

François CHARLES-ROUX [1879-1961]

Ambassadeur de France
Membre de l'Institut

(1949)

Cinq mois tragiques
aux Affaires étrangères
(21 mai – 1er novembre 1940)

Collection
“Civilisations et politique”

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par *Michel Bergès*, bénévole, historien des idées politiques, professeur retraité de l'Université de Bordeaux - Montesquieu, directeur de la collection "Civilisations et politique",
[Page web dans Les Classiques des sciences sociales.](#)
à partir de :

François Charles-Roux [1879-1961]

Cinq mois tragiques aux Affaires Étrangères (21 mai – 1er novembre 1940).

Paris : Librairie Plon, Les Petits-Fils de Plon et Nourrit, 1949, 405 pp.
Imprimeurs-Éditeurs



Courriel : Michel Bergès : m.berges.bach@free.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 19 décembre 2020 à Chicoutimi, Québec.



DU MÊME AUTEUR
À LA MÊME LIBRAIRIE

- *Les Origines de l'expédition d'Égypte*. Un vol. in-8°.
- *Autour d'une route. L'Angleterre, l'isthme de Suez et l'Égypte au XVIII^e siècle*. Un vol. in-8°.
- *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III*. Un vol in-8°.
- *Trois Ambassades françaises à la veille de la guerre de 1914*. Un vol. in-8°.
- *Bonaparte, gouverneur d'Égypte*. Un vol in-8°.
- *Histoire de la nation égyptienne*, publiée sous la direction de G. Hanotaux, Volumes VI^e et VII^e.

CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS :

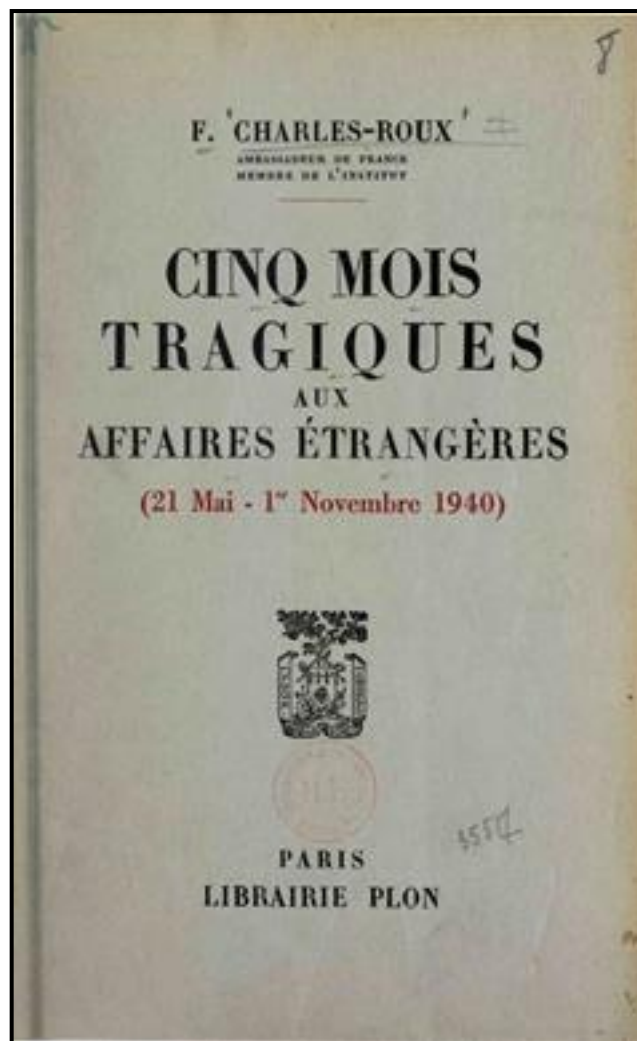
- *France et chrétiens d'Orient*. Un vol. in-8°.
- *Huit ans au Vatican*. Un vol in-8°.
- *France et Afrique du Nord avant 1830*. Un vol. in-8°.
- *L'Expédition des Dardanelles au jour le jour (1915)*. vol. in-8°.
- *La Production du coton en Égypte*. Un vol. in-8°.
- *L'Angleterre et l'expédition française en Égypte*. 2 vol in-8°.
- *Les Échelles de Syrie et de Palestine au XVIII^e siècle*. Un vol. in-4°.
- *La Paix des Empires centraux*. Un vol. in-8°.
- *Bonaparte et la Tripolitaine*. Un vol in-8°.

François CHARLES-ROUX [1879-1961]

Ambassadeur de France

Membre de l'Institut

Cinq mois tragiques
aux Affaires Étrangères
(21 mai – 1er novembre 1940).



Paris : Librairie Plon, Les Petits-Fils de Plon et Nourrit, 1949, 405 pp.
Imprimeurs-Éditeurs

Copyright 1949 by Librairie Plon.

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays, y compris l'URSS.

Toute notre reconnaissance à **Michel Bergès**, historien des idées politiques, professeur retraité de l'Université de Bordeaux-Montesquieu et directeur de la collection "Civilisation et politique" pour l'immense travail accompli et toutes les démarches entreprises afin que nous puissions diffuser en libre accès à tous ces ouvrages qui nous permettent non seulement de comprendre mais de nous rappeler.

Michel Bergès



Travail bénévole :

http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_berges_michel.html

Publications de Michel Bergès :

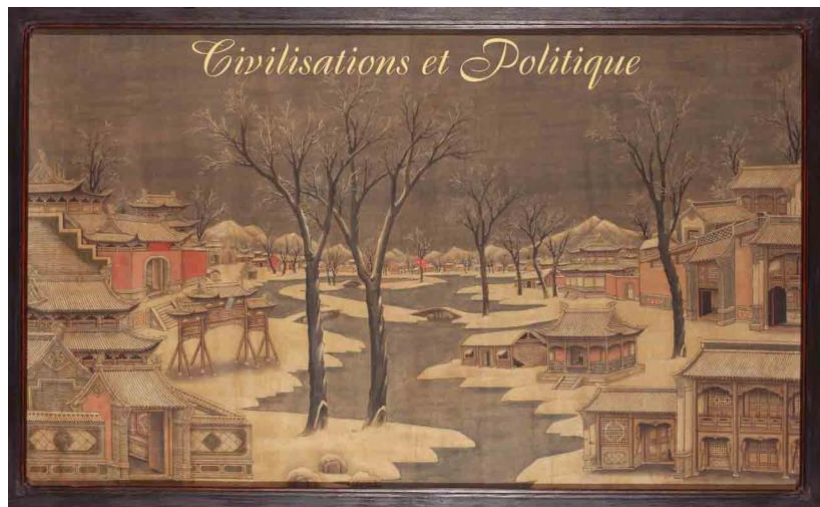
http://classiques.uqac.ca/contemporains/berges_michel/berges_michel.html

Collection "Civilisations et politiques" dirigée par Michel Bergès :

http://classiques.uqac.ca/contemporains/civilisations_et_politique/index.html

Un ouvrage de
la collection “Civilisation et politique”

Fondée et dirigée
par
Michel Bergès
Historien, professeur retraité
de l’Université de Bordeaux — Montesquieu



Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[]

**Cinq mois tragiques aux Affaires Étrangères
(21 mai – 1er novembre 1940).**

Table des matières

Première Partie

Paris – Langeais – Bordeaux – La Bourboule

Chapitre I. TROIS SEMAINES AU QUAI D'ORSAY [3]

Arrivée à Paris. — Situation militaire. — Visites à MM. Alexis Léger, Édouard Daladier, Paul Reynaud et Paul Baudouin. — Situation diplomatique. — Projet de manœuvre pour rompre l'encerclement des armées de Belgique. — Abandon de ce projet et repli sur Dunkerque. — Comité de guerre du 25 mai. — Visite de M. Paul Reynaud à Londres le 26. — Convocations chez M. Paul Reynaud le soir du 26 et le matin du 27. — Démarche de Roosevelt à Rome le 27 mai. — Capitulation du roi des Belges. — Conseil des ministres français le 27 au soir. — Projet d'offre concrète à l'Italie. — Objections contre ce projet. — Consultation avec Londres et renonciation à présenter l'offre à Rome. — Mes notes au ministre des 28 et 29 mai. — Conversations avec le général Weygand, avec l'amiral Darlan. — Note diplomatique française du 31 mai au gouvernement italien. — Mutisme à Rome. — Conversation avec M. Guariglia. — Visite au maréchal Pétain. — Nomination d'un ambassadeur de France à Moscou. — Attitude des Balkaniques et de la Turquie. — Débarquement de troupes espagnoles à Tanger. — Déclaration de guerre de l'Italie. — Appel de M. Paul Reynaud à Roosevelt. — Départ de Paris pour la Touraine le soir du 10 juin.

Chapitre II. Trois jours à Langeais [25]

De Paris à Langeais. — Inconvénients du cantonnement des services publics en Touraine. — Démenti officiel à l'opinion étrangère, qui tenait la résistance militaire française pour brisée et désorganisée. — Démarche auprès des ministres du Canada et de l'Afrique du Sud. — Télégramme du général Smuts à M. Winston Churchill. — Conseil des ministres du 12 juin à Cangé. — Conseil suprême franco-anglais du 13 juin à Tours. — Convocation chez

M. Paul Baudouin le soir du 13 juin. — Il me rapporte la noble déclaration faite par M. Churchill. — Avec quelle éventualité les ministres anglais se sont-ils cru confrontés à Tours ? — Incertitude sur ce point. — Réponse de Roosevelt à l'appel de M. Paul Reynaud le 10 juin. — Second message de M. Paul Reynaud à Roosevelt, le soir du 13 juin. — Licenciement d'une partie du personnel du ministère avant de quitter la Touraine. — Télégramme d'Ankara annonçant que la Turquie gardait la neutralité après l'agression italienne contre la France et l'Angleterre. — Départ pour Bordeaux, le matin du 14 juin.

Chapitre III. [À Bordeaux. Les derniers jours du Cabinet Paul Reynaud](#) [34]

De Langeais à Bordeaux. — Alternative posée devant le gouvernement : demande d'armistice ou départ pour l'Afrique. — En cas de départ pour l'Afrique, que fera-t-on de l'armée ? — En cas de demande d'armistice, que fera-t-on de la flotte ? — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet le 15 juin. — Éventualité d'un changement de ministère. — Objections opposées au départ pour l'Afrique. — Insuffisance des moyens militaires en Afrique. — Dispositions inquiétantes de l'Espagne. — Question du passage éventuel des Allemands par l'Espagne. — Conseil des ministres du 15 juin. — Ma rencontre avec le général Weygand et l'amiral Darlan, attendant l'issue de ce conseil. — Vive réaction du général Weygand à l'hypothèse d'une capitulation de l'armée sans armistice. — Visite du maréchal Pétain à M. Paul Reynaud et note lue par le maréchal. — Visite de M. Paul Baudouin à M. Paul Reynaud. — Réponse de Roosevelt au second message de M. Paul Reynaud. — Télégramme de M. de Saint-Quentin. — Proposition anglaise d'union intime franco-britannique. — Conseil des ministres du 16 juin après-midi et dislocation du gouvernement.

Chapitre IV. [La formation du Cabinet Pétain. La demande d'armistice.](#) [48]

Démission de M. Paul Reynaud. — Le maréchal Pétain chargé de former le cabinet. — Convocation à la présidence de la République dans la soirée du 16 juin. — Objections contre le choix de M. Laval pour les Affaires étrangères. — M. Laval, écarté de ce ministère, refuse le portefeuille de la Justice. — Première séance du cabinet Pétain. — Demande d'armistice. — Les ambassadeurs d'Espagne, d'Angleterre et des États-Unis reçus par M. Paul Baudouin. — Le Nonce apostolique convoqué le matin du 17 juin. — Allocution radiodiffusée du maréchal Pétain. — Ma visite de congé chez M. Paul Reynaud. — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet. — Deux télégrammes de lord Halifax. — M. Paul Reynaud et sir Ronald Campbell convoqués le 18 juin par M. Paul Baudouin. — Question de la flotte

française. — Probabilité d'équivoque entre Bordeaux et Londres. — Avertissement à l'amiral Darlan. — Télégramme circulaire aux chefs de postes diplomatiques. — Leur réaction à la demande d'armistice. — Démissions de M. Brugère et de M. Corbin. — Objurgations de M. Coulondre. — Réaction des territoires d'outre-mer. — Mission du général Kœllz auprès du général Noguès à Alger. — Télégrammes adressés par M. Peyrouton, de Tunis, et M. Piaux, de Beyrouth. — Commencement de l'affaire d'Indochine. — Visite de l'ambassadeur de Chine à mon cabinet. — Demande du gouvernement japonais à notre ambassadeur au Japon et mission du général Nishiara à Hanoï. — Télégramme du général Calroux. — Son rappel. — Son remplacement par l'amiral Decoux.

Chapitre V. [La conclusion de l'armistice avec l'Allemagne](#) [73]

Réactions de l'Angleterre et des États-Unis à la demande d'armistice. — Deux admonitions sévères de Roosevelt. — Réaction moins rude du gouvernement britannique. — La flotte française, objet principal de l'anxiété anglaise. — Visites à Bordeaux de M. Alexander, de l'amiral Dudley Pound, de lord Lloyd. — Départ pour Londres du général de Gaulle. — Affaire du Massilia. — Arrestation et remise en liberté de Mandel. — Allocution radiodiffusée du général de Gaulle. — Réponse allemande à la demande d'armistice. — Réunion chez le maréchal Pétain pour choisir les plénipotentiaires. — Projet de départ du gouvernement pour Perpignan. — Bombardement aérien de Bordeaux. Inquiétude croissante des Anglais pour la flotte française. — Lettre de l'ambassadeur d'Angleterre à M. Paul Baudouin. — Les ministres français croient que l'Angleterre ne tardera pas à demander l'armistice. Agitation des partisans d'une volte-face politique. Conversation avec le général Weygand. — Communication téléphonique du général Huntziger. — Réception des conditions d'armistice. — Réunion du 21 juin chez le général Weygand pour les examiner. — Amendements suggérés. — Clauses navales. — Télégramme du maréchal Pétain à Hitler pour arrêter l'avance allemande sur Bordeaux. — Conseil des ministres dans la nuit du 21 au 22. — Les Allemands repoussent les demandes françaises d'amendements. — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet le 22 juin. — Dénouement brusqué de la négociation de Rethondes et signature de la convention. — L'ambassadeur d'Angleterre et son personnel quittent Bordeaux. — Première prévision d'une action navale anglaise contre la flotte française. — Notre représentation diplomatique à Londres reste assurée par un chargé d'affaires, M. Roger Cambon.

Chapitre VI. [Premières répercussions de l'armistice franco-allemand. Conclusion de l'armistice franco-italien. — Départ de Bordeaux](#) [94]

Très vive réaction anglaise à la conclusion de l'armistice. — Projet d'envoyer à Londres MM. Bressy et Chastenet. — Visite du maréchal Pétain à M. Paul Baudouin et à moi. — M. Laval entre dans le cabinet comme ministre sans portefeuille. — Causes de friction entre Bordeaux et Londres. — M. Churchill distingue entre la France et le gouvernement de Bordeaux. — Remise au point par M. Paul Baudouin. — M. Laval la trouve trop douce. — Nos efforts pour aplanir les difficultés avec l'Angleterre. — Initiatives britanniques en Afrique du Nord. — Protestation du gouvernement français. — Nous nous adressons au Canada et à l'Afrique du Sud pour modérer Londres. — Accueil fait à nos instances à Ottawa et à Prétoria. Télégramme du roi d'Angleterre au président de la République. — Réponse de M. Albert Lebrun. — Inquiétudes aux États-Unis. — Efforts pour les apaiser. — Autres difficultés franco-anglaises. — Conclusion de l'armistice avec l'Italie le soir du 24 juin. — Journée de deuil national à Bordeaux le 25 juin. — Retour à Bordeaux des plénipotentiaires français. — Leur rapport au conseil des ministres. — Informations rassurantes télégraphiées en Afrique du Nord et en Syrie. — Restitution aux Allemands d'aviateurs prisonniers. — Irritation à Londres. — Recours aux bons offices des États-Unis. — Entretiens de M. de Saint-Quentin avec MM. Cordell Hull et Sumner Welles les 28, 29, 30 juin. — Intentions de notre appel à Washington. — Apparition d'unités allemandes à Bordeaux. — Le gouvernement quitte Bordeaux pour Clermont-Ferrand le 29 juin. — Le ministère des Affaires étrangères à La Bourboule. — Départ pour Vichy le 1^{er} juillet.

[Deuxième Partie](#)

Vichy

Mers-el-Kébir et ses suites. Dangers courus
par l'intégrité métropolitaine et coloniale de la France

Chapitre I. [Le coup de Mers-el-Kébir. La rupture diplomatique avec l'Angleterre](#) [113]

Arrivée à Vichy. — L'hôtel du Parc. — Ministères à l'hôtel. — La capitale improvisée. — Croyance très répandue à la défaite de l'Angleterre. — Théorie selon laquelle la flotte serait garante de l'intégrité de la France. — Idée de faire jouer au gouvernement du Maréchal un rôle constructif à l'intérieur. — Communiqué britannique relatif à la Syrie et au Liban. — Le coup de Mers-el-Kébir : 3 juillet. — Nouvelles qui nous parviennent au cours

de cette journée. — Événements concomitants ou consécutifs qui nous sont annoncés le 4 juillet et les jours suivants : Plymouth, Portsmouth, Southampton, Alexandrie, Dakar. — Lien entre ces opérations, qui répondent à un but commun. — Lacune initiale dans notre information sur les termes de l'ultimatum de l'amiral Sommerville à l'amiral Gensoul. — Cause de cette lacune. — Raison profonde de l'action violente des Anglais : leur interprétation des clauses navales de l'armistice. — Leur indifférence aux ordres secrets de sabordage éventuel, donnés par l'amiral Darlan. — Impression produite à Vichy par Mers-el-Kébir. — Conséquences politiques de cette impression. — Immédiate protestation à Londres et communication à Washington, Ottawa, Prétoria et Sydney. — Réponse écrite de lord Halifax. — Tendances contradictoires à Vichy : limiter ou étendre la portée de l'événement. — Conseil des ministres du 4 juillet. — Décision de rompre les relations diplomatiques avec l'Angleterre. Cette décision a permis d'éviter une résolution extrême. — Mise à exécution de la rupture des relations officielles. — Démission de M. Roger Cambon. — Gérance de M. de Castellane. — Délai nécessité par le repli de l'ambassade et des missions techniques. Message du maréchal l'étain à Roosevelt. — Pas de réponse écrite à ce message.

Chapitre II. [Renonciation à des décisions dangereuses. Réactions étrangères au coup de Mers-el-Kébir](#) [132]

Mesures de représailles adoptées en même temps que la rupture diplomatique. — Danger de conflit armé qu'elles présentaient. — Effort pour y faire renoncer. Note de M. Basdevant au ministre. — Note de nos services au ministre sur le même sujet. — Renonciation à l'arraisonnement des navires anglais. — Effort pour faire renoncer au bombardement de Gibraltar. — Contre-ordre donné aux escadrilles d'Oran au dernier moment. — Comment se sont précisées nos données sur l'ultimatum anglais de Mers-el-Kébir. — Déclaration de M. Churchill aux Communes. — Télégrammes de M. Roger Cambon. — Télégramme circulaire de Vichy du 5 juillet. — Télégramme de M. Roger Cambon transmettant le texte de l'ultimatum anglais. — Première mention de l'option Antilles ou États-Unis. — Multiplicité des versions de cet ultimatum. — L'amiral Darlan soupçonné à tort de l'avoir tronqué intentionnellement. — Atmosphère à Vichy le 6 juillet. — Télégramme circulaire du 6 juillet répliquant à la déclaration de M. Churchill. — Conclusion arbitraire tirée de ce télégramme, quant aux intentions de M. Paul Baudouin. — Plus de doute sur la réalité de l'offre Antilles ou États-Unis. — Notre télégramme à Ankara sur ce sujet. — Contre-coup de Mers-el-Kébir à l'étranger. — Concession spontanée des Allemands et des Italiens et suspension des clauses navales de l'armistice. — Conclusions tirées de Mers-el-Kébir par les Espagnols. — Langage tenu

par lord Halifax à M. de Castellane. — Impression produite par Mers-el-Kébir sur les Canadiens français. — Dispositions serviables témoignées par le général Smuts à Prétoria. — Totale approbation des États-Unis à l'action de la Grande-Bretagne. — Agacement causé à Washington par nos justifications. — Démarches pour obtenir des amicales intercessions à Londres. — Négociation avec Washington au sujet de la force navale française stationnée à la Martinique.

Chapitre III. [Efforts pour maintenir des relations officieuses avec l'Angleterre. Prodromes de la « Révolution nationale »](#) [153]

Recherche d'un moyen de conserver des relations officieuses avec Londres après la rupture des relations officielles. — Retour à Vichy de MM. Bressy et Chastenet sans avoir pu passer en Angleterre. — Ouvertures de lord Halifax en vue de renouer les relations ou même de revenir sur la rupture diplomatique. — Projet de maintenir à Londres un agent officieux et choix d'un diplomate pour cette mission. — Demande au Canada et à l'Afrique du Sud de renvoyer en France leurs ministres. — Un conseiller d'ambassade est agréé à Londres comme agent officieux. — Désignation de sir Neville Bland en la même qualité à Vichy. — Retour inopiné à Vichy de notre agent officieux. — Lettre de lord Halifax du 10 juillet. — Conditions mises par le gouvernement français à la reprise de relations avec l'Angleterre. — Réponse du gouvernement à la lettre de lord Halifax. — M. Paul Baudouin persiste quand même dans l'intention de maintenir un lien officieux avec Londres. — Nouveaux incidents franco-anglais. — Échec de la tentative afin d'établir des relations officieuses. — L'amiral Dudley Pound annonce la fin des actions navales contre notre marine. — Le rapport écrit de l'amiral Gensoul sur Mers-el-Kébir arrive à Vichy. — Affaires intérieures. — Pouvoirs constitutionnels votés au maréchal Pétain. — M. Laval vice-président du Conseil et successeur éventuel du chef de l'État. — Sa position et son influence s'accroissent. — Campagne de presse contre des personnalités de la III^e République. — Inconvénients à l'étranger des accusations contre elles. — Ma note du 16 juillet protestant contre cette campagne. — Procès politiques en perspective. — Ma note du 30 juillet protestant contre les incriminations et poursuites intentées à des hommes politiques français. — Tendances racistes et campagne antisémite. — Ma note du 5 août protestant contre les concessions faites à l'antisémitisme et au racisme.

Chapitre IV. [Hitler demande à disposer militairement de l’Afrique du Nord. Réaction contre la croyance à la défaite anglaise](#) [170]

Thèse selon laquelle Mers-el-Kébir aurait rendu à la France sa liberté d’action. — Probabilité d’une demande allemande, en retour de la suspension des clauses navales de l’armistice. — Lettre du général von Stulpnagel, apportée de Wiesbaden par le général Huntziger. — Hitler réclame la disposition militaire de l’Afrique du Nord, du littoral provençal et du tonnage maritime français en Méditerranée. — Le Conseil des ministres décide de refuser. — Mon projet de réponse du maréchal Pétain à Hitler. — Autre projet de réponse rédigé par M. Guérard. — Le Conseil des ministres s’approprie ce second projet. — Danger d’avoir, tout en refusant, « laissé la porte ouverte à la négociation ». — Ma note du 17 juillet indique pourquoi il faudra maintenir le refus, même si Hitler maintient sa demande et insiste. — M. Paul Baudouin m’engage à porter cette note au Maréchal. — Mon entretien avec le maréchal Pétain. — Hitler ne renouvelle pas sa demande. — Valeur démonstrative du refus qui y a été opposé. — Erreurs professées à Vichy, pendant l’été de 1940, sur l’invasion des îles Britanniques ; sur la vulnérabilité de l’Angleterre aux bombardements aériens ; sur l’efficacité de la guerre sous-marine contre elle. — Argumentation développée, dès le 8 juillet, pour réagir contre la croyance à la défaite anglaise.

Chapitre V. [La Curée. Menaces à notre intégrité territoriale](#) [182]

Inquiétude causée par l’éventualité d’une paix germano-anglaise. — Discours de Hitler faisant une offre de paix à l’Angleterre. — Ma note du 20 juillet à ce sujet. — Accueil fait à cette note par le maréchal Pétain. — Renseignements qui nous parviennent sur les conditions de paix réservées à la France par l’Allemagne et l’Italie. — Démembrement territorial probable au profit de l’Allemagne à l’Est et au Nord. — Les revendications italiennes au sud-est, en Méditerranée, en mer Rouge. — Conclusions à tirer des intentions pillardes de Hitler et de Mussolini. — Ma note du 26 juillet. — Menaces connues de nous contre l’intégrité de notre empire colonial. — Récapitulation de ces menaces. — Colonies de l’hémisphère occidental : Antilles et Guyane. — Afrique du Nord : Tunisie, Maroc, Algérie. — Extrême-Orient : Indochine. — Afrique orientale : Djibouti. — Afrique équatoriale, Congo, Tchad, Cameroun. — Afrique occidentale, Togo. — États du Levant, Syrie et Liban. — Ma note du 22 juillet à ce sujet. — L’empire, encore intact, partout guetté comme une proie.

Chapitre VI. [Symptômes d’évolution des rapports internationaux. L’Allemagne et Vichy — Berlin et Moscou. Londres et Washington — Vichy et Moscou](#) [197]

La situation internationale évoluera-t-elle et en quel sens ? — Acharnement de la presse allemande contre la France. — Activité de la diplomatie du *Reich* dans des pays où elle donne ombrage à la Russie. — Informations envoyées par notre ambassadeur à Moscou sur les rapports germano-russes. — Animosité croissante des Allemands contre les États-Unis et personnellement contre Roosevelt. — Note du 24 juillet au ministre lui faisant prévoir que les États-Unis et la Russie participeront à la guerre dans le camp britannique. — Conclusions à tirer des opérations militaires quant aux chances allemandes d'envahir l'Angleterre, de l'écraser sous les bombes ou de l'étouffer par le blocus sous-marin. — Raisons psychologiques des erreurs de Vichy sur ces points. — Sévérité injuste envers nous-mêmes. — Excès des *mea culpa*. — Politique extérieure prônée par M. Laval. — Elle est axée sur la victoire finale des Allemands et la collaboration avec eux. — Nos renseignements de Washington nous confirment que les États-Unis font cause commune avec l'Angleterre. — Nos renseignements de Moscou nous confirment que la Russie se défie de plus en plus de l'Allemagne. — Synthèse des prévisions plausibles le 20 août. — Nos sentiments envers les États-Unis. — Ouverture faite par nous à Moscou. — Demande d'un ambassadeur soviétique à Vichy. — Tentative de conversation politique. — Nomination de M. Bogomoloff. — Visite de M. Ivanoff à mon cabinet. — Nouveaux efforts pour causer avec Londres par diverses voies, notamment par Madrid. — Efforts pour contrecarrer les visées ennemies sur nos départements menacés. — Instructions aux préfets de la Corse et des Alpes-Maritimes.

Chapitre VII. [Défense du « statut quo » en Tunisie. Négociation dilatoire avec l'Espagne sur le Maroc](#) [220]

Envoi d'instructions à l'amiral Esteva, résident général à Tunis. — Maintien de la position française en Tunisie — Espagne et Afrique du Nord. — Protestations contre des manifestations antifrançaises de la radio et de la presse espagnoles. — Revendication espagnole au Maroc présentée par voie diplomatique. — Instruction du colonel Beigbeder à M. de Lequerica le 17 juin. — Communication du même à M. de la Baume le 21 juin. — Démarche de M. de Lequerica. — Énergique réaction du général Noguès. — Attitude adoptée par le gouvernement français. — Le général Noguès consulté sur une transaction qui excluait la cession des Beni-Snassen et admettait en principe celle des Beni-Zéroual. — Objections réitérées du général Noguès. — Insistance du gouvernement espagnol. — Embarras du gouvernement français. — Précautions et réserves dont sera entourée une négociation avec Madrid. — Continuation du dialogue entre Vichy et Rabat. Projet d'accord du 31 juillet. — Visite à Vichy du général Noguès. — Note sur les entretiens avec lui. — Troublantes nouvelles d'Espagne et du Rif. — Projet d'accord du

26 août et note au ministre commentant ce projet. — Instructions données par le ministre le 29 août. — Note du 30 août au ministre. — Télégramme du 31 août au général Noguès. — Réponse temporisatrice de Rabat. — Les trois notes des 9 et 10 septembre, au ministre. — Annonce d'une visite de M. Serrano Suñer à Berlin et commentaires italiens à cette nouvelle. — La non-belligérance de l'Espagne mise en question. — Prévisions rassurantes venues du Portugal. — M. Serrano Suñer à Paris. — Déclaration du colonel Beigbeder à M. de la Baume. — Visite du grand vizir du Maroc à Vichy. — M. Serrano Suñer à Berlin. — Communiqué sur ses entrevues avec Hitler et Ribbentrop. — Forte émotion à Vichy. — Instructions du 29 septembre à M. de la Baume. — Retour de M. Serrano Suñer à Madrid. — Le gouvernement espagnol laisse tomber la proposition française de concession territoriale au Maroc. — Raisons de cette attitude négative. — M. Serrano Suñer remplace le colonel Beigbeder aux Affaires étrangères. — Entrevue de Hitler avec le général Franco à Irun. — Déclaration du 26 octobre de M. Serrano Suñer à M. de la Baume.

Chapitre VIII. [Négociations avec le Japon sur l'Indochine et conflit avec le Siam](#)
[240]

Référence au début de l'affaire d'Indochine, pendant le séjour du gouvernement à Bordeaux. — Le gouvernement évoque à lui la négociation avec le Japon. — Communication de M. Matsuoka à M. Arsène-Henry. — Note remise au ministre le 3 août par le sous-directeur d'Asie. — Ligne de conduite adoptée par le gouvernement. — Enquête auprès des États-Unis. — Réponse de Washington. — Conclusion qu'en tire, le gouvernement. — Insistance de M. Matsuoka auprès de M. Arsène-Henry. — Les prétentions japonaises s'accroissent. — Instructions du gouvernement à notre ambassadeur au Japon. — Impatience et mauvaise humeur de M. Matsuoka. — Nouvelles instructions à M. Arsène-Henry pour la négociation politique engagée à Tokyo. — Concours diplomatique demandé aux États-Unis. — Réponse de Washington. — Développement de la négociation politique à Tokyo et à Vichy. — Signature le 29 août de l'accord politique franco-japonais. — Répugnance du gouvernement japonais à le publier intégralement. — Réaction des États-Unis. — Réaction de la Chine. — Visites de l'ambassadeur de Chine à mon cabinet. — Négociation militaire à Hanoï. — L'amiral Decoux aux prises avec le général Nishiara. — Menaces de l'armée de Canton. — Signature à Hanoï de la convention militaire du 22 septembre. — Hostilités franco-japonaises au Tonkin et difficultés à faire rétrograder les forces nippones. — Déclarations de M. Paul Baudouin à la presse, commentant les accords de Tokyo et d'Hanoï. Reproches des États-Unis. — Revendications territoriales siamoises et conflit avec le Siam. — Recours à l'assistance diplomatique des États-Unis et de l'Angleterre.

— Ferme attitude du gouvernement français à l'égard du Siam. — Jugement d'ensemble sur les affaires d'Extrême-Orient de juin à novembre 1940.

CHAPITRE IX. [SOUCIS POUR LA SYRIE ET LE LIBAN. NÉGOCIATION AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR LES COLONIES D'AMÉRIQUE](#) [267]

Craintes pour la Syrie et le Liban. — Contacts avec la Turquie pour y préserver le *statu quo* et y déjouer éventuellement des visées italiennes. — Caractère très différent des dangers à écarter de nos colonies d'Amérique. — Les États-Unis en craignent le transfert à l'Allemagne. — Éventualité d'un *trusteeship* panaméricain. — Conférence panaméricaine de La Havane. — Note française remise le 24 juillet à M. Murphy. — Mon entretien avec lui à ce sujet. — Conversations entre M. de Saint-Quentin et M. Sumner Welles à Washington. — Nos démarches auprès des ambassadeurs du Brésil et d'Argentine. — Acte final de la conférence de La Havane. — Déclaration de M. Sumner Welles. — Note française aux États-Unis sur la décision de la conférence panaméricaine. Réponse du gouvernement américain. — Apaisements donnés à M. de Saint-Quentin par Roosevelt le 4 septembre. — Mission du gouverneur général Carde. — Question des avions du *Béarn*. — Faux bruit de fortifications à la Martinique. — Réveil de méfiance aux États-Unis. — Suggestion faite par le président Roosevelt pour dissiper les soupçons. — Le gouvernement français y adhéré. — *Modus vivendi* conclu entre l'amiral Greenslade et l'amiral Robert à Fort-de-France.

[Troisième Partie](#)

Vichy :

L'Afrique équatoriale française se sépare de Vichy
L'incident de Dakar. Efforts d'accommodement entre Vichy et Londres
Les entretiens de Montoire

Chapitre I. [Le joug allemand s'alourdit](#) [281]

L'occupation allemande de jour en jour plus oppressive. — Violations d'armistice. — L'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. — Nos départements du nord rattachés au gouvernement général de Belgique. — Réactions contradictoires à Vichy. — Celle des Affaires étrangères : protester. — Celle de M. Laval : amadouer l'Allemagne en se portant vers elle. — Faux réalisme de celle seconde tendance. — Ma note du 4 août au ministre sur les violations d'armistice. — M. Laval chargé personnellement des relations avec les Allemands. — Ses voyages à Paris. — Démission de M. Léon Noël, délégué

général du gouvernement à Paris. — Mésintelligence entre M. Laval et le général de La Laurencie, successeur de M. Léon Noël. — J'ignore tout des pourparlers entre M. Laval et les autorités d'occupation. — Question du transfert du gouvernement à Paris et du Maréchal à Versailles. — Ma note du 21 juillet sur la perplexité causée par ce projet aux chefs de mission diplomatique auprès de nous. — Antipathie du général Weygand pour M. Laval. — Unique entrevue de M. Paul Baudouin avec Abetz. — Ma note du 14 août au ministre sur les griefs que l'Allemagne nous donne contre elle-même comme à plaisir. — L'Allemagne exige que nous mettions fin à la mission du chargé d'affaires de Pologne. — Note du 12 août au ministre déniait toute justification à cette exigence. — Le gouvernement obligé de s'y soumettre. L'Allemagne lui impose la même mesure contre les représentants de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg et de la Norvège. — Réactions de leurs gouvernements réfugiés à Londres. — Lettres de sympathie que j'adresse aux diplomates ainsi congédiés. — Arrestation dans le midi de la France de deux Allemands que notre ministère de l'intérieur n'avait pas osé laisser partir. — Fixation du montant de l'exorbitante indemnité d'occupation. — Virulence de la presse italienne contre la France. — Vaine tentative française pour ramener le gouvernement fasciste à des dispositions plus humaines. — Conclusion à tirer de l'échec de cette tentative.

Chapitre II. [L'alerte de fin août — La protestation. Contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine](#) [298]

Irritation causée à Vichy par un discours de M. Churchill. — Réplique de M. Paul Baudouin, le 22 août. — Mon entretien avec lui avant qu'il la prononce. — Impression fâcheuse produite par sa réplique. — Ma note du 23 août au ministre sur les inconvénients des concessions au courant d'anglophobie. — Émotion et excitation régnant à Vichy dans les derniers jours d'août. — Visite de M. Laval au quartier général allemand de Fontainebleau et son offre au maréchal von Brauchitsch. — Nouvelles d'Afrique-Équatoriale française. — Agitation au sein du cabinet. — M. Laval reparle de guerre à l'Angleterre. — Objections de bon sens contre cette énormité. — M. Paul Baudouin fait poser des questions précises à l'amiral Auphan. — Celui-ci répond en signalant les impossibilités matérielles qui s'opposent à des hostilités franco-anglaises. — L'alerte passe ; efforts de nos services pour déterminer une protestation du gouvernement contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. — Ma note du 13 août au ministre demandant que le gouvernement protestât. — Protestation solennelle et motivée, rédigée dans nos services entre le 29 et le 31 août. — M. Paul Baudouin la fait adopter par le Conseil des ministres. — Remise de ce document le 2 septembre par le général Huntziger au général von Stulpnagel à Wiesbaden. — Tension croissante entre le général Weygand et M. Laval. — Le général Weygand

éliminé du cabinet et remplacé à la Défense nationale par le général Huntziger. — M. Laval reçoit le portefeuille de l'information. — Le général Weygand nommé délégué général en Afrique. — Ma visite chez lui avant son départ de Vichy.

Chapitre III. [L'affaire de Dakar. Échec à une tentative allemande pour envoyer une mission en Afrique occidentale française](#) [311]

Les négociations avec les Allemands. Redoublement des vexations allemandes contre les Français. — Mes notes au ministre les signalent. — Les expulsions en masse de Lorrains. — Attitude du gouvernement français en face de ces excès. — Contraste entre sa patience envers les Allemands et la sévérité de la presse française envers les fautes politiques des Français. — Ma note du 8 septembre 1940 au ministre demandant qu'on en finisse avec les examens de conscience et qu'on rompe le silence sur nos griefs contre l'Allemagne. — Mutations diplomatiques. — Rappels ou déplacements d'ambassadeurs. — Ma note du 2 août demandant au ministre des promotions pour eux dans la Légion d'honneur. — Tendances lavalistes à souhaiter que la neutralité américaine se stabilise. — Nouvelle de l'embarquement du général de Gaulle à Londres pour une destination inconnue. — Télégramme de M. Paul Baudouin au général Noguès. — Intercession du Portugal à Londres pour prévenir de nouveaux incidents franco-anglais. — Tentative anglo-gaulliste de débarquement à Dakar. — Suites de cet incident. — Bombardement de Gibraltar. — Ma note du 25 septembre au ministre pour obtenir qu'il ne soit pas renouvelé. — Tentative des Allemands pour envoyer à Dakar une mission soi-disant économique. — Nous y mettons opposition matérielle. — Les Allemands y renoncent.

Chapitre IV. [La conversation franco-anglaise de Madrid](#) [338]

Dispositions réelles de Mussolini à l'égard de la France. — Les actes de Hitler continuent à démentir l'illusion de pouvoir le fléchir. — Nouveaux efforts français à Washington, Ottawa et Pretoria pour éviter le retour d'incidents comme celui de Dakar. — Utilisation de Dublin et de Lisbonne pour tenter de chapitrer les Anglais. — Négociation franco-anglaise par l'entremise des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid. — Conversations entre M. de la Baume et sir Samuel Hoare. — Mémoire de lord Halifax du 5 octobre. — Accueil du gouvernement français à ce document. — Sa réponse du 12 octobre. — M. de la Baume poursuit ses entretiens avec sir Samuel Hoare. — Ils laissent espérer un accommodement sur des bases qui se sont précisées. — La nouvelle de l'entrevue de Montoire coupe court à

cette possibilité de *modus vivendi*. — Visite de M. Louis Rougier à mon cabinet.

Chapitre V. [Les deux entrevues de Montoire](#) [357]

Le message du Maréchal du 16 octobre. — Demande d'explications du chargé d'affaires des États-Unis. — Mon entretien avec M. Matthews et ma note au ministre à ce sujet. — Échange de télégrammes avec notre ambassadeur à Washington. — Ma note du 14 octobre tente de définir une politique extérieure française établie sur des données qui ne consistent pas exclusivement dans la défaite et l'occupation. — Conversation avec le Maréchal quand je la lui porte. — Je suis chargé de préparer un projet de lettre du Maréchal à Hitler. — Ce projet est abandonné presque aussitôt. — Départ de Laval pour la zone occupée. — Comment j'apprends la nouvelle de son entrevue avec Hitler. — Communiqué officiel. — Je me démetts de mes fonctions et demande ma mise en disponibilité. — Je prends congé de M. Paul Baudouin, du Maréchal, de M. Laval. — Ma note au personnel des services. — Télégramme du roi d'Angleterre et message de Roosevelt au Maréchal. — Efforts pour hâter la réponse du Maréchal à ces deux communications. — Effet des deux entrevues de Montoire à Washington, au Canada, en Irlande, en Tunisie. — Télégramme au général Weygand à Alger. — Mon départ de Vichy.

[Épilogue](#) [384]

Ma mise à la retraite (18 juin 1942). — Débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (Novembre 1942) — Le Maréchal nous fait demander nos conseils, à M. Léon Noël et à moi (mai-juin-juillet 1943). — Avis que nous lui faisons transmettre. — Mes deux notes du 25 mai 1943. — Ma note du 20 juillet 1943. — Le Maréchal nous fait remettre, à M. Léon Noël et à moi, une délégation éventuelle de ses pouvoirs. — Je la décline par lettre au Maréchal du 22 septembre 1943.

[1]

*À MES COLLÈGUES
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

*Je dédie cet ouvrage,
essai d'histoire de notre ministère,
du 21 Mai au 1^{er} Novembre 1940.*

F. CH.-R.

[2]

Cinq mois tragiques aux Affaires Étrangères
(21 mai – 1er novembre 1940).

Première partie

PARIS - LANGEAIS – BORDEAUX
LA BOURLOULE

[Retour à la table des matières](#)

[3]

PREMIÈRE PARTIE

PARIS - LANGEAIS – BORDEAUX — LA BOURLOULE

Chapitre I

TROIS SEMAINES AU QUAI D'ORSAY

[Retour à la table des matières](#)

Arrivée à Paris. — Situation militaire. — Visites à MM. Alexis Léger, Édouard Daladier, Paul Reynaud et Paul Baudouin. — Situation diplomatique. — Projet de manœuvre pour rompre l'encerclement des armées de Belgique. — Abandon de ce projet et repli sur Dunkerque. — Comité de guerre du 25 mai. — Visite de M. Paul Reynaud à Londres le 26. — Convocations chez M. Paul Reynaud le soir du 26 et le matin du 27. — Démarche de Roosevelt à Rome le 27 mai. — Capitulation du roi des Belges. — Conseil des ministres français le 27 au soir. — Projet d'offre concrète à l'Italie. — Objections contre ce projet. — Consultation avec Londres et renonciation à présenter l'offre à Rome. — Mes notes au ministre des 28 et 29 mai. — Conversations avec le général Weygand, avec l'amiral Darlan. — Note diplomatique française du 31 mai au gouvernement italien. — Mutisme à Rome. — Conversation avec M. Guariglia. — Visite au maréchal Pétain. — Nomination d'un ambassadeur de France à Moscou. — Attitude des Balkaniques et de la Turquie. — Débarquement de troupes espagnoles à Tanger. — Déclaration de guerre de l'Italie. — Appel de M. Paul Reynaud à Roosevelt. — Départ de Paris pour la Touraine le soir du 10 juin.

Le 21 mai 1940, j'arrivais à Paris pour occuper au Quai d'Orsay le poste de secrétaire général des Affaires étrangères.

Poste peu enviable, dans les circonstances où il m'était échu.

J'y avais été nommé le 18 mai, au lendemain d'un désastre dont les étrangers n'étaient pas moins stupéfaits que les Français. Une des

premières pièces qui me tomberont sous les yeux sera la minute autographe d'un court télégramme de M. Paul Reynaud à M. Churchill : « Les Allemands peuvent être devant Paris ce soir. » Ce texte, qui reproduisait une communication téléphonique du général Gamelin au président du Conseil, était, daté du 16 mai. Dans l'après-midi de ce jour-là, une partie des archives politiques récentes du Quai d'Orsay avait été brûlée : l'un des premiers récits que j'entendrai sera celui de [4] cette incinération. Si l'ennemi ne s'était pas présenté devant Paris, c'est parce qu'il avait pris la direction de la Manche.

Les conséquences de la fatale journée où notre front avait été rompu, une de nos armées dispersée et une autre bousculée, n'étaient pas irréparables, mais pas réparées. Le général Weygand, substitué au général Gamelin dans le commandement en chef, était allé conférer avec les commandants d'armée. On le savait parti en avion pour les quartiers généraux du roi des Belges, du général Billotte et de lord Gort. Pourquoi en avion ? Parce que nous ne communiquions plus que par voie des airs ou par voie maritime avec les armées du Nord, coupées des autres.

Ma première visite fut pour mon prédécesseur, Alexis Léger. Un ennemi de plus à craindre avant peu ; aucun allié de plus à espérer avant longtemps ; telle fut la conclusion de notre hâtif tour d'horizon diplomatique.

J'allai ensuite voir M. Daladier. Il venait d'échanger avec M. Paul Reynaud le portefeuille de la Défense nationale contre celui des Affaires étrangères. Son départ de la rue Saint-Dominique avait été déterminé par nos revers, comme le remplacement du général Gamelin par le général Weygand. Je n'eus rien à lui apprendre, quant à la probabilité d'une prochaine agression de l'Italie. Pouvait-elle encore être conjurée par d'importantes concessions ? J'étais convaincu que non. Mais ce devait être la principale question de politique extérieure, posée pendant les journées suivantes.

Ma troisième visite fut pour M. Paul Reynaud. Il me conduisit devant une grande carte d'état-major, épinglée à la tenture de son cabinet, et m'exposa sommairement l'état des opérations. Les Allemands avaient encerclé les armées belge, anglaise et française combattant en Belgique. Toute chance de briser leur encerclement n'était pas évanouie ; mais ce n'était qu'une chance, sur laquelle on ne

tarderait pas à être fixé. Le président du Conseil conclut en martelant les mots : « Quoi qu'il arrive, je ne capitulerai pas ! »

Ce bref entretien me révéla une situation militaire pire encore que je ne l'avais cru en arrivant.

Elle me fut dépeinte sous les mêmes couleurs, ni plus sombres, ni moins, par le secrétaire du comité de guerre, M. Paul Baudouin, en même temps sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil.

Les ambassadeurs et ministres étrangers commencèrent à se succéder dans mon cabinet. Leurs propos confirmèrent mon [5] premier aperçu de la situation diplomatique. L'Italie nous attaquerait infailliblement, si le sort des combats nous restait contraire. La neutralité de l'Espagne était sujette à caution ; à la stabiliser pourrait aider celle du Portugal, qui, bien qu'allié séculaire de la Grande-Bretagne, était et resterait neutre. La Russie, liée à l'Allemagne par un pacte de non-agression qui datait de moins d'un an, fondait encore sa politique sur ce contrat peu sûr. Son extension en Pologne, sa poussée vers la Baltique, avaient créé entre elle et le *Reich* hitlérien une complicité, d'où toute confiance était absente, mais dont la fin n'était pas pour le lendemain. La Turquie avait interprété ses accords avec Londres et Paris comme ne l'obligeant pas à faire cause commune avec nous. En jugerait-elle autrement le jour où l'Italie aurait ouvert les hostilités ? C'était peu probable. Rien à attendre des Balkans dans la conjoncture. La Bulgarie avait son jeu fait avec nos adversaires. La Roumanie, après s'être compromise en notre faveur, versait dans la cir-conspection. La Yougoslavie, pour qui nous nous étions si souvent exposés au courroux des Italiens, s'immobilisait dans une prudente abstention. La Grèce nous était complaisante, mais ne pouvait rien isolément. Pour que prissent corps les bonnes volontés latentes dans les Balkans et le Levant, il aurait fallu que nous eussions en Syrie, au bas mot, un demi-million de soldats : et nous n'en avons qu'une soixantaine de mille. Pour cette raison, les espoirs d'alliances orientales étaient sans actualité. Restaient, last but not least, les États-Unis ; alliés virtuels, ils n'étaient encore prêts, ni moralement, ni matériellement, à devenir des alliés effectifs.

Corroborées par les télégrammes de nos représentants à l'étranger, ces constatations se dégageaient d'entretiens avec des diplomates qui n'auraient pas demandé mieux que de m'en faire faire de plus

réconfortantes. Leurs dispositions personnelles m'adoucissaient la lecture mentale du bilan que j'avais à dresser, mais n'y changeaient rien.

Des alliés qui nous étaient acquis, quatre étaient entièrement dépossédés de leur territoire : Pologne, Norvège, Hollande et Luxembourg. Un cinquième, la Belgique, défendait le dernier lambeau du sien. Mais aucun n'avait jeté le manche après la cognée. Tous continuaient la lutte dans la mesure de leurs moyens. Leurs représentants à Paris traitaient leurs affaires avec nous dans un esprit d'intacte solidarité. Le sort de la bataille de Flandres les rendait, certes, soucieux. Mais aucun n'éprouvait ou ne laissait paraître de doute sur la solidité [6] de la coalition de peuples, formée par les agressions de Hitler.

Aucune fissure ne s'était produite dans la collaboration politique de Paris et de Londres. L'ambassadeur d'Angleterre, sir Ronald Campbell, me communiquait ses informations et j'en faisais autant pour lui des miennes. Les ministres du Canada et de l'Afrique du Sud, le colonel Vanier et M. Bain-Marais, en usaient de même avec moi, qui leur rendais la pareille. *Foreign Office* et Quai d'Orsay se concertaient sur toute démarche diplomatique, sur toute opération de guerre intéressant la politique. Cependant une lettre confidentielle de notre ambassadeur à Londres, M. Corbin, nous faisait savoir que les échecs ininterrompus des armées alliées, depuis l'invasion de la Hollande et de la Belgique par les Allemands, avaient ébranlé la confiance de l'état-major britannique dans le haut commandement français.

Mais un grand espoir traversait alors notre anxiété.

Le Quai d'Orsay avait des officiers de liaison avec le grand quartier général, installé à Vincennes, et l'Amirauté, établie à Maintenon. Par le premier, M. de Croy, j'appris que le général Weygand montait une manœuvre. Elle devait avoir pour pivot Arras et pour but de dégager les armées encerclées en Belgique, en perçant le front des divisions allemandes qui les séparaient du gros de nos forces. Ce résultat serait obtenu en faisant marcher à la rencontre les unes des autres nos troupes de Belgique et celles du nord de la France, pour opérer leur jonction autour d'Arras. La distance entre elles n'était que d'une cinquantaine de kilomètres. Ce plan avait reçu la pleine approbation de M. Churchill, au cours d'un conseil suprême tenu à Vincennes le 22 mai.

S'il réussissait, ce serait les blindés allemands qui, à leur tour, se trouveraient isolés et encerclés. Aussi les rares civils qui le connaissaient en espéraient-ils l'exécution et le succès. Du nombre était l'ambassadeur des États-Unis, M. Bullitt, qui m'en parla à mots couverts, mais avec un confiant optimisme, un jour où je déjeunais chez lui en tête à tête.

Cet espoir fut, hélas ! de courte durée. Presque aussitôt, M. de Croy, revenant de Vincennes, m'annonça que le projet de cette opération avait dû être abandonné et qu'on y avait substitué celui de replier les armées de Belgique sur Dunkerque, où les deux amirautés estimaient pouvoir les embarquer pour l'Angleterre, au prix du sacrifice de leur matériel.

Pourquoi avons-nous dû renoncer au plan primitif ? Voici [7] comment je l'entendis alors expliquer : lord Gort aurait rapproché ses troupes de la côte, au moment prévu pour le mouvement convergent des forces alliées, du Nord et du Sud, en direction d'Arras ; la mort accidentelle du général Billotte, qui avait reçu les instructions verbales du général Weygand, en aurait compromis l'urgente exécution. Mais ces explications ne me parvinrent qu'indirectement, comme d'ailleurs la plupart des informations d'ordre militaire ; car il va sans dire que je n'assistais pas aux comités de guerre, où les opérations étaient discutées.

Il s'en tint un à Paris le 25 mai. Le ministre des Affaires étrangères, M. Daladier, n'y participa point, sa place n'y étant pas prévue par les règlements. Aussi l'écho ne m'en revint-il que par notre officier de liaison avec le grand quartier. Sur la délibération avait pesé lourdement la renonciation à l'espoir de dégager les armées de Belgique ; la situation militaire, exposée par le général Weygand, avait paru gravement empirée de ce fait.

Quarante-huit divisions, belges anglaises et françaises, étaient à retrancher de nos effectifs disponibles, à moins que le général Blanchard, successeur du général Billotte, ne pût en soustraire quelques-unes à l'étreinte de l'ennemi. Nul ne me dit que l'éventualité de cesser les hostilités avait, dès ce jour, été envisagée. Je ne le saurai que plus tard.

Le 26, j'appris que M. Paul Reynaud était parti pour Londres en avion, accompagné par le colonel de Villelume et M. Roland de Margerie, attachés à son cabinet. Ne sachant que vaguement ce qui

s'était dit au comité de la veille, je n'établis pas de lien rigoureux entre la délibération du 25 et le voyage impromptu du 26.

Dans la soirée de ce jour, je fus convoqué par le président du Conseil à son domicile privé. J'y trouvai réunis M. Daladier et M. Paul Baudouin. Le président du Conseil nous mit au courant de la conversation qu'il avait eue à Downing Street avec M. Churchill, lord Halifax, lord Beaverbrook et M. Attlee. Il leur avait, nous dit-il, indiqué que le triste état de nos affaires ne nous permettait pas d'être indifférents à la perspective d'avoir l'Italie sur les bras avant peu et qu'il y avait donc quelque chose à tenter d'urgence, pour chercher à nous épargner ce surcroît de calamités. Lord Halifax avait alors exposé la teneur d'une note, destinée à Rome ; les Alliés s'y déclareraient disposés à convenir avec l'Italie des satisfactions qu'ils accorderaient à ses revendications après la guerre, si elle n'intervenait [8] pas contre eux dans le conflit. M. Paul Reynaud ne nous parla de rien d'autre ce soir-là. Il ne fit aucune allusion à la possibilité de demander l'armistice. Ni M. Daladier, ni M. Paul Baudouin n'en émirent l'idée. Nous le quittâmes ensemble.

La conclusion implicite de ce qu'il nous avait dit me parut être celle-ci : il ne s'est agi et ne s'agit de rien d'autre que d'action diplomatique à Rome. J'eus l'impression que c'était pour nous le faire conclure de son langage, qu'il nous avait convoqués tous trois.

Le lendemain matin, le président du Conseil me fit appeler rue Saint-Dominique avec M. Daladier. Il tenait en main deux lettres particulières de notre ambassadeur à Rome, M. François-Poncet, signalant l'imminence de l'agression italienne et concluant que le seul moyen de la prévenir consisterait, peut-être, en une offre concrète de concessions.

La seconde de ces deux lettres venait d'être apportée à Paris par un secrétaire de notre ambassade auprès du Quirinal, chargé de la commenter verbalement.

Or une démarche américaine, dont M. Paul Reynaud nous fit connaître l'objet, allait précisément être faite à Rome. Il s'agissait d'un message du président Roosevelt à Mussolini, comportant :

- 1° La proposition de servir d’intermédiaire, pour transmettre à Londres et à Paris les revendications élevées par l’Italie envers la France et l’Angleterre ;
- 2° L’engagement, pris par ces dernières, de faire entrer en vigueur, à peine la guerre finie, les solutions sur lesquelles elles seraient tombées d’accord avec l’Italie ;
- 3° La garantie du président des États-Unis à l’exécution de cet engagement et aux solutions adoptées ;
- 4° L’assurance, à donner par le gouvernement italien, de considérer ses revendications comme satisfaites, en cas d’accord entre lui et les Franco-Anglais, et par conséquent de ne pas entrer en guerre.

Cette proposition me parut remarquablement agencée. Elle offrait à l’Italie un avantage tellement inappréciable, qu’à moins d’avoir perdu toute faculté d’appréciation, le Duce devait la prendre en considération. Qu’on juge, en effet, de ce qu’aurait pu être le bénéfice de l’Italie, si, ayant obtenu des Franco-Anglais le maximum de concessions, à un moment où ils eussent traité le poignard sur la gorge, elle avait vu leurs concessions garanties par l’Amérique ! Malheureusement, je ne doutais guère que [9] Mussolini ne raisonnât plus ; son jeu était fait *ne varietur* avec Berlin.

La démarche américaine fut faite à Rome le même jour (27 mai). Mussolini ne reçut même pas l’ambassadeur des États-Unis, M. Philipps ; il le fit recevoir par Ciano. Celui-ci, après avoir pris les ordres de son beau-père, répondit verbalement, par un refus. Quand, à leur tour, les ambassadeurs de France et d’Angleterre s’enquirent, au palais Chigi, de l’accueil fait au message de Roosevelt, il leur fut déclaré :

« La réponse a été qu’il n’y aurait pas de réponse. »

Tard dans l’après-midi du 27, me fut connue la capitulation du roi des Belges. Nos ministres en éprouvèrent un choc violent. Leur émotion se traduisit par une explosion d’indignation, qui contrasta avec la mesure gardée par la réaction du gouvernement britannique, comparativement à la nôtre.

Justifiées ou non, l'amertume, la sévérité envers le roi Léopold étaient inévitables, dans nos sphères politiques et même militaires. C'était à son appel que nos troupes étaient entrées en Belgique et, si elles n'y avaient pas été plus tôt, avant la ruée allemande, c'était encore, je ne dirai pas par sa faute, mais à cause d'une politique extérieure dont il avait donné le signal et défini les grandes lignes : répudiation des alliances anglaise et française ; retour à la neutralité, de fait sinon de droit ; position d'équilibre entre la France et l'Allemagne. Un équilibre qui avait conduit à la deuxième invasion de la Belgique par les Allemands ! D'anciens griefs, antérieurs à la guerre, se joignirent donc au dernier en date, pour faire éclater la colère contre le roi.

La plupart des membres de son gouvernement étaient déjà établis en France, entre autres : le baron Pierlot, président du Conseil ; le général Denis, ministre de la Guerre ; M. Spaak, ministre des Affaires étrangères. Ils entendirent des jugements pénibles sur sa conduite, de la bouche de M. Paul Reynaud. D'ailleurs, ils se désolidarisèrent de lui et, bientôt, prirent leurs dispositions pour faire désavouer par une assemblée de parlementaires, convoquée à Poitiers, l'acte par lequel le roi avait posé les armes et s'était constitué prisonnier.

Le Temps s'en prit personnellement à lui dans un *leader*, demi le litre le fustigeait d'un qualificatif positivement flétrissant. Il me parut y avoir un souci d'orchestration dans l'expression publique de l'indignation. L'opinion française devait être amenée à en conclure : voilà un exemple à ne pas suivre ! Nos services des Affaires étrangères n'avaient pas à entrer dans ces [10] considérations : le même accueil qu'auparavant y fut réservé à l'ambassadeur de Belgique, M. Letellier, qui n'en pouvait, mais.

Toute considération morale mise à part, le coup était, matériellement parlant, des plus rudes pour nous. L'élimination de l'armée belge, alors que le repli sur Dunkerque des effectifs franco-anglais de Belgique était en cours d'exécution, aggravait encore notre situation.

Dans la soirée, le Conseil des ministres fut convoqué à l'Élysée pour une séance nocturne. J'aurais dû me douter de l'effervescence dans laquelle il s'ouvrirait et prévoir qu'elle ramènerait sur le tapis la question des moyens de retenir l'Italie dans la non-belligérance. Mais le fait est que je ne m'en avisai pas. Bien à tort, je conclus de la réunion

du Conseil que la nuit ne me réserverait pas de travail et me retirai chez moi.

À plus d'une heure du matin, je fus réveillé par l'arrivée de deux de mes collaborateurs. Ils m'apportèrent un télégramme pour Rome et Londres, dont le texte avait été rédigé au cabinet du ministre, avant ou après la séance. J'étais, spécifièrent-ils, laissé libre d'élever mes objections, si j'en avais. Or, j'en vis deux à formuler, et des plus sérieuses.

D'abord, il s'agissait d'offrir à l'Italie une négociation méditerranéenne et coloniale, en nous déclarant d'avance disposés à de massives concessions africaines, d'ores et déjà précisées, bien que réalisables seulement après la guerre : entre autres, une énorme cession territoriale aux dépens de notre Afrique équatoriale, entre la frontière sud de la Libye et le golfe de Guinée, et un changement substantiel du statut politique de la Tunisie.

Ensuite, la transmission du télégramme simultanément à Rome et à Londres excluait toute consultation préalable avec Londres, pour ne laisser place qu'à une simple communication. Or communiquer sans consulter ne pouvait suffire, la délimitation de nos possessions en Afrique ayant, dans la plupart des cas, fait l'objet de conventions franco-anglaises. Manifestement, j'étais en présence d'un acte d'impulsivité, dû à la consternation répandue dans le Conseil des ministres par la fatale nouvelle de l'après-midi : la capitulation de l'armée belge. Puisque la proposition était, somme toute, soumise à mon appréciation, mon parti fut aussitôt pris de l'arrêter.

Je me rendis donc au Quai d'Orsay et commençai par me mettre, avec mes collaborateurs qui couchaient dans leurs bureaux, à éliminer le texte dont j'avais été saisi. Mais je m'aperçus bientôt que son élimination ne parvenait pas à le rendre admissible et, en tout cas, laissait intacte la seconde de mes [11] deux objections : le défaut de consultation avec le *Foreign Office*. Aussi, vers trois heures du matin, appelai-je M. Daladier au téléphone, à son domicile particulier. Étaient alors présents autour de moi MM. Rochat, Charvériat, Hoppenot, Lagarde et Daridan. À peine avais-je fait part au ministre de mes observations, qu'il m'autorisait à suspendre l'envoi du télégramme, à en retoucher les termes comme je l'entendrais et à lui reparler de la question, quand il serait de retour à son cabinet.

J'attendis alors qu'il fût huit heures du matin. Je me mis ensuite en communication avec M. Paul Reynaud, à la rue Saint-Dominique, et lui répétai les objections que j'avais fait valoir auprès du ministre des Affaires étrangères. Lui aussi s'y rallia immédiatement, observant qu'au surplus la discussion du Conseil nocturne avait été confuse. Enfin je m'entretins, dès son arrivée à son cabinet, avec M. Daladier, qui fut d'accord avec moi pour ramener à de moindres proportions l'offre à faire aux Italiens et pour consulter les Anglais avant de la transmettre à Rome.

Le 28 mai, un télégramme fut donc expédié du Quai d'Orsay à notre ambassadeur à Londres, consultant le gouvernement britannique sur l'opportunité d'une proposition à l'Italie, approximativement conçue dans les termes auxquels je l'avais ramenée.

Ces termes étaient encore, à mon avis, infiniment trop généreux. Abandon de la côte française des Somalis et du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba, sous réserve d'une zone de relâche pour nous à Djibouti ; rectification de la frontière tuniso-libyenne au bénéfice de la Libye ; cession territoriale de grande amplitude entre l'hinterland libyen et le rivage congolais ; à défaut de cette cession, réforme du statut de la Tunisie, de manière à permettre une collaboration franco-italienne dans le protectorat français de la Régence : telles étaient « les offres concrètes » à faire aux Italiens.

Elles étaient énumérées dans un message à remettre par M. Corbin à M. Winston Churchill. Ce message prenait pour point de départ la capitulation de l'armée belge et la gravité accrue de notre situation militaire. Notre gouvernement se croyait tenu par les circonstances à ne rien négliger pour tenter de prévenir une nouvelle aggravation, d'un effet peut-être décisif pour l'issue du conflit : l'agression de l'Italie.

Ainsi justifiait-il l'idée « d'introduire des précisions » dans la proposition de négocier, que lord Halifax, en conférant avec M. Paul Reynaud, le 26, avait suggéré d'adresser à Rome. Mais [12] encore n'était-ce pas tout que cette proposition comportât « des précisions » ; il fallait, en outre, qu'elle fût anglo-française :

« Il va de soi qu'une offre isolée de l'un des deux alliés verrait réduites encore ses perspectives de succès. »

Une réponse urgente était donc demandée à Londres pour que la proposition de lord Halifax, complétée par l'énumération de nos sacrifices éventuels, pût être transmise sans retard à Mussolini, au nom de la France et de l'Angleterre solidairement. Paris suggérait qu'elle fût acheminée à son destinataire par l'entremise du Saint-Siège.

Je me sentis un peu rassuré en constatant que notre gouvernement tenait à n'agir que solidairement avec le gouvernement britannique. Car dès l'instant que l'offre à faire aux Italiens devait être anglo-française, il y avait quelques chances pour qu'elle ne fût pas faite, parce qu'il était peu probable que les Anglais n'y eussent pas d'objection.

Dans la nuit du 28 au 29 mai, nous parvint la réponse de M. Corbin. Télégraphiée pendant que le cabinet de guerre britannique délibérait encore sur le message français, elle nous fit part d'impressions qui vraisemblablement ne se modifieraient pas. Il suffirait, pensaient les ministres anglais, que des concessions précises fussent offertes à l'Italie par la France et l'Angleterre, pour qu'immédiatement Mussolini les déclarât insuffisantes. Mais il y avait plus : convaincu qu'il avait mieux à espérer de l'Allemagne, même après une intervention tardive, que des Anglais et des Français, Mussolini ne voudrait pas s'exposer à l'accusation de négocier avec les ennemis de son alliée. Qu'une proposition émanant de Paris ou de Londres fût plus ou moins alléchante, c'était donc secondaire. Enfin, dernière considération, qui n'était pas tirée, celle-là, de l'état d'esprit du *Duce* : l'effet moral, en Angleterre et en France, d'offres telles que celles dont il était question. M. Churchill et ses collègues craignaient qu'elles n'eussent « un effet désastreux sur le moral du public, en montrant à quelle extrémité nous nous trouvions réduits ».

La réponse définitive du gouvernement britannique, transmise par son ambassade à Paris dans la journée du 29 mai, prit la forme d'un message de M. Churchill à M. Paul Reynaud. Elle fut conforme à l'avant-goût que nous en avait donné M. Corbin. Très compréhensive, quant à l'anxiété dont notre gouvernement était assailli, elle lui représenta que nos offres ne serviraient qu'à ancrer Mussolini dans son dessein d'agression, [13] en le persuadant que nous étions aux abois, et indiqua que l'Angleterre, sans nous dénier le droit de formuler notre proposition, si nous nous y jugions acculés, désirait n'y pas être associée. Cette réponse mit le point final à l'affaire : l'instruction destinée à notre ambassadeur à Rome ne lui fut pas envoyée.

Pour fixer la doctrine des services en la matière, je rédigeai, les 28 et 29 mai, deux brèves notes. La première résumait ce qui s'était passé dans la nuit précédente, insistait sur le risque de nous aliéner l'Angleterre par des initiatives diplomatiques isolées, qui ne nous feraient rien gagner par ailleurs, exposait enfin pourquoi il avait importé de consulter le *Foreign Office*, et pas seulement de l'informer. Elle se terminait par une phrase où j'avais mis une tonalité d'émotion, d'ailleurs sincère :

J'engage toute mon honnêteté, toute ma loyauté à l'égard du gouvernement, en appelant sa plus sérieuse attention sur les inconvénients que je signale. »

Ma seconde note, rédigée avant que nous fût parvenue la réponse définitive de Londres, se prononçait contre l'envoi à Home des offres sur lesquelles nous avions consulté les Anglais, disait pourquoi nous devions nous en abstenir, — pour ne pas donner aux Italiens l'impression que nous étions aux abois et à leur merci, — et mettait le gouvernement en garde contre « toute précision géographique pouvant laisser supposer que nous mettions à l'encan notre empire colonial ».

Je portai ces deux notes à la connaissance de M. Paul Reynaud et de M. Daladier, qui les approuvèrent.

Pendant ces journées s'opérait l'évacuation par mer des troupes anglaises et françaises, qui s'étaient repliées sur Dunkerque. Cette opération nous avait, à nous profanes, paru si hasardeuse, que son succès nous soulagea, comme peut le faire un pis aller. Au début, je sus qu'une certaine acrimonie contre les Anglais se manifestait dans notre état-major, qui leur reprochait d'embarquer plus des leurs que des nôtres. Mais des observations faites à temps arrêtaient la disproportion et je n'eus pas l'impression qu'un froissement durable dût résulter de ce grief d'un instant.

Tandis que cette évacuation se poursuivait, je reçus la visite du général Weygand. Il me demanda mon avis sur ce que ferait Mussolini. Je le lui donnai. Il me répondit ne pas douter plus que moi que nous ne fussions bientôt attaqués sur notre frontière du sud-est.

« On résistera, ajouta-t-il, mais je n'en suis pas moins obligé [14] de prélever des forces sur l'armée des Alpes au profit du front nord. »

Je lui demandai alors si, dans l'hypothèse infiniment probable de l'agression italienne, notre armée d'Afrique ne prendrait pas l'offensive contre la Libye.

« L'armée d'Afrique, me répondit-il, est appauvrie des divisions que nous avons dû et devons lui enlever pour les faire venir dans la métropole et augmenter ainsi nos réserves, qui sont très faibles. Elle ne pourra donc, en Tunisie, que se tenir sur la défensive. »

J'interrogeai alors le général sur l'état des effectifs qu'il pouvait mettre en ligne contre les Allemands et sur la manière dont se présentait notre situation militaire, en face de ceux-ci.

« J'ai, me dit-il, à choisir un front assez court pour pouvoir être tenu avec les divisions dont je dispose : une cinquantaine, déduction faite de celles de la ligne Maginot, qui sont des divisions de forteresse. De front répondant à cette condition et pouvant être relié à la ligne Maginot, il n'y a que celui de la Somme. Y arrêter les Allemands n'est pas impossible ; je ne peux pas garantir que ce soit certain. »

Le général se loua de la combativité des troupes.

Peu après vint me voir l'amiral Darlan. Lui aussi voulut connaître mes prévisions sur l'Italie. Je lui en fis part et m'enquis ensuite de ses dispositions d'action navale.

« Je ferai, me répondit-il, bombarder Gênes dans les vingt-quatre heures ¹. » Comme je demandais ensuite à l'amiral si les escadres anglo-françaises ne se saisiraient pas du Dodécanèse :

« Une opération contre ces îles pourra, me dit-il, venir plus tard, quand on saura ce que fera la Turquie. »

L'Italie restait à l'ordre du jour des préoccupations françaises. Son ambassadeur à Paris était M. Guariglia. Esprit avisé, fasciste des plus tièdes, il ne se souciait nullement que son pays sautât le pas. Très peu assidu à mon cabinet, bien qu'il me connût de longue date, il jouait d'influences politiques pour nous décider à de grosses concessions, capables, espérait-il, de maintenir son Duce l'arme au pied.

Un de nos ministres, M. de Monzie, agissait dans ce sens au sein du gouvernement. Une forte pression s'exerçait donc sur M. Daladier pour

¹ De fait, ce bombardement eut lieu, mais dans un délai moins court.

qu'il cherchât encore à détourner de la France la pointe du glaive de Mussolini.

[15]

Le matin du 31 mai, je fus convoqué rue Saint-Dominique par M. Paul Reynaud. J'y trouvai réunis le maréchal Pétain, le général Weygand, l'amiral Darlan et M. Paul Baudouin. Le président du Conseil me tendit une lettre de M. Daladier, lui soumettant un projet de note à Rome, et me demanda si je les connaissais. Je lui répondis que non ; en effet, lettre et note lui avaient été adressées la veille au soir et je n'avais pas encore, ce matin-là, vu le ministre des Affaires étrangères. Là-dessus, celui-ci, également convoqué, entra dans la pièce et l'examen du texte proposé commença en commun.

Ce texte, habilement rédigé, exprimait le désir du gouvernement français de négocier avec l'Italie et sa disposition à lui procurer, après la guerre, les satisfactions dont elle était en quête. Nous les supposions dirigées notamment vers ce qu'elle appelait « la liberté de la Méditerranée et de ses issues ». C'était là, en effet, une des revendications favorites du gouvernement italien, qui prétendait son pays enfermé dans la mer latine.

Invité à donner mon avis, je suggérai des modifications de forme, des atténuations de termes, pour que nous n'eussions pas l'air de disposer du bien d'autrui, qui plus est de celui d'alliés au concours desquels nous faisons appel à ce moment même : car, après tout, nous étions sans droits sur Gibraltar et Malte, et Suez avait moins d'intérêt stratégique pour nous que pour la Grande-Bretagne. Mes amendements furent acceptés. ,

Il fut décidé que cette note serait communiquée à l'ambassadeur d'Angleterre pour consultation avec le *Foreign Office*, avant d'être remise à l'ambassadeur d'Italie. M. Paul Reynaud prit à témoin le maréchal Pétain et le général Weygand que c'était indispensable. Tous deux en convinrent. Le général Weygand insista même pour que le gouvernement britannique fût consulté. Sur le pas de la porte, il questionna encore à ce sujet :

« Alors, c'est bien entendu, l'on se concerta avec Londres ; car moi, j'ai besoin des Anglais ! »

Eu effet, nous sollicitons alors de l'Angleterre un concours plus actif d'aviation et des divisions de renfort pour la défense du front de la Somme, au-delà de laquelle les Allemands avaient déjà jeté des têtes de pont.

Au sortir de cette réunion, je descendis l'escalier de la rue Saint-Dominique côte à côte avec le maréchal Pétain. J'en profitai pour lui demander :

[16]

— Où en sommes-nous militairement ?

— À mettre à l'épreuve le front de la Somme. Il a déjà des poches. Les objectifs des Allemands sont la basse Seine et la Marne, pour fermer ensuite sur Paris les deux branches d'une tenaille.

Ce dialogue nous conduisit jusqu'au perron, où nous nous séparâmes.

Dans l'après-midi, le *Foreign Office* demanda une ou deux retouches au texte de la note destinée aux Italiens, tout en déclarant préférer ne pas s'associer à sa remise. Consignée à M. Guariglia dans la soirée du 31 mai ², elle fut en même temps télégraphiée à M. François-Poncet.

Dans ses premières lignes, elle se définissait elle-même : « La solennelle communication que dictent au gouvernement français ses devoirs historiques et le vœu de la nation tout entière. »

Conçue dans cet esprit, elle était sobrement éloquente dans la forme, très élevée d'inspiration et suffisamment explicite dans le fond pour garantir à l'Italie d'amples satisfactions. Elle commençait par repousser l'éventualité, notoirement imminente, d'une guerre franco-italienne, dont l'Italie prendrait l'initiative sans avoir formulé ses revendications, sans nous avoir fourni l'occasion de nous en expliquer avec elle.

Le gouvernement de la République déclarait ne pas vouloir, quant à lui, assumer la responsabilité de « ce que le peuple français avait toujours considéré comme une guerre impossible » ; et c'est pourquoi il offrait au gouvernement italien mieux qu'une explication : une négociation immédiate, dans des dispositions plus que conciliantes.

² Datée du 30 mai.

Sur l'objet de cette négociation, pas de précisions géographiques dangereuses : notre gouvernement avait fait son profit de son échange de vues avec Londres sur son projet du 28 mai. Mais est-ce à dire qu'il n'indiquât nullement sur quoi il était prêt à négocier avec Rome et dans quel esprit il aborderait la discussion ? Loin de là. Toute mesure pouvant conférer force et durée à l'indépendance mutuelle des deux régimes internes ; « tout l'ensemble des questions méditerranéennes intéressant le développement de l'Italie : « voilà sur quels sujets il proposait de négocier. Quant à la procédure, celle qu'il offrait était « le mode de négociation directe entre les intéressés » : donc une négociation à deux, franco-italienne, manifestement la plus [17] avantageuse à l'Italie dans les conditions où elle se serait ouverte. Enfin, quant aux dispositions qu'il y apporterait, elles apparaissaient dans l'assurance d'« accueillir toutes solutions utiles à l'établissement d'un statut nouveau de collaboration méditerranéenne. »

En guise de péroraison, une phrase destinée à faire sentir au *Duce* le prix inestimable des valeurs historiques et spirituelles qui seraient sacrifiées par une guerre entre la France et l'Italie :

« Il est temps encore d'éviter entre nous le pire, c'est-à-dire l'abolition de notre passé commun et la ruine de notre civilisation commune. »

M. de Monzie, qui avait fortement poussé à l'envoi de cette note, fut enchanté de la savoir acheminée à sa destination. Dès qu'il en avait su le texte définitivement établi et adopté, il avait téléphoné à l'attaché de presse de l'ambassade d'Italie, qu'il tenait au courant de son action, en commençant la conversation par ces mots :

« Ils ont cédé ! Ils ont cédé ! »

Le pronom « *ils* » désignait, dans sa pensée, les membres dirigeants du gouvernement, dont lui-même faisait partie, et les fonctionnaires du Quai d'Orsay.

Il n'y avait pourtant pas eu de position à emporter de haute lutte, pour obtenir des uns et des autres l'envoi à Rome d'un document de cette teneur. Pour ma part, je n'en ai pas, un seul instant, attendu d'effet pratique ; mais pas un instant non plus, je n'en ai craint d'effet nuisible. Je n'en ai pas espéré d'effet pratique, parce que, s'il est vrai que l'entrée en guerre de l'Italie n'avait pas été déterminée par notre conflit armé

avec le *Reich*, il l'est aussi qu'elle était désormais rendue certaine par nos revers militaires. Ciano l'avait dit et répété à notre ambassadeur à Rome, M. François-Poncet :

« Ayez des victoires ! Des victoires, et vous nous aurez avec vous ! »

Loin de remporter des victoires, nous avons subi des défaites. Dès lors, comment supposer que Mussolini, qui avait déjà fait la sourde oreille à une proposition de Roosevelt, n'en ferait pas autant à tout argument, raisonnement ou offre venant directement de nous ? Nos ministres, d'ailleurs, n'y comptaient guère plus que moi. Ce qu'ils ont voulu surtout, c'est libérer leur conscience, mettre leur responsabilité à couvert ; et dans les termes où ils l'ont fait, il ne pouvait y avoir d'inconvénient. Le fait est que, relue aujourd'hui, leur note au gouvernement italien se présente comme une tentative stérile, mais noble et [18] digne, afin d'épargner à la France une épreuve de plus et à l'Italie une mauvaise action.

Dans le commentaire avec lequel elle a été communiquée à M. François-Poncet, perce le scepticisme du gouvernement même sur le succès de son suprême effort pour « retenir Mussolini sur le seuil de la guerre ». À notre ambassadeur, comme d'ailleurs au dictateur romain, nos ministres déclaraient avoir voulu « ne rien négliger » pour prévenir des hostilités franco-italiennes. Le Duce ne pourrait supposer, disaient-ils, ni que nous eussions l'illusion de pouvoir lui faire renverser sa politique, ni que nous fussions disposés à renverser la nôtre. Tel était le sens où la note du 31 mai devrait être commentée à Ciano, si l'occasion s'en présentait.

Pour que l'occasion s'en présentât à M. François-Poncet, il fallut qu'il la fît naître ; et encore fut-ce sans qu'il pût faire prendre au sérieux ce qui fut tenu à Rome pour « l'offre d'une offre ». Aucune attention ne fut prêtée à notre note par Mussolini : moins encore qu'au message de Roosevelt.

Deux jours plus tard, M. Guariglia vint me voir et me fit prévoir clairement que son gouvernement était sur le point d'ouvrir les hostilités contre nous.

— Ne ferez-vous rien, ajouta-t-il, pour l'éviter ?

— Mais, lui dis-je, n’avez-vous pas reçu avant-hier une note dont c’est précisément là le but ?

— Oui, me répondit-il en haussant les épaules, mais ce n’est pas du tout ce que j’attendais !

Eussions-nous promis dix fois plus, offert la lune, que le résultat eût été le même. Bientôt Ciano dira à l’ambassadeur d’Angleterre, sir Percy Loraine :

— Quand même la France nous offrirait Nice, la Corse et la Tunisie, nous lui déclarerions la guerre !

Il n’aurait pu être plus franc : il savait son beau-père irréductible et préférait n’en pas faire mystère.

Plus de dix jours s’étaient écoulés depuis ma prise de service, sans que j’eusse rendu visite au vice-président du conseil : le maréchal Pétain. J’étais en relations avec lui depuis une dizaine d’années, l’ayant reçu à Prague, lors de son voyage officiel en Tchécoslovaquie, où il avait été accueilli triomphalement. Il m’honorait de sa sympathie et de sa confiance. J’allai le voir à son cabinet des Invalides. Dans le bureau voisin du sien, ses officiers d’ordonnance, le colonel de Féligonde, le commandant Bonhomme, emballaient des papiers dans une caisse et parlaient ensemble des automobiles nécessaires à leur [19] chef : cela me parut sentir l’approche du départ de Paris.

Le Maréchal pourtant ne m’en souffla pas mot, quand j’eus été introduit chez lui. Comme tout le monde, il m’interrogea sur l’Italie, en mettant dans sa question le même ton de quasi-certitude que tout le monde, sur le sens de ma réponse. À mon tour, je lui demandai quelle impression il rapportait d’Espagne ; car il venait de quitter l’ambassade de Madrid :

« Franco, me répondit-il, me paraît ne pas se soucier de mettre la main dans le guêpier de la guerre, bien qu’autour de lui certains le poussent à rallier le camp de Hitler ; notamment Serrano Suner, son beau-frère. »

Du reste de notre conversation, je n’eus à retenir que deux propos. Le premier fut pour constater notre infériorité en effectifs, aviation et matériel ; le second, pour regretter qu’on eût livré à l’opinion publique les noms de généraux qui avaient subi des revers, au risque d’ébranler

la confiance du soldat dans le commandement. À l'éventualité d'une demande d'armistice, pas la moindre allusion.

Dans le pressant péril où était la France, le gouvernement français comprenait l'intérêt d'améliorer ses rapports avec la Russie, tendus depuis le pacte germano-russe, l'invasion de la Pologne et le conflit russo-finlandais. Nous n'étions plus représentés à Moscou que par un chargé d'affaires, M. Paillart, d'ailleurs fort au fait des choses de ce pays. La décision fut prise d'y nommer un ambassadeur. M. Pierre Cot était disposé à se charger de la mission ; M. Daladier inclinait à la lui confier ; mais une forte opposition parlementaire, que sentit M. Paul Reynaud, se dessina contre ce choix. Finalement fut choisi M. Eirik Labonne, qui était alors à Tunis. Des relations diplomatiques sans restrictions se trouvèrent ainsi rétablies de notre part avec l'Union soviétique. Mais de notre part seulement ; car Moscou ne nous rendit pas la pareille et laissa son ambassade en France aux mains du chargé d'affaires qui la gérait, M. Ivanoff.

Le 5 juin, M. Paul Reynaud remania son ministère. M. Daladier n'y resta pas. Le président du Conseil prit pour lui-même le portefeuille des Affaires étrangères, en gardant celui de la Défense nationale, et nomma M. Paul Baudouin sous-secrétaire d'État au Quai d'Orsay. C'est ce même remaniement qui amena le général de Gaulle à la rue Saint-Dominique, comme sous-secrétaire d'État à la Guerre.

Les lacunes de notre armement et de nos fabrications, qui n'étaient que trop avérées par nos échecs, étaient aussi mises [20] en lumière par les incessantes et pressantes demandes de fournitures que nous adressions aux États-Unis. Pas de jour où il n'y eût à télégraphier à Washington pour en transmettre quelque'une. Appuyées chaque fois auprès du département d'État par notre ambassadeur, M. de Saint-Quentin, et par celui des États-Unis, M. Bullitt, dont l'empressement à nous servir fut inlassable, elles étaient bien accueillies par Roosevelt et ses ministres, même quand elles tendaient à nous faire livrer des avions, prélevés sur l'aviation militaire américaine. Ainsi ai-je vu traiter en hâte d'un achat d'aéroplanes, qui n'arriveront d'ailleurs pas à temps et, embarqués sur le porte-avions *Béarn*, finiront leurs jours à la Martinique. M. Bullitt s'employait aussi avec zèle à favoriser l'évolution de l'esprit public dans son pays, en faisant écho à la brutalité avec laquelle les Allemands pratiquaient la guerre aérienne à l'arrière de nos lignes, contre les convois de fugitifs et la population civile. Plus

tard, après l'occupation de Paris, les Allemands trouveront au Quai d'Orsay une note de moi sur une conversation avec lui à ce propos et la feront publier dans un journal à gages de la zone occupée.

À mesure que nous sentions s'approcher l'agression italienne, il me devenait de plus en plus évident qu'elle ne susciterait à l'Italie aucun ennemi oriental : autrement dit, qu'elle ne nous procurerait, de ce côté, aucun allié. Les alliances ne surgissent pas à l'appel du malheur. Je m'en convainquais en causant avec les diplomates d'Europe orientale et du Proche-Orient.

L'ambassadeur de Turquie, M. Behic Erkin, ancien militaire, aussi loyal qu'amical et compatissant, ne voulait pas, par charité, m'enlever à jamais l'espoir du concours turc ; mais il ne voulait pas non plus, par loyauté, me le laisser espérer pour l'heure où Mussolini nous attaquerait. Ce qu'il me disait me faisait apparaître la Turquie comme neutralisée par la crainte que les Russes et les Bulgares ne lui tombassent dessus, si elle remuait.

L'ambassadeur de Roumanie, M. Franasovici, représentait désormais auprès de nous un souverain soumis à une pression croissante des Allemands pour qu'il renvoyât son gouvernement et le remplaçât par un autre, qui leur donnât des gages. La Roumanie, qui avait déjà évolué de la complaisance envers les Alliés à la circonspection, évoluait maintenant, par nécessité, de la circonspection à la complaisance envers l'Axe.

Le ministre de Grèce, M. Metaxa, paraissait ne pas se douter que Londres et Paris se concertaient sur l'occupation éventuelle [21] de la Crète, pour couvrir l'Égypte, le jour prochain où la guerre s'étendrait à la Méditerranée. Fermer les yeux sur cette opération, si elle s'accomplissait, était tout ce que l'on pourrait raisonnablement attendre du gouvernement hellénique ; prendre l'initiative d'attaquer les Italiens eût été folie de sa part.

Restait la Yougoslavie. Elle était la mieux placée pour agir envers l'Italie comme l'Italie agirait envers nous-mêmes, c'est-à-dire pour la frapper dans le dos. Mais alors les Allemands ne tarderaient pas à venir d'Autriche pour envahir le territoire yougoslave. Le gouvernement de Belgrade en était intimement persuadé et bien résolu à ne pas s'y exposer. Au surplus sa politique extérieure, depuis 1936 et surtout depuis 1938, n'avait cessé de s'écarter des voies suivies par le roi

Alexandre ; elle avait dévié de l'entente avec la France vers le rapprochement avec Rome et Berlin.

Le ministre de Yougoslavie à Paris, M. Pouritch, venait me voir moins souvent que certains de ses collègues, mais quelquefois cependant. Au début de juin, comme nous attendions d'un jour à l'autre la déclaration de guerre des Italiens, je lui rappelai tout ce que la France avait fait pour son pays et tout ce qu'elle avait, de ce fait, encouru de rancune de la part des nationalistes d'au-delà des Alpes. Ayant été mêlé de près à ce dont j'évoquais le souvenir, je mis quelque émotion à cette évocation et la terminai en demandant à mon interlocuteur :

« Est-il possible que la Yougoslavie laisse, sans bouger, l'Italie frapper la France dans le dos ? »

Gêné, il se recueillit un instant, puis me répondit : « Elle ne bougera pas. »

Je lui sus gré de sa franchise ; mais sans doute ne me sut-il pas gré de ma question, qui avait un peu ressemblé à une apostrophe. Car je ne le revis plus dans mon cabinet ni à Paris, ni plus tard à Bordeaux et à Vichy.

Notre situation militaire ne cessait d'empirer et le rythme de son aggravation s'accélérait. Le front de la Somme enfoncé, la région de la basse Seine fut atteinte par les Allemands. La rapidité de leur avance ne pouvait pas ne pas déclencher l'intervention armée de l'Italie, puisque c'est au secours de la victoire que Mussolini brûlait de se précipiter. Mais quel serait, à Madrid, l'effet combiné des succès grandissants de l'Allemagne et de l'entrée en guerre des Italiens ?

Je me le demandais en apprenant que l'ambassadeur d'Espagne s'était annoncé au Quai d'Orsay le 10 juin. M. Paul Baudouin nous fit descendre, le directeur d'Afrique et moi, pour [22] le recevoir. M. de Lequerica nous notifia que son gouvernement faisait, le même jour, débarquer des troupes à Tanger pour y maintenir l'ordre. L'argument invoqué pour justifier cette initiative fut que, des trois puissances ayant le plus d'intérêts dans la zone internationale du Maroc, l'Espagne était la seule qui ne fût pas en état de guerre. Les troupes débarquées seraient retirées après la fin des hostilités. L'occupation temporaire ne porterait pas atteinte au statut de la zone. Dans la situation où se trouvait la France, nous ne pouvions que prendre acte du caractère provisoire de

ce débarquement, de l'engagement d'évacuer et du fait que le statut n'était pas mis en cause : ce qui fut fait.

Je n'avais encore vu M. de Lequerica qu'une fois avant cette visite. Il n'était pas des hôtes habituels de mon cabinet, traitant ses affaires directement avec nos ministres. Lors de sa nomination à Paris, antérieurement à la mienne, la rumeur publique l'avait représenté comme une des rares personnalités amies de la France, dans l'entourage du *Caudillo*. Beaucoup plus tard, après la libération de notre pays, on lui fera chez nous la réputation d'un adversaire. Je n'ai jamais eu, personnellement, l'impression qu'il nous fût hostile. Mais ce qui me frappa en lui, dans la première occasion où je le vis en rapports de service avec nous, fut la manière désinvolte dont il présentait sa notification. Il y avait, dans son argumentation volubile, du « passez muscade ». Or le soudain changement que nos revers apportaient aux situations respectives de la France et de l'Espagne, nous rendait sensibles à tout ce qui nous le faisait constater : et l'occupation de Tanger était certes pour nous en administrer la preuve.

Je n'ai pas su le 10 juin, mais seulement un peu plus tard, que le cabinet de Madrid passait de la neutralité à la non-belligérance. De toute évidence, Franco subissait une pression de Hitler et de Mussolini pour faire entrer l'Espagne en guerre en même temps que l'Italie ; et, sans leur donner satisfaction, il leur donnait des gages.

Ce même 10 juin, un télégramme de Rome nous annonça que Ciano avait notifié aux ambassadeurs de France et d'Angleterre la déclaration de guerre de l'Italie.

— La France est vaincue, dit-il à sir Percy Loraine ; avant trois semaines, elle aura demandé la paix.

— Même si la France demandait la paix, répondit l'Anglais, la Grande-Bretagne continuerait la guerre.

Ciano ne répliqua rien, mais fit la moue et parut pensif. [23] Dans l'après-midi, M. Guariglia nous demanda ses passeports.

Les Allemands menaçaient Paris directement, par la vallée de la Seine et celle de la Marne. Tenu en suspens depuis vingt-quatre heures, l'ordre fut donné aux administrations de l'État de se replier en Touraine, où le gouvernement transférait son siège. Je sortis donc du

Quai d'Orsay le 10 juin vers huit heures du soir : je n'y devais plus rentrer, pour peu d'instant, que le 25 août 1944.

Avant de quitter la rue Saint-Dominique, M. Paul Reynaud avait lancé un pathétique appel au président des États-Unis. Il y proclamait, en même temps que la résolution d'une résistance acharnée, le pressant besoin d'une aide américaine.

Jour et nuit, disait-il à Roosevelt, sans connaître de répit, nos divisions se battaient contre un ennemi d'une écrasante supériorité. L'Allemand était désormais aux portes de Paris. Nous nous enfermerions dans une de nos provinces et, si nous en étions chassés, nous irions en Afrique du Nord, voire même, au besoin, dans nos colonies d'Amérique. Ce n'était pas pour abandonner la lutte que le gouvernement quittait Paris, mais pour l'intensifier. Une autre dictature venait de frapper la France dans le dos ; le pays était menacé sur une autre de ses frontières. Une guerre navale allait s'ouvrir. Ici venait l'appel à l'aide :

« Aujourd'hui, 10 juin 1940, c'est un nouveau concours, plus large encore, que j'ai le devoir de vous demander... Je vous conjure de déclarer publiquement que les États-Unis accorderont aux Alliés leur appui moral et matériel par tous les moyens, sauf l'envoi d'un corps expéditionnaire. Je vous conjure de le faire pendant qu'il n'est pas trop tard. »

Cela revenait à demander que la France, excluant elle-même un renfort en troupes américaines de terre, pût compter sur une déclaration qui fît prendre parti aux États-Unis, sur le concours de leur marine de guerre et, bien entendu, sur d'abondantes fournitures de matériel militaire : services urgents, justifiés par les cuisants sacrifices que nous faisons à la cause commune.

L'initiative de M. Paul Reynaud fut critiquée, sur le moment et depuis. À quoi bon, dit-on, demander à Roosevelt de prendre un parti dont les conditions parlementaires, psychologiques et matérielles sont encore loin d'être réalisées dans son pays ? C'est une inconséquence, qui peut nous faire plus de mal que de bien ! Tel ne fut pas mon avis. Je ne trouvai pas que l'appel de notre président du Conseil eût été contre-indiqué. Le gouvernement [24] des États-Unis était moralement dans la guerre à laquelle les États-Unis n'étaient pas préparés. Il avait trop compté sur la France, soit pour vaincre sans secours américain, soit

pour résister jusqu'à ce que l'Amérique fût prête. La France avait le droit et le devoir de lui dire l'extrême gravité de la situation où elle se trouvait et l'urgent besoin qu'elle avait d'autre chose que d'encouragements, de services diplomatiques et de ravitaillement. Elle n'avait pas lieu de supposer qu'en le lui disant elle ralentirait l'évolution politique ni les préparatifs militaires d'outre-Atlantique ; elle pouvait plutôt s'imaginer qu'elle les hâterait.

[25]

PREMIÈRE PARTIE

PARIS - LANGEAIS – BORDEAUX — LA BOURLOULE

Chapitre II

TROIS JOURS À LANGEAIS

[Retour à la table des matières](#)

De Paris à Langeais. — Inconvénients du cantonnement des services publics en Touraine. — Démenti officiel à l'opinion étrangère, qui tenait la résistance militaire française pour brisée et désorganisée. — Démarche auprès des ministres du Canada et de l'Afrique du Sud. — Télégramme du général Smuts à M. Winston Churchill. — Conseil des ministres du 12 juin à Cangé. — Conseil suprême franco-anglais du 13 juin à Tours. — Convocation chez M. Paul Baudouin le soir du 13 juin. — Il me rapporte la noble déclaration faite par M. Churchill. — Avec quelle éventualité les ministres anglais se sont-ils cru confrontés à Tours ? — Incertitude sur ce point. — Réponse de Roosevelt à l'appel de M. Paul Reynaud le 10 juin. — Second message de M. Paul Reynaud à Roosevelt, le soir du 13 juin. — Licenciement d'une partie du personnel du ministère avant de quitter la Touraine. — Télégramme d'Ankara annonçant que la Turquie gardait la neutralité après l'agression italienne contre la France et l'Angleterre. — Départ pour Bordeaux, le matin du 14 juin.

Le trajet de Paris à Langeais, en automobile, par Étampes, Orléans et Blois, me prit de huit heures du soir à cinq heures du matin, tant la route était encombrée de véhicules de toute espèce. Celle qui passe par Rambouillet était déjà bombardée par l'aviation allemande et pouvait même être coupée par des troupes ennemies, remontant la vallée de la Seine.

Le cantonnement des services publics en Touraine avait été organisé d'avance, en prévision du bombardement aérien de Paris, mais nullement d'une invasion profonde du territoire français. Il se trouva souverainement impratique, incommode au travail et surtout au contact entre autorités diverses, dans les circonstances très graves où nous prenions asile sur les bords de la Loire. Car nous étions dispersés dans des châteaux et maisons de campagne, à de variables distances les uns des autres. Également éparpillé, le corps diplomatique étranger, qui nous avait suivis.

[26]

Je n'en eus pas moins sur ma table deux fois par jour, pendant les trois jours de notre bref arrêt en Touraine, le lot habituel des télégrammes de nos ambassades et légations. Certains nous faisaient part de l'opinion, répandue au-dehors par des correspondants de presse, que la résistance militaire française avait été molle, qu'elle était désormais brisée, désorganisée, et qu'elle touchait à sa fin. Avec l'assentiment de M. Paul Baudouin, qui suppléait à M. Paul Reynaud aux Affaires étrangères, je réagis contre cette impression par un télégramme circulaire, démentant que notre résistance militaire eût manqué d'énergie, qu'elle fût épuisée et que nous fussions sur le point d'abandonner la partie.

Je le fis en toute bonne foi. Non que je n'eusse senti rôder l'idée d'armistice. Je n'ignorais même pas qu'elle avait fait son apparition dans les entretiens des ministres entre eux. Mais je m'imaginai encore, personne de qualifié ne l'ayant émise devant moi, qu'elle pourrait n'avoir qu'une courte carrière.

Mon seul lien avec le gouvernement était le sous-secrétaire d'État, bien que lui-même dût souvent s'absenter du manoir de la Châtaigneraie, où étaient nos bureaux, pour courir tantôt à la préfecture de Tours, tantôt au château de Chissay, affecté au président du Conseil, tantôt à celui de Cangé, habitation du président de la République. Si donc, grâce au zèle des agents du chiffre, j'étais informé de ce qui se passait au bout du monde, je l'étais beaucoup moins de ce qui advenait chez nous.

Cependant me revint aux oreilles que M. Paul Reynaud et le général Weygand avaient, chacun de leur côté, insisté à Londres pour que nous fussions envoyés des renforts britanniques d'infanterie, dont nous

manquions depuis l'élimination de l'armée Gort, et d'aviation, dont on ne voyait pas assez d'escadrilles au-dessus de nos champs de bataille. Je craignais que notre solitude ne donnât prétexte à un reproche, nuisible à la solidarité franco-anglaise. Je demandai donc aux ministres du Canada et de l'Afrique du Sud, le colonel Vanier et M. Bain-Marais, de provoquer l'intervention de leurs gouvernements respectifs auprès du gouvernement britannique, en faveur de nos besoins militaires. Peu après, le second des deux m'apporta le texte d'un télégramme du général Smuts à M. Churchill, développant le thème suivant :

La bataille qui se livre en France est d'importance vitale, pour la Grande-Bretagne ; Londres se défend sur le sol et [27] dans le ciel de France ; il importe donc de prêter tout le secours possible aux Français et de concentrer immédiatement sur leur front toutes les ressources disponibles.

Le diplomate sud-africain m'autorisa à prendre copie de ce télégramme.

Quand il me fut communiqué, ses chances d'effet pratique étaient devenues à peu près nulles. En avait-il eu davantage le jour où il avait été lancé de Prétoria ? C'est douteux. L'insuffisance des armements d'outre-Manche mettait une étroite limite aux possibilités de secours britannique à la France envahie. La rapidité de l'invasion rendait problématique l'utilisation de renforts qui, de toute façon, n'auraient pu venir d'Angleterre qu'au compte-gouttes. De fait, le *War Office* aurait dû, pour ainsi dire, racler ses fonds de tiroir pour contribuer à la défense d'un certain « réduit breton », dont l'organisation avait été examinée et dont le projet était maintenant abandonné. Une brigade anglaise, débarquée à Cherbourg, ne savait plus, me disait-on, par où rejoindre nos troupes en retraite ; et déduction faite de cette unité, il ne restait à l'Angleterre que deux divisions équipées, pour la défense des îles Britanniques.

Moins que les États-Unis, mais comme eux tout de même, la Grande-Bretagne avait trop compté sur la France pour lui servir de rempart, pendant qu'elle comblerait les lacunes d'une préparation militaire très imparfaite. Nous avons certes nos responsabilités dans notre désastre, et de toute espèce : militaires, politiques, diplomatiques. Mais nos alliés, actuels ou futurs, avaient aussi les leurs.

Toutefois, ce n'était pas le moment de songer aux responsabilités, surtout pas pour se les rejeter d'un allié à l'autre. Une seule chose importait : qu'advenait-il de la bataille ? Je n'en savais rien de plus qu'à mon départ de Paris. Elle se déroulait, m'avait-on dit, sans continuité de front de notre côté, mais sans que ce sectionnement la privât de toute efficacité, grâce à la distance de blocs isolés, que le général Weygand appelait des « hérissons » ; cependant, elle ne pouvait, de notre part, prétendre à plus qu'à ralentir l'avance de l'ennemi sur Paris d'abord, puis entre Seine et Loire. J'avais aussi entendu parler de « sauver l'honneur des armes » ; but louable certes, mais qui semblait bien exclure l'espoir d'un résultat stratégique. De toute la journée du 11 juin, je n'en appris pas davantage. À la fin de l'après-midi, M. Paul Baudouin, rentrant à La Châtaigneraie, après une stérile tournée d'information dans quelques châteaux [28] de Touraine, m'annonça pourtant que M. Paul Reynaud et M. Churchill avaient été conférer avec le général Weygand à son quartier général, établi à Briare. Mais de leur conférence, il ne connaissait que le fait, qui ne suffisait pas à satisfaire son impatience de renseignements.

Est-ce à dire qu'il n'y eût rien à en conclure ? Non. Le seul fait du conseil de guerre de Briare prouvait ceci : les Anglais étaient d'autant plus anxieux de savoir où nous en étions, qu'ils pouvaient moins pour nous ; ils se méfiaient des conséquences que notre commandement ou notre gouvernement pourraient vouloir tirer de notre défaite.

Le 12 juin, fut tenu à Cangé, chez M. Albert Lebrun, un Conseil des ministres, auquel assista M. Paul Baudouin. Ce que j'en appris de lui, le jour même, se résume en ceci : le général Weygand y était venu de son quartier général et avait rendu compte de la situation militaire, qui évoluait vers le pire ; l'idée de chercher à suspendre les hostilités avait été émise et, sinon méthodiquement discutée, au moins fortement agitée et soutenue ; aucune conclusion sur ce point n'était pourtant résultée d'une délibération dramatique ; aucune, d'ailleurs, n'était possible sans un nouveau contact avec les ministres anglais.

C'est la première fois que j'entendis un membre du gouvernement prononcer le mot d'armistice. J'ai à peine besoin d'ajouter que ce fut avec douleur.

J'ignore si Londres perçut l'écho des discussions de Cangé, ni si le Premier ministre britannique fut incité à venir en France, d'où M. Paul

Reynaud ne pouvait manifestement pas s'absenter. Mais cela me paraît à présumer, étant donné que M. Churchill, lord Halifax et lord Beaverbrook atterrissaient en Touraine le lendemain.

J'eus des informations moins succinctes sur le conseil suprême anglo-français qui fut tenu ce jour-là (13 juin), à la préfecture de Tours. En effet, tard dans la soirée, M. Paul Baudouin me fit appeler au castel de Chamilly, sa résidence personnelle, et me mit sommairement au courant de ce qui s'était dit dans l'après-midi. M. Paul Reynaud avait exposé à ses interlocuteurs anglais notre situation militaire, qui devenait affreuse, les proportions croissantes de notre désastre, et l'extrémité à laquelle nous pouvions être bientôt réduits, c'est-à-dire l'épuisement de notre résistance organisée. Ému, M. Churchill avait répondu que, resterait-elle seule en ligne, l'Angleterre continuerait la lutte avec une énergie farouche ; [29] qu'elle serait obligée de nous faire du mal, de bombarder nos côtes, nos ports, nos voies ferrées ; mais qu'elle ne s'abandonnerait pas à de vaines récriminations, n'oublierait pas le compagnon d'armes tombé dans le combat et, la victoire une fois remportée, restaurerait la France dans sa grandeur et sa puissance.

Telles furent, textuellement, les paroles que me répéta M. Paul Baudouin, qui les avait notées sur son agenda. Elles me frappèrent tellement, qu'elles ne sont, depuis lors, jamais sorties de ma mémoire. J'en tirai deux convictions, dont je ne me suis plus départi : la première est que les Anglais, resteraient-ils seuls aux prises avec l'Allemagne, ne mettraient pas les pouces ; la seconde, que notre intérêt demeurerait, en tout état de cause, de leur côté.

La portée du langage de M. Churchill n'avait d'ailleurs pas échappé à ses auditeurs français. M. Paul Reynaud, en effet, lui demanda s'il avait parlé en son nom personnel ou au nom du gouvernement britannique ; et M. Churchill, après s'être retiré quelques instants avec ses deux collègues, renouvela sa déclaration en leur nom comme au sien.

Est-ce à dire qu'elle pouvait être interprétée comme un assentiment à la demande par la France d'un armistice franco-allemand ? Je ne le pense pas. Est-ce à dire que, faite au nom de trois membres du cabinet britannique, elle pouvait être considérée comme engageant « le gouvernement de Sa Majesté » ? Je ne le pense pas non plus. Je crois que, sur le premier point, même une équivoque n'était possible qu'en

forçant le sens des paroles de M. Churchill et que, sur le second, un engagement positif n'aurait pu résulter que d'une déclaration du gouvernement britannique *in corpore*.

Ce fut le dernier conseil suprême franco-anglais. À l'heure où j'en écoutais le récit, nous nous attendions à apprendre, d'un moment à l'autre, l'entrée des Allemands à Paris, déclaré ville ouverte. Cette attente pesait sur mon esprit, qui avait peine à s'en abstraire. Chaque jour, nous nous enfoncions un peu plus dans la catastrophe. Pendant la journée, ma besogne, bien qu'elle s'y rapportât, y faisait diversion. Mais le soir, quand je rentrais à mon gîte — un manoir, à la sortie de Langeais, du côté de Tours — plus rien n'en détournait ma pensée. La veille, en me mettant à l'écoute de la radio, j'avais entendu une allocution de M. Paul Reynaud, d'intonation résolue, mais si grave, que les premières notes du refrain de *la Marseillaise*, indicatrices de nos émissions, en avaient pris un son [30] lugubre. Et voici que moins de vingt-quatre heures après, le terme de notre affreuse situation avait dû être évoqué à Tours, avec une imprécision qui ne le rendait pas moins poignant !

Les ministres britanniques se crurent-ils confrontés avec l'éventualité d'un armistice franco-allemand, ou seulement avec celle de la cessation des hostilités en France ? Furent-ils sondés par les nôtres sur les conditions auxquelles l'Angleterre consentirait à délier la France de l'engagement souscrit par M. Paul Reynaud le 28 mars 1940 : celui de ne pas solliciter d'armistice séparé ? S'enquirent-ils de ce que nous ferions de notre flotte, dans le cas où notre armée serait éliminée du combat ? Autant de points sur lesquels m'ont manqué et me manquent encore des données absolument positives ³.

M. Paul Baudouin ne m'a pas dit, sur le moment, que M. Churchill et ses collègues eussent posé la question du sort de notre flotte, dans l'hypothèse d'une demande d'armistice. Depuis, il m'a toujours assuré que cette question n'avait pas été posée par eux à Tours. Il ne m'a pas dit non plus que M. Paul Reynaud leur eût annoncé, ni même fait prévoir l'armistice ; et le fait est que j'ai vu, pendant les journées

³ Elles ne me manquent évidemment plus depuis que M. Roland de Margorie a publié, dans *le Figaro*, le procès-verbal de la réunion, procès-verbal qui me semble confirmer à peu près mes déductions antérieures.

suivantes, le président du Conseil s'opposer énergiquement à ce que nous nous retirions de la lutte.

Mais, cela dit, à juger par ce qui nous vint de Londres quelques jours plus tard, les ministres anglais durent bien, en quittant Tours, se douter du dilemme qui torturait et déjà divisait leurs collègues français : armistice ou continuation des hostilités hors de France. Ils ont su que la Loire n'arrêterait pas l'invasion allemande, qu'il n'était plus question d'organiser un « réduit » en Bretagne, et ils n'ont pas pu ignorer que l'armistice, soutenu par les uns, combattu par les autres, était à l'ordre du jour.

Il est, depuis lors, arrivé que l'on me demandât :

« Le gouvernement français a-t-il prévenu le gouvernement britannique de sa demande d'armistice avant de la faire ? »

Je fus, notamment, interrogé à ce sujet par un service secret, de documentation et d'études, pour lequel je travaillai en 1943. Je répondis que l'éventualité d'une demande d'armistice, sur laquelle les membres de notre cabinet n'étaient pas d'accord [31] entre eux, me paraissait avoir été « sous-jacente » à l'entretien franco-anglais de Tours.

Quoi qu'il en soit, à partir du 13 juin, l'armistice devint pour nous, fonctionnaires des Affaires étrangères, une sorte de spectre qui se dressait devant nos esprits.

Pour écarter de nous ce spectre, un moyen sûr eût été d'obtenir des États-Unis un acte décisif.

La réponse de Roosevelt au message de M. Paul Reynaud du 10 juin arriva précisément le soir du 13 et fut remise à son destinataire directement par l'ambassadeur des États-Unis : car la correspondance qui s'était engagée entre eux ne passait pas par nos services.

Roosevelt se déclarait ému de l'appel qui lui avait été adressé, ne ménageait pas les expressions de son admiration aux armées françaises et britanniques, promettait de faire plus encore qu'il n'avait fait pour leur fournir du matériel, prenait acte de notre résolution de continuer la lutte, même au prix d'un transfert du gouvernement au-delà de la Méditerranée ou de l'Atlantique, enfin mettait l'accent sur le fait que les marines alliées étaient maîtresses des mers et que nous disposions d'un empire colonial.

« Il est, disait-il, de la première importance de se rappeler que les flottes françaises et britanniques continuent à avoir la maîtrise de l'Atlantique et des autres océans et que les matières premières des autres parties du monde sont nécessaires au maintien de toutes les armées. Les paroles prononcées par le Premier ministre Churchill m'ont grandement encouragé et il semble que la même volonté de résistance anime le grand empire français à travers le monde. La puissance navale dans les affaires mondiales est confirmée par les enseignements de l'histoire ; l'amiral Darlan ne l'ignore point. »

Cette réponse était, en somme, une incitation à tenir bon et à faire fond pour cela sur notre marine et notre empire. Mais de l'entrée en action des escadres américaines, elle ne soufflait pas mot.

Aussi, M. Paul Reynaud, à l'issue de son colloque avec les Anglais et d'accord avec eux, adressa-t-il un nouvel appel à Roosevelt. Cette fois, il lui demandait carrément, sinon l'immédiate intervention armée des États-Unis, au moins la promesse qu'elle ne saurait tarder.

Après lui avoir représenté, en termes émouvants, l'atroce situation de la France, le danger couru par l'Angleterre, le péril qui menaçait l'Amérique elle-même, il disait au Président :

[32]

« Je sais qu'une déclaration de guerre ne dépend pas de vous seul. Mais je dois vous dire, en cette heure si grave de notre histoire, autant que de la vôtre, que si, au cours des heures qui vont suivre, vous ne pouvez pas donner à la France l'assurance que les États-Unis entreront en guerre dans un temps très court, le sort du monde en sera changé. »

Comme le précédent, ce message fut expédié directement par le président du Conseil, sans passer par les services des Affaires étrangères. Le fait et le sens général m'en furent révélés par l'aperçu que M. Paul Reynaud en donna dans une allocution radiodiffusée du même soir. Le texte n'en fut connu de moi qu'ensuite.

Contrairement à l'avis de certains, l'initiative ne me parut, cette fois encore, nullement contre-indiquée. Question de rédaction mise à part, il n'y avait rien de déplacé à faire entendre au président des États-Unis que la défense de la cause, pour laquelle nous étions en train de succomber et à laquelle il avait moralement adhéré, avait un urgent

besoin de son aide effective et, en attendant, d'une promesse positive de prompt secours.

L'apparition d'avant-gardes allemandes sur la Loire ne pouvait plus beaucoup tarder. Il n'était donc plus possible au gouvernement et aux administrations publiques de demeurer en Touraine. Ordre nous fut donné, dans la nuit du 13 juin, de partir pour Bordeaux le lendemain matin.

Nous ne pouvions, cette fois, nous faire suivre de l'entier personnel du ministère : car il ne s'agissait plus de rejoindre un cantonnement préparé de longue date, mais bien d'aller en occuper un organisé à la hâte, qui pouvait ne pas être le dernier. La pénible mission m'incomba donc de donner congé, le matin du 14 juin, à un grand nombre des agents et des dactylographes, avec qui je venais de vivre des journées tragiques. Beaucoup ne savaient où se replier ; leur sort était affligeant. Je souffrais d'avoir à les laisser en panne, sans pouvoir plus que leur dire, collectivement, ma peine de les licencier et mon espoir de les rappeler bientôt.

Au moment où je montais en automobile à Langeais, me fut apporté le commencement d'un télégramme de notre ambassadeur à Ankara, M. Massigli, relatant un entretien avec le ministre turc des Affaires étrangères, M. Saradjoglou. Bien que le déchiffrement en fût incomplet, il ressortait du texte que la Turquie maintenait sa neutralité, malgré l'agression italienne contre l'Angleterre et la France.

[33]

Je n'en fus pas surpris ; l'ambassadeur de Turquie me l'avait fait prévoir. Me parlant de son pays et des Balkaniques, il m'avait dit : « Nous aurions dû tous partir en guerre à la fois. »

Parole pleine de sens ; car lorsque beaucoup de peuples se lèvent en même temps, leurs impréparations militaires ne s'additionnent pas ; elles se compensent. Mais ce retour sur le passé m'avait donné à penser qu'une levée isolée des Turcs était désormais hors de cause. Je n'en fus pas moins déçu d'avoir prévu juste. Il fallait donc renoncer définitivement à voir se produire en Orient une diversion qui pût prendre l'Italie à revers et déranger, de ce côté, l'échiquier de l'Allemagne.

[34]

PREMIÈRE PARTIE

PARIS - LANGEAIS – BORDEAUX — LA BOURLOULE

Chapitre III

À BORDEAUX. LES DERNIERS JOURS DU CABINET PAUL REYNAUD

[Retour à la table des matières](#)

De Langeais à Bordeaux. — Alternative posée devant le gouvernement : demande d’armistice ou départ pour l’Afrique. — En cas de départ pour l’Afrique, que fera-t-on de l’armée ? — En cas de demande d’armistice, que fera-t-on de la flotte ? — Visite de l’ambassadeur d’Angleterre à mon cabinet le 15 juin. — Éventualité d’un changement de ministère. — Objections opposées au départ pour l’Afrique. — Insuffisance des moyens militaires en Afrique. — Dispositions inquiétantes de l’Espagne. — Question du passage éventuel des Allemands par l’Espagne. — Conseil des ministres du 15 juin. — Ma rencontre avec le général Weygand et l’amiral Darlan, attendant l’issue de ce conseil. — Vive réaction du général Weygand à l’hypothèse d’une capitulation de l’armée sans armistice. — Visite du maréchal Pétain à M. Paul Reynaud et note lue par le maréchal. — Visite de M. Paul Baudouin à M. Paul Reynaud. — Réponse de Roosevelt au second message de M. Paul Reynaud. — Télégramme de M. de Saint-Quentin. — Proposition anglaise d’union intime franco-britannique. — Conseil des ministres du 16 juin après-midi et dislocation du gouvernement.

De Langeais à Bordeaux, nous voyageâmes en convoi, suivant un itinéraire tracé d’avance, le long duquel la circulation, tout entière dans le même sens nord-sud, était surveillée de loin en loin. Malgré cela, notre marche fut ralentie par des files de voitures, souvent à chevaux,

où s'entassaient des fugitifs et que nous devons dépasser. Nous n'arrivâmes à Bordeaux que vers sept heures du soir. Des chambres nous avaient été retenues à l'hôtel *Splendide* et les services de notre ministère s'installèrent au lycée Longchamp.

À Bordeaux, depuis le matin du 15 juin, devant l'aggravation rapide de notre situation militaire et l'impuissance croissante d'une résistance qui allait se morcelant, la question du parti à prendre devint urgente et provoqua des discussions passionnées, dont l'écho retentit au-delà des portes, de moins en moins étanches, du Conseil des ministres.

[35]

De partis à prendre, il y en avait deux. L'un consistait à demander aux Allemands et aux Italiens leurs conditions d'armistice ; l'autre, à partir pour l'Afrique du Nord, ou à y envoyer une délégation du gouvernement, pour y continuer la lutte dans l'empire. C'était une alternative.

S'il ne s'était agi que des Italiens, il n'y aurait eu aucune raison de leur demander l'armistice. Car notre résistance à leur agression était heureuse. Les six divisions de notre armée des Alpes tenaient bon contre les dix-neuf qu'ils mettaient en ligne. Ainsi se vérifiait la remarque caustique que le Nonce du pape, Mgr Valerio Valéri, m'avait faite, le jour où Mussolini nous avait déclaré la guerre :

« Après tout, peut-être l'entrée en scène des fascistes va-t-elle vous fournir l'occasion des succès qui vous font défaut contre les nazis. »

Mais il était évident que l'Allemagne n'accepterait pas de laisser l'Italie en dehors d'une négociation d'armistice ; en sorte que le demander à l'une obligerait à le demander à l'autre.

L'alternative — armistice ou départ pour l'Afrique, — posait à son tour une série de questions, qu'on ne peut qualifier d'accessoires, tant elles étaient importantes. Si l'on partait pour l'Afrique, que ferait-on de l'armée ? Si l'on demandait l'armistice, que ferait-on de la flotte ? Dans le premier cas, le point final serait-il mis à la résistance militaire dans la métropole par la capitulation de l'armée, ou bien prolongerait-on désespérément le combat, pour ainsi dire jusqu'au dernier homme ? Dans le second cas, ferait-on partir la flotte avant la demande d'armistice, pour la placer en quelque sorte en dehors du coup, ou bien la garderait-on immobile, en attendant de savoir quel sort lui

réserveraient les conditions de l'Allemagne et de l'Italie ? Ces questions étaient angoissantes et vitales.

Elles ont été débattues sur un plan supérieur à celui où me situait ma fonction. Je ne recueillis donc que des échos des orageux débats qu'elles motivèrent ; car, pas plus à Bordeaux qu'en Touraine et à Paris, je n'assistai, cela va de soi, aux séances du Conseil des ministres, ni, ce qui est moins rationnel, aux conférences des membres de notre cabinet avec des ministres anglais, quand il en vint de Londres.

Le 15 juin, dans la matinée, je reçus la visite de l'ambassadeur d'Angleterre.

Sa visite chez moi dut en suivre une qu'il fit ce même jour [36] à M. Paul Reynaud, pour lui remettre un émouvant et chaleureux message de M. Churchill. Ce document tournait autour de quelques idées, qui étaient les suivantes :

Réconforter les Français par de vibrants éloges au courage de leurs armées ; les convaincre de la persévérance inlassable de leurs alliés à poursuivre la lutte où que ce soit, dans les îles Britanniques ou dans un Dominion ; leur affirmer la résolution d'utiliser à fond les ressources de la Grande-Bretagne et de partager avec eux la charge des dommages de guerre ; leur promettre de ne pas poser les armes avant d'avoir libéré les peuples démembrés ou asservis, écrasé le nazisme et restauré la France dans toute sa grandeur ; leur exprimer la confiance que ces buts seraient atteints, peut-être même plus vite que les circonstances n'autorisaient à le croire.

Sir Ronald Campbell ne me parla pas de ce message, qui contenait cependant des données intéressantes pour apprécier la situation. La correspondance directe des deux chefs de gouvernement, parfaitement normale, surtout dans un pareil moment, passait naturellement au-dessus de ma tête et laissait dans mon information des lacunes, qui n'étaient ensuite com-blées qu'au petit bonheur.

L'ambassadeur d'Angleterre me signala l'importance que présentait, aux yeux de son gouvernement, le sort de notre flotte de guerre, si nous nous retirions de la lutte, ce à quoi il se défendait de croire encore. Il en avait, me dit-il, parlé au président du Conseil de la part de M. Churchill et de lord Halifax, qui, si nos bâtiments n'étaient pas mis à l'abri, « considéreraient comme une véritable défection tout

sondage de notre part auprès des Allemands en vue d'un armistice ». Dans la suite de sa conversation avec moi, il fit allusion à « la vague d'anglophobie » qui, selon ses renseignements, déferlait de nos cercles politiques. Il se montra enfin inquiet de la possibilité que M. Paul Reynaud ne dût céder le pouvoir et que sa retraite ne fît place à un partisan de l'armistice. À ce titre, il me nomma le maréchal Pétain.

Qu'entendait le gouvernement britannique par « mettre à l'abri » nos bâtiments de guerre ? Ce ne me fut pas précisé ce jour-là. Mais les interprétations possibles n'étaient ni difficiles, ni nombreuses. Il s'agissait évidemment d'envoyer nos navires en Angleterre, aux États-Unis ou dans une colonie française, où ils ne courussent pas le risque d'être pris par les Allemands et les Italiens.

Cet avertissement nous était donné en prévision du cas [37] où la France demanderait un armistice à l'Allemagne et à l'Italie. Il procédait très probablement de l'impression que les ministres anglais avaient emportée du conseil suprême de Tours.

Je rendis compte à M. Paul Baudouin de ce que m'avait dit l'ambassadeur d'Angleterre et le fis porter à la connaissance de l'amiral Darlan par notre officier de liaison avec lui, le commandant Deleuze.

Quand sir Ronald Campbell m'avait parlé d'une « vague d'anglophobie », j'avais contesté le fait ; mais, si l'expression dépassait la réalité, une réaction contre l'alliance anglaise n'en devait pas moins être constatée. Elle prenait naissance dans notre désastre militaire, source d'une rancœur qui avait commencé par s'en prendre à des responsabilités françaises et qui continuait en incriminant nos alliés.

Quant à une crise ministérielle, ce qui la faisait craindre était le désaccord des membres du gouvernement, sur l'alternative fondamentale du parti à prendre. Leur division à cet égard devenait de notoriété publique ; et le nom du maréchal Pétain circulait, comme celui du successeur probable de M. Paul Reynaud, si son cabinet venait à se disloquer.

Mais le président du Conseil n'avait nullement renoncé à y rétablir une union suffisante pour conserver le pouvoir et transférer le gouvernement en Afrique. Malheureusement les objections opposées à ce transfert, loin de s'affaiblir, se fortifièrent d'arguments nouveaux.

Le général Noguès commandait en chef nos forces en Algérie, Tunisie et Maroc. Sa mission, dans cette partie essentielle de notre empire, avait commencé par ressembler à celle de Lyautey au Maroc dans l'été de 1914. Il avait eu à fournir des troupes et du matériel au front de France, sans pour cela évacuer aucune de ses positions. Mais dans la métropole, le miracle de la Marne ne s'était pas renouvelé. Au contraire, la retraite avait continué et tourné au désastre. Alors, le général Noguès avait aperçu, pour son théâtre d'opérations, un autre rôle : celui de refuge pour le gouvernement et le commandement métropolitains. Il leur avait donc télégraphié pour les inciter, si la bataille de France était totalement perdue, à venir continuer la lutte en Afrique du Nord.

Son exhortation, concordant avec l'opinion soutenue par M. Paul Reynaud et les ministres qui le suivaient, amena le commandement en chef et l'état-major de l'armée à préciser leurs objections. Quel effet moral serait produit sur les Algériens, [38] Tunisiens, Marocains, par l'arrivée d'un gouvernement fugitif, pour poursuivre la lutte sur leur sol ?

À mon avis, cette objection-là n'avait aucune valeur. Les meilleurs juges du moral des populations indigènes étaient nos autorités locales ; et dès l'instant qu'elles se portaient garantes du loyalisme de leurs administrés, il n'y avait qu'à les en croire. Mais d'autres objections furent formulées, qui étaient d'ordre militaire et tenaient à la situation des effectifs en Afrique du Nord, à celle de l'approvisionnement en munitions, à l'état du matériel, au défaut de toute installation industrielle pour les fabrications de guerre. Les indications fournies, les appréciations portées sur ces divers points, ne furent pas pour encourager à tableter immédiatement sur les ressources militaires de l'Afrique du Nord. Il y aurait, disait-on, à faire appel aux États-Unis pour beaucoup de fournitures, — l'Angleterre n'étant alors en mesure de rien nous fournir, — si l'on voulait compléter et rajeunir le matériel de l'armée d'Afrique, remonter ses stocks de munitions, équiper de nouveaux contingents.

D'autre part, les nouvelles d'Espagne étaient troublantes. Le gouvernement de Madrid avait déclaré passer de la neutralité à la non-belligérance : c'était prendre, en juin 1940, la position que l'Italie avait prise en septembre 1939. Il renforçait considérablement ses garnisons du Maroc espagnol. À quelles intentions répondaient cette attitude et

ces précautions ? En juger était malaisé. Mais un fait n'était pas contestable : c'est que le parti germanophile et hitléroophile était puissant au-delà des Pyrénées, et qu'il était représenté dans l'équipe ministérielle de Franco, très près de lui. Aussi les ambassades alliées à Madrid n'étaient-elles nullement rassurées sur ce qu'il adviendrait.

Les adversaires du départ pour l'Algérie tirèrent, de ces deux ordres de faits, — insuffisance des moyens militaires en Afrique et dispositions inquiétantes de l'Espagne, — des arguments pour soutenir que, si les Allemands et les Italiens nous attaquaient sur le continent africain, nous serions en mauvaise posture pour leur résister, et que, si la *Wehrmacht* voulait passer par l'Espagne, elle pourrait, soit obtenir de France le passage, soit se l'ouvrir.

De fait, Hitler avait un plan tout préparé de passage par l'Espagne, mais subordonné à l'autorisation de Franco, qui ne la donna pas. Ce n'est d'ailleurs pas par amour de nous que Franco la refusa, ni même par irréductible attachement à la neutralité. C'est parce qu'il y mettait un prix que Hitler ne [39] voulut pas payer : le Maroc, que Franco voulait pour l'Espagne et que Hitler entendait réserver à l'Allemagne. Là fut la pierre d'achoppement à leur accord sur un transit consenti.

On ne pouvait, à la mi-juin 1940, exclure l'hypothèse d'un transit par effraction, ni faire fond sur l'armée espagnole pour l'empêcher. Les seuls obstacles à surmonter par la *Wehrmacht*, une fois l'Espagne envahie, seraient alors la place et le détroit de Gibraltar. Or, le siège de Gibraltar créerait aux Espagnols une tentation à laquelle il leur serait bien difficile de ne pas céder. Quant au détroit, son franchissement serait-il impossible à des Allemands qui tiendraient Cadix et Algésiras ? Son resserrement n'en rendrait pas la défense aisée aux marines anglaise et française, vulnérables des airs, où dominerait l'aviation allemande. Plutôt que de la mer, ce serait de la côte africaine, du Rif, que le détroit pourrait être défendu. Mais le Rif était espagnol et, si nous l'envahissions en partant du Maroc français, alors nous serions, *ipso facto*, en état d'hostilités avec l'Espagne, qui serait, de ce fait, à la disposition de l'Allemagne.

C'est surtout de l'Espagne que nous entendions parler, parce que, la France n'étant pas en guerre avec elle, nous en recevions des nouvelles, des avis, des mises en garde. Mais l'Italie fournissait aussi des arguments. Tout son territoire métropolitain serait disponible aux

Allemands, ses alliés, pour rapprocher d'Afrique les troupes qu'ils voudraient y faire passer, ou tenter d'y faire passer. Le passage leur serait-il interdit par Malte, par les marines anglo-françaises ? Question d'appréciation.

Tels sont les raisonnements qui me furent rapportés comme étant ceux sur lesquels allaient leur train les controverses politiques et militaires.

Dans l'après-midi du 15, je me rendis aux renseignements à la présidence de la République, installée dans l'hôtel du préfet de la Gironde. J'y rencontrai le général Weygand et l'amiral Darlan, qui attendaient dans un salon le résultat d'un Conseil des ministres, réuni dans la pièce d'à côté. Piqué sur une chaise volante, à grande distance des deux chefs militaires, un officier de la maison du Président gardait la porte d'entrée. Un silence total régnait entre ces trois personnes, au moment où je vins faire le quatrième. Arrivé plein de mon sujet, je répétai au général et à l'amiral les considérations que j'avais entendues, cherchant à connaître leur opinion. Mais je ne réussis pas à leur tirer un mot, tant tous deux étaient absorbés. Le général Weygand, l'esprit visiblement tendu vers autre [40] chose que mes propos, ne desserra pas les dents. Quant à l'amiral Darlan, tout au plus grommela-t-il, en entendant les mots « départ pour l'Afrique » : « Ah ! oui, la transhumance ! » Je repartis sans autre lumière que celle-là, avec le sentiment d'avoir été importun.

Je ne tardai pas à comprendre pourquoi, effectivement, je l'avais été. Le Conseil des ministres, délibérant sur la question du parti à prendre, — armistice ou départ pour l'Afrique, — avait eu par conséquent à statuer sur les accessoires, si l'on peut appeler ainsi d'aussi graves éventualités que la capitulation de l'armée de terre, en cas de transfert du gouvernement en Algérie, et l'immobilisation ou l'éloignement de la flotte, en cas de demande d'armistice.

Les deux camps ministériels étaient-ils restés sur leurs positions ? Une majorité s'était-elle dessinée pour l'exode en Afrique ? Toujours est-il que, la séance terminée, M. Paul Reynaud avait fait prévoir au général Weygand qu'il serait autorisé à capituler. Le général, objectant que la capitulation ou la reddition de l'armée sans conditions, en rase campagne, était la plus infamante des solutions qu'on pût imaginer, avait énergiquement protesté, — tant auprès du président du Conseil,

d'abord, que du président de la République, ensuite, — et déclaré préférer se battre jusqu'au dernier homme. La scène avait été des plus vives.

« Ah ! c'est donc pour cela que vous m'avez fait venir de Syrie ! » s'était écrié le général Weygand, s'adressant à M. Paul Reynaud, qui avait répliqué sèchement et coupé court à l'entretien. Quant à M. Albert Lebrun, vers qui le général s'était ensuite tourné, en alléguant la souillure qu'une capitulation du commandement infligerait à nos drapeaux, il avait refusé de l'écouter hors de la présence des ministres responsables.

Voilà ce qui me fut raconté le soir du 15 juin. Je m'expliquai alors que, dans l'attente des conclusions du gouvernement sur un pareil sujet, le général en chef et l'amiral de la flotte eussent, eu l'esprit à autre chose que les Pyrénées et Gibraltar, Franco, Serrano Suner, le Rif et tout ce dont je leur avais parlé.

Personne ne m'a dit ce soir-là que le choix eût été donné au général Weygand entre une capitulation, sous sa responsabilité de commandant en chef, et un simple ordre de cesser le feu. Cette seconde solution n'est venue à ma connaissance que par des ouvrages publiés plusieurs années après. Sur le moment, je n'ai pas entendu exprimer l'idée de mettre lin à la lutte dans la métropole par le coup de langue d'un clairon.

[41]

Le 16 au matin, je fus appelé à la présidence du Conseil, installée dans l'hôtel du commandant de la région militaire. Je trouvai M. Paul Reynaud à sa table de travail, écoutant une discussion animée entre deux de ses collaborateurs : M. Roland de Margerie et le colonel de Villelume. Le premier le pressait instamment d'ordonner le départ pour l'Afrique. Le second l'engageait à assumer la mission d'ambassadeur à Washington, où il pourrait rendre de signalés services, les États-Unis devant un jour décider de la victoire.

Cette suggestion impliquait l'abandon du pouvoir par M. Paul Reynaud, ce qui me parut à éviter. D'autre part, nous étions parfaitement représentés à Washington par un excellent diplomate de carrière, M. de Saint-Quentin. Enfin, la réponse de Roosevelt au dernier appel de M. Paul Reynaud n'était, à ma connaissance, pas encore arrivée. Je fis donc observer au président du Conseil que, pour peu

qu'elle fût favorable, elle pourrait lui fournir une bonne base pour rallier à son avis ses contradicteurs du cabinet.

Nous en étions là de notre entretien à quatre, quand le maréchal Pétain se fit annoncer et fut introduit. M. R. de Margerie et le colonel de Villelume se retirèrent ; je fis mine d'en faire autant, mais le président du Conseil et le Maréchal me retinrent. Le Maréchal, après avoir mis la conversation sur l'alternative qui divisait les ministres, tira de sa poche une note, dont il donna lecture. Il y énonçait les raisons pour lesquelles il était opposé au départ pour l'Afrique et, dans tous les cas, s'abstiendrait personnellement de s'y associer. Ces raisons se résumaient en ceci :

Le devoir du gouvernement était de demeurer avec la population de la métropole envahie, pour partager ses épreuves et les lui alléger ; un gouvernement qui se retirerait du territoire métropolitain serait accusé par les Français de les avoir abandonnés à leurs souffrances et aurait, à son retour, perdu son autorité ; par surcroît, il pourrait ne plus retrouver la France telle quelle, parce qu'elle aurait été, dans l'intervalle, altérée dans sa personnalité par l'occupant.

Sa lecture achevée, le Maréchal déclara que, si le départ pour l'Afrique était de nouveau proposé au Conseil de la journée, il lirait cette note.

Ma formation professionnelle étant toute de politique extérieure, la teneur de ce document me surprit. Mais elle me révéla un point de vue qui, totalement étranger à mes habitudes d'esprit, paraissait être celui où se plaçait le Maréchal. Il [42] semblait donner le pas sur tous les autres à un devoir de tutelle et de protection en faveur des Français de la métropole, soumis aux épreuves de l'invasion, exposés à celles de l'occupation.

M. Paul Reynaud avait écouté la lecture du Maréchal sans mot dire. Il n'entra pas en discussion. Passant à un autre sujet, il raconta qu'il avait reçu, ce même matin, la visite de l'ambassadeur des États-Unis. Ces fonctions étaient alors assumées par M. Biddle, M. Bullitt étant resté à Paris. Le président du Conseil nous rapporta lui avoir dit :

— Si la France est mise hors de combat sur terre, j'enverrai la flotte française en Amérique, se mettre à la disposition du président Roosevelt, pour servir la cause de la liberté des peuples.

M. Biddle s'en était montré extrêmement touché :

— Vous feriez cela ! s'était-il écrié.

À son tour, le Maréchal s'abstint de discuter, ne formula aucune approbation à ce projet et se retira.

Comme il sortait, se présenta M. Paul Baudouin. Le président du Conseil renouvela pour lui le bref récit de son entrevue du matin avec l'ambassadeur des États-Unis et le termina en observant :

— Dans une situation comme celle où nous sommes, il faut de l'imagination !

C'était vrai ; il avait raison. M. Paul Baudouin en convint, mais, en répondant, prononça le mot de responsabilité, que M. Paul Reynaud releva avec une grande vivacité. Après quoi, ils se mirent à parler de l'horaire des conseils de la journée et je les quittai pour regagner le lycée Longchamp.

Le sous-secrétaire d'État n'était plus d'accord avec son ministre (n'oublions pas, en effet, que le président du Conseil était en même temps ministre des Affaires étrangères). M. Paul Reynaud se raidissait contre l'armistice ; M. Paul Baudouin s'en déclarait partisan. Il disait le considérer comme une nécessité inéluctable, mais vouloir le concilier avec le maintien, entre la France et l'Angleterre, de rapports réservant l'avenir et permettant la continuation, entre la France et les États-Unis, de l'amitié traditionnelle. Cette politique différait de celle de M. Paul Reynaud, qui tenait pour la poursuite de la lutte aux côtés de nos alliés britanniques, hors de la métropole, sur mer et dans l'empire. Mais elle différait aussi de celle des violents, qui commençaient à élever la voix dans Bordeaux, vitupéraient la Grande-Bretagne, n'épargnaient même pas l'Amérique et, pourvu que le combat fût arrêté, faisaient [43] bon marché de nos relations avec l'une et avec l'autre.

Dans l'après-midi nous parvint un télégramme de notre ambassadeur à Washington. Il avait été, avec son collègue anglais, convoqué à la Maison-Blanche pour être informé de la réponse du président des États-Unis au dernier appel de M. Paul Reynaud. Son télégramme nous en faisait connaître le sens, mais non le texte, qui passerait par l'ambassade nord-américaine à Bordeaux. Roosevelt manifestait certes des dispositions sympathiques, compatissantes, bienveillantes, serviables, promettait de larges fournitures de matériel,

mais rappelait que le Congrès était seul compétent pour déclarer la guerre ou en autoriser la déclaration. C'était donc, de la part du Président, un déclinatoire d'incompétence, quant à l'entrée en action de la marine américaine et à tout acte caractérisé d'hostilité contre nos ennemis.

Étant donné que cette réponse avait été adressée de Washington directement à M. Biddle, je me demandai alors si le président du Conseil ne l'avait pas déjà reçue de celui-ci, quand je l'avais vu le matin. À la réflexion, cela me parut très probable.

Le texte authentique de la réponse faite par Roosevelt au message de M. Paul Reynaud du 14 juin ne m'a jamais été connu de source officielle. Mais je l'ai lu dans un journal, quelques jours plus tard. Après un nouveau tribut d'éloges au courage de notre résistance à l'invasion, le Président rappelait encore les récentes fournitures de matériel des États-Unis, promettait de les intensifier de semaine en semaine et poursuivait en ces termes :

« Conformément à sa politique, qui consiste à ne pas reconnaître les résultats des conquêtes territoriales effectuées au moyen d'une agression militaire, le gouvernement des États-Unis n'admettra la validité d'aucune tentative pour porter atteinte par la force à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la France. En ces heures si déchirantes pour le peuple français et pour vous-même, je vous envoie l'assurance de mon extrême sympathie ; je puis vous certifier qu'aussi longtemps que le peuple français continuera la défense de sa liberté, qui est celle aussi des institutions démocratiques à travers le monde, il peut être assuré que matériel et approvisionnements lui seront envoyés des États-Unis en quantités et variétés sans cesse croissantes. Je sais que vous comprendrez que ces déclarations n'entraînent aucun engagement d'ordre militaire. Seul le Congrès peut, prendre de tels engagements. »

[44]

Ces lignes contenaient certes des promesses qui, du point de vue politique comme du point de vue militaire, étaient loin d'être sans intérêt. Mais de là à « jeter dans la balance le poids de la puissance américaine », comme l'avait demandé M. Paul Reynaud, il y avait de la marge.

En causant avec notre ambassadeur, Roosevelt lui avait dit qu'il conseillait au gouvernement français de continuer la résistance en Afrique du Nord. Il fit renouveler ce conseil à M. de Saint-Quentin pendant la journée du 16 juin, en y joignant celui d'envoyer notre flotte rallier les forces navales britanniques. Sans doute ces exhortations pressantes n'étaient-elles pas sans engager le président des États-Unis à nous venir en aide, dans les limites d'une neutralité élastique, si nous nous conformions à ses avis. Il n'en reste pas moins que M. Paul Reynaud eût été mieux armé pour aborder la délibération ministérielle, prête à se rouvrir, si les exhortations américaines avaient été accompagnées d'une anticipation plus hardie sur l'avenir. Aucun argument nouveau ne lui fut, somme toute, fourni par la réponse de Roosevelt à son message.

À l'heure où nos ministres reprirent la discussion au point où ils l'avaient laissée la veille, quelles raisons entendait-on invoquer pour l'une ou l'autre des deux solutions possibles ?

Pour la continuation de la lutte et le départ pour l'Afrique : tenir notre parole aux Anglais ; satisfaire au vœu des Américains ; partager les chances de victoire finale de la Grande-Bretagne et des États-Unis, dont l'alliance était une question de temps ; conserver à la cause commune le concours d'une flotte puissante et intacte ; utiliser les ressources d'un immense empire colonial.

Pour la demande d'un armistice : prévenir l'occupation totale du territoire métropolitain, sans cela inévitable à bref délai ; épargner à l'armée la honte d'une reddition sans conditions, d'une capitulation en rase campagne ; éviter la captivité en bloc de la totalité des troupes et, par là, l'addition de millions de prisonniers à ceux, déjà trop nombreux, que l'ennemi nous avait faits ; arrêter l'exode des populations civiles devant l'invasion, qui avait déjà jeté sur les routes des centaines de milliers de fugitifs ; écarter la guerre de l'Afrique du Nord, où Allemands et Italiens pourraient nous suivre, sans que nous puissions, pour leur résister, compter sur d'autres que nous-mêmes.

À ces arguments, qui sont probablement ceux dont s'alimentait la discussion en Conseil des ministres, les partisans [45] de l'une et l'autre thèses ajoutaient désormais un facteur de temps, un coefficient d'urgence.

— Il n'est que temps, disaient les uns, de décider le départ pour l'Afrique, si l'on veut pouvoir embarquer des soldats, des recrues, du matériel.

— L'on n'a déjà que trop attendu, disaient les autres, pour demander l'armistice. Demandé huit jours plus tôt, il l'aurait été avec une armée encore cohérente, que chaque jour effrite davantage.

Dans les services du ministère, nous ne pouvions que faire des pronostics sur la manière dont se terminerait la journée. Nous savions la situation politique confuse, tendue, l'équipe gouvernementale divisée, le cabinet ébranlé. C'est tout. La conjoncture autorisait plusieurs hypothèses, sans en excepter même celle où le gouvernement, partagé entre deux opinions, se scinderait en deux fractions ; l'une restant en France pour demander l'armistice ; l'autre, qui pourrait être taxée de « dissidence », se transportant en Algérie pour y organiser la lutte dans l'empire. Aussi avons-nous, sinon positivement pris nos dispositions, au moins tiré nos plans en prévision d'un embarquement pour Alger. Nous serions partis peu nombreux, un simple état-major diplomatique, restreint par rapport à celui de Bordeaux. Il y aurait eu plus de candidats que d'appelés ⁴.

Dans le courant de l'après-midi, je fus informé par le cabinet du ministre d'une proposition d'étroite union franco-britannique. Il s'agissait, me dit-on, de mettre en commun les ressources de l'Angleterre et de la France, ainsi que de leurs empires coloniaux ; d'opérer une sorte de fusion de leurs organismes gouvernementaux, avec participation de nos ministres à un commun cabinet de guerre, droit de cité à notre Parlement en Grande-Bretagne, ou même représentation parlementaire française dans un *Westminster* mixte ; d'accorder aux citoyens d'un des deux États la nationalité de l'autre ; de placer leurs forces militaires, de terre, de mer et de l'air sous un commandement unique ; de stipuler la réparation conjointe des dommages de guerre, une contribution britannique à la reconstruction de notre pays après le conflit, enfin l'engagement des Anglais de restaurer l'indépendance et l'intégrité de la France.

⁴ Un ministre plénipotentiaire, M. Robert de Dampierre, qui venait de rentrer de Norvège, s'était offert à partir avec moi comme secrétaire et j'avais accepté son offre.

[46]

Je crus d'abord que cette « offre d'union intime » avait été transmise à M. Paul Reynaud par l'ambassadeur d'Angleterre. En réalité, elle lui avait été téléphonée directement de Londres. En tout cas n'a-t-elle pas passé par nos services. Ce fut seulement un peu plus tard que nous parvint un télégramme de M. Corbin, qui nous en rendait compte : en sorte que le président du Conseil en fut saisi et que les ministres en eurent délibéré, avant que moi-même ni aucun fonctionnaire de notre cadre n'ayons eu l'occasion d'exprimer un avis à son sujet.

Jamais l'histoire diplomatique n'avait enregistré proposition pareille. Elle était sans aucun précédent et constituait une complète innovation dans les relations internationales et le droit public. M. Paul Reynaud avait, le matin, parlé d'« imagination » : ce n'est pas, certes, par défaut d'imagination que pêchait l'offre venue de Londres ; et je ne le constate pas ici pour la blâmer. Inédite et hardie, elle comportait, pour tout de suite et pour l'avenir, des garanties précieuses.

J'ignore tout des conditions dans lesquelles elle avait été élaborée : je présume que c'est dans des contacts franco-anglais passés inaperçus de moi, qui ne sais encore où les situer, à Londres ou à Bordeaux, plus probablement à Londres.

Je ne sus guère plus de son examen par nos ministres, des objections qu'elle put rencontrer, des approbations qu'elle put recueillir. La seule chose qui fut acquise dès le soir du 16 juin, c'est qu'elle n'était pas retenue.

Dans les cercles politiques où j'en entendis parler sur le moment et tout de suite après, elle me parut avoir causé plus de surprise qu'éveillé d'intérêt. Elle y était considérée comme peu pratique, voire chimérique dans ses articles les plus originaux. En tant qu'elle eût resserré à l'extrême les liens existants entre la France et l'Angleterre, elle allait à l'encontre de la tendance à les relâcher, qui prévalait dans une notable partie du gouvernement et de ses entours. Au moment où elle se produisit, ce n'était pas pour elle un avantage, que d'avoir pour but et pour effet de souder plus solidement notre pays à son alliée britannique ; car ce but et cet effet n'étaient pas pour amadouer les contradicteurs de M. Paul Reynaud. Elle supposait la foi en la victoire finale des Anglais : et cette foi, rejetée par quelques ministres, vacillait au cœur de quelques autres. J'ai entendu dire après coup que si

« l'union intime » avait été acceptée, elle aurait « rivé » la France à l'Angleterre ; résultat qui, au jugement de certains, était l'inverse de ce qui convenait. L'offre n'en pouvait pas non plus fortifier la situation du [47] président du Conseil, à un moment où la déclaration du 28 mars 1940 lui était, en sous-voix, reprochée comme une imprudence.

Je ne prétends nullement, en rapportant comment je l'entendis apprécier, insinuer que la proposition anglaise du 16 juin 1940 n'ait pas été examinée par le Conseil des ministres français dans l'esprit sérieux et objectif dont elle était digne, mais seulement expliquer pourquoi elle était vouée, ce jour-là, à ne pas réaliser l'accord entre les membres de notre gouvernement.

Sans doute aurait-elle été acceptée par ceux d'entre eux qui tenaient pour continuer la lutte en passant la Méditerranée. Mais le fait est qu'elle ne rallia pas les autres à ce parti ; et comme elle impliquait la poursuite des hostilités, elle disparut vite derrière l'alternative de les poursuivre hors de France ou de chercher à les arrêter.

Je n'ai, sur le moment, rien su de précis quant à la manière dont les votes ou les avis des ministres se sont finalement partagés sur cette alternative. Ce que j'ai entendu à ce sujet, le jour même et ensuite, n'approcha pas, à beaucoup près, de la précision et des détails qui m'ont frappé dans maint ouvrage publié depuis, soit pour louer, soit pour blâmer. Mon impression est que les deux clans opposés durent avoir été, en fin de compte, à peu près égaux en nombre.

[48]

PREMIÈRE PARTIE

PARIS - LANGEAIS – BORDEAUX — LA BOURLOULE

Chapitre IV

LA FORMATION DU CABINAIS PÉTAÏN. LA DEMANDE D'ARMISTICE

[Retour à la table des matières](#)

Démission de M. Paul Reynaud. — Le maréchal Pétain chargé de former le cabinet. — Convocation à la présidence de la République dans la soirée du 16 juin. — Objections contre le choix de M. Laval pour les Affaires étrangères. — M. Laval, écarté de ce ministère, refuse le portefeuille de la Justice. — Première séance du cabinet Pétain. — Demande d'armistice. — Les ambassadeurs d'Espagne, d'Angleterre et des États-Unis reçus par M. Paul Baudouin. — Le Nonce apostolique convoqué le matin du 17 juin. — Allocution radiodiffusée du maréchal Pétain. — Ma visite de congé chez M. Paul Reynaud. — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet. — Deux télégrammes de lord Halifax. — M. Paul Reynaud et sir Ronald Campbell convoqués le 18 juin par M. Paul Baudouin. — Question de la flotte française. — Probabilité d'équivoque entre Bordeaux et Londres. — Avertissement à l'amiral Darlan. — Télégramme circulaire aux chefs de postes diplomatiques. — Leur réaction à la demande d'armistice. — Démissions de M. Brugère et de M. Corbin. — Objurgations de M. Coulondre. — Réaction des territoires d'outre-mer. — Mission du général Kœllz auprès du général Noguès à Alger. — Télégrammes adressés par M. Peyrouton, de Tunis, et M. Puaux, de Beyrouth. — Commencement de l'affaire d'Indochine. — Visite de l'ambassadeur de Chine à mon cabinet. — Demande du gouvernement japonais à notre ambassadeur au Japon et mission du général Nishiara à Hanoï. — Télégramme du général Calroux. — Son rappel. — Son remplacement par l'amiral Decoux.

Dans la soirée du 16 juin, j'appris que, les ministres n'ayant pu se mettre d'accord, M. Paul Reynaud avait remis au président de la République la démission du cabinet et que M. Albert Lebrun avait chargé le maréchal Pétain de constituer le gouvernement.

Que le maréchal Pétain dût succéder à M. Paul Reynaud, si celui-ci quittait le pouvoir, c'est, je l'ai dit, ce qui était prévu depuis notre arrivée à Bordeaux, sinon même avant. Dès la Touraine, j'avais entendu parler d'une « mystique Pétain », [49] qu'il importait, disait-on, de ne pas tarder à utiliser pour remettre sur pied le pays, abattu et désorganisé.

Sur la liste ministérielle d'abord soumise au président de la République par le maréchal Pétain, M. Laval figurait comme ministre des Affaires étrangères. M. Lebrun le biffa, en priant le Maréchal de choisir pour ce portefeuille un autre titulaire.

Vers dix heures du soir, un appel téléphonique, venu du cabinet de M. Paul Baudouin, me fit savoir qu'il était nommé ministre des Affaires étrangères et me convoquait à la présidence de la République. Il ne me fut pas dit pourquoi.

Je me doutais bien que le nouveau gouvernement formulerait une demande d'armistice, mais ne m'attendais pas à ce que ce fût dans la nuit même. Je comprenais qu'il ne dépendrait pas de moi d'empêcher que cette demande fût faite : elle était dans la logique du changement ministériel. Ce qui me paraissait, en revanche, pouvoir être évité, c'est qu'elle ne fût accompagnée ou suivie d'un brusque ou rapide revirement politique, d'un renversement d'alliances, vanté comme une suprême ressource et une mesure de salut public par un certain nombre d'anglophobes, dont M. Laval était le coryphée. Les tendances personnelles de M. Paul Baudouin me semblaient contraires à cette volte-face. Au surplus avais-je le sentiment de pouvoir, pour nous l'épargner, être bon à quelque chose. Telles sont les dispositions dans lesquelles j'arrivai à l'hôtel du préfet de la Gironde.

Je trouvai réunis dans un salon, où M. Albert Lebrun se tenait assis devant une table, le général Weygand, l'amiral Darlan, M. Chautemps, M. Pomaret, M. Rivière, M. Marquet et quelques autres sénateurs ou députés, tous destinés à faire partie de la nouvelle combinaison. En allant saluer le président de la République, je jetai les yeux sur la liste, moulée en belle ronde, qui était déposée sur sa table. M. Laval y figurait comme Garde des Sceaux, ministre de la Justice ; M. Paul Baudouin,

comme ministre des Affaires étrangères. J'allai m'asseoir à côté du général Weygand.

De la conversation tenue entre eux, à haute voix, par les parlementaires présents, j'appris que M. Laval refusait le portefeuille de la Justice et exigeait celui des Affaires étrangères. Il était, à ce moment, en conversation avec le maréchal Pétain et M. Paul Baudouin. Tous trois étaient enfermés dans la pièce voisine. M. Paul Baudouin en sortit bientôt, confirmant que le Maréchal cédait à l'exigence de M. Laval, qui avait donc gain de cause.

[50]

Je n'avais aucune animosité personnelle contre M. Laval. Mais je savais qu'arrivé à Bordeaux depuis vingt-quatre ou trente-six heures, il s'y était fait l'interprète de toutes les récriminations contre l'Angleterre, de toutes les critiques contre l'alliance anglaise, et avait crié sur les toits que le seul moyen de sauver la France était de la jeter dans les bras de l'Allemagne. Son attitude, depuis 1936, me paraissait imprégnée d'une forte rancune contre les Anglais. Ayant une querelle personnelle avec eux, il ne manquerait pas d'en faire une querelle nationale. Enfin son nom était à ce point honni à Londres, que sa nomination y produirait l'effet d'un défi et ferait considérer une demande d'armistice comme le prélude à de prochains actes d'hostilité.

Je priai donc le général Weygand d'aller faire part de mes objections au maréchal Pétain. Le général voulut bien s'y prêter et s'acquitta de cette commission dans la pièce même où le Maréchal conférait avec M. Laval, qui ne perdit pas un mot de leur *a parte*. Mais le général revint en m'annonçant que le Maréchal ne s'était pas rendu à mes raisons. Je lui dis alors que je persistais dans mes objections et que, s'il n'y était pas fait droit, je me démettrais de mes fonctions.

— Oh ! observa le général Weygand, jusqu'au refus de servir !

— Oui, sans l'ombre d'hésitation.

Frappé de ma résolution, il retourna dans la pièce voisine et insista de nouveau auprès du Maréchal. Mais, cette fois encore, il revint en me disant que le Maréchal, bien qu'ébranlé, ne s'était pas dédit de sa promesse à M. Laval. Au bout d'un instant, le Maréchal lui-même parut sur la porte de communication.

— M. Laval, dit-il, n'en veut pas démordre ; il s'obstine à refuser les Sceaux et à exiger les Affaires étrangères ; il prétend qu'il a sa politique, l'union latine.

L'obstination de M. Laval semblait toutefois importuner le Maréchal qui, ces quelques mots lancés à la cantonade, alla le rejoindre dans la pièce où il l'avait laissé seul. Leur entretien s'y prolongea un bon moment, en tête à tête. Enfin nous vîmes sortir M. Laval, qui traversa notre salon sans s'arrêter, en grommelant, et s'en alla en claquant la porte. Les Affaires étrangères lui avaient finalement été refusées.

Cette scène, longue et par moments assez animée, avait eu pour témoins la plupart des membres du cabinet en train de se former. Aussi le bruit s'en répandit-il vite. Quelques mois [51] plus tard, des écrivains lavalistes, — entre autres Georges Suarez, depuis fusillé — me prirent à parti, dans des articles et des livres, pour m'être « opposé violemment et publiquement à l'entrée de M. Laval aux Affaires étrangères ». Leur reproche était mérité, le fait étant absolument véridique.

Sans mon intervention réitérée et la menace de ma démission immédiate, M. Laval eût été ministre des Affaires étrangères le 16 juin 1940, conformément à la promesse qu'il en avait à dix heures du soir. Lui-même n'en a jamais douté.

M. Marquet, primitivement destiné à l'Intérieur, déclara se solidariser avec M. Laval, renonça à son portefeuille et se retira à son tour, non sans m'avoir dit devant tout le monde :

— Vous venez de rendre un bien mauvais service à votre pays ; vous empêchez de rompre avec la politique extérieure qui nous a conduits où nous sommes !

Puis se radoucissant aussitôt, il ajouta :

— Mais que cela ne m'empêche pas de vous serrer la main ! La liste ministérielle fut hâtivement remaniée, en substituant M. Pomaret à M. Marquet au ministère de l'Intérieur, en plaçant je ne sais plus qui au Travail et en attribuant les Sceaux au premier président Frémicourt, qui, n'étant pas à Bordeaux, ne fut même pas consulté. Aux Affaires étrangères fut rétabli M. Paul Baudouin.

L'on a dit parfois que j'avais agi à l'instigation de ce dernier. Ce n'est pas exact. Je n'ai pas échangé un mot avec lui entre le moment où

les Affaires étrangères lui furent retirées et celui où elles lui furent rendues. S'il a, de son côté, alerté le général Weygand aux mêmes fins que moi, c'est en dehors de moi. Je me suis borné à faire exclure M. Laval, me rencontrant en cela avec ce qu'avait fait, une première fois, M. Albert Lebrun au début de la soirée. C'est l'exclusion de M. Laval qui a, par ricochet, ramené M. Paul Baudouin aux Affaires étrangères, pour lesquelles le maréchal Pétain l'avait antérieurement désigné. Contre cette nomination-là, je n'ai pas élevé d'objection, parce que je m'étais aperçu que M. Paul Baudouin n'avait pas de préjugé anti-anglais et ne souhaitait pas la rupture avec l'Angleterre.

Aussitôt constitué, et les décrets signés par le président de la République, le cabinet Pétain tint sa première séance. Bien entendu, je n'y assistai pas. Ni avant, ni après, je ne fus consulté sur la question à résoudre, ou plutôt tacitement résolue a priori : celle de l'armistice.

La séance du Conseil fut très courte. Si mes souvenirs sont [52] exacts, elle ne dut pas durer plus d'une demi-heure. Je présume que, l'accord préalable existant entre les membres du nouveau gouvernement sur la demande des conditions d'armistice, il ne leur restait plus qu'à convenir de la procédure à adopter pour les demander.

En sortant de leur salle des séances, les ministres traversèrent le salon où je les avais attendus seul. J'arrêtai un instant l'amiral Darlan et attirai son attention sur la question de la flotte, dont l'ambassadeur d'Angleterre m'avait parlé la veille. Il me fit de la main un geste qui signifiait « ne vous en faites pas » et tira de sa poche un papier qu'il me montra. C'était une note manuscrite, de sa grande écriture, dont la première ligne était : « La flotte est de trop. » J'en conclus qu'il avait pour elle un projet de départ anticipé sur la demande ou la réception des conditions d'armistice. C'était, d'ailleurs, le conseil que donnait le général Weygand : « Que la flotte prenne la mer ! » Je me sentis donc rassuré sur ce point par la réponse de l'amiral : l'avenir prochain devait me prouver que je l'avais été à bon compte.

Comme ministre des Affaires étrangères, M. Paul Baudouin avait été chargé par ses collègues de demander leurs conditions d'armistice aux Allemands par l'entremise de Madrid, aux Italiens par celle du Vatican, et d'en informer Londres et Washington. Immédiatement après la séance, il donna des ordres pour que fussent convoqués par le téléphone, avec une demi-heure d'intervalle entre leurs heures de

convocation, les ambassadeurs d'Espagne, d'Angleterre et des États-Unis.

Sur le moment, je fus surpris, non des dispositions prises par le ministre, mais de la précipitation avec laquelle avait agi le Conseil. Mais, à la réflexion, je revins de ma surprise : car la décision du nouveau cabinet était impliquée dans sa formation même, dans la retraite de M. Paul Reynaud et dans le dissentiment qui l'avait entraînée.

Il n'y avait pas de risque que la convocation adressée à l'ambassadeur d'Espagne le prît au dépourvu. Il s'y attendait et l'attendait. Le service que, par lui, la France allait demander à l'Espagne en était un que l'Espagne se rendrait à elle-même. La guerre serait écartée de ses frontières ; l'extension des hostilités à l'Afrique, évitée.

Il était environ minuit quand M. de Lequerica fut introduit dans le salon où M. Paul Baudouin le reçut. Ému, mais se contenant, le ministre fit appel aux bons offices du gouvernement espagnol pour transmettre à Berlin la requête du gouvernement [53] français, tendant à connaître les conditions d'armistice de l'Allemagne. L'ambassadeur répondit ne pas douter que son gouvernement ne s'empressât de déférer au vœu de la France dans le malheur, promit de téléphoner à Madrid sans délai et ajouta qu'il s'était déjà ménagé un relais à Hendaye. Cette précaution prouvait qu'il avait prévu ce dont il serait prié. Puis il prit congé avec des paroles de sympathie ⁵.

Vint ensuite le tour de l'ambassadeur d'Angleterre. Lui non plus n'ignorait pas pourquoi il était appelé. M. Paul Baudouin l'informa de la démarche faite auprès de son collègue d'Espagne, lui expliqua les raisons militaires de la décision prise par le gouvernement français, insista enfin sur les points suivants : demander à connaître les conditions d'armistice n'équivalait pas à les accepter, quelles qu'elles

⁵ Depuis lors, j'ai lu et entendu dire que M. Paul Baudouin avait prié M. de Lequerica de faire demander aux Allemands leurs conditions de *paix*, et non leurs conditions d'*armistice*. Il est possible que le ministre ait, une fois, employé un mot pour l'autre. Mais l'ensemble de son langage n'a pas laissé de doute sur l'objet de la demande qu'il formulait. À un moment donné, il a même déclaré qu'il ne se permettrait pas de solliciter l'entremise d'un Espagnol pour une démarche qui ne fût pas conforme à l'honneur.

fussent, autrement dit à conclure à tout prix ; le gouvernement n'était pas disposé à souscrire à des conditions contraires à l'honneur ; il n'accepterait pas de clause navale pouvant porter préjudice à l'Angleterre ; il ne songeait pas à la paix séparée, ne procéderait pas à un sondage en vue d'en connaître les conditions.

Très calme, sir Ronald Campbell prit acte, s'abstint de toute récrimination, demanda à être tenu au courant de la suite de la démarche, des réponses de nos ennemis, de leurs conditions d'armistice et de notre négociation avec eux. Le ministre le lui promit. Aucune condition relative à notre flotte ne fut posée par l'ambassadeur d'Angleterre ce soir-là.

En troisième et dernier lieu fut reçu l'ambassadeur des États-Unis. M. Biddle n'était pas moins averti que ses deux collègues du motif de sa convocation. M. Paul Baudouin lui répéta ce qu'il avait dit à M. de Lequerica et à sir Ronald Campbell, ajoutant qu'il avait tenu à en informer aussitôt le gouvernement des États-Unis, à cause de la fidélité que le nôtre gardait à l'amitié franco-américaine et du prix que nous attachions à la conserver. Sympathique comme à son habitude, l'ambassadeur répondit en compatissant à l'infortune de la France.

[54]

J'ai assisté à ces trois audiences en témoin muet. Je n'ai jamais passé de soirée plus atroce. Jamais ne m'était venu à l'esprit que trente-huit ans de services diplomatiques pussent me conduire à pareille épreuve. Je n'étais pas convaincu que demander l'armistice fût la seule ni la meilleure chose à faire. Pour emporter, à défaut de ma conviction, mon obéissance, il ne fallait pas moins que l'autorité morale des grands soldats qui faisaient partie du gouvernement.

Tandis que je roulais en automobile vers l'hôtel Splendide, je m'avisai d'un fait que mon trouble m'avait empêché de remarquer plus tôt : le ministre n'avait pas convoqué le représentant du Saint-Siège, intermédiaire désigné entre nous et les Italiens. M. Paul Baudouin avait-il oublié l'Italie, ou bien s'était-il abstenu intentionnellement de faire réveiller en pleine nuit le Nonce apostolique ? En tout cas était-il trop tard pour réparer l'omission, si c'en était une ?

Le lendemain matin (17 juin), en arrivant au lycée Longchamp, ce fut la première chose dont je m'enquis. Mais le ministre avait déjà fait

appeler le Nonce. Mgr Valério Valéri lui fut annoncé un instant après, fut prié par lui de faire transmettre à l'Italie par le Saint-Siège la demande d'armistice du gouvernement français et s'éloigna, les larmes aux yeux.

Son télégramme à Rome, retardé en cours de transmission, ne parvint au Vatican qu'après que Mussolini eut appris de Hitler la démarche de l'Espagne à Berlin. C'est ce qui explique que la première réaction de l'Allemagne à cette démarche ait été pour nous notifier qu'elle n'y pouvait rien répondre, avant qu'il en eût été fait une identique auprès de l'Italie. M. Paul Baudouin chargea alors l'ambassadeur d'Espagne de faire faire à Mussolini, par le gouvernement espagnol, la même communication qu'à Hitler. Les Italiens furent donc finalement saisis de la requête française par deux voies ; compensation pour eux à la mortification de ne l'avoir été qu'en second.

Ce matin du 17 juin, le maréchal Pétain prononça au microphone une allocution, dont le texte avait été lu par lui au Conseil des ministres, un moment avant, et avait passé sans observation. C'est celle où, déclarant « faire don de sa personne à la France », il annonçait aux Français la décision de demander l'armistice « dans l'honneur, entre soldats ». L'audition à la radio, dans une salle de classe du lycée Longchamp, en fut poignante. Nous étions là, réunis, des hommes qui avaient consacré au service de notre pays des années plus ou moins nombreuses, l'avions vu combler de la gloire et de la fortune, et le [55] voyions réduit à s'avouer, par la voix du vainqueur de Verdun, hors de combat. Nous avions peine à contenir notre émotion, en écoutant la notification officielle d'un effondrement qui nous accablait.

J'en reçus une impression plus douloureuse que je ne saurais dire. Mon poste n'offrait aucun attrait pour moi. L'envie de le quitter m'assaillait. Si je me raidis pour n'y pas céder, c'est qu'ayant occupé de hauts emplois quand ils étaient agréables, il me paraissait peu décent d'en abandonner un dont je n'avais certes aucune satisfaction à attendre.

Une phrase de l'allocution du Maréchal était très malencontreuse. C'est la suivante :

« Le moment est venu de cesser le feu. »

De toute évidence, le feu ne devait cesser qu'après la signature de deux armistices, qui ne furent conclus qu'une semaine plus tard. Nous fûmes nombreux à nous apercevoir du mal que pouvait faire cette formule, fâcheusement elliptique. Le ministre ne fut d'ailleurs pas le dernier à s'en aviser. La phrase fautive fut, pour la presse, corrigée en celle-ci :

« Le moment est venu de tenter de cesser le feu. »

En outre, M. Paul Baudouin composa hâtivement, pour la radio, un commentaire aux demandes d'armistice. Il y paraphrasa, en termes plus ou moins pertinents, l'une des idées contenues dans sa communication de la nuit précédente à l'ambassadeur d'Angleterre : demander les conditions d'armistice n'est pas les accepter, quelles qu'elles soient.

Je profitai d'un moment de loisir pour aller prendre congé de M. Paul Reynaud. Il voulut bien me remercier de la loyauté avec laquelle je l'avais servi. Ce fut sa propre expression : aucun éloge ne pouvait m'être plus sensible.

Au cours de notre conversation, il fit allusion à l'exclusive que j'avais formulée contre M. Laval.

— J'en ai, me dit-il, entendu parler ce matin par plusieurs de mes visiteurs.

— Ne trouvez-vous pas, lui demandai-je, que j'ai eu raison ?

— Pas sûr, me répondit-il ; la demande d'armistice présentée par Laval, c'eût été du Laval !

Cette observation me laissa rêveur.

J'y ai souvent réfléchi depuis. Sans doute M. Laval est-il, comme on le verra par la suite de mon récit, entré dans le gouvernement le 23 juin et aux Affaires étrangères le 25 octobre. Je n'ai donc retardé que d'une semaine son entrée au gouvernement et de quatre mois son arrivée aux Affaires étrangères. [56] Mais je ne crois pas que ces courts délais, ces brefs répit, aient été totalement indifférents.

Il ne faut pas oublier, en effet, ce que fut temporairement l'état de l'opinion publique française, sous le coup d'un immense désastre militaire, qui affectait à la fois le moral du pays, son équilibre politique et sa vie matérielle. Dans les sphères parlementaires, dans les cercles de presse, la sévérité envers l'Angleterre et l'irritation contre elle

étaient très répandues ; le mouvement de réaction contre la politique extérieure d'avant-guerre était puissant. En proie à un désarroi passager, la masse du peuple était relativement réceptive aux insinuations, aux campagnes contre nos alliances, contre nos amitiés, contre les hommes d'État qui les avaient pratiquées.

Les Allemands, par contre, étaient moins haïs qu'ils ne le furent ensuite. L'on avait affaire à eux comme adversaires, comme envahisseurs, pas encore comme occupants. Or la guerre, même faite sur le sol national, suscite moins de haine que l'occupation ennemie. De fait, la haine contre l'Allemand était momentanément dominée par l'abattement et par le souci d'éviter le pire. Les contacts entre civils français et troupes d'invasion n'étaient pas toujours aussi dramatiques qu'on l'eût imaginé. Les fugitifs qui avaient quitté leurs foyers, les habitants restés sur place, s'étaient attendus à tant d'atrocités de la part de la *Wehrmacht*, qu'ils étaient surpris qu'elle n'en commît pas davantage.

Bref, notre opinion politique titubait quelque peu sous le choc ; et son ébranlement, qui ne devait pas prendre fin d'un jour à l'autre, aurait pu fournir à M. Laval des occasions propices à ses desseins. Lui-même, d'ailleurs, ne se fit pas faute ensuite de se plaindre amèrement qu'on l'eût empêché de faire ce qu'il avait dans la tête, quand il en aurait été temps. Or, le temps le plus favorable à l'exécution de sa politique, c'était ces sombres semaines d'été de 1940, où l'opinion publique française désemparée, privée de moyen d'expression, n'eût pas pu réagir. Lorsqu'elle aurait réagi, il eût été trop tard.

Voilà à quelles réflexions m'a conduit l'observation que me fit M. Paul Reynaud le matin du 17 juin.

Dans l'après-midi vint me voir l'ambassadeur d'Angleterre. Il m'apporta deux télégrammes de lord Halifax, qu'il avait, me dit-il, remis la veille à M. Paul Reynaud et retirés de ses mains le même jour, sur instruction de Londres le lui prescrivant.

Le premier rappelait au gouvernement français la promesse, [57] souscrite le 28 mars 1940, de ne pas conclure ni rechercher d'armistice séparé ; spécifiait qu'il s'agissait là d'un engagement, non pas personnel au signataire de cette déclaration, mais pris au nom de la France et mettant en cause son honneur ; exprimait cependant l'assentiment du gouvernement britannique à une démarche du

gouvernement français pour connaître les conditions d'un armistice ; subordonnait expressément cet assentiment à une condition unique, qui était l'envoi immédiat de la flotte française dans les ports anglais ; déclarait enfin que l'Angleterre continuerait la lutte et resterait donc entièrement étrangère à toute demande de suspension des hostilités.

Le second télégramme disait que le gouvernement britannique entendait être informé et consulté, à peine les conditions de l'ennemi seraient-elles connues ; insistait sur l'envoi de la flotte dans les ports anglais ; demandait que notre aviation fût envoyée en Afrique ou en Angleterre ; signalait enfin la nécessité de dégager les troupes polonaises, tchèques et belges, combattant dans nos rangs.

Je n'avais jamais encore eu ces pièces sous les yeux, puisque l'ambassadeur d'Angleterre les avait, par ordre, reprises à M. Paul Reynaud le jour même où il les lui avait remises. Frappé de leur importance, je demandai à sir Ronald Campbell pourquoi elles avaient été retirées. Il croyait, me répondit-il, que c'était parce qu'elles avaient été remplacées par le projet « d'union intime ». Mais comme ce projet, poursuivit-il, était resté sans suite, il jugeait nécessaire qu'elles fussent portées à notre connaissance et demeuraient entre nos mains.

Dès qu'il m'eut quitté, je rédigeai une « note d'audience », sur la communication qu'il m'avait faite, et la remis au ministre, avec les deux télégrammes qui m'avaient été laissés. M. Paul Baudouin non plus ne les avait jamais vus auparavant et n'en avait jamais entendu parler. La question devait donc être tirée au clair, avec le concours de M. Paul Reynaud et de l'ambassadeur d'Angleterre. Le ministre se réserva de recourir à leurs lumières le lendemain.

Le 18 juin au matin, M. Paul Reynaud vint donc au lycée Longchamp pour s'expliquer sur les télégrammes que l'ambassadeur d'Angleterre m'avait apportés la veille. J'assistai à son entretien avec M. Paul Baudouin. L'ancien président du Conseil confirma que les deux documents lui avaient été remis le 16, puis repris le même jour. C'est parce qu'ils avaient été retirés qu'il n'en avait pas fait état en séance du Conseil. [58] M. Paul Baudouin lui répondit que, vu leur retrait, il avait été parfaitement fondé à ne pas s'y référer.

Tous deux parlèrent ensuite de l'ambassade de Washington. Le maréchal Pétain l'offrait à M. Paul Reynaud. Quand celui-ci fut parti, je fus chargé de rédiger un télégramme pour notre ambassadeur aux

États-Unis l'informant qu'une autre affectation allait lui être donnée et le priant de demander l'agrément pour M. Paul Reynaud. Mais, presque aussitôt, j'eus à télégraphier de nouveau à M. de Saint-Quentin, pour lui annoncer qu'il était maintenu à son poste, avec toute la confiance du gouvernement.

L'on a, depuis, prétendu que le Département d'État avait refusé son agrément à la nomination de M. Paul Reynaud. Rien n'autorise à le croire, qui m'ait passé sous les yeux. J'admets que Roosevelt, encore tenu à beaucoup de prudence envers l'opinion publique de son pays, ait pu craindre d'être compromis par l'arrivée à Washington, comme ambassadeur de France, d'un ancien président du Conseil démissionnaire sur la question de l'armistice. Mais je n'ai rien vu ni connu qui me fasse croire qu'il l'ait laissé entendre. C'est donc à Bordeaux que le projet a chaviré.

Du fait de qui ? De M. Paul Reynaud ou du maréchal Pétain ? Il importe peu. Car les deux hommes étaient fatalement voués à s'écarter l'un de l'autre et à se heurter. L'entourage politique du Maréchal comprenait des « ultras ». Par eux aboutissait à lui un courant dirigé contre son prédécesseur. En France, il faut à toutes les infortunes des boucs émissaires. Le désastre consommé déclenchait une réaction contre M. Paul Reynaud, comme nos premiers revers en avaient provoqué une contre M. Daladier.

Quant à l'ancien président du Conseil, il croyait n'avoir cédé la place au maréchal Pétain que pour peu de temps : le temps nécessaire à une expérience courte et stérile. Il pensait, à part lui, que les conditions d'armistice seraient inadmissibles et qu'elles ne pourraient pas être acceptées, même par les ministres qui les avaient demandées. Il s'attendait donc à ce que son départ du gouvernement ne fût qu'une fausse sortie ; que l'échec de la négociation avec nos ennemis fît revenir à sa politique et le ramenât lui-même au pouvoir. Bref, sa prévision était que le successeur du maréchal Pétain serait M. Paul Reynaud. Lorsqu'il aurait perdu cette illusion, l'armistice conclu devait nécessairement le rejeter dans une opposition virtuelle, sinon effective.

[59]

Mais ce cas m'a éloigné du principal fait de la journée. Après son enquête auprès de M. Paul Reynaud, M. Paul Baudouin en fit une auprès de l'ambassadeur d'Angleterre. L'ayant prié de passer au lycée

Longchamp, il lui demanda pourquoi les deux télégrammes de lord Halifax avaient été retirés le 16 juin et si l'acte de me les avoir rapportés le 17 avait pour effet de leur rendre validité, ou bien ne leur donnait qu'une valeur documentaire. Sir Ronald Campbell tint, avant de répondre, à pouvoir consulter la correspondance du *Foreign Office* avec lui, ce qu'il alla faire au siège de son ambassade. Revenu au lycée Longchamp, il répondit au ministre que les deux télégrammes de Londres devaient être considérés comme les éléments principaux d'une négociation, qui avait abouti à la seule proposition britannique définitive : l'offre « d'union intime » des deux pays.

Je n'ai assisté à aucun des deux entretiens successifs du ministre avec l'ambassadeur d'Angleterre. J'en parle ici d'après la « note d'audience » que M. Paul Baudouin rédigea sur l'heure et qu'il me fit lire alors.

À la suite de sa conversation du 18 avec sir Ronald Campbell, il considéra comme élucidée la question de validité et d'actualité des deux télégrammes remis, retirés et rapportés. Nul doute qu'il ait été de bonne foi.

Resterait à savoir si la question fut tenue à Londres pour éclaircie dans le même sens. C'est beaucoup plus problématique. Car la proposition « d'union intime », qui avait fait retirer les deux télégrammes, n'avait pas été acceptée par le gouvernement français et, après la substitution d'un cabinet Pétain à un cabinet Reynaud, elle avait vraiment très peu de chances de revenir sur l'eau. En outre, le *Foreign Office* ayant appris de sir Ronald Campbell que M. Paul Reynaud n'avait pas fait état des deux télégrammes de Londres devant le Conseil des ministres français, lord Halifax allait déclarer publiquement que le gouvernement britannique ne s'opposait pas à ce que la France demandât l'armistice, pourvu que la flotte française fût envoyée dans des ports anglais.

Évidemment, il n'aurait pas fait cette déclaration publique, s'il n'avait plus attribué qu'une valeur documentaire à ses propres télégrammes énonçant la même condition. L'on s'est donc trop hâté, du côté français, d'interpréter comme une formalité sans conséquence l'acte de rapporter le 17 juin les télégrammes remis et retirés le 16.

Mais cela dit, il faut convenir que, de son côté, le gouvernement [60] britannique ne s'y est pas pris de manière à être clair.

La seule conclusion certaine qu'on puisse tirer de cet important épisode, c'est qu'il y eut là une fausse manœuvre de la part de l'Angleterre. Dans son intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, mieux eût valu que les deux télégrammes du 16 juin ne fussent pas retirés et que, ne l'ayant pas été, ils dussent être communiqués ce même jour à notre Conseil des ministres. Leurs allées et venues entre l'ambassade britannique à Bordeaux et le gouvernement français ne pouvaient qu'affaiblir leur portée. Réapparaissant le lendemain de la demande d'armistice, remis à des autorités françaises qui n'en avaient pas soupçonné l'existence la veille, produits devant elles à un titre mal éclairci, sur lequel subsista probablement une équivoque, ils ne pouvaient plus être aussi opérants que l'avait sans doute entendu leur signataire.

Pour les rendre indiscutablement opérants, il aurait suffi, ou bien de dire carrément qu'ils l'étaient, ou bien de les répéter textuellement à leur nouveau destinataire. Pourquoi ce ne fut-il pas fait ? C'est ce qu'on ne saura que lorsque les Anglais eux-mêmes l'auront expliqué. Jusque-là, l'on en sera réduit aux conjectures. Celle que je risquerais le plus volontiers est la suivante : les Anglais ont dû croire, eux aussi, pendant peu de temps, à une fausse sortie de M. Paul Reynaud. Ils ont dû s'imaginer qu'à très bref délai l'ancien président du Conseil serait le successeur de son successeur, parce que les conditions d'armistice seraient inadmissibles et qu'elles ne pourraient être acceptées par le cabinet Pétain. Je présume que cette illusion est à l'origine de leur erreur de tactique. Mais ce n'est qu'une présomption.

Une autre est possible : c'est que le gouvernement britannique ait posé ses conditions avant d'avoir formulé son offre d'union intime, les ait retirées en attendant de connaître l'accueil fait à cette offre, et y soit revenu après avoir su l'union intime écartée. Mais, dans ce cas, reste un point nébuleux : pourquoi n'a-t-il pas déclaré expressément que ses deux télégrammes du 16 juin reprenaient leur pleine et complète valeur ?

Quoi qu'il en soit, je fus assez frappé par ces télégrammes promeneurs pour en retenir trois choses :

1° Le gouvernement britannique nous avait rappelé notre engagement du 28 mars 1940, non même sans insister sur sa solennité ;

2° Il consentait à nous en relever, mais conditionnellement ;

[61]

3° Cette condition était l'envoi de notre flotte dans les ports anglais.

J'avais suffisamment éveillé l'attention du ministre des Affaires étrangères en accompagnant d'une note les documents rapportés par sir Ronald Campbell. Je ne m'en tins pourtant pas là. Comme d'habitude, notre officier de liaison avec l'Amirauté fut informé du fait et, en outre, je me mis personnellement en quête de l'amiral Darlan, pour lui en parler.

L'ayant joint le lendemain à la présidence de la République, à la sortie d'un Conseil des ministres, je le mis au courant de ce qui s'était passé. Il ne s'en montra pas ému et me dit :

« Aucun de nos bâtiments ne peut tomber entre les mains des Allemands ni des Italiens ; aucun ne le pourra jamais, je vous en répons ; enfin le gouvernement n'acceptera pas de leur en livrer. Vous pouvez le garantir à l'ambassadeur d'Angleterre. »

Le gouvernement, en effet, avait pris ou devait prendre incessamment la décision de ne consentir en aucun cas à la livraison de tout ou partie de notre flotte aux Allemands ni aux Italiens, s'ils émettaient pareille prétention, et de rompre la négociation, si, cette prétention émise et repoussée, elle était maintenue. La réponse que me faisait l'amiral Darlan était conforme à la ligne de conduite du gouvernement où il était entré.

Devenu ministre de la Marine, dans un cabinet dont le premier acte avait été de demander l'armistice, l'amiral de la flotte s'associait désormais à la politique de ce cabinet. Or cette politique, qu'il ne faut faire ni meilleure ni pire qu'elle ne fut, consistait à laisser nos forces navales où elles étaient, en attendant l'arrivée des conditions d'armistice, dont l'acceptation n'était pas préjugée. Nos escadres étaient toutes hors d'atteinte de nos ennemis : à Mers-el-Kébir, à

Bizerte, à Alexandrie, à Portsmouth et Plymouth. Ni les Allemands ni les Italiens n'avaient donc le moyen de s'en saisir, s'ils élevaient la prétention de se les faire livrer, ce à quoi le gouvernement français ne consentirait pas. Par contre, elles étaient en mesure de se joindre à nos alliés, si la négociation d'armistice n'aboutissait pas. Telle était, en réalité, la ligne de conduite du cabinet.

Tandis que m'avait occupé ce souci de la flotte, la tâche m'avait incombé de commenter aux chefs de nos postes diplomatiques notre demande d'armistice.

Il n'était pas facile de la leur faire comprendre, étant données [62] surtout les résolutions de résistance à outrance qui leur avaient été annoncées. La plupart avait, comme moi, vécu dans l'illusion d'une force militaire française capable de tenir, tout au moins, l'ennemi en respect. Même après avoir été détrompés par nos revers, beaucoup avaient, comme moi encore, espéré la répétition du « précédent » de 1914, cru possible un rétablissement de nos armées sur une ligne transversale, Somme, Seine ou Loire. Ils ignoraient que la guerre nous était faite, cette fois, dans d'autres conditions que vingt ans auparavant ; ils ne savaient pas que la perte de la bataille dans la métropole n'était contestée par personne et que la seule question qui se fût posée était de savoir s'il fallait ou non transporter la lutte dans l'empire colonial. L'un d'eux m'avait écrit un billet commençant par ces mots :

« Que se passe-t-il donc ? Nous ne sommes pas tenus au courant. »

Or ce qui se passait, c'est que nous nous faisons écraser, par suite de notre impréparation aux méthodes de combat employées contre nous. Quant à tenir les postes au courant, en quoi cela eût-il consisté, depuis notre arrivée à Bordeaux ? À leur faire prévoir ce qui était advenu ? C'était là un dénouement sur lequel j'avais mieux aimé ne pas anticiper, ne l'ayant pas souhaité et ayant espéré qu'il serait évité.

Devant le fait accompli, une explication, au contraire, s'imposait. Je demandai au ministre ce qu'il désirait voir mettre dans un télégramme circulaire. Les arguments qu'il m'indiqua furent les suivants :

L'épuisement de la résistance militaire dans la métropole ; l'urgence de prévenir l'occupation totale du territoire métropolitain ; la faiblesse des effectifs britanniques disponibles pour notre théâtre d'opérations,

depuis l'évacuation de l'armée Gort ; la carence de tous autres alliés éventuels.

Je fis usage de ces indications ; mais j'eus soin de marquer que demander à connaître les conditions de l'armistice ne préjugait pas de leur acceptation par nous. Cette réserve finale fut approuvée par M. Paul Baudouin.

Soit avant, soit après ce commentaire à la demande d'armistice, nous eûmes à enregistrer les démissions de deux chefs de poste.

La première en date, nous parvint celle de M. Raymond Brugère, notre ministre à Belgrade. Dès le 17 juin, celui-ci fit part au gouvernement, en un télégramme fort explicite, de « la honte qu'au contact permanent de l'étranger, il ressentait à [63] l'idée que nous puissions traiter avec l'ennemi, sans nous être préalablement mis d'accord avec nos alliés britanniques ». Il s'éleva contre la cessation des hostilités — ou plutôt contre la démarche faite pour pouvoir les cesser, — « alors qu'il nous restait, en dehors du territoire métropolitain, des possibilités, même réduites, de résister sur mer, dans les airs et dans nos possessions d'outre-mer ». Il alléguait que « la réponse du président Roosevelt dépassait ce que nous pouvions en attendre et que, loin de nous décourager, elle aurait pu et dû relever notre moral ». Citant en exemple les Serbes, qui avaient, en 1914-1918, prolongé quatre ans leur résistance hors de leur patrie, totalement envahie, il termina en ces termes :

« Ma résolution est prise. Je refuse de servir un gouvernement qui, fût-il présidé par le vainqueur de Verdun, signerait la capitulation de la France. »

L'on ne saurait dénier à ce télégramme le mérite du courage. Je ne le lui déniai pas. Je pris cependant sur moi de « l'étouffer », parce que, communiqué au ministre et normalement mis en circulation, il aurait certainement valu à son auteur une sanction, dont je crus préférable de lui épargner la rigueur. J'informai télégraphiquement M. Brugère de mon initiative, en lui conseillant d'attendre quelque temps et de demander ensuite, en termes plus mesurés, à être relevé de sa mission. Il suivit mon conseil amical, mais continua à envoyer au ministère des télégrammes d'une courageuse impertinence, notamment un où, relevant, pour la contester, une phrase d'un message du maréchal Pétain, il déclarait :

« La France n'est pas seule devant son destin. »

Aucune sanction disciplinaire proprement dite ne fut pourtant prise contre lui. Mais il fut mis à la retraite par application d'un décret sur le rajeunissement des cadres, que le gouvernement promulgua en juillet 1940 et dont je parlerai à son heure. La mesure dont il fut alors l'objet n'enleva rien au caractère spontané de sa sortie du service, puisqu'il avait, avec éclat, donné sa démission un mois auparavant.

Le deuxième chef de poste à résigner ses fonctions fut notre ambassadeur à Londres, M. Corbin. Il attendit pour le faire, que l'armistice avec l'Allemagne eût été signé. Irréprochable, dans le fond et dans la forme, le télégramme de lui qui nous en informa, invoquait pour raison de sa décision que, vu la politique dont il avait été l'interprète, il n'était pas l'homme de la situation créée par un armistice séparé. Je compris sa résolution : j'aurais pris la même à sa place. M. Paul Baudouin me [64] chargea de lui répondre. Adressée au chargé d'affaires qui lui avait succédé, M. Roger Cambon, et signée du ministre, la réponse fut ainsi conçue :

« J'ai compris les motifs invoqués par M. Corbin dans le télégramme par lequel il nous a fait savoir qu'il vous remettait la gérance du poste et je me plais à espérer que le pays pourra de nouveau avoir recours à son expérience et à ses mérites. »

Sauf oubli de ma part, aucun autre chef de poste ne réagit par sa démission à la demande ou à la conclusion de l'armistice. Ce n'est pas à dire qu'aucun n'ait manifesté son émotion, en se faisant l'écho de celle qu'éprouvaient les Français de sa résidence. Nul ne le fit avec plus de force que notre ambassadeur à Berne, M. Coulondre, qui télégraphia à Bordeaux :

« Je suis certain que le gouvernement français connaît assez les méthodes de l'Allemagne national-socialiste, pour s'être refusé à souscrire à des conditions qui l'exposeraient un jour à voir nos forces navales et notre empire colonial utilisés, contre son gré, à la poursuite de la lutte contre l'Angleterre. Il n'en est pas moins de mon devoir de vous faire connaître l'angoisse qui étreint, à l'heure actuelle, le cœur des Français de Suisse, auxquels j'ai renouvelé l'assurance donnée par Votre Excellence, qu'aucune exigence contraire à l'honneur national ne serait accordée. »

L'émotion qui vibre à travers des lignes comme celles-là se communique aisément au lecteur, surtout lorsqu'elles lui parviennent sous la signature d'un collègue. J'en étais, pour mon malheur, le lecteur, bien que je n'en fusse pas le destinataire.

Que l'honneur national fût en cause dans l'armistice, qui aurait pu en disconvenir ? Le gouvernement estimait le préserver en évitant l'utilisation contre l'Angleterre, soit de notre flotte, soit, de notre empire colonial. Il jugeait cette sinistre hypothèse exclue, écartée. Les craintes patriotiques de notre ambassadeur à Berne parurent donc l'écho d'anticipations étrangères, tenues pour imméritées. Elles ne lui furent cependant pas reprochées. À son énergique avertissement, il fut répondu en le rassurant.

Pendant quelque temps, le gouvernement fut inquiet de ce que feraient, dans notre empire d'outre-mer, les chefs de l'administration civile et les commandants des forces armées.

Juste avant la demande d'armistice, quand ils s'étaient attendus à la continuation de la lutte hors de France, ils avaient spontanément considéré Alger comme devant, en ce cas, devenir leur métropole occasionnelle. Cette disposition d'esprit ne disparut pas en un clin d'œil, à la nouvelle que les conditions [65] d'armistice avaient été demandées. Elle n'avait, d'ailleurs, pas lieu de disparaître immédiatement, car les conditions d'armistice pouvaient être inacceptables et faire échouer la négociation. Au surplus, la négociation aboutirait-elle, l'empire colonial pouvait avoir ses chances propres à courir, après que la métropole aurait épuisé les siennes.

L'idée de les lui faire courir, en tout état de cause, dans l'intérêt même de la métropole abattue, aux côtés d'alliés demeurés en lice, devait inévitablement se manifester dans des colonies, pays de protectorat, pays à mandat, où il paraissait intolérable d'avoir à poser les armes sans même s'en être servi. Du Levant, de Tunisie, du Maroc, d'Afrique noire, les regards restèrent donc dirigés vers Alger, comme sur le point d'où le mot d'ordre aurait à venir.

J'eus un jour sur ma table, à Bordeaux, le texte intercepté d'un radiogramme du général Mittelhauser, commandant nos troupes en Syrie, qui se mettait avec elles à la disposition du général Noguès. Celui-ci, qui cumulait les fonctions de résident-général au Maroc avec celles de commandant en chef en Afrique du Nord, avait son quartier

général à Alger. Il y résidait plus souvent qu'à Rabat. Par l'importance de son commandement, il apparaissait, même à des généraux qui n'étaient pas sous ses ordres, comme leur chef de file naturel. À Bordeaux, il était soupçonné d'incliner à la « dissidence », mot qui, employé dans ce sens, fit alors son apparition dans le vocabulaire politique gouvernemental. Je n'ai pas eu les confidences du général Noguès sur les idées qui l'ont hanté, pendant les journées qui suivirent le 16 juin 1940. Toutefois, mon impression fut qu'il répugnait profondément à laisser suspendre les hostilités sans que l'armée d'Afrique y eût pris part. En tout cas insista-t-il auprès du gouvernement, encore après la demande d'armistice, pour que la France cherchât dans son empire les moyens de poursuivre, au-delà des mers, sa résistance à l'ennemi.

C'était avant que les Allemands eussent fait connaître leurs conditions ; à un moment où la rapidité de leur avance faisait douter que le gouvernement pût se maintenir dans la métropole, l'officier appartenant à l'état-major de l'armée, le général Kœltz, fut alors envoyé en avion à Alger pour conférer avec le général Noguès, lui expliquer pourquoi les nouveaux ministres avaient jugé indispensable de demander l'armistice, mais en même temps pour s'enquérir sur place des ressources militaires de l'Afrique du Nord et en rendre compte à Bordeaux. Le général Kœltz revint d'Alger le 23 juin, après avoir passé avec [66] le général Noguès la journée de la veille. Il remit, m'a-t-on assuré, un rapport sur sa rapide mission. Effectifs appauvris par les prélèvements opérés sur eux ; matériel vieux, démodé ; approvisionnement en munitions insuffisant pour plus de quelques semaines de combat ; carence d'outillage industriel : telles auraient été les constatations résultant de son enquête. Mais j'en parle ici uniquement d'après ce qui m'en fut dit.

Après le retour du général Kœltz, l'on parut, à Bordeaux, moins se méfier du général Noguès. Celui-ci, cependant, fut considéré comme sujet à caution pendant encore quelque temps. Je ne peux guère douter que, livré à lui-même, il n'aurait pas tenu compte de l'armistice. La méfiance dont il fut l'objet, les soupçons conçus à propos de son attitude, correspondirent au combat qui se livra en lui et qui atteignit sa phase la plus aiguë quand l'armistice devint un fait accompli. Je ne pense pas qu'il y ait eu de général à qui il en ait coûté davantage de suivre, en l'occurrence, les consignes métropolitaines. Son cas

personnel est probablement un des plus douloureux que les circonstances d'alors aient fait surgir ; et la solution que la discipline lui fit donner au dilemme — obéir ou désobéir — dut avoir sur lui une influence psychologique profonde.

Sa résignation entraînait celle des autorités civiles dans les territoires nord-africains où il commandait l'armée. Au Maroc, où le suppléait la plupart du temps son délégué, M. Morize, l'autorité civile, c'était lui-même, puisqu'il était résident général. En Algérie, c'était le gouverneur général Lebeau, administrateur et politique de grande valeur, mais peu en faveur auprès du nouveau ministère, qui ne tarderait pas à lui substituer l'amiral Abrial. En Tunisie, c'était M. Peyrouton, qui venait d'y remplacer M. Labonne, nommé à Moscou. Mais là, à Tunis, les questions posées par l'arrêt éventuel des hostilités revêtaient un caractère encore plus angoissant qu'ailleurs.

La Tunisie, en effet, était visée par une revendication italienne de notoriété publique. Dès lors l'on conçoit quelles craintes devaient faire naître, chez les Français de la Régence, chez le résident général qui avait en mains les destinées du pays, les conditions imprévisibles d'un armistice, non seulement, avec les Allemands, mais avec les Italiens. Contiendraient-elles quelque disposition qui portât atteinte à notre situation politique en Tunisie, fit présager la substitution de l'Italie à la France dans le protectorat ? Cette hypothèse — à distance, dans l'ignorance des intentions d'un gouvernement français [67] pris à la gorge — ne pouvait pas ne pas être faite ; elle le fut et suscita une véritable anxiété.

À un moindre degré, elle fut aussi faite en Algérie et au Maroc, en y provoquant la même réaction : alarme et refus d'admettre qu'elle se réalisât.

M. Peyrouton avait été prié par le général Noguès de venir à Alger pour participer à sa conférence avec le général Kœltz. Il y alla et, — comme d'ailleurs le gouverneur général Lebeau, — s'entretint à cœur ouvert avec les deux militaires. De retour à Tunis, il télégraphia à Bordeaux, pour donner connaissance au gouvernement des énergiques déclarations qu'il avait faites à Alger. En voici l'essentiel :

À la seule idée que tout ou partie de la Tunisie puisse être, sans coup férir, remise aux Italiens, une profonde émotion s'est répandue dans la population tunisienne et française. L'on y constate « une résolution

farouche, réfléchie, de résis-tance à main armée ». Il en est de même en Algérie et au Maroc, selon les constatations faites, respectivement, par le gouverneur général Lebeau et le général Noguès. Tous trois ont chargé le général Kœltz d'en faire part au gouvernement. En ce qui concerne la Régence, une cession territoriale quelconque, une occupation militaire ennemie, nous perdraient dans l'esprit des Tunisiens.

Notre résident général à Tunis termina son télégramme par deux considérations, qui valaient pour l'Afrique du Nord tout entière et qui condamnaient implicitement le principe même de l'armistice :

« Il n'y a qu'un seul moyen de garder l'estime des indigènes et la nôtre : c'est de rester dignes des grandes traditions nationales, de résister par toutes voies et moyens, en fonction de l'intervention anglaise et de l'aide américaine... Tous, civils et militaires, Français et indigènes, souhaiteraient continuer le combat pour l'honneur et le profit ultérieur de la France et de la République. »

Quand ce courageux télégramme parvint à Bordeaux, l'armistice était déjà signé avec l'Allemagne, mais ne l'était pas encore avec l'Italie. Bien que toutes les conditions concernant le bassin de la Méditerranée fussent réservées à la convention franco-italienne, dont la discussion n'était même pas commencée, un télégramme fut envoyé par le ministre des Affaires étrangères à Tunis, Rabat et Alger, pour rassurer nos autorités. Il y fut déclaré :

« L'hypothèse de l'occupation militaire, par une puissance [68] étrangère, d'une partie quelconque de l'Afrique du Nord est exclue. »

Cette assurance péremptoire fut accompagnée d'une autre, concernant l'effectif respectable des troupes françaises qui seraient maintenues sous les armes en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Les États du Levant causèrent, eux aussi, de l'inquiétude au gouvernement. L'idée de se soustraire à l'armistice, quelles qu'en fussent les clauses, était aussi naturelle à des Français en Syrie et au Liban qu'en Afrique du Nord. Peut-être même davantage, à cause du voisinage de la Palestine et de l'Égypte, occupées par les Anglais. Les 60 000 hommes de notre armée du Levant pouvaient fournir un appoint utile, prochainement même précieux, à l'armée britannique chargée de défendre l'Égypte et le canal de Suez. Aussi l'effervescence, parmi nos

compatriotes, civils et militaires, fut-elle aussi vive en Syrie et au Liban qu'en Algérie, Tunisie et Maroc ; elle devait même y être plus durable.

Le télégramme intercepté du général Mittelhauser au général Noguès avait mis la puce à l'oreille à nos ministres. Le général Weygand télégraphia personnellement au commandant de notre armée du Levant, pour l'exhorter à la discipline et au loyalisme envers le gouvernement métropolitain. M. Paul Baudouin en fit autant pour M. Gabriel Puaux, notre haut commissaire à Beyrouth.

M. Puaux répondit par un télégramme plein de dignité et de méritoire sincérité. Il y expliqua que l'initiative de la correspondance entre les généraux Noguès et Mittelhauser était venue du premier et avait donné à penser que, d'un bout à l'autre de l'empire, continuerait une résistance qui eût exigé une coordination. Lui-même, haut commissaire, avait pris position en faveur de ce parti, avec la conviction intime de répondre par là aux intentions non exprimées du gouvernement français. Il énonça franchement les raisons de son illusion et s'avoua déçu de l'avoir vue dissipée :

« Le maintien d'une résistance dans notre empire m'apparaissait comme le moyen de venir en aide aux armées britanniques, dont seule la victoire peut délivrer la France de l'asservissement définitif dont elle est menacée... J'avais cru, en prenant publiquement cette position, agir d'accord avec les vues secrètes des chefs du gouvernement. Je comptais qu'un foyer de résistance se créerait dans l'Afrique du Nord, auquel je me serais rallié de grand cœur. Je ne peux cacher à Votre Excellence [69] que ma déception de patriote a été profonde. »

Du moins, en faisant à la décision de son gouvernement le sacrifice de sa propre opinion, M. Puaux demanda-t-il expressément que la démobilisation des unités françaises du Levant fût conciliée avec les exigences de l'ordre public et que nos autorités civiles et militaires n'eussent pas à prendre une attitude de rupture avec les Anglais. Et il termina sur cette affirmation :

« À l'heure actuelle, c'est encore l'Angleterre seule qui peut nous sauver. »

En tête de ce beau télégramme, qui lui faisait honneur, notre haut commissaire à Beyrouth avait écrit une phrase que j'en ai détachée, voulant la garder pour la fin :

« Contrairement à ce que pense Votre Excellence, il n'était pas facile pour moi d'apercevoir clairement quel était mon devoir. »

Aucune phrase ne m'a mieux fait comprendre la crise de conscience par laquelle passèrent alors, en même temps que M. Puaux, tous nos proconsuls d'outre-mer.

Peut-être cette crise douloureuse n'était-elle nulle part plus justifiée qu'en Syrie et au Liban, où notre position était seulement celle de puissance mandataire et où nos intérêts politiques étaient, pour ainsi dire, imbriqués dans ceux d'un groupe d'États arabes, évoluant dans l'orbite de la Grande-Bretagne. En tout cas, pour cette raison ou pour une autre, l'apaisement prit là plus de temps qu'ailleurs à s'établir dans les esprits. Le gouvernement s'y employa en garantissant à Beyrouth qu'il ne serait pas procédé à une réduction massive de nos effectifs militaires dans le Levant ; que notre sortie de la belligérance ne nous empêcherait pas de nous concerter sur place avec les Anglais pour régler les questions de voisinage en Proche-Orient ; qu'au surplus nous nous efforcions de maintenir à nos relations avec Londres un caractère aussi normal que possible.

Malgré ces assurances, que le haut commissaire ne garda pas pour lui, un sourd mécontentement, un amer regret d'avoir subi l'armistice persistèrent dans une partie de l'administration et de l'armée. Honnêtement, M. Puaux en convint, dans sa correspondance avec le ministère, sans lui cacher que c'était le patriotisme, l'impatience de servir la patrie, le désir de sauver la situation de la France en Orient, qui poussaient fonctionnaires et officiers à enfreindre les consignes gouvernementales. Il ne fut pas blâmé pour sa franchise. Dans un télégramme qui [70] lui fut alors adressé, je relève ces mots, qui ne sonnent certes pas comme un reproche :

« Les sentiments auxquels vous faites allusion honorent ceux qui les éprouvent. »

Ainsi fut traitée, à ce moment, la crise morale que traversaient nos compatriotes du Levant : sans leur en faire grief.

Nos colonies d'Afrique noire en connurent une analogue. Je l'appris, sans toutefois avoir à m'en occuper, la question ne regardant pas les Affaires étrangères. Au surplus est-ce seulement plus tard, en août suivant, que le Tchad d'abord, tout le reste de l'Afrique équatoriale

ensuite, répudièrent l'armistice et rompirent avec le gouvernement métropolitain. J'indiquerai à son heure l'effet de cette « dissidence » coloniale sur la politique générale. Mais sur le moment, immédiatement après la demande et la conclusion des armistices, rien n'alla, de ce côté, au-delà du flottement et des remous.

En revanche, nous vint d'Indochine une alerte d'un type différent.

Un jour, je reçus la visite de l'ambassadeur de Chine. Son pays était, depuis plusieurs années, en guerre avec le Japon, qui ne l'était encore ni avec l'Angleterre, ni avec les États-Unis, bien que lié aux puissances de l'Axe par un pacte dit « tripartite ». M. Wellington Koo venait me proposer de faire occuper l'Indochine par des troupes chinoises, pour la mettre à l'abri d'une agression japonaise. Je lui demandai s'il avait quelque indice d'intentions agressives, de la part du Japon, contre notre colonie d'Extrême-Orient. Il ne sut ou ne voulut m'en signaler aucun, tout en m'affirmant l'imminence du danger. Je rendis compte de sa visite au ministre, qui ne retint pas son ouverture. Le fait est qu'amener les Chinois en Indochine, c'eût été y attirer les Japonais pour les y attaquer. En outre, introduire des troupes chinoises au Tonkin, qui est une ancienne province de la Chine, et en Annam, qui avait aussi été une dépendance du Céleste Empire, c'eût été extrêmement risqué.

Très peu après, — peut-être le lendemain même, — j'appris du cabinet de M. Paul Baudouin que le ministre des Colonies, M. Rivière, avait reçu du général Catroux, gouverneur général de l'Indochine, un câblogramme annonçant qu'un envoyé japonais, le général Nishihara, était arrivé à Hanoï et lui avait demandé, de la part du gouvernement de Tokyo, de couper à la Chine son ravitaillement par la voie ferrée du Yunnan. Le général Catroux avait commencé par télégraphier à notre [71] ambassadeur à Tokyo, M. Arsène Henry, pour savoir à quoi s'en tenir sur cette requête, et à notre ambassadeur à Washington, M. de Saint-Quentin, pour s'enquérir du concours à espérer des États-Unis. Le premier lui avait répondu en lui confirmant la mission donnée au général Nishihara, et le second, en lui faisant connaître qu'il n'avait aucun concours à attendre d'Amérique. Dans ces conditions, le général Catroux, estimant avec raison que, lorsqu'on ne dispose pas de la force, l'on doit négocier, était entré en négociation avec le général Nishihara sur la suspension du ravitaillement de la Chine en armes, munitions et matériel par le chemin de fer du Yunnan.

Le câblogramme du général Catroux sur cette affaire ne me fut pas montré. Ce qui m'en fut rapporté sur le moment, dans un esprit peu bienveillant pour le signataire, renchérit notablement sur le contenu. Le Conseil des ministres y répondit en signifiant son rappel au général et en lui donnant pour successeur l'amiral Decoux qui, commandant nos forces navales d'Extrême-Orient, était sur place.

Cette décision n'était pas du ressort des Affaires étrangères ; elle était de la compétence du ministère des Colonies. Elle me parut prise à la légère et, je ne sais pourquoi, *ab irato*. Autant que j'en puisse juger, les ministres n'ont pas disposé, à ce moment, d'éléments d'appréciation suffisamment exacts sur les mobiles du général Catroux et les raisons de son attitude. Leur réaction me paraît avoir été influencée par des lacunes d'information et par la surprise d'hommes placés soudain en présence d'une complication à laquelle ils ne s'étaient pas attendus et d'une initiative qui n'avait pas été dans leurs intentions.

Sans cela, ils auraient pu se demander si, à tout prendre, il ne valait pas mieux laisser le gouverneur général, meilleur juge de la situation locale, négocier sous sa responsabilité personnelle et traiter sous sa propre signature, plutôt que de lui substituer pour cela le gouvernement métropolitain, comme ce fut fait une quinzaine de jours plus tard. Mais, dans l'état des données possédées par nos ministres quand ils délibérèrent, cette solution ne pouvait guère se présenter à leur esprit.

Peut-être obéirent-ils aussi à un autre mobile. Dans plusieurs câblogrammes, dont je n'ai eu communication que longtemps après, le général Catroux avait dit que, soucieux avant tout de conserver l'Indochine à la France, il jugeait nécessaire de la maintenir dans le cadre de l'alliance anglaise en Extrême-Orient. Cette idée, il l'avait exprimée et répétée, en indiquant [72] qu'il entendait la concilier avec l'octroi aux Japonais de la concession sans laquelle il les aurait eus sur les bras. Nos ministres virent-ils là, dans la résolution de sauvegarder des liens entre l'Indochine et l'empire britannique, une tendance à cette « dissidence » coloniale, contre laquelle ils étaient alors fortement en garde ? C'est possible ; mais ce n'est qu'une conjecture. Ce qui est certain, c'est que leur précipitation à rappeler le général Catroux n'a pas marqué de confiance en lui pour appliquer leur politique.

[73]

PREMIÈRE PARTIE

PARIS - LANGEAIS – BORDEAUX — LA BOURLOULE

Chapitre V

LA CONCLUSION DE L'ARMISTICE AVEC L'ALLEMAGNE

[Retour à la table des matières](#)

Réactions de l'Angleterre et des États-Unis à la demande d'armistice. — Deux admonitions sévères de Roosevelt. — Réaction moins rude du gouvernement britannique. — La flotte française, objet principal de l'anxiété anglaise. — Visites à Bordeaux de M. Alexander, de l'amiral Dudley Pound, de lord Lloyd. — Départ pour Londres du général de Gaulle. — Affaire du Massilia. — Arrestation et remise en liberté de Mandel. — Allocution radiodiffusée du général de Gaulle. — Réponse allemande à la demande d'armistice. — Réunion chez le maréchal Pétain pour choisir les plénipotentiaires. — Projet de départ du gouvernement pour Perpignan. — Bombardement aérien de Bordeaux. Inquiétude croissante des Anglais pour la flotte française. — Lettre de l'ambassadeur d'Angleterre à M. Paul Baudouin. — Les ministres français croient que l'Angleterre ne tardera pas à demander l'armistice. Agitation des partisans d'une volte-face politique. Conversation avec le général Weygand. — Communication téléphonique du général Huntziger. — Réception des conditions d'armistice. — Réunion du 21 juin chez le général Weygand pour les examiner. — Amendements suggérés. — Clauses navales. — Télégramme du maréchal Pétain à Hitler pour arrêter l'avance allemande sur Bordeaux. — Conseil des ministres dans la nuit du 21 au 22. — Les Allemands repoussent les demandes françaises d'amendements. — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet le 22 juin. — Dénouement brusqué de la négociation de Rethondes et signature de la convention. — L'ambassadeur d'Angleterre et son personnel quittent Bordeaux. — Première prévision d'une action navale anglaise contre la flotte française. — Notre représentation diplomatique à Londres reste assurée par un chargé d'affaires, M. Roger Cambon.

Le contrecoup de la demande d'armistice, sur nos chefs de poule à l'étranger et sur les autorités de notre empire, m'a fait anticiper sur le développement des événements pendant des journées auxquelles je dois maintenant revenir.

J'avais été, de prime abord, préoccupé de l'émotion que ne manquerait pas de soulever à Londres la décision prise et exécutée par nos ministres dans la nuit du 16 juin. Je ne l'étais pas moins des effets possibles de cette émotion sur l'attitude du [74]

Cabinet britannique et les relations franco-anglaises. Comme les représentants du Canada et de l'Afrique du Sud fréquentaient assez assidûment mon bureau, et qu'ils se montraient sympathiques et compréhensifs, je les priai de demander à Ottawa et Prétoria de s'employer à modérer Londres. Ils me promirent de le faire. Je ne garantis pas que leurs gouvernements se soient, tout de suite, acquittés de cette mission charitable ; ils m'ont semblé toutefois en avoir, un peu plus tard, exécuté quelque chose. En tout cas, aucun moyen, ne m'avait paru à négliger pour prévenir des heurts avec la Grande-Bretagne.

C'est le 18 juin que nous avons commencé à recevoir des informations probantes sur l'effet produit à l'étranger par la demande d'armistice.

La réaction du gouvernement des États-Unis avait été amère et sévère. Leur ambassadeur nous notifia un avertissement du président Roosevelt, signifiant qu'il ne laisserait pas les Antilles et la Guyane passer de la souveraineté française à celle de l'Allemagne et qu'en cas de besoin, il instituerait un *trusteeship* panaméricain sur nos possessions de l'hémisphère occidental. Bien qu'il fût peu probable que les conditions allemandes continssent quelque chose, concernant nos colonies dans ces parages, cette notification des États-Unis était caractéristique d'une défiance toute nouvelle de leur part. En outre, elle nous laissait entrevoir une éventualité troublante.

Là-dessus nous arriva une seconde admonition de Roosevelt. Il mettait le gouvernement français en garde contre la livraison de la flotte à l'Allemagne et à l'Italie, et lui signifiait que, dans ce cas, la France perdrait irrémédiablement l'amitié et la sympathie des États-Unis.

La première de ces deux communications fut faite par lettre de l'ambassadeur nord-américain à notre ministre. La seconde prit la forme d'un message présidentiel, directement remis à M. Paul Baudouin par M. Biddle. Verbalement, le ministre y répondit en marquant « sa surprise d'une menace qu'il ne voulait pas retenir » et en donnant les apaisements les plus explicites sur la non-livraison de notre flotte à nos ennemis. Notre ambassadeur à Washington fut informé télégraphiquement de cette réponse.

Les apaisements donnés à l'ambassadeur des États-Unis étaient conformes à la décision, que le gouvernement français venait de prendre, de ne livrer à l'ennemi, en aucun cas, aucun bâtiment de guerre. Pareille décision était excellente en soi. [75] Elle n'en comportait pas moins une lacune : c'était de passer entièrement sous silence les modalités pratiques, moyennant lesquelles notre flotte pourrait être considérée comme n'ayant pas été livrée. Nos rapports futurs avec la Grande-Bretagne et les États-Unis dépendraient cependant de leur accord avec nous pour estimer ces modalités satisfaisantes. Là résidait une inconnue, dont l'importance n'allait pas tarder à se révéler.

L'admonition, plutôt comminatoire, de Roosevelt avait froissé nos ministres. Leur susceptibilité, si elle était trop souvent éveillée, ne pouvait que les indisposer contre lui et les détourner de l'écouter. J'en fis donc, peu après, la remarque à M. Biddle : je lui signalai l'opportunité de mettre plus de générosité dans les communications de son gouvernement au nôtre. Il me semblait qu'un ton amical assurerait aux instances de Roosevelt auprès de nous une meilleure audience qu'un ton tranchant.

Je m'attendais à ce que la réaction immédiate de Londres à la demande d'armistice fût plus rude que celle de Washington. Au contraire, elle fut plus mesurée. M. Churchill fit publiquement profession de sentiments inchangés envers la nation française. Il distingua toutefois entre celle-ci et le cabinet Pétain. Ce distinguo, dont nos ministres furent piqués, fut relevé par M. Paul Baudouin dans un

télégramme adressé à notre ambassadeur à Londres. Le ministre se trouva néanmoins d'accord avec moi pour prendre acte d'une déclaration importante, faite par M. Churchill à M. Corbin : la résolution de restaurer la France dans son intégrité et sa puissance. Il chargea notre ambassadeur d'en remercier le Premier Britannique. Par la même occasion lui fut répétée l'assurance que la flotte française ne serait pas livrée à nos ennemis.

Le souci, pour ne pas dire l'anxiété, causé aux Anglais par le sort de notre flotte, fut de nouveau attesté par les visites à Bordeaux de M. Alexander, premier lord de l'Amirauté, de l'amiral sir Dudley Pound et de lord Lloyd, ministre des Colonies. Je sus qu'ils avaient été reçus par le maréchal Pétain, l'amiral Darlan, le général Weygand et M. Paul Baudouin ; mais je ne fus convié à aucun de leurs entretiens avec les membres de notre gouvernement. Aucune donnée précise ne me fut fournie à cet égard. J'en fus réduit à présumer qu'ils avaient recueilli les apaisements déjà prodigués à Londres et à Washington ; et c'est ce que je crois encore.

De Bordeaux avaient commencé les départs de Français pour l'étranger.

[76]

Le premier en date et de beaucoup le plus notable fut celui du général de Gaulle. Envoyé en mission à Londres par M. Paul Reynaud, peu avant la démission de celui-ci, il en était revenu pour tenter de s'opposer à la demande d'armistice. Dès qu'il la sut faite en dépit de ses efforts, il repartit pour Londres en avion.

Son départ ne fit pas, à beaucoup près, autant de bruit que l'auraient justifié les immenses conséquences qu'il sut en tirer. Ces conséquences ne furent pas, sur le moment, aperçues dans leur ampleur. Pouvaient-elles l'être ? C'est douteux. La notoriété du général de Gaulle ne dépassait pas encore un cercle restreint d'initiés. Même dans ce cercle, il n'était connu que comme un des rares officiers supérieurs qui eussent prévu et annoncé le rôle de la motorisation dans la guerre moderne : le seul, pourrait-on dire. C'était un titre certes ; mais notre désastre, en train de se consommer, n'avait pas encore eu le temps d'en faire la base d'une réputation établie, ni, à plus forte raison, d'une popularité.

Il fut donc peu question du général de Gaulle les 17 et 18 juin. J'entendis cependant mentionner le fait de son départ au cabinet du ministre, comme un désaveu — dont on lui savait très mauvais gré — de la politique adoptée par le gouvernement. M. Paul Baudouin s'abstint alors de me confier qu'avant de s'en aller, le général de Gaulle l'avait vu et lui avait proposé de l'emmener, ou conseillé de suivre son exemple. Le refus du ministre allait de soi, étant donnée son opinion très arrêtée sur la nécessité de la demande d'armistice.

De l'entourage du maréchal Pétain, aucun commentaire ne me revint immédiatement. Un peu plus tard, je sus que le Maréchal, sans toutefois se départir du calme olympien qui était dans sa nature, avait pourtant ressenti l'initiative du général de Gaulle, parce que celui-ci lui avait tenu de plus près. « Il a fait partie de son état-major, me dit un militaire, autant dire de sa maison. » Là fut sans doute le secret d'une blessure d'amour-propre chez un vieux soldat, imbu de sa suprématie hiérarchique, au point de transposer, depuis qu'il était devenu chef du gouvernement, le principe de discipline du plan de l'armée à celui de la nation.

Après ce départ, quelques autres purent être remarqués de moi : pas bien nombreux, pas non plus exceptionnels ; les uns directement pour Londres, si l'ambassade britannique les facilitait matériellement, les autres via Lisbonne, à destination [77] finale d'Angleterre ou des États-Unis. Les partants pouvaient être classés en deux catégories : ceux qui, à titre militaire ou à titre civil, allaient offrir leurs services aux Alliés pour continuer la lutte ; ceux qu'un légitime souci de sécurité personnelle conduisait à s'expatrier. Naturellement, les premiers me semblèrent plus héroïques que les seconds. Mais ce n'est pas à dire que les seconds ne me parussent pas à plaindre ; car il y a toujours quelque chose de douloureux à devoir faire, dans l'incertitude du lendemain, ou même du surlendemain, le sacrifice de son foyer. Bien entendu, le spectacle ou la nouvelle des départs faisaient aussi faire à ceux qui restaient un retour sur eux-mêmes. Ayant lieu de prévoir que nous serions bientôt aux prises avec le monstre, nous nous trouvions, à tort ou à raison, les plus mal partagés.

Je n'ai connu de l'affaire du *Massilia* que ce que tout le monde en a su. Depuis lors, je l'ai entendu dénoncer comme un piège, intentionnellement tendu aux parlementaires et à ceux qui, même étrangers au Parlement, s'embarqueraient pour le Maroc ou l'Algérie.

L'apparence est pour cela. Mais je ne suis pas sûr qu'au début, la réalité ait correspondu à cette apparence. Car, ainsi qu'on le verra bientôt, le gouvernement n'a pas su, pendant plusieurs jours encore, ce qu'il adviendrait de lui. À partir du moment où il a été certain de ne pas avoir à quitter la métropole, le problème change évidemment d'aspect. Mais même alors, il y aurait peut-être à tenir compte d'un facteur de désordre, d'un défaut de coordination entre les ministères. Une administration laissait telle disposition suivre son cours, que l'administration voisine pouvait désormais savoir ou présumer sans objet. L'incohérence peut avoir eu sa part dans l'apparent traquenard du *Massilia*. Ultérieurement, quand je vis cribler de sarcasmes les innocents passagers de ce paquebot et faire à certains un grief ou un crime de leur embarquement, j'en fus éccœuré.

L'incohérence dont je viens de parler m'avait été rendue manifeste par un incident ridicule : l'arrestation de Mandel et l'ouverture contre lui d'une instruction pour manœuvre contre la sûreté de l'État. Je fais ici allusion à sa première arrestation, celle qui eut lieu à Bordeaux et ne dura que l'espace d'un malin, à moins que ce ne fût d'une après-midi. La manœuvre attribuée à Mandel était invraisemblable. Mais avoir amené le maréchal Pétain à y croire et à en tirer une conséquence sensationnelle, pour le mettre dans le cas de se rétracter à quelques heures d'intervalle et d'écrire ses regrets au prétendu conspirateur, [78] cela dénotait un manque de sang-froid et une impulsivité confinant à l'absurdité.

Je n'ai pas entendu, dans la soirée du 18 juin ni dans celle du lendemain, les fameuses proclamations du général de Gaulle, où il appela les Français à la résistance en les exhortant au refus de l'armistice. Rares sont à Bordeaux ceux qui ont eu plus de chance que moi. Nous étions tous en camp volant. Dans l'appartement meublé où ma femme et moi prenions nos repas, en popote avec un ménage ami, — les Dampierre, — nous nous efforcions d'entendre les émissions de la *BBC* avec un minuscule appareil de radio, qui n'attrapait de Londres que des bribes. Ce que j'entendis ces soirs-là m'apprit seulement que le général de Gaulle avait formé à Londres un comité, reconnu par le gouvernement anglais, non comme l'émanation nationale d'une France libre, mais comme l'interprète attitré des Français qui voudraient continuer la lutte aux côtés de la Grande-Bretagne. Je me suis réjoui de savoir notre pays représenté de la sorte dans le camp britannique, à mes

yeux toujours allié. Mais je ne me suis pas dissimulé que le caractère politique, ou si l'on préfère parapolitique, du comité français de Londres, mettrait en action dans le gouvernement de Bordeaux un facteur de concurrence, qui décuplerait les susceptibilités. Cette prévision ne devait pas tarder à se vérifier.

C'est seulement après coup que, feuilletant des écoutes de radio anglaise, mes regards tombèrent sur des proclamations, dont me frappèrent surtout quelques phrases prophétiques, qui projetaient leur lumière sur tout le reste du texte. Elles disaient que la fortune, qui nous avait abandonnés, pouvait nous être ramenée par les Anglais ; que la guerre était à l'échelle de l'empire britannique, hier du nôtre, un jour des États-Unis. Nous n'étions pas sans avoir le sentiment intime des vérités qui étaient affirmées là en termes catégoriques, sans défendre contre le pessimisme environnant l'espoir que ces déclarations exprimaient. Elles furent, avec celles de Churchill sur la restauration de la France dans sa grandeur et sa puissance, ce qui me frappa le plus, de tout ce que je lus ou entendis pendant ces cruelles semaines.

Le 19 juin, le ministère des Affaires étrangères fut transporté du lycée Longchamp à la Faculté de droit. Son installation y fut, à mon avis, encore plus incommode que dans son précédent gîte.

Très tôt dans la matinée, l'ambassadeur d'Espagne communiqua [79] directement au ministre la réponse du gouvernement allemand à la demande d'armistice. Le quartier général de la *Wehrmacht* demandait à connaître les noms des plénipotentiaires français. Il spécifiait, en même temps, que notre armistice avec l'Italie devrait faire l'objet d'une négociation distincte avec le gouvernement et l'état-major italiens. Il y avait donc lieu pour le gouvernement français de désigner ses plénipotentiaires.

Le choix en fut fait au cours d'une brève réunion, tenue au domicile particulier du maréchal Pétain. Y assistaient, avec le Maréchal, le général Weygand, l'amiral Darlan, M. Paul Baudouin, M. Alibert, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, et moi-même. Pressenti pour prendre la tête de la délégation française, le général Weygand répondit stoïquement :

« Je suis prêt à tous les sacrifices personnels. »

Mais quelqu'un, — M. Paul Baudouin, je crois, — fit observer que le commandant en chef des armées était trop haut placé pour être choisi. Le général Weygand rappela alors qu'en novembre 1918, la délégation allemande, présidée par une haute personnalité civile, Erzberger, n'avait compris qu'un général de rang secondaire. Les ministres présents s'accordèrent à penser que, contrairement à ce précédent, il y avait intérêt à faire présider notre délégation par un militaire. Le général Weygand prononça alors le nom du général Huntziger, qui fut choisi. L'on convint que les autres délégués seraient un ambassadeur, M. Léon Noël, un amiral, l'amiral Leluc, et le directeur-adjoint des affaires politiques à notre ministère, M. Rochat. Tous furent désignés d'office, sans avoir été consultés.

Leurs noms communiqués aux Allemands, ils ne purent être mis en route qu'après que le lieu de leur entrée dans les lignes ennemies eût été indiqué à l'état-major français. Quand ils eurent quitté Bordeaux, nous perdîmes leur trace jusqu'à la nuit du 21, où, pour la première fois, nous eûmes d'eux signe de vie. Jusque-là, il ne leur fut pas permis d'entrer en communication avec nous.

Pendant qu'ils étaient acheminés vers une destination inconnue de nous et d'eux-mêmes, il devint incertain que le gouvernement pût rester à Bordeaux. En effet, les troupes ennemies avançaient si rapidement, que Bordeaux pouvait bientôt être menacé et le gouvernement exposé au risque d'être capturé. Aussi fut-il question pour lui de se replier sur Perpignan, d'où il eût été à portée de s'embarquer à Port-Vendres. Son cantonnement fut prévu dans une petite ville d'eaux, [80] voisine du chef-lieu des Pyrénées-Orientales : Vernet-les-Bains.

Ce projet de transfert parut, un instant, avoir tant de chances de se réaliser, que notre service du Protocole dirigea sur Perpignan les membres du gouvernement belge, qui suivait alors notre fortune, ou plutôt notre infortune. Comme nous n'y allâmes pas, nous les vîmes revenir très vite, fort peu satisfaits d'avoir été fourvoyés. M. Pierlot et M. Spaak, entre autres, s'en plainquirent à M. Lozé, chef du Protocole, et à moi-même.

Cet épisode prouve bien qu'à ce moment, l'avance accélérée de l'invasion allemande faisait craindre au gouvernement français d'avoir à se retirer jusqu'aux pieds des Pyrénées, sinon même à passer la mer, avant d'avoir abouti à un armistice. Cette éventualité ne fut totalement

écartée que le 22 juin, dans des conditions que j'indiquerai en leur temps.

Je compte pour rien le bombardement aérien de Bordeaux par l'aviation ennemie, ultérieurement à la demande d'armistice et à la veille du jour où la négociation allait s'engager. Je ne le mentionne ici que comme une vilénie, dont la responsabilité n'a jamais, que je sache, été clairement établie, les Allemands ayant fait courir le bruit qu'elle était imputable à l'aviation italienne et les Italiens s'en étant défendus.

Son incorrection et sa lâcheté mises à part, puisque ce bombardement advint alors qu'on allait traiter de la cessation des hostilités, il ne m'en est resté que des souvenirs bruyants ou pittoresques : ronflement des moteurs d'avions, explosions dans le quartier central de Bordeaux, hôtes du Splendide réveillés par le vacarme, s'interrogeant d'une chambre à l'autre ou se rencontrant dans les corridors, en pyjama, car c'était en pleine nuit.

Je ne place nullement cet incident, sans conséquences matérielles graves, au nombre des circonstances dont le gouvernement pût être impressionné, ni ému. Il n'eut aucune influence, ni sur l'orientation de la politique, — les dés étaient déjà jetés, — ni sur les velléités de repli à Perpignan, qui ne tinrent qu'à la crainte de nos ministres d'être « cueillis » dans Bordeaux.

Cette crainte n'avait rien eu de répréhensible : au contraire. Elle avait, un instant, incité le gouvernement à se rapprocher de Port-Vendres, ce qui n'aurait pas été regrettable. C'est précisément pour cela, d'ailleurs, qu'elle fut dénoncée connue une faiblesse, comme un misérable souci de sécurité personnelle, par M. Laval et quelques-uns de ses amis politiques, qui tenaient cénacle à l'hôtel de ville de Bordeaux. M. Laval se déchaîna, à ce propos, contre le président de la République, [81] à qui il alla faire une scène chez lui, devant témoins. L'écho m'en revint de divers côtés, mais pas toujours sans pointe d'ironie ou de raillerie envers M. Lebrun, pour sa prétendue impatience de quitter Bordeaux. C'est que l'impatience d'arrêter les hostilités ne souffrait plus guère de concurrence et tendait à l'exclusivité. Il se créait une psychose d'armistice, qui procédait de l'allure vertigineuse que le désastre militaire avait prise.

Durant l'attente des conditions d'armistice, la résolution de ne pas livrer la flotte à nos ennemis ne se modifia pourtant pas, dans le Conseil

des ministres. Seulement, la négociation avec l'Allemagne devant être considérée comme engagée par le départ de nos plénipotentiaires, il devint totalement invrai-seemblable que le gouvernement disposât de notre marine de guerre avant de connaître les conditions allemandes.

Cette hypothèse-là fut désormais à exclure. Nos ministres étaient beaucoup trop talonnés par le besoin de mettre fin aux hostilités, pour risquer d'en perdre la possibilité en prenant l'initiative de soustraire la flotte, par anticipation, aux conditions de l'ennemi.

Aussi l'inquiétude des Anglais à ce sujet se fit-elle plus lancinante. Le 20 juin, l'ambassadeur d'Angleterre adressa à M. Paul Baudouin une lettre de quelques lignes, lui rappelant que son gouvernement s'attendait à être consulté, dès que seraient connues les conditions d'armistice. Le ministre lui répondit en lui confirmant la promesse de lui en donner connaissance, dès qu'il les aurait reçues.

Cette réponse était rassurante. Tout ne l'était pas autant pour les Anglais. L'idée s'insinuait, dans nos sphères gouvernementales, que notre demande d'armistice en déterminerait une de la part du gouvernement britannique, dans un délai pas très long. Ce fut la première en date d'une série d'erreurs de prévision, dont la liste était destinée à s'allonger de beaucoup d'autres.

D'où venait cette erreur ? De plusieurs causes. D'abord, lorsqu'on s'est résigné à un acte, peut-être inévitable, mais à coup sûr pas glorieux, l'on n'est jamais fâché de voir le voisin en faire autant : c'est humain. Ensuite, l'on se rendait compte chez nous, et du vide que notre élimination laisserait aux côtés de nos alliés, et de la pauvreté des effectifs dont ils disposeraient pour continuer la lutte, notamment pour défendre les îles Britanniques : quand on vient de se battre côte à côte contre des communs ennemis, l'on n'a guère de secrets l'un pour l'autre sur ses faiblesses respectives. Le fait est que, matériellement [82] parlant, celles de l'Angleterre étaient assez impressionnantes pour faire douter qu'elle pût tenir le coup. Le représentant d'un de ses Dominions me le confiait :

— Il n'est pas certain qu'elle puisse continuer seule. Toujours est-il qu'en haut lieu, chez nous, l'on faisait plus qu'en douter. L'on m'affirmait :

— Avant quinze jours, le gouvernement britannique aura demandé l’armistice. Churchill, ou bien sera renversé, ou bien cédera le pouvoir. Le cabinet destiné à remplacer le sien est déjà tout prêt : ce sera un cabinet Halifax.

Ces pronostics me laissèrent plus que sceptique. Je les tins pour erronés et ne m’en cachai pas. En guerre, il n’y a pas que les ressources matérielles, il y a les ressources morales : or je plaçais très haut celles du peuple d’outre-Manche. En outre, je savais M. Churchill un dur-à-cuire, ce que ses compatriotes appellent un *die-hard*. Enfin j’estimais que si, par malheur, la prévision de nos augures s’avérait exacte, rien ne pourrait nous être plus funeste, parce que, dans ce cas, nous ferions les frais principaux de la défaite commune. Je ne me suis donc pas attendu à une demande anglaise d’armistice ; encore moins l’ai-je souhaitée.

Plus dangereux que les prophètes d’un armistice anglais, étaient les apôtres d’une volte-face politique : tourner le dos à l’Angleterre, se jeter dans les bras de l’Allemagne. Ils continuaient à s’agiter. Nous nous en alarmions aux Affaires étrangères. Le ministre m’engagea à en parler au général Weygand. J’allai voir celui-ci à l’hôtel du commandant de la région militaire, où il s’était installé après le départ de M. Paul Reynaud. Le général traita sévèrement l’agitation des germanophiles. Puis il ajouta :

— Quoique je n’aie pas eu à me louer des Anglais pendant cette campagne, je conviens de notre intérêt à ne pas nous les aliéner, d’autant plus que les Américains nous en tiendraient rigueur. Mais je voudrais que les uns et les autres comprissent notre situation. Les unités qui défendent actuellement l’Orléanais sont les mêmes qui ont défendu la Picardie. La résistance s’épuise. Faute de réserves, il n’a pas été possible de tenir sur le cours de la Loire. Pour établir un front, il faut pouvoir y placer d’avance des troupes, qui recueillent, épaulent ou relèvent les unités en retraite. Je n’en ai plus. Je viens de donner mou dernier bataillon de réserve. Dans ces conditions, l’armistice, si les termes en sont acceptables, me paraît le seul moyen de ramener l’armée dans une fraction non occupée de la France, [83] d’en garder une partie sous les armes, de sauvegarder l’Afrique et de voir venir.

Ces paroles donnaient une définition anticipée de ce que l’on a depuis appelé « l’attentisme », mais d’un attentisme qui pourrait être

vigilant. N'oublions pas que, longtemps avant d'être l'objet des reproches de nos résistants, l'attentisme a été aigrement critiqué et vitupéré par les collaborationnistes de tous poils, comme un obstacle à la politique d'entente avec l'Allemagne.

Dans la soirée du 21 juin, le général Weygand fut appelé au téléphone par le général Huntziger. D'après ce qui me fut rapporté sur le moment, ce dernier lui dit :

— Je suis dans le wagon !

À quoi le général Weygand, comprenant tout de suite de quel wagon il s'agissait, celui de Rethondes, répondit :

— Mon pauvre ami !

Le général Huntziger, en lui annonçant la communication par téléphone des conditions d'armistice, les apprécia de la sorte :

— Elles sont dures, mais ne contiennent rien de déshonorant.

À dix heures du soir, je fus convoqué à l'hôtel de la région militaire, résidence du général Weygand. J'y trouvai réunis dans un salon le maréchal Pétain, le général Weygand, l'amiral Darlan, M. Paul Baudouin, M. Boutihllier, ministre des Finances, et M. Alibert. C'était un conseil restreint, procédant à un premier examen des conditions d'armistice, téléphonées de Rethondes. Un secrétaire d'état-major apportait une à une les pages de la convention proposée par les Allemands, au fur et à mesure qu'elles avaient été dactylographiées.

La réunion venait de commencer, quand j'entrai dans la pièce, et la page dont on donnait lecture était celle où s'inscrivaient les articles délimitant la zone d'occupation et la zone libre. J'allai m'asseoir à côté du ministre des Affaires étrangères, et me mis à écouter le texte qu'on lisait. L'un des noms géographiques que j'entendis citer fut Saint-Jean-Pied-de-Port. Je n'en crus pas mes oreilles. La zone occupée descendait donc jusqu'aux Pyrénées ! Je regardai la carte, sur laquelle l'un des auditeurs traçait au crayon bleu la ligne de démarcation des deux zones et constatai qu'en effet l'occupation s'étendait en longueur à tout notre littoral atlantique, en largeur à tout l'intérieur du pays depuis une transversale qui passait au sud de la Loire et laissait donc Paris en dehors de la zone libre. Aussi m'écriai-je :

[84]

— Si les conditions de l'Allemagne sont celles-là, mieux vaut partir pour l'Afrique !

— Encore ! s'exclama le Maréchal en levant les bras au ciel.

Son exclamation signifiait : il n'y a pas à rouvrir une question close. La lecture du texte à haute voix continua.

Une fois toutes les pages lues, vint le moment de suggérer les amendements que nous pourrions demander. Le général Weygand proposa que le matériel d'aviation fût stocké et non livré. Quant à moi, appuyé chaque fois par M. Paul Baudouin, je proposai :

– 1° Une modification profonde de la ligne de démarcation, qui devrait être infléchie de manière à laisser Paris en zone libre, fût-ce en l'atteignant par une sorte de couloir ;

– 2° La suppression d'un article qui, en dérogation au droit d'asile, nous obligeait à livrer à la puissance occupante les étrangers dont elle exigerait la livraison ;

– 3° Un changement important aux clauses navales de la convention.

Ces clauses navales avaient causé dans l'assistance une espèce de soulagement, si toutefois l'on peut parler de soulagement dans une circonstance où chacun se sentait oppressé. Elles consistaient essentiellement en ceci : la totalité de la marine française resterait propriété de la France, sous pavillon français. Une partie à déterminer demeurerait armée et à notre disposition pour la garde de notre empire colonial. Le reste, c'est-à-dire la majeure partie, serait désarmé, avec des équipages de garde français. Les bâtiments désarmés seraient stationnés dans leurs ports de base. L'Allemagne prendrait l'engagement solennel de ne pas chercher à utiliser notre flotte contre nos alliés. Ces clauses avaient enlevé un poids de la poitrine des ministres, parce qu'elles excluaient la livraison de tout ou partie de la flotte.

Elles étaient si bien calculées dans cette intention, qu'elles procédaient évidemment, soit d'une remarquable intuition psychologique de la part, des Allemands, soit d'exactes informations sur le sujet qui avait été le principal souci du gouvernement, français depuis le 16 juin. Les deux hypothèses sont plausibles. Les Allemands peuvent avoir d'eux-mêmes deviné que le sort de la flotte préoccupait avant tout nos ministres ; ils peuvent aussi l'avoir appris : car Bordeaux,

surpeuplé d'habitants adventices, fourmillant d'informateurs attitrés ou improvisés, n'était pas le tombeau des secrets. Quoi qu'il en [85] soit, Hitler, tenant lui aussi à la conclusion d'un armistice avec la France, s'y était pris de manière à ne pas la rendre impossible *a priori*.

Restait à savoir si la valeur pratique des clauses navales égalait leur valeur théorique. Je fis remarquer qu'elles ne suffiraient probablement pas à rassurer l'Angleterre :

— « Les Anglais ne feront pas grand cas de l'engagement solennel de Hitler, vu le peu de cas que lui-même fait de sa parole. En outre, ils estimeront qu'un bâtiment de guerre français, désarmé dans un port occupé, sera à la merci de l'occupant. Je propose donc de demander que nos navires soient désarmés dans des ports d'Afrique, où n'est prévue aucune occupation allemande. Ainsi sera écarté le risque de coup de main sur eux. »

M. Paul Baudouin appuya cette suggestion. L'amiral Darlan s'y rallia, ajoutant qu'au surplus il prendrait des dispositions radicales pour qu'aucune unité de la flotte, désarmée où que ce fût, ne pût tomber entre les mains de l'ennemi. Effectivement, il les prit quelques jours après : des instructions secrètes, adressées par lui aux commandants de tous nos bâtiments de guerre, leur prescrivirent de les saborder, en cas de tentative des Allemands ou des Italiens pour s'en saisir.

Sauf erreur ou omission de ma part, la réunion restreinte à laquelle je participai arrêta ses propositions d'amendements aux quatre que je viens de passer en revue. Avec raison, elle se réjouit qu'aucun de nos territoires africains ne fût l'objet d'une mesure d'occupation. En effet, rien n'y était prévu d'autre qu'une commission d'armistice, pour contrôler le désarmement. Sous réserve qu'il en fût de même de la part des Italiens, dont les conditions restaient à connaître, c'était là un point très important, pour le présent et pour l'avenir.

Beaucoup moins justifiable me parut la satisfaction qui accueillit un autre article de la convention : celui qui laissait au gouvernement français le soin d'administrer la totalité de la France, sans en excepter la zone occupée. Certains ministres relevèrent cet article comme un avantage précieux, parmi beaucoup de dispositions déplorables. Il me parut être, dans la pratique, de valeur extrêmement contestable, étant donnée l'élasticité des droits que, dans une autre clause, la puissance occupante se réservait sans les définir le moins du monde :

« L'Allemagne aura tous les droits de la puissance occupante. » Que ne pouvait permettre cette formule ?

Enfin, une certaine perplexité fut causée par un article où [86] la France s'interdisait tout acte inamical envers l'Allemagne. Encore une formule qui pouvait autoriser tout, le soin d'apprécier le caractère de nos actes devant évidemment appartenir aux occupants.

Au moment où l'on levait la séance, le général Weygand fit observer :

— « On ne peut pas négocier, d'abord avec les Allemands, ensuite avec les Italiens, sous la pression de troupes du *Reich*, s'avancant à marches forcées en direction du Sud, vers l'estuaire de la Gironde et Bordeaux. »

Alors fut décidé l'envoi, par le maréchal Pétain à Hitler directement, d'un télégramme lui demandant, pour respecter la possibilité d'une négociation, d'arrêter l'avance de ses forces. La réponse du *Führer* au Maréchal devait nous arriver le lendemain. Elle annonça que la *Wehrmacht* s'arrêterait à quelques kilomètres de notre capitale provisoire. L'exiguïté du territoire ainsi préservé de violation ne laissa guère à cette concession qu'une valeur de principe.

Vers une heure du matin, notre travail de déblaiement achevé, la réunion se sépara. Les ministres se rendirent à la préfecture, habitation du président de la République, pour y examiner le texte de la convention. Je les y accompagnai, sans, bien entendu, franchir le seuil de la salle du Conseil.

Au moment où ils entraient en séance et où je me disposais à partir, se présenta l'ambassadeur d'Angleterre. Averti de l'arrivée des conditions d'armistice, sir Ronald Campbell venait en attendre la communication. Mais il ne me le dit pas. Je le conduisis dans un salon, lui tins compagnie un moment, puis me retirai chez moi. J'ai, je l'avoue, beaucoup regretté ensuite de ne pas avoir, cette nuit-là, patienté quelques heures de plus ; car l'événement prouva que, si j'étais resté, j'aurais pu être utile, en même temps, à l'ambassadeur britannique et à mon ministre.

Le lendemain, 22 juin, j'arrivai de bonne heure à mon bureau. Notre réponse aux conditions allemandes, c'est-à-dire la teneur de nos demandes d'amendements, devait être téléphonée par le général

Weygand au général Huntziger ce matin-là avant neuf heures et demie. Mais le Conseil des ministres, en se séparant à l'aube, avait décidé de tenir à huit heures une nouvelle séance, pour procéder à une dernière lecture du texte de la convention et arrêter le libellé des amendements proposés. Je me rendis à la présidence de la République, pour y connaître le résultat final de la délibération.

[87]

Là, j'appris que, la nuit précédente, à la sortie du Conseil des ministres, l'ambassadeur d'Angleterre avait rappelé à M. Paul Baudouin sa promesse de contact avec le gouvernement britannique, aussitôt après la réception des conditions d'armistice, et lui en avait réclamé la communication. M. Paul Baudouin, arguant du fait que la délibération ministérielle n'était pas terminée, avait refusé de se démettre du texte de la convention, dont la primeur était, selon lui, due au gouvernement français. La scène avait été pénible, le dialogue aigre. C'est ce dont — on l'a su depuis — sir Ronald Campbell rendit compte à Londres en relevant que le ministre avait été impoli envers lui : *he has been rude to me*.

Tel est le fâcheux incident auquel j'aurais probablement pu parer, si j'avais eu la bonne inspiration d'attendre davantage, dans la nuit du 21 au 22 : je me serais fait remettre le texte, dont je ne possédais pas d'exemplaire, et en aurais fait lire l'essentiel à l'ambassadeur d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ce heurt me prouva que la situation se tendait dangereusement, entre Londres et Bordeaux.

Vers neuf heures et quart du matin, le général Weygand sortit de la présidence de la République pour aller, de chez lui, téléphoner au général Huntziger à Rethondes. Sur le pas de la porte, je lui recommandai spécialement l'amendement tendant à faire baser nos bâtiments de guerre sur des ports d'Afrique. Nous nous flattions encore, à ce moment, de l'espoir d'une négociation qui ne fût pas trop précipitée, trop expéditive.

Le reste de la matinée et le commencement de l'après-midi se passèrent pour moi à l'affût des nouvelles de la négociation engagée, en forêt de Compiègne, dans le wagon historique, entre plénipotentiaires français et allemands.

Voici ce que j'appris successivement. La délégation allemande avait rejeté toutes nos demandes d'amendements, sauf une : le stockage du matériel d'aviation, au lieu de sa livraison. Elle avait chaque fois motivé ses refus. Certains de ses arguments, certaines de ses explications, pouvaient ne pas être sans intérêt ; du moins nos ministres, pris à la gorge, se plurent-ils à le penser. Par exemple, pour la flotte, les Allemands avaient objecté que nous paraissions trop ne pas attacher d'importance à l'engagement solennel de Hitler et maintenu que les clauses navales étaient à accepter telles quelles. Mais ils avaient ajouté que le « basage » de nos bâtiments de guerre sur tel ou tel port pourrait faire l'objet d'arrangements ultérieurs. [88] Les autres réponses allemandes étaient à l'avenant : négatives, avec quelque chose d'émollient dans la négation. Aussi le gouvernement français, qui siégea plus ou moins en permanence ce jour-là, fit-il téléphoner au général Huntziger de demander que nos propositions d'amendements et les explications fournies par la délégation allemande pour motiver ses refus fussent « protocolées », et que le protocole en fût annexé à la convention d'armistice.

J'en étais là de mes notions sommaires sur la brève négociation de Rethondes, quand M. Paul Baudouin me dit :

— « Vous recevrez aujourd'hui l'ambassadeur d'Angleterre ; vous lui communiquerez nos demandes d'amendements et les réponses des Allemands. »

Je n'ai jamais été chargé d'autre chose. Le ministre ne m'a pas prié de communiquer à l'ambassadeur les conditions d'armistice et l'ambassadeur ne me les a pas demandées. De fait, je les lui ai, comme on va voir, communiquées quand même. Mais, lorsqu'il se présenta chez moi, j'étais persuadé qu'il les avait déjà reçues, le ministre m'ayant dit les lui avoir fait porter.

Lorsque sir Ronald Campbell entra dans mon bureau, M. François-Poncet s'y trouvait. Ramené de Rome à Bordeaux après la déclaration de guerre de l'Italie, mon collègue se tenait souvent avec moi, m'assistant dans mon douloureux travail. À l'arrivée de l'ambassadeur, il fit mine de se retirer. Par simple courtoisie, je le priai de rester, après m'être assuré que sir Ronald Campbell n'y avait pas d'objection. Je croyais en avoir pour peu de temps avec ce dernier, la communication

de quatre propositions françaises rejetées et de quatre refus allemands motivés ne fournissant pas la matière d'une longue conversation.

Je me mis alors à expliquer verbalement à l'ambassadeur d'Angleterre quelles modifications nous avions demandé d'apporter aux conditions d'armistice, quels motifs la délégation du *Reich* avait invoqués pour les repousser, quels commentaires elle avait parfois ajoutés à l'énoncé de ces motifs. Mais je m'aperçus bientôt qu'il ne me suivait pas, que les sujets dont je lui parlais lui paraissaient étrangers.

Interprétant alors mes instructions *lato sensu*, je lui mis sous les yeux les papiers que j'avais devant moi, c'est-à-dire le texte de la convention, nos propositions d'amendements et les réponses allemandes.

Ses regards tombèrent d'abord sur les clauses navales, dont [89] je venais de lui dire qu'elles passaient sans changement. Il fut littéralement atterré et s'écria :

— Mais alors, vous livrez la flotte !

— Non, la flotte n'est pas livrée.

Et j'ajoutai à l'appui de ma dénégation, tous les arguments qui pouvaient être tirés du texte des articles. Il reprit :

— Mais un bâtiment français désarmé, monté par un équipage de garde, dans un port occupé, sera à la merci d'un coup de main des occupants.

— Non, car l'amiral Darlan a déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'aucun de nos bâtiments ne puisse tomber entre les mains de l'ennemi.

J'avoue que le mot de sabotage ne sortit pas de ma bouche, car il m'étranglait la gorge ; nous n'étions pas encore entraînés à l'idée de cette affreuse manœuvre. Mais je fis en sorte de me bien faire comprendre et je suis sûr de l'avoir été, car l'ambassadeur objecta :

— Mais l'exécution des mesures prescrites par l'amiral Darlan pourra toujours être prévenue par l'irruption soudaine d'une troupe allemande sur un bâtiment.

— Non, car l'amiral, qui connaît son métier de marin, assure le contraire et a déjà prescrit que certaines dispositions soient prises d'avance.

Avec calme, mais avec une émotion que, de mon côté, je partageais, sir Ronald Campbell se maintint sur sa position :

— La pauvre France ne se relèvera jamais de cette chute !

— Si, elle s'en relèvera et, en tout cas, je peux vous affirmer que jamais la flotte française ne combattra la marine anglaise.

Sir Donald Campbell me demanda alors l'autorisation de prendre, copie de certains textes. Je le lui permis, sans lui cacher que je prenais cela sur moi, et, avant de se retirer, il copia sur ma table, au crayon, ce qu'il jugea à propos de copier, tandis que j'arpentais mon cabinet en long et en large.

Un peu avant la fin de ce pathétique entretien, M. François-Poncet quitta l'embrasement de fenêtre où il se tenait et passa dans la pièce d'à côté. En venant me retrouver, après le départ de l'ambassadeur d'Angleterre, il me dit être sorti, moins par discrétion, que pour se soustraire à l'émotion poignante qu'il éprouvait.

— *Ils* ne nous pardonneront jamais cela, conclut-il.

— *Ils* nous l'ont, pardonné, mais pas avant quelque temps.

J'eus l'impression très nette qu'une fatale divergence d'appréciation [90] existait, entre les Anglais et notre gouvernement, sur la portée et l'effet des clauses navales de l'armistice : les Anglais les considérant comme équivalentes à une livraison ; notre gouvernement, au contraire, comme préservant la flotte de toute livraison. C'est de cette divergence fondamentale d'appréciation qu'est, peu après, sorti Mers-el-Kébir.

Je rendis compte au ministre de ma conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre et fus approuvé par lui de mes réponses, comme de mes communications.

Lord Halifax devait, une quinzaine de jours après, écrire, dans une note télégraphiée au gouvernement français, que l'ambassadeur d'Angleterre n'avait été informé des conditions allemandes d'armistice que par « la communication sommaire » du secrétaire général des Affaires étrangères. Sommaire ou non, c'est ma communication à sir Ronald Campbell qui a permis que le texte des clauses navales de la convention d'armistice fût connu à Londres dans la journée du 22 juin.

Dans la soirée du même jour, fut appris de moi le dénouement brusqué de la négociation de Rethondes. Après avoir tâté le terrain, la

délégation française avait renoncé à demander que les réponses allemandes à nos propositions d'amendements fussent consignées dans un protocole annexé à la convention. Vers six heures du soir, le général Keitel, chef de la délégation du *Reich*, avait signifié par écrit aux plénipotentiaires français un ultimatum, fixant à sept heures et demie le dernier délai pour la signature : faute de quoi la convention serait considérée comme rejetée. Le général Huntziger avait téléphoné à Bordeaux pour mettre au courant le gouvernement, qui l'avait autorisé à signer. Les signatures avaient été apposées vers sept heures du soir.

Les Allemands refusèrent de suspendre les hostilités avant qu'ait été signé l'armistice avec l'Italie. Conclu le 22 juin, l'armistice avec eux n'entra donc pas en vigueur immédiatement. De ce fait, les hostilités franco-allemandes furent prolongées d'une durée que nous ne pouvions prévoir au juste et qui, en fait, fut d'un peu plus de deux jours.

Comme j'allais quitter mon bureau, les ministres du Canada et de l'Afrique du Sud me furent annoncés. Le colonel Vanier et M. Bain-Marais venaient me dire qu'ils partaient le soir même pour Londres, avec sir Ronald Campbell, et prendre congé de moi. L'un et l'autre étaient émus et pleins de sympathie pour notre pays.

Le ministre d'Égypte reçut de l'ambassade britannique le [91] conseil de s'en aller aussi. Fakhry Pacha n'y déféra pas, objectant :

— « Je suis pour la diplomatie de la présence. »

Vers minuit, sir Ronald Campbell se rendit au domicile particulier de M. Paul Baudouin et prit congé de lui. Il était accompagné des ministres du Canada et d'Afrique du Sud, qui le suivaient dans sa retraite. Il déclara partir, non sur l'ordre de son gouvernement, mais pour informer le *Foreign Office*. Il s'embarqua dans la nuit sur un torpilleur anglais, tenu à sa disposition dans la Gironde, emmenant avec lui tout le personnel de son ambassade. Depuis, j'ai lu quelque part qu'il avait laissé à Bordeaux un secrétaire ou un attaché. Mais je doute fort que ce soit exact, car nous ne nous en sommes jamais aperçus. Peu après, nous avons appris de lord Halifax que la seule instruction donnée de Londres à l'ambassadeur d'Angleterre était de ne pas s'exposer à être capturé par les Allemands. Or le torpilleur mis à sa disposition par l'Amirauté britannique était mouillé dans la Gironde, dont approchaient les troupes du Reich : ce bâtiment pouvait donc être embouteillé d'un

instant à l'autre. C'est là sans doute ce qui détermina sir Ronald Campbell à précipiter son départ.

En tout cas, du fait de son départ, une rupture unilatérale des relations diplomatiques se trouva effectuée entre Londres et Bordeaux. Elle fut regrettée chez nous.

Fut-elle réellement regrettable ? C'est une question. En effet, quelle aurait été, en France, la situation d'un ambassadeur d'Angleterre et de son personnel les 3, 4 et 5 juillet suivants ? Ont-ils pressenti, dès le 22 juin, que leur interprétation des clauses navales de l'armistice, — livraison de notre flotte, — acheminait leur gouvernement à des coups de force contre nos cadres ? C'est possible ; mais c'est une intuition que nous ne pouvions avoir sur le moment, personne, de notre côté, n'ayant l'esprit effleuré par le soupçon d'une pareille tragédie.

Cette intuition que nous n'avons pas eue, l'ambassadeur d'Angleterre à Bordeaux a pu l'avoir, soit spontanément, soit à la suite de quelque indice venu de Londres. Il a pu se dire que, si elle ne le trompait pas, mieux valait, dans l'intérêt des deux pays, qu'il n'y eût plus de diplomates anglais en France, le jour où leur gouvernement se porterait à une mesure de rigueur contre notre flotte. Mais, encore une fois, j'entre là dans le domaine des conjectures et ne veux pas m'y avancer davantage.

Voici, toutefois, qui n'est pas une supposition. Très peu de [92] jours s'écoulèrent, avant que germât à Londres l'idée d'agir offensivement contre la marine française. Car cette idée y fut recueillie par l'un de nos compatriotes, journaliste très connu et très bien informé, qui venait d'arriver en Angleterre, en route pour les États-Unis. Il la câbla à un journal américain et, le 29 juin, M. de Saint-Quentin nous télégraphiait de Washington :

« Le *Sun* de Baltimore publie un article de Pertinax (M. André Géraud), daté de Londres, laissant prévoir que les Anglais sont sur le point d'employer des méthodes brutales pour s'emparer de la flotte française, et souhaitant que le gouvernement américain s'efforce de limiter les réactions du gouvernement français. »

Ainsi, pas de doute à ce sujet. Dès avant le 29 juin, l'intention dont fait état ce télégramme avait suffisamment pris corps à Londres pour ne pas échapper aux investigations d'un journaliste français de passage.

Le télégramme de M. de Saint-Quentin fut connu à Bordeaux, de tous ceux par qui il devait être lu : entre autres, de notre officier de liaison avec l'Amirauté, le commandant Deleuze. Mais il y fut prêté moins d'attention que je ne lui en accorde ici rétrospectivement. Un acte de force de la marine britannique contre la nôtre, en conséquence des clauses navales de l'armistice, paraissait à tort une éventualité invraisemblable. L'on pensait, de notre côté, que les alarmes des Anglais pourraient être apaisées par les explications et les assurances qui leur étaient prodiguées.

Nous conservions à Londres notre mission diplomatique : grâce à quoi la rupture de fait avec la Grande-Bretagne demeurait unilatérale.

Sans doute nous était parvenu, le 23 juin, le télégramme de M. Corbin, faisant savoir au gouvernement français qu'il se démettait de ses fonctions. Mais l'ambassadeur démissionnaire avait attendu, pour notifier sa démission au *Foreign Office*, que le ministre français des Affaires étrangères l'eût annoncée à la presse : ce que M. Paul Baudouin ne fit qu'avec quelques jours de retard. En outre, quand M. Corbin alla faire connaître à lord Halifax qu'il se retirait, il insista « pour que le gouvernement britannique s'abstînt de prendre une position qui fût de nature à envenimer les relations des deux pays ». Il émit le vœu qu'un représentant anglais fût renvoyé auprès du gouvernement français. Lord Halifax s'était, à vrai dire, montré plutôt réticent à cette ouverture, bien que M. Churchill eût, [93] la veille, dans un discours, fait une vague allusion au rétablissement d'une représentation britannique en France. Le chef du *Foreign Office* le subordonnait à la situation, aux facilités et aux garanties qui seraient accordées par nous à son représentant. L'on ne saurait donc dire que rien fût, à cet égard, en voie de réalisation ; mais le seul fait qu'il en fût question semblait rassurant.

La gérance de notre ambassade à Londres avait, dès le 23 juin, passé à M. Roger Cambon. Ministre plénipotentiaire, il était très ancien dans le poste et très apprécié des Anglais, en raison de ses mérites et de son nom. Notre représentation diplomatique en Angleterre resta donc assurée dans des conditions presque normales.

L'un des premiers télégrammes qui fussent adressés à M. Roger Cambon fut pour louer M. Corbin d'avoir prêché la modération aux ministres de Sa Majesté :

« Je vous prie de dire à M. Corbin que j'ai apprécié le langage qu'il a tenu à lord Halifax, en allant lui annoncer qu'il mettait ou poste à la disposition du gouvernement français, et qu'au surplus je n'ai pas été surpris du sentiment patriotique qui a dicté à l'ambassadeur cet appel à la compréhension et au sens politique du gouvernement britannique. »

Évidemment, nous avons beaucoup trop compté, à cette époque, non pas sur nos agents diplomatiques, qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir, mais sur les ressources normales de la diplomatie, c'est-à-dire sur la persuasion, le plaidoyer, l'explication, l'assurance de dispositions et de résolutions sincères. Ces ressources, sans doute ne doit-on jamais cesser d'y recourir, jamais en désespérer a priori. Mais il y a des cas, très rares, parce qu'ils sont très graves, où elles sont impuissantes à arrêter l'évolution d'une situation, sur laquelle les paroles sont sans prise ; et nous étions devant un de ces cas.

[94]

PREMIÈRE PARTIE

PARIS - LANGEAIS – BORDEAUX — LA BOURLOULE

Chapitre VI

**PREMIÈRES RÉPERCUSSIONS
DE L'ARMISTICE FRANCO-
ALLEMAND. CONCLUSION DE
L'ARMISTICE FRANCO-ITALIEN.
DÉPART DE BORDEAUX.**

[Retour à la table des matières](#)

Très vive réaction anglaise à la conclusion de l'armistice. — Projet d'envoyer à Londres MM. Bressy et Chastenet. — Visite du maréchal Pétain à M. Paul Baudouin et à moi. — M. Laval entre dans le cabinet comme ministre sans portefeuille. — Causes de friction entre Bordeaux et Londres. — M. Churchill distingue entre la France et le gouvernement de Bordeaux. — Remise au point par M. Paul Baudouin. — M. Laval la trouve trop douce. — Nos efforts pour aplanir les difficultés avec l'Angleterre. — Initiatives britanniques en Afrique du Nord. — Protestation du gouvernement français. — Nous nous adressons au Canada et à l'Afrique du Sud pour modérer Londres. — Accueil fait à nos instances à Ottawa et à Prétoria. Télégramme du roi d'Angleterre au président de la République. — Réponse de M. Albert Lebrun. — Inquiétudes aux États-Unis. — Efforts pour les apaiser. — Autres difficultés franco-anglaises. — Conclusion de l'armistice avec l'Italie le soir du 24 juin. — Journée de deuil national à Bordeaux le 25 juin. — Retour à Bordeaux des plénipotentiaires français. — Leur rapport au conseil des ministres. — Informations rassurantes télégraphiées en Afrique du Nord et en Syrie. — Restitution aux Allemands d'aviateurs prisonniers. — Irritation à Londres. — Recours aux bons offices des États-Unis. — Entretiens de M. de Saint-Quentin avec MM. Cordell Hull et Sumner Welles les 28, 29, 30 juin. — Intentions de notre appel à Washington. — Apparition d'unités allemandes à Bordeaux. — Le gouvernement quitte Bordeaux pour Clermont-Ferrand le 29 juin. — Le ministère des Affaires étrangères à La Bourboule. — Départ pour Vichy le 1^{er} juillet.

La réaction du gouvernement britannique à la signature de l'armistice franco-allemand fut, comme on pouvait s'y attendre, extrêmement vive. Comme il était aussi à prévoir, elle prit naissance dans l'inquiétude éveillée outre-Manche par les clauses navales de la convention. Les sévères déclarations publiques de M. Churchill, les protestations très alarmées de lord Halifax à M. Corbin, les unes et les autres connues de nous [95] dans la journée du 23 juin, ne pouvaient laisser aucun doute à cet égard.

Nous nous demandions comment pallier cette grave crise des rapports franco-anglais.

Le ministre décida d'envoyer en mission officieuse à Londres M. Bressy, sous-directeur d'Europe au ministère, et M. Chastenet, directeur du *Temps*. Le but de leur voyage était d'entrer en rapports avec des personnalités anglaises de la politique, de la diplomatie et de la presse, d'expliquer, de renseigner et de se renseigner. Leur prochaine arrivée fut annoncée à M. Roger Cambon, pour qu'il en informât le *Foreign Office*. Je ne fus pour rien dans cette initiative, qui appartient en propre à M. Paul Baudouin. Ses deux émissaires partirent pour Lisbonne, où ils attendirent les visas nécessaires pour se rendre à Londres : ils devaient ne jamais les obtenir.

Avant de dire à quelles difficultés les Affaires étrangères eurent à faire face, ce jour-là et les suivants, je dois maintenant mentionner un fait de politique intérieure française, destiné à exercer une grande influence sur la suite des événements : M. Laval entra dans le gouvernement.

Un matin, l'huissier de mon cabinet m'annonça que le maréchal Pétain, accompagné du docteur Ménétrel, montait l'escalier de la Faculté de droit, siège de notre ministère. J'allai au-devant de lui jusqu'au palier de l'étage et le conduisis chez le ministre, avec qui je le laissai seul. J'ignore quel était le but de sa visite à M. Paul Baudouin, mais présume que c'était le même que celui de sa venue chez moi, un quart d'heure après. Car, à ma grande surprise, je le vis bientôt paraître dans mon propre bureau.

Il engagea la conversation sur la situation du moment, puis m'apprit que M. Laval, après avoir été irrité de ne pas avoir obtenu les Affaires étrangères, s'était mordu les doigts d'avoir refusé la Justice et lui avait fait des avances pour être admis dans le gouvernement, à quelque titre que ce fût. M. Marquet, ajouta-t-il, s'était également repenti d'avoir rendu le porte-feuille de l'Intérieur et avait manifesté le même désir que M. Laval. Dans ces conditions, il avait consenti à les admettre tous les deux dans le Conseil, sans portefeuille, comme ministres d'État. Il aurait soin, conclut-il, de veiller à ce que M. Laval ne s'ingérât pas dans les questions du ressort des Affaires étrangères.

J'avais, non sans peine, le 16 juin, bloqué devant M. Laval [96] la porte du département dont j'étais secrétaire général. Je ne pouvais avoir la prétention d'en faire autant de toute porte conduisant à une fonction ministérielle. Je me bornai donc à dire franchement au Maréchal qu'à mon avis, il venait « d'enrôler une dangereuse recrue », dont il n'aurait pas à se louer. Le fait est qu'il a embarqué, ce jour-là, l'auteur de sa perte.

L'entrée de M. Laval dans l'équipe gouvernementale tombait d'autant plus mal à propos, que les causes de friction avec l'Angleterre allaient se multipliant.

Plusieurs de nos ministres s'étaient froissés de ce que M. Churchill, dans une allocution radiodiffusée, eût traité avec dédain « le gouvernement Pétain » ou « le gouvernement de Bordeaux » et déclaré qu'il ne le confondait pas avec la nation française. M. Paul Baudouin fut chargé de relever ce *distinguo* et le fit par un télégramme à notre ambassade à Londres où il affirma :

« Il n'y a pas de gouvernement de Bordeaux, il n'y a que le gouvernement de la France, appuyé sur le sentiment et l'adhésion des Français. »

Mais le ministre fit précéder cette affirmation d'une sorte de discussion avec M. Churchill, d'arguments tendant à laver le gouvernement français des accusations portées contre lui par le Premier britannique, enfin d'une déclaration qui peut se résumer ainsi :

« La préoccupation dominante du gouvernement français a été de ne se prêter à aucune mesure qui puisse faire de la France, ou d'un élément quelconque de l'activité française, un instrument directement utilisé

contre la Grande-Bretagne. Aucune condition de l'armistice, pas encore définitif, puisqu'il n'est pas conclu avec l'Italie, n'implique le sacrifice de cette préoccupation. Les difficultés entre Bordeaux et Londres ne doivent pas rompre le front moral et politique franco-anglais. Les efforts du gouvernement français restent dirigés dans ce sens. »

À cause de son ton conciliant, du désir d'apaisement qu'elle traduisait, cette réplique à M. Churchill fut jugée molle par M. Laval, qui siégeait pour la première fois au Conseil des ministres le jour où elle y fut lue. Elle donna lieu à une contestation assez vive entre M. Baudouin et lui. Mais peu importait : car elle avait été télégraphiée à Londres dès la veille.

Nous avons donc à compter désormais avec un ministre d'État qui estimait qu'une réplique à Londres, même énonçant formellement une protestation, même repoussant toute distinction [97] entre peuple français et gouvernement Pétain, n'était pas dans le ton, si elle manifestait le souci d'arrondir les angles, de ne rien envenimer, de ne pas jeter d'huile sur le feu. Ce fut incontestablement une gêne pour nous ; mais cette gêne n'empêcha pas nos services, ni le ministre lui-même, de persévérer dans l'effort, hélas ! vain, pour aplanir les difficultés et dans l'espoir, sans doute illusoire, d'y réussir. Le 27 juin encore, un nouveau télégramme fut expédié à Londres, qui, munissant notre ambassade d'arguments pour une remise au point des reproches énoncés par M. Churchill, se terminait par ces mots :

« Notre intention et notre vœu restent de maintenir avec le gouvernement britannique l'amitié qui, dans l'intérêt des deux pays, doit survivre à leur coopération militaire. »

But de jour en jour plus difficile à atteindre ! Le gouvernement britannique prenait, dans nos possessions d'Afrique du Nord, des initiatives qui créaient des situations délicates : c'était l'arrivée inopinée au Maroc, de hautes personnalités anglaises, civiles et militaires, lord Gort, M. Duff Cooper ; des démarches de consuls généraux d'Angleterre auprès des autorités françaises d'Alger, de Rabat, de Tunis, pour les déterminer à désavouer la demande d'armistice.

Les ministres anglais, à ce moment, regrettaient vivement que l'immense empire colonial français, spécialement l'Afrique du Nord, sortissent de la lutte, en même temps que la France métropolitaine. Ils

désiraient les maintenir en état d'hostilité, aux côtés de la Grande-Bretagne. Ils craignaient qu'Allemands et Italiens ne fissent en sorte d'en disposer. Enfin peut-être obéissaient-ils aussi à un mobile, plus instinctif que réfléchi. La France métropolitaine abattue, la pointe de l'offensive allemande semblait devoir se diriger contre les îles Britanniques, où rien, — sauf les courages et l'aviation, les âmes et les ailes, n'était prêt pour la repousser. Alors, si elle pouvait être attirée vers l'Afrique du Nord, fût-ce à travers l'Espagne, c'était une diversion : or, une diversion, c'était du temps gagné pour mettre les îles Britanniques en état de défense.

De leur côté, les ministres français étaient très susceptibles sur l'intangibilité de notre empire colonial, spécialement sur celle de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Ils savaient l'Afrique du Nord préservée d'occupation militaire allemande, étaient résolus à n'y pas accepter d'occupation italienne, craignaient beaucoup que les appels à la « dissidence » n'y fussent écoutés, le croyaient incapable de repousser une offensive des [98] forces de l'Axe, tenaient à éviter qu'elle en provoquât une par quelque imprudence.

Notre ambassade à Londres fut donc chargée de protester auprès du *Foreign Office* contre une invite adressée par le consul d'Angleterre à Alger au gouverneur général de l'Algérie, pour qu'il se détachât du gouvernement de Bordeaux. L'instruction donnée à M. Roger Cambon — à moins que ce ne fût encore à M. Corbin — ne fut pas sans marquer la gravité que le cas revêtait aux yeux de nos ministres. Elle disait :

« La démarche (du consul britannique à Alger) est de nature à faire craindre de la part du gouvernement anglais, la résolution de rompre avec la France. Le gouvernement français ne peut pas croire qu'il veuille prendre une telle responsabilité. »

Simultanément, l'ordre fut télégraphié à Rabat de ne pas se prêter à des colloques avec lord Gort et M. Duff Cooper, et d'obtenir d'eux qu'ils s'éloignassent. À M. Morize, — qui représentait au Maroc le général Noguès, encore à Alger, — incombait l'ingrate tâche de concilier cette injonction avec les ménagements dus à l'ancien commandant en chef du corps expéditionnaire anglais en France et à un membre du cabinet britannique.

En présence de difficultés franco-anglaises aussi aiguës, je pensai à utiliser une ressource à laquelle j'avais déjà recouru : l'appel à

l'intervention modératrice de certains Dominions à Londres. Le ministre accepta de l'essayer. Dès le 23 juin partit de Bordeaux un télégramme pour nos représentants à Ottawa et à Prétoria, les chargeant d'aviser les Premiers ministres du Canada et d'Afrique du Sud de la pénible impression produite, dans nos sphères gouvernementales, par les déclarations de M. Churchill, de leur demander leurs bons offices pour modérer le gouvernement anglais, enfin de leur renouveler l'assurance que la France ne se prêterait à aucune mesure dirigée contre la Grande-Bretagne. Ce télégramme affirmait, dans les termes suivants, les sentiments et les vœux qui étaient, chez nous, ceux du ministère des Affaires étrangères :

« À nos épreuves, il est déplorable d'ajouter celle d'un dissentiment public entre la France et l'Angleterre. Il importe, pour le présent et l'avenir, de sauvegarder le front moral franco-anglais. »

Cette expression, « front moral franco-anglais », je l'avais déjà insérée, sous une forme légèrement différente, « front moral et politique franco-anglais, » — dans un télégramme adressé le même jour à Londres. Elle représente ce que, faute [99] de mieux, je voulais croire possible de sauver et, avec quelque naïveté, me faisais l'illusion de pouvoir faire survivre à l'orage, pour ne pas dire à la tourmente, déchaînée au-dessus du Déroit.

L'accueil réservé à notre appel par les Premiers ministres d'Afrique du Sud et du Canada fut négatif, mais pas antipathique et, par conséquent, pas décourageant pour l'avenir. Après avoir eu audience du général Smuts, notre ministre à Prétoria, M. Simonin, télégraphia :

« Le général Smuts aurait volontiers fait une démarche auprès du gouvernement britannique, mais malheureusement, après la déclaration faite hier soir par M. Churchill, une telle intervention viendrait trop tard. »

De son côté, notre ministre à Ottawa fut reçu par M. Mackenzie King et rendit compte à Bordeaux en ces termes :

« Le Premier ministre s'est montré entièrement compréhensif à l'égard de notre malheur. Il est allé jusqu'à me faire entendre qu'il estimait très dures certaines paroles prononcées à Londres. Il a ajouté qu'il faisait des vœux ardents pour que notre pays restât uni dans l'infortune. »

Sans doute ces bonnes paroles ne nous avançaient-elles immédiatement à rien. Mais dans certaines situations, l'on n'est pas difficile. Nous fûmes donc vaguement réconfortés en constatant qu'à Ottawa et à Prétoria les esprits étaient moins montés qu'à Londres, et que les dispositions manifestées à nos représentants permettaient d'espérer, une autre fois, une conclusion moins platonique.

Le roi George VI avait adressé à M. Albert Lebrun un émouvant message personnel, relatif à la flotte. Ce message me fut, selon l'usage, apporté par le chef du protocole, M. Lozé, de la part du président de la République, pour que j'y fisse la réponse. Je la rédigeai en rappelant les assurances réitérées du gouvernement français au gouvernement britannique, selon lesquelles notre flotte de guerre ne pourrait pas être employée contre la Grande-Bretagne, et en exprimant le vœu qu'elles fussent de nature à maintenir ce pays dans la voie de l'amitié où le nôtre souhaitait de pouvoir persévérer. Cette réponse fut approuvée sans retouche par M. Paul Baudouin et signée de même, le 24 juin, par M. Albert Lebrun.

Une alarme similaire à celle de Londres s'était manifestée à Washington, lorsqu'on y avait su l'armistice conclu avec l'Allemagne, M. Sumner Welles avait fait part à notre ambassadeur de ses inquiétudes sur le sort de notre flotte et l'attitude [100] ultérieure de la France. Nous cherchâmes à les apaiser en faisant connaître aux États-Unis les assurances prodiguées à l'Angleterre et fîmes appel à leurs bons offices auprès du gouvernement britannique. Leurs bons offices nous furent d'ailleurs refusés.

Il y eut encore d'autres occasions de frottement, dues à la cessation parla France d'hostilités que l'Angleterre continuait. Une division française évacuée de Norvège, celle du général Béthouart, se trouvait en Grande-Bretagne : notre état-major général la réclamait. Une escadre française de croiseurs, celle de l'amiral Godefroy, jusque-là associée à une force navale britannique, était bloquée par celle-ci dans le port d'Alexandrie : notre amirauté demandait qu'elle fût débloquée et des négociations, dilatoires de la part des Anglais, allaient leur train à Londres sur ce sujet. Chacune de ces difficultés, dont l'ensemble formait un redoutable guêpier, risquait d'être exploitée par les éléments anti-anglais, dont M. Laval était le centre. Nous étions encore loin de nous en être tirés ; mais du moins avions-nous, jusqu'alors, évité le pire.

Pendant ce temps, nos plénipotentiaires s'étaient transportés en avion de Rethondes à Rome, pour traiter de l'armistice avec l'Italie. La négociation eut lieu les 23 et 24 juin. Les conditions italiennes furent téléphonées à Bordeaux dans la soirée du 23. Je ne fus pas convié à leur examen.

Elles causèrent un grand soulagement à nos ministres, car elles ne comportaient qu'une très étroite zone d'occupation à la lisière des Alpes-Maritimes, laissaient libre tout le reste de notre littoral méditerranéen, — donc aussi le port militaire de Toulon, — et ne prévoyaient aucune occupation en Afrique du Nord, où ne fonctionnerait qu'une commission de contrôle du désarmement. Tout cela parut présenter une grande importance, et pour la sécurité de notre flotte, et pour la sauvegarde de notre empire, et pour l'évolution ultérieure des opérations militaires, dans le conflit armé qui se poursuivait sans nous.

En prenant contact avec les plénipotentiaires français, le maréchal Badoglio avait dit au général Parisot, adjoint au général Huntziger : « Nous tâcherons que cela vous coûte le moins cher possible. » Dans notre malheur, ce fut pour nous une chance relative que la rédaction des conditions italiennes d'armistice incombât à un chef d'état-major général qui fût tout autre qu'antifrançais.

Il n'y en eut pas moins à proposer quelques amendements, les uns analogues à ceux que l'Allemagne avait repoussés, les [101] autres différents : choix des ports où seraient basés nos bâtiments de guerre à désarmer ; non-livraison des réfugiés politiques ; effectif des troupes à conserver sous les armes en Afrique du Nord ; conditions dans lesquelles seraient démilitarisées les zones frontières d'Algérie, de Tunisie et de Somalie française : stockage du matériel d'aviation, etc., etc. ... Sur ces divers points, les propositions à présenter aux Italiens furent arrêtées en Conseil des ministres, sans que moi-même, ni aucun fonctionnaire des Affaires étrangères ayons été appelés en consultation. Le temps pressait désormais ; car l'exigence ennemie, qui tenait en suspens l'entrée en vigueur de l'armistice allemand, portait ses effets : les Allemands avançaient toujours plus en France. Les propositions de notre gouvernement furent, d'ailleurs, judicieusement établies ; grâce à Badoglio, elles furent à peu près toutes acceptées à Rome ; le général Huntziger trouvait chez le maréchal italien plus d'esprit de conciliation que chez Keitel.

L'autorisation de signer lui fut téléphonée de Bordeaux dans la soirée du 24 juin, dès que le général Weygand eut été mis au courant du résultat des conférences tenues entre les délégations française et italienne, pour délibérer sur les amendements demandés par la France. La signature de la convention eut lieu le même jour à sept heures et quart du soir. L'on a dit ensuite qu'il aurait pu y être procédé plus tôt, si Mussolini n'avait prescrit à ses plénipotentiaires de faire traîner les pourparlers dans l'après-midi du 24, pour que ses troupes eussent le temps de pousser une offensive, qui ne leur procura qu'une partie de la ville de Menton ; mais je ne sais si c'est exact.

Le lendemain, 25 juin, suivant de quelques heures l'entrée en vigueur de l'armistice sur les deux fronts, allemand et italien, fut déclaré en France jour de deuil national.

Cette journée fut marquée à Bordeaux par une cérémonie funèbre : messe de *Requiem* pour les morts de la guerre, à la cathédrale. Les hostilités venaient à peine de cesser. Les combattants dont les proches étaient sans nouvelles étaient l'immense majorité. Beaucoup des assistants ne savaient pas s'ils n'avaient pas à placer un fils, un frère, un ami sous le drap funéraire du catafalque symbolique. Le désastre de la patrie était si profond, que l'on hésitait à ne pas la compter elle-même parmi les victimes de la lutte malheureuse. Je m'attendais donc à ce que ce fût poignant. Ce ne le fut pas. J'ai rarement vu cérémonie plus manquée. Pompe mesquine, contrastant avec la beauté du cadre architectural ; chants et musique au-dessous [102] du médiocre ; après l'évangile, froid discours de l'archevêque, lisant un papier ; tout un côté du chœur encombré par le groupe composite du gouvernement, où se reconnaissait déjà la transition d'un régime à l'autre. Ce qu'on appelle « l'atmosphère » n'y fut pas. Dans l'assistance ne passa pas ce courant indéfinissable, qui crée l'émotion. À la sortie, en troupeau derrière les « officiels », parlementaires et journalistes parlaient politique. C'eût été bien le cas d'y faire trêve.

Nos plénipotentiaires furent de retour à Bordeaux le 26 juin et nous donnèrent quelques détails sur leurs contacts avec les délégations ennemies.

La fameuse scène du wagon de Rethondes, dans sa solennité théâtrale, avait été teintée d'assez de ridicule pour n'avoir pas produit sur eux tout l'effet d'humiliation qu'elle cherchait : au premier plan,

Hitler, sosie de Charly Chaplin, et le gros Goering, bâton de maréchal en main, ressemblaient à des figures de jeu de massacre. L'outrance presque insultante du réquisitoire lu par le général Keitel, — la véhémence diatribe qui fut publiée dans la presse du monde entier, — passait trop la mesure pour porter ; qui veut trop prouver ne prouve rien. Dans ses rapports ultérieurs avec le général Huntziger, Keitel avait été très ferme, inflexible, mais poli ; Huntziger très digne, d'un parfait sang-froid. La convention signée, tous deux s'étaient serré la main pour la première fois. Dans une déclaration très nette, qui avait précédé la signature de l'acte, Huntziger avait averti Keitel que, vaincus par l'Allemagne, mais non par l'Italie, nous ne saurions accepter de la seconde des conditions comparables à celles que nous avons souscrites à la première. Keitel n'en avait pas disconvenu.

Cette déclaration, faite de soldat à soldat, fut considérée à Bordeaux comme opportune et judicieuse. J'en doutai à part moi ; car j'étais trop fixé sur la solidarité dictatoriale de Hitler et de Mussolini, pour ne pas penser que la victoire ne pouvait pas l'avoir ébranlée, au moins si vite. En tout cas, me parut-il peu probable que le propos, d'ailleurs juste, d'Huntziger à Keitel eût exercé un effet sur les conditions italiennes d'armistice : car l'accord sur elles devait déjà être réalisé, entre Berlin et Rome, vingt-quatre heures avant qu'elles fussent présentées à nos plénipotentiaires.

À Rome, ceux-ci avaient été logés à la villa Manzoni, appartenant à la veuve d'un ancien ambassadeur d'Italie à Paris. Cette maison, où j'avais souvent déjeuné, est située hors de la ville, au commencement de la route de Viterbe. Les réunions [103] des deux délégations et la signature de la convention avaient eu lieu à la villa Incisa, un peu plus avant dans la même direction. Ces dispositions matérielles avaient prouvé le désir du gouvernement fasciste d'empêcher que nos plénipotentiaires pussent être vus du public romain. Précaution contre un accueil trop compatissant ou contre quelque avanie ? Je ne saurais dire. Les signatures apposées sur le document, Ciano s'était levé, comme mû par un ressort, et était venu avec empressement tendre la main à tous les Français. Mieux inspiré, Badoglio avait fait écho, sur le ton de la sincérité, à un vœu de meilleure entente, exprimé par Huntziger, et il avait témoigné au général Parisot, notre ancien attaché militaire à Rome, de son bon vouloir envers nous à l'avenir. Ses dispositions personnelles pouvaient effectivement nous être utiles dans

les rapports d'armistice. En supposant une paix rapide, elles seraient restées inefficaces, parce que Mussolini ne se serait soucié de tempérer, ni ses propres appétits, ni ceux de Hitler.

Le général Huntziger et M. Léon Noël furent entendus le même jour par le Conseil des ministres pour lui faire leur rapport verbal. Je n'assistai pas à cette séance. M. Léon Noël y déclara au gouvernement qu'à son avis la partie n'était pas finie; que nous devions nous garder de la considérer comme telle et de nous compromettre avec l'Allemagne ; qu'il nous fallait au contraire sauvegarder les meilleures relations possibles avec l'Angleterre, qui poursuivrait la lutte, et avec les États-Unis, qui un jour ou l'autre y participeraient. C'était entièrement mon avis. Pour cette déclaration, M. Léon Noël fut approuvé par M. Paul Baudouin avant de la faire, remercié ensuite par lui pour l'avoir faite.

Les journées des 26, 27 et 28 juin furent occupées par l'information de nos postes diplomatiques sur la situation ; par la liquidation de cette sorte de contentieux de l'armistice, qu'étaient les incidents survenus entre les Anglais et nous ; enfin par une action auprès des États-Unis pour que leur gouvernement modérât celui de Londres.

La convention franco-italienne signée, nous fûmes en mesure d'assurer à nos résidents généraux au Maroc et en Tunisie, ainsi qu'à notre haut commissaire en Syrie, qu'il n'y aurait pas d'occupation ennemie dans les territoires d'outre-mer administrés par eux, non plus d'ailleurs que dans aucun autre, ni en Algérie, ni en Afrique noire, bref nulle part. Tous ayant plus ou moins à éteindre des flambées de « dissidence », dans les rangs de leurs subordonnés civils et militaires, il ne leur fut [104] pas inutile de savoir que les pays dont ils étaient responsables resteraient exempts d'occupation, et que la totalité de notre empire colonial serait dans le même cas.

Nous ne leur avons, en revanche, pas dissimulé qu'ils verraient arriver prochainement des commissions de contrôle de la démobilisation et du désarmement. Mais nous avons pu, en même temps, faire état auprès d'eux d'une promesse, reçue par les plénipotentiaires français des délégations allemande et italienne : c'est que les effectifs français nécessaires au maintien de l'ordre, en Afrique et dans le Levant, seraient évalués sans excessive parcimonie.

Ces explications furent strictement conformes à la lettre des deux armistices et aux premiers commentaires qui en avaient été faits par leurs contractants. Elles excluaient totalement, de notre part, l'hypothèse de services détournés, à rendre par la France aux puissances de l'Axe, en Orient et en Afrique du Nord. Cette hypothèse-là n'avait pas alors d'actualité ; elle ne se présenta d'ailleurs jamais à nous, aux Affaires étrangères, que pour être aussitôt écartée résolument. Notre souci dominant fut, au contraire, de conserver, dans nos possessions méditerranéennes et pays sous mandat, l'intégralité de notre autorité, le maximum d'indépendance, le plus possible de forces militaires et de matériel. À cet égard, nous estimions avoir moins à craindre de commissions italiennes que de commissions allemandes. Or, il se trouva que les Italiens prirent d'abord en charge le contrôle du désarmement et de la démobilisation en Afrique septentrionale et Syrie. Les Allemands ne se substituèrent à eux en Algérie, Tunisie et Maroc, que plus tard : quand ils les eurent soupçonnés de se faire « rouler » par nos militaires.

Avec l'Angleterre, nous nous plaisions à constater un commencement de détente. Ce qui nous y faisait croire, ou plutôt nous en inspirait l'illusion, c'est que, d'après un télégramme de notre chargé d'affaires à Londres, le *Foreign Office* songeait à se faire représenter, auprès du gouvernement français, par un agent diplomatique. Nous pensions aussi que l'immunité, laissée par les conventions d'armistice à la totalité de notre empire colonial et au littoral méditerranéen de la métropole, procurerait un apaisement au gouvernement britannique pour la conduite de la guerre qu'il avait à poursuivre, notamment pour ses opérations en Méditerranée.

Toujours est-il que nous nous empressions de prendre acte du moindre symptôme de détente avec Londres, en espérant [105] l'empêcher ainsi de se dissiper. Un collaborateur de lord Halifax avait-il, à tort ou à raison, attribué à son chef le désir de relations régulières avec la France ? Nous invitions aussitôt M. Roger Cambon à demander au *Foreign Office* l'envoi d'un chargé d'affaires d'Angleterre et lui prescrivions d'insister pour obtenir une décision dans ce sens.

Mais à peine avons-nous pu enregistrer, non sans complaisance, une lueur d'éclaircie dans l'horizon franco-anglais, que nous apprenions un fait de nature à l'assombrir davantage. L'armistice nous obligeait à restituer leurs prisonniers à nos ennemis. En exécution de

cette obligation, furent rendus à l'Allemagne, sans consultation des Affaires étrangères, quelques centaines d'aviateurs allemands faits prisonniers en France pendant la campagne de 1940. Or, nombre d'entre eux avaient été capturés par l'aviation britannique. Les Anglais, désormais si menacés dans leurs îles par les forces aériennes du *Reich*, ne devaient pas tarder à nous faire grief de cette rétrocession : et leur grief était justifié. Le rocher de Sisyphe que nous nous évertuions à remonter retombait sans cesse.

Nous n'avions pas cessé de compter sur les États-Unis pour ramener l'Angleterre à une appréciation plus indulgente des actes du gouvernement français. Depuis le jour où les conditions d'armistice avaient été demandées, c'est presque sans interruption qu'étaient partis de Bordeaux des appels à l'amicale intercession du cabinet de Washington. Ils se renouvelaient, au fur et à mesure des manifestations publiques du courroux des Anglais.

De notre mieux, nous nous appliquions à réfuter, pour Washington, les reproches et les accusations lancés de Londres. Avec précision, et non sans émotion, nous exposions à M. de Saint-Quentin les raisons de la demande et de la conclusion des armistices. Non contents de lui répéter que la flotte française ne pourrait pas être employée contre l'Angleterre, nous lui signalions que le ministre de la Marine avait « pris ses dispositions pour que l'engagement de l'Allemagne et de l'Italie ne pût pas être violé ». Dans l'espoir d'émouvoir les Américains, nous invoquions les souffrances morales et physiques que la France endurait et celles qui l'attendaient dans l'avenir prochain. La conclusion de notre argumentation et de notre appel à la sympathie des États-Unis indique bien l'intention politique qui nous les dictait :

« Nous serions reconnaissants au président Roosevelt d'user de son influence à Londres, pour amener le gouvernement britannique [106] à revenir à la compréhension amicale dont il avait fait preuve envers la France, jusqu'à ces tout derniers jours, et à rendre ainsi possible la continuation, entre elle et la Grande-Bretagne, de l'amitié que, pour notre part, nous souhaitons préserver dans le présent et dans l'avenir. »

Sur le thème de ces instructions, M. de Saint-Quentin eut des entretiens avec M. Cordell Hull et M. Sumner Welles les 28, 29 et 30 juin. Les hommes d'État nord-américains n'eurent pas de difficulté à comprendre que le gouvernement français eût demandé et conclu

l'armistice : d'autant moins, — nous fit savoir notre ambassadeur, — que leur propre état-major avait considéré notre résistance militaire comme condamnée à partir du 16 mai, et que le président Roosevelt lui-même nous avait, depuis la fin de ce mois-là, attribué très peu de chances de pouvoir redresser notre situation. Mais ce que M. Cordell Hull et M. Sumner Welles déclaraient regretter, c'est que notre gouvernement n'eût pas fait rallier la flotte britannique par la nôtre. Aussi, comme ils ne nous exonéraient pas de tort à ce sujet, refusèrent-ils de se faire nos avocats auprès des Anglais, ou plutôt de servir d'intermédiaires officiels entre Bordeaux et Londres. M. de Saint-Quentin ne put, en terminant ses conversations avec eux, qu'émettre un vœu ou un espoir : c'est qu'ils parlassent à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Lothian, dans le sens où ils lui avaient parlé à lui-même, en faveur de la patience, de la conciliation, de la persévérance à préserver l'entente franco-britannique.

Nous ne nous tîmes pas encore pour battus par cet accueil, plus qu'évasif, à notre supplique. En réponse au télégramme où notre ambassadeur nous en rendait compte, il lui en fut adressé un autre qui lui répétait des indications déjà ressassées, sur les causes de l'armistice, les précautions prises pour que notre flotte ne pût pas être employée contre des Anglais, la gravité des difficultés qui assaillaient le gouvernement, les éléments de relèvement qui subsistaient en France, notre ardent désir d'obtenir le concours américain pour nous relever. Ce télégramme se terminait par la déclaration explicite d'un vœu de solidarité morale avec l'Amérique et de bons rapports avec la Grande-Bretagne :

« Dans notre esprit, notre solidarité morale avec le nouveau continent doit rester entière, et nous avons conscience qu'il est de l'intérêt des peuples américains, comme de l'Europe, que la France puisse se relever le plus tôt possible et reprendre son rôle international. Nous n'avons jamais songé à demander au [107] gouvernement des États-Unis de servir d'intermédiaire officiel entre l'Angleterre et nous. Nous souhaitons seulement qu'il emploie officieusement ses bons offices à faire comprendre au gouvernement britannique, d'une part les exigences de la situation que nous subissons actuellement, d'autre part notre désir de les concilier intégralement avec le maintien de bonnes relations franco-anglaises. »

Ce nouvel effort de persuasion devait être aussi stérile que les précédents. Américains et Anglais s'accordaient à faire grief au gouvernement français de n'avoir pas soustrait sa flotte à l'armistice ; et ce grief nous aliénait momentanément les uns et les autres. Tout le monde, chez nous, s'illusionnait en croyant pouvoir les en faire démordre. En réalité, les clauses navales de l'armistice, interprétées de la même manière à Londres et à Washington, vouaient à l'échec toute tentative de notre part pour apaiser l'Angleterre et pour intéresser les États-Unis à modérer ses réactions.

Depuis que l'armistice était entré en vigueur, les Allemands ne se privaient pas de faire traverser Bordeaux par leurs troupes. D'abord parurent des isolés, des estafettes; ensuite, des éléments peu nombreux ; enfin, d'entières unités. Leurs colonnes évitèrent d'abord les quartiers centraux, puis ne prirent plus cette peine. J'en vis passer à proximité du siège de notre ministère. Sans encore s'arrêter à Bordeaux, qui était compris dans la zone occupée, mais dont l'occupation n'aurait lieu qu'après notre départ, elles marchaient vers le Sud, comme pressées d'atteindre les Pyrénées. Un jour, nous apprîmes qu'un petit contingent avait franchi la frontière espagnole à Irun et poussé une pointe jusqu'à Saint-Sébastien. Histoire de tâter le terrain ? Je ne sais. En tout cas, il avait rétrogradé sans s'attarder.

Les fugitifs qui avaient encombré Bordeaux ne s'en écoulèrent que lentement. Comme il y avait de tout parmi eux, tel d'entre nous y trouvait des connaissances. Ce qu'ils nous rapportaient était souvent peu réconfortant. Il était arrivé, par-ci par-là, que les autorités municipales fissent preuve de plus de sens pratique que de sens national. L'idéal de la « ville ouverte » les avait parfois trop obsédés. Leurs administrés, citadins ou ruraux, n'avaient pas toujours crâné devant l'avalanche. Par là s'était manifestée sporadiquement une certaine démoralisation, dont les Allemands auraient pu avoir à tirer parti pour eux-mêmes. À aucun moment le *Reich* n'aurait eu, je ne dis pas plus de facilité, mais moins de difficulté à atténuer [108] l'animosité du Français contre le Germain. Mais l'occasion eût été à saisir aux cheveux ; et, pour profiter de l'instant psychologique, il aurait fallu aux Allemands plus de psychologie qu'ils n'en ont, moins de dédain pour l'ennemi vaincu, moins d'âpreté à exploiter le triomphe, moins de soif de conquête. C'était là, Dieu merci, trop de conditions pour qu'elles pussent être remplies.

Obligé de quitter Bordeaux, promis à l'occupation allemande, le gouvernement français choisit pour nouvelle résidence Clermont-Ferrand. Mais ce chef-lieu n'étant pas pourvu des installations nécessaires aux administrations d'État, celles-ci devaient être réparties entre les villes d'eaux de la région, La Bourboule, le Mont-Dore, Châtelguyon, Royat. Aux Affaires étrangères échut La Bourboule.

Nous nous sommes donc mis en route le 29 juin pour cette station balnéaire, en convoi d'automobiles. À peine avions-nous parcouru quelques kilomètres, que nous trouvâmes l'occupation ennemie établie jusqu'au point où s'arrêtait sa zone. C'était des gendarmes allemands qui aiguillaient la circulation aux carrefours de route, dirigeaient nos voitures à droite ou à gauche, contrôlaient notre entrée dans le territoire dévolu à leur garde et notre sortie de leur domaine. L'automobile du Maréchal, qui suivit le même parcours et nous dépassa en chemin, s'acheminait dans les mêmes conditions vers la zone non occupée. Je la vis passer, comme la mienne, comme celles de mes collègues, devant les postes de police militaire allemande, échelonnés le long des routes de la Gironde. Ce fut ma première sensation matérielle de l'occupation ennemie, qui n'avait encore obsédé mon esprit qu'à titre d'abstraction. Rien ne pouvait mieux me donner l'impression de quitter un sol français dont nous avons déjà cessé d'être les maîtres. Était-ce pour en gagner un sur lequel le pouvoir de notre gouvernement serait sans partage ? Seule pourrait me l'apprendre l'expérience que nous en ferions.

Par Brive, Tulle et Clermont, nous gagnâmes La Bourboule. Jamais encore installation provisoire n'avait atteint ce degré d'inconfort et d'incohérence. Nous bivouaquions dans un hôtel entièrement démuné de personnel domestique. Nos bureaux avaient pour siège une villa sur les bords de la rivière, et notre service du chiffre, la salle d'honneur de la mairie.

Pour joindre mon ministre ou vice versa, lui ou moi devions rouler trois quarts d'heure en auto sur une route escarpée. À Clermont, le gouvernement était encore plus mal installé que [109] les administrations dans leurs villes d'eaux. À la préfecture, où les ministres entassaient leurs cabinets, l'on procédait en hâte à des aménagements superflus, le cas étant sans espoir. Au bout de vingt-quatre heures, l'impossibilité de prolonger cette expérience fut démontrée.

Il fut vaguement question de choisir Lyon pour siège du gouvernement. Pourquoi cette idée ne fut-elle pas retenue ? J'entendis, à ce sujet, deux sortes d'explications : une version officielle et des cancans. La version officielle était que Lyon ne paraissait pas offrir assez de locaux disponibles, bâtiments administratifs et hôtels de voyageurs, pour loger les administrations centrales de l'État, sans jeter le trouble dans la vie municipale et départementale. En somme, l'on craindrait de renouveler, en moindre, l'expérience de Clermont. Quant aux cancans, c'était que le gouvernement ne se souciait pas de demander asile à une ville dont le maire était M. Édouard Herriot et dont la population comprenait une forte proportion d'ouvriers. Mais je ne crois pas qu'une prévention contre le président de la Chambre, avec qui le Maréchal n'était pas en mauvais termes à ce moment, ait contribué à faire écarter Lyon, ni qu'une méfiance particulière de la classe ouvrière ait concouru au même résultat. La vérité me paraît être que le gouvernement préféra les inconvénients du vase clos, que serait une station thermale, à ceux d'une grande ville, qui l'entourerait d'une population urbaine variée, nombreuse, impressionnable, capable d'agitation. Je ne dis pas qu'il ait eu raison ; mais c'est cela qui me semble avoir été son mobile. Le contact direct avec les habitants des grands centres, le Maréchal pourrait le chercher plus tard, par des voyages, des visites. Enfin, il ne faut pas oublier que le choix d'une nouvelle résidence n'impliquait pas la résolution d'y rester définitivement. L'on n'avait pas cessé de vivre au jour le jour. L'hypothèse n'était pas exclue, de pouvoir plus tard transférer la capitale provisoire dans une enclave proche de Paris : à Versailles. Cela dépendrait de circonstances, dont on ne préjugait pas.

Quelqu'un fut envoyé à Vichy pour y prospector des locaux, autrement nombreux, spacieux et groupés que ceux où nous avions élu domicile dans le Puy-de-Dôme. Ordre fut donné de s'y transférer. Le 1^{er} juillet, nous quitions La Bourboule pour Vichy.

[110]

[111]

Cinq mois tragiques aux Affaires Étrangères
(21 mai – 1^{er} novembre 1940).

Deuxième partie

VICHY :
MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES
DANGERS COURUS PAR
L'INTÉGRITÉ MÉTROPOLITAINE
ET COLONIALE DE LA FRANCE

[Retour à la table des matières](#)

[112]

[113]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre I

LE COUP DE MERS-EL-KÉBIR - LA RUPTURE DIPLOMATIQUE AVEC L'ANGLETERRE

[Retour à la table des matières](#)

Arrivée à Vichy. — L'hôtel du Parc. — Ministères à l'hôtel. — La capitale improvisée. — Croyance très répandue à la défaite de l'Angleterre. — Théorie selon laquelle la flotte serait garante de l'intégrité de la France. — Idée de faire jouer au gouvernement du Maréchal un rôle constructif à l'intérieur. — Communiqué britannique relatif à la Syrie et au Liban. — Le coup de Mers-el-Kébir : 3 juillet. — Nouvelles qui nous parviennent au cours de cette journée. — Événements concomitants ou consécutifs qui nous sont annoncés le 4 juillet et les jours suivants : Plymouth, Portsmouth, Southampton, Alexandrie, Dakar. — Lien entre ces opérations, qui répondent à un but commun. — Lacune initiale dans notre information sur les termes de l'ultimatum de l'amiral Sommerville à l'amiral Gensoul. — Cause de cette lacune. — Raison profonde de l'action violente des Anglais : leur interprétation des clauses navales de l'armistice. — Leur indifférence aux ordres secrets de sabordage éventuel, donnés par l'amiral Darlan. — Impression produite à Vichy par Mers-el-Kébir. — Conséquences politiques de cette impression. — Immédiate protestation à Londres et communication à Washington, Ottawa, Prétoria et Sydney. — Réponse écrite de lord Halifax. — Tendances contradictoires à Vichy : limiter ou étendre la portée de l'événement. — Conseil des ministres du 4 juillet. — Décision de rompre les relations diplomatiques avec l'Angleterre. Cette décision a permis d'éviter une résolution extrême. — Mise à exécution de la rupture des relations officielles. — Démission de M. Roger Cambon. — Gérance de M. de Castellane. — Délai nécessité par le repli de l'ambassade et des missions techniques. Message du maréchal l'étain à Roosevelt. — Pas de réponse écrite à ce message.

Arrivés à Vichy le 1^{er} juillet 1940, nous y avons pris nos quartiers à l'*Hôtel du Parc*.

Notre installation y fut plus pratique et plus confortable qu'à Langeais, Bordeaux et La Bourboule, sans pour cela être normale, ni pouvoir l'être jamais.

Nous étions entassés dans deux étages de ce luxueux hôtel, dont un autre étage fut occupé par M. Laval, un autre par [114] le maréchal Pétain, un autre par je ne sais plus qui. Comme nous allions rappeler à nous les agents mis en congé à notre départ de Langeais, notre entassement ne pouvait qu'augmenter, jusqu'au jour où nous déborderions sur le *Majestic*, hôtel attenant au nôtre, et déverserions une partie de notre personnel sur d'autres logis de la ville.

Nos bureaux étaient tous des chambres à coucher. Le soir, ils revenaient à leur destination primitive, soit pour ceux d'entre nous qui y travaillaient dans la journée, soit pour nos secrétaires et rédacteurs.

Encore l'*Hôtel du Parc* ne fut-il pas, d'abord, réquisitionné en totalité. On y laissa quelques clients et baigneurs attardés finir tranquillement leur saison. Leur présence complétait le caractère hétéroclite du rassemblement abrité sous ce toit. Elle fut d'ailleurs de courte durée.

Mais même après leur éviction, la promiscuité resta grande, sinon aux étages devenus administratifs, où les huissiers parlaient avec les visiteurs, au moins dans les salles du rez-de-chaussée, sans cesse traversées d'allants et venants, qui pénétraient là en sortant du restaurant contigu, — le célèbre *Chantecler*, — ou bien entraient du dehors, comme dans un moulin. L'espace réservé au Maréchal dans le grand salon, pour prendre son café avec ses hôtes après ses repas, n'était séparé par rien du reste de la pièce. Des oiseux venaient là pour s'offrir une distraction, à seule fin de le contempler à la dérobée. C'est seulement peu à peu et plus tard, qu'il fut mis un terme à ces pratiques de bohème, par l'organisation d'un service d'ordre.

Comme le nôtre, les autres ministères élurent domicile dans des hôtels : la Défense nationale au *Thermal*, la Marine au *Helder*, les Colonies aux *Îles Britanniques*, la Justice et les Finances au *Carlton*,

etc., etc. ... Une exception pourtant : l'Intérieur prit possession du casino. L'on y voyait de grandes salles, aux portières en velours de coton, d'où les tables de roulette avaient disparu, en laissant derrière elles le souvenir du « faites vos jeux » et, hélas ! aussi, du « rien ne va plus ».

Le président de la République s'installa au pavillon Sévigné, qui avait été, lui aussi, l'annexe de quelque grand hôtel.

Tout aussitôt, la capitale improvisée attira tout ce qui gravite habituellement autour d'un gouvernement : corps diplomatique accrédité, auquel fut attribué l'hôtel des Ambassadeurs, au nom prédestiné ; sénateurs et députés en grand nombre, [115] pour qui les questures des deux Chambres s'installèrent au *Majestic* ; correspondants de presse et d'agences télégraphiques ; étrangers de distinction, en quête de je ne sais quoi, comme l'ex-khédive d'Égypte, rêvassant d'un trône à Damas, et un ancien président du Conseil syrien, aux aguets des vicissitudes de notre mandat sur la Syrie. À ces hôtes permanents s'ajoutèrent bientôt des hôtes de passage, de plus en plus nombreux : tous ceux qui ont professionnellement affaire au pouvoir, généraux, amiraux, préfets, autres fonctionnaires civils, industriels, financiers. Par cet entourage composite, surtout par l'élément flottant, le gouvernement put avoir un contact indirect avec la population des deux zones, dont il aurait été par trop séparé sans cela, les habitants de Vichy ne pouvant prétendre à créer autour de lui l'ambiance que créent ceux d'une grande cité.

La fausse croyance en un prochain armistice anglais avait commencé à disparaître dès nos dernières journées bordelaises. Les éclatants démentis qu'elle reçut des déclarations catégoriques de M. Churchill et de leur écho favorable dans l'opinion publique d'outre-Manche, en avaient eu raison. Ce fut donc la plus courte des multiples erreurs de prévision que j'ai vu fabriquer en série.

Mais alors s'y substitua une autre, qui devait être de plus longue durée : c'est que, continuant la lutte, l'Angleterre aurait le dessous, à plus ou moins bref délai. Je ne l'ai, non plus, jamais partagée ; mais j'eus à la contredire beaucoup plus longtemps.

De quelle manière l'Angleterre serait-elle vaincue ? Par invasion des îles Britanniques ; par bombardement aérien ; par blocus maritime, effectué au moyen de submersibles ? Ces trois menaces contre elle ont

eu successivement leurs crédules à Vichy ; mais c'est la première des trois qui a, comme de juste, eu la priorité.

Elle m'a, de prime abord, laissé très sceptique. Mon incrédulité s'est autorisée d'une banale objection de bon sens, de sens commun, dont j'avais presque honte, quand j'osais l'opposer aux raisonnements d'un homme de l'art, d'un marin, par exemple de l'amiral Darlan : c'est que le Pas de Calais est tout de même plus difficile à franchir que le canal Albert, la Somme, l'Aisne ou la Seine. Je me souvenais d'avoir, la veille de notre départ de Paris, entendu M. Bullitt, qui habitait une maison de campagne à Chantilly, me dire : « Jugez de mon émotion, on se bat sur la Nonette ! » Maintenant que les Allemands [116] avaient devant eux, non plus le filet d'eau de la Nonette, mais le bras de mer du Pas de Calais, je pensais que l'enjambée à faire était d'une autre amplitude. C'est ce raisonnement enfantin qui m'a gardé de croire au pronostic couramment fait par beaucoup de nos dirigeants, lors de notre arrivée sur les bords de l'Allier.

Plusieurs d'entre eux y ont apporté une autre erreur : c'est que notre flotte était la garante de l'intégrité de la France. Cette formule, que j'ai entendu énoncer par des marins à ce moment et ensuite, signifiait que la neutralisation de notre marine de guerre, par la démobilisation de ses équipages et le désarmement de presque tous ses bâtiments, garantissait notre patrie et son empire contre un ultérieur dépècement. Je ne sais vraiment pas de quel article de l'armistice, ni de quel commentaire de son texte, cette interprétation optimiste avait pu être tirée. Nous ne devons pas tarder à nous convaincre des intentions pillardes de l'Allemagne et de l'Italie à nos dépens. Il n'y avait pas besoin d'être grand clerc pour s'en douter d'avance. Mais cela n'empêcha pas l'idée de se répandre, que notre flotte était une sorte d'otage sur parole, dont la fidélité à son engagement nous vaudrait de conserver nos frontières et nos possessions.

Enfin, dernière erreur, celle-là de politique intérieure : l'idée de faire jouer au gouvernement du maréchal Pétain un rôle constructif, disproportionné avec ses moyens et contre-indiqué par les circonstances. Cette idée était-elle déjà celle d'obtenir pour le Maréchal les pouvoirs constitutionnels ? Je ne saurais le dire, n'ayant jamais été dans la confiance des projets de cette nature. Mais ce qui me paraît avéré, c'est que la forme normale, revêtue par le gouvernement au jour de sa naissance, était désormais considérée comme transitoire et sujette

à des ajustements. Les institutions de la III^e République avaient été frappées par le désastre d'un discrédit profond : en grande partie immérité sans doute, mais alors très généralisé. De cela, la faute n'incombait, pas au cabinet Pétain ; c'était un fait, en présence duquel il se serait trouvé, même s'il n'en eût pas été d'accord. Le personnel parlementaire du régime était l'objet d'un décri, également injuste, mais également, très commun ; le tumulte soulevé contre lui faisait perdre de vue l'influence qu'il gardait dans le pays et qui aurait pu être tournée au bien. La crise morale traversée par la population paraissait nécessiter une cure, elle aussi morale : ce qui était vrai. Mais le besoin d'un redressement était arbitrairement lié à des conditions [117] politiques, à des réformes de structure, dont on faisait dépendre un changement désirable des mœurs. Enfin l'intangibilité exagérée, qui avait mis obstacle à la moindre retouche de la Constitution entre 1934 et 1939, — années pendant lesquelles son usure s'était avérée, — déterminait par réaction une tendance inconsidérée à la remettre en question dans son ensemble. Tous ces facteurs aboutissaient à faire concevoir la tâche du gouvernement comme comportant une œuvre intérieure essentielle et complexe : cela, au moment précis où l'occupation ennemie ne permettait même pas de prévoir la mesure où il pourrait administrer, encore moins celle où il pourrait gouverner !

Voilà de quoi se composait le bagage d'erreurs, apporté à Vichy par le gouvernement. Il était destiné, non pas à s'alléger, mais à s'alourdir : car la déroute finale du gouvernement de Vichy, quatre ans plus tard, a été la résultante d'une succession d'erreurs, dans lesquelles il s'est enfoncé.

Le 3 juillet fut connu de nous un communiqué officiel du *Foreign Office*, relatif à la Syrie et au Liban : le gouvernement britannique n'admettrait pas que ces pays sous mandat français fussent occupés par les troupes d'une puissance de l'Axe, ou servissent de base à une attaque contre d'autres pays du Moyen-Orient, qu'il s'était engagé à défendre, — autrement dit contre l'Égypte et l'Irak.

Les conventions d'armistice ne prévoyaient d'occupation, ni allemande ni italienne, en Syrie ni au Liban. Le danger invoqué par le *Foreign Office* n'était donc pas actuel. Mais l'intérêt de son communiqué consistait cependant en la méfiance dont il témoignait. De cette méfiance, nous allions avoir des témoignages bien plus cruellement probants.

Car le 3 juillet est le jour de Mers-el-Kébir. La matérialité des faits demeure encore assez présente aux mémoires pour que je puisse me dispenser de m'y attarder.

Elle nous fut connue au fur et à mesure des informations reçues d'Oran par le ministère de la Marine, qui nous les transmettait et qui fut la source unique de nos renseignements pendant les deux journées du 3 et du 4. Notre officier de liaison avec la marine, le commandant Deleuze, faisait la navette entre l'*Hôtel du Helder* et l'*Hôtel du Parc*, rapportant à nos bureaux ce qu'il avait appris dans ceux de l'état-major naval. L'amiral Darlan téléphonait au cabinet du maréchal Pétain, d'où les nouvelles redescendaient à notre étage, en y éveillant l'anxiété d'abord, la consternation ensuite. Enfin, le Conseil des ministres [118] s'étant réuni dès le 3 juillet, pour prendre connaissance des premières communications arrivées de Mers-el-Kébir à Vichy et statuer à leur sujet, l'écho nous parvint de sa brève délibération.

Ainsi notre émotion fut-elle entretenue et renouvelée par une succession de nouvelles dramatiques, qui suivaient la marche des événements, avec le bref intervalle du temps nécessaire pour que l'Amirauté française en fût instruite. Je préfère ne pas dérouler ici l'entière chaîne des tribulations par où nous avons passé pendant la journée et la soirée du 3. Je n'en mentionnerai donc que les chaînons ou les anneaux strictement indispensables à l'intelligence de la suite. L'amiral anglais Sommerville avait fait présenter à l'amiral français Gensoul, commandant notre principale force navale de Méditerranée, mouillée à Mers-el-Kébir, une note qui avait été considérée comme un ultimatum et qui avait donné à notre escadre le choix entre deux partis : rallier l'escadre britannique ou se saborder dans les six heures. L'amiral Gensoul ayant répondu qu'il ne ferait ni l'un, ni l'autre, mais opposerait la force à la force, et l'amiral Darlan lui ayant, après consultation du Conseil des ministres, notifié l'approbation du gouvernement à son attitude, le feu avait été ouvert par les bâtiments anglais contre les nôtres. À la fin du combat ainsi engagé, les dégâts matériels étaient, de notre côté, considérables et les pertes en hommes, très élevées. Par le nombre des morts dans nos équipages, c'était pour nous la bataille navale la plus coûteuse de cette guerre. Encore une fois, je passe sur toute une série de circonstances intermédiaires, qui se sont intercalées entre cette entrée en matière et ce dénouement. La nouvelle de l'entrée

en matière agita le début de cette sinistre journée et celle du dénouement en assombrit la fin.

Je commençai la journée du lendemain avec l'angoisse au cœur. Car pourquoi notre escadre d'Oran aurait-elle été ou serait-elle seule à subir l'attaque des Anglais ? Il n'y avait pas de raison pour qu'ils en épargnassent d'autres. En tout cas, après s'être portés à pareille violence contre la force navale de l'amiral Gensoul, croiraient-ils pouvoir nous laisser disposer d'aucune autre, ou laisser aucune autre disposer d'elle-même ? C'était peu probable. Vraisemblablement, ils auraient d'autant moins de confiance dans la marine française, qu'ils l'avaient plus mal traitée et lui avaient donné, contre la leur, un plus valable grief. Ce serait là, de leur part, une nouvelle erreur ; mais elle était plausible.

Effectivement, le 4 juillet et les jours qui suivirent, les nouvelles [119] nous parvinrent de faits concomitants ou consécutifs au drame de Mers-el-Kébir.

Quarante-huit heures après, une escadrille d'hydravions anglais apparaissait sur la rade, théâtre du combat de l'avant-veille, pour achever à la bombe l'ouvrage des canons de marine. Épaves et rescapés étaient copieusement arrosés. — La marine britannique avait, dès le 3 juillet, fait main basse sur des bâtiments de guerre français ancrés à Portsmouth, Plymouth et Southampton ; leurs états-majors et leurs équipages avaient été internés. — Nos navires de commerce en escale dans les ports anglais y étaient retenus. — Deux de nos pétroliers avaient été saisis dans le canal de Suez. — L'Amirauté anglaise avait définitivement refusé de laisser appareiller nos croiseurs d'Alexandrie, bloqués depuis quatre ou cinq jours, à moins que leur division ne ralliât les forces navales britanniques. Mais là, heureusement, un accord, pris de sa propre initiative et sous sa responsabilité personnelle par notre amiral Godefroy, était intervenu entre l'amiral Cunningham et lui, pour désarmer sur place nos bâtiments, qui demeurèrent à Alexandrie jusqu'à ce qu'ils pussent, après novembre 1942, rejoindre Alger. — Enfin, le 8 juillet, notre cuirassé Richelieu qui, inachevé, avait été conduit de Brest à Dakar pour y être mis à l'abri et terminé, y était bombardé par des vaisseaux et des hydravions anglais : sans trop de dommages heureusement, puisqu'il a pu depuis, après achèvement, combattre avec les forces navales alliées et celles de la France libérée.

Donc ce qui s'était exécuté, en l'espace de quatre ou cinq jours, était un plan méthodique de destruction et de confiscation de notre marine de guerre. Ce plan résultait directement de la divergence fondamentale que j'ai signalée, entre l'interprétation anglaise et l'interprétation française des clauses navales de l'armistice. C'est parce qu'il assimilait ces clauses à une livraison de nos bâtiments, que le gouvernement britannique s'était résolu à les détruire ou à les confisquer, après leur avoir offert, — comme l'on va voir, — divers partis propres à le préserver de leur utilisation contre lui.

De beaucoup la plus dramatique, l'affaire de Mers-el-Kébir fut le point central des actions simultanées parmi lesquelles elle s'inscrivit. J'ai déjà noté que tout ce que nous avons su d'elle, les 3, 4 juillet et jusqu'à l'après-midi du 5, commença par provenir d'une source unique : le ministère de la Marine. Il en fut ainsi notamment des termes de l'ultimatum adressé par l'amiral Sommerville à l'amiral Gensoul. Les termes nous en [120] ont été connus par le canal du ministère de la Marine, qui, d'ailleurs, en fit état dans un communiqué officiel. Les seules conditions dont il nous ait fait part consistèrent dans une alternative : rallier l'escadre anglaise ou se saborder. Ce sont aussi les seules dont il ait informé le public.

L'on devait bientôt murmurer, à Vichy, que l'amiral Darlan avait sciemment dissimulé d'autres conditions, contenues dans l'ultimatum de l'amiral Sommerville. Mais ce reproche, longtemps tenu pour justifié, apparaît sans aucun fondement, depuis qu'on sait que l'amiral Gensoul n'a jamais télégraphié autre chose à l'amiral Darlan. En effet, le commandant de notre escadre de Mers-el-Kébir, ayant d'autre besoin à abattre, le 3 juillet, que d'expédier de longs radiogrammes et, au surplus, attachant plus d'importance au fait de l'ultimatum qu'à ses termes, s'est borné à mettre l'Amirauté métropolitaine au courant de deux conditions et en a passé sous silence plusieurs autres.

Il s'en est naturellement suivi une lacune initiale dans l'information des Affaires étrangères, comme dans celle de l'Amirauté elle-même. Cette lacune est restée totale pendant la journée du 4 et une partie de celle du 5, et n'a commencé à être comblée, le 5, par des renseignements venus de Londres, que pour faire place à l'incertitude qui résulte toujours de versions contradictoires.

Ce sera seulement le 9 juillet que l'amiral Gensoul adressera à l'amiral Darlan un rapport détaillé, non plus télégraphié, mais transmis par courrier, où il énumérera toutes les conditions de l'ultimatum anglais : 1° continuer la lutte contre les Allemands et les Italiens, aux côtés des Britanniques ; 2° rallier un port anglais avec des équipages de garde ; 3° faire route vers les États-Unis ou vers la Martinique avec des équipages réduits ; 4° se saborder dans le délai de six heures. Et ce sera seulement vers le 15 juillet, — délai normal pour la transmission d'Oran à Vichy et de l'*Hôtel du Helder* à celui du *Parc*, — qu'une copie de ce rapport sera communiquée par la Marine aux Affaires étrangères.

Donc, jusqu'au 15 juillet approximativement, aucune information authentique de source française, émanant d'une autorité navale nationale, ne nous a mentionné d'autre, option que l'appareillage avec les Anglais ou le sabordage. Il y a là un point important à bien préciser de prime abord.

Qu'aurait prescrit l'amiral Darlan à l'amiral Gensoul, le 3 juillet, si celui-ci lui avait télégraphié la totalité des conditions [121] offertes par l'amiral Sommerville ? L'on entre ici dans le domaine des hypothèses. Toutes les conditions anglaises dérogeaient à celles de l'armistice, dont l'entrée en vigueur remontait exactement à huit jours. Il est donc probable, pour ne pas dire certain, que toutes auraient été également repoussées par Vichy. Tout au plus peut-on présumer que la réponse de l'amiral Darlan à l'amiral Gensoul aurait été plus nuancée. Mais on ne voit pas clairement l'effet pratique qu'aurait pu produire une nuance.

Ce qui est arrivé devait sans doute arriver, étant donné le jugement porté par les Anglais sur les clauses navales. Or, leur opinion sur elles était irrévocable, au point de ne pouvoir être influencée par aucun argument.

En effet, j'ai entendu dire que, lorsqu'un officier anglais, le commandant Holland, avait parlementé avec un délégué de l'amiral français, la preuve lui avait été fournie des instructions secrètes et péremptoires, données par l'amiral Darlan pour le sabordage de nos bâtiments, à la moindre tentative de saisie allemande ou italienne. Je ne peux garantir que ce soit exact. Mais en tout cas les Anglais connaissaient déjà par moi le fait de ces instructions, puisque j'en avais fait part à leur ambassadeur. Or, elles n'ont rien modifié à leurs dispositions, ni à Mers-el-Kébir, ni ailleurs. Ils les ont tenues pour

inopérantes. Ils n'ont changé d'avis, à cet égard, que lorsqu'ils les ont su exécutées à Toulon, deux ans plus tard, à la mi-novembre 1942. Alors seulement ils ont dû reconnaître qu'elles étaient exécutables.

Même en France, où le drame de Mers-el-Kébir a fait couler tant d'encre et dépenser tant de salive depuis la libération, l'on a parfois contesté que ces instructions aient mérité d'être prises en considération par les Anglais en juillet 1940. L'on a fait, observer qu'à Toulon, en 1942, elles avaient failli ne pas pouvoir être exécutées. Mais il est constant qu'elles l'ont été, quand déjà les Allemands étaient, pour ainsi dire, sur le quai de la Vieille-Darse. En histoire, rien ne prévaut contre le fait ; et le fait est que l'incrédulité des Anglais à la possibilité matérielle d'un sabotage préventif a été démentie par l'expérience.

Cette incrédulité n'en a pas moins existé chez eux, jusqu'au démenti de novembre 1942 ; et elle a contribué, en juillet 1940, à les rendre inexorables.

Mers-el-Kébir produisit à Vichy une énorme impression. Pour partie, une impression de surprise, même, dans nos services des Affaires étrangères, où nous avons cependant été [122] mis sur nos gardes par quelques indices troublants : le télégramme de Washington, signalant l'article de Pertinax au *Baltimore Sun*, qui avait fait prévoir une action brutale de la marine britannique contre la nôtre ; — les reproches concordants des Anglais et des Américains, pour n'avoir pas envoyé la flotte en Grande-Bretagne avant de demander l'armistice ; — enfin le blocage des croiseurs de l'amiral Godefroy à Alexandrie par l'escadre de l'amiral Cunningham, malgré les protestations réitérées de M. Roger Cambon auprès du *Foreign Office* et celles de notre attaché naval, l'amiral Odendahl, auprès de l'Amirauté à Londres.

Comment avons-nous pu être surpris, alors que nous avons eu trois raisons de nous attendre à quelque chose ? C'est que nous ne nous étions pas attendus à autant et que, sous la violence du coup, les inquiétudes qui l'avaient précédé s'estompèrent jusqu'à être presque oubliées.

Encore la surprise fut-elle la moindre des impressions produites.

L'exécution sommaire d'une belle escadre, dont n'avaient pu réchapper que peu d'unités, suscita une émotion intense. Cette émotion exerça immédiatement de considérables effets politiques. Les partisans

de l'orientation vers l'Allemagne triomphèrent. Ceux du maintien de l'amitié franco-anglaise furent consternés et déconcertés : les obus de Mers-el-Kébir n'ont pas désarmé seulement des navires.

L'amiral Darlan conçut une amertume et une irritation, qui se passent d'explication. Parler, en ce qui le concerne d'indignation et d'exaspération n'est, je crois, pas exagéré. L'esprit de nos officiers de marine fut profondément influencé. Trop d'entre eux, qui n'avaient éprouvé jusque-là que fraternité d'armes envers leurs camarades britanniques, changèrent de sentiments.

Le coup, pour eux, était très dur. Ils aimaient leur flotte et ils en étaient fiers. Elle n'avait pas été vaincue ; elle avait été à la hauteur de toutes les missions qui lui avaient été demandées. Ils souffraient d'en savoir une partie au fond de l'eau et ils étaient humiliés qu'on les eût soupçonnés de la laisser tomber aux mains des Allemands et des Italiens. Je ne le constate pas pour justifier leur rancune : aucune force armée, fût-elle de mer, n'a le droit d'avoir des ennemis dans lesquels la nation ne reconnaît pas les siens. Mais même sous l'uniforme, les hommes restent des hommes, avec leurs réflexes naturels. Avant Mers-el-Kébir, nombreux étaient les carrés où l'on [123] parlait de rejoindre les Anglais ; après, il n'y en eut guère.

Enfin, dans les sphères politiques, les idées, les tendances dont M. Laval se faisait l'interprète, reçurent de Mers-el-Kébir un puissant secours. Tous ceux qui, dans la presse ou ailleurs, abondaient dans le même sens que lui, se trouvèrent soudainement munis d'arguments inespérés.

Les déclarations faites par M. Churchill pour justifier l'action de la marine britannique, ne purent rien pallier de ces déplorables résultats. Au contraire, elles les aggravèrent. Car, en incriminant la bonne foi du gouvernement français à propos des clauses navales de l'armistice, elles soulignèrent l'originelle et grave différence d'appréciation de ces clauses, de la part du gouvernement britannique et du nôtre. Elles montrèrent, par surcroît, chez les hommes d'État et marins d'outre-Manche, une absolue indifférence aux ordres d'éventuel sabotage donnés par l'amiral de la flotte : ordres auxquels notre gouvernement attachait, naturellement, un caractère méritoire. Enfin, malgré l'expression platonique de regrets dont la sincérité n'est pas douteuse, elles n'enlevèrent pas aux diverses opérations accomplies, surtout à

celle de Mers-el-Kébir, un cachet d'insensibilité, trop facile à exploiter chez nous par ceux à qui il convenait de le faire. Aussi les mots d'agression, d'attentat, de provocation, jusqu'alors si justement puisés dans notre vocabulaire pour être employés contre les Allemands, furent-ils alors retournés contre les Anglais, dont on railla en même temps les « larmes de crocodile ».

Les membres de notre gouvernement ne se reconnaissaient aucune part de responsabilité dans la conjoncture. Considérant, à tort ou à raison, que l'Angleterre aurait eu lieu d'être rassurée par les clauses navales de l'armistice, par les promesses réitérées qui les avaient précédées et suivies, enfin par les instructions de l'amiral Darlan aux commandants de nos navires, ils ne faisaient remonter à eux-mêmes aucune responsabilité, dans l'attaque subie par notre marine. Cette attaque demeurait donc, à leurs yeux, un grief flagrant, dont rien n'atténuait la consistance.

Ce grief leur était fourni par une puissance à laquelle beaucoup d'entre eux n'attribuaient que très peu de chances de vaincre. Par là pouvait devenir dangereuse l'erreur de prévision, alors très répandue, selon laquelle la Grande-Bretagne serait battue tôt ou tard, et plus probablement tôt que tard. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à ce moment les Allemands affichaient, sincèrement d'ailleurs, la certitude de ne faire [124] qu'une bouchée de l'Angleterre ; que l'invasion des îles Britanniques et l'écrasement des cités anglaises sous les bombes étaient présentés par eux comme des opérations où ils étaient sûrs de réussir et dont le succès était couramment tenu pour plausible à Vichy ; enfin que les Anglais eux-mêmes, travaillant fiévreusement à la mise en défense de leur territoire, avaient conscience du péril de leur situation.

L'on jugera aisément des conséquences politiques que pouvait entraîner chez nous la coïncidence du grief qu'ils nous donnaient contre eux et du pressant danger où se trouvait leur pays. La presse française de zone libre réagissait unanimement contre leurs coups de force. Elle y dénonçait un choquant exemple de rigueur brutale, parfois une insulte, parfois un défi. Certains en concluaient, plus ou moins explicitement, que nous étions fondés à relever le défi. J'ai lu alors, dans un journal tout autre que germanophile, dans un éditorial où tous les mots étaient pesés, que Mers-el-Kébir avait « rendu à la France sa liberté d'action ». Cela signifiait que, du fait de cet acte violent, la

France, dégagée de scrupule envers l'Angleterre, avait recouvré la faculté de se porter vers l'Allemagne pour y chercher son intérêt, fût-ce en prenant parti contre son ancienne alliée : autrement dit la faculté de suivre la politique préconisée par M. Laval.

Cette politique me paraissait contraire, non seulement à l'honneur, mais à l'intérêt, dans la position où nous nous trouvions. Mais il était à craindre que l'occasion de l'adopter ne parût, à la fois, indiquée par l'attitude des Anglais envers nous et rendue tentante par la fausse prévision de leur défaite.

Dans des conditions aussi défavorables, la seule chose possible était de limiter les conséquences politiques de l'événement.

Il ne fut pris, pendant la journée du 3 juillet, d'autre initiative que celles d'inviter notre chargé d'affaires en Angleterre à protester énergiquement auprès du *Foreign Office*, et de communiquer à Washington, Ottawa, Prétoria et Sydney l'instruction envoyée à Londres.

Le télégramme adressé à M. Roger Cambon le mit sommairement au courant de ce qui s'était passé à Mers-el-Kébir, lui fit savoir que le gouvernement français avait approuvé l'amiral Gensoul de vouloir opposer la force à la force, et conclut :

« C'est avec stupeur que nous avons appris cette agression, qui serait injustifiée dans tous les cas, mais qui l'est d'autant plus que l'Afrique du Nord ne sera l'objet d'aucune occupation. [125] Je vous prie d'élever auprès, du gouvernement britannique une protestation immédiate et formelle, et d'attendre mes instructions ultérieures, que je vous adresserai demain. »

Ces derniers mots réservaient expressément une décision remise au lendemain. Subordonnée à une nouvelle délibération des ministres, elle devrait, sous peine de n'être qu'une redite, dépasser les bornes de la protestation platonique. De combien les dépasserait-elle ? C'est ce qui était encore incertain. Peut-être fut-il salutaire qu'elle ait été ajournée de douze heures, au lieu d'être arrêtée de prime abord, au moment où les esprits étaient le plus montés et les cœurs le plus gonflés d'amertume.

M. Roger Cambon n'avait pas attendu les instructions de Vichy pour protester auprès du *Foreign Office*. Spontanément, anticipant sur toute

instruction, il l'avait fait sans délai, à peine avait-il appris la malheureuse affaire, c'est-à-dire le jour même où elle s'était produite. À sa protestation spontanée, lord Halifax répondit immédiatement par une lettre, qui énonçait l'interprétation anglaise des clauses navales de l'armistice, les assimilait à une livraison de notre flotte, y relevait une violation flagrante, non seulement des conditions mises par l'Angleterre à la demande d'armistice, mais encore des promesses françaises de ne pas livrer nos bâtiments, et tirait de ces prémisses la conclusion que voici :

« Le gouvernement de Sa Majesté se trouvait en présence du fait que, si le contrôle de la flotte française passait aux mains des ennemis, — ce qui, aux yeux du gouvernement de Sa Majesté, était certain d'après les conditions de l'armistice, — la suprématie navale de la Grande-Bretagne, dont la victoire finale dépend dans une si large mesure, pourrait être mise en danger. C'était là un risque que le gouvernement de Sa Majesté ne croyait pas pouvoir courir et il a, en conséquence, agi en vue de le prévenir. »

Logique, du point de vue anglais, — puisque les Anglais a vident, de prime abord, considéré les clauses navales de l'armistice comme équivalentes à la livraison de la flotte, — cette justification de Mers-el-Kébir, répétée dans maint autre document et discours, allait bientôt donner lieu, de la part du gouvernement français, à d'aigres réfutations, elles aussi logiques, du point de vue français, — puisque notre gouvernement avait considéré les mêmes clauses navales comme le laissant en possession de sa flotte, prémunie en outre contre la saisie par des ordres secrets de sabordage.

En terminant sa réponse à notre chargé d'affaires, lord Halifax [126] laissa entendre que l'Angleterre avait agi, non seulement dans son intérêt propre, mais dans le nôtre :

« Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît les difficultés de la position dans laquelle les officiers et les hommes de la flotte française se sont trouvés placés. Mais la seule considération qui l'a emporté, dans l'esprit du gouvernement de Sa Majesté, est que la victoire des armes britanniques demeure la condition unique à laquelle peut être réalisée la restauration de la France dans son ancienne position mondiale. »

Cette assertion finale était, à mon avis, indiscutable ; mais elle ne l'était pas, aux yeux d'un certain nombre de nos ministres, qui tenaient,

je l'ai dit, la victoire anglaise pour invraisemblable. En outre, il était audacieux de vouloir faire admettre à aucun, sous le coup matériel et moral du drame de Mers-el-Kébir, que ce coup eût été porté à notre marine dans l'intérêt de notre pays.

À peu près en même temps que cette lettre de lord Halifax, parvint à M. Roger Cambon le télégramme de Vichy qui lui prescrivait de protester. Il y donna suite en répliquant au chef du *Foreign Office*, ce qui lui fournit l'occasion de renouveler par écrit sa protestation spontanée de la veille. Conforme à l'esprit de ses instructions, sa deuxième protestation qualifia l'ultimatum de l'amiral Sommerville à l'amiral Gensoul de « mise en demeure, qu'aucun officier responsable du commandement d'une flotte ne saurait accepter », et conclut en disant, à propos de l'inégal combat :

« Ces faits créent entre nos deux pays une situation si grave, que je ne saurais présager la décision qu'aura à prendre, à leur sujet, le gouvernement de la République. »

Telle fut, à Londres, l'exécution de l'instruction envoyée, le 3 juillet, à notre chargé d'affaires en Angleterre.

J'ai noté qu'elle avait été communiquée aux États-Unis et aux Dominions britanniques. L'idée de les informer ne fut pas spécialement mienne, mais n'en fut pas moins l'application d'une méthode dont j'avais eu l'initiative et qui avait été souvent mise en pratique pendant les dernières semaines. Elle procéda, cette fois encore, du désir que leurs gouvernements intervinsent en Angleterre, pour prévenir toute récurrence de violence, conseiller des ménagements envers la France, dissuader de la pousser à bout, aider à l'apaisement. Au point de tension où les relations franco-anglaises venaient d'être conduites, par un acte considéré à Vichy comme indéfendable, il nous semblait essentiel d'en empêcher la répétition et rien ne [127] nous parut à négliger pour le tenter. À ce souci, se joignit celui d'établir les responsabilités, dans une conjoncture grave, dont on ne pouvait encore savoir quelle conclusion le gouvernement tirerait en définitive.

Tout en espérant que la nuit porterait conseil, j'étais fort inquiet des proportions que prendrait la réaction des ministres, quand viendrait l'heure de la définir. M. Paul Baudouin en était, lui aussi, très préoccupé. Le contact qu'il avait eu avec ses collègues, pendant leur brève séance de la journée, lui avait fait constater la colère de l'amiral

Darlan et la tendance de M. Laval à exploiter la situation. Cette tendance n'était pas la sienne, mais était représentée à ses côtés par le directeur de son cabinet, M. Guérard, qui la lui prônait, tandis que moi-même et nos services le détournions d'y céder. Un exemple typique de ces controverses eut pour théâtre, dans la soirée du 3 juillet, la pièce de l'*Hôtel du Parc* où il travaillait. MM. de Boisanger et J.-P. Garnier y discutaient, en sa présence, avec M. Guérard, de la suite à donner au coup de Mers-el-Kébir. Les deux premiers se prononçaient pour une suite mesurée ; le troisième, pour une suite radicale. Finalement, M. Guérard, agacé, s'écria :

— En somme, vous êtes d'avis de traiter Mers-el-Kébir comme l'on fait d'un regrettable incident !

— Exactement.

Ce dialogue synthétise bien les deux politiques en présence et en opposition.

Si j'en juge par les propos que j'échangeai avec mon ministre le matin du 4 juillet, il n'eût pas demandé mieux que de pouvoir s'en tenir à ce qui avait été fait la veille : c'est-à-dire à l'immédiate protestation adressée à Londres et à une tentative pour obtenir d'amicales intercessions auprès du *Foreign Office*. Pestait à savoir si l'humeur du Conseil le permettrait.

Le Conseil des ministres s'est réuni le 4 dans la matinée. Sa séance a duré trois heures. À l'issue de sa délibération, nous fut annoncée sa décision de rompre les relations diplomatiques avec l'Angleterre.

De sa longue séance, je n'eus, comme d'habitude, que des échos. Voici ce qu'ils m'apprirent. L'amiral Darlan s'était montré violent, furieux ; il s'était prononcé pour les mesures les plus radicales. M. Laval avait sauté sur l'occasion de souffler sur le feu, de faire prendre à notre politique le virage dont il était partisan. Il s'en était fallu de peu que le Conseil ne se résolût à une déclaration de guerre, ou plutôt à la constatation [128] de l'état d'hostilités avec l'Angleterre, du fait de celle-ci, solution qui eût automatiquement rangé la France dans le camp de l'Allemagne. M. Paul Baudouin avait fait dévier la décision finale sur la rupture des relations diplomatiques avec Londres. Le président de la République et le Maréchal avaient modéré les violents et secondé

la tactique du ministre des Affaires étrangères, que M. Lebrun, une fois la séance levée, avait remercié d'avoir évité la guerre.

Ce qui me fait croire à l'exactitude de ce sommaire récit, c'est que, dans l'après-midi, M. Laval se rendit à une réunion de parlementaires, qui s'assemblaient chaque jour au casino de Vichy, et commença son exposé de la situation en disant :

— Le gouvernement a décidé de ne pas déclarer la guerre à l'Angleterre.

Confiance à laquelle ses auditeurs, qui n'avaient jamais envisagé pareille extrémité, réagirent par un mouvement de stupeur. Je tiens le fait d'un sénateur, M. Georges Pernot, qui assistait à cette réunion. Il en résulte donc bien que la question de la guerre avait été discutée le matin.

Il est arrivé, depuis lors, qu'on m'ait demandé :

— Que se serait-il passé, à votre avis, si le moyen terme de la rupture des relations n'avait pas été offert aux violents du Conseil des ministres, pour satisfaire leur rancœur ?

Je crois que, dans ce cas, c'eût été la constatation de l'état d'hostilités avec l'Angleterre, du fait de l'Angleterre, d'où eût découlé l'alliance avec l'Allemagne, de facto sinon de jure. L'on va voir, du reste, que ce danger ne fut pas définitivement écarté par la décision prise le matin du 4 juillet, mais qu'il pouvait encore résulter d'autres résolutions adoptées dans la même séance.

Dans ces conditions, étant donnée l'atmosphère régnante à ce moment, la rupture diplomatique fut assurément un moindre mal. Elle n'en était pas moins déplorable et je ne me cachai à personne de la regretter.

L'ordre de la notifier au *Foreign Office* fut télégraphié à notre chargé d'affaires à Londres vers la fin de l'après-midi du 4 juillet. Le télégramme adressé à M. Roger Cambon lui disait :

« Il a pu convenir au gouvernement français de maintenir des relations diplomatiques unilatérales avec Londres avant Mers-el-Kébir, mais plus après. Le gouvernement anglais portera l'entière responsabilité du trouble jeté dans les rapports franco-britanniques, que nous nous efforcions patiemment de sauvegarder. »

[129]

Par suite d'un retard de transmission, sans doute dû au trouble auquel ces lignes font allusion, le télégramme ministériel mit trois ou quatre jours à parvenir à sa destination. Quand il fut délivré à notre ambassade à Londres, le 7 ou le 8 juillet, notre chargé d'affaires n'était plus M. Roger Cambon.

Celui-ci avait, — du moins je le suppose, — prévu quel genre d'instruction lui vaudrait la « décision ultérieure » que le gouvernement, en lui télégraphiant le 3 juillet, s'était réservé de prendre le 4 ; et ne se jugeant pas l'homme qualifié pour l'exécuter, il s'était démis de ses fonctions, aussitôt après avoir remis au *Foreign Office* sa deuxième protestation écrite. Il avait informé lord Halifax de sa démission et l'avait annoncée par télégramme à Vichy. Fils de Jules Cambon et neveu de Paul Cambon, — qui avait été le principal artisan de l'Entente cordiale, — il avait estimé ne pas pouvoir être l'agent qui transmettrait au gouvernement britannique la nouvelle d'une rupture. Son sentiment me parut légitime. Contre lui se manifesta cependant, au sein du Conseil des ministres, une certaine mauvaise humeur, qui se traduisit par divers projets de sanction. Je réussis à les lui éviter, grâce à l'esprit compréhensif de M. Paul Baudouin, et sa mise à la retraite fut, peu après, la seule mesure prise à son égard.

M. Roger Cambon avait transmis la gérance de notre ambassade au premier secrétaire, M. de Castellane. C'est donc celui-ci qui eut à notifier au *Foreign Office* la rupture des relations. Il s'acquitta de cette notification le 8 juillet, mais ne fut en mesure de se retirer que le 19. En effet, il eut, auparavant, à organiser l'évacuation et le rapatriement du très abondant personnel de nombreuses missions techniques. À la tête d'un véritable convoi, dont l'exode symbolisait la liquidation de toute une coopération franco-anglaise pour le ravitaillement des pays alliés, le blocus des ennemis, la répartition du tonnage maritime, les comptes des trésoreries, les commandes de matériel, etc., etc. ..., il gagna Southampton, Lisbonne, Madrid et la France. Il ne fut rendu à Vichy que le 1^{er} août.

Voilà dans quelles conditions fut effectuée la rupture des relations diplomatiques entre Vichy et Londres.

Dès qu'elle avait été décidée, le gouvernement avait jugé à propos d'en informer spécialement les États-Unis et de le faire au moyen d'un

message personnel du maréchal Pétain au président Roosevelt. C'était toujours l'application de la méthode dont j'ai déjà cité maint exemple, mais avec la variante, celle fois, d'une forme plus solennelle. Chargé de [130] rédiger le message, je fis en sorte qu'il fût digne, grave et aussi exempt que possible des vivacités d'expression que réclamait l'humeur gouvernementale.

Depuis lors, mais longtemps après, l'on a voulu voir dans ce recours à Roosevelt une tentative pour détacher les États-Unis de l'Angleterre. Je n'ai pas alors constaté cette intention. Celle qui me semble avoir été le mobile du Maréchal et du ministre des Affaires étrangères peut être définie, ou plutôt décomposée, comme il suit : empêcher que la France n'eût l'air, aux yeux des Américains, d'une coupable qui avait subi le châtement d'une trahison ; — faire en sorte qu'elle leur parût la victime d'une rigueur imméritée ; — leur inspirer un jugement impartial et indépendant sur les faits dont elle se plaignait ; — tâcher de rester bien avec eux, quoi qu'elle ne le fût plus avec l'Angleterre ; — enfin et surtout, obtenir leur intercession auprès de Londres pour que cela ne recommençât pas.

Ce dernier but ressortait notamment des phrases finales du document :

« ... Je me suis efforcé constamment de concilier la décision (l'armistice), à laquelle m'avaient contraint des circonstances parfaitement connues du gouvernement britannique, avec le maintien de relations normales et amicales entre la France et la Grande-Bretagne. J'ai plusieurs fois chargé notre ambassadeur à Washington d'exprimer à votre gouvernement mon intention à cet égard. Il n'a pas tenu à moi qu'elle ne soit réalisée. En présence d'un coup de force sans excuse, qui menace de me laisser sans moyen pour atteindre mon but d'équitable compréhension mutuelle, j'ai cru devoir établir les responsabilités d'une situation que je déplore ; et c'est avec confiance que je le fais devant vous, monsieur le Président, de qui l'active amitié pour la France ne peut pas, j'en suis sûr, faire défaut à ma patrie, dans la cruelle infortune dont j'ai entrepris de la tirer. »

Ces phrases donnaient son sens au message : c'était celui d'un appel.

L'on s'était, chez nous, flatté de l'espoir qu'il pût émouvoir son destinataire. Cet espoir fut totalement déçu. Lorsque M. de Saint-

Quentin alla remettre à Roosevelt le message du Maréchal, le Président lui déclara :

— Même s'il n'y avait qu'une possibilité extrêmement éloignée de voir votre flotte passer aux mains de l'Allemagne, le gouvernement britannique a eu raison d'agir connue il l'a fait. Je n'aurais pas agi autrement. Je suis réaliste.

[131]

Notre ambassadeur lui fit observer que les forces morales, les facteurs psychologiques, étaient aussi une réalité, et que l'Angleterre devait, dans son propre intérêt, ne pas révolter le sentiment national français, pour ne pas s'interdire de retrouver, sur le continent, l'amitié d'une France qui ne resterait pas toujours faible. Roosevelt ne contredit pas à cette observation, dont ses compatriotes s'avisèrent assez couramment. Il ne répliqua rien, n'acquiesçant ni ne démentant.

Au message du Maréchal, il s'abstint de répondre directement et nous ne tardâmes pas à apprendre, à la fois de lord Halifax et de M. de Saint-Quentin, que les États-Unis avaient été consultés par l'Angleterre sur le coup de Mers-el-Kébir, et qu'ils y avaient donné leur pleine approbation.

Le Maréchal s'était bercé de l'illusion que son message pût être livré à la publicité, tout en laissant Roosevelt juge de l'opportunité de le rendre public. Mais le Président ne se soucia pas de le laisser publier : moins encore, sans doute, que d'y répondre.

Il y eut certainement de l'ingénuité chez nous à compter sur les États-Unis pour prendre notre défense à Londres, au lendemain de Mers-el-Kébir comme à celui de l'armistice. Mais cette ingénuité même fut un hommage à l'autorité morale des États-Unis et au rôle ultérieur que leur réservait leur puissance matérielle.

[132]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre II

RENONCIATION À DES DÉCISIONS DANGEREUSES. RÉACTIONS ÉTRANGÈRES AU COUP DE MERS-EL-KÉBIR.

[Retour à la table des matières](#)

Mesures de représailles adoptées en même temps que la rupture diplomatique. — Danger de conflit armé qu'elles présentaient. — Effort pour y faire renoncer. Note de M. Basdevant au ministre. — Note de nos services au ministre sur le même sujet. — Renonciation à l'arraisonnement des navires anglais. — Effort pour faire renoncer au bombardement de Gibraltar. — Contre-ordre donné aux escadrilles d'Oran au dernier moment. — Comment se sont précisées nos données sur l'ultimatum anglais de Mers-el-Kébir. — Déclaration de M. Churchill aux Communes. — Télégrammes de M. Roger Cambon. — Télégramme circulaire de Vichy du 5 juillet. — Télégramme de M. Roger Cambon transmettant le texte de l'ultimatum anglais. — Première mention de l'option Antilles ou États-Unis. — Multiplicité des versions de cet ultimatum. — L'amiral Darlan soupçonné à tort de l'avoir tronqué intentionnellement. — Atmosphère à Vichy le 6 juillet. — Télégramme circulaire du 6 juillet répliquant à la déclaration de M. Churchill. — Conclusion arbitraire tirée de ce télégramme, quant aux intentions de M. Paul Baudouin. — Plus de doute sur la réalité de l'offre Antilles ou États-Unis. — Notre télégramme à Ankara sur ce sujet. — Contre-coup de Mers-el-Kébir à l'étranger. — Concession spontanée des Allemands et des Italiens et suspension des clauses navales de l'armistice. — Conclusions tirées de Mers-el-Kébir par les Espagnols. — Langage tenu par lord Halifax à M. de Castellane. — Impression produite par Mers-el-Kébir sur les Canadiens français. — Dispositions serviables témoignées par le général Smuts à Prétoria. — Totale approbation des États-Unis à l'action de la Grande-Bretagne. — Agacement causé à Washington par nos justifications.

— Démarches pour obtenir des amicales intercessions à Londres. — Négociation avec Washington au sujet de la force navale française stationnée à la Martinique.

En même temps que la rupture diplomatique, avaient été décidées, sur la proposition de l'amiral Darlan, plusieurs mesures maritimes et militaires. Elles consistaient à faire arraisonner les bateaux de commerce anglais par nos bâtiments de guerre ; escorter nos propres navires marchands ; ouvrir le leu à la moindre menace d'attaque ; concentrer à [133] Mers-el-Kébir nos unités navales ; bombarder Gibraltar par avions. Il fut aussi question d'une expédition militaire contre une colonie anglaise d'Afrique occidentale, Gold-Coast ou Sierra-Leone, en partant de notre Sénégal ou de notre Côte-d'Ivoire, et même d'une opération navale franco-italienne pour débloquer notre escadre d'Alexandrie.

S'en fût-on tenu aux seules mesures décidées, elles pouvaient conduire à des incidents, à des hostilités de fait et, de fil en aiguille, à la constatation d'un état de guerre. Nous nous sommes donc, aux Affaires étrangères, immédiatement employés à les faire rapporter. Dès le 4 juillet, c'est-à-dire le jour même où elles étaient venues à notre connaissance, le professeur Basdevant, jurisconsulte du Département, élevait des objections aussi judicieuses qu'habiles contre l'arraisonnement des navires marchands anglais, dans une note qui fut aussitôt remise au ministre.

Cette note faisait observer que l'arraisonnement, en haute mer, de navires de commerce anglais constituerait un acte de belligérant, qui signifierait donc que la France se considérait en état de guerre avec l'Angleterre, alors que le gouvernement français, en rompant ses relations diplomatiques avec Londres, n'avait pas créé l'état de guerre et s'était précisément abstenu de le faire résulter du coup de Mers-el-Kébir. Au surplus, ajoutait le professeur Basdevant, comme il était certain que la marine britannique répondrait à l'arraisonnement par la résistance armée, la conséquence inévitable en serait cet état de guerre, dont le gouvernement français avait délibérément entendu s'abstenir.

Cette argumentation, qui faisait poliment sentir au gouvernement l'illogisme de ses décisions, était assez lumineuse pour que nous puissions nous en tenir à elle. Cependant, nous en avons cherché une autre, d'ordre plus pratique, et l'avons trouvée dans le danger de tarir le ravitaillement de la France par mer. Le 5 juillet fut remise au ministre une deuxième note, émanant de nos services.

Elle montrait au gouvernement que l'arraisonnement des navires anglais aurait pour effet immédiat de couper court aux possibilités d'importation dont dépendait un ravitaillement subordonné, en fait, aux facilités que voudrait bien nous accorder l'Angleterre pour la navigation de nos cargos ; qu'il entraînerait pour commencer, la saisie des bâtiments en route pour nos ports et celle de leurs cargaisons; qu'il ferait courir, notamment en Méditerranée, les plus grands périls à notre [134] pavillon ; enfin qu'il nous mettrait dans l'incapacité de nourrir notre population et de lui procurer ce dont elle manquerait avant peu, particulièrement du carburant. De ces considérations, notre note concluait que la décision contre laquelle nous nous élevions n'avait « certainement pas été raisonnée » ; que l'amiral Darlan, ministre de la Marine marchande, en même temps que de la Marine de guerre, ne manquerait pas d'en convenir, quand il y aurait réfléchi de nouveau ; enfin que « la raison et la nécessité nous imposaient sur mer une attitude de modération et de prudence ».

Je dois dire que, très peu de temps après, il nous fut prouvé que le gouvernement britannique mettait obstacle au ravitaillement de la France en tout état de cause, alors même que nous n'arraisonnions pas les bateaux anglais. Mais ce fut, à tout prendre, une chance que cette preuve ne nous eût pas encore été fournie, quand nous avons fait usage de cet argument auprès du gouvernement.

Les deux notes du 4 et du 5 juillet firent justice de l'arraisonnement des navires marchands en haute mer ; et ainsi disparut la mesure la plus périlleuse de toutes, celle dont la guerre serait sortie le plus inmanquablement et le plus rapidement.

Quant à l'escorte de nos propres navires de commerce, elle fut limitée au cas, extrêmement rare à ce moment, où ils auraient à franchir le détroit de Gibraltar pour aller à Casablanca ou à Dakar. Il est vrai que c'était l'endroit où elle serait la plus dangereuse. Les navires, partant de Marseille, feraient escale à Oran et y prendraient un torpilleur ou

autre patrouilleur, qui les accompagnerait jusqu'au cap Spartel. En fait, notre navigation ne reprit dans ces parages que plus tard, et encore à un rythme très ralenti. Le bon sens des commandants d'unités, du côté français comme du côté anglais, rendit alors inoffensif le passage des nôtres sous le célèbre rocher.

Du ralliement de nos forces de mer à Mers-el-Kébir, nous n'entendîmes plus parler. Au contraire, ce fut tel de nos cuirassés, à demi réparé sur place, qui fit route ensuite sur Toulon pour y achever ses réparations.

La renonciation au bombardement aérien de Gibraltar exigea plus de temps et de peine. Heureusement, plusieurs jours avaient été nécessaires pour préparer l'opération, mettre en état les escadrilles nord-africaines qui devaient l'exécuter. De ces jours, pas un où je n'aie parlé au ministre contre l'exécution ; je le trouvais disposé à la contremander : mais, pour un [135] motif ou pour un autre, elle ne l'était jamais. Vint enfin le jour auquel elle avait été fixée. Une semaine, sinon davantage, s'était écoulée depuis Mers-el-Kébir. Je représentai à M. Paul Baudouin que le délai passé depuis lors rendrait incompréhensible le bombardement aérien d'une base navale et forteresse britannique : nous aurions l'air de vouloir faire rebondir le conflit, de chercher la bagarre. Convaincu, le ministre monta chez le maréchal Pétain, qui se laissa persuader. Il se rendit ensuite chez le général Weygand, qui acquiesça également. J'allai moi-même voir le général : il venait, m'annonça-t-il, de télégraphier au commandant de notre aviation en Afrique du Nord pour annuler ses précédentes instructions. Son contre-ordre dut ne pas parvenir à Oran plus d'une heure ou deux avant l'heure fixée pour l'envol des escadrilles.

Ainsi fut évité, à ce moment-là, le bombardement aérien de Gibraltar. Il n'en sera plus question jusqu'en septembre, après le coup de main manqué du général de Gaulle et des Anglais sur Dakar : alors, je ne pourrai pas l'empêcher.

À plus forte raison furent abandonnés, et sans autant d'effort, les projets qui n'avaient été qu'envisagés, et non décidés. Celui d'une expédition militaire contre une colonie anglaise d'Afrique occidentale fut promptement enterré, pour ressusciter, lui aussi, après l'affaire de Dakar en septembre. Quant à celui d'une opération navale franco-

italienne pour débloquer notre escadre d'Alexandrie, il n'avait été qu'une idée en l'air, qui disparut d'elle-même.

En définitive, grâce aux soins des Affaires étrangères, la seule riposte française à Mers-el-Kébir resta donc la rupture des relations diplomatiques avec l'Angleterre. Le gouvernement fut conduit à se départir de toutes ses autres intentions. Sa renonciation à les exécuter coïncida cependant avec de nouveaux griefs, que les Anglais lui donnèrent alors contre eux, journellement. Navires de guerre et de commerce saisis dans des ports de Grande-Bretagne, états-majors et équipages internés, bombardement du Richelieu à Dakar, constituaient tout un deuxième contentieux franco-britannique. Il nous était autrement difficile de le liquider que le premier, celui qui avait suivi la demande d'armistice. C'est pourtant dans la période de tension créée par lui que nous avons pu faire échouer toutes les mesures de représailles décidées le 4 juillet et réussi à limiter notre réaction contre le bombardement du Richelieu à une protestation platonique, transmise par la voie diplomatique, dont nous disposions encore.

[136]

Dans l'intervalle, nos données sur l'ultimatum de l'amiral Sommerville à l'amiral Gensoul s'étaient complétées, mais en restant sujettes à des contestations.

Lord Halifax avait communiqué le texte entier du document à M. Roger Cambon, en répondant par écrit à la deuxième protestation de celui-ci contre Mers-el-Kébir. Mais notre chargé d'affaires, supposant que nous en avions déjà eu connaissance par l'amiral Gensoul, ne nous l'avait pas transmis. Il s'était borné à nous télégraphier, le 4 juillet, les termes de la lettre qu'il avait reçue de lord Halifax, et avait ajouté :

« Je ne crois pas devoir transmettre à Votre Excellence la communication remise à Oran, qui y est jointe, et dont le commandant de la force navale française intéressée a dû adresser directement le texte au gouvernement français. »

Or, la supposition de M. Roger Cambon était rationnelle, mais pas exacte, puisque l'amiral Gensoul s'était, comme je l'ai noté précédemment, abstenu de communiquer à l'amiral Darlan, par radio ou par câble, le texte complet de l'ultimatum de l'amiral Sommerville.

Vichy a donc commencé par ne pas le connaître, ne l'ayant reçu ni du commandant de notre escadre d'Oran, ni de notre ambassade à Londres.

Celle-ci nous avait, dans la soirée du 4 juillet, transmis *in extenso*, par le télégraphe, le texte de la déclaration faite aux Communes par M. Churchill sur l'événement de Mers-el-Kébir et sur les opérations concomitantes. Cette déclaration commençait par une sorte d'exposé des motifs des actes auxquels s'était portée la marine britannique. La justification de ces actes de violence était, naturellement, sévère pour le gouvernement français, qu'elle blessa. En effet, elle incriminait sa bonne foi, l'accusait d'avoir passé outre aux conditions posées par les Anglais pour l'autoriser à demander l'armistice, d'avoir laissé notre flotte exposée au risque de saisie par les Allemands et les Italiens, enfin lui faisait grief d'avoir restitué à l'Allemagne des aviateurs prisonniers, etc., etc. ... Quant aux conditions de l'ultimatum signifié à l'amiral Gensoul, la déclaration de M. Churchill aux Communes en énumérait trois : 1° continuer la lutte aux côtés de l'Angleterre contre l'Allemagne et l'Italie ; 2° suivre l'escadre anglaise dans un port anglais avec des équipages de garde ; 3° se saborder dans le, délai de six heures. C'est tout. Pas un mot des États-Unis ni de la Martinique, dont aucun de nous n'avait encore entendu parler.

Au surplus, voici, textuellement les termes dans lesquels [137] M. Churchill s'était exprimé sur les options offertes à l'amiral Gensoul :

« Un officier a demandé à être reçu par l'amiral français. Cet entretien ayant été refusé, il fit remettre un document demandant que la flotte française adoptât une des attitudes suivantes : ou bien continuer la lutte contre les Allemands et les Italiens ; ou bien se rendre dans un port britannique avec un équipage limité. Si ces conditions étaient refusées, il était demandé à la flotte française de se saborder dans les six heures. »

Nous eûmes ce télégramme de Londres sur nos tables dans la matinée du 5 juillet. Il y avait donc, désormais, deux versions de l'ultimatum anglais : celle de l'Amirauté française, qui la tenait de l'amiral Gensoul, et celle du Premier ministre britannique. Elles ne se confondaient pas, sans pour cela différer profondément ; car toutes deux n'offraient à notre flotte qu'une seule destination : l'Angleterre, soit pour se battre aux côtés de celle-ci, soit pour y attendre de meilleurs jours. Toutes deux étaient muettes sur les États-Unis et la Martinique,

dont nous n'avions encore, je le répète, aucun motif de supposer qu'il eût été question.

Sur instruction du ministre, un télégramme circulaire fut donc expédié de Vichy à nos postes diplomatiques dans l'après-midi du 5 juillet. Cette instruction n'eut rien que de tout à fait normal. Il est, en effet, de pratique constante, après une rupture diplomatique dont on a pris l'initiative, d'en expliquer les motifs aux tierces puissances. C'est ce que fit le télégramme du 5, en des termes qui correspondaient aux raisons invoquées par le gouvernement français, mais qui étaient loin de répercuter les grondements ou plutôt les éclats de sa colère. D'autre part, ce télégramme faisait état des seules données dont nous fussions en possession, au moment où il fut rédigé, en ce qui concerne les conditions de l'ultimatum anglais.

Là-dessus, nous parvint un second télégramme de notre chargé d'affaires à Londres, qui, s'étant ravisé, nous transmettait le texte *in extenso* de l'ultimatum remis à l'amiral Gensoul par l'amiral Sommerville « pour le cas, disait-il, où le commandant de notre force navale d'Oran aurait été dans l'impossibilité de le télégraphier au gouvernement français ». Expédié de Londres dans l'après-midi du 4, divisé en plusieurs morceaux, qui n'arrivèrent pas à Vichy dans l'ordre logique, ce télégramme ne fut complet que dans l'après-midi du 5 juillet, trop tard pour influencer la rédaction du télégramme circulaire expédié par nous auparavant. Les conditions qui s'y trouvaient [138] énumérées étaient au nombre de quatre, si l'on y comprend celle de se saborder dans un délai de six heures, qui clôturait l'énumération. Trois étaient identiques à celles qu'avait citées la déclaration de M. Churchill aux Communes ; mais une autre, dont n'avait pas parlé le Premier ministre, consistait dans l'offre de partir, avec des équipages à demi-réduits, pour les États-Unis ou la Martinique.

Toute la première partie de l'ultimatum anglais était justificative, énumérant les raisons pour lesquelles la flotte britannique devait s'assurer que la nôtre ne pût pas tomber entre les mains de l'ennemi. Cette justification contenait, à côté d'assertions qui étaient formellement contestées par le gouvernement français, des déclarations amicales, dont la valeur n'était pas mince pour l'avenir :

« Nous sommes décidés à combattre jusqu'à la fin et si nous gagnons, comme nous le pensons, nous n'oublierons jamais que la

France a été notre alliée, que nos intérêts sont les mêmes que les siens et que notre ennemi commun est l'Allemagne. Si nous vainquons, nous déclarons solennellement que nous restaurerons la grandeur et le territoire de la France. »

Dans une seconde partie, venait l'énumération des partis offerts à notre escadre. Je n'en citerai ici que l'article qui nous apportait du nouveau :

« Autre possibilité ; si vous vous croyez tenu d'affirmer que vos navires ne pourraient être utilisés contre les Allemands et les Italiens sans rompre l'armistice, il conviendrait alors que vous vous rendiez avec des équipages de conserve non réduits, dans un port des Antilles, à la Martinique par exemple, où les bâtiments pourraient être démilitarisés, conformément à vos souhaits, ou bien encore confiés aux États-Unis, et resteraient en sécurité jusqu'à la fin de la guerre, les équipages ayant par ailleurs été rapatriés. »

C'est la première fois que nous avons lu la mention de cette proposition-là : Antilles ou États-Unis. L'on a prétendu depuis que nous aurions dû la connaître plus tôt par la radio de Londres. Mais c'est oublier que, quatre jours après notre installation à l'hôtel du Parc, nous n'avions pas encore dans nos bureaux des appareils de radio pour écouter les émissions de la *BBC*, d'ailleurs brouillées à Vichy. Nous ne les connaissions que par le bulletin officiel d'écoute des radios étrangères, qui ne pouvait naturellement être établi sur l'heure. De fait, c'est approximativement en même temps que bulletin d'écoute et télégramme de notre ambassade à Londres ont été sous nos yeux, dans nos services.

[139]

Nous nous sommes donc trouvés, à partir de ce moment, en présence de trois versions de l'ultimatum anglais : celle de l'Amirauté française (elle-même conforme à celle de l'amiral Gensoul) ; celle de M. Churchill ; celle de l'Amirauté britannique. Les deux versions anglaises ne concordaient pas entre elles, l'une se taisant sur les États-Unis et la Martinique, l'autre en faisant mention.

Je fis interroger le ministère de la Marine par notre officier de liaison avec lui. Sa réponse fut qu'il n'avait reçu de l'amiral Gensoul que ce qu'il avait communiqué au gouvernement et au public. Malgré cela, je

ne me dissimulai pas que la publication de l'Amirauté britannique était un texte, non une analyse, et que ce texte se présentait avec des garanties d'authenticité dues à l'autorité qui l'avait publié. Ce fut l'impression générale dans nos services : c'est alors que circula parmi nous le soupçon — infondé, comme je l'ai déjà noté — d'une dissimulation commise par l'amiral Darlan : « Il s'est tu, se dit-on, sur la proposition de départ pour la Martinique. » Réellement, il ne s'en était pas tu, ne l'ayant pas connue jusque-là.

Je ne pense pas que la révélation en ait paru très importante à lui-même, ni à ses collègues du Cabinet. Car ce qui les intéressait, ce n'était pas une option de plus ou de moins dans un ultimatum dont toutes les conditions avaient été inacceptables à leurs yeux. Aucun des ministres, en effet, ne mettait en doute que la proposition d'envoyer l'escadre aux Antilles, à la Martinique ou aux États-Unis, si elle avait été connue à Vichy le 3 juillet, n'aurait rien changé à la réponse du gouvernement, parce que la question qui s'était alors posée devant lui avait été : respecter ou violer l'armistice.

Ce qui, en revanche, intéressait les ministres, et pas seulement celui de la Marine, c'était la justification anglaise du coup de Mers-el-Kébir, parce qu'elle était faite, comme il va de soi, de griefs contre le gouvernement français et d'accusations contre sa conduite. Là reparaisait la perpétuelle opposition des deux thèses, sur l'interprétation des clauses navales l'armistice et sur les risques de saisie, auxquels auraient été exposés les bâtiments que la marine britannique avaient attaqués. Qui plus est, indépendamment de cette controverse, qui n'était pas près de finir, les Anglais avaient fait état, pour leur justification, d'arguments dont certains étaient mal fondés. Ainsi le Premier ministre avait laissé entendre que le refus opposé par l'amiral Gensoul aux propositions de l'amiral Sommerville avait été dicté à Vichy par la commission allemande [140] d'armistice de Wiesbaden. Or cette assertion, dont notre gouvernement était blessé, n'était pas exacte. Car l'amiral Gensoul n'avait communiqué par radio qu'avec l'amiral Darlan, et celui-ci n'en avait référé qu'au Conseil des ministres, qui avait pris sa décision sans consulter qui que ce fût. En outre, les explications anglaises sur Mers-el-Kébir, ayant été données publiquement, à Westminster, c'est devant le monde entier que les ministres français se voyaient imputer la responsabilité du coup de force exécuté contre notre flotte : de cela aussi, il ne leur était pas aisé

de prendre leur parti. D'autre part, cette attaque s'était présentée, militairement parlant, dans des conditions morales et matérielles qui n'en faisaient pas un exploit : ces conditions étaient amèrement ressenties par le gouvernement qui, en même temps, comprenait qu'elles lui rendaient l'avantage pour passer de la position d'accusé à celle d'accusateur. Enfin, il ne faut pas oublier que l'irritation contre l'Angleterre, à cause de Mers-el-Kébir et des actes concomitants, n'était pas tombée en quarante-huit heures. Elle avait même été fortifiée par le bombardement aérien des épaves et des rescapés du combat, bombardement qui, si je ne me trompe, eut précisément lieu le 5 juillet. L'atmosphère était donc tout autre que sereine le 6.

Ce jour-là fut expédié de Vichy un second télégramme circulaire, relatif aux violences subies par notre marine. Ultérieur à l'information que nous avons reçue de Londres, sur le texte intégral de l'ultimatum anglais du 3, il ne fit pas état de l'option concernant la Martinique ou les États-Unis. Mais son objet n'était pas de revenir sur les conditions de l'ultimatum, dont il ne s'occupait pas. C'était de réfuter la justification britannique et d'y riposter ; de décharger le gouvernement français de toute culpabilité et de rejeter la responsabilité sur le gouvernement anglais. Cette réplique à l'argumentation de Londres fut amère et âpre ; elle aboutit à un reproche sévère : celui de « n'avoir pas respecté le malheur d'un allié et de n'avoir su, au contraire, qu'aggraver ses sacrifices et ses pertes ».

L'heure tardive où ce télégramme fut envoyé, — dix heures du soir, — prouve qu'il y avait eu des objections contre son envoi et des hésitations à le faire partir. On l'a, depuis, assimilé à une « manœuvre de nature à nuire à la défense nationale », comme ayant tronqué les conditions de l'ultimatum anglais du 3 juillet et tendu à ameuter le monde contre l'Angleterre. Cette incrimination ne me paraît pas fondée. Car, sur le premier point, elle méconnaît l'objet propre du télégramme, [141] qui n'était pas de revenir sur les termes de l'ultimatum ; et sur le second point, elle attribue au ministre des Affaires étrangères une intention dont la sienne me semble avoir différé. En effet, son intention, au plus fort de cet orage, m'a paru être plutôt d'apitoyer le monde sur l'infortune de la France, de disculper le gouvernement français d'accusations portées contre lui, enfin d'éveiller au-dehors des sympathies qui puissent agir à Londres. Pour vouloir autre chose, il aurait fallu qu'il fût étrangement présomptueux. Alors

que la France, en armes et puissante, — ou réputée telle, — n'avait pas réussi à ameuter le monde contre l'Allemagne, comment s'imaginer que, vaincue et désarmée, elle pourrait le soulever contre la Grande-Bretagne ?

Destiné à nos chefs de poste, cet appel à la conscience et à la commisération des tiers ne fut pas public. D'autres manifestations le furent, qui exhalèrent aussi la rancœur contre l'Angleterre. La veille, donc le 5 juillet, l'amiral Darlan avait, pour répliquer aux reproches des Anglais, lancé un ordre du jour à la flotte. Son état d'esprit y transparaissait. Il n'avait pas su rester dans le ton : ce ton de dignité qui s'impose d'autant, plus que l'on prétend relever une offense. Sans se montrer autrement violent, il avait versé dans la récrimination et, jusqu'à un certain point, dans la vulgarité, prenant à partie nommément M. Churchill, M. Alexander, l'amiral sir Dudley Pound, rappelant les lettres de remerciements qu'il avait reçues d'eux, pour des services rendus par la marine française à la marine britannique. Cette proclamation, qu'on ne saurait dire véhémement, n'avait pas brillé par la tenue : elle avait été, dans l'ensemble, plutôt déplacée.

D'autre part, M. Paul Baudouin parlait à la radio et tenait des conférences de presse pour des journalistes français et étrangers. Ses déclarations étaient vives, montées de ton, polémiques et, comme elles étaient publiques, elles ne pouvaient qu'entretenir en France l'excitation des esprits et blesser les Anglais qui en entendraient les échos. Jugeait-il nécessaire de marquer le coup, ou voulait-il paraître à l'unisson des exaltés en se mettant à leur diapason ? Je ne sais. En tout cas, il faisait des concessions verbales à une politique dont la sienne se différenciait pourtant. À côté de lui, le directeur de son cabinet, M. Jacques Guérard, le poussait à hausser le ton contre l'Angleterre, à le prendre de haut avec M. Churchill, et diffusait une indignation dont il faisait un devoir aux autres, à commencer par son ministre. Enfin M. Laval jetait, de l'huile sur [142] le feu, mais habilement, sans se découvrir à l'égard de l'étranger, sans élever la voix publiquement, de manière à laisser retomber sur son collègue des Affaires étrangères toute la responsabilité des paroles sévères contre les Anglais.

Ces réactions verbales de Vichy aux rigueurs de Londres allaient encore leur train, que nous n'avions plus aucun doute sur la réalité de l'offre concernant l'envoi de l'escadre aux Antilles ou aux États-Unis.

Le 7 juillet, notre ambassadeur à Ankara, en ayant entendu parler, nous avait télégraphié pour nous demander ce qu'il en était. Nous lui avons répondu, le 8, par un télégramme qui confirmait l'exactitude de ce qu'il avait appris, c'est-à-dire la proposition faite à l'amiral Gensoul de mener ses navires à la Martinique ou dans un port des États-Unis pour y stationner et y être désarmés. Notre télégramme ajoutait : « Les raisons qui ont dicté sa conduite à l'amiral Gensoul vous sont connues. Ce dernier savait qu'aucune des solutions proposées par l'Amirauté britannique n'était compatible avec l'armistice, signé huit jours plus tôt, et qu'à violer cet armistice, il exposait la France à l'occupation totale du territoire ainsi qu'à d'ultérieures représailles. »

Ce télégramme-là, qui admettait pour exacte l'offre de la Martinique ou des États-Unis, plaçait la question sur le seul terrain où elle se fût présentée au gouvernement français, en expliquant le refus de l'amiral Gensoul par le danger de contrevenir à l'armistice. Respecter l'armistice ou le violer ; affronter les conséquences de sa violation ou ne pas s'y exposer : c'est bien en ces termes que la question s'était posée au Conseil des ministres le 3 juillet, quand l'amiral Gensoul l'avait mis sommairement au courant de l'ultimatum anglais. Ce n'est pas autrement que les ministres continuèrent à la voir ensuite. L'option qu'ils avaient d'abord ignorée ne put pas avoir à leurs yeux, quand elle leur fut connue après coup, l'importance qu'elle a prise depuis dans les controverses rétrospectives sur l'affaire de Mers-el-Kébir.

Cette affaire avait eu au dehors un retentissement, dont, l'ampleur et la nature, variables avec les pays, nous furent bientôt connues.

L'Allemagne jubilait de voir la France durement traitée par l'Angleterre et la marine française attaquée par la marine anglaise. Elle célébrait, sur le mode vengeur, la crise d'une alliance qu'elle nous imputait à crime. Elle espérait un résultat politique intéressant de la rancune éveillée chez nous par les [143] attentats d'alliés de la veille. L'Italie manifestait les mêmes sentiments avec, en plus, la satisfaction de savoir gravement atteinte la puissance maritime d'une rivale en Méditerranée.

Les manifestations que j'évoque ici sont celles de la presse qui, outre-Rhin comme au-delà des Alpes, était entre les mains des pouvoirs publics et avait pour consigne de ne jamais se relâcher de sa rigueur envers nous. Mais la manière dont les gouvernements de Berlin et de

Rome réagirent à Mers-el-Kébir fut, au contraire, d'un opportunisme et d'une sagacité remarquables. Dès le 6 juillet, ils décidèrent spontanément d'assouplir les clauses navales et aériennes de l'armistice, en autorisant à rester armées jusqu'à nouvel ordre les bases de Toulon, Ajaccio, Bizerte et Oran, et en suspendant l'obligation de désarmer la flotte.

Cette concession spontanée était fort habile. Elle récompensait, en quelque sorte, le gouvernement français de sa fidélité à tenir ses engagements d'armistice, fût-ce au prix d'un sacrifice matériellement si lourd et moralement si cruel, qu'à Vichy on le qualifiait couramment d'héroïque. En outre, elle faisait fond sur notre marine de guerre pour défendre, le cas échéant, les bâtiments et les bases dont l'usage lui était rendu. Enfin, la traite ainsi tirée sur nos forces de mer l'était en même temps sur le gouvernement dont elles relevaient et, indirectement, implicitement, sur les forces de terre laissées à sa disposition dans notre empire colonial.

Ce fut donc là un bon procédé intéressé, un témoignage de confiance calculée. Calcul judicieux : par là en effet, fut fortifiée à Vichy, et sans doute aussi dans la marine, l'idée fautive d'après laquelle la neutralisation de notre flotte garantissait l'intégrité du territoire métropolitain et colonial de la France, alors qu'en réalité les Allemands et les Italiens étaient fermement décidés à démembler notre métropole et notre empire.

Toujours est-il que, par suite de cette initiative allemande et italienne, Mers-el-Kébir et les coups de force concomitants aboutirent à ce résultat inattendu et quelque peu paradoxal, de remettre à la disposition du gouvernement français tout ce qui subsistait de ses forces de mer après les pertes que l'Angleterre leur avait fait subir. Jamais le caractère paradoxal de ce résultat ne me fut rendu plus sensible que par un court dialogue, ultérieur de quelques semaines, entre M. Massigli et moi. Comme je lui disais que Mers-el-Kébir avait, tout, de même, été dur à encaisser, il me répliqua :

[144]

« Bah ! c'est à cela que nous devons d'avoir encore une marine ! »

C'était exact. En temps de guerre, où les adversaires, non seulement tapent fort, mais jouent serré, une opération militaire a parfois des effets politiques imprévus.

On le constata aussi en Espagne. Dans ce pays, où la canonnade de Mers-el-Kébir fit d'autant plus sensation, que l'écho en avait retenti de moins loin, elle dissipa une illusion jusque-là assez répandue : c'est que l'Angleterre inclinait à la paix. Quand les Espagnols eurent vu le gouvernement britannique ne pas hésiter à faire ouvrir le feu sur une escadre française, ils comprirent que ce gouvernement ne songeait nullement à demander à Berlin la suspension des hostilités. Cette conclusion, d'ailleurs juste, porta témoignage de l'importance qu'ils avaient attachée à l'événement. Elle contribua à leur enlever de l'esprit l'idée erronée que l'Allemagne touchait à un triomphe définitif, l'Angleterre à l'aveu d'une défaite acceptée, l'Espagne au terme des embarras que lui causait le conflit, et à les rendre plus rétifs aux services que Hitler et Mussolini attendaient de Franco, plus accessibles aux avis de la diplomatie britannique et américaine.

En Angleterre, la presse fut unanime à approuver la conduite du gouvernement. Mais certains journaux admirent explicitement qu'à Mers-el-Kébir les marins français n'avaient pu faire autrement que de se défendre.

J'ai déjà dit en quels termes et dans quel esprit lord Halifax avait, par écrit, répondu à l'immédiate protestation spontanée de notre chargé d'affaires à Londres. Je ne sache pas qu'il ait répondu à la deuxième, celle qui lui fut adressée le lendemain en exécution des instructions de Vichy. Mais quand, le 8 juillet, notification lui fut faite de la rupture des relations diplomatiques, il eut un émouvant entretien avec M. de Castellane, venu lui consigner en mains propres une lettre qui paraphrasait le télégramme de M. Paul Baudouin. À cette occasion, lord Halifax tint un langage humain et compréhensif, disant notamment :

« Le gouvernement britannique se rend compte de la situation tragique où s'est trouvé le gouvernement français. Mais lui-même s'est trouvé placé devant un dilemme affreux (*hideous dilemma*). »

Il déclara déplorer la rupture des relations diplomatiques, être disposé à renvoyer un représentant auprès du gouvernement français, si celui-ci consentait à en maintenir un à [145] Londres, annonça l'envoi

très prochain d'une lettre sur les moyens d'assainir les rapports des deux pays, et finit en exprimant l'opinion suivante :

« Chacun des deux gouvernements devra s'efforcer de comprendre la situation où l'autre se trouve placé. »

Rien, dans ses propos, n'indiqua qu'il eût été surpris ou blessé par l'émotion et l'indignation dont le gouvernement français avait multiplié les manifestations depuis le 4 juillet.

Des conseils de modération étaient-ils parvenus à Londres, de certains Dominions dont nous en avons sollicité ? C'est possible, à juger par les informations qui nous arrivèrent alors d'Ottawa et de Prétoria.

Au Canada, un immense malaise s'était fait sentir chez les Canadiens français, à la nouvelle de Mers-el-Kébir. « Lutte fratricide, » affirmèrent leurs journaux. L'impression fut si profonde, que le Premier ministre, M. Mackenzie King, dut faire une déclaration à la Chambre des communes du Dominion. La marine britannique avait, dit-il, agi non pas contre la France, mais contre des instruments de guerre qui pouvaient être dirigés contre l'Angleterre. Il qualifia cette action « d'atroce obligation ». De même, poursuivit-il, que le gouvernement français avait dû céder à la pression allemande en souscrivant à l'armistice, de même la marine anglaise avait dû agir sous la pression des responsabilités imposées par la lutte pour la liberté du monde. Il conclut en déclarant que nulle part les souffrances de la France n'avaient été plus vivement ressenties qu'au Canada.

C'est le 8 juillet que notre ministre à Ottawa, M. Ristelhueber, nous rendit compte de ce langage, témoignant de dispositions qui n'étaient sans doute pas restées inactives. Peu de jours après, à l'occasion de notre fête nationale du 14, si dramatiquement triste en France cette année-là, M. Mackenzie King reprit la parole devant le Parlement, pour parler de notre pays en termes amicaux et compatissants, convenir de l'attachement que les Canadiens français éprouvaient pour la mère patrie de leurs aïeux, et faire allusion à leur émotion.

Dans la détresse où nous étions alors, ces démonstrations de sympathie canadienne nous furent douces; et nous nous sommes plu à penser qu'elles n'étaient pas demeurées entièrement platoniques. Nous fûmes ensuite confirmés dans cette opinion, en apprenant de M.

Ristelhueber qu'invité à dîner par M. Mackenzie King le 26 juillet, il avait trouvé le Premier ministre très compréhensif et disposé à s'employer pour une détente entre Vichy et Londres.

[146]

Nous rencontrions à Prétoria les mêmes dispositions serviables qu'à Ottawa. Non pas qu'en Afrique du Sud le coup de Mers-el-Kébir eût ému l'opinion publique au même degré qu'au Canada. Il s'en fallait de beaucoup. Mais le général Smuts avait compris l'intérêt, pour les Anglo-Saxons, de ne pas pousser la France à bout. Répondant à une demande de bons offices que nous lui avions faite le 26 juin, il avait dit à notre ministre, M. Simonin :

« La France traverse une crise douloureuse ; il faut la traiter en malade et songer qu'elle-même et l'Angleterre auront encore, dans l'avenir, un grand rôle à jouer ensemble pour la reconstruction de l'Europe. »

M. Simonin revit le général Smuts le 10 juillet, après avoir reçu de Vichy les instructions motivées par l'affaire de Mers-el-Kébir ; il le trouva dans les mêmes dispositions qu'avant. Le général lui dit :

« Je ne cesse d'insister à Londres en faveur d'un redressement des rapports franco-anglais. À l'heure des règlements pacifiques, l'intérêt des deux pays leur commandera une action commune. L'Angleterre, par exemple, ne pourra pas accepter de voir la France dépouillée de ses possessions d'Afrique du Nord et celles-ci passer aux mains de l'Italie ou de l'Allemagne. »

Raisonnant de la sorte, le général Smuts conclut qu'il importait d'éviter toute mesure qui pût séparer définitivement la France de l'Angleterre et se déclara prêt à servir d'intermédiaire à cet effet, entre Vichy et Londres.

Effectivement, il agit comme il l'avait annoncé. Le 17 juillet, il fit savoir à M. Simonin qu'il était intervenu auprès de M. Churchill. Or celui-ci venait de lui répondre que, dans un discours prononcé le jour de notre fête nationale et prenant celle-ci pour thème, il s'était inspiré de ses conseils, allant jusqu'à se servir des termes mêmes de sa communication.

En effet, M. Churchill avait, comme M. Mackenzie King à Ottawa, saisi l'occasion du 14 juillet pour parler publiquement de la France

comme d'une nation pour laquelle ses sentiments n'avaient pas changé, dans l'avenir de laquelle il gardait confiance, et dont l'Angleterre avait à cœur la restauration. Son discours, qui nous avait été connu par les écoutes de radio, nous avait paru propre à rasséréner tant soit peu nos ministres. Le télégramme de M. Simonin nous apprit qu'il devait quelque chose aux conseils du général Smuts, c'est-à-dire en fin de [147] compte à nos instances auprès de celui-ci. Nous en fûmes d'autant plus contents.

L'on ne peut donc dire que nos appels réitérés à l'influence des Dominions aient été complètement stériles.

Je n'en saurais dire autant de ceux que nous avons adressés aux États-Unis. J'ai déjà relaté l'accueil négatif du président Roosevelt au message personnel du maréchal Pétain. Malgré cette déception, Washington avait été compris dans la distribution des télégrammes circulaires, déterminés par le coup de Mers-el-Kébir. Mais l'effet sur le gouvernement américain n'en fut pas favorable.

Dès le 6 juillet, M. de Saint-Quentin nous fit savoir que, dans la presse des États-Unis, l'approbation de l'action britannique était à peu près unanime et parfois très marquée, et qu'elle s'accompagnait de soupçons arbitraires sur l'utilisation de nos Antilles contre l'Angleterre, ainsi que de jugements absolus sur la dépendance du gouvernement du Maréchal à l'égard de l'Allemagne.

Sur ce dernier point, en effet, circulaient outre-Atlantique des exagérations flagrantes. Le chargé d'affaires des États-Unis, M. Murphy, s'en était fait l'écho en demandant un jour à M. Paul Baudouin, — sans doute pour avoir l'occasion d'en démentir le bruit, — s'il était exact que les gouvernements allemand et italien entretenissent à Vichy des agents officieux et secrets, chargés de contrôler les actes du gouvernement français. C'était, je dois le noter, complètement faux à cette époque. M. Paul Baudouin y opposa donc une dénégation catégorique et informa M. de Saint-Quentin de la question et de la réponse.

Mais la question prouve à quel point l'on s'imaginait alors, à Washington, le gouvernement du Maréchal privé d'indépendance. Dans ces conditions, aucun des arguments indiqués par nous pour protester contre Mers-el-Kébir ne pouvait évidemment toucher les hommes d'État américains. Aussi notre ambassadeur nous avertit-il que

nos réfutations des justifications anglaises ne portaient pas et ne faisaient qu'envenimer la situation. Bientôt même, avec une méritoire franchise, il nous conseilla de ne pas persister dans nos plaidoyers, les Américains responsables étant, nous dit-il, intimement convaincus que Hitler n'avait jamais tenu aucun engagement et qu'il était en mesure d'imposer à la France sa volonté.

Mais ce sage conseil ne nous parvint qu'à la mi-juillet et, dans l'intervalle, l'impatience d'arrêter le renouvellement des [148] actes de force qui s'étaient répétés contre nos vaisseaux de guerre, du 3 au 9 juillet, nous fit lancer deux nouveaux appels à la sympathie d'opinions publiques étrangères. Bien entendu il ne s'agit pas là d'appels publics, mais seulement de télégrammes adressés en chiffres à nos propres représentants, pour leur fournir un thème de langage ou leur donner une instruction. Le premier date du 7 juillet et contenait les lignes suivantes :

« Nous avons conscience de représenter en Europe et dans le monde entier, non seulement une force morale et intellectuelle impossible à remplacer, mais encore un élément historique d'équilibre politique, dont le continent européen ni l'univers en général ne sauraient non plus se passer. Il appartient à tous les pays, proches de nous ou lointains, dont les gouvernements auront réfléchi à notre situation actuelle, de créer autour de notre patrie, cruellement atteinte, l'atmosphère de sympathie dont elle a plus besoin que jamais, et d'exercer leur influence, tant sur le plan diplomatique que dans le champ de la presse, pour que la France soit mise en mesure de panser ses plaies et de poursuivre sa destinée, grâce au respect de ses intérêts essentiels. »

Il va sans dire que, dans le premier paragraphe de cet extrait, le pronom « nous » signifiait la France, et non le gouvernement, et que dans le second, les intérêts essentiels à respecter n'étaient pas seulement ceux qui souffraient de l'action navale anglaise, mais encore ceux que menaçaient les appétits allemands et italiens. Le surcroît de calamités que nous apportaient les sévices de l'Angleterre nous était donc l'occasion de réclamer l'intérêt du monde pour notre infortune et notre avenir.

Quant au deuxième des appels lancés à ce moment, il date du 9 juillet, donc du lendemain de l'attaque contre le Richelieu à Dakar, et ne fut adressé qu'à nos représentants diplomatiques aux États-Unis, au

Canada, en Afrique du Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Son but fut de solliciter l'intercession des gouvernements de ces pays, pour amener l'Angleterre à clore la série des mesures qui, dites de sécurité par elle, étaient appelées de rigueur chez nous. L'intention en ressort clairement du passage final :

« De même que nous aurions souhaité éviter cette évolution regrettable des rapports franco-anglais et que nous nous sommes efforcés de la prévenir, nous désirons encore arrêter celle fatale succession de coups britanniques et de ripostes françaises, qui aggravent chaque jour une situation que nous [149] déplorons. Je vous prie donc de demander (au président Roosevelt, à M. Mackenzie King, au général Smuts, à M. Menziès, à M. Fraser) s'il ne pourrait pas user de son influence auprès du gouvernement britannique, en vue de mettre un terme à l'échange d'actes hostiles, dont l'initiative et la responsabilité ne nous appartiennent pas et qui ont été à l'encontre de nos vœux. »

Il s'agissait donc de couper court à un match lamentable, grâce aux bons offices de quelques-uns de ses spectateurs. Deux au moins des Dominions ne faisaient pas, on le sait, mauvais accueil à nos demandes. Des deux autres, — Australie et Nouvelle-Zélande, — je ne sus jamais s'ils avaient prêté l'oreille à nos instances et ne peux même pas dire si leurs gouvernements laissaient encore nos représentants recevoir et expédier des télégrammes chiffrés. Quant aux États-Unis, nous apprîmes bientôt que leurs dirigeants commençaient à être agacés par nos prédications. Évidemment, nous nous étions fait des illusions sur ce que nous pouvions attendre d'eux en l'occurrence. Ne leur demandions-nous pas, après notre rupture diplomatique avec Londres, d'assumer la représentation de nos intérêts en Grande-Bretagne ? Nous ne comprenions pas, — ou pas assez, — que leurs sympathies pour la France, en tant que nation, n'en supposaient pas pour le gouvernement français de l'armistice. Envers Vichy, ils ne devaient, en effet, se départir de leur réserve que peu à peu, à mesure que serait compris d'eux le danger de laisser le champ libre aux Allemands.

Pour l'instant, ils nous cherchaient noise sur nos bâtiments de guerre en station aux Antilles et sur nos Antilles elles-mêmes. Je parlerai plus loin des inquiétudes qu'ils nous donnèrent pour notre souveraineté sur nos îles. En attendant, était en cause la force navale française qui s'y trouvait, sous le commandement de l'amiral Robert, et qui comprenait,

entre autres unités, le porte-avions *Béarn*. Département d'État et amirauté de Washington voulurent avoir des garanties formelles, positives et, de préférence concrètes, que ces bâti-ments ne pussent pas, non seulement tomber aux mains des Allemands et des Italiens, mais même être compris dans le désarmement à effectuer en France, dans les conditions prévues par l'armistice. L'affaire était délicate. Elle était rendue plus ardue encore par le blocus de la Martinique, que, pour s'assurer de nos navires, les Anglais avaient établi autour de cette île, simultanément, à leurs coups de Mers-el-Kébir, d'Alexandrie, de Portsmouth et de Plymouth. La levée de ce blocus, contre [150]

lequel le gouvernement français avait protesté, était subordonnée à l'invention d'un compromis, d'une combinaison, qui pût rassurer, en même temps, l'Angleterre et les États-Unis.

Le Département d'État proposa de placer nos bâtiments sous le contrôle d'une commission de surveillance. De son côté, le gouvernement français offrit de les faire comprendre dans la flotte coloniale, qui, aux termes de l'armistice, pouvait rester armée et à notre disposition. À ce titre, ils seraient laissés sur place, soi-disant pour la défense de nos possessions des Antilles et la police dans leurs eaux.

Sur ces bases s'engagea une négociation laborieuse, menée à Washington par M. de Saint-Quentin avec MM. Sumner Welles et Cordell Hull. Les Américains s'y montrèrent fermes, pointilleux, soucieux de ne porter aucun préjudice aux Anglais, justement dédaigneux des engagements que Hitler avait pu prendre envers nous et sceptiques sur les moyens qu'aurait notre gouvernement de les lui faire respecter. Notre contre-proposition à leur proposition ne les satisfit pas. L'inclusion de nos unités navales de la Martinique dans la flotte coloniale autorisée ne parut pas, à Washington, suffire à rendre inutile la surveillance permanente d'une commission américaine, chargée de les tenir à l'œil. M. de Saint-Quentin suggéra alors que cette surveillance fût confiée, non pas à une commission, mais à un officier de la marine américaine, qui serait attaché au consulat des États-Unis à Fort-de-France. En nous soumettant cette suggestion, il appela en ces termes notre attention sur le danger de ne pas aboutir vite à une solution :

« Je crois devoir insister sur l'importance de ne pas laisser s'ouvrir, entre le gouvernement des États-Unis et nous, des malentendus qui, en

raison de l'état de l'opinion publique américaine, actuellement très éloignée de nous sur le plan extérieur et intérieur, pourraient facilement prendre un caractère sérieux. »

Cet utile avertissement fut entendu à Vichy et, après quelques atermoiements, l'entente avec Washington s'établit sur la solution suggérée par notre ambassadeur. Cette transaction et, ensuite, son fonctionnement, furent facilités par la confiance que sut inspirer aux Américains l'amiral Robert, commandant notre division navale des Antilles. Aussi les pouvoirs civils et administratifs de haut commissaire furent-ils, sur le conseil de M. de Saint-Quentin, conférés à cet officier général de la marine, en plus du commandement de son escadre.

De la sorte fut évité un dénouement fâcheux de la difficulté [151] créée par la présence d'un porte-avions et d'un ou deux croiseurs français à la Martinique. À bon droit, nous nous en sommes réjouis. Mais il est bien évident que ce n'est pas au moment où les États-Unis étaient, pour eux-mêmes et pour l'Angleterre, en quête de garanties à ce sujet, qu'ils pouvaient critiquer le gouvernement britannique d'avoir, sur d'autres points du globe, pris ses sûretés à sa manière. En fait, les efforts que nous avons encore renouvelés, dans le courant de juillet, pour convaincre Roosevelt et ses ministres du tort que l'Angleterre avait fait à ses intérêts chez nous, en frappant si rudement notre marine, n'eurent aucune influence sur leur esprit.

Nous dûmes, au contraire, nous persuader nous-mêmes que leurs sympathies de principe pour la France ne les faisaient nullement adhérer aux thèses de son gouvernement. Le 14 juillet nous avions, à leur intention, télégraphié à M. de Saint-Quentin :

« Il serait contraire à la tradition d'équité et de générosité des États-Unis que les malheurs de la France et les douloureuses conséquences d'une défaite qu'elle a subie en combattant presque seule, la privassent des sympathies américaines dont elle jouissait quand elle était puissante et prospère. La détresse de notre patrie devrait être, pour les États-Unis, une raison de plus de lui témoigner leur amitié et de lui venir en aide. »

Ce même jour, à New-York, des services religieux pour les morts français de la guerre furent célébrés dans les églises et une manifestation très sobre, où notre ambassadeur prit la parole devant un public franco-américain, eut lieu au pavillon français d'une exposition universelle, qui n'avait pas encore clos ses portes. À Washington, le

soir, à la fin d'un concert en plein air, auquel assistait une foule d'auditeurs, *la Marseillaise* fut exécutée par l'orchestre et reprise en chœur par l'assistance. C'étaient là des attestations d'une amitié que notre infortune n'avait pas atteinte et qui n'attendait que l'heure voulue pour se manifester pratiquement.

Mais ce sentiment était totalement distinct de l'appréciation portée sur les procédés anglais envers la marine française. Avec sa franchise habituelle, M. de Saint-Quentin nous télégraphia le 20 juillet :

« Ainsi que me l'a dit M. Cordell Hull, 99 % des Américains approuvent l'action de l'Angleterre, sinon dans la forme, au moins dans son principe... D'une manière générale, la tension franco-anglaise cause, dans tous les milieux américains, de [152] graves soucis. Un ancien ambassadeur, très grand ami de notre pays, disait récemment à l'un de nos collaborateurs : « Nous ne voulons pas choisir. » Il aurait dû ajouter, s'il avait été tout à fait sincère : « Ce n'est pas vous que nous choisirions. » La désaffection des milieux dirigeants à notre égard s'accroît, à mesure que se creuse le différend entre l'Angleterre et nous.

Sous peine de l'aggraver d'un différend franco-américain, il importait donc de n'en plus parler à Washington, même pas pour demander que l'on nous aidât à l'aplanir. Le point final fut mis aux plaidoyers.

[153]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre III

EFFORTS POUR MAINTENIR DES RELATIONS OFFICIEUSES AVEC L'ANGLETERRE. PRODROMES DE LA « RÉVOLUTION NATIONALE ».

[Retour à la table des matières](#)

Recherche d'un moyen de conserver des relations officieuses avec Londres après la rupture des relations officielles. — Retour à Vichy de MM. Bressy et Chastenet sans avoir pu passer en Angleterre. — Ouvertures de lord Halifax en vue de renouer les relations ou même de revenir sur la rupture diplomatique. — Projet de maintenir à Londres un agent officieux et choix d'un diplomate pour cette mission. — Demande au Canada et à l'Afrique du Sud de renvoyer en France leurs ministres. — Un conseiller d'ambassade est agréé à Londres comme agent officieux. — Désignation de sir Neville Bland en la même qualité à Vichy. — Retour inopiné à Vichy de notre agent officieux. — Lettre de lord Halifax du 10 juillet. — Conditions mises par le gouvernement français à la reprise de relations avec l'Angleterre. — Réponse du gouvernement à la lettre de lord Halifax. — M. Paul Baudouin persiste quand même dans l'intention de maintenir un lien officieux avec Londres. — Nouveaux incidents franco-anglais. — Échec de la tentative afin d'établir des relations officieuses. — L'amiral Dudley Pound annonce la fin des actions navales contre notre marine. — Le rapport écrit de l'amiral Gensoul sur Mers-el-Kébir arrive à Vichy. — Affaires intérieures. — Pouvoirs constitutionnels votés au maréchal Pétain. — M. Laval vice-président du Conseil et successeur éventuel du chef de l'État. — Sa position et son influence s'accroissent. — Campagne de presse contre des personnalités de la III^e République. — Inconvénients à l'étranger des accusations contre elles. — Ma note du 16 juillet protestant contre cette campagne. — Procès politiques en perspective. — Ma note

du 30 juillet protestant contre les incriminations et poursuites intentées à des hommes politiques français. — Tendances racistes et campagne antisémite. — Ma note du 5 août protestant contre les concessions faites à l'antisémitisme et au racisme.

Diplomatie et logique ne se confondent pas toujours. Dès que les relations diplomatiques ont été rompues avec un pays, la diplomatie, neuf fois sur dix, se préoccupe de la manière dont elle les entretiendra pendant qu'elles seront rompues. C'est, en quelque sorte, classique. Instinctivement, les diplomates [154] n'aiment pas les ruptures de relations : pas seulement parce qu'elles entraînent des suppressions de postes ; probablement aussi parce qu'elles sont la négation de leur art et de leur raison d'être. Nous avons donc été, mes collègues et moi, dans notre rôle et dans la tradition de notre profession, en cherchant, sans aucun délai, à renouer avec Londres le fil que nous avons dû couper.

M. Paul Baudouin, qui n'était pas de carrière — et qui le prouvait parfois en affectionnant par trop les discours à la radio et les déclarations à la presse — se comporta en l'occurrence comme s'il en était. Ministre et services se mirent aussitôt en quête des moyens de conserver avec l'Angleterre des relations officieuses, pendant le temps où ils n'en pourraient pas avoir d'officielles.

Ce souci fut immédiat. Il prouve, soit dit en passant, que même le ministre n'avait pas songé à prêcher une croisade anti-anglaise.

Le projet de mission à Londres de MM. Bressy et Chastenet était tombé à l'eau. Ordre leur avait été télégraphié le 4 juillet, lendemain de Mers-el-Kébir, de surseoir à leur départ de Lisbonne, où ils étaient restés dans l'attente de leurs visas d'entrée en Angleterre. Cet ordre s'était croisé avec l'annonce de leur retour : d'eux-mêmes, ils avaient renoncé à attendre plus longtemps leur improbable admission à Londres, dont le *Foreign Office* ne s'était évidemment pas soucié de leur ouvrir les portes, au moment où se préparaient les opérations du 3 juillet. Leur voyage ne fut cependant pas totalement inutile. Au Portugal, où l'ambassade britannique les avait tenus à distance, ils

avaient causé avec des Américains. L'un de ceux-ci, leur parlant comme si déjà son pays était en guerre, leur avait dit : « Après la victoire, nous imposerons une paix de notre façon, la *pax americana* et *britannica*. » À leur retour, ils consignèrent ce propos dans une courte note sur leurs entretiens de Lisbonne.

À la majorité de nos ministres, conjecturer une victoire anglo-américaine, après intervention armée des États-Unis, et une paix anglo-saxonne, cela faisait alors l'effet d'une invraisemblance, pour ne pas dire d'un paradoxe. L'incrédulité à pareille hypothèse était, pour beaucoup, un axiome, corroboré par l'autorité de M. Laval, qui avait une réputation de clairvoyance, d'habileté et de flair.

C'est certainement avec des suppositions plus modestes et moins assurées que notre ministre des Affaires étrangères se [155] mit à la recherche d'un lien discret à conserver avec Londres, le jour où le départ ostensible du chargé d'affaires et de toute l'ambassade aurait détruit le lien officiel. Mais toujours est-il qu'il s'y mit. La mission Bressy-Chastenot n'était plus à faire entrer en ligne de compte, puisque, contremandée, elle était en route pour rentrer de Lisbonne, qu'elle n'avait pas pu dépasser. Il fallait donc trouver autre chose.

Lord Halifax nous tendit la perche. J'ai dit sa réponse à la notification de la rupture diplomatique, qui n'avait pu lui être faite par M. de Castellane que le 8 juillet : il déplorait la décision du gouvernement français, se déclarait prêt à envoyer un représentant à Vichy, pourvu que la France en maintînt un à Londres, et annonçait à notre chargé d'affaires qu'il lui adresserait incessamment une lettre.

M. de Castellane nous télégraphia cette réponse, qui était, une ouverture, en laissant percer l'espoir que le rappel de notre ambassade à Londres pût être contremandé. Mais l'atmosphère régnante à Vichy ne permettait pas de revenir le 9 juillet sur la résolution prise le 4. En revanche, il était possible de procéder d'une manière moins officielle et plus discrète ; de laisser sur place un agent qui ne fût pas partie du personnel de l'ambassade. M. Paul Baudouin s'y détermina immédiatement et, tout de suite aussi, fit choix de l'agent qui resterait à Londres pour servir, à titre officieux, de trait d'union avec Vichy. Il jeta son dévolu, pour jouer ce rôle, sur un conseiller d'ambassade, qui dirigeait en Angleterre l'une des missions que l'on était en train de dissoudre. Dès le 9 juillet, partait, à l'adresse de M. de Castellane, un

télégramme qui, après lui avoir dit qu'on ne pouvait donner contre-ordre au rappel de l'ambassade, lui annonçait l'intention de laisser sur place le diplomate choisi pour cela, et concluait :

« Le séjour de ce diplomate à Londres lui permettrait de maintenir avec le gouvernement britannique des contacts officieux, pendant que je procéderais à l'étude de la proposition de lord Halifax, dont la lettre retiendra naturellement mon attention, quand j'en aurai reçu le texte. »

Le même jour furent, expédiés à Ottawa et à Prétoria des télégrammes demandant à M. Mackenzie King et au général Smuts de renvoyer à Vichy leurs ministres plénipotentiaires. Voici ce que nos représentants au Canada et en Afrique du Sud étaient priés de dire aux deux chefs de gouvernement :

« Désireux de ne mettre aucun tort de notre côté et souhaitant ne pas être coupés de relations avec les Dominions britanniques, [156] dont les gouvernements nous ont donné des preuves de leur amitié, nous serions heureux de voir leurs représentants reprendre leur place auprès de nous. »

La prompt réponse à l'ouverture de lord Halifax, l'immédiate désignation d'un agent officieux à Londres, l'initiative prise auprès des Dominions, attestaient l'évidente impatience de rétablir un moyen de correspondance et de contact avec la Grande-Bretagne et l'Empire britannique.

Le diplomate désigné pour rester à Londres fut naturellement informé par M. de Castellane de l'emploi qui lui était assigné et demanda à conserver avec lui M. Chartier, consul général de France, ce qui lui fut accordé. Le 12 juillet, M. de Castellane nous télégraphia que le *Foreign Office* donnait son agrément au choix de notre agent officieux à Londres. Le lendemain, M. Paul Baudouin chargea M. de Castellane de faire savoir à lord Halifax que le gouvernement français adhérait à la désignation d'un agent officieux britannique à Vichy et demandait que le nom du fonctionnaire choisi pour cette mission lui fût indiqué. En même temps, il rassura le *Foreign Office* sur les conditions d'un éventuel et problématique transfert du gouvernement à Paris ou à Versailles. Le 19 juillet enfin, notre agent officieux nous indiqua que le diplomate anglais destiné à Vichy était sir Neville Bland, ministre plénipotentiaire, qui amènerait avec lui comme secrétaire M. Malk.

Tout paraissait donc en ordre ; toutes les dispositions semblaient prises pour qu'il fût remédié, dans la mesure du possible, par l'échange d'agents officieux, à la rupture officielle des relations diplomatiques. L'on peut même ajouter que, l'un de ces agents étant conseiller d'ambassade, l'autre ministre plénipotentiaire, l'un flanqué d'un consul général, l'autre d'un secrétaire, chacun des deux agréé par le gouvernement auprès duquel il résiderait, leur caractère officieux résulterait d'un simple artifice de langage.

Nous savions que le nôtre possédait les capacités voulues pour bien remplir sa mission. Mais le 22 juillet, un télégramme de Londres, signé Chartier, nous annonça que notre agent officieux était parti s'embarquer pour la France avec le personnel de l'ambassade. Effectivement, nous le vîmes arriver à Vichy le 1^{er} août, avec le convoi des rapatriés. Il remit un rapport, qui ne lui avait pas été demandé, sur le comportement de notre ambassade à Londres pendant les journées du désastre militaire et la négociation de l'armistice. Dans ce rapport, il égratignait l'ambassadeur et l'un de ses secrétaires. Quelques ministres [157] s'en égayèrent ; d'autres en furent choqués. M. Paul Baudouin me le tendit un jour en me disant textuellement : « Voilà ce torchon ! » Trois semaines après, le ministre se servait d'un décret avançant les limites d'âge pour mettre l'auteur à la retraite. Il lui en voulait d'avoir renversé sa combinaison en prenant l'initiative de s'en aller.

Dans l'intervalle, — et bien avant la fin de cet épisode, — la lettre que lord Halifax avait annoncée à M. de Castellane le 8 juillet était parvenue à Vichy. Datée du 10, délivrée le même jour à notre ambassade, qui nous la télégraphia aussitôt, elle nous fut connue le 11.

C'était une communication de ton apaisé, qui commençait par déplorer la décision française de rompre les relations diplomatiques, rappeler « le regret et le chagrin » que le gouvernement britannique avait éprouvés, en devant recourir à la force contre des unités de notre flotte, et déclarer qu'il n'avait pas « l'intention d'aggraver par une controverse une situation déjà assez difficile ».

Malheureusement, après avoir répudié cette intention, la lettre de lord Halifax justifiait les opérations de la marine anglaise contre la nôtre, en réitérant, — dans les termes, il est vrai, les plus mesurés, — une argumentation déjà connue sur les conditions mises par la Grande-Bretagne à nos demandes d'armistice et sur la teneur des clauses

navales de nos conventions avec nos ennemis. Elle expliquait aussi pourquoi l'ambassadeur d'Angleterre et son personnel avaient quitté Bordeaux le 22 juin, et déniait à leur départ la signification d'une rupture des relations.

Tout cela était exprimé avec beaucoup de modération, le signataire de la lettre allant jusqu'à déclarer que le gouvernement britannique comprenait les sentiments éveillés chez les ministres français par l'action de Mers-el-Kébir. Mais il eût été préférable tout de même de ne pas revenir sur des arguments défraîchis. Mieux eût valu s'abstenir de toute discussion. En effet, il faut bien comprendre que, si les plaidoyers français ne convainquaient pas les Anglais et portaient sur les nerfs aux Américains, les plaidoyers anglais ne convainquaient pas davantage les membres du gouvernement français et ne pouvaient, au lendemain d'un coup fortement ressenti, que stimuler chez eux l'esprit, de controverse. Aussi était-il vain et presque naïf de dire, comme le faisait la lettre de lord Halifax : puisque je comprends que vous soyez irrités contre moi d'avoir agi comme je l'ai fait, j'espère qu'à votre tour vous comprendrez « la nécessité [158] primordiale » qui m'a fait agir ainsi. C'était là demander l'impossible à nos ministres ; et je me demande même si, à ce moment, il se fût trouvé, dans le pays, beaucoup de Français pour convenir de « la nécessité primordiale », à laquelle les Anglais avaient cru devoir obéir.

La lettre de lord Halifax redevenait excellente, quand elle arrivait à son véritable objet, qui se fût avantageusement passé d'introduction rétrospective. Elle exprimait l'espoir que « le gouvernement français ne se crût pas obligé d'élargir la brèche entre les deux pays, en mettant un terme à tout contact diplo-matique ». Puis, après avoir fait allusion au règlement nécessaire de questions concrètes et actuelles, qui résultaient de la commune belligérance et restaient encore en suspens, elle concluait ainsi : « La discussion de ces problèmes serait rendue plus difficile par l'absence de contacts diplomatiques directs et, pour ces raisons, le gouvernement de Sa Majesté espère qu'il est encore possible de maintenir de telles relations. Il serait, pour sa part, disposé à envoyer un représentant d'un grade approprié pour le représenter à Vichy et, ainsi, à rétablir les relations diplomatiques franco-anglaises sur une base normale, pour le bénéfice mutuel, à son avis, des deux pays. Le gouvernement de Sa Majesté n'est pas parvenu à cette conclusion en considérant seulement la solution à apporter aux problèmes immédiats.

À son avis, l'avenir est d'une plus grande importance encore et, quelle que soit l'amertume des sentiments que des événements puissent engendrer à un moment donné, le gouvernement de Sa Majesté est profondément convaincu que la poursuite des relations entre les deux gouvernements reste en accord avec les sentiments et les intérêts des peuples français et britannique. »

Toute cette partie finale de la lettre de lord Halifax était on ne peut plus judicieuse. Mais, tandis que les mots de « contact diplomatique » et de « relations diplomatiques » y revenaient plusieurs fois, accompagnés même des mots « sur une base normale », pas une seule fois n'y paraissait l'adjectif « officieux », pour qualifier ces contacts et ces relations. Sans doute lord Halifax avait-il jugé sans importance ce que j'ai moi-même appelé un artifice de langage. Or cet artifice n'était pas sans importance aux yeux du gouvernement français, qui, s'il voulait bien pallier les effets de sa rupture officielle avec Londres, ne voulait pas cependant se déjuger, en rapportant sa décision du 4 juillet.

Néanmoins, je fus d'avis de saisir l'occasion de l'offre anglaise, d'y répondre affirmativement, et de laisser délibérément de [159] côté la discussion sur le passé, pour ne télégraphier à Londres que dans le sens suivant : « Nous vous laissons quelqu'un ; nous vous avons dit qui ; vous nous avez dit qui vous nous destiniez ; envoyez-le-nous. » Mais, la rupture ayant été une décision gouvernementale, c'était aussi une affaire de gouvernement que de répondre à la proposition d'y contrevenir. Statuer sur la réponse à faire au chef du *Foreign Office* n'était donc pas du ressort des services du Département, pas même de celui du seul ministre des Affaires étrangères. La question était de la compétence du Conseil, devant qui elle fut portée par M. Paul Baudouin.

Le Conseil, qui avait reçu en pleine poitrine le coup de Mers-el-Kébir et les diverses avanies concomitantes, était évidemment moins enclin que lord Halifax à passer l'éponge. L'amiral Darlan en était encore, à cette date, exaspéré. Quant à M. Laval, il répugnait franchement à laisser détruire un résultat, — la rupture diplomatique, — qui ne l'avait déjà satisfait qu'à moitié.

La solution à laquelle le gouvernement s'arrêta ne fut pourtant pas de refuser, mais de faire dépendre son acceptation d'une série de conditions préalables. En outre, il estima ne pas pouvoir laisser sans

réplique l'argumentation anglaise, qui avait tendu à justifier l'action de la marine britannique et à contester le bien-fondé de la rupture. Bref, la proposition de lord Halifax redescendit chez nous du Conseil des ministres, non pas repoussée, mais subordonnée à des satisfactions fort difficiles à obtenir, dont l'énumération devrait être précédée d'une réfutation en règle de la thèse anglaise.

Il fut donc répondu à lord Halifax par une lettre, dont le texte fut télégraphié à Londres le 12 juillet. Elle commençait par rétorquer longuement et nettement, bien qu'avec calme, les arguments ou assertions que nos ministres n'avaient pu admettre ; rééditait pour la n^{ème} fois la thèse du gouvernement sur la question de notre flotte, des clauses de l'armistice qui la visaient, des attaques qu'elle venait de subir ; déclarait laisser au gouvernement britannique l'entière responsabilité de la rupture diplomatique décidée à Vichy le 4 juillet et notifiée à Londres le 8 ; énumérait enfin cinq conditions auxquelles le gouvernement français subordonnait la reprise de relations officielles. Ces conditions étaient les suivantes :

« a) La restitution des bâtiments de guerre qui se trouvent à Alexandrie et dans les ports du Royaume-Uni avec leurs états-majors et leurs équipages ;

[160]

« b) La restitution des bateaux de commerce ;

« c) Le versement d'une indemnité à déterminer pour les navires détruits ou endommagés à Mers-el-Kébir et à Dakar, ainsi que pour les familles des victimes ;

« d) La cessation du blocus de la Martinique ;

« e) L'engagement du gouvernement britannique de laisser désormais librement naviguer les navires français. »

De son côté, le gouvernement français s'engagerait à restituer au gouvernement britannique les navires de commerce anglais qui étaient retenus par notre marine.

Une fois remplies les conditions posées par lui, il serait en situation d'envisager, avec Londres, la reprise des relations diplomatiques. Mais

jusqu'à ce moment, il regrettait de ne pouvoir que rester dans la situation créée par les événements dont il déclinait, une fois de plus, la responsabilité.

Peu après fut ajoutée à la liste de nos conditions le rapatriement des militaires et marins français demeurés en Grande-Bretagne. Cette exigence-là, fondée en droit strict, procédait du souci d'observer les engagements d'armistice et aussi, pour une large part, du désir de faire reconnaître l'autorité exclusive du gouvernement de Vichy sur les éléments isolés de notre armée et de notre marine, qui avaient pu rester outre-Manche. Nos ministres y tenaient d'autant plus, qu'ils étaient plus braqués, si je puis dire, contre la concurrence de l'organisme politico-militaire créé à Londres par le général de Gaulle, à qui s'étaient déjà ralliés individuellement des officiers, des soldats et des matelots.

La réponse du gouvernement français fut remise à lord Halifax le 13 ou le 14 juillet. Le ministre anglais n'y fit pas mauvais accueil, déclara qu'elle serait étudiée par les services du *Foreign Office* et de l'Amirauté britannique, mais observa que la première des satisfactions préalables énumérées, c'est-à-dire la restitution des navires saisis dans les ports d'Angleterre et d'Égypte, paraissait bien difficile à accorder. Au reçu du télégramme de Londres nous transmettant cette observation, M. Paul Baudouin, actionné par l'amiral Darlan et par M. Laval, répliqua qu'il s'agissait là d'une condition *sine qua non*.

Il n'avait pas été assez naïf pour ne pas comprendre, de lui-même et de prime abord, que les conditions, posées par le gouvernement de Vichy pour la reprise de relations diplomatiques avec Londres la rendaient extrêmement problématique. Mais, dans sa pensée, sa réponse conditionnelle à l'offre de [161] lord Halifax et l'improbabilité même d'un accord sur nos multiples conditions, ne devaient nullement exclure l'échange d'agents officieux, dont il avait convenu antérieurement avec le *Foreign Office*. En effet, le 12 juillet, en adressant au ministre anglais la longue réponse que je viens d'analyser, il avait confirmé la permanence à Londres de l'agent officieux déjà désigné, et ajouté :

« Cet agent aura ainsi la possibilité de maintenir un contact avec le gouvernement britannique et de transmettre au gouvernement français les communications dont il pourrait être chargé. »

Puis, le lendemain (13 juillet), dans un nouveau télégramme à Londres, il avait notifié le consentement du gouvernement français à la mission d'un agent officieux anglais, « en contre-partie de celle du nôtre, » et demandé à savoir qui en serait chargé. Il n'est donc pas douteux qu'à ce moment-là, le ministre a, comme nous tous, compté sur l'exécution immédiate d'un échange d'agents officieux, à défaut de reprise des relations « sur une base normale », rendue très improbable par les conditions préalables que le gouvernement y avait mises.

J'ai dit comment le retour inopiné à Vichy de notre agent officieux à Londres avait fait place nette en Angleterre du diplomate que nous nous étions proposé d'y laisser. De ce fait, une entaille se trouva faite à la combinaison imaginée par M. Baudouin ; et comme cette combinaison n'avait pas souri à tout le monde dans le gouvernement, elle fut désormais très compromise, pour ne pas dire condamnée.

Là-dessus parvint à Vichy la nouvelle que le gouvernement britannique avait retenu en Angleterre une cinquantaine de nos officiers et que l'aviation anglaise avait jeté au Maroc des tracts attaquant, le maréchal Pétain. Ces informations rallumèrent la colère, d'ailleurs jamais bien éteinte, dans le Conseil des ministres. Le 28 juillet, M. Paul Baudouin dut télégraphier à Londres que sir Neville Bland ne pourrait être admis à Vichy avant le règlement de ces deux nouveaux incidents. Ils ne furent jamais réglés et l'échange d'agents officieux acheva de chavirer.

La ressource dont nous nous étions promis la sauvegarde d'un lien avec Londres, disparut donc elle avait succombé, en partie à la malchance, en partie au contentieux laissé après eux par de multiples incidents franco-anglais.

Comme elle venait à nous manquer, nous avons espéré pouvoir maintenir un contact officieux avec le *Foreign Office* par [162] l'entremise de notre consul général à Londres, M. Chartier, resté sur place. Mais ce ne nous fut possible que peu de temps : car assez vite, lord Halifax lui fit retirer l'usage du chiffre ; alors, n'ayant plus rien à faire que se tourner les pouces, il fut autorisé à rentrer.

Après l'échec de ces tentatives, la rupture diplomatique entre Vichy et Londres resta sans aucun correctif. Le ministre ne renonça pourtant pas à y remédier dans la mesure du possible et j'aurai bientôt l'occasion de signaler le moyen dont il s'avisa.

Nos efforts infructueux pour rétablir un lien avec l'Angleterre s'étaient poursuivis dans des circonstances qui ne leur avaient pourtant été favorables sous aucun rapport, ni extérieur, ni intérieur. Au début, il n'y eut pas de jour où nous ne nous attendissions à quelque nouvelle rigueur des Anglais envers les restes de notre marine ; pas un, où les suites des mesures déjà prises contre elle ne fissent surgir ou rappeler une revendication de notre Amirauté.

C'est seulement le 15 juillet que nous fut transmise par notre ambassade à Londres, encore ouverte à cette date, une déclaration de l'amiral sir Dudley Pound, annonçant qu'il n'y aurait désormais plus d'attaque contre nos bâtiments de guerre, en Afrique du Nord ni dans nos colonies, exception faite seulement des cas où il s'en dirigerait un vers un port contrôlé par la marine britannique. Cela avait un peu l'air de nous dire : « Nous vous en avons maintenant démolie ou séquestré assez pour pouvoir faire grâce à ceux qui flottent ou naviguent encore. » Cette nouvelle n'en fut pas moins apprise avec soulagement, parce qu'elle parut clore une ère d'hostilités, qui nous avaient, aux Affaires étrangères, causé de cuisants soucis.

Approximativement le même jour nous parvint, transmis, par notre Amirauté, le rapport détaillé de l'amiral Gensoul sur l'affaire de Mers-el-Kébir. Il comblait finalement les lacunes de la première version des propositions Sommerville, en montrant que celle de l'Amirauté britannique avait été la seule complète et authentique. Mais cela n'avait déjà plus qu'un intérêt documentaire et rétrospectif. Les ministres ne s'en émurent pas, sachant bien que les mots États-Unis et Martinique n'auraient rien pu changer à leur décision du 3 juillet. Les marins n'y prirent pas plus d'intérêt, parce que, pour eux, des propositions qui contiennent une invitation à se saborder et une menace d'ouvrir le feu sont un ultimatum et qu'un ultimatum ne s'accepte pas. Le compte rendu de l'amiral français ne fit donc que préciser les raisons du ressentiment [163] causé par une opération dont le récit était pénible à lire. Il me fut remis en m'en recommandant la lecture. D'ailleurs, Mers-el-Kébir était en passe de devenir la pièce maîtresse d'un dossier de griefs contre l'Angleterre. L'amiral Darlan avait fait confectionner un album de photographies de la rade, des navires endommagés, des épaves, et aussi du cimetière marin où, désormais, toute personnalité officielle française, arrivant à Oran, irait déposer une couronne. Il avait

fait cadeau d'un exemplaire de cet album à son collègue des Affaires étrangères.

Matérielles et morales, les séquelles de Mers-el-Kébir continuèrent donc à exercer leur action sur la politique extérieure.

À l'intérieur, l'autorité de M. Laval vint alors à se fortifier et sa position dans le gouvernement à grandir considérablement. Il fut, en effet, du 5 au 10 juillet, l'artisan, le principal exécutant de l'opération parlementaire qui consista à faire émettre par l'Assemblée nationale le vote conférant au Maréchal les pouvoirs constitutionnels. Là se constate l'effet d'une des erreurs que plusieurs ministres avaient apportées à Vichy : faire jouer au gouvernement du maréchal Pétain un rôle constructif. Cette erreur prit corps dans la formule : les pouvoirs constitutionnels au chef du gouvernement, qui cumulerait désormais ses fonctions avec celles de chef de l'État, d'un « État français » dont la forme resterait indéfinie jusqu'au jour où la constitution nouvelle lui en aurait donné une.

Étrange conception et, je crois, malencontreuse. Elle est à l'origine de ce qui s'est appelé ensuite « la Révolution nationale », entreprise inconsidérée, où l'erreur initiale fut progressivement accentuée. Les gouvernements qui ne sont pas d'origine révolutionnaire, — et celui du maréchal Pétain ne l'était pas, — sont inaptes à faire des révolutions ; lorsqu'ils s'y essaient, ils sortent de leur rôle, ne sont pas pris au sérieux, ont l'air de pompiers qui mettraient le feu ou de professeurs qui chahuteraient. Ils peuvent faire des réformes limitées ; mais réformer est beaucoup plus difficile que bouleverser, et c'est pour cela, qu'il y a si peu de réformateurs et tant de révolutionnaires.

En juillet 1940, il n'était pas encore question de « Révolution nationale ». Le mot n'était pas inventé, — non plus qu'en politique extérieure celui de « collaboration ». Tout au plus la chose pouvait-elle être discernée dans le prologue parlementaire, qui en était la condition. De ce prologue, M. Laval fut donc l'acteur principal, le premier rôle ou le premier sujet. Il avait persuadé au Maréchal que, pour obtenir du Parlement [164] le vote désiré, il fallait un manœuvrier consommé, une sorte de maquignon supérieur. On le crut sur la difficulté de l'ouvrage ; on l'admira d'avoir réussi. Bref, dans un cabinet remanié et reconstitué le 11 ou le 12 juillet, il devint, en récompense de ses services, vice-président du Conseil. Qui plus est, à la même date ou à peu près, il fut

désigné par acte constitutionnel comme successeur éventuel du chef de l'État.

L'intention première du Maréchal avait été de le nommer seulement « ministre de la Présidence du Conseil », fonction nouvelle, qui eût été créée pour alléger la tâche incombant au chef du gouvernement, promu en même temps chef de l'État. Mais M. Laval avait préféré à cette fonction insolite et mal définie le titre, déjà porté avant lui, de vice-président du Conseil, qui avait l'avantage de ne pas être inusité. Sa prééminence dans le cabinet en fut assurée. Au surplus était-elle affirmée par sa désignation comme héritier présomptif : Dauphin de France, traduisit la galerie.

Son delphinat causa plus de surprise que sa vice-présidence. Même certains de ses collègues du cabinet en furent abasourdis. « Je ne me serais jamais attendu, dit le général Weygand, à ce que le mariage d'un maréchal de France avec la République produisît comme progéniture Pierre Laval. » Le fait est que jamais, de toute notre histoire, l'état civil n'avait eu à enregistrer filiation ou paternité plus inattendue. Mais le fait est qu'elle fut et qu'elle mit M. Laval sur un plan à part. Il y gagna une influence accrue et la possibilité d'un surcroît d'activité.

À mon avis, il avait une vue partielle, préconçue et arbitraire de l'évolution probable du conflit, un véritable parti pris à cet égard et une conception erronée de l'intérêt français. Mais ses idées étaient bien arrêtées, il savait ce qu'il voulait et marchait résolument à son but. Plus encore que sa position, la netteté de son orientation lui conférait une supériorité sur la plupart de ses collègues. Qui plus est, la crainte qu'il inspirait intimidait ceux qui ne pensaient pas comme lui ou qui faisaient des réserves sur ses prévisions, ses préférences et ses antipathies. Sans peut-être le chercher, il fit bientôt peser une sorte d'emprise sur des ministres et des fonctionnaires de moindre notoriété ou de personnalité moins accusée. Il créa une ambiance, dont on eut, même quand on s'y soustrayait soi-même complètement, à tenir compte dans une certaine mesure. Pour avoir quelque chance d'être efficace, l'opposition faite à ses idées dut éviter l'apparence d'un parti pris contraire : [165] sans cette précaution, l'on se serait démonétisé, fait traiter d'anglophile impénitent, et l'on aurait, de prime abord, perdu tout crédit.

Les conditions dans lesquelles travaillait le ministère des Affaires étrangères ont certainement empiré, depuis le jour où M. Laval devint le second personnage de l'État français.

Le premier magistrat de la République française était désormais en marge de la hiérarchie nouvelle. M. Albert Lebrun n'avait pas donné sa démission, qui ne lui fut pas demandée. Son élimination en douceur fut le dernier acte du prologue ou du lever de rideau, auquel nous assistions. Avec M. François-Poncet, j'allai prendre congé de lui au pavillon Sévigné, avant qu'il partît. Il n'y avait certes pas foule dans son antichambre — exactement pas une âme. Je crois bien que, du corps diplomatique français, mon collègue et moi avons été les seuls à nous acquitter de cette démarche.

Le Maréchal ne s'installa pas au pavillon Sévigné, où il ne se rendit, pendant l'été, que pour offrir des déjeuners, recevoir les lettres de créance de diplomates étrangers, donner des audiences collectives. L'Hôtel du Parc continua à abriter sa personne et ses services ; et ce fut à regretter : car l'étage de M. Laval s'interposant entre le sien et le nôtre, je suis rarement monté chez lui sans qu'au bout d'un instant, le vice-président entrât, pour une raison ou une autre dans son cabinet.

Je fus inquiet de voir M. Laval prendre du galon, s'élever en grade dans le gouvernement du Maréchal, et ce gouvernement lui-même changer de forme, de structure. Mais je n'y pouvais rien. En revanche, il y avait un autre phénomène dont je m'alarmais tout autant, sinon davantage, et à propos duquel je pouvais avoir mon mot à dire.

Les critiques s'abattaient dru comme grêle sur nos gouvernements passés. Des anciens présidents du Conseil, des hauts fonctionnaires du cadre diplomatique, étaient pris à parti, non seulement dans la presse parisienne, à la discrétion des Allemands, mais dans certains journaux de zone libre, moins dépendants de l'ennemi. L'on s'en prenait à eux de ce que la guerre avait été déchaînée sur l'Europe ; et parfois le reproche de n'avoir pas su la prévenir leur était adressé en invoquant le témoignage d'hommes politiques français, qui se targuaient d'avoir pu l'éviter, si on les eût écoutés. Les analyses de presse étrangère, qui nous étaient envoyées par nos délégués à Wiesbaden et à Turin, faisaient foi du parti que les journaux allemands et italiens tiraient de ces accusations, portées par des [166] Français contre des Français ; et il arrivait que les représentants de pays amis, l'ambassadeur de Turquie,

le ministre du Portugal, le ministre de Suisse, me firent observer combien il était impolitique de nous imputer des torts que nous n'avions pas. Le fait est que, dans les circonstances du moment, quand des ennemis impitoyables, qui nous tenaient à merci, élevaient contre nous des revendications territoriales dont je donnerai plus loin un aperçu, il était imprudent et même coupable de les munir d'arguments, qui plus est injustifiés, pour la justification morale de leurs convoitises.

Je crus donc devoir appeler l'attention du ministre sur un danger, auquel pouvait parer la censure, largement pratiquée en zone libre, et le fis par une note, en date du 16 juillet 1940.

J'y signalais que la presse allemande et italienne s'emparait des controverses entre Français, sur les origines de la guerre, pour les retourner contre la France ; qu'elle tirait parti des vantardises de certains de nos compatriotes, qui se flattaient d'avoir pu empêcher la guerre, pour imputer la responsabilité de celle-ci aux alliés anglo-français ; qu'elle ne manquerait certainement pas d'utiliser à la même fin tout témoignage qui lui serait fourni par un politicien de chez nous ; bref qu'elle constituerait de la sorte, contre notre pays, un dossier de responsabilités pour nous mettre en posture d'agresseurs et justifier les revendications territoriales des puissances de l'Axe à nos dépens. Je terminais en affirmant que la question était sérieuse et même grave.

Mon intervention, quoique bien accueillie par M. Paul Baudouin, demeura sans résultat. Sur les journaux de Paris, le gouvernement de Vichy ne pouvait rien : c'était les Allemands qui en dirigeaient l'orchestre. Sur les feuilles de zone libre, il disposait bien de la censure : mais la censure ne dépendait pas des Affaires étrangères, auxquelles échappait également l'inspiration de la presse. Enfin, nos ministres n'étaient pas tous heurtés par les articles contre lesquels je m'élevais ; tous ne les trouvaient pas inopportuns du point de vue intérieur, auquel je ne m'étais pas placé.

En effet, après la refonte du gouvernement, l'orientation de sa politique intérieure ne tarda pas à se dessiner. Elle l'écarta davantage des voies suivies par ses prédécesseurs : d'où une tendance plus marquée à ne les épargner sous aucun rapport. La sévérité envers eux tendit à passer du plan de la presse à celui des tribunaux. Il fut question d'intenter contre eux des poursuites judiciaires. Les Allemands poussaient [167] à la roue. Ils s'efforçaient d'obtenir que d'anciens

ministres fussent accusés, non pas d'avoir mal conduit la guerre, mais de l'avoir fait éclater.

La perspective de procès politiques nous faisait encore plus de tort au-dehors qu'une campagne de presse. De victime, la France devenait coupable. C'est elle qui serait traînée devant la justice, pour avoir attiré sur elle-même les malheurs dont elle saignait.

De Washington, M. de Saint-Quentin nous télégraphia le 26 juillet :

« La nouvelle que des poursuites auraient été intentées en France contre un certain nombre d'hommes politiques, rendus responsables de la guerre et de la défaite, a produit ici une très vive émotion, dont j'ai recueilli l'écho au Département d'État. »

Notre ambassadeur ajoutait que le président Roosevelt n'était pas le moins ému par cette nouvelle.

Cet avertissement des États-Unis me décida à reprendre la plume le 30 juillet et je remis à M. Paul Baudouin une deuxième note, qui fut, comme la précédente, mise en circulation dans les services.

Elle ne put pas différer beaucoup de celle du 16. Cependant elle indiqua que la recherche de responsabilités individuelles mettait en cause un intérêt national, parce qu'elle était assimilée par nos ennemis à l'aveu d'une responsabilité française ; que nous fournissions des arguments à l'Allemagne et à l'Italie pour prétendre nous faire subir les conséquences, non seulement de notre défaite, mais de notre culpabilité ; que par là leurs convoitises se transformaient en pénalités ; enfin que nous détruisions de nos propres mains tout le travail accompli avant juin 1940 pour établir aux yeux du monde la vérité, c'est-à-dire les responsabilités de Hitler. Je terminai en observant que c'était là un cas où l'intérêt national devrait prévaloir sur les passions de parti, les considérations de politique intérieure et les ambitions de revanche personnelle.

Comment ai-je pu m'imaginer qu'en France l'intérêt national pût prévaloir sur rien de ce que j'énumérais là ? Ma naïveté me fait sourire... Mais, au surplus, ai-je réellement cru que les observations d'un fonctionnaire, d'un diplomate, sur un sujet de cette nature, pourraient être d'une utilité quelconque ? Ou bien ai-je agi par acquit de conscience ? Je ne me le rappelle plus au juste. Le fait qu'à quinze jours d'intervalle, je sois revenu sur le même sujet, me ferait penser que

j'ai espéré [168] de mes deux notes un effet pratique : ce qui était présomptueux. En tout cas, aujourd'hui, je suis heureux que, grâce à elles, il reste trace d'une protestation, élevée au nom des Affaires étrangères, contre une campagne de presse qui incriminait et discréditait notre patrie, et contre l'annonce de poursuites judiciaires qui conduisirent ensuite d'anciens présidents du Conseil à Bourrasol, Riom, Portalet, Envaux.

Une autre tendance dangereuse, également de politique intérieure, se fit sentir à ce moment. Il devint, en effet, manifeste que certains de nos journaux, même de zone libre, versaient dans le racisme, spécialement dans l'antisémitisme ; et, comme ils étaient soumis à une vigilante censure, aussi bien d'ailleurs que la radiodiffusion nationale, qui faisait, elle aussi entendre la même note, il fut à craindre que leurs variations sur ce thème ne préparassent les voies à une action gouvernementale dans le même sens.

Je fus choqué par ce que je lisais dans nos analyses de presse et de radio, alarmé de ce qu'elles me faisaient prévoir. Là encore, il y avait lieu de compter avec le tort que nous nous causerions au-dehors. Je m'en convainquais par les impressions que j'échangeais, sur nos propres affaires, avec les diplomates étrangers les plus sympathiques à nos intérêts. Tous me disaient que nous nous ferions mal juger, si nous suivions l'exemple des nazis. En outre, les dangers courus par notre domaine d'outre-mer, qui éveillait tant d'appétits de par le monde, nous déconseillaient la discrimination des gens selon les races. Aussi le 5 août, quand le mal ne faisait encore que s'annoncer, ai-je remis au ministre des Affaires étrangères une note pour lui en signaler les périls.

Je m'y référerai aux premières déclamations antisémites de la radio et de la presse, aux commentaires de décrets-lois sur la révision des naturalisations et sur la filiation française originelle exigée des fonctionnaires, bref sur un ensemble d'indices de racisme débutant, pour faire état de la surprise et de la désapprobation, éveillées à l'étranger par ces symptômes. L'étranger, disais-je, « s'attendait à voir notre relèvement et notre rénovation s'opérer dans le cadre de notre éthique traditionnelle. » Je mis ensuite le gouvernement en garde contre l'incidence possible de velléités racistes sur nos intérêts coloniaux, alors que des troupes indigènes, arabes, berbères, noires, venaient de compter parmi les éléments les plus solides de la résistance à l'invasion. Je conclus que ce n'était pas le moment d'adopter les préjugés du

nazisme et du fascisme contre les [169] non-aryens, ni de détourner de nous les Juifs d'Afrique du Nord, mais qu'il y aurait lieu plutôt d'exploiter à noire profit les sévices des Allemands contre leurs prisonniers nord-africains, sénégalais, malgaches et annamites, qu'ils traitaient plus mal que du bétail.

Mes arguments, qui n'eurent probablement pas grand écho, n'empêchèrent pas la politique du gouvernement d'évoluer vers des mesures administratives, édictées dans un « statut des Juifs ». Cette fois encore, ma note ne me procura d'autre satisfaction que celle, toute morale, d'avoir élevé la protestation des Affaires étrangères contre le racisme en général et l'antisémitisme en particulier.

Le « statut des Juifs » produisit un déplorable effet à l'étranger, notamment aux États-Unis : peut-être avant même d'avoir été promulgué, car j'en ai oublié la date. En tout cas, le 2 septembre, M. de Saint-Quentin nous télégraphiait-il de Washington :

« L'annonce que la pleine liberté d'expression aurait été rendue à l'antisémitisme en France a provoqué ici une vive réaction... Je n'ai pas besoin de signaler combien les influences israélites sont fortes dans l'administration, en particulier à la Trésorerie et à la Maison-Blanche. »

Mais cette admonition de notre ambassadeur à Washington n'eut pas plus d'effet que la mienne. Nous ne pûmes dissuader le gouvernement d'assujettir les Juifs à un régime d'exception.

Quant aux Arabes, Berbères, Malgaches, Noirs et Annamites, le gouvernement les excepta toujours de toute discrimination raciste, et, s'il ne put en préserver ceux qui étaient aux mains de l'ennemi, s'il ne dépendit pas de lui de leur épargner, en zone libre, les épreuves résultant du malheur des temps, du moins ne s'appropriait-il jamais les préjugés allemands contre eux.

[170]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre IV

HITLER DEMANDE À DISPOSER MILITAIREMENT DE L'AFRIQUE DU NORD. RÉACTION CONTRE LA CROYANCE À LA DÉFAITE ANGLAISE

[Retour à la table des matières](#)

Thèse selon laquelle Mers-el-Kébir aurait rendu à la France sa liberté d'action. — Probabilité d'une demande allemande, en retour de la suspension des clauses navales de l'armistice. — Lettre du général von Stulpnagel, apportée de Wiesbaden par le général Huntziger. — Hitler réclame la disposition militaire de l'Afrique du Nord, du littoral provençal et du tonnage maritime français en Méditerranée. — Le Conseil des ministres décide de refuser. — Mon projet de réponse du maréchal Pétain à Hitler. — Autre projet de réponse rédigé par M. Guérard. — Le Conseil des ministres s'approprie ce second projet. — Danger d'avoir, tout en refusant, « laissé la porte ouverte à la négociation ». — Ma note du 17 juillet indique pourquoi il faudra maintenir le refus, même si Hitler maintient sa demande et insiste. — M. Paul Baudouin m'engage à porter cette note au Maréchal. — Mon entretien avec le maréchal Pétain. — Hitler ne renouvelle pas sa demande. — Valeur démonstrative du refus qui y a été opposé. — Erreurs professées à Vichy, pendant l'été de 1940, sur l'invasion des îles Britanniques ; sur la vulnérabilité de l'Angleterre aux bombardements aériens ; sur l'efficacité de la guerre sous-marine contre elle. — Argumentation développée, dès le 8 juillet, pour réagir contre la croyance à la défaite anglaise.

L'on sait quelle avait été l'immédiate et judicieuse réaction des Allemands et des Italiens au coup de Mers-el-Kébir : l'assouplissement des conditions d'armistice par la suspension des clauses navales. J'ai aussi indiqué l'effet psychologique qui pouvait être produit, chez nous, par une aussi appréciable concession.

Ce n'était pas là le seul danger qu'elle présentât. Elle fournissait aux germanophiles, aux anglophobes, un argument pour vanter ce que nous aurions à gagner en nous tournant vers l'Allemagne ; et même les hésitants pouvaient en être influencés.

De fait, une pression s'exerça sur nos services, pour les rallier à l'idée que nous avions recouvré notre liberté d'action [171] envers les Anglais et que nous devions en faire usage pour nous entendre avec les Allemands. Dans le même sens agit la contagion des opinions qui environnaient nos bureaux, ou plutôt qui les dominaient, puisqu'elles étaient professées à un étage supérieur au nôtre.

Une note datée du 5 juillet, dont l'origine ne m'est plus connue, avait soutenu que l'occasion s'offrait à nous, de réviser nos rapports avec Berlin et Rome, « non seulement sur le plan des conventions d'armistice, mais aussi sur celui de la politique générale. » Elle faisait remarquer qu'Allemands et Italiens avaient déjà compris leur intérêt à suspendre l'exécution du désarmement de notre flotte et de notre aviation, pour nous laisser les moyens de résister à des attaques anglaises. L'on y lisait les lignes suivantes :

« Il y aurait lieu de souligner, auprès des gouvernements allemand et italien, que le respect scrupuleux de nos engagements nous donne droit à un respect également scrupuleux des obligations contractées par nos anciens adversaires, en particulier des engagements pris par l'Allemagne quant au régime de la zone d'occupation. »

À cette conclusion-là, il n'y avait rien à objecter. Mais je n'en dirai certes pas autant de la suite :

« En ce qui concerne la politique générale de la France, désormais libre de choisir sa voie, on doit se demander si des sondages ne pourraient pas, dès à présent, être effectués, à tout le moins du côté italien, où certaines dispositions conciliantes se sont déjà manifestées. »

Je me suis toujours élevé contre l'illusion de pouvoir acheter la mansuétude allemande ou italienne, à coups d'obus tirés sur les Anglais, et j'ai notamment démenti à mainte reprise le chimérique espoir de trouver Mussolini plus modéré que Hitler. Mais ce sont là des points sur lesquels j'aurai à revenir plus tard. Pour le moment, je me bornerai à la constatation que voici : la conjoncture qui inspirait des réflexions comme celles qu'on vient de lire, était une conjoncture dangereuse.

Elle l'était enfin pour une dernière raison. Il était à craindre qu'Allemands et Italiens, qui n'avaient pas l'habitude de rien donner pour rien, n'élevassent quelque prétention, en retour de la concession spontanée qu'ils nous avaient faite. Effectivement, le maréchal Badoglio fit exprimer, par la commission d'armistice de Turin, le vœu de disposer de la base aérienne d'Oran, pour faire bombarder Gibraltar par l'aviation italienne. Mais il laissa presque aussitôt tomber cette demande, [172] qui put donc être éludée sans difficulté. Peut-être est-ce parce qu'il sut que les Allemands allaient demander beaucoup plus.

Les Allemands, en effet, se montrèrent infiniment plus ambitieux. Le 16 juillet, le général Huntziger arrivait de Wiesbaden à Vichy, apportant une lettre qui lui avait été adressée par le général von Stulpnagel, pour lui notifier des exigences d'Hitler.

Voici le début de cette lettre :

« Wiesbaden, 15 juillet 1940.

« Mon Général,

« Le haut commandement de l'armée allemande m'a chargé de vous transmettre les demandes suivantes du *Führer* du *Reich* allemand et commandant en chef de l'armée, pour que vous les fassiez promptement parvenir au gouvernement français.

« Le *Führer* et commandant en chef de l'armée a fait d'importantes concessions sur les stipulations de la convention d'armistice, en rendant le libre usage des eaux territoriales françaises et en ajournant le désarmement des forces françaises à cette fin. Il attend donc que le gouvernement français lui accorde de son côté l'appui qu'il juge nécessaire pour- suivre d'une manière efficace sa lutte contre l'Angleterre.

« À cet effet, la création de bases aériennes pour l'armée de l'air allemande est prévue au Maroc français. »

Cet exorde était suivi par l'énumération, sous sept numéros, d'une série d'exigences, qui dépassaient de beaucoup les frontières du Maroc. C'était la mise à la disposition des armées allemandes :

D'au moins huit aérodromes dans la région de Casablanca, avec tous les hangars, abris et aménagements qu'ils comportaient ou comporteraient, s'il fallait les établir ; — des voies d'accès qui y conduisaient ou y conduiraient ; — de terrains appropriés à l'installation de la défense contre avions ; — des réseaux de transmission radiotélégraphique, nécessaires aux communications de ces bases aériennes entre elles et avec l'extérieur ; — de toutes les stations météorologiques existant dans toute l'Afrique française du Nord, avec tous les appareils qui en dépendaient et les moyens de transmission dont elles étaient dotées ; — du chemin de fer de Tunis à Rabat, autrement dit de la voie ferrée allant d'un bout à l'autre de notre domaine nord-africain ; — des ports de mer de notre littoral [173] méditerranéen, tant nord-africain que métropolitain ; — du tonnage maritime français et des équipages marchands français nécessaires aux transports militaires allemands entre la France méridionale et l'Afrique du Nord.

La construction de tout ce qui serait à construire, en fait d'installations aériennes, incomberait à un personnel français, sous le contrôle d'une commission militaire allemande. Les navires et équipages français, fournis à l'armée allemande, navigueraient sous la direction de détachements allemands d'accompagnement. Le gouvernement français assumerait la responsabilité de tout sabotage dont pourraient avoir à souffrir le matériel, les terrains, les aménagements, les voies, les ports et les bateaux.

C'était là des exigences colossales, qui équivalaient à l'occupation militaire de notre Afrique du Nord et à l'utilisation par l'Allemagne, pour ses besoins militaires, de notre côte méditerranéenne et de notre marine marchande en Méditerranée. Elles englobaient, en fait, tout ce que les armistices du 22 et du 25 juin avaient laissé de côté.

Elles furent directement portées devant le Conseil des ministres, le jour même de l'arrivée à Vichy du général Huntziger. M. Paul Baudouin, avant son entrée en séance, me dit qu'il ne pouvait pas être

question de les accepter. Tel fut, heureusement, l'avis de la majorité du Conseil, qui décida que la réponse négative prendrait la forme d'une lettre, non pas du général Huntziger au général von Stulpnagel, mais du maréchal Pétain à Hitler.

Le ministre me chargea donc de préparer un projet de réponse, exprimant un refus poli, persuasif et motivé. Je le rédigeai en collaboration avec M. François-Poncet.

Ce qui caractérisait notre projet, c'est qu'il énonçait un refus définitif, auquel il n'ouvrait pas d'issue. Refus exprimé, certes, en des termes calculés pour flatter l'amour-propre de Hitler, mais ne comportant ni réserve, ni condition, ni contre-proposition :

« Telles sont les raisons pour lesquelles je ne crois pas pouvoir déférer aux demandes de Votre Excellence et je La prie de les prendre en considération dans l'esprit chevaleresque qui convient au chef suprême d'une armée victorieuse et d'une grande nation. »

Ainsi se serait terminée, selon nous, la lettre du Maréchal au *Führer*. Quant aux raisons invoquées pour motiver ce refus, elles étaient énoncées avec clarté et franchise. C'était l'exceptionnelle [174] importance des demandes allemandes, totalement étrangères aux clauses des deux conventions d'armistice ; — le droit qu'avait la France de considérer les exigences de ses ennemis comme épuisées après la conclusion de ces deux conventions ; — la loyauté exemplaire avec laquelle la France venait de tenir ses engagements et les sacrifices héroïques qu'elle avait consentis pour n'y pas déroger ; — l'incompatibilité des nouvelles prétentions de Hitler avec le respect des signatures échangées à Rethondes et à Rome, et leur contradiction avec la doctrine même de la commission de Wiesbaden, qui considérait la Méditerranée et l'Afrique du Nord comme n'étant pas de son ressort ; — l'intérêt qu'avait eu l'Allemagne elle-même à assouplir les clauses navales de l'armistice après Mers-el-Kébir et, par conséquent, le fait qu'elle n'était pas fondée à réclamer une contrepartie en retour ; — l'impossibilité où était la France de coopérer à la lutte de l'Allemagne contre l'Angleterre, parce que ce serait contraire à l'honneur ; — enfin la nécessité d'éviter des troubles en Afrique du Nord.

Mais M. Paul Baudouin avait prié en même temps le directeur de son cabinet de préparer, de son côté, un autre projet. M. Guérard en fit

donc un, plus alambiqué et, comme son auteur lui-même me le disait, « laissant la porte ouverte à la négociation. »

La phrase qui, effectivement, ouvrait la porte à la négociation était celle-ci :

« Je suis donc fondé à croire que les demandes du gouvernement allemand placent le gouvernement français devant une situation entièrement nouvelle et posent des problèmes dont l'ampleur et la gravité dépassent la compétence de la commission de Wiesbaden. J'estime que seule une négociation nouvelle peut apporter une solution à ces problèmes. »

Si ce n'était pas là tendre la perche pour discuter des « problèmes » posés par la lettre du général von Stulpnagel en date du 15 juillet, c'est qu'on ne sait plus ce que parler veut dire. Encore n'était-ce pas la seule différence entre le projet de M. Guérard et celui dont M. François-Poncet et moi nous partagions la paternité. Celui de M. Guérard rappelait que le gouvernement du Maréchal avait écarté l'idée de partir pour un territoire français d'outre-mer, en ajoutant que ce départ « l'eût tôt ou tard amené à chercher refuge dans un pays étranger, ce qu'il ne voulait à aucun prix ». L'on y lisait aussi, après une référence à Mers-el-Kébir, une solennelle, pathétique promesse d'unanime sursaut contre l'Angleterre, le cas [175] échéant : « Je répète solennellement ici qu'il en sera de même à l'avenir. La France honorera sa signature ; et si une tierce puissance veut s'y opposer, toute la nation rassemblera contre cette tentative, sans un doute, sans une hésitation, ce qui lui reste de forces. » Il y avait, dans ces mots, une assurance bien imprudente et dépassant, Dieu merci, de beaucoup ce à quoi « la nation » était disposée. Enfin, après des variations sur le thème d'une réconciliation désirée, — variations où revenaient les mots de « libre négociation », — arrivait une conclusion qui, de nouveau, insinuait une invite :

« Je prie Votre Excellence de voir dans ce message un premier effort pour atteindre un but auquel ne peut être insensible le chef suprême d'une armée victorieuse et d'une grande nation. »

La similitude des derniers mots, dans les deux projets, prouve que M. Guérard eut en main le mien, lorsqu'il rédigea le sien, qui en différait, d'ailleurs, sur tout le reste. M. Paul Baudouin me dit, dans l'après-midi, qu'il les avait montés tous deux au Conseil des ministres,

qui avaient donné la préférence à celui de M. Guérard, précisément parce qu'il « laissait la porte ouverte à la négociation ». Mais je crois que cela me fut dit pour ménager mon amour-propre d'auteur, et qu'en réalité le second projet fut seul soumis par le ministre au Conseil. En tout cas, c'est ce second projet, celui de M. Guérard, qui devint la lettre du maréchal Pétain à Hitler et que le général Huntziger emporta le lendemain, en repartant par avion pour Wiesbaden.

Autant il m'était indifférent de savoir la prose de M. Guérard préférée à la mienne, autant m'inquiétait la perspective, même problématique, d'une négociation à ouvrir sur un sujet aussi vital pour nous. Vingt fois, M. Paul Baudouin lui-même m'avait dit que le mérite majeur des conventions d'armistice était d'avoir laissé l'Afrique du Nord libre de toute occupation étrangère. Je savais, d'autre part, quelle importance le général Weygand attachait à garder sous les armes, en Algérie, Tunisie et Maroc, le plus grand nombre possible de troupes ; quel mal nos délégués à la commission d'armistice de Turin se donnaient pour que l'effectif de notre armée d'Afrique pût dépasser notablement 100 000 hommes ; quel intérêt éveillait chez nous la bonne volonté du maréchal Badoglio, qui ne chicanait pas trop sur l'effectif total (118 à 120 000 hommes), pourvu que les contingents en fussent répartis en proportion décroissante du Maroc à la Tunisie. Enfin, ayant la confiance du général [176] Weygand, je n'avais pas eu de peine à m'apercevoir qu'il considérait Afrique du Nord et zone libre de la métropole comme les bases possibles d'une rentrée en guerre de la France, si les circonstances s'y prêtaient. Pour moi, comme pour lui d'ailleurs, cela signifiait : si l'Angleterre tenait bon et que les États-Unis intervinssent. Et c'était sur cette région, sur tout ce pourtour français de la Méditerranée, que la réponse adressée à Hitler entrebâillait la porte d'une négociation !

Mon souci dominant fut alors de fermer cette porte et de faire en sorte que, si Hitler insistait sur ses exigences, elles fussent de nouveau repoussées. À cet effet, je rédigeai et remis au ministre, le 17 juillet, une note explicite et énergique. L'importance du sujet dont elle traitait peut encore, rétrospectivement, lui conserver quelque intérêt.

Je me plaçais dans l'hypothèse où Hitler maintiendrait ses prétentions, pour formuler, plus librement que je n'avais pu le faire dans un projet de réponse à lui destinée, les observations qu'elles m'avaient suggérées et les raisons que nous avions de maintenir notre refus.

D'abord, comment Hitler avait-il toujours procédé, envers l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne ? Par une opération en deux temps : un premier train d'exigences, suffisant pour mettre l'adversaire à sa discrétion ; un second, chargé de tout ce que le premier n'avait pas contenu. Eh bien ! ce serait exactement ce procédé qui, si nous ne tenions pas bon, se trouverait avoir été renouvelé contre nous. En second lieu, qu'est-ce que les Anglais n'avaient cessé de répéter depuis le 22 juin ? Que les engagements de Hitler n'avaient aucune valeur et que nous serions, tôt ou tard, ses dupes. Or, c'est exactement encore ce que nous serions, si nous en passions par ses volontés ; et la preuve serait faite que les Anglais avaient eu raison de nous le prédire. N'avions-nous pas affirmé, en acceptant les conditions de l'armistice, que l'honneur du pays était sauvegardé ? Or il ne le serait manifestement pas, si nous coopérons à la lutte des Allemands contre la Grande-Bretagne. N'avions-nous pas prétendu maintenir notre autorité en Afrique du Nord ? Or elle ne pourrait l'être, après que les indigènes auraient vu les Allemands s'établir dans le pays et en disposer. Alléguerait-on que nous aurions quelque chose à gagner, en accordant à l'Allemagne ce qu'elle réclamait ? Pure naïveté. Hitler nous présentait ses demandes comme des prestations imposées, qui ne comporteraient aucune contrepartie, aucune compensation.

Je terminai cet ensemble de réflexions par une dernière, à [177] laquelle j'attachais plus d'importance qu'à toutes les autres, parce qu'elle était encore fort éloignée de l'état d'esprit du gouvernement. C'est, que, « si les Allemands étaient si sûrs que cela d'abattre l'Angleterre ; s'ils croyaient vraiment n'avoir qu'à sauter à pieds joints par-dessus le Pas de Calais et la Manche pour lui tordre le cou, ils ne se préoccuperaient pas de disposer de huit aérodromes à Casablanca, ni du chemin de fer de Tunis à Rabat, ni de nos ports de Provence. »

Il y avait intérêt à faire entendre cette vérité à des ministres dont, la plupart, à ce moment, la tenaient encore pour une hérésie.

Cette note fut fort bien accueillie par M. Paul Baudouin, qui m'assura qu'elle correspondait à sa manière de voir et m'engagea à en porter moi-même une copie au maréchal Pétain. Je suivis ce conseil et fus reçu par le Maréchal le lendemain. Lui aussi parcourut ma note avec sympathie, en donnant des signes d'approbation. Ensuite, il m'interrogea :

— Que faudra-t-il donc faire, si Hitler insiste ?

— Maintenir votre refus, monsieur le Maréchal.

— Et s'il passe outre, dire alors : *diktat* ?

— Cela ne suffirait pas ; il faudra vous refuser à l'exécution de ses exigences.

— Mais alors ce sera la guerre ?

— Pas dans la métropole, où la reprise des hostilités est actuellement impossible, mais en Afrique peut-être. En tout cas, dût votre gouvernement disparaître, c'est là une question sur laquelle il ne faut pas céder.

Le Maréchal resta songeur, mais n'exprima pas de contradiction.

Nous passâmes quelque temps dans l'anxiété, à nous demander si Hitler « encaisserait » le refus, — d'ailleurs très enveloppé dans la rédaction de M. Guérard, — ou s'il reviendrait à la charge, ou saisirait la perche qui lui avait été imprudemment tendue pour une négociation. Finalement, après un nombre normal de jours, rien ne venant de Wiesbaden sur ce sujet, nous avons pu considérer le danger comme écarté. Alors la preuve se trouva faite que nous pouvions refuser une concession exigée; et cette preuve advint à l'occasion, non pas d'une broutille, mais d'une prétention colossale, exorbitante, portant, sur une question d'importance primordiale.

Sur le moment, et encore longtemps après, je n'ai pas douté que la lettre du maréchal Pétain à Hitler eût été remise par le général Huntziger au général von Stulpnagel. Depuis lors, [178] il m'a été affirmé qu'elle n'avait pas été retrouvée dans les archives allemandes saisies et qu'il n'en existait pas de copie dans celles de la délégation française à Wiesbaden : d'où naît un doute sur sa remise. Peut-être le général Huntziger a-t-il pris sur lui de ne pas la remettre. En tout cas, il faut bien que, d'une manière ou d'une autre, le *Führer* ait su que ses demandes impératives n'avaient pas été acceptées à Vichy : en sorte que l'expérience dont je viens de parler, — celle de l'efficacité d'un refus, — s'est tout de même trouvée faite.

Malheureusement, la même expérience donnait lieu à une constatation moins réconfortante. Cette constatation n'était autre que le point effleuré dans la lettre du maréchal Pétain à Hitler : celui d'une

négociation franco-allemande, procédant des exigences que le *Führer* venait d'élever. Évidemment lui eût-on demandé d'y mettre le prix, d'alléger substantiellement les charges et sacrifices imposés à la France par l'armistice du 22 juin. Mais, quoiqu'on pût penser de la conception politique d'un marché, d'un troc avec l'occupant, en tout cas il me semblait inadmissible qu'aucun assouplissement des clauses de l'armistice pût jamais être payé d'un prix aussi onéreux que la disposition militaire, maritime et aérienne de l'Afrique du Nord et du littoral provençal. Cela devait, à mon avis, pour toutes sortes de raisons, d'intérêt et d'honneur, rester hors de question en toute hypothèse.

Deux des ministres, ceux de la Défense nationale et des Affaires étrangères, partageaient mon sentiment. Mais il y avait tout de même à compter, si l'on envisageait l'ensemble du gouvernement, avec des contradicteurs probables. Car l'idée de pactiser avec Hitler, moyennant concession de notre part en Méditerranée, pouvait être favorisée par la fausse, prévision qui était couramment faite sur l'issue de la guerre : autrement dit par la prévision de la défaite anglaise.

Cette erreur fut en plein épanouissement à Vichy pendant, l'été et l'automne de 1940, pour ne parler ici que de la période où j'y séjournai. Il était tenu pour invraisemblable que l'Angleterre ne connût pas la défaite, parce qu'il l'était que l'Allemagne n'allât pas de triomphe en triomphe. Là se faisait sentir l'effet du désastre que nos armées venaient de subir : plus fort que nous ne semblait pas pouvoir trouver plus fort que soi.

Quant à la façon dont cette prophétie se réaliserait, l'invasion des îles Britanniques par franchissement du Pas-de-Calais [179] resta un pronostic qui eut la vie dure. De juillet à novembre 1940, d'imperturbables augures reportèrent de quinzaine en quinzaine et de mois en mois l'échéance du débarquement allemand en Angleterre, comme font les banques et les agents de change pour certaines opérations de crédit ou de Bourse : les reports. Vers août 1940, l'amiral Darlan, déjeunant avec M. Paul Baudouin, des diplomates étrangers et moi à Chantecler, soutenait à ses deux voisins que, pour des raisons de marée et de météorologie, les premiers jours de novembre seraient particulièrement propices au passage de la Manche : l'été de la Saint-Martin, sans doute ! Ses deux voisins étaient l'ambassadeur de Turquie et le ministre du Portugal, tous deux franchement anglophiles.

Cette hallucination était loin d'être dissipée, qu'une autre avait fait son apparition. Le bombardement aérien de Londres et d'autres villes anglaises n'allait-il pas avoir raison, sinon du moral britannique, dont on avait désormais une plus juste notion, au moins de la puissance industrielle et des fabrications de guerre d'outre-Manche ? Beaucoup l'admirent. Pourtant le nombre, qui parut alors fabuleux, des avions allemands abattus pendant une attaque sur Londres, vint assez vite jeter le doute sur l'efficacité décisive du pilonnage de l'Angleterre. Je me souviens encore de cette soirée, dont la date exacte m'échappe, mais où le poste de radio dont je disposais désormais dans mon bureau m'apprit, à travers l'intense brouillage réservé aux émissions de la *BBC*, que les chasseurs britanniques avaient abattu sur Londres plus de cent des bombardiers de Gøring. À cette époque, cela fit l'effet d'une hécatombe ! Le lendemain, les anglophiles étaient souriants et les autres avaient l'oreille basse.

Mais alors commença l'activité des sous-marins du *Reich* sur les lignes de communication entre les îles Britanniques, les États-Unis, les Dominions, le reste du monde. La Grande-Bretagne n'allait-elle pas être privée de son ravitaillement en matériel de guerre, coupée de son approvisionnement en matières premières et en vivres, pour ainsi dire asphyxiée par un étouffant blocus maritime ? D'aucuns aussi, qui ne furent pas rares, préjugèrent du résultat de la très longue bataille de l'Atlantique, pour prédire que la marine anglaise la perdrait.

Je groupe ici des prédictions qui n'ont pas toujours été simultanées, qui ont parfois été successives ou alternatives. Mais dès le début, quand même toutes n'étaient pas en circulation, l'une ou l'autre suffisait à égayer les esprits. C'est donc [180] de très bonne heure que j'eus à réagir contre la conviction que notre marine nous habilitait à réclamer de Berlin et de que l'Angleterre perdrait la partie.

La tâche était délicate. Il fallait ne pas tomber dans l'excès qu'exprime le dicton : qui veut trop prouver ne prouve rien ; ne pas non plus se montrer plus confiant que ne l'étaient alors les Anglais eux-mêmes, ce qui m'eût fait accuser d'être plus royaliste que le roi ; bref ne pas s'écarter d'une stricte objectivité, tout en démasquant carrément le danger de fonder une politique sur la certitude de la victoire allemande.

Dès le 8 juillet, donc treize jours après l'entrée en vigueur de l'armistice et cinq après Mers-el-Kébir, j'adressai au ministre une note d'où j'extrai ici quelques passages :

« Depuis qu'elle est face à face avec la seule Angleterre, l'Allemagne donne l'impression de ne pas savoir par quel bout la prendre. Au lendemain de nos armistices, l'opinion que l'on entendait émettre couramment à Bordeaux était que notre mise hors de combat scellait le sort de l'Angleterre dans un délai plus ou moins court, et qu'elle aussi serait terrassée avant peu, à moins qu'un parti de la paix n'eût d'ici là orienté la politique britannique vers la recherche d'un arrangement. Il paraît bien être entré une part de complaisance dans cette conviction. Rien ne nous prouve en tout cas que les Allemands et les Italiens soient positivement persuadés de leur prompte et totale victoire sur les Anglais. Tout ce qu'on observe de leur part, depuis que nous avons été éliminés de la lutte, dément qu'ils croient n'avoir qu'à sauter à la gorge de la Grande-Bretagne pour en finir avec elle. L'on a plutôt la sensation que les Allemands sont maintenant devant une opération difficile, compliquée et redoutable, dont le succès est possible, mais pas certain. Nous devons donc être en garde contre la conviction de la prochaine défaite anglaise, parce que cette défaite, qui est une possibilité, n'est cependant pas une certitude, ni même une probabilité assez établie pour pouvoir tableter dessus. »

Je poursuivis en observant que : faute d'une victoire totale, l'Allemagne n'aurait pas de victoire du tout ; l'Italie était inapte à une guerre prolongée ; elle en était encore plus incapable que l'Allemagne, pour qui la guerre d'usure était, aussi l'écueil ; la victoire des Allemands et des Italiens étant celle d'ennemis qui nous tenaient à leur discrétion, il ne fallait pas que la victoire des Anglais fût celle d'un peuple qui nous en voulût et n'eût plus de raison de nous ménager.

Ma conclusion fut que notre résistance aux attaques anglaises [181] contre notre marine nous habilitait à réclamer de Berlin et de Rome une large atténuation des clauses de l'armistice, mais que, plus notre brouille avec l'Angleterre paraîtrait définitive et irrémédiable, moins l'Allemagne et l'Italie seraient disposées à nous faire des concessions. Il était donc « de notre intérêt que l'engrenage des coups britanniques et des ripostes françaises ne nous entraînent pas à un état de guerre franco-anglaise ».

Telle fut la première des argumentations que je développai contre le fatal enchaînement des hostilités de fait entre alliés de la veille. Elle était encore contemporaine des représailles décidées par nos ministres après Mers-el-Kébir. Elle eut l'heur d'agréer à M. Paul Baudouin et l'encouragea sans doute à manœuvrer pour faire échouer le bombardement projeté de Gibraltar.

[182]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre V

LA CURÉE. MENACES À NOTRE INTÉGRITÉ TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE ET COLONIALE

[Retour à la table des matières](#)

Inquiétude causée par l'éventualité d'une paix germano-anglaise. — Discours de Hitler faisant une offre de paix à l'Angleterre. — Ma note du 20 juillet à ce sujet. — Accueil fait à cette note par le maréchal Pétain. — Renseignements qui nous parviennent sur les conditions de paix réservées à la France par l'Allemagne et l'Italie. — Démembrement territorial probable au profit de l'Allemagne à l'Est et au Nord. — Les revendications italiennes au sud-est, en Méditerranée, en mer Rouge. — Conclusions à tirer des intentions pillardes de Hitler et de Mussolini. — Ma note du 26 juillet. — Menaces connues de nous contre l'intégrité de notre empire colonial. — Récapitulation de ces menaces. — Colonies de l'hémisphère occidental : Antilles et Guyane. — Afrique du Nord : Tunisie, Maroc, Algérie. — Extrême-Orient : Indochine. — Afrique orientale : Djibouti. — Afrique équatoriale, Congo, Tchad, Cameroun. — Afrique occidentale, Togo. — États du Levant, Syrie et Liban. — Ma note du 22 juillet à ce sujet. — L'empire, encore intact, partout guetté comme une proie.

Dans les premiers jours de juillet, notre ambassadeur auprès du Vatican, M. Wladimir d'Ormesson, nous avait rapporté une confidence du cardinal Maglione, secrétaire d'État du pape Pie XII : Hitler et

Mussolini seraient disposés à traiter avec l'Angleterre ; des contacts officieux auraient même été pris entre Anglais et Germano-Italiens.

Cette confiance nous avait été à la fois confirmée et démentie par un télégramme de Londres, qui nous avait dit, le 5 juillet : certaines rumeurs, concernant des dispositions à la paix de compromis, ont circulé dans la capitale anglaise ; elles semblent n'avoir pas été dépourvues de tout fondement, mais paraissent maintenant contredites catégoriquement par les actes et le langage de M. Churchill.

Il suffit de ces deux renseignements, en somme plus contradictoires que concordants, pour me faire éprouver un sentiment d'inconfort, dont je me souviens encore. Je ne croyais [183] pas, au fond, que l'Angleterre abandonnât la partie ; mais j'étais persuadé que, si par malheur elle ne tenait pas le coup, nous ferions les frais de son arrangement avec ses ennemis. Aussi m'étonnais-je du flegme, pour ne pas dire plus, avec lequel notre gouvernement avait considéré l'hypothèse où elle baisserait pavillon. Enfin, je m'irritais de voir les anglophobes soutenir une opinion, qui me paraissait aussi chimérique que peu souhaitable : c'était qu'Allemands et Italiens pourraient être déterminés, par notre querelle avec les Anglais, à ménager en nous des auxiliaires futurs. Or l'on avait, dans les cercles germanophiles, tendance à représenter Hitler et Mussolini comme des génies politiques, dont il dépendait de nous d'assurer l'appui à la France en leur prêtant le sien contre la Grande-Bretagne.

Contre cette illusion et contre une indifférence, presque sympathique, à la fin prématurée de la guerre d'où nous nous étions retirés, je réagis le 6 juillet dans les termes que voici :

« Nous ne devons pas attribuer *a priori* au *Führer* allemand et au *Duce* italien un sens politique supérieur, dont nous ayons à attendre un revirement de leur part en notre faveur. Ce qui les caractérise avant tout est un réalisme terrible et inaccessible à la pitié. La première des réalités actuelles doit être, à leurs yeux, que nous sommes à terre et à leur merci : par conséquent, que tout ce qui est nôtre est à leur disposition. La paix de compromis entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie demeure donc l'éventualité la plus contraire à nos intérêts. »

Treize jours plus tard, le 19 juillet, la radio de Berlin, — celle-là, on nous la laissait entendre sans brouillage, — m'envoyait dans les oreilles

l'horripilante voix de Hitler. C'était le grand discours qu'il prononça ce jour-là devant le *Reichstag*, assemblé en séance solennelle.

Nous étions avertis de l'heure de cette séance, annoncée à l'avance. Pour entendre le *Führer*, s'étaient groupés autour de mon appareil M. Rochat, depuis condamné à mort par contumace, M. Armand Bérard, aujourd'hui conseiller de notre ambassade à Washington, M. Charvériat, depuis rétrogradé d'ambassadeur à ministre plénipotentiaire, M. Hoppenot, depuis ambassadeur à Berne : leurs fortunes ont été diverses. Nous avons donc entendu Hitler discourir, aux applaudissements frénétiques des représentants du peuple allemand ; évoquer les victoires de ses armées en Pologne, Hollande, Belgique et France ; esquisser à grands traits l'historique de leurs campagnes ; proclamer les promotions de ses généraux au [184] maréchalat ; réciter le palmarès de ses lieutenants ; accabler la politique de ses ennemis sous les triomphes de la sienne ; dresser le bilan de son régime ; exalter la force invincible de l'Allemagne ; et enfin... convier l'Angleterre à la paix.

Plus d'un passage de ce claironnant discours était fait pour éveiller un lugubre écho dans des oreilles françaises, sans parler de son orchestration triomphale, dont la résonance ne pouvait nous être que douloureuse.

Ce qui, néanmoins, me parut le plus important de toute la longue harangue du *Führer*, ce fut l'appel à l'Angleterre. C'en était, à mon avis, le fait saillant. L'appel était net, direct, patent. Il formait la péroraison du discours, dont il me semblait être le but essentiel. Hitler avait lui-même caractérisé le sens de ses paroles, en répétant deux fois, à quelques lignes de distance, le même mot :

« J'adresse un nouvel appel à l'Angleterre... Par cet appel, j'ai fait ce que je pouvais et allégé ma conscience. »

Même la mise en scène de la manifestation oratoire avait pour effet, sinon pour but, de rehausser l'importance de l'invite qui la terminait. L'enthousiasme de l'auditoire, la fierté et l'assurance de l'orateur, l'orgueilleux étalage d'une gloire réelle et d'une incontestable puissance, tout cela mettait en valeur le geste final du *Führer*, tendant la main, sinon la perche, à la seule adversaire qui lui restât à écraser.

Main ou perche, les Anglais la saisiraient-ils ? La question me parut, pour nous, d'un intérêt vital ; car, faite à ce moment-là, une paix anglo-allemande n'aurait pu l'être que sur notre dos. Je m'en alarmai, je l'avoue, plus que de raison. L'inquiétude que j'en éprouvai ne m'empêchait pas, cependant, de voir l'invraisemblance de l'hypothèse qui me tourmentait. Car, après tout, ce que Hitler venait de faire n'était que la répétition de ce qu'il avait déjà fait, à notre intention, après l'écrasement de la Pologne. Maintenant comme naguère, — même plus que naguère, — il s'était abstenu d'indication sur ses conditions de paix. Lui-même n'avait sans doute pas pris au sérieux une offre qui n'était, de sa part, qu'une manœuvre : à l'usage interne, avant de demander à son peuple un nouvel effort ; à l'usage externe, avant de mettre à l'épreuve la résistance de l'Angleterre. Il avait beaucoup insisté sur ses moyens de l'abattre, donc brandi la menace avant de tendre le rameau d'olivier. Enfin, il avait distingué entre le peuple anglais et M. Churchill, autrement dit, tenté de séparer la nation britannique de son gouvernement : tactique qui [185] n'obtient généralement qu'un effet inverse, de l'autre côté du détroit. La chance, pour lui, — c'est-à-dire le risque, pour nous, — qu'il fût pris au mot à Londres, était donc minime.

Pour minime que fût ce risque, j'en fus troublé et, en outre, la conjoncture me parut propice à être exploitée contre la tendance anti-anglaise d'une partie de notre gouvernement. Le 20 juillet, je remis donc au ministre une note, où j'insistai sur le fait que Hitler ne semblait pas impatient d'avoir à faire, contre les Anglais, l'expérience de sa force, et ne répugnerait pas à renoncer au corps à corps avec eux, si eux-mêmes préféraient s'épargner les périls du suprême assaut. J'agitai ensuite le spectre du rapprochement anglo-allemand, inconcevable autrement qu'à nos dépens, et conclu :

« Tant que cette vague éventualité ne sera pas dissipée, il semble opportun de ne pas rendre nos rapports avec la Grande-Bretagne pires qu'ils ne sont. Sans cela, nous risquerions de ne trouver quartier auprès de personne : ni des Allemands et des Italiens, qui nous ont déjà avertis de ne pas compter sur notre brouille avec l'Angleterre pour atténuer leurs exigences, ni des Anglais, qui nous diraient que nous n'avons plus aucun droit à leur intérêt. »

M. Paul Baudouin accéda aux idées exprimées dans cette note et me demanda de la porter moi-même au maréchal Pétain, en même temps

que la précédente, celle du 8 juillet. Je me conformai à cette invitation. Le Maréchal ne lut pas en ma présence les deux notes que je lui soumettais ; mais il m'en fit résumer la substance et, après m'avoir écouté, me dit :

« Je ne laisserai pas mettre d'irréparable entre l'Angleterre et moi. »

Plusieurs fois, de juillet à la fin octobre, il m'a ensuite répété cette formule, qui me parut s'être stéréotypée dans son esprit.

À cette époque, — (été de 1940), — nous avions encore, à Vichy, d'assez nombreuses fenêtres ouvertes sur l'extérieur. Elles nous permettaient de recueillir, soit par nos agents au dehors, soit par les représentants étrangers auprès de nous, d'abondantes informations sur les sujets qui nous intéressaient le plus : projets de nos vainqueurs à notre égard, si la victoire leur restait fidèle ; — évolution de la situation internationale ; développement des opérations militaires.

Les points m'ont occupé simultanément ; et c'est uniquement parce, qu'un récit ne peut pas être synoptique, que je suis forcé ici d'introduire un ordre entre eux.

[186]

Le premier des trois était, vu la situation militaire du moment, le plus grave et, peut-on dire, le plus angoissant. C'était aussi celui dont il y avait, immédiatement, les conclusions les plus utiles à tirer, pour l'orientation de notre politique. Rien qu'à refaire, rétrospectivement, la moisson des renseignements que nous récoltions, sur les conditions de paix probables de l'Allemagne et de l'Italie, et les réflexions qui m'étaient inspirées par cette sinistre récolte, je retrouve le souvenir de la tristesse qui m'envahissait alors.

Voici comment, à la date du 26 juillet 1940, pouvaient être condensées et commentées les informations fournies par nos postes diplomatiques sur les prétentions territoriales des puissances de l'Axe.

Malgré le silence gardé, envers nous, à ce sujet, par les gouvernements allemand et italien, certaines indications nous étaient parvenues de nos représentants auprès du Saint-Siège, de la Hongrie, de la Suisse et des États-Unis.

Le Saint-Père avait dit, d'abord, à l'ambassadeur de Belgique et, ensuite, à l'ambassadeur de France que, d'après ce qui lui était revenu,

les conditions de paix réservées à la France par l'Allemagne seraient très dures et que Hitler avait l'intention de fixer au cours de la Meuse la nouvelle frontière franco-allemande, de manière à englober dans le *Reich* tous les territoires français situés sur la rive droite de cette rivière. La nouvelle frontière descendrait ensuite jusqu'à Besançon et, de là, rejoindrait la frontière suisse.

Le pape n'avait pas garanti l'exactitude de cette information, qu'il avait fournie sous réserve. Mais, comme nous devons constater que ses renseignements sur les projets et sur la situation de l'Allemagne avaient été le plus souvent exacts pendant le cours de la guerre, nous ne pouvions pas refuser a priori toute créance à l'aperçu qui lui avait été donné des prétentions de l'Allemagne, touchant l'établissement de la nouvelle frontière entre elle et la France.

Cette ligne de démarcation, si l'événement prouvait qu'elle entrerait réellement dans les intentions de Hitler, ferait subir à la France une énorme amputation à l'est et opérer à l'Allemagne, à nos dépens, des annexions allant bien au-delà des limites de l'Alsace-Lorraine.

Sans doute deux journalistes allemands, venus à Vichy et entrés en contact avec des fonctionnaires et officiers français, avaient-ils dit que leur gouvernement n'envisageait à nos dépens que « des annexions modérées ». Celles qui résulteraient [187] du tracé ci-dessus indiqué n'entreraient évidemment pas dans cette catégorie. Mais en pareille matière, la modération est toujours une affaire d'appréciation, qui varie beaucoup selon qu'on est annexant ou annexé. Il ne fallait donc pas taxer *a priori* d'invraisemblance l'intention attribuée au *Reich* de limiter la France, du côté de l'Est, à la ligne de la Meuse, prolongée par Besançon jusqu'à la Suisse.

Le pape n'avait pas, dans les conversations où il nous avait ouvert cette alarmante perspective, fait allusion à une amputation possible de la France septentrionale, c'est-à-dire dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, où les autorités allemandes d'occupation déployaient une activité suspecte et significative. Mais il avait signalé la possibilité que l'Allemagne exigeât un ou deux ports français, qui seraient évidemment choisis parmi ceux de la côte atlantique. Cette indication pouvait s'appliquer à Dunkerque et Calais ou Boulogne, et par conséquent revenir à la prévision d'une annexion allemande dans le nord de la France.

Mais c'est surtout par les alarmes du Saint-Père pour le sort de la Belgique que l'esprit se trouvait ramené sur cette triste prévision. Dès le moment où Léopold III avait capitulé, Pie XII avait confié à notre ambassadeur qu'il s'attendait à ce que Hitler voulût détruire la Belgique comme État indépendant, la réunir à une partie de la Hollande pour former du tout un royaume flamand, et annexer purement et simplement au *Reich* le nord des Pays-Bas. À ce moment-là, qui était antérieur à notre défaite, ce projet ou prétendu projet de Hitler ne devait pas nécessairement comporter de contribution française à la formation du futur royaume flamand et pouvait même comporter le rattachement à la France de la Wallonie. Il en allait tout autrement en juillet 1940 ; et nous pouvions nous demander si le *Reich* ne se proposait pas d'étoffer, grâce à tout ou partie de nos départements septentrionaux, cet État flamand vassal, dont la création nous était indiquée comme étant un projet de Hitler.

Les informations du Pape, en ce qui concerne les intentions de l'Allemagne, ne concordaient pas avec celles du gouvernement hongrois. Le comte Csaky avait dit, en effet, à notre ministre à Budapest M. Guerlet, qu'il croyait Hitler « disposé à faire preuve de modération envers la France, en ne lui réclamant peut-être que l'Alsace, et encore pas tout entière ». Erreur absolue, nous le savions. C'est à Mussolini que le ministre hongrois des Affaires étrangères prêtait, au contraire, des « prétentions [188] démesurées », sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Vraie ou fausse, l'opinion qu'il avait d'un contraste entre la relative modération de l'Allemagne et l'appétit effréné de l'Italie faisait qu'il attribuait à l'influence du gouvernement italien l'attitude d'impérieuse raideur que le gouvernement allemand avait adoptée à notre égard depuis quelques semaines. Ce n'était probablement pas nécessaire de faire cette supposition pour expliquer que les exigences du gouvernement allemand à notre égard suivissent une marche ascendante : mais la conjecture faite à Budapest montrait à quel point l'on y croyait au déchaînement des ambitions italiennes.

Pape et Hongrois étaient en effet d'accord pour évaluer très haut les prétentions de Mussolini. Le comte Csaky les définissait comme suit : « Non seulement la Corse, la Tunisie et Djibouti, mais Nice, la Savoie et l'Algérie. » C'était si copieux qu'on ne pouvait se défendre de le juger exagéré. Le Saint-Père n'allait pas aussi loin. Interrogé à ce sujet par notre ambassadeur auprès de lui, il avait répondu sans hésiter :

« Nice, la Corse, la Tunisie, Djibouti. » Cette réponse, donnée « sans hésiter », paraissait à prendre en considération ; car il allait de soi que le pape disposait de beaucoup de moyens d'information sur les vues du *Duce* et du gouvernement fasciste.

Il s'en fallait de beaucoup que Berne nous eût fourni, sur les conditions de paix de l'Allemagne et de l'Italie, des indications aussi précises. Les seules que l'on relevât dans les télégrammes de notre ambassadeur en Suisse tiraient leur origine de correspondances adressées de Berlin à des journaux helvétiques. Ces correspondances s'étaient bornées, jusqu'alors, à indiquer que l'intention de Hitler n'était pas d'anéantir l'Empire britannique, mais plutôt de concevoir l'organisation du monde comme répartie entre quatre grands groupes : une Europe sous la direction germano-italienne ; une Asie sous la direction nipponne ; l'Amérique sous le contrôle des États-Unis ; enfin l'Empire britannique. Cette conception générale ferait donc passer la France sous la direction de Berlin et de Rome ; mais on ne nous apprenait pas en quel état territorial, c'est-à-dire avec quelles frontières, notre pays entrerait dans cette enviable communauté hiérarchisée ; pas davantage, ce qui lui serait laissé de son empire colonial.

Quant aux États-Unis, ils ne nous avaient communiqué de renseignements que sur les ambitions de l'Italie. M. de Saint-Quentin nous les avaient transmis par le télégraphe dans les termes suivants :

[189]

« Le Département d'État tient d'une source jusqu'ici bien informée que les exigences italiennes envers la France comporteraient la cession du littoral méditerranéen jusques à Cannes, comprise, de la Corse, de la Tunisie tout entière et d'une partie de l'Algérie. Par ailleurs, le Maroc aurait été promis à l'Espagne. »

Les États-Unis ayant alors une double représentation diplomatique, auprès du roi d'Italie et auprès du pape, il n'y avait que l'embarras du choix quant à la source de leur information.

Voilà quelles lueurs, tantôt crues, tantôt pâles, étaient jetées sur les conditions futures de la paix par la correspondance de nos représentants diplomatiques.

Quelles conclusions en tirer ?

La première me semblait être celle-ci : ne pas nous imaginer que, soit l'Allemagne, soit l'Italie, fussent disposées à nous épargner ou à nous ménager, si elles pouvaient faire autrement. D'ailleurs leur presse nous avertissait chaque jour de n'y pas compter. Leur intention était certainement d'intégrer la France dans un nouvel édifice européen et colonial à construire par elles, mais pas de l'y intégrer intacte, pas de l'y faire entrer avec ses frontières actuelles, métropolitaines ni coloniales. Tant s'en fallait !

La seconde conclusion qui me paraissait s'imposer, c'est que nous n'avions certes pas à souhaiter que l'issue finale de la guerre (qui n'était pas finie), conférât à Hitler et à Mussolini le pouvoir matériel d'arbitrer notre sort à leur seul gré et selon leur seul bon plaisir. Même si les débris de l'Empire britannique jonchaient le sol, ce ne serait pour le *Führer* et le *Duce* qu'une raison de plus et une facilité de plus d'amputer notre territoire métropolitain, et, en ce qui concerne nos possessions coloniales, celles qui les tentaient ne cesseraient pas pour cela de les tenter. Par exemple, la possibilité d'émanciper ou d'internationaliser l'Égypte, n'empêcherait nullement Mussolini de prétendre à la domination de la Tunisie.

La troisième conclusion qui, à mon avis, se dégageait de l'examen, c'est, que, si nous ne pouvions pas ne pas essayer de nous adapter à la triste situation de pays vaincu et occupé et d'en tirer le moins mauvais parti possible pour végéter, puis revivre et repartir sur de nouveaux frais, il y avait loin de là à fonder notre politique sur une alliance avec des pays qui se préparaient à nous dépecer, s'ils le pouvaient. Les alliances entre vaincus et vainqueurs ne se sont jamais établies [190] que sur la modération du où des vainqueurs envers le vaincu, c'est-à-dire sur des traités de paix limitant sagement les sacrifices exigés du vaincu. Dans le cas contraire, la logique dès faits et les réactions naturelles ont infailliblement condamné les essais d'alliance à n'être que des formes de servage déguisé, qui durent ce que dure la totale impuissance de l'asservi.

La quatrième et dernière conclusion qu'on pût, me semblait-il, formuler, c'est qu'en présence d'éventualités aussi dangereuses pour notre intégrité territoriale, dans la métropole et aux colonies, il n'y avait pas un soin à épargner, avant que sonnât l'heure de la paix, pour chercher à les réduire aux moindres proportions possibles. Nous devons nous efforcer, directement dans la mesure de nos faibles

moyens, indirectement par l'entremise de gouvernements neutres, de faire comprendre à Berlin et à Rome que les possibilités de collaboration future de la France avec l'Allemagne et l'Italie seraient fatalement conditionnées par le traitement même que les deux dernières, si elles restaient victorieuses, réserveraient à la première. Nous ne devons pas leur donner l'impression que notre faiblesse matérielle entraînât notre consentement, encore moins notre adhésion spontanée, à tout ce que leur force leur permettait physiquement de nous imposer. Nous devons, dans les territoires où nos pouvoirs de gouvernement et d'administration étaient encore intacts, tels qu'Alpes-Maritimes, Corse, Tunisie, Maroc, travailler à rendre plus difficile la réalisation des projets d'annexion ou de dislocation ; organiser les résistances locales ; empêcher l'émigration préventive de nos concitoyens ou ressortissants ; préparer les protestations et les demandes de consultation populaire. Nous devons enfin faire choix de l'attitude générale que nous adopterions en présence des impositions de la force injuste. Qu'on se souvînt du parti que l'Allemagne avait tiré du mot « *diktat* », de 1919 à 1940 ! Il n'y avait que la résignation et l'abdication qui rendraient les sacrifices irréparables. Même platonique, la protestation fondée les frapperait de caducité. Or la protestation, c'est-à-dire en définitive la revendication du droit légitime, pouvait parfaitement se concilier avec la prudence : toute notre histoire diplomatique entre 1871 et 1892 le prouvait.

Je soumis ces conclusions au ministre par note en date du 26 juillet 1940, dans les termes mêmes où je viens de les reproduire ici, et terminai par ces mots :

« Au surplus, il ne faut pas oublier que le relèvement d'une nation abattue, diminuée et humiliée, s'il ne peut pas méconnaître [191] les exigences de la prudence, ne peut pas non plus se fonder sur une autre base que la volonté d'un équitable redressement des torts subis. L'Allemagne de 1919 à nos jours, et l'Italie, sous le régime fasciste, ont fait un usage intensif des torts que la première imputait à ses vainqueurs et la seconde à ses alliés. L'exemple est à retenir. »

Les lignes qui précèdent montraient l'horreur de la situation dans laquelle nous nous trouvions et appréhendions de nous trouver, si l'Allemagne et l'Italie pouvaient, à l'heure de la paix, la conclure comme elles l'entendaient. C'est une chose qu'on oublie vite et facilement quand, Dieu merci, la situation s'est renversée. Sur le

moment, il aurait été malaisé de ne pas voir le danger mortel auquel nous étions exposés. Néanmoins, en placer le tableau précis sous les yeux du gouvernement, avec preuves à l'appui, m'avait paru important au premier chef, pour dissiper dès le principe l'illusion de pouvoir échapper à notre sort autrement que par la victoire de nos alliés et nous y soustraire en nous plaçant dans le camp d'ennemis qui voulaient démembrer la France.

Notre empire colonial étant, dans sa totalité, resté libre de toute occupation étrangère, il ne s'ensuivait pas, on vient de le constater, qu'il ne fût pas gravement menacé par des appétits impatients de se satisfaire à ses dépens. Au contraire, nos colonies, pays de protectorat, pays sous mandat, — possessions plus ou moins lointaines, dont la défense matérielle nous était devenue difficile, dans l'état de faiblesse où nous avaient mis la démobilisation et le désarmement, — étaient tous visés à des titres divers, soit par les prétentions d'ennemis qui se croyaient assurés de la victoire finale — (Allemagne et Italie) — soit par les convoitises de non-belligérants qui considéraient notre défaite comme définitive — (Espagne) — soit par les appréhensions de neutres sympathiques à notre pays, mais craignant un établissement allemand dans leur voisinage — (États-Unis, Brésil).

Les risques courus par nos territoires d'outre-mer furent les premiers sur lesquels, dès le 22 juillet 1940, j'appelai par écrit l'attention du gouvernement. Une note que je remis à M. Paul Baudouin récapitula ces risques, sans omettre aucun de ceux qui m'avaient été signalés, fût-ce à titre hypothétique.

En effet, la correspondance de nos agents diplomatiques nous permettait de nous faire une idée des convoitises menaçant l'empire colonial français. Passées rapidement en revue, les indications qui nous étaient parvenues nous fournissaient les [192] éléments d'un tableau de si vastes proportions, que, pour s'y reconnaître, il fallait le découper en subdivisions.

Commençons par nos possessions de l'hémisphère occidental, qui étaient les moins menacées, ne l'étant que par les inquiétudes d'amis de la France.

La presse brésilienne avait lancé l'idée d'un mandat du Brésil sur la Guyane française, dans le cas où les possessions européennes sur le continent américain feraient l'objet d'un transfert de souveraineté d'une

puissance à une autre. Interrogé à ce sujet par notre ambassadeur à Rio, le ministre brésilien des Affaires étrangères lui avait répondu que « présentée sous cette forme, l'information était inexacte ». Après quoi, il avait déclaré se borner à souhaiter que toutes les Républiques américaines prissent une décision collective, aux termes de laquelle les possessions européennes d'Amérique, dans le cas où elles seraient affectées par un changement de souveraineté résultant de la guerre ou du traité de paix, fussent prises en charge par telle ou telle desdites Républiques, au nom de la collectivité. C'est, du reste, ce qu'avait déjà posé en principe le gouvernement des États-Unis, qui avait adressé à l'Allemagne, à l'Angleterre et à la France une note réservant, en somme, les droits des Républiques américaines sur les possessions européennes du continent américain ou des archipels américains, en cas de cession d'une de ces colonies par une puissance européenne à une autre. Une conférence panaméricaine, alors réunie à La Havane, aurait à s'occuper de cette question et sans doute à statuer sur elle.

La même question intéressait, bien entendu, nos îles des Antilles. Il allait de soi que l'éventualité d'un « consortium international américain » à former pour prendre en charge « les possessions européennes de l'hémisphère occidental », et la délibération prévue de la Conférence panaméricaine sur ce thème, pouvaient concerner la Martinique et la Guadeloupe au même titre que la Guyane. Mais tout danger de ce côté était subordonné au cas, fort improbable, d'une prétention allemande ou italienne sur nos colonies d'Amérique.

Il en était autrement de notre Afrique du Nord. La revendication italienne sur la Tunisie était l'une des plus anciennes, des plus constantes et des plus violemment soutenues qu'eût élevées l'Italie. Elle s'appuyait sur la présence dans la régence d'un peuplement italien considérable. L'armistice franco-italien stipulait, outre la démilitarisation de Bizerte, celle d'une zone particulièrement épaisse sur la frontière tuniso-libyenne et [193] algéro-libyenne : cette disposition ne nous avait évidemment pas été imposée sans arrière-pensée, ou plutôt sans intention. La Tunisie était un pays riche et où nos successeurs éventuels trouveraient leur besogne toute faite ; or, c'est précisément ce que cherchaient les Italiens. Enfin, l'un des officiers français détachés auprès de la commission d'armistice de Turin avait récemment dit à Vichy ne pas douter que la cession de nos droits sur la Tunisie ne fût au nombre des conditions de paix de l'Italie. Il y avait

donc lieu de nous attendre à ce que la Tunisie nous fût réclamée par le gouvernement fasciste. Ne l'eussions-nous pas su par le Vatican, que nous aurions pu en être sûrs tout de même.

Mussolini passait alors pour avoir laissé espérer le Maroc à Franco, ce que Hitler n'avait pas fait. L'Espagne avait déjà pratiquement mis la main sur Tanger, en y faisant débarquer des troupes, sous prétexte d'y maintenir l'ordre. L'opération avait été exécutée dès avant notre demande d'armistice. Depuis lors, le gouvernement espagnol avait élevé, par la voie diplomatique, une revendication sur deux territoires du Maroc français, l'un vers la frontière algérienne, l'autre vers Fez. Par là, il prétendait à deux agrandissements considérables à nos dépens, et le second laissait percer des visées sur le département d'Oran. Indépendamment de ces revendications officielles, il y en avait qui étaient formulées par la presse. À la fois plus vagues et plus larges, elles ne mettaient pas de limite bien définie à ce qui s'appelait « l'expansion espagnole au Maroc ». Ces visées expansionnistes étaient plutôt stimulées que contenues, chez les Espagnols, par la crainte de voir l'Allemagne s'installer dans telle ou telle partie de notre zone marocaine. Il y avait quelques jours à peine, le colonel Beigbeder, ministre espagnol des Affaires étrangères, avait dit à notre ambassadeur à Madrid :

« Si vous devez perdre une fraction de votre empire nord-africain, il vaut mieux que ce soit au profit de l'Espagne qu'à celui de l'Allemagne. »

Il semblait bien, en effet, que l'Allemagne eût des prétentions sur certaines parties du Maroc, sinon sur la totalité. Du moins pouvait-on le déduire des demandes qu'elle nous avait faites le 15 juillet. Évidemment, avions-nous lieu de redouter que, si elle s'établissait, victorieuse sur certains points et dans certains droits, ce fût pour ne plus s'en défaire.

En Algérie, l'Italie avait, des vues sur la province de Constantine, limitrophe de la Tunisie. L'une des revendications de [194] l'Espagne au Maroc portait sur les confins algéro-marocains et tendait donc à la mettre en contact plus étendu avec l'Oranie, où elle comptait beaucoup de ressortissants et d'aborigènes. La presse espagnole ne se faisait pas faute d'élever des prétentions sur l'Oranie. Enfin la radio de Madrid, venait dans son émission en arabe du 20 juillet au soir, de lancer aux

indigènes d'Algérie un appel à l'insurrection contre la France. Autant de sujets sur lesquels j'aurai à revenir.

En Extrême-Orient, l'attitude du Japon nous avait inspiré les inquiétudes les plus fondées pour la possession de l'Indochine. Immédiatement après les armistices franco-allemand et franco-italien, le gouvernement japonais n'avait pas caché qu'il prenait en examen les questions de l'Indochine française et des Indes néerlandaises. Ultérieurement, le péril avait semblé moins imminent, grâce à la fermeture par nous de la frontière entre la Chine et l'Indochine, à la conclusion d'accords locaux qui avaient institué des commissions mixtes franco-japonaises pour la surveillance de certains trafics, à la conclusion d'arrangements commerciaux en vue de fournir au Japon divers produits indochinois, enfin à l'amorçage d'une conversation plus générale sur les rapports franco-japonais, négociation dont j'aurai à parler. Malgré cela, la situation de notre empire indochinois restait soumise à une menace nippone latente, mais évidente.

En Afrique orientale, le gouvernement italien, qui se serait, un an avant la guerre, contenté d'un port franc à Djibouti et de la disposition privilégiée du chemin de fer de ce port à Addis-Abeba, n'avait pas dissimulé ensuite que l'un de ses buts de guerre était la conquête de la côte française des Somalis. Pour le moment, le sort réservé par les Italiens à cette colonie française résultait des clauses mêmes de l'armistice qui la concernaient.

En Afrique Équatoriale, l'Allemagne avait laissé voir, dès avant la guerre de 1914-1918, des visées sur le bassin du Congo. L'on se rappelle en effet l'affaire de 1911. Dans quelle mesure les visées allemandes, quand le *Reich* les découvrirait, porteraient-elles sur le Congo belge, sur le Congo français ou sur les autres parties de notre Afrique Équatoriale ? Il était encore impossible de le dire.

La presse italienne avait, depuis quelques années, réclamé pour l'Italie l'accès au Tchad, ce qui représentait la prétention d'annexer une vaste superficie de territoire entre la frontière méridionale de la Libye et le lac Tchad. Il y avait lieu de [195] s'attendre à ce que le gouvernement italien élevât cette prétention.

En Afrique occidentale et équatoriale, il allait sans dire que l'Allemagne réclamerait ses anciennes colonies africaines passées sous mandat français ou anglais : le Togo et le Cameroun. La campagne

qu'elle n'avait cessé de faire pour la restitution de ses anciennes colonies ne laissait aucun doute à cet égard.

Enfin, dans les États du Levant sous mandat français, l'émotion produite en Syrie et au Liban par notre défaite et par nos armistices s'expliquait, entre autres causes, par la crainte de visées italiennes, plutôt qu'allemandes, sur la partie du Proche-Orient dont nous avons la tutelle. L'action politique italienne y avait été très soutenue dans la période précédant immédiatement la guerre. Le voisinage de Rhodes et du Dodécanèse avait été un stimulant pour les intrigues de l'Italie en Asie. Mais la Turquie limitrophe y avait une faculté de préemption qui rendait malaisée la réalisation des visées italiennes. La probabilité, pour ne pas dire la certitude, d'une intervention turque contre une tentative d'établissement italien ou allemand en Syrie était, momentanément, le palladium de notre position dans ce pays. C'est même ce qui maintenait tout leur prix aux rapports d'alliance que nous avons noués avec la Turquie.

Il ressortait de cette récapitulation que c'était pratiquement tout l'empire colonial français qui était menacé par les convoitises étrangères nées de notre défaite, ou qui le serait, si notre défaite restait définitive. En le faisant constater au gouvernement, j'en tirai la conclusion que voici :

« Nous ne devons pas cependant nous laisser décourager par cette constatation. Elle ne doit pas nous faire perdre de vue les moyens qui nous restent de contester, quand il y aura lieu, les revendications qui pourront être élevées sur nos possessions. Les habitants des territoires d'Afrique du Nord, par exemple, ne se laissent pas passer de main en main comme du bétail. Nous conservons sur les Arabes, sur les musulmans en général, un ascendant et une influence qui nous permettraient, le cas échéant, de les soulever contre un candidat à notre succession dans tel des pays qu'ils peuplent. Il y a là une ressource dont il pourra devenir utile de faire usage en Tunisie et au Maroc, ici contre les Italiens, là contre les Espagnols ou les Allemands. En outre, les éléments européens de la population de nos protectorats nord-africains nous sont généralement favorables. »

[196]

En rassemblant, les éléments de ce tableau récapitulatif, — éléments épars dans la correspondance de nos agents au dehors, — j'avais eu la

sinistre impression d'assister à une ruée sur le corps de la France : ce qu'en style de chasse à courre on appelle la curée. Peut-être mon lugubre tableau se ressentait-il trop de mon impression. Je crois bien cependant qu'il correspondait à ce qui se serait passé, en cas de défaite de nos alliés. Aussi m'avait-il semblé nécessaire d'étaler, sous les yeux des membres de notre gouvernement, la démonstration du destin qui attendait notre empire colonial, si la victoire demeurait acquise aux puissances de l'Axe.

Ce magnifique empire était encore intact ; c'était là le seul aspect relativement favorable d'une situation atroce. Des ressources restaient à notre disposition pour le conserver, pour le sauver. À défaut de la force, dont nous étions momentanément dépourvus, d'autres moyens pouvaient être mis en œuvre : politiques avec les indigènes, diplomatiques avec les candidats à notre succession, qu'il ne fallait pas laisser croire ouverte. Absorbé par mille soucis, plus proches que ceux dont l'éclio lui revenait d'outre-mer, le gouvernement pouvait ne pas accorder à l'empire toute l'attention qu'il méritait, qu'il exigeait. De fait, ce ne sera pas avant le 6 septembre que le maréchal Pétain lui adressera son premier message : il est vrai qu'il inaugurerà par là un poste mondial de radio, par où se faire entendre aux antipodes. Il n'en reste pas moins qu'en cette fin de juillet aucune manifestation personnelle du chef de l'État n'avait encore affirmé l'unité élargie de la France des cinq parties du monde. Voilà pourquoi j'avais jugé utile de prouver que, dans son ensemble, elle était en jeu dans la lutte qui continuait sans nous.

[197]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre VI

**SYMPTÔMES D'ÉVOLUTION DES
RAPPORTS INTERNATIONAUX.
L'ALLEMAGNE ET VICHY.
— BERLIN ET MOSCOU
LONDRES ET WASHINGTON.
— VICHY ET MOSCOU.**

[Retour à la table des matières](#)

La situation internationale évoluera-t-elle et en quel sens ? — Acharnement de la presse allemande contre la France. — Activité de la diplomatie du *Reich* dans des pays où elle donne ombrage à la Russie. — Informations envoyées par notre ambassadeur à Moscou sur les rapports germano-russes. — Animosité croissante des Allemands contre les États-Unis et personnellement contre Roosevelt. — Note du 24 juillet au ministre lui faisant prévoir que les États-Unis et la Russie participeront à la guerre dans le camp britannique. — Conclusions à tirer des opérations militaires quant aux chances allemandes d'envahir l'Angleterre, de l'écraser sous les bombes ou de l'étouffer par le blocus sous-marin. — Raisons psychologiques des erreurs de Vichy sur ces points. — Sévérité injuste envers nous-mêmes. — Excès des *mea culpa*. — Politique extérieure prônée par M. Laval. — Elle est axée sur la victoire finale des Allemands et la collaboration avec eux. — Nos renseignements de Washington nous confirment que les États-Unis font cause commune avec l'Angleterre. — Nos renseignements de Moscou nous confirment que la Russie se défie de plus en plus de l'Allemagne. — Synthèse des prévisions plausibles le 20 août. — Nos sentiments envers les États-Unis. — Ouverture faite par nous à Moscou. — Demande d'un ambassadeur soviétique à Vichy. — Tentative de conversation politique. — Nomination de M. Bogomoloff. — Visite de M. Ivanoff à mon cabinet. — Nouveaux efforts pour causer avec

Londres par diverses voies, notamment par Madrid. — Efforts pour contrecarrer les visées ennemies sur nos départements menacés. — Instructions aux préfets de la Corse et des Alpes-Maritimes.

L'issue de cette lutte, qui continuait sans nous et dont dépendait notre sort, était conditionnée par l'évolution de la situation internationale, à moins qu'elle ne le fût, à notre détriment, par de rapides et décisives victoires des Allemands sur les Anglais. L'évolution de la situation internationale avait-elle chance de procurer à la Grande-Bretagne de nouveaux alliés ? Cette chance serait-elle, au contraire, prévenue par d'écrasantes et promptes victoires du *Reich* ? Tels sont les [198] deux points sur lesquels, — après avoir établi ce que nous aurions à perdre au triomphe final des puissances de l'Axe, — j'avais à me créer une opinion et à tenter de faire celle du gouvernement.

La mienne, personnelle, était faite ; plutôt par une intuition, je le reconnais, que par des arguments probants. Celle du gouvernement ne me paraissait que trop faite en sens contraire : du moins ne pouvais-je en douter pour certains de ses membres. Raison de plus pour étayer mon intuition de toutes les données qui pourraient m'être fournies par les relations de nos ennemis avec les tierces puissances et par le déroulement des événements militaires.

Grâce à nos postes extérieurs, nous étions abondamment pourvus d'informations politiques, dont beaucoup étaient utilisables pour la démonstration que je m'efforçais de faire : les unes, parce qu'elles montraient les Allemands et les Italiens acharnés sur la proie qu'était la France ; les autres, parce qu'elles révélaient déjà des possibilités d'évolution favorable, dans la situation internationale.

Notre délégation à Wiesbaden et notre ambassade à Berne nous envoyaient des analyses de presse allemande. Quelles constatations s'en dégagait-il ? Pas la moindre amélioration dans l'attitude générale des Allemands à notre égard. Un état d'esprit haineux, hargneux, vindicatif, menaçant, que n'avaient tempéré en rien la victoire, l'armistice et l'occupation. Toute occasion de montrer le poing à la

France était saisie avec empressement. *Le Temps* avait-il osé parler du tort fait à notre pays par la muraille de Chine qu'était la ligne de démarcation entre les deux zones ? La *Deutsche Allgemeine Zeitung* répliquait :

« La France doit expier les fautes de ses gouvernements précédents et porter la responsabilité de sa soumission à l'Angleterre. »

Un brave curé de Savoie avait-il uni, dans des prières publiques, les morts français de la guerre et les prisonniers qui mouraient dans les *stalags* et *oflags* ? La *Börsen Zeitung* ripostait :

« Messieurs les Français semblent croire que notre magnanimité à leur égard est une preuve de notre faiblesse et qu'ils peuvent encore nous bafouer. Vous vous trompez lourdement, messieurs ! L'Allemagne saura empêcher qu'une racaille comme vous puisse encore relever la tête ! »

Fort peu de considération pour le régime politique français [199] qui s'instaurait depuis le 10 juillet. Pas davantage pour la plupart des membres du gouvernement. Tenace et rageuse défiance de l'anglophilie constatée dans l'opinion publique française. Ainsi lisions-nous dans la *Börsen Zeitung* :

« L'idée de l'entente cordiale germe encore en ce moment dans trop de cerveaux français, malgré le guet-apens d'Oran. »

Ce n'était pas là une observation isolée. Aussi la direction politique de notre ministère, dans une note du 24 juillet à laquelle j'emprunte ces exemples, pouvait-elle écrire :

« Cette idée, que l'opinion française demeure trop anglophile, est fréquemment exprimée, sous une forme plus ou moins voilée, dans la presse du *Reich*. Elle peut expliquer, dans une large mesure, l'attitude récente du gouvernement de Berlin, désireux de compromettre définitivement le gouvernement français aux yeux du gouvernement britannique. »

Enfin, extrême susceptibilité quand des sympathies, même platoniques, avaient été témoignées à la France par des populations étrangères. Les Yougoslaves se faisaient donner sur les doigts par les journaux de Berlin, parce que trop de leurs officiers avaient accompagné notre ministre au cimetière militaire français de Belgrade, le jour du 14 juillet.

Si tout cela reflétait réellement l'opinion publique allemande, c'était probant. Si cela ne reflétait que les sentiments de Goebbels, âme damnée de Hitler, ce l'était aussi.

La persistance, en Allemagne, de cette passion antifranaise prouvait que nos ennemis n'avaient pas retiré de leur triomphe sur nous la certitude d'avoir partie gagnée. En effet, les diplomates neutres, qui faisaient part à leurs collègues français de leurs observations personnelles ou des informations de leurs gouvernements, étaient d'accord pour constater qu'on ne non tait, chez les Allemands, ni le soulagement qui suit les grandes victoires, ni l'assurance qu'inspire une confiance réelle. Lord Halifax venait d'opposer une fin de non-recevoir aux publiques ouvertures pacifiques de Hitler : j'en avais été heureux, soulagé. Les Allemands, eux, en étaient visiblement déçus. La majorité d'entre eux était sombre. Encore ce qui les assombrissait n'était-il pas que la poursuite de la guerre contre l'Angleterre : c'était aussi le vague pressentiment de complications qui viendraient d'autres points de l'horizon.

La diplomatie berlinoise était fort active. Son activité se manifestait notamment à Madrid, où notre ambassadeur, M. de la Baume, constatait un vigoureux effort de la propagande du *Reich*. Ce n'est évidemment pas par hasard que [200] cet effort, s'exerçant en même temps sur le gouvernement de Franco, pour l'entraîner dans la lutte, et l'opinion publique espagnole, pour la mobiliser aux côtés des puissances de l'Axe, avait coïncidé avec les exigences que Hitler nous avait fait présenter le 15 juillet, au sujet de l'Afrique du Nord. Le *Führer* pensait ou avait pensé à une vaste opération méditerranéenne, nécessitant à la fois la disposition de la péninsule ibérique et du littoral nord-africain : et cela, — qui n'était certes pas rassurant pour nous, s'il revenait à ce projet, — n'en démontrait pas moins que l'assaut direct contre la Grande-Bretagne le laissait perplexe. S'il tournait les yeux vers Gibraltar, méditait d'attaquer la forteresse de face, en partant des aérodromes de Casablanca, et de dos, en passant par l'Espagne, n'était-ce pas qu'entre Calais et Douvres le trajet lui paraissait plus difficile que la distance longue ?

Non moins intéressante était l'activité diplomatique allemande dans le nord et le sud-est de l'Europe. En Finlande, se resserrait un rapprochement germano-finlandais, dont nous avertissait notre ministre à Helsinki, M. de Vaux Saint Cyr. En Roumanie, se précipitait une

évolution du gouvernement roumain vers l'Allemagne, que nous signalait notre ambassadeur à Bucarest, M. Adrien Thierry : le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères du roi Carol étaient attendus, le 23 juillet, à Salzbourg par Hitler et Ribbentrop. En Bulgarie, le même phénomène de fascination allemande se faisait sentir chez les ministres du roi Boris ; nous en étions avertis par notre ministre à Sofia, M. Blondel.

Finlande, Roumanie, Bulgarie, c'était là des pays où intérêts russes et intérêts allemands ne s'accordent pas aisément ; car *Reich* germanique et Russie, fût-elle soviétique, s'y regardent habituellement de travers : et là commençaient à poindre des chances de conflit germano-russe, dont les symptômes annonciateurs, sinon même les prodromes, étaient déjà un fait patent.

De Suède, notre ministre à Stockholm, M. Roger Maugras, nous apprenait que des concentrations de troupes russes et allemandes s'opéraient de part et d'autre de la frontière entre les deux pays. De Bulgarie, notre ministre à Sofia, nous télégraphiait que « la méfiance de la Russie conduisait les dirigeants du Reich à souhaiter de n'avoir pas à pousser à fond la guerre contre l'Angleterre ». De Turquie, notre ambassadeur à Ankara, M. Massigli, faisait état d'indications selon lesquelles le gouvernement turc recevrait de Russie du [201] matériel de guerre. Du Vatican, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, M. W. d'Ormesson, nous indiquait que l'annexion par les Russes de la Bessarabie et de la Bukovine septentrionale avait déplu à Berlin et à Rome, et qu'un conflit germano-italo-russe n'était pas invraisemblable dans l'avenir.

Ces renseignements étaient « recoupés » par ceux que nous télégraphiait notre ambassadeur à Moscou, M. Eirik Labonne. Celui-ci nous avait fait savoir que notre désastre militaire de juin 1940 avait causé aux Soviétiques une contrariété d'autant plus significative, que la sympathie n'y entraînait pour rien et l'alarme pour tout. Il avait même cru pouvoir en tirer parti à notre profit dès son entrée en fonctions, à la mi-juin : mais c'était trop tôt. Depuis lors, il nous rendait compte, périodiquement, des développements d'une situation manifestement transitoire, ne fût-ce que par les contradictions qu'elle présentait. Ainsi nous disait-il le 20 juillet :

« La neutralité russe vis-à-vis de l'Allemagne est, simultanément et suivant les théâtres, une alliance, une complicité, une menace, un défi. »

L'ambassadeur d'Angleterre à Moscou, sir Stafford Cripps, venait d'avoir avec Staline une entrevue, à laquelle la radio de Londres avait donné du retentissement. Visite et publicité prouvaient que le gouvernement britannique cherchait le rapprochement avec la Russie. Les Soviets, qui étaient entrés dans le jeu anglais en se prêtant à la conversation, manifestaient de l'humeur du bruit fait autour d'elle. Mais c'était uniquement par crainte d'être compromis prématurément. Car ils avaient commencé, à l'intérieur, une préparation matérielle et morale à tout événement. Ils redoutaient une paix germano-anglaise de compromis, qui les eût laissés face à l'Allemagne, dans un isolement dont ils ne se souciaient nullement. Le système européen que l'Allemagne victorieuse tendait à instaurer ne leur souriait en aucune façon. M. Labonne nous disait encore :

« Les Russes ne peuvent ignorer où le *Drang nach Osten* entend placer à l'est la limite du *Lebensraum* et le mur du circuit. Peut-être à l'Oural ? »

À notre égard, leur attitude était significative. Après l'armistice, ils avaient couramment exprimé de peu charitables réserves sur notre destin. De là, ils avaient passé à une suspicion dissimulée, qui avait tourné rapidement à la critique ouverte, acerbe et parfois violente. M. Labonne résumait de [202] la sorte leur réaction à nos litiges avec l'Angleterre et à notre patience contrainte envers l'Allemagne :

« Où va la France ? Dans quel camp ? Amie de ses amis ou de ses ennemis ? Les éléments les plus réactionnaires du pays s'y sont emparés du pouvoir à la faveur du désastre et y établissent un appareil dictatorial d'oppression des travailleurs. Ce début de campagne traduit visiblement la crainte que la France se trouve écartée de l'Angleterre et qu'elle pèse de son poids en faveur de l'offensive de paix, dont l'un des effets sûrs serait l'isolement absolu de la Russie. »

Dans leur propre intérêt, les Soviets souhaitaient donc que nous ne prissions pas parti contre l'Angleterre. Dans leur propre intérêt aussi, ils désiraient que la guerre anglo-allemande continuât. Enfin, une détente entre eux et les Turcs procédait du même principe égoïste : ils craignaient que la Turquie entrât dans l'orbite allemand.

Pour peu que la diplomatie allemande fût les mêmes constatations, le *Reich* hitlérien ne pouvait être qu'en garde contre la Russie stalinienne. Il l'était simultanément, et de jour en jour davantage, contre les États-Unis. La presse d'outre-Rhin manifestait une animosité croissante contre les Américains, le cabinet de Washington, Roosevelt personnellement. Nous lisions dans la *Frankfurter Zeitung* :

« M. Roosevelt est le père de beaucoup d'illusions anglaises et devra se voiler la face si, malgré l'appel pathétique du *Führer* à la raison, l'Angleterre est un jour transformée en un monceau de ruines. Il porte le poids d'une responsabilité gigantesque, que peu d'Américains connaissent. »

Ce faisceau d'observations, — constitué avec l'apport de correspondances qui ne se répartissaient que sur huit jours (15-23 juillet), — permettait à notre direction politique d'écrire, dans une note au ministre, datée du 24 :

« L'on a peine à croire que, si le *Reich* rencontre de sérieuses difficultés, la Russie et les États-Unis restent en dehors de la guerre et privent longtemps de leur appui l'Empire britannique. »

Dans le même document, nos services disaient à leur chef, pour expliquer l'humeur sombre de la nation victorieuse :

« Nombreux seraient les Allemands qui redouteraient que la lutte contre la Grande-Bretagne, même si elle devait se terminer par un succès complet, pût n'être qu'une nouvelle étape ; l'Allemagne aurait à rester sous les armes pour se préparer à d'autres campagnes. »

[203]

C'est donc dès avant la fin de juillet 1940, que nous avons fait prévoir au ministre la participation de la Russie et des États-Unis au conflit armé et, pour reprendre nos propres expressions, l'avons mis en garde contre l'erreur de croire que ces deux immenses pays « resteraient en dehors de la guerre et priveraient longtemps de leur appui l'Empire britannique ». Voilà bien une de ces anticipations dans lesquelles les ministres de l'époque, — pas le nôtre, d'ailleurs, — ont pu ne voir qu'illusions de gens naïfs, prenant leurs désirs pour des réalités.

Ces anticipations étaient naturellement subordonnées à la condition que j'ai dite : que l'Angleterre ne fût pas écrasée avant qu'elles eussent pu se réaliser. Sinon, un conflit germano-russe et un conflit américano-

allemand, qui auraient chance de se produire tout de même, constitueraient une autre guerre ou deux guerres ultérieures, mais plus celle qui se poursuivait entre l'Allemagne et notre alliée d'hier. Cette considération me ramenait donc à l'observation des opérations militaires.

Elles continuaient à n'être qu'aériennes et sous-marines. De combats entre navires de surface, de batailles navales, point. De débarquement en Angleterre, d'invasion des îles Britanniques, point non plus.

Nos renseignements nous apprenaient que les Allemands s'étaient livrés sur nos côtes à des essais d'embarquement de troupes sur des péniches ; que ces essais n'avaient pas été heureux ; que la mer avait rejeté sur nos rivages d'assez nombreux cadavres de soldats tombés à l'eau et noyés ; qu'officiers et hommes de la *Wehrmacht* appréhendaient énormément ce genre d'exercice, où nous voulions voir, pour que l'échec en eût plus de portée, des tentatives proprement dites de passage de la Manche. Ces nouvelles me reconfortaient, m'ancraient dans l'idée que, contrairement aux dires de l'amiral Darlan et à ses savantes déductions, tirées de la météorologie et du régime des marées, les Allemands ne parviendraient jamais à passer la Manche ni le Pas de Calais.

Quant à l'attaque aérienne, au pilonnage de l'Angleterre, la sévère leçon infligée au-dessus de Londres aux bombardiers du *Reich* répandit dans nos bureaux une joie, dont le souvenir m'est encore présent à la mémoire et qui balaya de nos esprits, ou peu s'en faut, la crainte de voir les Allemands aboutir à leurs fins par ce moyen. Ils continuèrent cependant à y recourir intensément, bien au-delà de la date où leur premier échec nous avait réjouis. Mais ce que nous apprîmes de leurs bombardements ultérieurs nous persuada que leur offensive [204] leur coûtait fort cher en avions abattus et aviateurs perdus, et que, malgré les ravages qu'elle causait dans les villes, — à Londres entre autres, — elle n'affectait pas gravement la production industrielle anglaise. Nous ne crûmes donc pas à son effet décisif.

Restait la guerre sous-marine. Nous nous rendions bien compte, tous, qu'elle serait plus longue à s'avérer inopérante, comme procédé de décision militaire, que l'attaque aérienne. Mais nous constatons que, si cruelle fût-elle pour les convois anglais de ravitaillement en vivres,

munitions et matériel, elle ne parvenait cependant pas à constituer un véritable blocus maritime.

Telles sont les constatations que, sans jouer aux stratèges en chambre, en nous bornant à enregistrer au jour le jour ce qui nous venait aux oreilles, mes collègues et moi faisons à la fin de juillet 1940. Les circonstances nous permirent de les renouveler sans interruption pendant tout le mois d'août. Elles nous conduisaient à penser que la situation internationale aurait le temps d'évoluer dans le sens que nous désirions, sans être prévenue par une invasion, un écrasement ou une asphyxie de l'Angleterre.

Il m'était toutefois manifeste que le gouvernement, — disons plutôt certains de ses membres, — ne partageait pas mon optimisme ou bien, ce qui revient au même, ne plaçait pas l'optimisme dans le même plateau de la balance. Pourquoi ? Me l'étant souvent demandé, sur le moment et depuis, j'en suis arrivé à me bâtir une explication de sa persévérance dans ses erreurs de prévision et de conception.

Le gouvernement d'un grand pays est volontiers porté à considérer comme terminée, ou sur le point de se terminer, une guerre dont la défaite l'a sorti. Cette tendance naturelle entra pour quelque chose dans le phénomène d'obstination qui me frappait et qui dura bien au-delà des quatre mois de ma permanence à Vichy. Mais elle n'en fut pas la seule cause. Dans la prolongation de la guerre, dans son extension même, — bien qu'elles fussent évidemment nos seules chances de salut, nos seuls espoirs d'échapper au démembrement territorial, à l'asservissement économique et à la subordination politique, — le gouvernement ne voyait que la prolongation de nos souffrances, l'alourdissement de nos charges, l'aggravation des épreuves de toute espèce dont nous grevaient l'occupation allemande et le blocus anglais. Souffrances, charges, épreuves étaient, convenons-en, terribles. La perspective de [205] leur durée indéfinie tourmentait le chef du gouvernement, qui était en même temps celui de l'État, et produisait le même effet opprimant ou déprimant sur plusieurs de ses ministres. Ce facteur-là fut d'autant plus actif, que le gouvernement du maréchal Pétain prit, à l'origine, un caractère patriarcal, un air de paternalisme, qui lui rendaient ingrate l'obligation de faire souffrir la population, puis entreprit la refonte des institutions politiques et la réforme de l'esprit public, tâches qui ne s'accommodaient pas d'une atmosphère de guerre. Enfin intervinrent, toujours dans le même sens, des éléments

passionnels, dont la responsabilité incombait tantôt aux Anglais, tantôt aux Français. Dans nos sphères officielles se perpétuait le ressentiment excité par l'action de la marine britannique contre la nôtre : il n'inclinait évidemment pas le gouvernement à compter sur une victoire anglaise. Indépendamment de tout grief particulier contre l'Angleterre, un courant plus tumultueux que profond, en partie créé, en partie suivi par les meneurs de notre équipe gouvernementale, les entraînait à réviser radicalement notre politique extérieure, à prendre le contre-pied de celle qu'avaient pratiquée leurs prédécesseurs. Cela, qui fut, à mon avis, très important, exige d'être analysé d'un peu plus près.

La défaite rend le vaincu injuste pour sa propre cause. Peut-être n'en est-il pas ainsi dans tous les pays ; en tout cas, cela se produit souvent en France. Une partie de l'opinion publique française, petite par le nombre, mais notable par l'influence, devint subitement d'une sévérité sans mesure, d'une criante injustice contre la cause qui nous avait mis les armes à la main. L'on s'en prit à elle du désastre que nous avions subi en la défendant. Cette réaction progressa en violence dans une minorité qui peuplait les avenues du pouvoir, qui était représentée au pouvoir même. Du jour au lendemain, tout ce que nous avions professé et soutenu, nous lui présenté comme hérétique ; tout ce que nous avions répudié et combattu, comme orthodoxe. Il semblait qu'on dût dire, en paraphrasant Pascal : vérité en deçà de la défaite, erreur au-delà.

C'était pire qu'une injustice : c'était une maladresse. Désavouer sa cause ne rapporte jamais rien. Cela ne fait qu'ajouter au malheur d'être battu l'humiliation de se renier. Mais toujours est-il que l'on tomba dans ce fâcheux abus.

Le désaveu de notre cause ne fut d'ailleurs qu'une des formes d'un phénomène plus général. Une rage d'examen de [206] conscience, une manie de *mea culpa*, s'étaient emparées d'une poignée de nos compatriotes. Comme ils étaient ceux qui parlaient le plus haut, leurs voix dominaient les autres. Elles donnaient, à l'intérieur et au-dehors, l'impression d'un *confiteor* généralisé. Battus, nous battions notre coulpe à tort et à travers. Un retour sur soi eût été naturel, louable, utile ; mais les choryphées d'un repentir national désordonné l'orchestraient avec outrance et le dirigeaient mal à propos.

Ainsi fut faussé du tout au tout un thème de réflexions, qui, maintenu dans de justes limites, aurait pu être opportun. Une contrition viciée

dans son principe s'exerça le plus souvent à faux. Elle imputa aux Français et à leurs alliés des responsabilités qu'ils ne portaient pas : par exemple, celle d'avoir provoqué la guerre. Nos alliances d'avant 1940 furent assaillies par une vague de récriminations et d'incriminations. L'alliance anglaise fut, pour ainsi dire, privilégiée à rebours. Elle devint la cible de bruyants censeurs, le bouc émissaire de toute sorte de péchés contre notre intérêt. Dans la zone occupée, où la presse française était sous contrôle allemand, la propagande du *Reich* fit distiller le venin contre les Anglais. Dans la zone libre, la politique lavaliste n'incita certes pas nos journaux à les épargner.

Tel fut le mouvement déclenché, non en profondeur, mais en surface, par l'installation des Allemands dans la position d'occupants chez nous, la multitude des difficultés consécutives à l'occupation, le blocus mis par l'Angleterre sur la France entière, la tension franco-britannique. Dire que le gouvernement, dans son ensemble, dirigeait ou alimentait ce mouvement serait, à mon avis, tout à fait injustifié ; mais prétendre qu'aucun de ses membres n'y participait, ne serait pas juste non plus : car M. Laval y trouvait une aide et ne se faisait pas faute d'apporter de l'eau au moulin. Enfin affirmer que le Cabinet en général n'en fût pas influencé, qu'il n'y reconnût pas, déformées par l'exagération, quelques-unes de ses propres réactions aux événements, me paraît également impossible.

Dans ces conditions, le travail de persuasion que nous avions à poursuivre ne bénéficiait pas d'une ambiance favorable.

M. Laval et ceux de ses collègues qui le suivaient, ou qui subissaient son ascendant, réagissaient tout autrement que nous aux projets de démembrement des Allemands et des Italiens à notre égard. Des dangers courus par notre unité métropolitaine et par notre empire colonial, ils liraient une [207] conclusion diamétralement opposée à la nôtre : c'était que l'unique chance de diminuer nos pertes et nos sacrifices, consistait à nous faire apprécier de l'Allemagne en lui rendant des services matériels. Là perçait déjà l'idée de la « collaboration » ; le mot, en ce sens, n'était pas encore d'usage courant, — il ne le fut qu'un peu plus tard ; — mais la chose commençait à se définir.

Je demandais parfois à M. Paul Baudouin :

— Que dit M. Laval quand on lui fait remarquer que Hitler et Mussolini ont l'intention bien arrêtée de nous dépouiller au maximum ?

— Il répond que le seul moyen de les modérer est de nous faire bien venir d'eux, d'acheter leurs bonnes grâces.

Encore le champion attitré de la politique pro-allemande et pro-italienne ne se flattait-il pas qu'elle eût pour effet de nous faire épargner dans une large mesure. Lorsque des parlementaires, passant par Vichy, lui disaient :

— Ce serait tout de même cruel d'avoir à souscrire à un nouveau traité de Francfort !

— Le prochain traité, répondait-il, sera bien plus dur ! Sachant que sa politique choquait beaucoup de Français et laissait sceptiques beaucoup d'Allemands, il croyait la servir en y mettant de la forfanterie. Il affichait, parfois devant des Allemands, une grande impatience et un vif désir de la défaite anglaise. Voici un propos de lui qui fut entendu par M. Henri Massis, alors attaché à l'état-major du général Huntziger. Un journaliste allemand, correspondant de presse à Paris et de passage à Vichy, causait avec quelques Français dans le hall du *Majestic*. Vient à passer M. Laval, qui s'approche et demande à l'Allemand :

— Rentrez-vous à Paris ?

— Oui, monsieur le Président.

— Alors nous nous y verrons, car j'y vais aussi. Mais il y a une chose qui me fera bien plus de plaisir : c'est si, lorsque vous serez à Londres avec votre armée, vous m'envoyez de là une carte postale !

Même l'Allemand parut choqué.

Plus était fort le courant à remonter, plus il y avait urgence à s'y employer. Heureusement, nos informations de l'étranger fortifièrent les arguments que nous faisons valoir.

Tout ce qui nous parvint des États-Unis, soit de source française, soit de source américaine, continua à nous indiquer que Roosevelt avait mis le cap sur l'intervention armée ; que [208] ses concessions verbales à l'isolationnisme lui étaient dictées par une prudence avisée ; qu'en réalité il guidait, avec une habileté consommée, l'opinion publique de son pays dans une évolution progressive, très lente certes, mais sûre, vers la participation à la guerre ; que cette évolution, encore très loin de

son terme, était néanmoins en bonne voie ; qu'une intense préparation industrielle, militaire, morale et psychologique se poursuivait outre-Atlantique. Ces constatations résultaient, au jour le jour, non seulement d'observations et de conversations, mais de déclarations officielles, d'accords diplomatiques, d'actes législatifs, émanant du gouvernement de Washington et attestant l'élaboration d'une doctrine politique qui impliquait dans le conflit l'intérêt national nord-américain et s'exprimait déjà par la formation d'une puissante armée de terre, le renforcement de la flotte, la coopération de plus en plus avouée avec la Grande-Bretagne, la fourniture aux Britanniques de matériel en quantité croissante, la mise en commun de bases navales et aériennes, la stabilisation du pouvoir présidentiel par la réélection.

Lorsque je m'entretenais de ces indices avec MM. Murphy, chargé d'affaires des États-Unis, et Matthews, premier secrétaire de l'ambassade, ils en tiraient la même conclusion que moi. Un jour, répondant à une question que je lui posais, M. Matthews me dit :

« Je suis sûr que les États-Unis interviendront par les armes dans la guerre, mais je ne peux pas vous dire quand. »

Sans doute la réserve sur la date n'était-elle pas sans réduire pour nous, dans la situation affreuse où nous nous trouvions, la valeur qu'avait la certitude du fait. Mais cette certitude, même à échéance indéterminée, gardait une singulière valeur.

Nous avions, d'ailleurs, un moyen fort simple, — et dont nous nous serions bien passés, — de mesurer l'intérêt que les États-Unis portaient à la cause de l'Angleterre. C'était d'en juger par les refus obstinés qu'ils opposaient à toute demande de notre part, pouvant ne pas être approuvée à Londres. Pendant tout le mois d'août 1940, nous les avons suppliés de ravitailler la France, soumise tout entière au blocus britannique, en tant que territoire occupé par les Allemands. Il semblait à notre gouvernement qu'une partie de notre territoire étant soustraite à l'occupation, une combinaison pouvait être trouvée pour fournir à notre population, par l'entremise de la Croix-Rouge, des vivres, des médicaments, des produits textiles, sous un contrôle américain analogue à celui qui avait [209] surveillé, en 1914-1918, le ravitaillement de la Belgique entièrement occupée. Pareille demande paraissait, vu son caractère humanitaire, avoir plus de chances qu'aucune autre d'être agréée. Or, elle ne le fut pas. Chaque fois que

notre ambassadeur la présenta à Washington, il lui fut répondu que, l'Angleterre ayant confiance dans le blocus maritime, les États-Unis ne feraient rien pour la contrarier. En nous transmettant une de ces réponses invariables, M. de Saint-Quentin nous disait :

« Les États-Unis se comportent en alliés de l'Angleterre et entendent respecter la foi entière du gouvernement britannique dans l'efficacité du blocus. »

Une autre fois, l'entretien ayant dépassé ce sujet alimentaire et vestimentaire, mais si grave, pour se porter sur la politique, M. Cordell Hull tenait à M. de Saint-Quentin des propos que celui-ci résumait ainsi :

« Les États-Unis désirent avant tout arrêter le nazisme, dont l'expansion les menace jusque sur le continent américain. Ils sont résolus à prêter tout l'appui possible à l'Angleterre, qui supporte seule actuellement le poids de la lutte. Ils sont en garde contre le danger qu'un bloc économique européen contrôlé par l'Allemagne représenterait pour le commerce des nations américaines. »

Comment aurions-nous douté qu'un pays qui se jugeait si intéressé à la victoire de l'Angleterre ne fût pas amené, un jonc ou l'autre, à lui prêter main-forte !

De Moscou aussi, continuèrent à nous arriver des informations, dont il y avait espoir et parti à tirer. M. Labonne nous donnait, à entendre que l'accord germano-russe reposait moins sur la confiance mutuelle, que sur la crainte réciproque ; que la solidarité des contractants, depuis que les Russes s'étaient servis à leur gré en Pologne, était plutôt de façade que réelle ; que la Russie armait ; que sa puissance industrielle était formidable et que l'armée soviétique était devenue une force tout autre que négligeable.

Dès le 3 août, il nous télégraphiait que la politique de Moscou devait concilier les éléments suivants :

« – 1^o Amélioration stratégique et prise de gages qui sont, au fond, des moyens de défense et de pression à l'égard du *Reich* ;

« – 2° Inciter l'Angleterre à la résistance en ne l'attaquant pas dans ses œuvres vives, en appuyant le blocus anglais et en lui laissant espérer, dans l'avenir, un soutien plus accentué ;

[210]

« – 3° Ne pas aller, dans cette double action, au-delà du point de brisure avec l'Allemagne. »

Six jours plus tard, le 9 août, M. Labonne nous adressait un nouveau télégramme, où je lisais :

« Le point de brisure avec l'Allemagne paraissant moins sensible, la Russie presse d'autant mieux ses plans de défense et de conquête. À l'intérieur, l'état permanent de quasi-mobilisation s'instaure. Effort militaire énorme et rationnel. Tout y est subordonné : métallurgie, rationnement, commerce extérieur... La moisson est bonne. Si les préparatifs se poursuivent à ce rythme tout l'hiver et si les deux grands desseins stratégiques, — maîtrise en Baltique et en mer Noire, — s'accomplissent, la défense russe devra, en 1941, être évaluée avec grand soin. »

Voilà qui n'était pas rassurant pour les Allemands et qui, par conséquent, l'était pour nous.

Tout compte fait, une synthèse pouvait être dégagée des observations que nous faisons et des informations que nous recevions. Je l'établis comme il suit, le 20 août :

« – 1° L'invasion des îles Britanniques est une éventualité dont non seulement le succès, mais même la tentative devient, de semaine en semaine, plus problématique, pour ne pas dire plus invraisemblable. Si elle n'est même pas tentée, les Allemands auront, devant le Pas-de-Calais, perdu une bataille de la Marne sans l'avoir livrée.

« – 2° Nous ne devons pas nous représenter l'Angleterre comme vouée à être écrasée sous les bombes des avions allemands. Car l'attaque aérienne de la Grande-Bretagne, malgré ses cruels effets, tourne plutôt à la confusion des assaillants qu'à la ruine des assaillis. La maîtrise de l'air n'appartient pas à l'aviation allemande au point où

celle-ci se flattait de la posséder. Elle ne semble pas devoir lui être acquise davantage avec le temps, mais plutôt moins.

« – 3° La situation internationale est mouvante, sujette à évoluer, à se modifier. Nous devons nous garder de la considérer comme fixée *ne varietur* dans l'état où elle se trouve actuellement, c'est-à-dire dans celui qui nous est le plus défavorable. Elle est déjà en cours de transformation. Son évolution peut faire naître à notre profit des occasions, des chances, sur lesquelles il n'est pas chimérique de compter.

« – 4° Nous pouvons et devons tabler sur l'intervention armée des États-Unis dans un avenir indéterminé. D'ores et déjà, doit être considérée comme entrant en ligne de compte, dans [211] nos calculs et pronostics, l'aide matérielle que les Américains apportent aux Anglais.

« – 5° Les rapports germano-russes se développent sous l'incubation d'une méfiance mutuelle. La force militaire de la Russie est un élément de la situation de demain. »

Ces idées, que j'ai souvent reprises depuis, furent approuvées par M. Paul Baudouin, qui en tint compte.

En effet, le 31 août, le ministre signait un télégramme expliquant à M. de Saint-Quentin que nos instances, pour faire ravitailler la France par les États-Unis, ne procédaient pas que d'un intérêt matériel, mais aussi d'un intérêt politique. En voici les lignes finales :

« Nous n'avons pas la naïveté de croire que le gouvernement de Washington puisse actuellement tenir plus de compte de nous que des Anglais. Cependant nous désirons remonter peu à peu le courant d'opinion publique et, notamment, d'opinion officielle défavorable, que vous nous avez signalé. Nous souhaitons intéresser à notre sort le gouvernement et le peuple de l'Union nord-américaine, les accoutumer à nous aider, de manière à obtenir leur appui au moment de la paix européenne et de la reconstruction économique de notre pays. Ce n'est donc pas seulement en vue des besoins matériels du moment présent, mais aussi en vue des contingences politiques de demain et des nécessités pratiques de l'avenir, qu'il nous importe de recouvrer l'assistance active et les bons offices des États-Unis. Telle est la haute

portée de l'insistance que nous mettons à les solliciter. Nous avons confiance qu'avec le temps, ce ne sera pas en vain. Une amitié comme celle qui a existé sans interruption entre les États-Unis et la France, depuis plus d'un siècle et demi, ne saurait être suspendue par le malheur de l'un des deux. »

Pour sentimentales que puissent paraître ces vues, je ne les juge pas, maintenant encore, dénuées de clairvoyance et de sens pratique. En tout cas, notre confiance de les voir réalisées fut, « avec le temps », justifiée par l'événement. L'année suivante, les États-Unis, comprenant mieux leur propre intérêt et celui de l'Angleterre même, ravitailleront notre Afrique du Nord. Ils enverront aussi, à deux ou trois reprises, un gros *cargo-boat* débarquer à Marseille un chargement de farine, de lait condensé, de linge : cela, pour le plus grand profil de leur popularité dans la région. Donc, ce que nous souhaitions pendant l'été de 1940, avec une arrière-pensée politique dont les États-Unis ne pouvaient vraiment [212] pas nous savoir mauvais gré, n'était ni dépourvu de raison, ni chimérique.

Du côté de l'Est également, une tentative fut faite pour intéresser à notre sort la Russie. Cette puissance n'était représentée à Vichy que par un chargé d'affaires, M. Ivanoff, tandis que nous avions à Moscou un ambassadeur. Le 24 août, M. Paul Baudouin expédiait à M. Labonne le télégramme suivant :

« Recevant récemment le chargé d'affaires de l'URSS, je lui ai fait remarquer que son gouvernement laissait sans titulaire l'ambassade de Russie en France. Mon intention a été, en appelant son attention sur ce point, de lui marquer discrètement que nous aurions volontiers avec Moscou des contacts moins unilatéraux. »

M. Labonne répondit, le 4 septembre, en disant qu'il saisirait la première occasion propice pour parler dans le même sens à Moscou, en annonçant que les autorités soviétiques témoignaient de plus d'attention envers sa mission, et en développant le thème suivant :

« La Russie peut-elle, sans renoncement équivalent à la plus grave défaite, admettre comme permanente la rupture actuelle de l'équilibre ? L'Histoire dit non. La Russie devrait, à l'heure de la paix ou avant, ou de quelque façon, favoriser notre relèvement et, par là, rétablir l'indispensable contre-poids occidental. »

De son côté, M. Paul Baudouin, après avoir reçu cette réponse, répliqua en reprenant la même idée, épilouant brièvement sur la solidarité des deux pays et demandant si la Russie ne sentait pas le tort que lui causerait l'affaiblissement de la France. M. Labonne comprit parfaitement à quoi tendaient ces variations. Ses télégrammes étaient généralement très longs. Cette fois, sa réponse, datée du 17 septembre, fut extrêmement brève. La voici textuellement :

« Je remercie Votre Excellence de son télégramme n° 136. J'en ai pesé les termes. »

Ces termes, en effet, M. Labonne les paraphrasa, le 26 septembre, devant M. Vichinski, commissaire adjoint aux Affaires étrangères, dans une conversation dont il nous rendit compte le 29. Le thème qu'il avait développé, non sans en tirer des conclusions spéciales aux rapports franco-russes, tient dans ces mots :

« L'équilibre continental de l'Europe est rompu. Le monde voit aujourd'hui, tout d'un coup et concrètement, ce que [213] représente la France dans la paix et l'ordre des nations. »

M. Vichinski écouta notre ambassadeur avec une courtoise attention, mais sans entrer en matière. Ni M. Labonne, ni M. Paul Baudouin ne s'étaient d'ailleurs attendus de sa part à davantage, pour le moment. Cependant, le ministre tint à ne pas laisser passer ce premier échange de vues sans en relever l'intérêt et sans chercher à en faire sortir un résultat. Le 1^{er} octobre, il télégraphia à M. Labonne en donnant sa pleine approbation au langage que celui-ci avait tenu à M. Vichinski et en insistant pour qu'un ambassadeur de Moscou fût envoyé à Vichy.

Réalistes, ne faisant cas que de la force matérielle, dont nous étions alors démunis, les dirigeants de l'URSS n'estimèrent pas que la France de Vichy fût digne d'un ambassadeur des Soviets. Au surplus, ils ne se soucièrent pas d'encourir par là la suspicion des Allemands. Mais à peu de temps de là, exactement le 10 octobre, ils désignèrent cependant, pour les représenter auprès du maréchal Pétain, un chargé d'affaires de plus de poids que M. Ivanoff. Ce fut M. Bogomoloff, directeur de la section occidentale au Commissariat des affaires extérieures. Il n'arriva toutefois à Vichy qu'après mon départ. L'origine de sa mission diplomatique, — qu'il remplit encore à Paris sous un titre moins modeste, au moment où j'écris ces souvenirs, — date des contacts entre Vichy et Moscou pendant l'été de 1940.

Il y avait eu, de la part de M. Paul Baudouin, d'autant plus de mérite à les nouer, que la tension augmentait entre Moscou et Berlin. En effet, M. Labonne nous avait télégraphié, le 9 septembre :

« Les observateurs militaires estiment que l'Allemagne peut agir à l'est avec plus de désinvolture, depuis qu'elle a achevé la mise en place aux frontières russes de quelque cinquante divisions ramenées de l'Ouest. »

L'on en était donc, entre signataires du pacte Staline-Ribbentrop, à des concentrations de troupes de pareille ampleur ! La connaissance de ce fait, — pour nous plein de promesses, — aurait pu nous faire craindre de nous compromettre aux yeux des Allemands, en faisant des avances à la Russie. Mais il n'en fut rien. Au contraire, nous n'en fûmes que plus attentifs à ne lui déplaire en rien. Le 22 septembre, le ministre de Suède venait nous demander de céder à son pays du matériel d'aviation, tandis que son attaché militaire présentait la même demande à notre ministère de l'Air. L'un [214] et l'autre furent éconduits et M. Labonne fut mis au courant du refus par un télégramme du 23 septembre, qui se terminait ainsi :

« Le ministre de Suède a laissé entendre que la combinaison proposée aurait l'assentiment du gouvernement du *Reich*. Cette considération n'est pas de nature à nous faire sortir de la réserve que nous nous croyons imposée en ce moment. »

Donc, pas de cession de matériel militaire à un pays Scandinave, voisin de la Russie, et cela même si la demande nous en avait été faite avec l'approbation de l'Allemagne.

Pendant la suite de l'automne, continuèrent à nous arriver de Moscou des nouvelles constatant les progrès de la tension avec Berlin. L'arbitrage de Ciano entre Hongrois et Roumains, à propos de la Transylvanie, avait déplu aux Soviets. Le pacte antikomintern — (Allemagne, Italie, Japon) — leur faisait craindre d'être pris à revers par les Japonais, lorsqu'ils seraient attaqués de face par les Allemands. L'activité allemande en Finlande et en Roumanie leur prouvait que le *Reich* leur disputait la maîtrise de la Baltique et de la mer Noire. Les ambassades d'Angleterre et des États-Unis en Russie resserraient le contact entre elles. Envoyées de Moscou avec satisfaction, ces nouvelles étaient reçues à Vichy avec plaisir, du moins par notre ministère.

Le 10 octobre vint me voir M. Ivanoff. Arrivant de Paris, il commença par me donner ses impressions de sa visite à notre capitale occupée. Il y avait remarqué une propagande par affiches contre l'Angleterre et, malgré cela, l'anglophilie générale de la population, qui ne se cachait pas d'être horripilée par les manifestations du gouvernement de Vichy et les émissions de la radio vichyssoise. Ensuite, s'excusant de me parler avec franchise, il me confia qu'à Moscou, l'on croyait le gouvernement français entre les mains de l'Allemagne. Comme exemple des bruits inquiétants qui couraient dans la capitale soviétique, il me cita celui-ci :

« Le vice-président du Conseil, M. Laval, serait allé à Paris pour s'entretenir avec les autorités allemandes de l'éventualité d'une déclaration de guerre de la France à l'Angleterre. L'Allemagne aurait menacé la France d'une occupation totale, au cas où cette déclaration n'aurait pas lieu. »

Je répondis à M. Ivanoff que notre ministère n'avait pas connaissance de ces rumeurs et, comme il restait sceptique, je lui conseillai de se faire confirmer ma réponse par un membre du gouvernement.

[215]

J'avais pris l'air un peu choqué, en écoutant le chargé d'affaires de l'URSS. En réalité, j'avais été plutôt content. Songez donc ! Qui est-ce qui venait, avec une curiosité inquiète, s'enquérir s'il était vrai que le gouvernement français passât dans le camp allemand ? C'était le représentant même du pays qui avait, en 1939, repoussé un pacte avec la France et l'Angleterre, préféré en conclure un avec l'Allemagne, rendu possible l'agression de Hitler contre la Pologne et inévitable la guerre européenne, partagé avec les nazis la victime polonaise. Quel changement, d'une année à l'autre ! Je m'en réjouissais et le cliché latin me revenait à la mémoire : *quantum mutatus ab illo* !

Telle fut la politique du ministère français des Affaires étrangères envers la Russie, pendant les quatre mois que je passai à Vichy. Elle a cherché le rapprochement avec Moscou dans la mesure même où Moscou et Berlin s'éloignaient l'un de l'autre. Elle a réitéré des avances aux Soviets, en raison directe des dangers que l'Allemagne leur faisait craindre. Elle a vu avec satisfaction germer un conflit russo-allemand, éclore la menace d'une agression de Hitler contre l'URSS. Bref, elle a

été l'inverse de ce que sera, l'année d'après, la politique de l'amiral Darlan, quand celui-ci n'aura rien de plus pressé que de rompre les relations diplomatiques avec Moscou, au lendemain de cette invasion allemande en Russie, que nous avions attendue avec impatience.

Nous étions restés sans aucun contact direct avec le gouvernement britannique, depuis l'échec des combinaisons envisagées pour maintenir un agent officieux français à Londres et le refus du gouvernement français de recevoir un représentant anglais à Vichy, avant que l'Angleterre eût souscrit à de multiples conditions préalables.

Le ministre et moi-même nous sommes mis en quête de moyens indirects pour remédier à cette carence. Les États-Unis étaient réfractaires au rôle d'intermédiaire bénévole entre Londres et Vichy. Nous ne renoncions pas à les chapitrer, avec l'espoir de les utiliser. Mais, en attendant, l'entremise d'un autre gouvernement neutre, du Portugal, ou bien celle des Dominions du Canada et d'Afrique du Sud, ne permettraient-elles pas de causer par personne interposée ? De la sorte pourrait être trouvée une solution de compromis au problème du ravitaillement de la France, grâce à quelque dérogation au blocus anglais. C'était là, on le sait, une des questions qui préoccupaient le plus le Conseil des ministres : [216] son règlement éliminerait du bilan franco-britannique un des éléments du passif par quoi il se soldait.

À ce but pratique ne fut pas limité l'objet des recours aux étrangers pour atteindre Londres ; mais c'en fut cependant le principal. Je recevais souvent le ministre du Portugal, M. de Gama Ochoa, qui était dans les sentiments d'un véritable allié, commun aux Anglais et à nous-mêmes : je lui parlai en faveur d'une détente entre Londres et Vichy, moyennant le relâchement du blocus. En même temps, je resserrai encore le contact, étroit déjà, entre les représentants des États-Unis et nous. J'utilisai ce contact à leur faire sentir combien nous comptions sur leur pays et espérions en lui. Il m'arriva plus d'une fois de mettre sous les yeux de M. Murphy et de M. Matthews des pièces mêmes de notre correspondance sur les rapports franco-anglais, de manière à leur faire toucher du doigt la nécessité de ne pas les aggraver et l'urgence de les détendre.

L'Espagne était trop liée avec l'Allemagne pour être mise à contribution par nous dans la même intention. Mais là, à Madrid, s'offrit une autre ressource, pour un contact franco-britannique moins

indirect que par tierce puissance. Les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre, M. de la Baume et sir Samuel Hoare, étaient restés en bonnes relations personnelles, sans se croire obligés d'y mettre fin après la rupture des relations diplomatiques entre leurs pays respectifs. Le fait résultait de la correspondance même de M. de la Baume, qui ne s'en cachait pas et nous tenait au courant des propos échangés entre son collègue et lui, lorsqu'ils avaient porté sur un sujet d'intérêt réciproque.

Comment cette audace fut-elle tolérée de sa part, ou plutôt comment passa-t-elle inaperçue des farouches gardiens de l'inimitié franco-anglaise, corollaire indispensable du rapprochement franco-allemand ? C'est ce que je ne saurais expliquer.

Toujours est-il que, loin de lui savoir mauvais gré de ses rencontres avec sir Samuel Hoare, M. Paul Baudouin y vit l'occasion de faire causer à Madrid deux interprètes qualifiés des gouvernements de Londres et de Vichy. Ainsi furent mis à profit, dans la capitale espagnole, les rapports personnels de notre ambassadeur avec celui d'Angleterre, approximativement vers le même temps où notre conseiller d'ambassade, M. du Chayla, dénoncé à Vichy pour jouer au tennis avec un secrétaire anglais, était rappelé pour ce crime ! Je fus désolé [217] que les relations sportives eussent cette conséquence pour le second ; je me réjouis que les relations politiques ne l'eussent pas pour le premier.

Essayé avec succès pendant l'été de 1940, ce procédé, — le contact des ambassadeurs à Madrid, — fut employé d'abord avec une intermittence qui ne devint de la continuité qu'à l'automne de la même année : j'aurai à y revenir dans la suite de mon récit. En tout cas, lord Halifax sut-il que des dérogations au blocus anglais de la France seraient les bien venues chez nous. De notre côté, nous apprîmes que sir Neville Bland était toujours tenu à notre disposition comme agent officieux de l'Angleterre.

Mais la question était malaisée à résoudre. D'une part, M. Laval venait de commencer avec Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Paris, des pourparlers dont notre gouvernement ne voulait pas compromettre l'issue en ouvrant nos portes à un représentant britannique. D'autre part, M. Churchill n'entendait pas que le moindre ravitaillement de la France, en passant de zone libre à zone occupée, pût profiter aux occupants. D'où nouvelle difficulté, le gouvernement français ne

croyant pas pouvoir réserver à la seule zone libre tout approvisionnement importé en France, par crainte d'être accusé de sacrifier délibérément les besoins vitaux de la zone occupée. L'affaire, en vérité, était des plus compliquées. De part et d'autre, était venue à l'esprit, pour la régler, l'idée d'une combinaison inspirée du précédent belge que j'ai déjà rappelé : la mission Hoover. Mais même cette idée ne fournissait pas de solution *ipso facto* ; car Vichy la concevait comme devant appliquer à la totalité du territoire français, et Londres seulement à la partie non occupée de ce territoire. Aussi la question en resta-t-elle là pour le moment. Il en demeura toutefois un enseignement : c'est qu'à moins d'une entente, explicite ou tacite, avec les Anglais, il ne saurait y avoir que bien peu d'importations maritimes en France et bien peu de communications par voie de mer avec nos colonies.

Mais nous n'avions pas à nous préoccuper que de nourrir notre population. Nous avons à veiller, dans la mesure de nos moyens, à l'intégrité future de notre sol.

Ma note du 26 juillet avait suggéré au ministre que dans nos territoires métropolitains et d'outre-mer visés par des prétentions ennemies, toutes les mesures possibles fussent prises pour en contrecarrer la réalisation. Ce principe fut appliqué par les Affaires étrangères dans le ressort qui leur était propre.

[218]

Nos résidents généraux au Maroc et en Tunisie, notre haut commissaire en Syrie, furent invités à entretenir autour d'eux la confiance dans la stabilité de nos protectorats et mandats, à rassurer les colons, à les dissuader de jeter le manche après la cognée, à mettre obstacle aux empiètements des commissions d'armistice — (elles étaient alors italiennes) — à surveiller les agissements de celles-ci auprès des indigènes.

Au ministre de l'Intérieur fut adressée une lettre que je rédigeai et que signa M. Paul Baudouin, indiquant la substance d'instructions à donner aux préfets de la Corse et des Alpes-Maritimes.

C'était là deux départements que nous savions, je l'ai dit, convoités par l'Italie, mais où les autorités françaises conservaient en mains tous les leviers de la vie politique, administrative et économique. Il convenait donc que nos fonctionnaires s'en servissent pour éviter tout

ce qui pourrait seconder les projets italiens et pour préparer des moyens propres à les contrecarrer. L'on devrait, le cas échéant, prévenir les exodes d'habitants français, les réalisations d'avoirs, d'immeubles, d'entreprises, en vue de transferts ailleurs ; favoriser le retour des démobilisés dans leurs foyers et la reprise des activités qu'ils avaient abandonnées pour répondre à l'appel ; faire taire les querelles politiques, les rivalités de partis et s'efforcer de réaliser l'union de la population, devant un danger qui dominait de haut les divisions internes ; enfin maintenir intacts et vigilants le moral et le sentiment national des Français, de manière qu'en cas de besoin « la protestation collective pût s'élever spontanément contre la menace d'une atteinte au droit de libre disposition ».

J'ai tout lieu de croire que des instructions conformes à nos vues furent données par le ministre de l'Intérieur aux préfets d'Ajaccio et de Nice, tous deux nouvellement nommés. Car je reçus la visite de celui d'Ajaccio, avant son départ pour la Corse ; il m'était envoyé par M. Peyrouton, secrétaire général de l'Intérieur : je lui confirmai ce que nous avions écrit à son chef. Quant à celui de Nice, ce fut, — après M. Chevalier, non installé, — M. Ribière, conseiller d'État. Le choix d'un conseiller d'État pour la préfecture des Alpes-Maritimes répondait à l'idée de placer à la tête d'un département menacé une personnalité de poids. Il va sans dire que M. Ribière ne partit pas pour Nice sans avoir conféré avec le Maréchal et M. Paul Baudouin.

Si nous n'avions pas demandé à l'Intérieur de donner des [219] instructions similaires aux préfets de Strasbourg, de Colmar et de Metz, c'est qu'il n'y en avait plus. Les Allemands avaient fait place nette de nos administrateurs dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Ils avaient même arrêté et incarcéré le préfet de Strasbourg, M. Viguié. Mais sur nos rapports avec eux, à propos de l'Alsace-Lorraine, j'aurai à revenir ultérieurement.

[220]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre VII

**DÉFENSE DU « STATUT QUO »
EN TUNISIE.
NÉGOCIATION DILATOIRE AVEC
L'ESPAGNE SUR LE MAROC.**

[Retour à la table des matières](#)

Envoi d'instructions à l'amiral Esteva, résident général à Tunis. — Maintien de la position française en Tunisie — Espagne et Afrique du Nord. — Protestations contre des manifestations antifrancaises de la radio et de la presse espagnoles. — Revendication espagnole au Maroc présentée par voie diplomatique. — Instruction du colonel Beigbeder à M. de Lequerica le 17 juin. — Communication du même à M. de la Baume le 21 juin. — Démarche de M. de Lequerica. — Énergique réaction du général Noguès. — Attitude adoptée par le gouvernement français. — Le général Noguès consulté sur une transaction qui excluait la cession des Beni-Snassen et admettait en principe celle des Beni-Zéroual. — Objections réitérées du général Noguès. — Insistance du gouvernement espagnol. — Embarras du gouvernement français. — Précautions et réserves dont sera entourée une négociation avec Madrid. — Continuation du dialogue entre Vichy et Rabat. Projet d'accord du 31 juillet. — Visite à Vichy du général Noguès. — Note sur les entretiens avec lui. — Troublantes nouvelles d'Espagne et du Rif. — Projet d'accord du 26 août et note au ministre commentant ce projet. — Instructions données par le ministre le 29 août. — Note du 30 août au ministre. — Télégramme du 31 août au général Noguès. — Réponse temporisatrice de Rabat. — Les trois notes des 9 et 10 septembre, au ministre. — Annonce d'une visite de M. Serrano Suñer à Berlin et commentaires italiens à cette nouvelle. — La non-belligérance de l'Espagne mise en question. — Prévisions rassurantes venues du Portugal. — M. Serrano Suñer à Paris. — Déclaration du colonel Beigbeder à M. de la Baume. — Visite du grand vizir du Maroc à Vichy. — M. Serrano Suñer à Berlin. — Communiqué sur ses entrevues avec Hitler et Ribbentrop. — Forte

émotion à Vichy. — Instructions du 29 septembre à M. de la Baume. — Retour de M. Serrano Suñer à Madrid. — Le gouvernement espagnol laisse tomber la proposition française de concession territoriale au Maroc. — Raisons de cette attitude négative. — M. Serrano Suñer remplace le colonel Beigbeder aux Affaires étrangères. — Entrevue de Hitler avec le général Franco à Irun. — Déclaration du 26 octobre de M. Serrano Suñer à M. de la Baume.

L'empressement avec lequel M. Paul Baudouin avait signé la lettre à son collègue de l'intérieur, relative à Nice et à la [221] Corse, m'incita à établir un semblable schéma d'instructions écrites pour notre résident général à Tunis, l'amiral Esteva. Je le fis par note du 30 août 1940, au ministre où, après avoir rappelé ce que nous avons fait pour les départements français revendiqués par l'Italie, et indiqué les raisons que nous avons d'en faire autant pour la Tunisie, je continuais ainsi :

« Je propose d'adresser à l'amiral Esteva des instructions comportant quelques suggestions politiques qui seraient : contrecarrer, le cas échéant, tout exode de Français établis en Tunisie, soit comme colons agriculteurs, soit comme industriels ou commerçants, ingénieurs, avocats, médecins ou employés, ainsi que toute réalisation de biens, propriétés, fonds de commerce, entreprises ou établissements ; — resserrer le contact avec le bey et la famille beylicale, et leur faire comprendre qu'ils perdraient au change, si l'Italie se substituait à nous dans la régence ; — chercher à fortifier l'influence du bey sur ses sujets ; — nous concilier de plus en plus les sympathies de la population indigène, qui nous est déjà favorable ; — nous rapprocher des éléments les plus modérés et les plus respectables du Destour ; — tenir un contact amical avec les éléments les plus raisonnables de la colonie italienne ; — faire établir d'urgence une brochure de 50 pages au maximum, en français et en arabe, présentant le tableau de ce que la France a fait dans la régence depuis 1882. »

Ma proposition agréa au ministre, qui prescrivit d'y donner suite. Le 2 septembre furent adressées à l'amiral Esteva des instructions rédigées par M. Lagarde, sous-directeur d'Afrique, et conformes dans leurs

grands traits au projet que j'avais esquissé. L'on y lisait des lignes comme celles-ci :

« Rien ne serait plus grave que de paraître nous conduire, dans la régence, en possesseurs précaires, voire en possesseurs déjà résignés à une éviction prochaine. Si une telle opinion se répandait dans la masse musulmane, celle-ci ne tarderait pas à nous reprocher de l'abandonner à une puissance dont l'Islam a tant de motifs d'appréhender les rigueurs... C'est donc à manifester ostensiblement notre volonté de ne pas considérer notre mission dans la régence comme sur le point de se clore, que nous avons à nous employer. »

Suivait l'énoncé des principes selon lesquels notre résident général aurait, à se comporter envers les Tunisiens, le bey de Tunis, les Français. Que ces instructions y fussent pour quelque chose ou pour rien, en tout cas le régime du protectorat put-il poursuivre sa carrière, au milieu d'écueils, [222] mais sans buter dessus. Occasionnellement, nous eûmes un parti à tirer de quelque bévue des Allemands : par exemple, quand ils fermèrent l'entrée de la zone occupée de France aux autochtones d'Afrique du Nord. Les musulmans en furent très froissés. En revanche, il arriva que nous nous fissions du tort par quelque impair de Vichy. Ainsi l'amiral Esteva nous télégraphiait-il, le 24 octobre :

« Depuis la publication du statut juif en France, les Juifs se détachent brusquement de nous, invoquant la protection du bey et acclamant le nom de Bou-Rguibba. »

Mais, dans l'ensemble, la position de la France en Tunisie put être intégralement maintenue et l'avenir de sa mission dans la régence, réservé.

Plusieurs autres, parmi nos territoires d'outre-mer, devaient être défendus contre des dangers provenant, soit d'ennemis, soit de neutres. C'était le cas du Maroc, menacé par les convoitises de l'Espagne ; de l'Indochine, déjà en butte aux exigences du Japon ; de la Syrie et du Liban, objets présumés de visées italiennes ; de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, objet d'inquiétudes américaines.

Ma revue des appétits éveillés par notre empire a signalé la bruyante orchestration, par la presse espagnole, d'une prétention historique à l'expansion impériale en Afrique du Nord, expansion dont le champ était montré avant tout dans le Maroc et, par-dessus le marché, en

Oranie. À ce tintamarre, nous n'avons pas toujours eu qu'à faire la sourde oreille.

Le 21 juillet, je convoquai l'ambassadeur d'Espagne et lui dis que nous avions été surpris et peiné en apprenant que la radio de Madrid, dans son émission en langue arabe, avait invité les indigènes d'Algérie à la révolte contre la France. M. de Lequerica s'en montra étonné. Je lui mis alors sous les yeux la traduction même du message incriminé de la radio-diffusion madrilène du 20 juillet, 18 h. 30. J'ajoutai qu'« un tel appel à l'insurrection, adressé par l'Espagne aux indigènes d'Algérie, ne correspondait pas aux relations cordiales existant entre le gouvernement espagnol et le gouvernement français, et qu'au surplus il ne convenait pas qu'une puissance ayant des protégés musulmans incitât à la rébellion les ressortissants musulmans d'une autre ». M. de Lequerica en convint, emporta le texte de l'émission et promit de télégraphier à son gouvernement. Il m'indiqua incidemment que cette manœuvre anti-française pouvait constituer un service rendu à une autre [223] puissance, — entendez l'Allemagne, — ce qui d'ailleurs ne l'excuserait pas.

Je rendis compte de cet entretien à M. Paul Baudouin par note en date du même jour. De son côté, M. de Lequerica transmit certainement notre protestation au colonel Beigbeder ; mais elle n'empêcha pas que nous eussions encore à nous plaindre de la radio espagnole.

Celle-ci diffusait en arabe, au début de septembre, un article des *Informaciones*, malveillant envers la France et même envers le gouvernement du maréchal Pétain, pourtant bien hispanophile. L'ordre fut télégraphié, le 5, à notre ambassadeur à Madrid de protester auprès du colonel Beigbeder. Parmi les arguments dont il aurait à faire usage, ses instructions mentionnèrent l'intérêt, commun à la France et à l'Espagne, que la paix intérieure ne fût pas troublée en Afrique du Nord, toute discorde risquant de favoriser « les tentatives qui pouvaient être faites d'un autre côté ». Cette allusion s'entendrait, au gré du colonel Beigbeder, d'une tentative d'intervention venant, soit des Allemands ou des Italiens, soit des Anglais. Mais les instructions adressées à M. de La Baume lui prescrivirent aussi de laisser entendre au ministre espagnol que, si l'Espagne nous poussait à bout, nous n'aurions pas grand-peine à obtenir contre elle l'appui des tribus de nos territoires nord-africains. Cette menace très peu voilée perça dans les lignes suivantes, qui terminaient notre télégramme :

« Vous ne laisserez pas ignorer à votre interlocuteur que l'attachement et la fidélité de nos sujets et protégés arabes nous sont connus et demeurent intacts, même aux heures douloureuses que traverse la France, et qu'il serait imprudent de la part de quiconque de nous mettre dans le cas d'avoir à y faire appel. »

Le fait est qu'à cette époque, la fidélité, le loyalisme des populations nord-africaines étaient réconfortants et nous permettaient de compter sur elles contre un adversaire quel qu'il fût. Mais ce n'était pas une raison pour que nous laissons la propagande espagnole les travailler et jeter le trouble dans les esprits. Aussi l'avons-nous contrecarrée, même auprès des éléments européens de nos territoires d'outre-mer. Si nous étions sans moyens pour combattre la campagne menée en Espagne par articles de journaux, tracts et affiches, du moins nous sommes-nous efforcés d'empêcher que ces imprimés ne pénètrent ou ne circulent en Afrique du Nord. À la fin de juillet, l'illustré espagnol *Fotos* ayant consacré à l'Oranie un [224] long article tendancieux, le gouverneur général de l'Algérie fit saisir les numéros du journal qui avaient passé la Méditerranée.

Je n'ai jamais douté que le vacarme de presse et de radio, déchaîné au-delà des Pyrénées pour revendiquer le Maroc et l'Oranie, ne fût à la fois un effet de la propagande allemande en Espagne et un gage donné à l'Allemagne par le gouvernement de Franco. Mais ce n'était pas que cela. C'était encore un tir de barrage contre des prétentions du *Reich* sur le Maroc et, en même temps, une manœuvre d'intimidation contre la France, à l'appui d'une revendication espagnole élevée auprès du gouvernement français par la voie diplomatique. Cette revendication-là fut, naturellement, beaucoup plus dangereuse pour nous que des articles de journaux et des émissions de radio.

L'Espagne n'a vraiment pas perdu de temps pour nous la présenter. Elle l'a formulée le lendemain même du jour où le gouvernement du maréchal Pétain avait prié le cabinet de Madrid de transmettre à Berlin la demande d'armistice. En effet, le 17 juin, le colonel Beigbeder télégraphiait à M. de Lequerica de réclamer du gouvernement français une modification de la frontière franco-espagnole au Maroc, en indiquant, bien entendu, les agrandissements que l'Espagne désirait obtenir pour sa zone : c'était le territoire des Beni-Zéroual (Maroc septentrional), et celui des Beni-Snassen (Maroc oriental). Il ne me semble pas que l'ambassadeur d'Espagne se soit acquitté de cette

commission immédiatement. Sans doute estima-t-il que son pays aurait trop l'air de prétendre à un bakchich pour une transmission qui n'en méritait pas.

Mais le 21 juin, le colonel Beigbeder donna lecture à M. de La Baume des instructions qu'il avait envoyées le 17 à M. de Lequerica. Elles situaient dans les terres des deux tribus que je viens de citer, — Beni-Zéroual et Beni-Snassen, — l'extension territoriale revendiquée par l'Espagne au Maroc. À l'appui de cette revendication, le ministre espagnol fit valoir à notre ambassadeur des considérations que ce dernier résuma ainsi :

« L'Espagne a des raisons de penser qu'il sera question du Maroc dans les négociations pour l'armistice. D'autre part, il y a, dans les zones dont il s'agit, une effervescence inquiétante. Cette situation fait souhaiter au gouvernement espagnol de pouvoir, d'accord avec le gouvernement français, occuper ces zones. Il pense que ce serait aussi l'intérêt du gouvernement français. Celui-ci devant être amené, de toutes façons, à faire [225] des concessions, aurait avantage à en consentir certaines à l'Espagne. Ce serait autant qui échapperait aux Allemands et aux Italiens. Le colonel Beigbeder croit savoir que l'Italie, en particulier, aurait des vues sur Agadir. Le ministre m'a d'ailleurs dit avec force, en me donnant sa parole de soldat, qu'il désirait régler la question par voie d'accord. Cet accord apparaissait cependant comme urgent, si l'on voulait prévenir une solution purement allemande ou italienne du problème marocain. »

Ce commentaire de la revendication espagnole nous fit comprendre les motifs de la hâte avec laquelle elle nous avait été présentée. L'on s'attendait, à Madrid, à ce que le Maroc fit l'objet de stipulations au profit de l'Allemagne ou de l'Italie, dans les conventions d'armistice ; et l'on voulait gagner de vitesse ces deux puissances, en se nantissant avant elles. Là était la raison de la précipitation dont faisait preuve un ministre tel que le colonel Beigbeder, qui cependant ne nous était pas hostile, n'éprouvait pas d'inclination pour nos ennemis et avait maille à partir avec les germanophiles de son propre pays. Quant à la prétendue effervescence des tribus dans les deux secteurs convoités par les Espagnols, elle était purement imaginaire et nous savions qu'elle n'existait pas : il n'y avait donc pas à en tenir compte.

Le télégramme de M. de La Baume du 21 juin nous parvint à Bordeaux le matin du 22. Les conditions allemandes d'armistice nous étaient connues depuis la soirée de la veille : elles ne prévoyaient aucune occupation au Maroc. Quant aux conditions italiennes, nous n'en avons pas encore connaissance, puisque nos plénipotentiaires, encore à Rethondes ce jour-là, ne devaient partir pour Rome que le lendemain. Il fut donc décidé, chez nous, d'attendre que nous fussions mis au courant des conditions italiennes d'armistice et alors, le cas échéant, de saisir le général Noguès de la question. En attendant, nous avons pourtant informé ce dernier de la revendication espagnole, par télégramme parti de Bordeaux le 23 juin, tandis qu'à Madrid nous n'adressions d'abord aucune réponse : ni par l'entremise de M. de La Baume, ni par celle de M. de Lequerica.

Vers ce moment, en tout cas avant notre départ de Bordeaux, M. de Lequerica s'acquitta des instructions qu'il avait reçues du colonel Beigbeder. Il parla directement au ministre, pas à moi, et, aux dires de M. Paul Baudouin, parut présenter une suggestion en son propre nom, plutôt qu'une requête au [226] nom de son gouvernement : souci de tact, probablement. Cela nous permettra de dire à M. de La Baume, quand, le 1^{er} juillet, nous répondrons à son télégramme :

« C'est au cours d'une démarche dont il a tenu à souligner le caractère personnel, que l'ambassadeur d'Espagne a fait allusion aux questions territoriales qui se posent au Maroc. »

Le 24 juin, les conditions d'armistice de l'Italie nous ont été connues et, le lendemain, elles ont été acceptées. Elles non plus ne prévoyaient pas d'occupation au Maroc. Les prévisions du colonel Beigbeder se trouvaient donc démenties et son argumentation devenait caduque. La revendication de l'Espagne sur les Beni-Snassen et les Beni-Zéroual n'était à examiner qu'en soi, indépendamment de prétentions allemandes ou italiennes, qui ne s'étaient pas produites officiellement.

D'emblée, le général Noguès prit position contre les vœux de Madrid. D'Alger, quartier général de son commandement militaire, il nous télégraphia le 30 juin en nous représentant que, dans la situation du moment, toute concession faite à l'Espagne au Maroc serait dangereuse. Les tribus, sur lesquelles elle voulait étendre la main, ne se laisseraient pas transférer de notre administration à la sienne, comme des moutons, d'une bergerie à une autre. Disposer de sujets du sultan,

en le mettant en présence du fait accompli, serait une grave inconvenance envers lui, qui la prendrait fort mal ; or, le sultan-chérif constituait, dans son pays, une force morale que nous devions ne pas nous mettre à dos et que nous avions intérêt à ne pas affaiblir.

Ce télégramme du général Noguès nous parvint à la Bourboule, dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet. Il arriva fort à propos. Car l'affaire à laquelle il se rapportait fut précisément la seule que nous ayons examinée, pendant notre bref séjour dans la ville d'eaux du plateau central.

Sans doute le gouvernement en avait-il déjà délibéré, au moins superficiellement. En tout cas, la consigne donnée par le ministre fut-elle de ne pas considérer *a priori* l'instance espagnole comme totalement inadmissible, mais de chercher, au contraire, quelle suite raisonnable elle pouvait recevoir. Ses collègues et lui-même jugeaient la position de la France trop amoindrie, pour prendre de prime abord la décision de débouter le cabinet de Madrid, purement et simplement. Ils craignaient qu'une tension de leurs rapports avec le général Franco l'amenât à céder aux pressions de Hitler et de Mussolini, qui voulaient l'Espagne pour alliée effective. En outre, le [227] précédent de Tanger leur donnait à réfléchir. Ils redoutaient que l'Espagne ne mît la main, — ou ne tentât de mettre la main, car ce n'eût pas été si facile, — sur ce qui était à sa convenance au Maroc. Cette crainte perça à travers quelques lignes d'un télégramme expédié le 1^{er} juillet à Rabat et Madrid :

« Il est clair que, dans les circonstances actuelles, nous devons soigneusement nous attacher à prévenir toute initiative, à la faveur de laquelle nos voisins pourraient tenter de nous placer en présence du fait accompli. »

Dans ces conditions, la tâche de nos services fut d'arrêter une ligne de conduite, qui tînt le milieu entre le désir de ne pas dire oui et l'impossibilité de dire non, et de tracer le cadre d'une négociation éventuelle, qui pût être dilatoire.

Immédiatement furent fixés quelques principes, qui régiraient les concessions auxquelles nous pourrions nous montrer disposés : laisser intacte l'assiette de notre protectorat marocain ; ne pas altérer sensiblement, dans l'empire chérifien, l'équilibre franco-espagnol procédant du *statu quo* ; n'admettre l'entrée en application d'une

dérogation quelconque consentie à ce *statu quo*, qu'une fois la paix générale conclue ; dans le cas d'accord avec Madrid, consolider définitivement les frontières des deux zones, de manière à permettre une franche collaboration entre leurs autorités respectives.

Le premier et le second de ces principes nous conduisirent à exclure, immédiatement aussi, l'abandon des Beni-Snassen. C'était la première tribu marocaine où notre pénétration se fût exercée, en partant d'Algérie ; son contrôle eût ouvert aux Espagnols une communication avec le département d'Oran, que revendiquaient leur presse et leur radio ; avec elle nous eût échappé, pratiquement, le Maroc oriental. Notre refus de prendre en considération la cession des Beni-Snassen devait rester définitif : on peut le considérer comme un cinquième principe, arrêté dès la première heure.

Enfin, il y en eut un sixième, tacitement posé entre nous, dans nos services. Ce fut d'en référer à Rabat sur tout ce qu'il serait question de consentir aux Espagnols, de consulter le général Noguès préalablement à toute concession envisagée, et d'en discuter avec lui. Nous n'avons, comme on le verra, jamais dérogé à cette méthode. Tous les projets d'accord franco-espagnol, établis dans nos bureaux, l'ont été après consultation avec le général Noguès, parfois après de longs échanges de correspondances avec lui. En outre, tous lui ont été soumis de nouveau, après leur élaboration de concert avec lui. Nous [228] eûmes beaucoup à nous louer de l'obligation que nous nous étions ainsi imposée. Le général Noguès fut pour nous un frein d'autant plus utile, que le Conseil des ministres agissait sur nous comme un accélérateur. Il nous a gardé des faiblesses du gouvernement, qui subissait la pression de l'Espagne, et de nos propres défaillances, à nous qui subissions la pression du gouvernement.

Le 1^{er} juillet, nous lui avons esquissé, ainsi qu'à M. de La Baume, l'économie générale d'une transaction jugée possible : aucune concession sur les Beni-Snassen ; disposition à céder sur les Beni-Zérroual ; ajournement à la paix générale de la rectification de frontière qui pourrait être accordée dans ce secteur. Pourquoi notre gouvernement inclinait à transiger, nous le leur avons indiqué aussi : il entendait ménager l'Espagne, pour éviter qu'elle ne tentât de se servir elle-même, et conserver aux affaires marocaines le caractère d'une question réservée aux Français et aux Espagnols, afin de mieux éluder

toute tentative des Allemands et des Italiens pour s'assurer au Maroc des droits, de quelque nature qu'ils fussent.

Sur le moment comme depuis, la valeur intrinsèque de ce dernier argument me parut médiocre. Car, si les Allemands étaient restés victorieux, ils ne se seraient pas fait scrupule d'intervenir en tiers dans le tête-à-tête hispano-français au Maroc, vraisemblablement pour renvoyer dos à dos la faible Espagne et la France vaincue.

Mais l'argument pouvait, quand même, ne pas être sans tout effet à Madrid, précisément parce que les Espagnols étaient, eux aussi, en garde contre des visées allemandes sur l'Empire chérifien. De fait, le sort futur du Maroc semble bien avoir été l'une des pierres d'achoppement sur lesquelles ont buté les efforts de Hitler et de Mussolini pour entraîner Franco dans la guerre.

Sans doute y en eut-il d'autres ; notamment, la dépendance économique de l'Espagne par rapport à l'Angleterre. Mais enfin, il y eut celle-là : la menace que l'Allemagne faisait peser sur l'avenir de la position espagnole au Maroc. Elle était, pour le gouvernement de Madrid, un motif de vouloir nous soutirer rapidement une grosse concession, mais en même temps de ne pas vouloir provoquer la rupture de son ménage avec nous par un bouleversement du statu quo marocain. Somme toute, un péril extérieur, commun aux deux conjoints, fit subsister entre eux un reste de solidarité, jusque dans leur contestation sur leurs parts respectives. Cela aussi, qui modéra Madrid, [229] surtout tant que le colonel Beigbeder dirigea les Affaires étrangères, nous fut d'un certain secours.

Mais pour le moment, il s'agissait pour nous de se concerter entre Français, pas encore de discuter avec les Espagnols. Renoncer aux Beni-Zéroual n'était pas une concession indifférente. C'était une tribu du Maroc septentrional que nous avions, économiquement et politiquement, rattachée à notre zone ; son contrôle eût fait progresser les Espagnols en direction de Fez. Or, sur cette capitale, notre défaite avait ranimé chez eux des convoitises, dont leur gouvernement ne se faisait pas l'interprète, mais que leurs journaux étalaient sans vergogne. Les Beni-Zéroual avaient fait l'objet, entre Madrid et Paris, en 1925, après la campagne franco-espagnole contre Abd el-Krim, d'un accord aux termes duquel nous avions consenti à les laisser transférer de notre administration à celle de nos voisins ; mais un protocole simultané à cet

accord en avait ajourné l'exécution sine die, ce qui fait que nous le considérons comme caduc.

Les dispositions premières, dont nous avons fait part au général Noguès et à M. de La Baume, nous valurent, de la part de l'un, d'énergiques objections et, de la part de l'autre, des avertissements sur l'instabilité de la neutralité espagnole.

Notre résident général à Rabat insista sur la nécessité de respecter l'autorité du sultan et de tenir compte du sentiment des tribus. Il nous représenta la difficulté de faire admettre à Sidi-Mohammed un remaniement des zones de son Empire et nous signala le déplorable effet qu'aurait, sur la tribu inté-ressée, notre renonciation à l'administrer. Enfin, il s'éleva avec force contre toute modification immédiate au *statu quo*. Le 6 juillet, dans une lettre particulière au sous-directeur d'Afrique, M. Lagarde, il écrivait :

« Si, s'étayant de vagues promesses, les Espagnols essayent de pénétrer dans notre zone, c'est la guerre. Les Beni-Zéroual veulent rester avec nous, ils se défendront. »

Le 23 juillet dans un télégramme officiel, le 25 dans une lettre particulière, le général Noguès déclarait de nouveau :

« Je le répète ; à l'heure actuelle, toute concession effective avant le traité de paix risquerait d'entraîner la guerre et retournerait contre nous toute la masse indigène. Elle serait l'illustration des thèses de la propagande anglaise. »

Comme je l'ai dit, nous avons exclu de prime abord toute exécution effective, avant le traité de paix, d'une concession qui aurait été consentie par nous en principe. L'hypothèse [230] mentionnée dans ces lignes par le général Noguès ne pouvait donc se présenter qu'au cas où les Espagnols se seraient passés de notre assentiment. Mais, à cet égard, nous avons la parole de soldat du colonel Beigbeder, qui avait promis de ne pas le faire. D'autre part, c'était précisément pour le fortifier contre les exaltés et les violents, que notre gouvernement jugeait nécessaire de ne pas repousser complètement ses ouvertures.

Tout autre fut, naturellement, la réaction de notre ambassadeur à Madrid aux dispositions initiales que nous lui avons communiquées. Le colonel Beigbeder lui avait reparlé des revendications de son pays au Maroc. M. de La Baume estimait que, si nous y répondions en offrant

une concession dont l'exécution fût ajournée à une date indéterminée, pareille offre ne serait nullement considérée à Madrid comme satisfaisante. Le 9 juillet, il nous télégraphiait :

« Je ne répéterai pas assez que, dans ce domaine, une concession à terme, de notre part, n'aurait pour l'Espagne aucun prix. C'est avec la France qu'on désire régler la question, sans attendre qu'elle soit soumise au bon vouloir du *Reich* dans les futures négociations de la paix. Si nous remettons à plus tard la solution, nous forcerons l'Espagne à demander à l'Allemagne, en échange de certains services rendus, ce que nous n'aurons pas voulu donner nous-mêmes maintenant. »

Ainsi, les Espagnols continuaient à croire que le sort du Maroc, bien que laissé intact par les conventions d'armistice, serait mis en cause par les négociations de la paix, où ils ne s'attendaient pas à voir l'Allemagne paraître en vaincue. Ils se méfiaient toujours des visées allemandes et italiennes sur l'empire chérifien. Par suite, ils avaient hâte de s'y fortifier, en y agrandissant leur lot au détriment du nôtre. Mais, traînés en longueur par nous, ou déçus par nos concessions, ils pouvaient vouloir monnayer au Maroc un concours que l'Allemagne leur demandait. Toute la correspondance de Madrid nous disait, en effet, que le général Franco était fortement sollicité d'entrer en guerre ; d'où résultait que, rebuté de notre côté, il serait plus accessible aux instances de Hitler et de Mussolini.

Ces réactions opposées de Rabat et de Madrid nous ont placés entre deux écueils : ébranler l'œuvre magnifique de Lyautey au Maroc ou rejeter l'Espagne vers Berlin. Entre ces deux écueils, nous allions louvoyer pendant tout l'été, transmettant à M. de La Baume les objections du général Noguès, au général Noguès les appréhensions de M. de La Baume, et [231] tâchant de prendre une moyenne entre les unes et les autres. Louvoyer entre des écueils est un genre de navigation difficile.

La difficulté nous en fut accrue par une atmosphère chargée d'électricité. Il n'en fallait pas beaucoup, alors, pour nous faire soupçonner à Madrid d'intentions que nous n'avions pas.

Au début de juillet, le général Franco se déclarait très inquiet de mouvements de troupes, qui lui avaient été signalés dans le nord de la zone française du Maroc. Informé de ces alarmes par un collègue étranger, M. de La Baume nous suggérait de mettre en contact, sur

place, des officiers français et espagnols, pour constater l'inanité des concentrations prétendues. De notre côté, nous recommandions à Rabat de ne pas donner aux Espagnols des prétextes à l'action.

Une autre fois, pendant le même mois, les Espagnols disaient avoir appris de bonne source que l'Angleterre projetait de débarquer deux divisions au Maroc, avec la complicité d'éléments français de la population ; des préparatifs de l'opération auraient été observés à Gibraltar. À notre tour, cette rumeur nous mettait en défiance. L'Espagne n'y cherchait-elle pas un prétexte à quelque initiative militaire, sous couleur d'en prévenir une de la part des Anglais ? Aussi avertissions-nous le général Noguès, en lui recommandant d'être sur ses gardes.

Peu après, au commencement d'août, il nous revenait de source militaire française que les Espagnols se reprenaient à nous reprocher des concentrations d'effectifs sur la frontière des deux zones au Maroc, alors qu'eux-mêmes étaient soupçonnés, au même moment, de monter une attaque contre Gibraltar. Cette fois, à l'instigation du général Weygand, ministre de la Défense nationale, nous propositions à l'Espagne de faire vérifier sur place que nous n'avions aucune intention agressive ; et le cabinet de Madrid déclinait cette proposition, par crainte que la vérification suggérée, venant à être connue des Allemands, ne leur donnât ombrage !

Enfin, au cours du même mois, l'ambassadeur d'Espagne disait à M. Paul Baudouin qu'à Madrid l'on avait été déçu de voir le gouvernement français maintenir le général Noguès à la résidence générale de Rabat, parce qu'on le considérait comme identifié à une politique d'antagonisme franco-espagnol au Maroc ; et le ministre devait défendre le général contre cette réputation imméritée.

Telle est l'atmosphère, alourdie de soupçons, troublée de fausses rumeurs, dans laquelle nous avons eu à manœuvrer entre les deux récifs que nous devons éviter.

[232]

Dans cette manœuvre délicate, nous avons tenu plus de compte du danger de compromettre notre position au Maroc, que du risque de faire attendre et de décevoir les Espagnols.

Ce n'est pas à dire, bien entendu, que nous ayons méconnu l'obligation où nous nous trouvions de les ménager. Elle s'exprime franchement dans des phrases comme celles-ci, que j'extrais de télégrammes adressés à Rabat et Madrid :

« Il serait grave, dans les conjonctures présentes, de nous aliéner le bon vouloir de l'Espagne » (7 juillet). « Les circonstances ne nous permettent pas de nous dérober à l'ouverture immédiate d'une négociation » (16 juillet).

Mais il est de fait qu'une négociation proprement dite sur ce sujet ne s'est ouverte, ni immédiatement, ni ensuite, parce que nous n'avons jamais cessé de subordonner nos propositions à un accord préalable avec le général Noguès et de doser nos concessions selon le résultat de nos consultations avec lui.

Dès le 7 et le 16 juillet, ses énergiques protestations contre des concessions immédiatement effectives et sa répugnance déclarée à en admettre à terme nous amenèrent à entourer de nouvelles précautions la négociation à ouvrir avec Madrid. D'abord, il fut confirmé à Rabat que l'exécution d'une éventuelle cession des Beni-Zéroual serait ajournée au retour de la paix internationale :

« La rectification à laquelle nous nous prêterions ne devrait avoir que la valeur d'un engagement à exécuter lors du rétablissement de la paix générale. »

Puis vint une série d'autres réserves. Il ne serait question pour nous de répondre aux demandes de l'Espagne, « qu'autant que les sacrifices requis ne risqueraient pas, par leur ampleur ou leur caractère, de compromettre l'assiette ou l'avenir de notre établissement au Maroc. » Pour parer au péril d'un reproche des Marocains, nous exclurions « toute cession territoriale qui ne paraîtrait pas découler d'engagements antérieurement souscrits par nous et non ignorés du Makhzen ». Ceci voulait dire que nous nous tiendrions sur le terrain de l'accord de 1925. Encore ne nous aventurerions-nous pas à l'aveuglette sur ce terrain même : la région cédée en principe ferait l'objet d'une délimitation soigneuse, et cette délimitation ne nous ferait pas rétrograder en dessous de la rivière Ouergha. Ces deux derniers points furent bien précisés :

« Nous ne saurions nous contenter d'une référence à une région dont, en raison de la proximité de Fez, nous ne pourrions sans grave

danger, laisser à nos voisins le soin de fixer les [233] limites. Pour prévenir, à ce sujet, toute équivoque, nous marquerions qu'en aucun cas la frontière, future ne devrait transgresser le thalweg de l'Ouergha. »

Enfin, le gouvernement espagnol serait invité à déclarer que, moyennant la concession offerte par la France, il n'aurait plus aucune visée, ni sur une autre partie de notre zone du Maroc, ni sur aucune possession française d'Afrique. Ce serait là une sorte de quitus général ; dans notre pensée, il désignerait, en dehors du Maroc, l'Oranie.

Cet ensemble de prudentes restrictions fut approuvé par M. Paul Baudouin. Celle qui concernait l'Ouergha agréa particulièrement au maréchal Pétain. Du commandement qu'il avait exercé contre Abd el-Krim et les bandes rifaines, le Maréchal avait conservé des notions sur la couverture de Fez. Aussi souscrivit-il avec empressement à la décision de ne pas dépasser le cours de l'Ouergha, de ne pas atteindre la vallée du Sébou : les deux rivières qui coulent au nord de la capitale. De son côté, le général Weygand, qui considérait comme essentielle la préservation de l'Afrique du Nord, fut sensible à l'intérêt de l'argument stratégique.

Sur les bases ainsi précisées et révisées, le dialogue continua entre Vichy et Rabat. Nous y trouvons notre meilleure garantie contre la précipitation et les faux pas. Le 18 juillet, le général Noguès nous indiqua les points qu'il importerait de sauvegarder, pour qu'un nouveau tracé de la frontière, dans la région des Beni-Zéroual, nous laissât « les positions militaires, au nord du thalweg de l'Ouergha, commandant les principales trouées qui aboutissent à cette vallée ». Ainsi, le tracé dont il s'agissait, non seulement ne descendait pas au-dessous de l'Ouergha, mais ne l'atteindrait même pas. Pendant la fin du mois et le début d'août, tantôt de sa propre initiative, tantôt sur notre demande, le général nous adressa encore toute une documentation : rédaction proposée d'une note pour l'ambassadeur d'Espagne à Vichy ; croquis et carte, matérialisant les termes de l'accord franco-espagnol de 1925 ; description détaillée, sous forme topographique, de la nouvelle frontière des deux zones du Maroc, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Atlantique. Tous ces envois constituèrent réellement les travaux préparatoires des divers projets d'arrangement avec l'Espagne, qui furent successivement élaborés par notre sous-direction d'Afrique.

Simultanément, le général Noguès persistait à contester le principe même d'une cession territoriale. Le 23 juillet, il [234] demandait que notre ambassadeur à Madrid vînt passer quelques jours à Rabat, pour conférer avec lui et se munir sur place d'arguments à opposer aux ministres espagnols. Sa suggestion fut, le surlendemain, écartée par notre gouvernement, qui craignit, non sans raison, d'attirer trop d'attentions étrangères par une visite qui n'eût pas passé inaperçue.

La question, serrée de plus près, nous imposait toujours l'ingrate tâche de concilier deux tendances malaisément conciliables : la libéralité envers l'Espagne, pour ne pas la rejeter vers Berlin, et la parcimonie envers elle, pour ne pas entamer sérieusement le Maroc français. La meilleure manière de nous en tirer nous parut être une offre assez consistante pour ne pas être considérée à Vichy comme dérisoire, mais pas assez substantielle pour être retenue à Madrid. Ce but nous sembla pouvoir être atteint en ajoutant à la cession des Beni-Zéroual la renonciation de la France aux prérogatives dont elle jouissait à Tanger, comme puissance protectrice de l'empire chérifien, mais en réclamant, à titre de contrepartie à cette dernière concession, la rétrocession par l'Espagne au Maroc de l'enclave espagnole d'Ifni, sur la côte marocaine de l'Atlantique. Cette combinaison était basée sur une présomption : c'est que le gouvernement de Madrid répugnerait à une rétrocession, qui lui aurait fait abandonner une enclave possédée par lui depuis 1860 en toute propriété, et qui aurait donné le caractère d'un échange à l'ensemble de son accord éventuel avec nous.

Cette demande de rétrocession d'Ifni, cause probable d'échec pour toute proposition d'accord franco-espagnol, ne devait plus disparaître d'aucun des projets ultérieurs de règlement établis à Vichy, — au moins d'aucun de ceux qui furent élaborés avant mon départ.

Nous avons pressenti le général Noguès, le 25 juillet, sur l'accueil qu'il ferait à un arrangement conçu dans cet esprit et, le 31 du même mois, notre sous-direction d'Afrique mit au point un projet dont l'économie générale était la suivante : cession des Beni-Zéroual, mais en adoptant la délimitation déterminée par le général Noguès ; *quittus* général de l'Espagne pour tout ce que nous possédions en Afrique ; renonciation de la France aux prérogatives qu'elle tenait, à Tanger, de sa qualité de puissance protectrice ; rétrocession d'Ifni par l'Espagne ; ajournement de l'exécution du tout à la paix.

La réponse du général Noguès consista dans l'annonce de son arrivée. En effet, dans les premiers jours d'août, il vint à [235] Vichy. C'était la première visite qu'il y faisait et, en y arrivant, il n'y était pas *persona grata*. L'attitude qu'il avait eue, entre le 16 et le 25 juin, avait créé contre lui des préventions, qui n'étaient pas encore entièrement dissipées. Je n'ai pas la vanité de croire que j'aie consolidé sa position, en disant partout qu'il avait la confiance du sultan et que son remplacement serait intempestif. Mais c'est, je crois bien, grâce à cette considération-là qu'il fut maintenu à son poste, où il avait été question de lui donner un successeur.

Après plusieurs entretiens avec lui, notre sous-direction d'Afrique établit une note, d'où j'extrais le passage suivant :

« Quel que soit le sort que l'avenir réserve au Maroc, nous devons nous y conduire comme si aucune menace ne pesait sur lui. Les circonstances devraient même nous pousser à affirmer plus ostensiblement encore la pérennité que nous entendons donner à notre établissement. Dans l'ordre politique comme économique, ce souci devrait avoir le pas sur tout autre. »

Puis, après avoir indiqué que des avantages économiques pour l'Allemagne n'étaient concevables, au Maroc, que dans le respect de l'ordre institué par nous, cette note continuait ainsi :

« La base de l'armature marocaine est chose délicate et fragile. La pacification nous a coûté trente ans de laborieux efforts. La montagne berbère reste, cependant, farouche et frémissante. Berlin n'aurait pas moins d'intérêt que nous-mêmes au maintien du statu quo politique dans cette région. Si l'Allemagne passait outre à ces considérations, nous aurions à nous employer à entraver son implantation là-bas. Colons et indigènes se trouveraient, à n'en pas douter, d'accord pour lui rendre la tâche difficile. Raison de plus pour que, sans plus attendre, nous nous attachions à préparer les éléments qui nous permettraient de donner à cette obstruction toute son efficacité. »

Je n'ai jamais cru, quant à moi, qu'en la supposant victorieuse à la fin de la guerre, l'Allemagne se contenterait, au Maroc, d'avantages économiques obtenus dans le cadre du protectorat français. À mon sens, c'était là une illusion. Mais sur tout le reste des idées émises dans ces lignes, j'étais pleinement d'accord. Elles aboutissaient, d'ailleurs, à la consigne que nous avons formulée pour la Tunisie, la Corse et Nice ;

à celle que j'avais donnée, en le mettant en route, à un nouveau chef du cabinet politique de notre résidence générale à Rabat, [236] M. Hardion : se comporter comme si le lendemain n'était pas en question et, en cas d'entreprise allemande contre notre protectorat, soulever les tribus autour de leur sultan, plutôt que de laisser tomber le Maroc au pouvoir du *Reich*.

Le résultat de la visite du général Noguès à Vichy fut d'obtenir son assentiment résigné à un projet d'accord franco-espagnol conforme aux conditions arrêtées le 31 juillet par notre sous-direction d'Afrique. Aussi, après le départ du général, M. Paul Baudouin nous dit-il qu'en raison de la situation politique à Madrid, il désirait ne plus retarder davantage la remise d'un texte à l'ambassadeur d'Espagne.

En effet, les nouvelles de Madrid ne cessaient pas d'être troublantes et parfois celles du Rif l'étaient encore plus. Ainsi, le 10 août, notre consul à Tétouan, M. Serres, nous apprenait l'arrivée à Ceuta de 10 000 hommes, expédiés de Barcelone, et nous annonçait que l'on en attendait autant à Melilla. Ces envois de troupes étaient attribués par nos informateurs au dessein des Espagnols d'entrer prochainement en guerre contre l'Angleterre. Pareille résolution de leur part pouvait, certes, être révoquée en doute ; mais ce qui était de notoriété publique, c'est qu'ils étaient de plus en plus pressés par l'Allemagne et l'Italie de se joindre à elles. C'en était assez de ce fait pour causer du malaise dans nos cercles politiques, où l'on se demandait, en outre, si le renforcement des effectifs espagnols au Maroc n'était pas une forme matérielle de pression sur nous-mêmes.

Le 13 août fut donc parachevé, dans nos services, le projet d'accord mis sur pied le 31 juillet. L'article premier décrivait en dix pages la nouvelle frontière proposée pour les deux zones du Maroc, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Atlantique. La minutie et la longueur de cette description disent assez qu'elle intégrait au texte le tracé détaillé qui nous avait été fourni par le général Noguès. Le texte entier du projet lui fut cependant communiqué le lendemain, pour qu'il pût encore l'examiner. En même temps, il fut averti de l'intention où était le ministre d'en saisir M. de Lequerica, et engagé à s'en ouvrir lui-même au sultan et au makhzen.

Pourtant, aucune communication écrite ne fut, cette fois encore, remise par M. Paul Baudouin à M. de Lequerica, et je doute que, de son

côté, le général Noguès ait, dès ce moment, pressenti oralement le sultan et le grand vizir. Le général, en effet, avait encore des observations à faire sur le texte qui lui avait été soumis, voulant être bien assuré que nous exclurions [237] de la cession territoriale consentie aux Espagnols deux secteurs appelés, l'un, la cuvette des Gherouaou, l'autre, le saillant des Gheznaia.

C'est seulement le 26 août que notre sous-direction d'Afrique fut en mesure de remettre, non à l'ambassadeur d'Espagne, mais au ministre français des Affaires étrangères, un projet d'accord franco-espagnol agréé, de plus ou moins bonne grâce, par notre résident général à Rabat. M. Lagarde accompagna cette remise d'une note destinée à M. Paul Baudouin.

Il y faisait d'abord l'historique de la question et rappelait les principes généraux posés par nous de prime abord, comme devant en régir la solution. Ensuite, il expliquait l'économie du projet, en énumérait et en commentait les clauses. Nos propositions, bien que comportant la cession des Beni-Zéroual, restaient cependant inférieures aux termes de l'accord de 1925, en ce qu'elles nous laissaient les crêtes surplombant la rive nord de l'Ouergha et la cuvette des Gherouaou. Non seulement les Beni-Snassen étaient exclus de la transaction projetée, mais il en était de même des Gheznaia. Notre texte insérait la description de la frontière, depuis l'embouchure de la Moulouia jusqu'à l'océan Atlantique. Suivaient la mention de ce dont nous désisterions à Tanger, celle de la rétrocession que nous réclamerions à Ifni, celle du quitus définitif que nous demanderions pour l'Afrique en général. Cette note se terminait par des commentaires d'un caractère plus général. Celui-ci, d'abord :

« Sans doute les concessions proposées risquent-elles de paraître minimes au colonel Beigbeder. L'Espagne ne manquera vraisemblablement pas de souligner que nous nous bornons à lui offrir la restitution de territoires dont, d'après elle, des accords antérieurs lui reconnaissaient la possession. »

Puis venait cette autre observation : selon le tour que prendrait une négociation sur ces bases, nous pourrions jeter du lest, s'il nous était prouvé que l'attitude des Espagnols envers nous au Maroc le justifiait.

Enfin s'enchaînait à cette remarque la conclusion que voici :

« L'échange de vues doit être conçu comme ayant pour objet de nous apporter des clartés sur l'ampleur des ambitions de Madrid. De la sorte, nous saurons si nos voisins sont réellement prêts à ouvrir une négociation raisonnable, ou bien si, au contraire, ils prétendent simplement se réserver des griefs dilatoires, à exploiter dans le cas d'un démembrement, de notre patrimoine d'outre-mer. »

[238]

M. Paul Baudouin examina, les jours suivants, projet d'accord et note explicative. Il le fit dans une atmosphère soudainement très troublée. En effet, entre le 25 août et le 1^{er} septembre, — en chiffres ronds, — notre gouvernement traversa une nouvelle crise aiguë d'irritation contre l'Angleterre et de dissentiments internes. C'est celle qui fut provoquée par la nouvelle du passage à la « dissidence » de notre Afrique équatoriale. J'en parlerai moins incidemment plus loin. Il suffira de noter ici qu'une fois de plus, il fut question de tirer de l'événement des conséquences extrêmes, et que nous eûmes de nouveau à contrecarrer des efforts pour faire entrer la France en guerre contre la Grande-Bretagne. Pendant quelques jours, il y eut beaucoup de nervosité dans l'air.

À Berlin, à Rome et même à Madrid, l'on craignit que l'Afrique du Nord ne suivît l'exemple de l'Afrique Équatoriale. À Vichy, l'on se demanda si cette crainte ne pousserait pas les Allemands ou les Espagnols à prendre quelque mesure préventive. Par suite, l'on jugea d'autant plus intéressant de retenir l'Espagne et de nous la concilier.

Or, la note explicative de M. Lagarde convenait elle-même, — pour s'en féliciter, — que nous offrions très peu aux Espagnols. Elle admettait que nous pourrions, selon les circonstances, leur céder quelque chose de plus. Enfin, elle concevait la négociation avec eux comme un sondage. Ces réticences ne correspondaient plus à l'état d'esprit du gouvernement.

Le 29 août, ayant réuni dans son cabinet M. Rochat, directeur politique, M. Lagarde et moi-même, M. Paul Baudouin nous dit que le projet d'arrangement territorial préparé par la sous-direction d'Afrique était trop chiche et que, si nous répondions aux demandes de l'Espagne en lui proposant la mise en application d'un accord tenu en suspens depuis 1925, nous ne devions pas commencer par y faire plusieurs exceptions. Il nous donna donc pour instructions de renoncer à ces

exceptions et d'offrir à Madrid l'exécution complète de l'accord de 1925. En outre, au lieu de réclamer du gouvernement espagnol une déclaration excluant toute prétention ultérieure de sa part sur l'une quelconque de nos possessions en Afrique, nous aurions seulement à lui demander qu'il nous renouvelât l'assurance de son concours et de sa solidarité au Maroc. Enfin, au lieu de lui présenter un projet d'accord en articles, commençant par une longue et minutieuse description de la future frontière, nous aurions à lui proposer deux brèves notes, l'une [239] concernant la cession territoriale, l'autre l'échange d'Ifni contre les prérogatives françaises à Tanger.

Heureusement, le ministre maintint la condition ajournant l'exécution du tout à la paix générale et, comme je viens de le dire, celle qui prévoyait la rétrocession d'Ifni par l'Espagne. Or, il suffisait de ces deux conditions pour que nos propositions eussent vraiment très peu de chances d'être agréées à Madrid.

Malgré cela, M. Lagarde remit à M. Paul Baudouin le 30 août, une note où il expliquait en quoi avait consisté l'accord franco-espagnol de 1925, pourquoi l'application en avait été suspendue du consentement de l'Espagne, et pourquoi nous le considérons comme devenu caduc. Il disait :

« Nous nous sommes conduits, à l'égard des Beni-Zéroual, comme si cette tribu ne devait jamais cesser de relever de nous. Pris à la lettre, les engagements souscrits en 1925 étaient *sine die*. Nous avons toujours estimé que, puisque la fixation du terme de l'occupation était laissée à notre discrétion, nous étions fondés à réputer lettre morte la clause qui assignait à notre mainmise un caractère de précarité. »

Mais, en dépit de cette observation, l'instruction donnée le 29 fut maintenue. En conséquence, nous avons, le 31, soumis au général Noguès le texte de deux courtes notes, destinées, s'il n'y mettait pas d'objection, à être remises à l'ambassadeur d'Espagne. Cette communication à Rabat fut accompagnée d'un commentaire où, à propos de l'extension prévue pour la zone espagnole dans le Maroc septentrional, le ministre disait à notre résident général :

« Je ne me dissimule nullement l'ampleur du sacrifice auquel nous aurions ainsi à souscrire. Nous n'avons jamais cessé de nous conduire en maîtres définitifs des régions en cause. Nous y avons orienté en conséquence la vie économique et politique des tribus, qui, de leur côté,

ne nous ont pas marchandé les démonstrations de leur loyalisme. Leur déception pourrait être grosse de répercussions sur l'opinion indigène. Nous aurions, le cas échéant, à nous efforcer de limiter, par des mesures que vous auriez à nous proposer, l'effet des réactions que l'opération susciterait. »

L'entier commentaire se terminait par ces mots : « Veuillez me faire part de votre sentiment à ce sujet. »

Le sentiment du général Noguès surenchérit naturellement sur les inquiétudes manifestées par le télégramme même du ministre. Le général n'acquiesça, par discipline, au plan du [240] 31 août qu'en raison de considérations de politique extérieure, dont il n'était pas juge. Il annonça, le 7 septembre, l'envoi d'un nouveau tracé de frontière et demanda une rédaction encore plus explicite de la condition ajournant à la paix l'exécution de l'accord entier. Sa réponse produisit bonne impression à Vichy. Sur-le-champ, le ministre lui répondit (8 septembre) qu'il s'abstiendrait de remettre à M. de Lequerica les deux documents préparés pour celui-ci et se bornerait à faire connaître verbalement à l'ambassadeur d'Espagne notre intention de transférer à l'administration espagnole les territoires visés par l'accord de 1925 ; pour ne pas entrer davantage en matière, il alléguerait la longueur de l'étude nécessaire.

Cela marquait un sérieux recul. Nos services agirent aussitôt pour confirmer le gouvernement dans cette disposition rétrograde. Le 9 et le 10 septembre, trois notes furent remises à M. Paul Baudouin : la première, du 9, émanait de la sous-direction d'Europe ; la seconde, en date, du même jour, venait de la sous-direction d'Afrique ; la troisième, datée du 10, sortait de mon secrétariat général.

Relative à la politique générale du gouvernement espagnol, la note de la sous-direction d'Europe le montrait beaucoup plus circonspect qu'il ne voulait en avoir l'air et tout autre qu'impatient de dégainer contre l'Angleterre, de se lancer à l'assaut de Gibraltar ou de jeter ses troupes sur notre zone du Maroc. En revanche, elle le représentait comme soupçonneux de visées allemandes et italiennes sur ce pays, et en quête d'avantages substantiels à nous soutirer, avant que Hitler et Mussolini eussent démasqué leurs ambitions.

La note de la sous-direction d'Afrique n'avait trait qu'aux affaires du Maroc. Elle s'en prenait au gouvernement espagnol de chercher à

discréditer auprès de nous nos propres fonctionnaires dans le protectorat marocain, et de renforcer ses moyens d'action dans sa zone, tantôt en arguant de nos précautions défensives, tantôt en prétextant des desseins anglais ou gaullistes. Elle se terminait ainsi :

« Son véritable objectif est de profiter des circonstances pour s'étendre territorialement à nos dépens. »

Quant à ma propre note, qui suivit d'un jour les deux précédentes, voici ce qu'elle faisait remarquer. D'abord il existait, pour le gouvernement espagnol, d'impérieux motifs économiques de ne pas céder à la pression allemande et italienne, indépendamment de ceux que pouvaient lui fournir nos ménagements envers lui. Ensuite, si les Allemands voulaient se [241] passer du consentement de Madrid pour entrer en Espagne, notre rapprochement avec celle-ci, sur la base d'un accord onéreux pour nous, n'y ferait ni chaud, ni froid. Donc, nous ne devions pas surestimer l'effet, pratique des complaisances que nous aurions eues pour nos voisins, dans la question qu'ils avaient ouverte à propos du Maroc. Nos complaisances pourraient être superflues, pour les retenir dans la non-belligérance, et inutiles, dans le cas où leur territoire serait violé. Nous n'en avons pas moins raison de maintenir, à leurs propres yeux, le principe selon lequel le Maroc était un terrain réservé à eux et à nous, parce que c'était là notre politique traditionnelle depuis 1902 et qu'elle n'avait pas cessé d'être rationnelle et bonne. Mais à cette politique, qui, d'eux ou de nous, contrevenait ? Ce n'était pas nous, en tâchant de sauvegarder le statu quo marocain ; c'était eux, en cherchant à profiter de la victoire des Allemands pour nous rançonner au Maroc. La conclusion que je tirais de ces considérations était la suivante :

« Nous n'avons pas d'intérêt à accélérer des pourparlers avec Madrid sur une modification de ce *statu quo*. Notre avantage serait plutôt de les ralentir, en nous donnant le temps de voir si la non-belligérance espagnole ne peut pas se maintenir sans sacrifice de notre part. »

J'ignore si ces trois notes y furent pour quelque chose : mais le ministre, autant qu'il m'en souvienne, ne fit pas encore à M. de Lequerica la communication verbale et sommaire qu'il s'était proposé de lui faire.

Les choses en étaient là, quand fut annoncée une très prochaine visite de Serrano Suñer à Berlin. La nouvelle en fut lancée vers le 12 septembre et aussitôt commentée, de divers côtés, comme celle d'un événement politique de grandes conséquences. La presse italienne, notamment, en conclut triomphalement que l'Espagne adhéraît à l'Axe et y cherchait la satisfaction de ses aspirations nationales au détriment de la France et de l'Angleterre : Gibraltar, Maroc, Oranie. Les journaux publièrent que le haut commissaire d'Espagne au Maroc serait du voyage à Berlin ; et ce n'était qu'à moitié faux : car c'est son secrétaire général qui fut compris dans la suite du ministre. La radio de Madrid fit allusion au remplacement de Sidi-Mohammed par son khalifa à Tétouan ; à Londres, la *BBC* fit écho à ce bruit ; à Rabat, le sultan s'en émut et pria le général Noguès d'alerter Vichy. À Milan, le *Popolo d'Italia*, journal de Mussolini, dénonça des manœuvres gaullistes en Afrique du Nord ; et à Vichy, M. de Lequerica donna l'alarme [242] à propos d'un prétendu mouvement de « dissidence » au Maroc.

Sa démarche nous fit soupçonner que « l'Espagne ne cherchât un prétexte pour quelque entreprise, qui, sous le couvert d'une collaboration militaire avec nous, lui ferait prendre pied dans une partie de notre zone » ; et nous engageâmes le général Noguès à veiller au grain. Enfin l'on apprit que la visite de M. Serrano Suñer à Berlin était précédée d'une visite de Ribbentrop à Rome. Les deux avaient bien l'air de s'articuler l'une avec l'autre pour régler des questions méditerranéennes. Aussi invitâmes-nous M. de La Baume à « mettre le gouvernement espagnol en garde contre des combinaisons empreintes de mégalomanie et basées sur une spéculation politique que l'événement peut déjouer ». La spéculation politique sur laquelle nous engageons les Espagnols à ne pas tablez, c'était la victoire finale de l'Allemagne.

Ainsi, du 12 au 23 septembre, ce ne fut qu'informations et rumeurs donnant à penser qu'étaient en cause la non-belligérance de l'Espagne et l'avenir du Maroc.

Le fait est que la non-belligérance de l'Espagne était mise en question. La fin de septembre et le mois d'octobre 1940 me paraissent avoir été la période où s'est résolu, de manière à peu près définitive, le problème de l'entrée en guerre ou de la neutralité des Espagnols. Le colonel Beigbeder, peu de jours avant l'arrivée de M. Serrano Suñer à Berlin, disait à M. de La Baume :

« Je suis opposé à l'intervention armée de mon pays et j'espère bien qu'elle n'aura pas lieu. »

C'était convenir qu'il en était question.

Est-ce à dire que j'avais eu tort, le 10 septembre, d'argumenter contre l'accélération des pourparlers franco-espagnols ?

De contester le principe selon lequel nous avions à payer une sorte de prime au gouvernement de Franco pour l'empêcher de choir dans les bras de Hitler ? Je ne le crus pas alors et ne le crois encore pas. Car, le 11 septembre, le ministre du Portugal à Vichy, M. de Gama Ochoa, m'avait fourni, sur le concours des Anglais au ravitaillement de l'Espagne, des renseignements que, j'avais résumés dans une note du même jour au ministre :

« Vu la mauvaise situation économique de l'Espagne et la pénurie de denrées alimentaires qu'on y constate, ce pays ne saurait faire la guerre. Au même résultat contribue le manque de pétrole, matière dont l'Espagne ne peut s'approvisionner qu'autant que l'Angleterre le veut bien. Enfin, depuis le début des hostilités, M. Salazar a fortement agi à Madrid pour retenir l'Espagne dans la neutralité, Lisbonne et Madrid liant partie, [243] en quelque sorte, pour que les deux pays restent, de concert, dans cette position. »

De telles constatations, confirmées à Vichy de plusieurs autres sources, n'étaient pas des révélations pour notre gouvernement. Pourtant elles furent momentanément estompées par un sentiment de perplexité, l'on peut même dire d'alarme, qui n'était pas lui-même sans justification.

Là-dessus, l'on apprit que M. Serrano Suñer s'était arrêté en zone occupée de France. L'acte manquait tellement d'élégance, qu'il était surprenant de la part d'un Espagnol, même germanophile. L'impression qu'il produisit à Vichy fut pénible. Notre ambassadeur à Madrid fut chargé de s'en plaindre. En s'acquittant de cette mission, le 24 septembre, auprès du colonel Beigbeder, M. de La Baume s'efforça de prévenir son interlocuteur contre les combinaisons africaines auxquelles les Allemands ou les Italiens pourraient convier l'Espagne à se mêler. La réponse du ministre espagnol fut des plus intéressantes. M. de La Baume nous la transmit le même jour en ces termes :

« Le ministre m'a déclaré que la politique espagnole au Maroc était la suivante. L'Espagne s'en tenait au *statu quo*, caractérisé par la présence de la seule France et de la seule Espagne dans l'empire chérifien. Cela n'excluait pas les rectifications que l'Espagne pourrait obtenir de la France par voie de négociation. Si, a continué le ministre, contrairement à notre désir, la France du maréchal Pétain devait cesser d'avoir une existence indépendante, l'Espagne ne pourrait vouloir qu'une chose : le Maroc tout entier pour elle. L'idée d'un partage, auquel participerait l'Allemagne ou l'Italie, est étrangère à la volonté de l'Espagne et n'est d'ailleurs pas en discussion à Berlin. »

La politique espagnole définie dans ces paroles ne manquait pas d'esprit de suite, de loyauté, ni de cran. Ce qu'elle avait de plus intéressant pour nous, c'est qu'elle excluait tout marché de l'Espagne avec l'Allemagne ou l'Italie sur le destin du Maroc et que, par suite, elle rendait improbable une alliance militaire de Madrid avec Berlin et Rome. Cependant l'inquiétude n'en fut pas, pour autant, dissipée à Vichy ; et je dois convenir que le vacarme fait autour des déplacements et des entretiens de M. Serrano Suñer ne pouvait pas ne pas impressionner. C'est environ à ce moment que M. Paul Baudouin parla à M. de Lequerica dans le sens où il avait, deux semaines plus tôt, annoncé qu'il le ferait.

Au même moment, le grand vizir du Maroc, Si Mohammed [244] El Mokri, faisait à Vichy un assez long séjour. Il était accompagné de Si Mammeri. Je les connaissais tous deux. Leur visite m'a laissé le souvenir d'un fait à la fois pitoyable et réconfortant pour nous : pitoyable à cause de nous ; réconfortant grâce à eux. L'état dans lequel ils trouvaient la France contrastait singulièrement avec les conditions du rôle qu'elle assumait dans leur pays. Là-bas, chez eux, ce contraste ne se sentait guère, parce que tout était resté en place ; cadres et rouages du protectorat, administration, armée. Mais à Vichy, ce gouvernement campé dans les hôtels d'une ville d'eaux ! Ce voisinage d'une occupation militaire ennemie, qui commençait à Moulins ! Aux yeux d'hôtes qui venaient d'un pays protégé, la puissance protectrice faisait triste figure. Or, le vieux grand vizir marocain n'y trouva qu'une raison de plus d'attachement et de fidélité à la France. Il y eut, dans l'attitude inchangée de ce vieillard, — déjà au pouvoir du temps de Lyautey, — quelque chose de chevaleresque, dont le mérite pouvait, d'ailleurs être étendu à l'ensemble de ses compatriotes.

Je n'ai pas dit un mot à Si Mohammed El Mokri d'une retouche à la délimitation des deux zones de l'empire chérifien et je crois que le ministre ne lui en a pas parlé non plus. En revanche, M. Lagarde eut à le pressentir à ce sujet. Le grand vizir se montra compréhensif et conciliant. Une détente des rapports franco-espagnols au Maroc, moyennant un prix modéré, ne lui paraissait pas indifférente aux intérêts mêmes de son pays. Ce qu'il estimait être le plus important était de préserver l'unité de l'empire chérifien et la souveraineté du sultan. Ces conditions seraient remplies s'il était bien entendu que le khalifa du sultan à Tétouan (zone espagnole) resterait son lieutenant, au même titre que ses khalifas de Fez et de Marrakech, et que son mendoub continuerait à le représenter à Tanger. Donc, pas d'objection à craindre, de la part du makhzen, aux propositions dont l'ambassadeur d'Espagne était averti, mais pas saisi par écrit.

Le 28 fut publié à Berlin, au sujet des conférences de M. Serrano Suñer avec Hitler et Ribbentrop, un communiqué officiel qui, naturellement, fut aussitôt connu hors d'Allemagne. Comme il faisait sonner haut la solidarité hispano-allemande, notre gouvernement s'en effraya. En outre, l'on apprit qu'en quittant Berlin, M. Serrano Suñer se rendait à Rome. Raison de plus pour croire que les questions méditerranéennes étaient sur le tapis. Notre gouvernement s'en émut.

Aussi, le 29, le ministre expédiait-il à M. de La Baume un [245] télégramme qui reflétait cette émotion. Il s'y référait aux visites du beau-frère de Franco dans les capitales de l'Axe ; exprimait la crainte que l'Espagne n'entrât en guerre ; déclarait que les aspirations raisonnables de ce pays pouvaient être satisfaites par un accord avec nous ; rappelait ses propres efforts pour faire comprendre à Madrid l'avantage de « tenir les tiers rigoureusement à l'écart des affaires du Maroc » ; reprenait toute son argumentation antérieure à l'appui de cette politique ; signalait que, de notre côté, nous n'y avons pas dérogé ; faisait allusion aux textes préparés chez nous pour accorder des satisfactions au gouvernement espagnol. Cette succession de préambules aboutissait à l'instruction suivante :

« J'ai tout récemment fait part à M. de Lequerica de nos dispositions favorables à l'application pure et simple de l'accord de 1925. Nous souhaiterions vivement que s'ouvrît, sans tarder, une négociation qui, réglant au mieux ces questions, assurerait davantage encore, entre les deux pays, une confiance que nous souhaitons aussi étroite que

possible. Veuillez, le plus tôt possible, vous exprimer dans ce sens auprès du ministre des Relations extérieures. »

Ces lignes dénotent une véritable impatience de négocier avec Madrid. C'était l'effet d'un surcroît de crainte que l'Espagne ne prît les armes pour les puissances de l'Axe. Aussi nos services n'ont-ils pas perdu de temps pour rappeler les raisons qu'elle avait de prolonger sa non-belligérance. Toute une série en fut énumérée par la direction des affaires politiques dans une note du 30 septembre, qui concluait ainsi :

« Il est raisonnable de penser que l'Espagne, dans sa situation actuelle, ne se laissera entraîner dans une guerre par les puissances totalitaires que s'il ne lui était pas possible de faire autrement, ou encore que si l'occasion devenait par trop favorable, à la suite d'un sérieux fléchissement des forces britanniques. »

Le même jour (30 septembre), M. de Gama Ochoa vint me donner lecture d'un télégramme de M. Salazar, dont la fin était celle-ci :

« L'intervention de l'Espagne dans la guerre, d'accord avec les puissances de l'Axe, changerait pour le Portugal la situation, telle qu'elle a été concertée entre lui et le gouvernement espagnol. »

Abandonner, au profit de l'Allemagne, une neutralité dont l'abandon pourrait faire abandonner la sienne par le Portugal, au profit de l'Angleterre, c'était une éventualité bien [246] propre à faire réfléchir le gouvernement espagnol. J'insérai cette information dans une note au ministre, relatant la visite que m'avait faite le représentant du Portugal à Vichy. Elle concourait avec des renseignements d'ordre économique à faire sentir qu'entre l'Espagne et l'audace des décisions extrêmes, des obstacles se dressaient.

Cependant, M. de La Baume avait exécuté le 30 septembre les instructions dont il avait été chargé le 29. Le colonel Beigbeder s'étant trouvé souffrant ce jour-là, notre ambassadeur avait fait sa démarche auprès d'un sous-secrétaire d'État, M. Pache. Il lui avait développé « l'intérêt qu'avait l'Espagne à ne considérer le problème marocain que dans le cadre d'une politique de coopération à deux, exclusive de toute ingérence tierce » ; puis, il lui avait dit que la France était prête à négocier sur des bases déjà indiquées à M. de Lequerica. Bien entendu, le sous-secrétaire n'avait pu répondre qu'une chose : c'est qu'il rendrait compte à son chef, le colonel Beigbeder.

M. Serrano Suñer était de retour à Madrid le 5 octobre et, contrairement aux craintes que l'on avait éprouvées à Vichy, M. de La Baume pouvait nous télégraphier qu' « il ne semblait pas y avoir de changement substantiel, dans les rapports de l'Espagne avec les puissances de l'Axe ». C'est qu'en effet, les résultats de ce voyage spectaculaire étaient, Dieu merci, restés inférieurs à ceux que notre gouvernement en avait redoutés. À l'Allemagne, M. Serrano Suñer avait, dit-on, promis l'entrée en guerre de l'Espagne ; mais pour rattraper cette promesse, le général Franco avait promptement dépêché à Berlin un aide de camp, avec une lettre pour Hitler. Quant à l'Italie, M. Serrano Suñer avait quitté Rome, à peine Mussolini y était-il rentré d'une entrevue avec Hitler au Brenner. L'épisode le plus saillant de son séjour romain, c'est qu'à la surprise générale, il s'était abstenu de demander audience au pape. Bref, ce que l'on apprit de ses deux visites, après qu'il les eut faites, fit réviser la conclusion qu'on en avait tirée pendant qu'il les faisait. Le péril était moindre qu'on ne l'avait cru à Vichy, quand on avait expédié à M. de La Baume les instructions du 29 septembre.

Une quinzaine s'était maintenant écoulée, depuis que notre ambassadeur les avait exécutées, et il n'y avait reçu aucune réponse. Le cabinet de Madrid n'était vraiment pas pressé de répondre à une proposition française, qui pourtant répondait elle-même à une revendication espagnole, élevée depuis plus de trois mois. Le 15 octobre, M. de La Baume alla voir le colonel [247] Beigbeder et lui demanda si son gouvernement envisageait de donner suite à l'offre de négociations qui lui avait été présentée le 30 septembre. La réponse du colonel Beigbeder, énoncée « avec une nuance de regret », fut négative. Notre ambassadeur nous en indiqua la raison, observée par lui avec beaucoup de perspicacité :

« J'ai compris que ce changement d'attitude était dû à la crainte que le gouvernement allemand, qui a, à tout le moins, des visées économiques au Maroc, ne permette pas de discuter des problèmes dont il se réserve d'être un jour l'arbitre. »

Ainsi, la crainte d'un arbitrage allemand, qui aurait pu ressembler à la fable *l'Huître et les Plaideurs*, conseillait au gouvernement espagnol de faire le silence sur ses propres ambitions. C'est à la rivalité des convoitises, entre l'Allemagne et l'Espagne, que nous devons de voir décliner par celle-ci notre offre de négocier avec elle, sur la base d'une

concession de notre part. Cette opposition d'intérêts, entre Berlin et Madrid, devenait un bon atout dans notre jeu, pour faire durer au Maroc le *statu quo* ; et cet atout s'ajoutait à ceux que nous avions mis de notre côté en temporisant, en faisant traîner les choses en longueur, depuis le 17 juin, en n'offrant finalement aux Espagnols que des sacrifices insuffisants à les satisfaire, en laissant aux circonstances le temps de nous venir en aide. Or, les circonstances ne nous avaient, tout compte fait, pas mal servis. D'abord, en étant portée à l'état aigu, la question de paix ou de guerre, pour l'Espagne, avait tout de même fait diversion, dans ce pays, à la question marocaine, reléguée au second plan par un problème plus gros qu'elle. Ensuite, l'allié virtuel, qui réclamait le concours armé des Espagnols, s'était révélé pour eux un concurrent au Maroc.

Je crois qu'à partir de la mi-octobre, l'entrée en guerre de l'Espagne fut une hypothèse pratiquement écartée. Mais ce n'est pas à dire que les apparences n'aient pas continué à être, plus d'une fois, contraires à cette opinion. De prétendus techniciens allemands s'infiltraient nombreux dans la péninsule. Madrid recevait la visite du chef de la *Gestapo*, Himmler, l'une des plus basses crapules du régime nazi. Enfin, le 17 octobre, le colonel Beigbeder était relevé de ses fonctions et remplacé au ministère des Affaires étrangères par M. Serrano Suñer. Étant donné ce que l'on savait des tendances de ce dernier, sa nomination à ce ministère n'était pas rassurante. Mais, malgré cela, M. de La Baume nous écrivait, le 19 octobre :

« L'Allemagne ne fera pas entrer en guerre une Espagne [248] exsangue et misérable ; l'Angleterre ne coupera pas les ponts avec Madrid, mais marchandera le ravitaillement qu'elle fournit. »

C'est bien ainsi que les choses devaient se passer ; mais toujours venaient en faire douter des nouvelles à sensation. La dernière qui me parvint fut l'annonce, pour le 23 octobre, d'une entrevue de Hitler avec le général Franco à Irun ou à Hendaye. Cette rencontre eut lieu, en effet. Toutefois, au retour du *Caudillo* dans sa capitale, M. de La Baume put nous faire savoir que rien n'avait été innové sur la situation établie après la visite de M. Serrano Suñer à Berlin. Donc l'Espagne restait en paix. Il n'en résultait pas pourtant que le successeur de Beigbeder aux Affaires étrangères partagerait son avis, sur l'intérêt de mettre en sommeil la revendication espagnole au Maroc.

Effectivement, dès sa première conversation avec notre ambassadeur, le 26 octobre, M. Serrano Suñer revint sur cette revendication, dans un esprit infiniment plus exigeant et hautain que celui de son prédécesseur. Il développa la thèse : « La possession du Maroc est nécessaire à la défense de la péninsule ; » imputa l'abandon de ce principe à la faiblesse des gouvernements espagnols du dix-neuvième siècle ; soutint que la révolution franquiste et le service qu'elle avait rendu aux puissances de l'Axe donnaient à l'Espagne le droit et les moyens de retrouver en Afrique ce qu'elle y avait perdu. Sa conclusion fut que les bons rapports franco-espagnols étaient subordonnés à la solution du « problème africain » et que « la France avait des abandons à faire ».

Quand je lus ce langage, où l'impérialisme et la mégalomanie s'exprimaient sans retenue, j'avais déjà cessé d'être secrétaire général du ministère. L'une des rares satisfactions que j'en aie emportées consiste à n'avoir pas vu souscrire au transfert d'un pouce de terre du Maroc, de notre administration à celle de l'Espagne. Ce résultat fut ensuite maintenu ; mais la manière dont il le fut n'appartient pas à mes souvenirs.

[249]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre VIII

**NÉGOCIATION AVEC LE JAPON
SUR L'INDOCHINE
ET CONFLIT AVEC LE SIAM**

[Retour à la table des matières](#)

Référence au début de l'affaire d'Indochine, pendant le séjour du gouvernement à Bordeaux. — Le gouvernement évoque à lui la négociation avec le Japon. — Communication de M. Matsuoka à M. Arsène-Henry. — Note remise au ministre le 3 août par le sous-directeur d'Asie. — Ligne de conduite adoptée par le gouvernement. — Enquête auprès des États-Unis. — Réponse de Washington. — Conclusion qu'en tire le gouvernement. — Insistance de M. Matsuoka auprès de M. Arsène-Henry. — Les prétentions japonaises s'accroissent. — Instructions du gouvernement à notre ambassadeur au Japon. — Impatience et mauvaise humeur de M. Matsuoka. — Nouvelles instructions à M. Arsène-Henry pour la négociation politique engagée à Tokyo. — Concours diplomatique demandé aux États-Unis. — Réponse de Washington. — Développement de la négociation politique à Tokyo et à Vichy. — Signature le 29 août de l'accord politique franco-japonais. — Répugnance du gouvernement japonais à le publier intégralement. — Réaction des États-Unis. — Réaction de la Chine. — Visites de l'ambassadeur de Chine à mon cabinet. — Négociation militaire à Hanoï. — L'amiral Decoux aux prises avec le général Nishiara. — Menaces de l'armée de Canton. — Signature à Hanoï de la convention militaire du 22 septembre. — Hostilités franco-japonaises au Tonkin et difficultés à faire rétrograder les forces nippones. — Déclarations de M. Paul Baudouin à la presse, commentant les accords de Tokyo et d'Hanoï. Reproches des États-Unis. — Revendications territoriales siamoises et conflit avec le Siam. — Recours à l'assistance diplomatique des États-Unis et de l'Angleterre. — Ferme attitude du gouvernement français à l'égard du Siam. — Jugement d'ensemble sur les affaires d'Extrême-Orient de juin à novembre 1940.

Nous ne pouvons pas nous flatter d'être aussi heureux en Indochine qu'au Maroc.

J'ai signalé, en relatant notre séjour à Bordeaux, le début de l'ingérence japonaise dans ce pays. Le général Catroux rappelé, l'amiral Decoux nommé à sa place, le gouvernement reçut encore du premier, après notre arrivée à Vichy, un câblogramme rapportant des propositions faites par le général [250] Nishiara. Pas plus que la précédente, cette communication ne me fut montrée ; elle était d'ailleurs adressée au ministre des Colonies, M. Lémery. D'après ce que m'en dit M. Paul Baudouin, les propositions du Japon en étaient venues à excéder notablement l'interruption, des transports vers la Chine par le chemin de fer du Yunnan. L'ampleur qu'elles avaient prise parut au gouvernement du Maréchal une raison de plus d'évoquer à lui la négociation. L'évoquer fit donc l'objet d'une demande explicite du ministre à l'ambassadeur du Japon, M. Sawada, à qui M. Paul Baudouin déclara, à la mi-juillet, que les affaires d'Indochine devaient se traiter avec le gouvernement français, dont les agents, soit à Tokyo, soit à Hanoï, n'étaient habilités qu'à recevoir et exécuter ses instructions. Tel fut le point de départ d'une longue et laborieuse tractation.

Elle s'est déroulée, d'un bout à l'autre, sur le plan gouvernemental : ministre des Colonies, ministre des Affaires étrangères, Conseil des ministres. Le sous-directeur compétent de notre ministère, celui d'Asie, M. Chauvel, n'y a participé que comme exécutant. Moi-même ne l'ai suivie qu'au même titre. En tant qu'elle concernait les Affaires étrangères, elle a été conduite par le ministre en personne, — M. Paul Baudouin possédant, sur les questions d'Extrême-Orient, une compétence et une expérience particulières.

Averti d'avoir à passer par la voie diplomatique ordinaire, le gouvernement japonais, dans les derniers jours de juillet 1940, s'adressa à M. Arsène-Henry, notre ambassadeur à Tokyo. Celui-ci reçut, en effet, du ministre nippon des Affaires étrangères, M. Matsuoka, un aide-mémoire demandant que les troupes japonaises pussent traverser le Tonkin et disposer de nos aérodromes d'Indochine pour attaquer les Chinois. Connue à Vichy le 2 août, cette demande

souleva parmi nous une émotion compréhensible, bien que nous nous fussions attendus à quelque chose d’approchant.

La manière dont y réagit notre sous-direction d’Asie ressort du passage suivant de la note que M. Chauvel remit au ministre le lendemain, 3 août :

« Les propositions de M. Matsuoka apparaissent comme une simple étape vers l’occupation militaire complète du Yonkin, qui serait elle-même le prélude de la transformation de l’Indochine en une annexe économique du Japon et une colonie de peuplement japonaise. Ce résultat diffère peu de celui auquel aboutirait, en cas de refus du gouvernement français, la violation du territoire indochinois par l’armée de Canton. »

[251]

Cette note continuait en s’élevant contre « notre association active à l’agression japonaise contre la Chine » ; en signalant la répercussion qu’une telle attitude de notre part aurait sur nos rapports avec les États-Unis, qui venaient d’interdire les exportations de pétrole et de ferraille à destination du Japon ; enfin en rappelant que, plusieurs fois, des armées japonaises de Chine, ayant adressé des sommations aux autorités de nos concessions, s’étaient arrêtées devant un refus résolu de nos consuls, appuyés sur de simples éléments de police.

Le ministre fut d’avis que le gouvernement français ne pouvait, en effet, accepter la demande de Tokyo, mais qu’il ne devait pas non plus y opposer un refus pur et simple, pour ne pas s’exposer à un coup de force des Japonais. Il estima donc devoir leur répondre dans le sens que voici :

« Commencez par reconnaître la souveraineté de la France sur l’Indochine, l’intégrité de l’Union indochinoise et les intérêts français en Extrême-Orient. Nous examinerons ensuite, dans une négociation avec vous, quelles facilités nous pouvons vous accorder. »

C’était là poser une condition préalable, sur laquelle il y aurait à négocier, avant d’aborder une deuxième négociation, sur les facilités auxquelles prétendait le Japon.

À peine eut-il été répondu en ce sens à Tokyo, que nous nous sommes retournés vers les Américains et les Anglais, afin de les mettre au courant et de savoir s’il y avait quelque chose à attendre d’eux pour

tenir les Japonais en respect. C'est à Washington que cette démarche fut faite et cette question posée, en ce qui concerne la Grande-Bretagne comme les États-Unis. Le 6 août, M. de Saint-Quentin nous transmit la réponse que lui avait remise, après consultation du président Roosevelt, un haut fonctionnaire du département d'État, M. Dunn. Elle était ainsi conçue :

« Nous avons fait et faisons tout le possible pour stabiliser la situation en Extrême-Orient. De plus, nous avons pris diverses mesures pour manifester la pression économique des États-Unis et nous avons maintenu la flotte aux îles Hawaï. Notre position à l'égard du développement des événements en Extrême-Orient est bien connue. C'est en s'y référant que l'on peut trouver toute indication sur notre attitude actuelle et notre action future. Nous espérons que les négociations pro-jetées pourront être ralenties autant que possible, étant donné que la situation internationale est susceptible d'évoluer. »

M. Dunn ajouta que l'ambassadeur d'Angleterre, lord [252] Lothian, informé de la démarche de son collègue français, avait exprimé l'espoir que nous pussions traîner les choses en longueur, parce que — je cite textuellement — « le gouvernement japonais n'ayant pas l'habitude de brusquer les choses, on avait toujours intérêt à gagner du temps ». Je ne me rappelle plus maintenant si lord Lothian a vécu jusqu'au coup de Pearl-Harbour : dans l'affirmative, il a dû convenir que le gouvernement japonais savait, par exception, brusquer les choses.

Somme toute, la réponse de Washington ne nous fournissait aucune raison de compter sur un concours américain ni anglais à la défense de l'Indochine contre le Japon. C'est là, du reste, la conclusion que M. de Saint-Quentin avait pris soin d'en tirer lui-même, en nous la transmettant :

« Le gouvernement des États-Unis ne prendra aucune mesure décisive contre le Japon, aussi longtemps que ne sera pas écartée la menace d'une victoire finale de l'Allemagne sur l'Angleterre. »

Sans montrer la moindre amertume de l'abstention à laquelle les circonstances condamnaient les États-Unis, le ministre crut devoir en prendre acte et en tirer, à son tour, la conclusion qui lui semblait s'en dégager. Le 8 août, il télégraphia à M. de Saint-Quentin :

« Le fait que le gouvernement américain n'est pas en mesure, au moment où la pression japonaise se précise, de donner à sa position des effets concrets, nous oblige aujourd'hui à rechercher la ligne de conduite la plus propre à écarter les risques immédiats dont nous sommes menacés. Ce faisant, nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de gagner du temps. »

La constatation de l'impuissance des États-Unis, à ce moment-là, ne put naturellement que rejeter, davantage encore, le gouvernement du Maréchal vers une négociation, où il n'aurait, ou peu s'en faut, rien à attendre que de lui-même.

Celle qui s'est engagée alors se divisa bientôt en deux, si l'on en considère l'objet : une négociation politique et une négociation militaire. Quant aux lieux où elle se déroula, elle fut menée en partie triple : à Vichy, entre M. Paul Baudouin et M. Sawada ; à Tokyo, entre M. Matsuoka et M. Arsène-Henry ; à Hanoï, entre l'amiral Decoux et le général Nishiara.

Le 9 août, M. Matsuoka, n'ayant encore reçu de Vichy qu'une réponse dilatoire à ses premières instances, revint à la charge auprès de M. Arsène-Henry. Il maintint la prétention d'obtenir le libre passage à travers l'Indochine et la disposition [253

des aérodromes, stations de TSF, voies de communications, pour les troupes nippones allant combattre Tchang-Kai-Chek. Puis, le 14, il réclama, pour les Japonais en Indochine, — personnes physiques et morales, — le traitement qui avait été jusqu'alors réservé aux seuls Français. Bien qu'évitant la forme d'un ultimatum, ces demandes furent présentées d'une manière pressante et péremptoire. Par exemple, le gouvernement japonais déclara ne pouvoir, à cause du secret des opérations, préciser en aucune façon les modalités ni les limites d'utilisation des facilités militaires auxquelles il prétendait.

Ces prétentions étaient si graves que, lorsqu'elles furent portées devant le Conseil des ministres par M. Paul Baudouin, plusieurs de ses collègues se prononcèrent pour un refus catégorique, quels qu'en fussent les risques, et que les conditions d'une résistance armée de l'Indochine à une agression japonaise furent examinées et discutées. Mais M. Paul Baudouin avait son opinion faite à ce sujet. Il estimait

qu'une attitude entièrement négative de notre part déterminerait les Japonais à user de violence ; que les moyens de résistance militaire dont nous disposions en Indochine étaient d'une flagrante infériorité aux moyens d'attaque qui seraient mis en œuvre par le Japon ; que nous ne pourrions compter sur aucun concours matériel étranger ; et que, par conséquent, à vouloir jouer le tout pour le tout, nous perdriions tout. L'opinion du ministre des Affaires étrangères prévalut dans le gouvernement, qui l'autorisa à suivre la ligne de conduite dont il avait déjà fait choix.

M. Arsène-Henry reçut donc pour instructions de rappeler à M. Matsuoka toutes les concessions faites aux Japonais en Indochine depuis deux mois, et de lui demander qu'avant toute négociation sur les nouvelles prétentions du Japon, celui-ci s'engageât à respecter le statut actuel et l'intégrité territoriale de l'Union indochinoise, ainsi que les autres intérêts français en Extrême-Orient. En échange de cet engagement, le gouvernement français était prêt à reconnaître l'importance particulière des intérêts japonais dans cette région et à rechercher les bases d'une étroite collaboration économique entre la France et le Japon en Indochine.

Ces instructions dessinaient le cadre d'une négociation politique, dans laquelle, la condition préalable posée par la France, pour consentir à discuter les questions militaires, s'accompagnait d'une contrepartie au profit du Japon. Pour obtenir des Japonais la reconnaissance, à laquelle tenait, notre gouvernement, [254] de nos droits souverains sur l'Indochine, ainsi que de nos intérêts en Chine et dans le Pacifique, il ne comptait plus seulement sur leur impatience de nous arracher certaines facilités militaires au Tonkin : il comptait aussi sur l'attrait qu'aurait pour eux l'offre de reconnaître la prépondérance de leurs intérêts en Extrême-Orient.

Ce n'en fut pas moins avec mauvaise humeur que M. Matsuoka accueillit la communication de Vichy, quand M. Arsène-Henry vint la lui faire, le 15 août. Le gouvernement français, rétorqua-t-il, ne répondait pas aux demandes militaires du Japon ; le temps pressait et l'armée japonaise pourrait avoir à forcer le passage, sans attendre notre agrément. Notre ambassadeur sut pourtant, non sans peine, le ramener à des dispositions plus conciliantes, le faire convenir qu'il avait accepté de traiter l'affaire par voie de négociation, et même lui faire démentir toute intention d'envahir l'Indochine et d'y méconnaître nos droits.

Mais malgré cela, l'impression de M. Arsène-Henry fut qu'il n'en démordrait pas de ses prétentions et que, s'il pouvait bien être amené à nous suivre sur le terrain politique où nous cherchions à l'attirer, nous ne pourrions pas ne pas le suivre, à notre tour, sur le terrain militaire où il s'était placé de prime abord.

Telle fut aussi la conclusion que M. Paul Baudouin tira de cet entretien, quand il le connut. Il fit donc approuver par le Conseil des ministres l'envoi à M. Arsène-Henry d'instructions lui prescrivant de se cramponner à la condition préalable que nous avons posée, mais de déclarer qu'à peine aurait-elle été satisfaite, l'amiral Decoux serait chargé de se mettre d'accord, à Hanoï, avec le général Nishiara sur les facilités militaires à accorder au Japon. Ainsi y avait-il lieu désormais de hâter la négociation politique à Tokyo et d'en obtenir l'explicite déclaration japonaise dont nous étions en quête ; puis, d'aborder la négociation militaire à Hanoï et de nous en tirer nous-mêmes au meilleur compte possible.

Nous n'avions renoncé, ni à tenir les États-Unis et l'Angleterre au courant de nos tractations avec le Japon, — ce que nous avait d'ailleurs demandé le gouvernement américain, — ni à nous faire aider de leur intervention diplomatique à Tokyo.

M. Arsène-Henry étant en rapports suivis avec ses collègues américains et anglais, le premier des deux, M. J. Grew, était déjà intervenu auprès de M. Matsuoka. Il s'était enquis des demandes du Japon à la France, puis avait ajouté que certaine déclaration des États-Unis, selon laquelle ils ne se désintéressaient [255] pas du sort des Indes néerlandaises, s'appliquait également à l'Indochine française. Sa démarche avait donc dépassé la portée d'une simple interrogation. Il n'en avait pas moins eu, ensuite, la franchise de laisser entendre à notre ambassadeur qu'en cas de violation du territoire indochinois par le Japon, son gouvernement ne réagirait pas matériellement. Mais, malgré cette capitale restriction, le précédent qu'il avait créé en intervenant de lui-même, sans instigation de notre part, nous encouragea à compter sur le renouvellement de semblable démarche, par lui-même et par son collègue britannique.

Aussi le chargé d'affaires des États-Unis à Vichy, M. Murphy, fut-il convoqué chez le ministre et dans nos services, instruit du point où en étaient les entretiens de M. Matsuoka avec M. Arsène-Henry,

informé des instructions adressées à celui-ci, enfin prié, le 19 août, de transmettre à Washington la suggestion suivante :

« Au cas où nous serions amenés à accorder le passage aux forces japonaises, il serait opportun de faire dire à Tokyo que le gouvernement des États-Unis considère cette expédition comme essentiellement temporaire et entend bien voir ces forces évacuer définitivement le territoire de l'Indochine, aussitôt terminées les opérations militaires en territoire chinois. »

Loyalement, M. Murphy n'avait pas voulu nous laisser l'illusion d'un concours matériel des États-Unis. Il nous avait confirmé que « son gouvernement n'était pas en mesure de nous soutenir autrement que par une condamnation des initiatives japonaises ». Mais la suggestion dont nous l'avions saisi n'impliquant aucune aide concrète, elle nous avait semblé recevable à Washington.

Or elle n'y fut pas jugée telle. Le 21 août, M. de Saint-Quentin, mis au courant de nos entretiens avec M. Murphy, comme de ceux de M. Arsène-Henry avec M. Matsuoka, nous rendit compte d'une conversation qu'il venait d'avoir avec M. Sumner Welles. Celui-ci lui avait dit :

« Nous comprenons la situation du gouvernement français et, du moment que nous ne sommes pas en mesure de lui venir en aide, nous ne croyons pas être en droit de lui reprocher d'accorder des facilités militaires au Japon. Mais, si nous recommandions à Tokyo que cette occupation soit temporaire, nous en accepterions le principe. Or ce serait une violation du *statut quo*, dont nous ne cesserons pas de réclamer le maintien. »

La logique de ce raisonnement dénotait tant d'attachement [256] au principe du *statu quo*, que M. de Saint-Quentin préféra ne pas faire prévoir à M. Sumner Welles les dérogations que nous pourrions être contraints d'y apporter, en faveur des ressortissants japonais en Indochine. Fort judicieusement, il nous avertit de compter avec l'intérêt que les États-Unis attachaient à la garantie de l'égalité économique et juridique, inscrite dans les traités. Là résidait, en effet, la probabilité d'une protestation prochaine de leur gouvernement contre un de nos abandons forcés.

Mais pour le moment, ce que nous eûmes à retenir du langage de leur ministre, c'est, d'abord, qu'ils ne croyaient pas pouvoir nous appuyer diplomatiquement à Tokyo, de la manière que nous avions estimée possible ; ensuite, qu'ils exonéraient la France de tout reproche, si elle cédait, dans la mesure où elle ne pourrait s'en dispenser, à un chantage dont ils ne pouvaient pas la protéger. D'un côté, nous avons donc rencontré une déception ; de l'autre, obtenu une satisfaction. La satisfaction nous fut, toutefois, plus sensible que la déception. Car il nous parut moralement réconfortant et matériellement rassurant d'apprendre que les États-Unis ne feraient pas grief à la France de traiter avec le Japon aux moindres frais possibles ; tandis qu'il ne nous sembla pas gravement décevant de devoir renoncer à une modalité d'assistance diplomatique, dont le refus ne dissipait en nous qu'un espoir fragile et momentané.

Cette modalité écartée, restait celle à laquelle Américains et Anglais avaient déjà eu recours à Tokyo : manifester l'intérêt qu'ils portaient au respect du statu quo en Indochine. Nous ne nous sommes pas interdit de faire appel à eux pour qu'ils en réitérent la déclaration, leur insistance à la répéter ne pouvant que nous aider à limiter les concessions qui nous seraient extorquées par les Japonais. De fait, il y eut, pendant la suite des discussions franco-japonaises, de nouvelles interventions diplomatiques, américaines et britanniques, auprès du cabinet de Tokyo. Mais elles ne purent pas avoir de réelle efficacité, les Japonais sachant pertinemment qu'elles resteraient platoniques.

À l'inconsistance des appuis extérieurs dut suppléer la ténacité de nos propres négociateurs. À Tokyo, M. Arsène-Henry fut admirable de fermeté et de sang-froid. Quand, l'année suivante, j'appris sa mort à son poste, je pensai que l'épreuve morale par laquelle avait passé cet homme de cœur, avait dû contribuer à user ses forces physiques. À Vichy, le ministre tint constamment lui-même tous les fils de la négociation. Je [257] ne l'ai jamais vu en prendre une en mains à ce point. Lorsqu'il ne rédigeait pas personnellement les réponses à M. Arsène-Henry ou ne les faisait pas rédiger à son cabinet, il en indiquait soigneusement la teneur à la sous-direction d'Asie. En outre, convoquant fréquemment M. Sawada, il lui demandait son concours auprès du gouvernement japonais ; et j'ai tout lieu de croire que M. Sawada le lui prêtait, car cet ambassadeur reçut, à la fin d'août, la nouvelle de son rappel. Enfin, M. Paul Baudouin accordait audience à

l'ambassadeur de Chine, M. Wellington Koo, qui tantôt réitérait l'offre des troupes chinoises pour défendre l'Indochine, tantôt menaçait de leur intervention pour l'envahir, tantôt s'informait seulement du point où en était la négociation avec le Japon.

Dans nos services, le sous-directeur compétent, M. Chauvel, n'en avait pas appelé de l'opinion exprimée dans sa note du 3 août. Il pensait que c'était une erreur de n'avoir pas répondu par un refus pur et simple aux demandes de M. Matsuoka et faisait des réserves sur la ligne de conduite suivie par M. Paul Baudouin. Un jour, il vint me le dire dans mon bureau. Je lui répondis que je ne sentais vraiment pas ma responsabilité personnelle engagée par une négociation dont le ministre avait fait sa chose, et qu'au surplus notre chef commun me paraissait obéir à une conviction profonde, en refusant de faire courir à l'Indochine le risque d'un coup de force japonais. J'avais, en effet, — et j'ai encore, — l'impression que M. Paul Baudouin était profondément convaincu d'avoir choisi le seul moyen de sauver le présent et de réserver l'avenir, dans notre glorieuse colonie d'Extrême-Orient.

Le cas n'était pas comparable à celui du Maroc, qui nous occupait simultanément. Au Maroc, nous aurions été en mesure de repousser une agression espagnole, et avec nos propres forces, et avec celles des tribus que nous eussions soulevées. Mais, en Indochine, pouvions-nous prétendre à en faire autant contre une agression japonaise ? Nous était-il possible, sans aller au-devant d'un désastre, de mettre nos troupes, en partie composées d'Annamites, aux prises avec celles du Japon ? Intimement persuadé du contraire, le ministre soutenait son avis avec l'autorité d'un homme qui sait ce dont il parle, tandis que je ne disposais d'aucune donnée me permettant de réfuter son opinion. Bien ne m'autorisait à penser, soit que le gouvernement japonais pût s'incliner devant un refus pur et simple d'examiner ses demandes, hypothèse démentie par la correspondance même de notre ambassadeur à Tokyo, — soit [258] que notre Indochine fût capable de tenir en échec une tentative d'invasion des Nippons.

Comme, d'autre part, M. Paul Baudouin tenait bon pour obtenir de Tokyo les garanties politiques demandées par lui, avant d'aborder à Hanoï, la discussion des facilités militaires réclamées par M. Matsuoka, il me semblait s'efforcer de tirer d'une situation très critique le moins mauvais parti possible.

Après avoir longtemps fait la sourde oreille aux plaidoyers de M. Arsène-Henry, et plusieurs fois menacé d'en finir par un recours à la force, M. Matsuoka se décida pourtant à entrer dans nos vues. L'avantage, pour son pays, de nous faire reconnaître la prépondérance des intérêts japonais en Extrême-Orient me parut avoir été pour quelque chose dans son consentement final à l'accord politique proposé. Les pays de l'Axe, — et le Japon s'apparentait à eux par le pacte tripartite, — tenaient tous beaucoup à faire consacrer par les autres cette notion d'un « ordre nouveau », instauré dans les régions d'Europe ou d'Asie où ils prétendaient à l'hégémonie. Toujours est-il que le 29 août fut signé à Tokyo l'accord politique par lequel, en échange de cette satisfaction pour lui-même, le Japon reconnaissait l'unité de l'Indochine, la souveraineté de la France sur elle et les autres intérêts français en Extrême-Orient (c'est-à-dire en Chine et dans le Pacifique).

Mais, une fois signée la déclaration qui enregistrait ces mutuelles garanties, il fallut encore des journées d'effort et d'insistance pour obtenir du gouvernement japonais qu'un communiqué officiel exact et sincère, annonçant l'accord intervenu, fit mention des reconnaissances qui intéressaient la France : intégrité de l'Union indochinoise, souveraineté française sur toutes ses parties. M. Matsuoka aurait préféré n'annoncer à l'opinion publique de son pays que l'adhésion de Vichy au principe de facilités militaires pour les Japonais au Tonkin et la prépondérance reconnue à leur position générale en Extrême-Orient. Finalement fut publié à Tokyo un texte de communiqué dont nous avons pu nous satisfaire.

Qu'auraient valu, en cas de victoire finale du Japon, les garanties consignées, en notre faveur, dans la déclaration du 29 août 1940 ? Évidemment, ce que le Japon aurait voulu. Mais que vaut, après sa défaite finale, la reconnaissance par nous de ses intérêts prépondérants en Extrême-Orient ? Rien. C'est là le sort des arrangements de cette sorte, conclus en cours d'hostilités, pendant un conflit destiné à devenir mondial. Mais leur précarité ne les prive tout de même pas d'intérêt [259] immédiat, pendant la période transitoire où ils sont stipulés. Leur efficacité momentanée consiste à éviter des dommages au contractant le plus faible.

Après l'échange des signatures à Tokyo, commença la négociation militaire à Hanoï. Elle conditionnait la validité du résultat atteint à Tokyo. Mais avant de parler brièvement d'elle, il me faut signaler deux

réactions extérieures à l'accord politique. L'une vint des États-Unis et l'autre de la Chine.

À Washington, M. Cordell Hull dit à notre ambassadeur, le 11 septembre, « regretter vivement que certains privilèges eussent été reconnus au Japon en Extrême-Orient, sans consultation préalable avec les États-Unis. » Ce même regret fut exprimé en même temps, à Vichy, par M. Matthews à M. Chauvel. C'était l'effet, pas inattendu, de l'attachement porté par le gouvernement américain au *statu quo* et, spécialement, au principe de l'égalité économique et juridique. À ces discrètes remontrances, il fut répondu, le 12 septembre, en rappelant les conditions de l'accord politique du 29 août, négocié, disait le ministre, « sous la menace constante d'un ultimatum » ; en déclarant que, dans la négociation en cours d'un accord militaire, nous nous efforcions de « limiter les concessions demandées par l'armée japonaise » ; enfin, en concluant de la sorte :

« Je ne vois que des avantages à ce que le gouvernement de Washington maintienne sa position, en ce qui concerne le *statu quo* en Extrême-Orient. Toutefois, il faut qu'il se rende compte que nous nous sommes trouvés dans l'alternative, ou de livrer seuls au Japon un combat inégal, ou de lui faire des concessions. Le défaut d'aide matérielle des États-Unis nous contraignait à traiter. Il convient donc qu'il n'y ait pas de doute dans l'esprit du secrétaire d'État et que, s'il nous déconseille de conclure, — ce qui est encore possible — il le fasse eu pleine connaissance de cause, avec la prévision d'une guerre perdue d'avance, qui entraînerait la modification effective, par la force, du *statu quo* dans cette partie du monde. »

Bien entendu, ne vint pas de Washington le conseil de rompre la négociation d'Hanoï, ce qui eût, *ipso facto*, rendu caduc l'accord de Tokyo et ouvert la porte à des hostilités franco-japonaises en Indochine. Mais, comme le résultat de la négociation continuait à inspirer au gouvernement américain une appréhension fort légitime, nous avons, de notre côté, continué à le tenir au courant des faits et de nos intentions. Les faits consistaient, ainsi qu'on le verra, en une résistance [260] pied à pied de l'amiral Decoux aux sommations et aux menaces des militaires japonais. Quant à nos intentions, elles étaient indiquées comme il suit, le 22 septembre, à notre ambassade à Washington :

« Nous restons résolus, — et je vous prie de le dire au secrétaire d'État, — à ne conclure que sur des bases antérieurement admises par nous, et à opposer la force à toute mesure de force. »

Cette résolution n'étant pas demeurée platonique et un engagement, entre troupes françaises et japonaises, s'étant produit à la frontière du Tonkin, le gouvernement américain nous sut gré d'avoir tenu notre parole et accepté le combat où il nous avait été imposé. Le 24 septembre, M. Sumner Welles confiait à notre ambassadeur à Washington qu'il avait convoqué l'ambassadeur du Japon pour lui dire ce qui suit :

« Les États-Unis ne sauraient tolérer sans réagir des agressions comme celles auxquelles se livre votre pays et ils sont décidés à procurer des facilités financières et du matériel aux victimes des agressions japonaises, nommément à la Chine et à l'Indochine. »

Cet avertissement de Washington à Tokyo était plutôt pour nous venir en aide, dans les difficultés où nous nous trouvions alors engagés. Toutefois, comme j'aurai bientôt à le mentionner, les États-Unis eurent encore, peu après, à reprendre le ton du reproche envers nous et à nous faire entendre des doléances sur nos concessions au Japon.

Plus directement intéressée à la question que les États-Unis, était la Chine. Son ambassadeur à Vichy n'était pas rare à l'audience de M. Paul Baudouin. Chez moi, il vint trois fois : les 3, 8 et 14 septembre. Chaque fois, je rendis compte de sa visite par note au ministre. La première fois, ayant appris de Tchoung-King qu'un accord franco-japonais avait été signé à Tokyo et qu'un autre se négociait à Hanoï, il me rappela : « que ces affaires concernaient les intérêts vitaux de la Chine ; qu'elle avait le droit d'être mise au courant et que le fait de se cacher d'elle constituerait un acte grave ; qu'elle mettait à notre disposition, pour défendre l'Indochine, les troupes de ses provinces méridionales. »

Les mêmes raisons qui avaient détourné le gouvernement français, à Bordeaux, d'accepter le concours de l'armée chinoise pour la défense du Tonkin, demeureraient valables à Vichy. L'offre de M. Wellington Koo ne fut donc pas retenue.

La deuxième fois (8 septembre), il me parla d'abord d'une escarmouche entre troupes françaises et chinoises à la frontière [261]

du Tonkin ; puis, cet incident élucidé, il enchaîna sur la négociation en cours à Hanoï, m'interrogeant sur ce sujet, sur lequel il paraissait, d'ailleurs, parfaitement renseigné par son gouvernement. Je lui assurai que rien de définitif n'était encore intervenu et il me demanda d'être averti par M. Paul Baudouin, dès que ce serait terminé.

La troisième fois (14 septembre), M. Wellington Koo m'annonça que son gouvernement avait donné l'ordre de faire sauter, en territoire chinois, un pont et un tunnel de la voie ferrée de Yunnan. Cette destruction, me dit-il, empêcherait, les Japonais d'utiliser ce chemin de fer et leur enlèverait, par conséquent, un prétexte à envahir l'Indochine. À la fin de sa visite, il renouvela, au nom de son gouvernement, l'offre de troupes chinoises du Kouang-Si pour défendre l'Indochine contre le Japon, se déclarant prêt à tout contact avec nous pour coopérer.

Non plus que les fois précédentes, notre gouvernement ne crut devoir retenir la proposition du concours militaire chinois. C'est là, évidemment, une question sur laquelle, après examen plus ou moins approfondi, son parti avait été pris *ne varietur*. Il n'y aurait eu que des hostilités, éclatant du fait des Japonais, qui eussent pu modifier, à cet égard, sa décision. Or, d'hostilités entre eux et nous, il n'y en eut, comme on le verra, que de très courtes et désavouées par Tokyo. En dehors de ce cas extrême, qui ne se produisit pas ou ne se prolongea pas, une coopération militaire avec la Chine était exclue des vues de notre gouvernement. Il y voyait des objections techniques, qui l'eussent, à son avis, privée d'efficacité, et des inconvénients politiques, résultant de circonstances locales, historiques et ethniques. En outre, ne se la jugeait-il pas interdite par son armistice avec l'Allemagne, dont le Japon était virtuellement l'allié ? N'estimait-il pas impraticable de nouer une alliance de fait avec la Chine, en guerre avec le Japon, lui-même solidaire de l'Allemagne ? C'est possible. En tout cas, il espérait vaguement une assistance diplomatique du *Reich* auprès du gouvernement japonais, pour rendre celui-ci plus traitable, et en faisait insinuer la suggestion à Berlin, tant par Wiesbaden que par la rue de Lille, à Paris. Quoi qu'il en soit, les propositions renouvelées par M. Wellington Koo en septembre 1940 n'avaient aucune chance d'être accueillies et ne le furent pas.

Telles furent les deux réactions extérieures, de Washington et de Tchoung-King, à l'accord franco-japonais du 29 août [262] et à

l'ouverture de la négociation militaire, dont cet accord donna le signal à Hanoï.

La négociation d'Hanoï, qui mit en présence l'amiral Decoux et le général Nishiara, dura trois semaines. Naturellement, elle dut fréquemment être appuyée par des démarches de Vichy à Tokyo : elle dut l'être d'autant plus, qu'elle fut plus laborieuse et, par instants, plus dramatique. Nous l'avons, plus d'une fois, crue à la veille d'échouer ; et cela dès son début. Car le 3 septembre, le général Nishiara, qui parut s'être attendu à n'avoir qu'à faire signer un papier par l'amiral Decoux, lui signifiait que, si l'accord militaire n'était pas conclu ce jour-là avant minuit, l'armée japonaise entrerait en Indochine le surlendemain. Naturellement, l'amiral Decoux repoussa cet ultimatum et il fallut déclencher l'action de M. Arsène-Henry à Tokyo, pour que le gouvernement japonais désavouât le général Nishiara et que la négociation reprît à Hanoï. Maint autre incident vint ensuite la traverser de nouveau. Les Japonais réclamèrent par moments le droit d'introduire au Tonkin, pour les y maintenir, des effectifs excédant de beaucoup ceux que nous étions disposés à y admettre ; prétendirent débarquer de vive force à Haïphong une entière division, en anticipant sur l'accord des deux parties ; annoncèrent que leur armée de Canton envahirait le Tonkin, ce qu'elle fit en effet. Chacun de ces actes d'intimidation ou de violence motivait une protestation de notre part à Tokyo, où le gouvernement se disait débordé par les commandants de ses forces armées en Chine et, comptant être mieux obéi du général Nishiara que de ceux-ci, finit par lui envoyer l'ordre de signer la convention militaire avec l'amiral Decoux, aux conditions que ce dernier était autorisé à accepter.

Signée à Hanoï le 22 septembre 1940, cette convention renouvela des assurances formelles, touchant le respect des droits et des intérêts français en Extrême-Orient, l'intégrité territoriale de l'Indochine, la souveraineté de la France sur l'union indochinoise. Elle limita les facilités accordées aux troupes et aux forces navales japonaises à la disposition d'un nombre restreint d'aérodromes, à la permission d'introduire au Tonkin un effectif de 6 000 hommes et à celle d'évacuer par Haïphong une division nippone, en difficultés au Yunnan.

Les souvenirs que j'évoque ici concernent exclusivement les concessions faites par le gouvernement de Vichy au Japon pendant l'été de 1940 et contenues dans les accords du 29 août et du 22 septembre.

Ils ne se rapportent pas au second « train [263] de concessions », consenties par un accord franco-japonais conclu plus tard, sous le ministère de l'amiral Darlan. Sur la manière dont fut chargé ce second « train », longtemps après ma démission, je n'ai pas de lumières personnelles.

Ni la négociation, ni la signature de l'accord Decoux-Nishiara n'avaient empêché l'armée de Canton d'exécuter sa menace d'invasion du Tonkin par le Nord. Les Japonais avaient attaqué et encerclé une brigade franco-annamite à Langson. L'issue d'engagements où nos unités eurent le dessous acheva de convaincre notre gouvernement que la flagrante infériorité de nos forces locales ne nous avait pas laissé d'autre ressource que de traiter avec le Japon aux moindres frais possibles, condition qui lui parut réalisée par les termes de la convention du 22 septembre.

Les journées suivantes furent occupées par les soins que l'on dut se donner pour faire rétrograder les envahisseurs japonais du Tonkin septentrional. Ce fut toute une affaire, et pas précisément courte. Le commandement de l'armée de Canton ne voulait pas obéir aux ordres qui lui étaient envoyés de Tokyo à notre requête. Finalement, il fallut, pour le faire céder, lui expédier un aide, de camp de l'empereur du Japon, porteur d'une intimation personnelle de Hiro-Hito.

La solution de cette épineuse négociation avec les Japonais fut accueillie avec satisfaction par notre gouvernement, particulièrement par le ministre des Affaires étrangères. Aussi M. Paul Baudouin fit-il à la presse des déclarations, dont il n'avait peut-être pas suffisamment prévu l'effet aux États-Unis. Il y était question de « collaboration confiante entre la France et le Japon ». Rapprochée d'informations, à moitié exactes, selon lesquelles le gouvernement français avait reconnu au Japon « un droit de priorité dans les affaires d'Extrême-Orient », l'annonce de cette collaboration franco-japonaise fit froncer les sourcils à Washington. M. Sumner Welles adressa, le 7 octobre, des observations à notre ambassadeur, à qui il dit :

« La France ne peut sincèrement se déclarer à la fois l'amie des États-Unis et du Japon. »

M. Paul Baudouin ne mettait certes pas les États-Unis et le Japon sur le même plan. Mais le gouvernement du Maréchal avait une tendance à innover en politique extérieure, à rapprocher la France de

ses ennemis, Allemagne et Italie, et de pays sympathisants avec ses ennemis, Espagne et Japon. Cette tendance avait un peu percé dans le commentaire public du [264] ministre aux accords de Tokyo et d'Hanoï : d'où les susceptibilités des États-Unis, dont les rapports avec le Japon étaient très tendus. Ministre et services prirent donc soin de rassurer le gouvernement américain, aux bons offices duquel nous faisons appel, précisément à ce moment-là, pour nous aider à repousser une autre tentative de pillage.

En effet, nous n'en avons pas encore fini avec le Japon, que la Thaïlande entrait en scène, elle aussi les dents longues, elle aussi impatiente de mordre sur l'Indochine. Thaïlande était le nouveau nom du Siam, donc d'un pays limitrophe de l'Union indochinoise. Le gouvernement français avait, le 12 juin 1940, conclu avec elle un pacte de non-agression, qu'elle s'était ensuite abstenue de ratifier. À la même date, il avait été convenu, entre elle et nous, qu'une commission de délimitation résoudrait quelques problèmes secondaires, posés par le tracé de la frontière entre les deux pays. Cette commission ne s'était pas réunie, mais nous avons fait connaître aux Thaïlandais que nous étions prêts à nous y faire représenter. Là-dessus, le 17 et le 30 septembre, leur gouvernement nous fit présenter par son ministre à Vichy des revendications territoriales portant sur :

- 1° Le Cambodge et le Laos, dans le cas où l'Union indochinoise viendrait à se dissoudre, après effondrement de la souveraineté française ;
- 2° La partie du Laos située sur la rive droite du Mékong, cette deuxième revendication étant immédiate.

Notre gouvernement comprit que si, après s'être prêté à faire des concessions au Japon, sans avoir affronté une lutte avec lui, il en faisait autant avec la Thaïlande, c'en était fait de l'Indochine. Il repoussa donc, de prime abord et en totalité, les revendications thaïlandaises.

Après ce refus, formulé le 17 septembre, renouvelé le 30, des incidents de frontières se multiplièrent : survol du Cambodge par des avions militaires thaïlandais ; attaque à la mitrailleuse d'un poste-frontière indochinois ; exploitation d'une rixe entre un Laotien et un

gendarme annamite ; diffusion de tracts appelant les Laotiens à la révolte, etc., etc. ... Mais malgré ces manifestations réitérées d'agressivité, le gouvernement français ne se départit pas de son attitude négative, n'admettant ni la cession à terme du Cambodge et du Laos, ni celle immédiate de la rive droite du Mékong (provinces de Battang-Bang et de Luang-Prabang).

C'est dans ces conditions que nous nous sommes tournés [265] vers les États-Unis pour obtenir leur concours diplomatique à Bangkok et, par leur entremise, celui de la Grande-Bretagne, qui passait pour avoir de l'influence dans cette capitale asiatique. Nous avons fait dire à Washington, le 7 octobre, que « nous nous refusions à prendre au sérieux » la revendication maxima des Thaïlandais, parce qu'« elle procédait d'une imagination déréglée », et que nous résisterions à leur revendication minima, d'ailleurs coquette encore, « pour ne pas créer un précédent dangereux et ne pas céder aux mauvais procédés d'un voisin ambitieux. » Les instructions envoyées à notre ambassadeur aux États-Unis se terminaient ainsi :

« Vous marquerez nettement notre résolution de défendre contre toute agression l'intégrité du territoire de l'Indochine, en même temps que notre désir d'obtenir ce résultat dans le cadre des accords existants et sans compromettre en rien les rapports traditionnellement cordiaux de la France et du Siam. Cette préoccupation nous amène à souhaiter une aide du gouvernement des États-Unis. »

L'aide que nous souhaitions était de deux sortes : diplomatique, pour éviter un conflit armé, dont nous n'avions, bien entendu, aucune envie ; matérielle, pour améliorer, en cas de besoin, nos moyens militaires de résistance.

Le concours diplomatique, je crois que nous l'avons obtenu, et des États-Unis et de l'Angleterre, mais sans qu'il ait pu produire à Bangkok un effet pratique appréciable, parce qu'on le savait voué à rester platonique. Ce fut, en somme, la répétition de ce qui s'était fait constater à Tokyo en août et septembre, quand l'ambassadeur américain y avait parlé en faveur du *statu quo*.

La cuisante expérience que nous venions de faire des appétits japonais n'empêcha pas notre gouvernement de chercher à utiliser, en même temps que les États-Unis, le Japon pour chapitrer et modérer la Thaïlande. Mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'en

l'occurrence Tokyo était de mèche avec Bangkok : ce qui nous eût édifiés, s'il en avait été besoin, sur la valeur de la « confiante collaboration » franco-japonaise, inaugurée pour les accords du 29 août et du 22 septembre.

Quant à l'aide matérielle que nous avions espérée des États-Unis, elle consistait, d'abord, dans l'autorisation de disposer des avions de notre porte-avions *Béarn*, stationné à Fort-de-France. Mais il suffit du projet de les employer à renforcer notre aviation d'Indochine, pour mettre en garde le gouvernement des États-Unis, prompt à s'alarmer lorsqu'il s'agissait [266] de toucher à l'une quelconque de nos pauvres forces immobilisées à la Martinique. D'ailleurs, nous avons bientôt appris de l'amiral Robert que les appareils du Béarn, débarqués à terre, étaient devenus inutilisables. Alors, nous avons sollicité de Washington la permission d'acheter aux États-Unis du matériel de guerre, en spécifiant que c'était pour résister à l'agression thaïlandaise. Mais, si mes souvenirs sont exacts, ce ne nous fut pas accordé.

Cependant, à l'appui de notre requête, nous avons fait valoir à Washington que la commission d'armistice de Turin nous avait autorisés à transporter de Djibouti à Saïgon quatre bataillons sénégalais, et que nous demandions à celle de Wiesbaden de pouvoir transférer d'Afrique du Nord en Indochine une centaine d'officiers et de sous-officiers. Nous avons donc fait flèche de tout bois pour fortifier la défense de l'Indochine contre une attaque venue de Thaïlande.

Malgré les déceptions rencontrées par nos efforts, les dispositions gouvernementales restaient fermes, à la fin d'octobre. En effet, le 24 de ce mois-là, nous avons télégraphié à notre ministre à Bangkok :

« Aucune satisfaction mineure n'arrêtera un mouvement qui tend effectivement à intégrer à la Thaïlande, par courtes étapes, le Laos et le Cambodge. Des concessions relativement modestes, qui nous sont aujourd'hui demandées, ouvriraient aussitôt la voie à des revendications plus étendues. Ce n'est donc pas par ce moyen que nous pouvons espérer sauvegarder les intérêts généraux et particuliers dont nous avons la charge. Il convient, au contraire, de donner nettement au gouvernement thaïlandais le sentiment que nous ne nous départirons pas des positions que nous avons prises, et que nous sommes éventuellement disposés à nous défendre par les armes. »

La suite de cette question ne m'a plus concerné, car j'ai cessé mon activité peu de jours après l'envoi de ce télégramme à Bangkok.

Si j'avais à porter un jugement d'ensemble sur ces affaires d'Extrême-Orient, je dirais qu'elles ont produit sur moi une impression pénible, parce qu'il n'y en a pas où la curée sur les territoires français se soit manifestée plus effectivement. Mais je ne peux dire qu'elles m'aient laissé l'impression de la mollesse dans la défense de nos droits, de nos intérêts et de nos possessions.

[267]

DEUXIÈME PARTIE
VICHY. MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES

Chapitre IX

SOUCIS POUR LA SYRIE ET LE LIBAN. NÉGOCIATION AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR LES COLONIES D'AMÉRIQUE.

[Retour à la table des matières](#)

Craintes pour la Syrie et le Liban. — Contacts avec la Turquie pour y préserver le *statu quo* et y déjouer éventuellement des visées italiennes. — Caractère très différent des dangers à écarter de nos colonies d'Amérique. — Les États-Unis en craignent le transfert à l'Allemagne. — Éventualité d'un *trusteeship* panaméricain. — Conférence panaméricaine de La Havane. — Note française remise le 24 juillet à M. Murphy. — Mon entretien avec lui à ce sujet. — Conversations entre M. de Saint-Quentin et M. Sumner Welles à Washington. — Nos démarches auprès des ambassadeurs du Brésil et d'Argentine. — Acte final de la conférence de La Havane. — Déclaration de M. Sumner Welles. — Note française aux États-Unis sur la décision de la conférence panaméricaine. Réponse du gouvernement américain. — Apaisements donnés à M. de Saint-Quentin par Roosevelt le 4 septembre. — Mission du gouverneur général Carde. — Question des avions du *Béarn*. — Faux bruit de fortifications à la Martinique. — Réveil de méfiance aux États-Unis. — Suggestion faite par le président Roosevelt pour dissiper les soupçons. — Le gouvernement français y adhéré. — *Modus vivendi* conclu entre l'amiral Greenslade et l'amiral Robert à Fort-de-France.

C'est un véritable voyage au long cours, et qui plus est un tour du monde, que m'oblige à faire le récit de nos efforts pour sauver nos dépendances d'outre-mer. Me voilà contraint à revenir de l'océan Indien dans la Méditerranée.

De diverses capitales étrangères, — notamment d'Ankara, de Washington et, par les États-Unis, de Londres, — nous parvenait l'écho d'inquiétudes, conçues ici ou là, et concernant des ambitions italiennes sur la Syrie et le Liban. Parfois s'y ajoutait le soupçon que nous eussions, d'avance et secrètement, reconnu les Italiens comme nos successeurs éventuels dans les États du Levant, placés sous notre mandat. Je rappelle ici, une preuve de tels soupçons, le communiqué britannique, connu de nous le 2 juillet et disant que la Grande-Bretagne [268] n'admettrait pas que le territoire syrien servît de base à des entreprises contre des pays qu'elle s'était engagée à défendre (lisez : Irak et Égypte).

Qu'aucune clause de l'armistice ne pût laisser supposer pareille utilisation de la Syrie et du Liban par l'une ou l'autre des puissances de l'Axe ; qu'aucun engagement secret n'eût été pris envers l'Italie par notre gouvernement, quant à l'avenir politique des pays sous notre mandat : c'est ce que nous savions bien. Mais nous n'étions pas nous-mêmes sans défiance des projets que pouvaient avoir, par rapport à ces pays, soit l'Italie, soit les États arabes du Proche-Orient. Car l'Italie mussolinienne avait trop bon appétit, pour qu'il fût invraisemblable qu'elle se réservât de substituer, sous une forme ou sous une autre, son influence à la nôtre en Syrie et au Liban. Quant aux États arabes voisins, — Irak, Transjordanie, Arabie saoudite, Égypte même, — leur intention pouvait être, non pas de nous remplacer à Beyrouth et à Damas, mais d'y favoriser l'installation de pouvoirs locaux soustraits à toute tutelle étrangère.

Nous n'étions pas, dans les services du ministère, hostiles à l'indépendance de la Syrie et du Liban, pourvu qu'elle fût assortie d'un traité d'alliance avec la France, analogue à ceux de l'Angleterre avec l'Irak et l'Égypte. La plupart d'entre nous jugeaient que notre gouvernement de 1938 avait commis une faute en ne substituant pas le système du traité au régime du mandat, dans les conditions, somme toute satisfaisantes, qui avaient été arrêtées à cette époque. Personnellement, j'étais ancré dans cette idée par les conversations que j'avais, de temps à autre, avec l'un de nos anciens hauts commissaires

à Beyrouth, M. Henri Ponsot. Deux de ses propos, m'ayant frappé, me sont restés dans la mémoire : « Nous aurions dû, me disait-il, conclure le traité et nous en aller sur la pointe des pieds. » Et, prévoyant de loin la cruelle mésaventure qui est advenue là-bas à la France en 1943, il ajoutait : « Maintenant, notre meilleure chance de garder une position privilégiée en Syrie et au Liban serait de les faire entrer en dissidence. » En effet, rejoints d'emblée par ces États sous mandat français, les Anglais n'auraient pas eu à les envahir en 1942 et se seraient vraisemblablement abstenus d'y exercer ensuite l'action qui a tant contribué à en éliminer la France.

Mais, dans l'été de 1940, il ne pouvait être question pour nous, ni de substituer un traité au mandat chez nos pupilles du Levant, parce que la situation précaire du gouvernement [269] de Vichy ne lui permettait pas cette opération diplomatique, ni de les faire ou laisser « partir en dissidence », parce qu'il n'y avait rien de plus contraire aux dispositions de nos ministres. Notre seule ressource était donc de chercher à faire durer le *statu quo*, en tâchant d'éveiller au-dehors, où nous le pourrions, un intérêt sympathique à sa durée.

C'est à Ankara que nous avons espéré trouver cet intérêt ; et notre attente n'a, en somme, pas été trompée. Nos rapports avec la Turquie étaient restés excellents et son ambassadeur à Vichy, M. Béhic-Erkin, était en contact fréquent avec moi, comme d'ailleurs avec M. Paul Baudouin. Le 27 juillet, il vint me parler de la faveur rencontrée, chez certains diplomates arabes, par l'idée de l'indépendance syrienne. Tel d'entre eux « jugeait le moment venu de proclamer l'indépendance de la Syrie et de créer ainsi un État arabe, émancipé de toute tutelle européenne et pouvant s'appuyer sur l'Irak et l'Arabie saoudite ». M. Béhic Erkin lui avait répondu ne pas être du tout de son avis. Je l'en remerciai, ajoutant que « le maintien du *statu quo* en Syrie, c'est-à-dire du rôle de la France dans cette partie du Proche-Orient, restait un grand intérêt commun à la France et à la Turquie ». La raison que je lui en donnai, c'est que notre voisinage était préférable à tout autre pour son pays.

Le fait est que l'éventualité d'un voisinage italien ne souriait nullement aux Turcs. En septembre, un de leurs journaux publia un article de nature à faire, sans le vouloir, le jeu de l'Italie, en jetant le doute sur la stabilité de notre position en Syrie et au Liban. Je convoquai, le 15, M. Béhic Erkin et lui fis part, d'un communiqué, que

notre ambassade à Ankara avait été autorisée par nous à donner à l'agence d'Anatolie. Ce communiqué disait :

- « a) La convention d'armistice franco-italienne ne contient incline clause secrète relative à la Syrie ;
- « b) Le haut commandement français en Syrie n'envisage l'abandon d'aucune position militaire, susceptible d'affaiblir la sécurité intérieure ou extérieure des pays sous mandat ;
- « c) Aucune influence étrangère ne s'exerce sur le haut commissariat de France à Beyrouth. »

Je dis ensuite à l'ambassadeur de Turquie que nous regrettions que son gouvernement n'eût pas ratifié une convention turco-syrienne de bon voisinage, conclue le 30 mars 1940, et j'observai que les circonstances donnaient un intérêt particulier à cette ratification. Enfin, je lui demandai l'appui de [270] son pays pour nous aider à maintenir notre position dans le Levant.

Cinq jours après, le 20 septembre, M. Béhic Erkin vint me dire qu'à la suite de son intervention à Ankara, les journaux turcs s'abstiendraient de mettre la France en cause à propos de la Syrie et se borneraient à manifester leur défiance de l'Italie. Puis, il me demanda si, réellement, le gouvernement français ne s'était prêté, avec l'Italie, à aucune tractation au sujet du sort, actuel ou futur, de la Syrie. Je lui affirmai que non.

Cette persistance de soupçons, convergeant vers l'Italie, s'explique probablement par le fait que la commission d'armistice dans le Levant était italienne. La nationalité de ses membres stimulait en Turquie la méfiance que suscitait *a priori* la mégalomanie de leur *Duce*.

Le 3 octobre, M. Béhic Erkin vint me communiquer la réponse de son gouvernement à la suggestion que je lui avais faite, touchant la ratification de la convention de bon voisinage. M. Saradjoglou s'y exprimait ainsi :

« Tant que la Syrie continuera à rester à la France, le traité de bon voisinage sera appliqué exactement comme s'il avait été ratifié. Mais comme les conditions de la paix sont incertaines, la Turquie ne peut

pas, en ratifiant officiellement ce traité, se livrer à un acte qui ne ferait autre chose que fournir aux Italiens une déclaration de désintéressement turc par rapport à la Syrie en toute éventualité. Les Italiens pourraient alors, en toute justice, se prévaloir d'un acte accompli par la Turquie postérieurement à la conclusion de l'armistice. »

Je remerciai l'ambassadeur de cette amicale communication, dont je me déclarai satisfait, et le priai d'en remercier M. Saradjoglou. Nous avions, dans la mesure de nos faibles moyens, diplomatiques, élevé une barrière devant la réalisation, en Syrie et au Liban, des seules prétentions européennes qui fussent, à tort ou à raison, redoutées à cette époque.

L'on remarquera qu'il ne s'était jamais agi de l'Allemagne dans ces conversations entre Vichy et Ankara. En effet, les Allemands n'étaient pas, pendant l'été de 1940, suspectés de vouloir prendre pied dans le Levant et nous-mêmes n'étions pas soupçonnés de les laisser s'y introduire sous notre couvert, fût-ce par la voie des airs. L'éventualité d'une complaisance comme celle dont ils bénéficièrent plus tard, pour soutenir le parti anti-anglais en Irak, n'effleurait l'esprit nulle part, ni chez nous, ni à Ankara.

[271]

Aucune comparaison ne saurait être établie entre le risque couru par les territoires dont j'ai parlé jusqu'à présent (Tunisie, Algérie, Maroc, Indochine, Syrie, Liban) et celui auquel furent exposées nos colonies d'Amérique. Ici (Martinique, Guadeloupe, Guyane), il ne s'agissait pas d'ambitions inspirées par nos malheurs à des pays rivaux, mais seulement de précautions dictées à des pays amis par la crainte que notre défaite ne permît à l'Allemagne d'étendre la main sur nos navires et sur nos possessions.

J'ai déjà mentionné, en décrivant la réaction des États-Unis aux clauses navales de l'armistice, la négociation que nous avons menée avec eux à propos des trois bâtiments de guerre français (un porte-avions et deux croiseurs), qui étaient stationnés à la Martinique. Conduite à Vichy avec beaucoup de patience et de savoir-faire par le chef de notre sous-direction d'Amérique, M. de Seguin, elle fut longue et laborieuse. Nous l'avons cru terminée, quand l'amiral américain Greenslade fut envoyé à Fort-de-France pour se mettre d'accord avec l'amiral Robert. Mais elle rebondit lorsque les États-Unis prétendirent

se faire rétrocéder par nous les avions du porte-avions Béarn, qui leur avaient été achetés avant l'armistice ; et une deuxième mission de l'amiral Greenslade à Fort-de-France fut nécessaire. Bref, c'est pendant des mois de suite, exactement de juillet à mi-octobre, que, sur place l'amiral Robert, à Washington M. de Saint-Quentin, à Vichy M. de Seguin, eurent à conférer avec des interlocuteurs américains sur les conditions de stationnement de cette petite force navale. Sans doute n'était-il question là que de navires, accessoirement d'avions et de lingots d'or ; pas de territoires. Mais si des garanties appropriées n'avaient pu être trouvées au sujet des navires et de leurs chargements, les territoires auraient été mis en cause.

Ils y furent mis, d'ailleurs, pour eux-mêmes, indépendamment des quelques vaisseaux de guerre qui étaient à l'ancre dans leurs eaux.

Dès le lendemain de la demande d'armistice, le 17 juin, le président Roosevelt avait signifié aux gouvernements français, allemand et italien qu'il ne reconnaîtrait aucun transfert de souveraineté d'une puissance européenne à une autre, concernant les colonies européennes de l'hémisphère occidental, et que, si l'une ou l'autre des possessions françaises de cet hémisphère faisait l'objet d'un tel transfert, il envisagerait de les placer, temporairement tout au moins, sous fidéicommis inter-américain. [272] J'ai déjà signalé, à sa date, cette notification de Washington. Peu après, les 22 et 25 juin, les armistices avaient été signés sans qu'il y fût question de Martinique, de Guadeloupe ni de Guyane. Néanmoins, le 20 juillet, le chargé d'affaires des États-Unis à Vichy, M. Murphy, nous apportait une copie du message de Roosevelt du 17 juin, pour le cas, — qui semble d'ailleurs s'être produit, — où le texte ne nous en eût pas été remis auparavant.

Cette déclaration américaine était plus troublante pour nous un mois après la cessation des hostilités, qu'elle ne l'avait été au moment où la demande d'armistice venait de partir. Pourquoi les États-Unis croyaient-ils devoir la répéter, alors qu'ils savaient les conventions du 22 et du 25 juin muettes sur nos colonies des Antilles et d'Amérique du Sud ? Était-ce en prévision des clauses de la paix ? Mais ils savaient aussi que la paix n'était pas à l'ordre du jour, le maréchal Pétain n'étant pas disposé à la négocier séparément, M. Churchill n'en voulant pas entendre parler et Hitler lui-même ne la voulant qu'en bloc, avec tout le monde à la fois. Alors nous pouvions nous demander si la précaution prise par le gouvernement de Washington ne couvrait pas un prétexte

pour mettre en question les droits souverains de la France sur ses colonies de l'hémisphère occidental et les lui enlever.

Nous nous le sommes demandé. Ce soupçon était d'autant plus naturel de notre part, qu'au même moment, se tenait à La Havane une conférence panaméricaine. Sans doute cette conférence était-elle périodique. Mais elle avait inscrit à son programme la question des colonies européennes d'Amérique et il était évident que la communication reçue par nous de Washington était coordonnée avec les délibérations des républiques du nouveau continent.

Leurs assises de La Havane nous inquiétaient. Nous avons prescrit à notre ministre à Cuba, M. Armand Barois, d'en suivre attentivement la session et de s'employer à faire comprendre aux délégués des principaux États sud-américains, généralement animés de bons sentiments envers la France, ce qu'il y aurait eu d'ingrat à profiter de notre infortune pour nous déposséder, ou seulement pour contester nos titres à conserver des possessions toutes très anciennes.

Plus la conjoncture était délicate, plus il nous importait de ne pas l'aggraver par l'apparence de la mauvaise humeur ou de la méfiance. Aussi avons-nous répondu par écrit à M. Murphy sur le ton le plus amical et le plus conciliant. Notre réponse lui [273] fit observer que nous n'apercevions pas les conditions dans lesquelles auraient pu se réaliser les éventualités considérées par la déclaration de son gouvernement, puisque le statut politique de nos Antilles et de notre Guyane n'était pas affecté par les clauses de l'armistice, et que les habitants de ces colonies, qui étaient citoyens français, demeuraient parfaitement loyaux à la France. Nous comprenions, avons-nous ajouté, les préoccupations actuelles des gouvernements d'Amérique et leur souci de sauvegarder la paix sur leur continent. Désireux d'accorder notre politique avec les principes de la leur, nous étions donc disposés à examiner avec eux les problèmes qui pourraient se poser dans l'hémisphère occidental, pourvu que ce fût « sur la base du respect mutuel des droits souverains » de chacun.

Je remis moi-même cette réponse à M. Murphy, le 24 juillet, et lui parlai dans le sens des idées qu'elle énonçait. Il me dit qu'à son avis, il s'agissait là seulement d'une décision de principe à faire prendre par la conférence de La Havane, non pas d'une mesure à mettre en pratique immédiatement, au moyen d'une occupation effective. Je lui fis

observer que les éventualités, en vue desquelles cette question allait être portée devant la conférence panaméricaine, n'avaient aucune chance de se réaliser, puisque la France n'avait pas l'intention de céder ses colonies de l'hémisphère occidental, que leur situation géographique les mettait à l'abri d'une saisie par l'Allemagne et l'Italie, enfin qu'à Berlin et à Rome l'on connaissait la résolution des États-Unis. En terminant, j'ajoutai que, si les États-Unis, ou toute autre république américaine, mettaient la main sur nos possessions des Antilles et de la Guyane, ce serait un très mauvais exemple donné au Japon en Indochine. Je rendis compte de cette conversation au ministre par note en date du 25.

Le même jour nous parvint un télégramme de M. de Saint-Quentin, qui avait, de son côté, entretenu du sujet M. Sumner Welles. Celui-ci lui avait répondu par des déclarations rassurantes, quant à l'avenir immédiat, lui expliquant que la politique américaine, à l'égard des Antilles et de la Guyane, était conçue en fonction d'hypothèses qui pourraient affecter notre souveraineté sur nos colonies : par exemple, la perte totale de notre indépendance ou encore notre ralliement à l'Allemagne. Nous nous sommes hâtés de télégraphier à notre ambassadeur, le priant de dire au département d'État que ces hypothèses-là ne se réaliseraient jamais du fait, de la France et d'insister sur [274] l'attention avec laquelle nous suivions l'évolution de la politique d'outre-Atlantique en pareille matière.

Cependant, la question d'un *trusteeship* panaméricain, sur les colonies européennes d'Amérique et de la mer des Caraïbes, restait inscrite au programme de La Havane, à l'instigation même des États-Unis, et elle était en discussion à la conférence. Il y avait donc lieu pour nous de chercher à nous rendre favorables quelques États sud-américains. Le 26 juillet, je convoquai séparément les ambassadeurs d'Argentine et du Brésil et leur tins le même langage qu'au chargé d'affaires des États-Unis, deux jours auparavant. L'ambassadeur du Brésil, M. de Souza-Dantas, était un véritable Parisien d'adoption : c'est tout dire de ses sentiments, notoirement francophiles. L'ambassadeur d'Argentine, M. Carcano, avait été récemment muté de Londres à Paris ; mais il témoignait à notre patrie, dans le malheur qui l'avait atteinte, la sympathie la plus constante et la plus délicate. Tous deux me répondirent ne pas penser qu'une proposition risquant d'avoir une incidence désagréable sur les intérêts français eût chance d'être

effectivement appuyée par leurs gouvernements respectifs. M. Carcano me rappela même, à cette occasion, que le cabinet de Buenos-Aires ne se mettait pas volontiers à la remorque de celui de Washington et prenait pour ligne de conduite la maxime : « Solidarité américaine, mais politique individuelle. » Le lendemain, il revint spontanément me voir et m'apporta quelques renseignements optimistes, sur l'écho que nos appréhensions avaient éveillé dans les délégations à La Havane. Bien entendu, je rendis compte de ces entretiens au ministre, par écrit, le jour même.

Peu de jours après, nous avons eu connaissance d'un acte final, qui avait été voté par la conférence, avant de se séparer. C'était une convention, qui prévoyait la constitution d'un comité panaméricain, éventuellement chargé d'administrer les possessions des puissances européennes dans le nouveau continent. La teneur n'en était donc pas autrement rassurante. Cette décision fut commentée, le 30 juillet, à Washington par M. Sumner Welles devant des journalistes. Le sous-secrétaire d'État précisa qu'en certaines circonstances un gouvernement européen pouvait perdre sa liberté et son indépendance : alors se produirait un des cas prévus par l'accord interaméricain de La Havane. Répondant à une question, il ajouta : « Si la France devenait une dépendance de l'Allemagne, on se trouverait en présence d'un de ces cas. » Il se refusa, d'ailleurs, à [275] discuter avec ses interlocuteurs la situation de notre pays à ce moment ; puis, interrogé au sujet de la Martinique, il répondit que le titre juridique de la France à la possession de cette île n'était pas en question.

Ces déclarations de M. Sumner Welles à la presse étaient loyales et immédiatement rassurantes, puisqu'elles mettaient hors de cause la valeur de nos droits de souveraineté et soulignaient le caractère conditionnel de la décision prise à La Havane. Cependant, il va sans dire que l'hypothèse, où la France deviendrait une dépendance de l'Allemagne, n'était pas extrêmement agréable à entendre émettre par une si haute autorité diplomatique.

Nous avons donc muni notre ambassadeur à Washington des données nécessaires pour exposer au département d'État le sentiment du gouvernement français sur la convention de La Havane. Afin de heurter le moins possible le nouveau droit public américain, que les signataires de cette convention ten-daient à substituer à l'ancien droit public européen, nous avons insisté moins sur la valeur juridique de nos

titres, que sur leur valeur historique, c'est-à-dire sur l'ancienneté plusieurs fois séculaire des liens de notre métropole avec ses colonies d'Amérique, et sur l'assimilation des habitants de celles-ci aux citoyens métropolitains par l'identité des droits politiques résultant d'une même citoyenneté française. Bien entendu, nous avons ajouté à ces considérations toutes les assurances propres à apaiser les craintes américaines, quant à l'utilisation de nos possessions de l'hémisphère occidental par les puissances de l'Axe. M. de Saint-Quentin remit à M. Cordell Hull, le 14 août, un mémorandum à ce sujet.

Le secrétaire d'État y répondit le 30 août, par écrit aussi. Il se déclara d'accord avec nous sur la valeur historique de nos titres, rappelant même que nos liens avec nos colonies d'Amérique avaient toujours été reconnus, dans l'esprit le plus cordial, par les États-Unis et les autres républiques du nouveau continent. Ensuite, il définit le point de vue de son gouvernement et des leurs. Son mobile et le leur consistait en un souci de sécurité et de précaution : sécurité de tous les pays américains, — « il pourrait y avoir de graves dangers que les possessions européennes en Amérique ne fussent converties en centres stratégiques d'agression contre les nations de ce continent ; » — précaution contre les effets possibles des opérations militaires en Europe et de leurs conséquences politiques. En conclusion, M. Cordell Hull chargea M. de Saint-Quentin de [276] faire savoir à Vichy que « le gouvernement des États-Unis ne prendrait pas l'initiative d'adopter des mesures destinées à modifier l'ordre établi dans l'hémisphère occidental, spécialement en ce qui concernait les colonies et possessions européennes dans les deux Amériques », mais qu'il se réservait le droit d'apprécier, de concert avec les autres républiques américaines, quand les actes de tierces puissances et les conséquences de leurs actes justifieraient l'application des mesures prévues par la convention de La Havane.

Cette réponse officielle nous satisfait, parce qu'elle faisait dépendre d'éventualités très improbables l'application de la décision qui nous avait inquiétés. Notre apaisement fut bientôt fortifié par des propos émanant de Roosevelt lui-même. En effet, le 4 septembre, le président dit à M. de Saint-Quentin :

« Dites à votre gouvernement qu'il n'ait pas d'inquiétude. Nous comprenons parfaitement que vos colonies conservent une stricte neutralité. Vous avez un excellent fidéicommissaire dans la personne

de l'amiral Robert. Mais ne modifiez pas la situation actuelle. Ce n'est pas assez que la souveraineté française soit maintenue. Si l'on avait l'impression que, sous le couvert de cette souveraineté, un contrôle étranger s'établit en fait, nous pourrions être amenés à intervenir. »

Nous fûmes très heureux des assurances que nous apportait ce langage et, en les qualifiant de « précieuses », — ce qu'elles étaient en effet, — nous en avons fait remercier Roosevelt.

Le Président, au cours de la même audience, avait dit à notre ambassadeur :

« Il n'y a qu'un point qui nous donne de l'inquiétude ; c'est Cayenne. On nous rapporte que certains éléments de la population blanche, des moins recommandables, accepteraient avec satisfaction n'importe quel changement. Nous craignons les changements. »

Le gouvernement français de l'époque ne les craignait pas moins, dans nos colonies, que le président Roosevelt. Aussi, dès les premières préoccupations qu'il avait eues pour le sort des Antilles et de la Guyane, avait-il décidé d'y envoyer en mission temporaire, un ancien gouverneur général de l'Afrique occidentale et de l'Algérie, M. Carde. C'était avant même que nous eussions quitté Bordeaux. Grand-croix de la Légion d'honneur, M. Carde était un éminent fonctionnaire de l'administration coloniale. L'initiative de sa mission avait été prise par le ministère des Colonies. Mais les Affaires étrangères en avaient été informées et, sans donner d'instructions, — ce qu'il ne leur [277] appartenait pas de faire, — à ce haut commissaire extraordinaire, elles avaient pris contact avec lui avant son départ. Son arrivée à destination avait été retardée par je ne sais quels soupçons des autorités britanniques des Antilles à son égard ; en sorte qu'au début de septembre, il n'était encore qu'attendu sous peu de jours à Cayenne. M. de Saint-Quentin put arguer de son imminente arrivée en Guyane pour garantir au président Roosevelt que toute agitation dans cette colonie serait refrénée et, de notre côté, nous en avons fait autant en télégraphiant à Washington le 7 septembre.

Ces échanges de vues et parfois de notes, échelonnés sur deux mois, nous valurent de ne plus avoir à craindre pour nos possessions d'Amérique jusqu'au début d'octobre. À ce moment, premier réveil d'inquiétude aux États-Unis, à cause des pauvres avions du *Béarn*, que nous ne pouvions, sans contrevenir à l'armistice, rétrocéder au

gouvernement de Washington, comme celui-ci l'eût désiré. Puis, deuxième réveil, beaucoup plus nerveux celui-là, à cause d'une rumeur selon laquelle la France ferait procéder à des travaux de fortification militaire à la Martinique. Le président Roosevelt lui-même en parla longuement à notre ambassadeur, constatant l'émotion que cette nouvelle suscitait dans son pays, où l'on considérait les fortifications prétendues comme dirigées contre les États-Unis ; puis, il suggéra, pour apaiser cet accès de méfiance : 1° une déclaration officielle de neutralité absolue de toutes nos possessions de l'hémisphère occidental ; 2° leur complète démilitarisation ; 3° l'envoi à la Guadeloupe, Saint-Pierre, Miquelon et la Guyane d'observateurs américains, analogues à ceux que nous avons déjà acceptés à la Martinique. C'était là tirer des conséquences bien multiples et bien effectives d'un bruit même pas contrôlé.

Nous avons commencé par ramener à ses exactes proportions, qui étaient inconsistantes, la rumeur concernant les fortifications de la Martinique. Il s'agissait, en effet, de travaux sans aucun objet militaire, en cours d'exécution par les soins du ministère des Colonies, et d'un projet de base pour sous-marins, abandonné depuis l'armistice par le ministère de la Marine, qui ne songeait plus à l'exécuter. Après ce démenti, nous avons fait connaître à Washington, le 7 octobre : 1° que nous acceptions l'envoi à la Guadeloupe, Saint-Pierre, Miquelon et la Guyane d'observateurs américains, et promettions de leur fournir toutes facilités pour accomplir leur mission ; 2° que nous proposons de confier à l'amiral Robert le soin d'examiner [278] avec un fonctionnaire américain toutes questions qui, du point de vue de la défense panaméricaine, inspireraient des craintes aux États-Unis, et, à cet effet, d'étendre les pouvoirs de l'amiral Robert au territoire de Saint-Pierre et Miquelon ; 3° que nous examinerions à tête reposée la proposition de déclarer absolument neutres nos possessions de l'hémisphère occidental, bien que cette déclaration nous parût rendue superflue par les moyens de contrôle offerts aux États-Unis ; 4° que la démilitarisation de nos colonies d'Amérique était pratiquement réalisée et qu'à vouloir la pousser jusqu'à zéro, l'on risquerait d'ébranler le moral des habitants, alors que nous nous efforcions au contraire de maintenir leur confiance dans l'avenir.

Le même jour, nous avons fait publier par la presse un communiqué officiel, déclarant dénué de tout fondement le prétendu projet de fortification des Antilles.

Nos propositions démontraient un évident désir de procurer aux États-Unis les plus sérieux apaisements. En revanche, elles tenaient aussi peu de compte que possible du danger d'éveiller les susceptibilités allemandes. Aussi furent-elles acceptées par le gouvernement de Washington, dont l'assentiment fut notifié le 17 octobre à notre ambassade par M. Sumner Welles. Pour en mettre au point l'application, l'amiral Greenslade fut envoyé à Fort-de-France. Un *modus vivendi* fut conclu par lui avec l'amiral Robert. Par là, nos colonies d'Amérique se trouvèrent préservées, non pas de mauvaises intentions qui n'avaient jamais existé contre elles dans les nations américaines, mais des conséquences possibles d'un malentendu ou d'un incident. Ainsi fut écarté tout risque d'hypothèque étrangère sur des possessions françaises où Roosevelt avait vu des avant-postes possibles pour l'Allemagne. Quand ce résultat fut atteint, dans le courant d'octobre 1940, il y avait plus de quatre mois que la question avait été posée par les États-Unis.

Tels sont, du point de vue diplomatique, les moyens par lesquels nous avons défendu nos territoires d'outre-mer, de la mi-juin 1940 au début de novembre.

[279]

Cinq mois tragiques aux Affaires Étrangères
(21 mai – 1^{er} novembre 1940).

Troisième partie

VICHY :
L'AFRIQUE ÉQUATORIALE
FRANÇAISE SE SÉPARE DE VICHY.
L'INCIDENT DE DAKAR.
EFFORTS D'ACCOMODEMENT
ENTRE VICHY ET LONDRES
LES ENTRETIENS DE MONTOIRE

[Retour à la table des matières](#)

[280]

[281]

TROISIÈME PARTIE
VICHY. L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Chapitre I

LE JOUG ALLEMAND S'ALOURDIT

[Retour à la table des matières](#)

L'occupation allemande de jour en jour plus oppressive. — Violations d'armistice. — L'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. — Nos départements du nord rattachés au gouvernement général de Belgique. — Réactions contradictoires à Vichy. — Celle des Affaires étrangères : protester. — Celle de M. Laval : amadouer l'Allemagne en se portant vers elle. — Faux réalisme de celle seconde tendance. — Ma note du 4 août au ministre sur les violations d'armistice. — M. Laval chargé personnellement des relations avec les Allemands. — Ses voyages à Paris. — Démission de M. Léon Noël, délégué général du gouvernement à Paris. — Mésintelligence entre M. Laval et le général de La Laurencie, successeur de M. Léon Noël. — J'ignore tout des pourparlers entre M. Laval et les autorités d'occupation. — Question du transfert du gouvernement à Paris et du Maréchal à Versailles. — Ma note du 21 juillet sur la perplexité causée par ce projet aux chefs de mission diplomatique auprès de nous. — Antipathie du général Weygand pour M. Laval. — Unique entrevue de M. Paul Baudouin avec Abetz. — Ma note du 14 août au ministre sur les griefs que l'Allemagne nous donne contre elle-même comme à plaisir. — L'Allemagne exige que nous mettions fin à la mission du chargé d'affaires de Pologne. — Note du 12 août au ministre déniait toute justification à cette exigence. — Le gouvernement obligé de s'y soumettre. L'Allemagne lui impose la même mesure contre les représentants de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg et de la Norvège. — Réactions de leurs gouvernements réfugiés à Londres. — Lettres de sympathie que j'adresse aux diplomates ainsi congédiés. — Arrestation dans le midi de la France de deux Allemands que notre ministère de l'intérieur n'avait pas osé laisser partir. — Fixation du montant de l'exorbitante indemnité d'occupation. — Virulence de la presse italienne contre la France. — Vaine tentative française pour ramener le gouvernement fasciste à des dispositions plus humaines. — Conclusion à tirer de l'échec de cette tentative.

Tandis que nous avons eu maille à partir avec les Espagnols pour le Maroc, avec les Japonais pour l'Indochine et, à un degré infiniment moindre, avec les Américains pour les Antilles et la Guyane, le sort de la métropole, sous le régime d'armistice, avait été s'aggravant rapidement.

[282]

Tout au début, les troupes d'invasion, encore en campagne ou venant à peine de cesser les hostilités, s'étaient plutôt mieux conduites que nos populations civiles ne l'avaient attendu d'elles. Le contact entre elles et les habitants restés sur place n'avait pas fait éclater de haine réciproque. Mais bientôt les choses se gâtèrent. Les autorités d'occupation s'installèrent dans leurs fonctions de contrôle, de réquisition et de mainmise. La *Gestapo* prit ses quartiers chez nous. Les occupants se mirent à jouer des coudes ; l'occupation se fit pesante, tracassière, exigeante, avide, policière, tyrannique. Les exactions et les abus de la force se multiplièrent. L'application de l'armistice avait ainsi fait tomber les illusions inspirées à certains de nos ministres par le texte des conventions. Les conditions en avaient été couramment dépassées, et parfois sur des points d'importance primordiale. L'on constatait combien était vaine la faculté concédée à notre gouvernement d'administrer la France entière. L'ingérence allemande dans toute sorte de domaines, les entraves mises à l'administration française, étaient flagrantes. La plus grave des infractions à l'armistice était l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. Nos administrateurs y avaient été chassés de leurs emplois, souvent même de leur pays, et remplacés par des fonctionnaires allemands. Les poteaux-frontière avaient été déplacés. Des mesures d'expulsion en masse, portant sur des milliers d'individus à la fois, avaient banni de chez eux des Alsaciens et des Lorrains, même dans la partie de Lorraine qui ne nous avait pas été prise en 1870. Enfin, en Flandre, nos départements du Nord avaient été rattachés au gouvernement général allemand de Belgique et la limite douanière ramenée en arrière de la frontière franco-belge.

En présence de ces violations d'armistice, deux réactions contradictoires se dessinèrent à Vichy. L'une, celle des Affaires étrangères, portait à élever des protestations formelles et, dans les cas graves, publiques. L'autre, celle de M. Laval et de son clan, tendait au contraire à la conciliation, à l'entente avec les Allemands, notre impuissance ne nous laissant, disait-on, d'autre ressource que de nous mettre entre leurs mains, à leur discrétion, et d'acheter leur mansuétude par notre soumission à leurs ordres, voire par nos services à leur cause. Entre ces deux tendances, la contradiction fut, somme toute, identique à celle que j'avais constatée devant les menaces de démembrement, contenues dans les conditions probables de la paix. Dans le second cas comme dans le premier, les conclusions tirées de [283] la dureté des occupants s'opposaient rigoureusement, selon qu'elles en étaient tirées par un partisan ou un adversaire de l'entente avec eux.

Je ne concevais pas que l'expérience du régime d'armistice, précisément parce qu'elle était cruelle et décevante, pût nous être une raison de complaisance envers l'Allemagne, encore moins de coopération avec elle. Cette politique me paraissait, — toute question d'honneur mise à part, — viciée dans son principe par une illusion, qui me semblait un comble de naïveté. Elle n'en trouvait pas moins, en haut lieu, un crédit avec lequel il fallait compter et contre lequel il y avait à lutter ; car elle bénéficiait d'un avantage, imaginaire selon moi, mais spécieux : celui de laisser entrevoir à nos souffrances un allègement moins tardif que la défaite allemande, d'ailleurs tenue pour invraisemblable. Enfin, elle se réclamait d'un postulat de réalisme. « L'indignation, disait-on, n'est pas un état d'esprit politique, — cette maxime était, je crois, empruntée à Talleyrand ; — la protestation n'avance à rien. Le fait est que nous sommes à la merci des Allemands ; nous n'avons rien à espérer qu'en nous accommodant avec eux. »

J'ai toujours cru que ce prétendu réalisme était mal conçu et fallacieux. Car pour être réellement réaliste une politique extérieure ne doit pas tenir compte que de la réalité du jour ; elle doit aussi table sur la réalité du lendemain ou du surlendemain. Or, la réalité du jour, c'était bien que l'Allemagne victorieuse occupait en force notre territoire ; mais la réalité du lendemain ou du surlendemain pouvait être qu'elle serait battue. La politique soutenue par M. Laval écartait délibérément cette possibilité, s'établissait exclusivement sur l'état présent des

choses et, qui plus est, en déduisait une orientation définitive de nos relations internationales.

Sans doute des protestations écrites étaient-elles adressées de Vichy à Wiesbaden, où siégeait la commission d'armistice. Elles y étaient acheminées par le ministère de la Défense nationale, auquel était rattachée la mission française auprès de cette commission. Mais nos protestations ne recevant aucune publicité, elles restaient ignorées de notre opinion publique, comme aussi de l'étranger. Il était considéré comme de stricte prudence de ne pas les divulguer. En outre, aucune n'avait encore porté sur l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine, qui s'était accomplie par rapides étapes entre la fin de juin et le 7 août 1940.

Ce jour-là entrèrent en fonctions à Strasbourg et à Metz [284] les *Gauleiter* d'Alsace et de Lorraine, Wagner et Bürckel (depuis lors pendus, je crois). Je n'avais pas attendu ce moment pour entreprendre une action contre les violations d'armistice ; dès le 4 août, j'avais remis à M. Paul Baudouin une note où je m'efforçais de définir, sans sortir du domaine des possibilités matérielles, l'attitude qui me semblait devoir être prise par le gouvernement.

La seule possible consistait à s'appuyer sur l'armistice pour refuser de le dépasser. Les conditions en étaient assez lourdes pour ne pas être aggravées. Leur aggravation arbitraire annihilait le peu d'avantages que nous avions pu nous promettre d'une convention très rigoureuse. En conséquence, s'il n'y avait pas moyen, pour nous, de ne pas appliquer l'armistice, tout l'armistice, du moins fallait-il n'exécuter que l'armistice, sans rien de plus. Sauf rares exceptions, nous devons refuser ce qui nous serait demandé en plus et protester contre ce qui nous serait imposé en dépit de nos refus. Objecterait-on que les Allemands pourraient toujours n'en faire qu'à leur tête et ensuite se moquer de nos protestations ? Sans doute. Mais il pouvait arriver que passer de la pression à la contrainte les fît réfléchir et, en tout cas, nos protestations, même dédaignées, ne seraient pas dépourvues d'une certaine valeur actuelle, qui s'accroîtrait avec le temps. Notre intérêt était donc de repousser d'exorbitantes exigences allemandes, peut-être de réclamer contre l'ensemble des dérogations à l'armistice. Les Allemands y réagiraient-ils par l'occupation totale de notre territoire ? C'était peu probable. En seraient-ils détournés de parler avec nous de nos relations d'armistice avec eux ? Probablement non. Au surplus, nous ne devons pas nous dissimuler que, dans une conversation qui

tournerait à l'explication, ils apporteraient l'arrière-pensée de nous conduire à un état d'hostilités avec l'Angleterre : et c'était là une manœuvre contre laquelle il nous faudrait alors être en garde. Cette argumentation m'amenait à conclure ainsi :

« D'une manière générale, il ne serait pas de notre intérêt que le *Reich* crût, soit qu'il n'a qu'à ordonner pour être obéi de nous, soit que nous sommes portés spontanément à faire ce qu'il attend de nous. Cela s'applique, par exemple, à notre attitude envers l'Angleterre et, dans le domaine intérieur, à l'orientation de nos réformes politiques. Nous n'avons pas avantage à donner au *Reich* l'impression, ou de pouvoir être conduits par lui à des mesures hostiles contre l'Angleterre, ou d'être spontanément impatients d'en prendre. Nous n'avons [285] pas non plus avantage à lui donner l'impression que nous entendons introduire chez nous le racisme, ou copier chez nous le nazisme, ou modeler notre régime à l'image du sien, ou composer notre gouvernement selon ses indications. La seule chance que nous ayons de modérer ses exigences, c'est de nous faire respecter de lui. Il aura plus de respect pour nous, s'il constate que nous n'abdiquons complètement entre ses mains ni la liberté de notre attitude envers les tierces puissances, ni notre personnalité morale. »

Lorsque je remis cette note à M. Paul Baudouin : « C'est fort bien, me dit-il ; mais M. Laval s'est fait charger par le Maréchal des relations avec les Allemands. »

Effectivement, M. Laval venait de commencer à faire rouler son automobile entre l'*Hôtel du Parc*, à Vichy, et la rue de Lille, à Paris, c'est-à-dire entre le siège de notre gouvernement dans sa capitale thermale et l'ambassade d'Allemagne dans notre capitale occupée. Abetz s'y était installé comme représentant politique du *Reich* en France, avec rang d'ambassadeur. Le but des voyages de M. Laval à Paris était de négocier avec les autorités d'occupation.

Un autre indice m'avait, prouvé qu'il s'arrogeait le monopole des rapports avec elles.

Le gouvernement avait à Paris un délégué général. Ce poste avait été créé à l'instigation du ministère des Affaires étrangères, qui, dès le 27 juin, en avait suggéré par écrit la création. Nous avions justifié notre suggestion par le précédent de la mission confiée en 1871 au comte de Saint-Vallier auprès du maréchal de Manteuffel, alors commandant en

chef des troupes d'occupation allemandes en France. Notre note au ministre avait indiqué qu'en dehors des fonctions définies qui lui seraient dévolues, l'agent choisi pour les remplir aurait à jouer un rôle personnel d'information, de sondage et d'échange de vues, qui ne serait pas la partie la moins utile de sa tâche. Enfin, nous avons proposé le choix de M. François-Poncet pour occuper ce haut et délicat emploi. Le gouvernement, qui avait décidé de le créer, avait toutefois préféré y nommer M. Léon Noël. Lui aussi ambassadeur, M. Léon Noël gardait le contact avec notre ministère et s'acquittait de sa mission dans l'esprit où son caractère la lui faisait concevoir et où nous-mêmes l'avions conçue. Or, au bout de très peu de temps, il nous revint, par lui-même d'ailleurs, que M. Laval prétendait lui faire pratiquer une politique à laquelle il refusait de prêter la main. Entre eux deux, le désaccord en arriva rapidement au [286] point que M. Léon Noël demanda à être relevé de ses fonctions, satisfaction qui lui fut accordée avec empressement. Son successeur, le général de La Laurencie, ne tarda pas, pour les mêmes raisons, à ne pas mieux s'entendre avec le vice-président du Conseil. De fait, les dissentiments de celui-ci avec le délégué général à Paris ne devaient prendre fin qu'avec la nomination à ce poste du germanophile Brinon, l'un de ses hommes liges. L'ingérence de M. Laval dans les affaires de la délégation générale en zone occupée révéla donc de bonne heure qu'il la considérait comme placée dans son ressort et qu'il entendait en faire son instrument.

De tout le temps où je suis resté secrétaire général des Affaires étrangères, je ne fus jamais tenu au courant de ses pourparlers avec les autorités d'occupation. Je n'en sus jamais rien de précis. Au début, j'ai entendu dire qu'il s'agissait d'assouplissements à l'armistice, notamment des conditions auxquelles les administrations et les ministères pourraient réintégrer Paris et le Maréchal s'installer à Versailles. Plusieurs de nos ministres y tenaient beaucoup, attachaient grande importance à pouvoir rentrer dans notre vraie capitale : « La France, disaient-ils, ne peut être gouvernée que de Paris. » Je ne concevais pas bien l'avantage qu'ils y trouveraient, ni comment ils s'y prendraient pour éviter que ce transfert n'accentuât la dépendance du gouvernement à l'égard des occupants. Mais enfin c'est un fait qu'ils furent assez longtemps obsédés par la tentation du retour à Paris.

Le corps diplomatique savait qu'il en était question et, tandis que les représentants des neutres n'auraient pas été fâchés de réintégrer leur

domicile parisien, ceux de pays en guerre avec l'Allemagne comprenaient bien que, ni les autorités d'occupation, ni leurs propres gouvernements ne les laisseraient en faire autant. Le ministre de Hollande, celui de Norvège, le chargé d'affaires de Pologne vinrent un jour me le dire, avec tout le tact possible. J'en rendis compte au ministre par écrit, le 21 juillet, et j'ajoutai :

« Nous savons par un télégramme de Prétoria que le général Smuts serait prêt à donner au ministre de l'Afrique du Sud l'ordre de rejoindre son poste auprès de nous, mais pas si nous nous transportons en zone occupée. Nous savons également que M. Mackenzie King inclinerait, lui aussi, à nous renvoyer le ministre du Canada ou au moins un chargé d'affaires, mais pas non plus si nous nous installons en zone occupée. »

Invoquant l'intérêt certain qu'avait le gouvernement à [287] reconstituer autour de soi un corps diplomatique complet, je lui conseillai donc de « prévoir les moyens de conserver ou de ramener auprès de nous les représentants diplomatiques de pays belligérants ». Pour cela, le meilleur moyen était évidemment de rester en zone libre ; et c'est finalement ce qui nous arriva : pas du tout, d'ailleurs, pour la raison que j'avais fait valoir, mais parce que le gouvernement ne put obtenir des autorités d'occupation des garanties suffisantes à son propre fonctionnement dans Paris ou à Versailles.

En dehors de cette question, je n'en saurais, maintenant encore, citer une qui fût au programme de colloques franco-allemands dont je ne recueillais pas l'écho. J'ignore si ou dans quelle mesure M. Laval rendait compte au Conseil des ministres de ses entretiens avec Abetz. Mais quand j'interrogeais à ce sujet M. Paul Baudouin, il me paraissait n'en pas savoir beaucoup plus que moi.

Le rôle dévolu à M. Laval empiéta, dans beaucoup de cas, sur les services chargés de traiter ou de suivre les affaires d'armistice. Un bureau les traitait à la Défense nationale ; un autre les suivait aux Affaires étrangères. Tous deux furent « coiffés » par le vice-président du Conseil. L'esprit qu'il apportait à nos comportements envers les Allemands ne correspondait pas aux sentiments éveillés chez nous par leurs exigences et leurs excès. Aussi le général Weygand ne tarda-t-il pas à entrer en conflit déclaré avec lui. Leur désaccord devint bientôt de notoriété publique. Il éclata plus d'une fois en pleine séance du cabinet, le général ne craignant pas de réagir vigoureusement, en termes

crus, contre la résignation définitive à une servitude, que lui ne considérait pas comme sans appel.

M. Paul Baudouin ne se crut pas permises des réactions aussi vives : où le militaire fonce, le civil louvoie. Mais il fut, je crois, mortifié de se voir tenu à l'écart d'une négociation, où il aurait eu, à tout le moins, son mot à dire. De là des efforts, de sa part pour l'évoquer à lui, de la mienne pour en amender l'esprit.

Une fois, une seule, à la mi-septembre, notre ministre parvint à se ménager une entrevue à Paris avec Abetz. Le seul fait d'y avoir réussi lui parut un succès, qui l'avait visiblement rempli de satisfaction et d'espoir. J'aurai à revenir sur cette visite de M. Paul Baudouin à la rue de Lille. Ici, je me borne à constater qu'elle resta unique en son genre, le ministre des Affaires étrangères n'ayant plus jamais pu reprendre la route de Paris, soit parce que Abetz ne vît pas d'intérêt à le recevoir [288] de nouveau, soit parce que M. Laval prit ombrage d'une infraction à son privilège de négociation avec l'Allemand.

De mon côté, ce n'est pas en courant après des Allemands que je crus pouvoir rendre service. Je n'en ai jamais vu un, pendant la durée de mon secrétariat général, ni après. Il n'y en avait d'ailleurs pas à demeure à Vichy. Il n'en venait que de passage, généralement des journalistes, que je ne recevais pas. Je ne mis jamais les pieds à Paris. Je me bornai à tenter d'agir sur le jugement du ministre des Affaires étrangères et sur celui du Maréchal.

L'idée d'entente avec l'Allemagne gagnait incontestablement du terrain. Les brutalités, les violences, qui faisaient haïr les Allemands par la population française, ne les faisaient pas aimer par le gouvernement de Vichy. Non, il s'en faut. Mais elles le leur amenaient pourtant, plus qu'elles ne l'éloignaient d'eux. Car elles fortifiaient l'argument selon lequel elles ne pourraient diminuer que moyennant un accord avec eux, au prix de satisfactions substantielles à leurs intérêts d'occupants et de belligérants. Spécieux selon moi, cet argument n'en était pas moins malaisé à réfuter, tant il trouvait de créance et tant se généralisait, sous son effet, le désir d'un accommodement avec Hitler. Mon avis était que ce désir renversait l'ordre logique des facteurs ou, si l'on préfère, mettait la charrue avant les bœufs. Comment concevoir ne fût-ce qu'une détente avec l'Allemagne, avant qu'elle-même se soit relâchée de son insupportable oppression envers nous !

Qu'une négociation fût en cours avec les autorités d'occupation, c'était un fait patent; que M. Laval accaparât des pourparlers dont nos services restaient exclus, c'en était un aussi; enfin qu'un rapprochement avec l'Allemagne fût souhaité par l'aile marchante de notre gouvernement, c'en était un troisième, également flagrant. Ce rapprochement, il me paraissait chimérique de prétendre le fonder sur un état de choses que caractérisaient, du côté allemand, la violation systématique de l'armistice, la multiplication des abus et la répétition des vexations. J'entrepris donc de démontrer qu'une amélioration de nos rapports d'armistice avec l'Allemagne et, à plus forte raison, l'amorce de relations moins orageuses avec elle dans l'avenir, étaient subordonnées au changement de son attitude à notre égard; que ce changement serait dans son intérêt à elle, si réellement elle attachait un prix quelconque à mieux vivre avec nous plus tard; que le but d'une négociation avec elle devrait être de lui faire entendre nos doléances et de lui [289] représenter l'intérêt qu'elle-même avait à en tenir compte.

Tel fut l'objet d'une note que je remis au ministre le 14 août.

L'occasion m'avait paru bonne de commencer par répéter que des conditions d'armistice assez lourdes pour constituer la limite de nos sacrifices, l'étaient également assez pour marquer celle des exigences du *Reich*. Je faisais observer ensuite que le moment, où les occupants s'étaient mis à devenir insatiables, était précisément celui où ils auraient eu à nous savoir gré de notre loyauté envers eux: après Mers-el-Kébir. Alors venait la récapitulation des principaux griefs qu'ils nous avaient donnés: difficultés créées au gouvernement français dans sa tâche intérieure; entraves mises à son droit théorique d'administrer la France entière; cloison étanche dressée entre les deux zones par la ligne de démarcation; utilisation de cette intolérable barrière comme moyen de pression sur le gouvernement; multiplication des contrôles économiques, financiers, policiers; intervention dans des domaines laissés intacts par la convention d'armistice, par exemple dans nos rapports diplomatiques avec les gouvernements de pays occupés par les troupes allemandes; enfin, annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. Sur ce dernier point, voici ce que j'écrivais:

« En vertu et au moyen de l'autorité absolue que le gouvernement allemand s'arrogé dans la zone occupée, il y découpe des subdivisions et y institue des régimes différents. C'est ainsi qu'il a pratiquement détaché l'Alsace-Lorraine du reste de la France, de manière à placer le

gouvernement français en présence du fait accompli avant tout traité de paix. Or, il ne peut se flatter, ni que le gouvernement du Maréchal assiste silencieux et résigné aux initiatives prises pour réaliser en fait l'annexion déguisée de trois départements français, en période d'armistice, ni que ces initiatives passent inaperçues de l'opinion publique française. Le *Reich* n'hésite donc pas à faire surgir de nouveau, entre la France et lui, le plus grave des motifs anciens de discorde et d'animosité, alors que le Führer, dans plusieurs discours prononcés avant la guerre, avait déclaré renoncer à toute revendication sur l'Alsace-Lorraine, et témoigné de comprendre que telle est la condition essentielle d'un rapprochement franco-allemand. Aujourd'hui, il écarte délibérément cette condition, sans même se laisser arrêter par l'obligation que lui fait l'armistice de respecter le *statu quo*. »

Je conclus en observant que de meilleurs rapports franco-allemands ne pouvaient pas être régis par le seul principe de la contrainte et que, si le *Reich* les concevait autrement que [290] sous la forme d'ordres à signifier par lui et à exécuter par nous, s'il envisageait, pour lui-même et pour nous, d'autres rôles respectifs qu'une domination illimitée et une servitude complète, il lui appartiendrait d'adopter des méthodes différentes de celles qu'il avait pratiquées jusqu'alors. En traitant ce sujet, j'avais pris bien soin de me placer alternativement au point de vue français et au point de vue allemand, et de montrer, dans chaque cas, que chaque tort fait à la France ne se traduisait pas par un avantage concret pour l'Allemagne.

Cette note fut, comme d'habitude, bien accueillie par M. Paul Baudouin, ainsi que par le maréchal Pétain, à qui je la portai. Mais le ministre des Affaires étrangères était, je l'ai dit, pratiquement dessaisi des rapports franco-allemands. Quant au Maréchal, il ne se repentait pas encore de les avoir confiés à M. Laval, que cependant il n'aimait pas. Le vice-président du Conseil avait, naturellement, accès chez lui à volonté. Les idées qu'il lui exposait avaient, sur celles que je défendais, la supériorité de le maintenir, pour ainsi dire, dans le domaine de l'immédiat ; de l'obliger à compter avec des difficultés dont la constatation était pour lui quotidienne ; de lui en faire espérer l'aplanissement, grâce à une entente obtenue de l'Allemagne à force de complaisance pour elle. Rien ne fut donc changé, ni au mandat dont M.

Laval s'était fait investir, ni à l'esprit des pourparlers qu'il menait, en marge de la commission de Wiesbaden.

Bien qu'elle ne marquât pas de points au profit de la France, sa politique fit de nouveaux progrès à Vichy. En passer par les fantaisies des Allemands, leur complaire, aller au-devant de leurs vœux, tendit à devenir une consigne.

Par exemple, un jour nous arrivait de Wiesbaden la demande de mettre fin à la mission du chargé d'affaires de Pologne auprès de nous, M. Frankowski, et à celle des consuls de son pays en France non occupée. Notre ministère alléguait que leur présence était nécessaire pour s'occuper des sujets polonais et disloquer l'armée polonaise. Ainsi fut gagné du temps, jusqu'à ce que la requête allemande se transformât en injonction.

Elle avait pour but véritable de nous faire sentir notre dépendance à l'égard du *Reich* et reconnaître d'avance la suppression totale, par Hitler, de l'État polonais dont l'alliance nous avait fait prendre les armes et dont le gouvernement du général Sikorski symbolisait, à Londres, le droit de renaître un jour. Mais, naturellement, le *Reich* ne s'autorisait pas de cette raison-là ; il se fondait sur l'article 10 de la convention franco-allemande [291] d'armistice, signée à Rethondes le 22 juin précédent : un de ces articles vagues, qui permettent à l'occupant d'exiger n'importe quoi.

Nos services prirent alors fermement parti contre l'injonction des Allemands et, dans une note au ministre en date du 12 août, énoncèrent l'argumentation qu'il nous importait d'y opposer. C'était que l'article 10, invoqué par le *Reich*, n'obligeait le gouvernement français qu'à s'abstenir d'acte hostile envers l'Allemagne. Or en était-ce un que de laisser résider à Vichy un chargé d'affaires de Pologne et, dans quelques villes de France, des consuls polonais ? Nous soutenions le contraire en ces termes :

« Un acte implique une initiative. Le maintien de rapports avec le gouvernement en cause ne semble pas pouvoir tomber sous le coup de cette clause, puisque, loin de procéder d'une initiative, ce maintien n'a pour objet que de laisser persister jusqu'à nouvel ordre le *statu quo ante*. La France ne s'estime donc pas tenue à une mesure qui, par sa nature même, excéderait manifestement la portée de l'engagement qu'elle a contracté. Elle se croit, au demeurant, d'autant plus fondée à

cette attitude, qu'il n'est pas à sa connaissance que l'Allemagne juge inamical le maintien des liens analogues qui unissent au gouvernement du général Sikorski des pays tels que la Hongrie. »

Le gouvernement accepta, si mes souvenirs sont exacts, de faire présenter cette argumentation à Wiesbaden ; mais elle n'y eut aucun succès. L'ordre nous vint alors, du Conseil des ministres, d'obtempérer à l'injonction des Allemands ; et il nous fallut, la rage au cœur, donner congé au chargé d'affaires de Pologne, M. Frankowski, en le priant de camoufler les consulats de son pays en France non occupée, pour ne pas avoir à les fermer.

Mais, — et c'est là qu'apparaissait l'influence du principe d'aplatissement devant le Reich, — le directeur du cabinet de M. Paul Baudouin avait eu la malencontreuse inspiration de faire interroger la commission de Wiesbaden sur ce que nous aurions à faire envers les représentants diplomatiques des autres pays occupés par l'Allemagne : Belgique, Hollande, Luxembourg et Norvège. La réponse ne faisait aucun doute : ce fut que nous devions agir envers eux comme envers le chargé d'affaires de Pologne. Le gouvernement se soumit encore à cette nouvelle injonction. M. Paul Baudouin annonça donc personnellement, à l'ambassadeur de Belgique, au ministre de [292] Hollande, au chargé d'affaires du Luxembourg et au ministre de Norvège que leur mission diplomatique auprès de nous avait pris fin. Puis, quelques-uns d'entre eux ayant demandé une notification écrite de cette décision, une lettre brève et sèche, rédigée par le directeur du cabinet, la leur notifia.

Tous furent extrêmement peïnés, et de l'événement, et de la forme sous laquelle il leur était notifié officiellement. Je ne l'étais, certes, pas moins qu'eux. Tous vinrent me confier leur affliction, teintée chez certains de quelque amertume. Tous eurent à m'entretenir des réactions de leurs gouvernements respectifs, réactions qui ne furent pas identiques.

De Londres, où la reine Wilhelmine et son gouvernement avaient cherché asile, notre ministre auprès d'elle, M. de Vitrolles, nous transmit, le 3 septembre, un message de M. van Klefem. Celui-ci exprimait les regrets de sa souveraine et les siens, pour l'interruption des relations diplomatiques franco-hollandaises, et nous annonçait qu'il invitait le ministre de Hollande à Vichy, M. Loudon, à rester en France

à titre privé, en témoignage de sympathie. Il s'emploierait, disait-il, à enlever tout caractère de rupture à la fermeture de la légation des Pays-Bas chez nous et considérerait M. de Vitrolles comme demeurant en fonctions, jusqu'à ce que celui-ci mît fin à sa propre mission, son départ prenant alors la signification qu'il voudrait, par exemple celle d'un congé ou d'une suspension. L'on ne pouvait marquer plus de compassion pour la pitoyable situation du gouvernement français.

L'émotion du gouvernement norvégien se manifesta d'une manière moins indulgente. Nous avions, d'ailleurs, lieu de nous y attendre. Dès le 30 juillet, notre ministre auprès du roi Haakon, M. Robert de Dampierre, appelé à Vichy pour recevoir un autre poste à l'étranger, m'avait, par écrit, mis en garde contre l'interruption des relations diplomatiques avec la cour de Norvège, en récapitulant tous les services obtenus d'elle par nous-mêmes et nos alliés britanniques en avril, mai et juin 1940. Il avait conclu :

« Ces résultats, célébrés comme autant de succès politiques des Alliés par les journaux anglais et français, ont été dus en partie à l'action combinée des ministres de France et d'Angleterre, agissant sur instructions de leurs gouvernements. Ils ont créé pour notre pays une obligation morale de garder auprès du roi de Norvège, en exil à Londres, une représentation diplomatique. »

Tenant compte de cette obligation morale, nous avons maintenu [293] auprès du gouvernement norvégien un chargé d'affaires, M. Paris. Et voici que notre gouvernement mettait fin à la mission du ministre de Norvège en France. C'était tout aussi ingrat, sinon davantage. Aussi fut-ce ressenti par les Norvégiens.

Le 2 septembre, leur ministre à Vichy, M. Bachke, vint me donner lecture d'un télégramme de son gouvernement, ainsi conçu :

« Prière de communiquer au gouvernement français que le gouvernement norvégien a reçu avec regret la nouvelle de la rupture des relations diplomatiques. Je vous prie de lui rappeler que la légation de Norvège est venue à Vichy après y avoir été invitée par le gouvernement français et que le gouvernement norvégien n'a commis aucun acte inamical contre la France. Le gouvernement norvégien doit, par conséquent, considérer la cessation des relations diplomatiques comme entièrement sans fondement. Mais il espère que les relations pourront bientôt être reprises. »

Le même jour, à Londres, le ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Koht, faisait par écrit à M. Paris une communication à peu près semblable.

L'audition de celle que j'entendis personnellement m'affecta péniblement. Le ministre de Norvège à Vichy m'annonça, en outre, que lui-même et son personnel avaient reçu l'ordre de rejoindre leur gouvernement en Angleterre et me demanda de lui garantir la liberté de leur sortie de France par l'Espagne : car il était alors question de reporter aux frontières extérieures de notre pays le contrôle que les Allemands exerçaient sur les voyageurs à la ligne de démarcation entre les deux zones. Je lui garantis la sécurité de son départ, en ajoutant que je ne croyais, ni à la suppression de la ligne de démarcation, ni à l'établissement d'un contrôle allemand aux frontières extérieures de la zone non occupée. Les lignes finales d'une note où je résumai, pour M. Paul Baudouin, ce pénible entretien disent comment il s'acheva :

« Le ministre de Norvège a, en termes émouvants, donné cours à sa profonde tristesse de voir se terminer de cette façon sa mission en France et exprimé l'espoir que l'interruption en fût brève. Le secrétaire général lui a répondu qu'il voulait partager cet espoir. »

L'ambassadeur de Belgique, M. Le Tellier, et le chargé d'affaires du Luxembourg, M. Funk, n'eurent pas, autant qu'il m'en souvienne, de message à me transmettre de la part [294] de leurs gouvernements. Mais l'un et l'autre se montrèrent affectés de la sécheresse avec laquelle la fin de leur mission diplomatique leur avait été officiellement notifiée ; et le ministre de Hollande, M. Loudon, fit de même. Aussi ai-je pris, le 6 septembre, l'initiative et la responsabilité d'écrire à tous les diplomates congédiés par nous, — pour cause, hélas, d'alliance avec nous, — une lettre d'un autre ton. Elle leur donnait l'assurance que les sentiments de cuisant regret, dont je leur avais fait part verbalement, n'étaient pas seulement les miens, mais ceux du ministre, du gouvernement tout entier et du Maréchal ; que la décision prise à leur égard n'avait rien eu de spontané ; qu'elle résultait d'une sommation devant laquelle le gouvernement ne s'était pas incliné sans un serrement de cœur. Je terminai cette épître réparatrice par un paragraphe à peu près identique pour tous, ainsi libellé dans ma lettre à l'ambassadeur de Belgique :

« Vous pouvez être assuré que la notification qui vous a été faite n'implique, de la part de quiconque chez nous, aucune altération des sentiments réciproques de nos deux peuples, et ne saurait affecter en rien les dispositions intimes et les souvenirs sacrés qui constituent, au plus profond des cœurs, un domaine réservé où aucune contrainte ne peut s'exercer. »

Je n'informai le ministre de ces lettres qu'après les avoir expédiées et fus, d'ailleurs, approuvé par lui.

Le congédiement des représentants de pays occupés par l'Allemagne fit un déplorable effet à l'étranger, notamment dans les Dominions britanniques. De Prétoria, M. Simonin nous télégraphia que le général Smuts renonçait à renvoyer un ministre en France. À Ottawa, M. Mackenzie King ajourna l'envoi d'un chargé d'affaires à Vichy. Des mois s'écoulèrent, avant qu'arrivât un diplomate canadien, M. Dupuy, qui fut le bienvenu chez nous : ce qui prouve que le gouvernement français aurait pu refuser de congédier les représentants de la Pologne, de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg et de la Norvège.

Cet exemple est typique des cas où joua le vain espoir d'aider l'action de M. Laval, en satisfaisant les Allemands sur un point où nous le pouvions sans sacrifice d'intérêt matériel, mais certes pas sans perte de dignité. À peine est-il besoin de dire qu'ils ne nous en surent aucun gré. Il eût été facile de le prévoir et possible, en tout cas, de se rebiffer devant une humiliation gratuite. La seule chose que la défaite permette de sauver est la dignité. Le vaincu en a d'autant plus besoin qu'il est [295] plus diminué. Mais si la défaite rend la dignité nécessaire, elle ne la rend pas naturelle.

Je pus le constater dans une autre occasion, plus grave encore. Dans le midi de la France s'étaient retirés deux Allemands antinazis, MM. Breitscheid et Hilferding, compromis envers le gouvernement de leur pays pour avoir combattu le régime hitlérien. Les services de notre ministère intervinrent à plusieurs reprises auprès de l'Intérieur, et de façon pressante, afin qu'un visa pour l'Espagne fût accordé à ces deux réfugiés et que, par ce moyen, leur fuite de chez nous fût assurée. Mais l'Intérieur n'osa jamais prendre, en leur faveur, cette liberté avec le paragraphe 2 de l'article 17 de la convention d'armistice ; si bien que la *Gestapo* put finalement leur mettre la main au collet et les envoyer au poteau d'exécution ou au gibet. Il fut affligeant pour notre honneur

de voir notre territoire transformé en souricière pour deux anciens auxiliaires de notre politique.

Enfin, l'excès de déférence envers le *Reich* se fit également constater dans un cas de toute autre nature : la fixation du montant des frais d'occupation. L'exigence allemande, — 146 milliards par an, 400 millions par jour, — fut transmise directement de Wiesbaden au Conseil des ministres. Bien qu'exorbitante, elle fut acceptée séance tenante, sans la moindre tentative de discussion pour la faire abaisser. Nos services des Affaires étrangères ne furent même pas consultés. Mais ils apprirent, de Wiesbaden même, une fois notre acceptation transmise à la commission d'armistice, que les Allemands s'étaient attendus à la demande d'un rabais et avaient été surpris que nous n'eussions pas marchandé. « Plaie d'argent n'est pas mortelle, » s'étaient dit nos ministres, qui, en s'abstenant de discuter le montant de l'indemnité d'occupation, avaient espéré se rendre plus forts pour contester d'autres exigences. Leur calcul fut déjoué.

Limitée à une superficie exiguë, l'occupation italienne ne faisait pas naître, à beaucoup près, autant de questions épineuses. Mais nos délégués auprès de la commission d'armistice de Turin nous transmettaient périodiquement des traductions d'articles de journaux italiens. Soumise aux ordres de Mussolini, la presse d'au-delà des Alpes prenait à tâche de contrarier chez ses lecteurs le sentiment, assez répandu parmi eux, du danger que comportaient, pour l'Italie, la puissance démesurée de l'Allemagne et l'affaiblissement excessif de la France. Violente, venimeuse, elle faisait appel contre nous, contre notre unité nationale et notre patrimoine colonial, à l'esprit de rapine. [296] Je signalais leurs articles à M. Paul Baudouin qui, — du moins je le suppose, — attirait sur leur campagne systématique l'attention du Maréchal.

Comme cet acharnement antifrançais était, du point de vue même des intérêts italiens, manifestement absurde, et qu'il contrastait avec la modération relative des conditions italiennes d'armistice, l'idée vint à notre gouvernement de chercher à faire comprendre à l'Italie son erreur. Je ne saurais dire si elle fut personnelle au ministre ou si elle appartenait au Maréchal. En tout cas, je fus chargé, vers la mi-septembre, de rédiger un télégramme pour mon successeur au Vatican, M. W. d'Ormesson, le chargeant de demander au Saint-Siège de chapitrer le gouvernement italien. Il s'agissait de représenter à celui-ci qu'il commettait une faute

en nous faisant accabler de récriminations et cribler d'attaques ; qu'il aurait intérêt à faire cesser la campagne de presse contre nous et « à ne pas empêcher qu'une réconciliation pût sortir d'une guerre très peu combattue » ; enfin qu'il devrait modérer les rigueurs envers nous de son alliée, l'Allemagne, dont la force excessive était une menace pour lui-même. Le pape se prêta à faire tenir ce langage de notre part au ministre des Affaires étrangères du Duce. Ciano écouta en silence le nonce apostolique, Mgr Borgongini-Duca, et ne répondit que ceci : « Si j'ai quelque chose à vous répondre, je vous ferai appeler. »

Ultérieurement, le Vatican tendit la perche au gouvernement fasciste, pour connaître la réaction de Mussolini à notre ouverture. Mais Ciano garda le silence, tandis que la presse la plus officieuse forçait la note de l'âpreté et du mépris pour la France.

Je ne m'étais pas fait la moindre illusion sur l'efficacité de notre démarche. Mais précisément parce que l'expérience était concluante, je jugeai à propos d'en tirer la conclusion logique dans une note que je remis au ministre le 23 septembre et où je disais :

« La preuve est faite. Au surplus, notre ambassade au Vatican pense que nous n'avons aucune illusion à nous faire sur une prétendue disposition du gouvernement italien à modérer ses propres exigences et celles de l'Allemagne au moment de la paix. Le gouvernement fasciste, croit-elle, sera encore plus rigoureux et plus féroce que les Allemands eux-mêmes. »

Vouée d'avance à être stérile, une tentative pour nous concilier l'Italie mussolinienne ne fut pas renouvelée par la voie diplomatique.

[297]

M. Laval, néanmoins, entreprit de recourir à un intermédiaire officieux pour atteindre, ou tenter d'atteindre, Mussolini et Ciano. Son intermédiaire était un financier italien de Paris. Nous le savions, aux Affaires étrangères. En revanche, nous n'avons jamais su, de mon temps, ce qui passait par cette voie. Mais nous avons pu constater qu'elle n'était pas fructueuse.

Ainsi, les efforts du gouvernement pour réconcilier la France avec ses ennemis restaient vains : l'étalage de ses bons sentiments envers eux ne payait pas. Mais ses déceptions de leur côté ne le rejetèrent pas

vers nos alliés ; car son irritation contre ceux-ci vint à s'accroître de nouveaux griefs.

[298]

TROISIÈME PARTIE
VICHY. L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Chapitre II

L'ALERTE DE FIN AOÛT. — LA PROTESTATION CONTRE L'ANNEXION DE FAIT DE L'ALSACE-LORRAINE

[Retour à la table des matières](#)

Irritation causée à Vichy par un discours de M. Churchill. — Réplique de M. Paul Baudouin, le 22 août. — Mon entretien avec lui avant qu'il la prononce. — Impression fâcheuse produite par sa réplique. — Ma note du 23 août au ministre sur les inconvénients des concessions au courant d'anglophobie. — Émotion et excitation régnant à Vichy dans les derniers jours d'août. — Visite de M. Laval au quartier général allemand de Fontainebleau et son offre au maréchal von Brauchitsch. — Nouvelles d'Afrique-Équatoriale française. — Agitation au sein du cabinet. — M. Laval reparle de guerre à l'Angleterre. — Objections de bon sens contre cette énormité. — M. Paul Baudouin fait poser des questions précises à l'amiral Auphan. — Celui-ci répond en signalant les impossibilités matérielles qui s'opposent à des hostilités franco-anglaises. — L'alerte passe ; efforts de nos services pour déterminer une protestation du gouvernement contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. — Ma note du 13 août au ministre demandant que le gouvernement protestât. — Protestation solennelle et motivée, rédigée dans nos services entre le 29 et le 31 août. — M. Paul Baudouin la fait adopter par le Conseil des ministres. — Remise de ce document le 2 septembre par le général Huntziger au général von Stulpnagel à Wiesbaden. — Tension croissante entre le général Weygand et M. Laval. — Le général Weygand éliminé du cabinet et remplacé à la Défense nationale par le général Huntziger. — M. Laval reçoit le portefeuille de l'information. — Le général Weygand nommé délégué général en Afrique. — Ma visite chez lui avant son départ de Vichy.

Vers le 20 août, M. Churchill prononça aux Communes un discours qui n'a, je l'avoue à ma honte, marqué dans mon souvenir que par sa répercussion à Vichy. Elle fut pénible et vive. Comme d'habitude, l'écho m'en parvint principalement par le cabinet du ministre. « Churchill n'a que mépris pour le gouvernement du Maréchal ; il est sans pitié pour le dénuement de la France, qui manque de tout, à commencer par les vivres ; il prévoit pour la guerre une durée de quatre ou cinq ans, comme si nous pourrions tenir le coup aussi longtemps ! » Tels sont les commentaires que j'entendis.

[299]

Nos ministres étaient sensibles au dédain du Premier britannique ; ayant conscience d'avoir assumé le pouvoir au milieu d'un désastre sans précédent, ils prétendaient ne pas être méprisés pour cela. Le ravitaillement, l'approvisionnement de la France leur était un cauchemar, avec lequel l'on était encore loin d'avoir pris, chez nous, l'habitude de vivre. Enfin l'idée que les hostilités et, avec elles, nos souffrances pussent se prolonger pendant plusieurs années, leur était un surcroît de tourment. De là cette conclusion, que j'entendis aussi formuler : Churchill ne se soucie pas d'un modus vivendi avec la France ; « il a coupé les ponts. »

Le 22 août, comme je passais par le bureau du ministre avant d'entrer dans le mien, M. Paul Baudouin me tendit quelques feuilles de papier tapées à la machine, en me disant :

« Voici un discours qui ne vous plaira pas, mais que je suis obligé de prononcer. Ne m'y demandez pas de retouches importantes, car je ne pourrais pas les y apporter. »

J'emportai le texte dans mon cabinet, le lus et le rapportai au ministre en lui disant :

« Vous n'aviez pas tort de prévoir qu'il ne me plairait pas ; il ne m'a pas plu. Puisque vous m'avez déclaré d'avance n'y pouvoir rien changer d'important, qu'y puis-je ? »

Je lui demandai cependant d'y modifier un ou deux mots, ce qu'il fit de bonne grâce.

Ce discours était une vive réplique à celui de M. Churchill, avec qui M. Paul Baudouin polémiquait aigrement, notamment sur la longue durée de la guerre et ses conséquences pour l'économie publique française. Même dépouillé d'une ou deux aspérités, il restait malencontreux, pour ne pas dire plus.

— Mais pourquoi, demandai-je au ministre, êtes-vous obligé de le prononcer ?

— Parce que, me répondit-il, si je ne le prononçais pas, quelqu'un en prononcerait un pire.

Je crus qu'il faisait allusion à M. Laval. Depuis lors, j'ai su que c'est du Maréchal en personne qu'il craignait une riposte encore moins mesurée que la sienne.

Dans l'après-midi, il se mit donc devant le micro et prononça son discours radiodiffusé. L'effet, même en France, en fut déplorable et fit un tort immense à l'orateur. Notre opinion publique en fut choquée. Bien que ce fût, somme toute, une conséquence de l'esprit soufflé sur le gouvernement par M. Laval, le vice-président du Conseil ne perdit pas l'occasion de dauber sur le ministre des Affaires étrangères :

[300]

« Ce n'est pas moi, dit-il, qui prononce des paroles insolentes envers l'Angleterre ! »

À peine ai-je besoin d'ajouter que, de quelque temps, la question du blocus disparut des pourparlers par personne interposée entre notre ministère et les Anglais. C'est avec les États-Unis, éventuellement avec le Canada et l'Argentine, que nous nous efforçâmes ensuite d'obtenir pour la France quelques importations de vivres, de médicaments, d'articles de première nécessité. Mais des mois allaient s'écouler, avant que nous parvinssent d'Amérique quelques envois charitables.

N'ayant pas pu empêcher le discours du 22 août, je pris du moins mes précautions contre la récurrence. Le lendemain, 23 août, je remettais au ministre une note dont la première phrase définissait l'objet :

« Je voudrais expliquer ici pourquoi je considérerais comme contraire à l'intérêt français que le gouvernement se laissât, dans les circonstances actuelles, entraîner par un courant d'anglophobie immodérée, d'ailleurs désavouée par le sentiment public. »

Le « pourquoi » de mon opinion se subdivisait en une série de raisons, que j'avais choisies de nature à ne pas heurter des préventions contraires. C'était d'abord cette question du ravitaillement de la France, qui était un cauchemar pour notre gouvernement et qu'il dépendait des Anglais de rendre plus ou moins aiguë : je ne craignais pas de dire que nous l'avions sacrifiée au fallacieux espoir de faciliter la négociation de M. Laval avec Abetz, quand nous avons décliné l'offre de recevoir un agent officieux anglais à Vichy. C'était ensuite l'inconvénient de nous aliéner les sympathies de l'Amérique anglo-saxonne et même de l'Amérique latine, dont nous avons tant à attendre pour soulager la détresse de notre population, de nos réfugiés, de nos prisonniers, voire de notre trésorerie. C'était encore l'imprudence de donner aux Anglais, par la radio et la presse, l'impression que nous pouvions, d'un moment à l'autre, devenir leurs ennemis, alors qu'ils n'étaient que trop au courant de la pression exercée sur nous pour nous mettre en état d'hostilités avec eux. Comment ne nous aviserions-nous pas des conséquences fatales que des hostilités maritimes franco-anglaises auraient pour notre marine et pour nos colonies, spécialement pour celles de nos possessions qui jalonnent la route des Indes par l'Atlantique ; Madagascar, l'Afrique occidentale, le Maroc ? Fermerions-nous les yeux sur l'intérêt stratégique que des hostilités entre la France et l'Angleterre mettraient [301] en jeu pour celle-ci, par rapport à des positions comme Diégo-Suarez, Dakar, Casablanca ? En outre, du point de vue moral, en quelle posture serions-nous mis devant le monde par l'utilisation de notre flotte contre l'Angleterre ? Nous démentirions ainsi tous nos démentis antérieurs à ses soupçons. Enfin nos relations avec l'Allemagne ne bénéficieraient pas d'un conflit franco-anglais : la preuve en était qu'elles n'avaient nullement bénéficié de la croissante tension des rapports de Vichy avec Londres.

Je conclus en déconseillant, dans l'intérêt même d'un rapprochement avec l'Allemagne, de surenchérir sur ces exigences et de nous comporter spontanément comme si elle nous avait appelés dans son camp, le seul moyen de lui faire entendre raison étant d'en appeler à son esprit politique et à son bon sens dans une conversation diplomatique.

À la date où je remis cette note, l'atmosphère à Vichy était telle, que la suspicion d'anglophilie et de germanophobie suffisait à faire perdre toute autorité aux conseils d'un fonctionnaire. De là procédait la

conclusion que j'avais donnée à mes arguments. La seule manière de faire, peut-être, écouter une critique, de notre attitude envers les Allemands, c'était de déclarer qu'un zèle servile envers eux allait à l'encontre du rapprochement désiré.

Continuant à ne connaître à peu près rien des pourparlers en cours, je n'ai jamais conçu de négociation qui pût porter sur autre chose que les relations d'armistice et tendre à autre chose qu'arrêter les violations de la convention, revenir sur celles qui avaient eu lieu, notamment en Alsace-Lorraine, et montrer au *Reich* le tort qu'il se faisait en excitant chez nous une haine irréconciliable. En outre, je vivais dans l'appréhension constante d'une initiative d'hostilités contre l'Angleterre, initiative où j'aurais vu une catastrophe pour la France.

La situation ne tarda pas à devenir, sous ce rapport, encore plus critique. C'est, en effet, à la fin d'août 1940 que M. Laval prit sur lui d'aller voir le maréchal von Brauchitsch au quartier général des troupes d'occupation, à Fontainebleau, et lui offrit le concours de l'aviation française pour le bombardement de l'Angleterre. Brauchitsch lui répondit dédaigneusement que le *Reich* n'avait pas besoin de nos avions et que l'Angleterre serait réduite à capituler avant peu de semaines. La démarche du vice-président du Conseil auprès du maréchal allemand s'ébruita ; la nouvelle en fut murmurée dans nos bureaux, avec celle de la méprisante réponse que M. Laval s'était attirée.

[302]

Son offre coïncida à peu près avec l'arrivée à Vichy d'informations venues de Londres par la *BBC* et d'Afrique par des télégrammes. Elles portèrent à l'extrême l'irritation contre les Anglais. Car elles annonçaient que le Cameroun s'était rallié à la France libre, grâce à l'action du commandant Leclerc (le futur général) ; que, sous l'impulsion du gouverneur Éboué, de M. René Pleven et du commandant d'Ornano, le Tchad avait aussi passé à la « dissidence » et qu'ensuite un coup de main, opéré par le colonel de Larminat, avait fait place nette à Brazzaville des autorités civiles et militaires restées dans l'allégeance du gouvernement de Vichy, à qui échappait ainsi toute notre Afrique équatoriale. Bien entendu, le ralliement au général de Gaulle de cette grande colonie africaine fut attribué à l'action d'agents anglais. L'audacieuse entreprise réussie par des Français, dont les noms étaient encore peu connus, passa pour avoir été mise en œuvre par

l'Angleterre. Cela ne fut pas mis en doute et, de ce fait, la colère se tourna contre le gouvernement britannique, plus encore que contre le chef du comité français de Londres.

Le *Foreign Office* publia un communiqué annonçant que l'Angleterre ravitaillerait et secourrait les territoires coloniaux français qui continueraient la lutte à ses côtés. Ce communiqué rendit un son antipathique à Vichy, où il fut considéré comme une invite anglaise à nos colonies, pour les exhorter à se déta-cher du gouvernement de la métropole en les alléchant par des promesses tentantes.

Les 27, 28, 29 et 30 août furent des jours agités et troubles. Les événements d'Afrique déclenchèrent dans le gouvernement une nouvelle offensive anti-anglaise des partisans de l'Allemagne. M. Paul Baudouin n'était pas sûr de pouvoir y résister. Lui-même était comme investi. On l'engageait à faire chorus avec M. Laval et consorts. La négociation nouée avec Abetz par le vice-président du Conseil était exploitée pour pousser à des représailles : si elle n'avait encore abouti à rien, c'est, prétendait-on, parce que le gouvernement « encaissait » sans riposte tous les coups de l'Angleterre. Le Conseil des ministres était balancé entre deux partis : s'abstenir ou riposter ; et un fort courant portait à opter pour la riposte. Tantôt le ministre, tantôt le directeur de son cabinet, rédigeaient notes sur notes, dressaient des récapitulatifs de tous les mauvais procédés et de tous les coups de force que le gouvernement du Maréchal avait subis de la part du gouvernement britannique, plaçaient en regard de ce tableau les exemples de notre patience et de [303] notre modération. Bref, nos bureaux percevaient les grondements d'un orage, qui menaçait d'éclater.

Cet accès d'anglophobie atteignit son point culminant le 30 août. Ce jour-là, M. Laval revint, en Conseil des ministres, sur son idée de déclarer la guerre à l'Angleterre. Il avait, entre autres, une qualité qu'on ne saurait lui contester : la suite dans les idées. L'occasion lui paraissait propice d'atteindre son but. L'insuccès de sa démarche à Fontainebleau, qui datait de la veille, l'avait fixé sur le peu de cas que la *Wehrmacht* faisait de notre concours armé, mais pas guéri du désir de ranger la France aux côtés de l'Allemagne. Au surplus, il est possible que ses interlocuteurs allemands, Abetz entre autres, lui aient reproché l'incapacité du gouvernement de Vichy à retenir dans l'obéissance l'empire colonial, respecté par l'armistice. L'on voit le parti qu'il pouvait tirer de là pour se plaindre que la faiblesse de ses collègues

envers l'Angleterre torpillât sa négociation avec le *Reich* et pour faire craindre que, si le gouvernement ne se décidait pas à sauter le pas, les Allemands n'occupassent nos ports de la Méditerranée et l'Afrique du Nord. La question de guerre se posait d'une façon plus dangereuse que le 4 juillet ; car, à cette époque, l'on avait eu la ressource de la rupture des relations diplomatiques, tandis que, le 30 août, on ne l'avait plus, puisqu'on y avait recouru deux mois avant.

La proposition de M. Laval souleva, dans le conseil, une forte émotion. Tout compte fait, elle fut probablement une maladresse. Le cabinet comprenait des hommes à qui la « défection » (comme l'on disait) de l'Afrique-Équatoriale ne faisait pas perdre leur sang-froid au point de vouloir faire de la France l'alliée de ses ennemis contre ses alliés : le général Weygand, par exemple. Le maréchal Pétain répugnait aux résolutions extrêmes ; il les écartait, à l'égard de Londres. M. Paul Baudouin y était également opposé par tempérament et par politique. Déclarer la guerre à la Grande-Bretagne parut donc une mesure trop grave pour être adoptée de la sorte, *ab irato*. Notre population, fit-on remarquer, n'y était nullement préparée, ni en zone occupée, ni en zone libre. Dans nos cercles ministériels, où la rancune contre les Anglais était encore forte, l'on observait que « nos compatriotes réagissaient par une anglophilie purement sentimentale aux excès de l'occupation ». J'extrai cette phrase d'une note que M. Paul Baudouin fit alors pour lui-même et où il enregistra les réactions provoquées par cette crise. Ainsi l'état d'esprit du peuple mettait obstacle à l'accomplissement d'une folie.

[304]

L'obstacle, toutefois, n'était pas infranchissable, car il fallait compter avec la prétention de M. Laval à vouloir faire le bonheur du peuple français malgré lui. Le vice-président du Conseil prétendait comprendre l'intérêt de la France mieux que la quasi-unanimité de ses nationaux et la conduire où elle ne voulait pas aller. L'on connaît son mot : « Je sais que j'ai 95 % des Français contre moi ; mais je veux faire leur bonheur malgré eux. » Il n'a dit cela que plus tard ; mais il le pensait déjà en août 1940. M. Paul Baudouin se mit donc en quête, contre un danger qui n'était pas écarté, d'autres objections que l'anglophilie de l'opinion publique.

Le 1^{er} septembre, il envoyait le directeur de son cabinet soumettre à l'amiral Auphan, chef d'état-major de la Marine, un questionnaire établi par lui. Il me laissa dans l'ignorance de cette démarche, que je ne connus qu'après. L'objet de l'enquête à faire auprès de l'Amirauté était le suivant. La politique du gouvernement oscillant entre deux tendances, — se rapprocher de l'Angleterre ou la menacer de représailles, — la première chose à faire était de savoir pertinemment si nos forces navales étaient suffisantes, soit pour faire réfléchir les Anglais à une menace de notre part, soit pour apporter un appoint appréciable aux marines qu'ils combattaient. À cette question, l'amiral Auphan répondit d'abord qu'il allait réunir les éléments d'une réponse écrite, que l'amiral Darlan parlerait alors du sujet, à M. Paul Baudouin et tous deux, s'il y avait lieu, au général Weygand. Puis, il donna, sans plus attendre, de premiers éléments d'appréciation : l'armée de terre, en Afrique du Nord et en Syrie, était démobilisée ; presque tous les effectifs de la flotte l'étaient aussi ; le nombre de nos avions disponibles, en Algérie, Tunisie et Maroc, était réduit à la portion congrue ; si nous voulions remobiliser des forces de terre, de mer ou de l'air, où que ce fût, nous ne le pourrions qu'avec l'autorisation des commissions d'armistice, allemande et italienne ; quant à l'armée métropolitaine, — l'armée d'armistice, — le questionnaire même de M. Paul Baudouin constatait qu'elle n'aurait su être utilisée contre les Anglais, ses sentiments s'y opposant. Bref, la conclusion de l'amiral Auphan ne laissa place à aucun doute : c'est que nous ne pouvions prétendre à nous servir de nos forces de terre, de mer et de l'air, en Afrique du Nord et en Syrie, que tout au plus pour intimider l'Angleterre, mais nullement pour nous opposer à elle.

Cette enquête fit l'objet d'un compte rendu écrit, dont remise fut faite au ministre. Je suppose qu'il en fit usage auprès du [305] Maréchal. En tout cas, une objection matérielle, qu'il avait pu prévoir avant de la vérifier, se trouva dès lors élevée contre le projet insensé de mettre la France en état d'hostilités contre l'Angleterre : c'est que c'eût été envoyer à la destruction le peu de forces maritimes qui nous restait. Cette constatation rejoignit, en les dépassant presque, certaines des observations que j'avais formulées dans ma note du 23 août.

D'une suite d'enquête, d'une réponse écrite de notre Amirauté, d'entretien à ce sujet entre M. Paul Baudouin et l'amiral Darlan, je

n'entendis pas parler et je gagerais qu'il n'y en eut pas. Le point final fut mis à cette alerte, jusqu'à la fois sui-vante.

Mais l'émotion soulevée par les événements d'Afrique-Équatoriale laissa cependant des traces. Nos ministres restèrent méfiants d'entreprises anglo-gaullistes sur d'autres colonies françaises, inquiets pour l'Afrique-Occidentale et pour l'Afrique du Nord, préoccupés d'une réaction allemande au coup qui avait détaché de Vichy un morceau compact de notre empire colonial. Leur état d'esprit les porta à désirer l'accélération des pourparlers avec les autorités d'occupation, avec Abetz : si bien qu'en fin de compte, ce fut tout de même à la politique d'orientation vers le *Reich* que la crise africaine de la fin d'août fit marquer un point.

L'accès de colère contre l'Angleterre, aux étages gouvernementaux, n'avait pas empêché nos services de continuer leur action patiente, afin de faire protester le gouvernement contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. Je l'avais signalée, dans plusieurs de mes notes au ministre, comme la plus flagrante et la plus grave des violations de l'armistice. Mais, si j'avais déjà insisté sur elle, je ne l'avais pas encore isolée d'autres griefs pour en marquer l'importance primordiale. Le 13 août, je jugeai venu le moment de le faire et remis au ministre une note qui n'avait trait qu'à cela.

Elle commençait par constater que le *Reich* était en train de réaliser pratiquement l'annexion des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, et qu'il procédait à cette opération par des mesures qui, tantôt n'exigeaient pas notre aveu, tantôt nécessitaient de notre part une sorte d'assentiment. Pourrions-nous ne pas élever, contre un travail qui nous mettrait en présence du fait accompli, avant tout traité de paix, une protestation d'un autre type et d'un autre ton que celles dont nos délégués à Wiesbaden avaient si souvent à s'acquitter ? Nous convenait-il de paraître, aux yeux du public, [306] tolérer ou accepter notre dépossession de fait ? Je répondais que non et conclusais par une affirmation que ma note avait eu pour but d'amener :

« Il est évident que le gouvernement et ses collaborateurs auront un jour à répondre devant la nation de l'attitude qu'ils auront adoptée, en présence des procédés mis en œuvre par les Allemands pour démembrer notre pays pendant la période d'armistice. »

Mettre le gouvernement et ses organes d'exécution en face de leurs responsabilités devant la nation, c'est, dans un cas de cette gravité, le moyen qui peut produire le plus d'effet.

Nous étions alors à une époque où les initiatives du *Reich*, tendant à lui incorporer l'Alsace-Lorraine, se succédaient de semaine en semaine, selon un plan méthodiquement appliqué.

Notre direction des affaires politiques, dont le rôle à cet égard fut des plus louables, n'en laissait passer aucune sans la dénoncer. Le moment vint pour elle de faire davantage : de récapituler les principales de ces mesures arbitraires et d'en tirer la conséquence. Entre le 29 et le 31 août, — donc au moment même où le foyer d'anglophobie poussait sa nouvelle flambée, — fut établi le texte d'une ferme, solennelle et précise protestation, que M. Paul Baudouin agréa, porta au Conseil des ministres et fit approuver par lui. Par exception, je citerai ici in extenso le texte de cet important document :

Déclaration du gouvernement français.

« Depuis l'entrée des forces allemandes dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les autorités allemandes d'occupation ont pris un grand nombre de mesures qui ont pour effet de priver la France de ses droits de souveraineté sur ces territoires.

« Parmi ces mesures, le gouvernement français ne veut citer que les suivantes :

« – 1° Les préfets, sous-préfets et maires, ainsi que nombre de fonctionnaires d'origine non locale ou dont les tendances passaient pour suspectes, ont été évincés de leurs sièges respectifs ;

« – 2° Mgr Fleinz, évêque concordataire de Metz, a été chassé de son diocèse. Plusieurs membres du clergé, tant séculier que régulier, ont été également expulsés sous le prétexte qu'ils étaient de langue ou de mentalité françaises ;

« – 3° Mgr Ruch, évêque concordataire de Strasbourg, s'est vu interdire l'accès de son diocèse et, par voie de conséquences, la reprise de son ministère ;

« – 4° M. Joseph Burckel a été nommé, le 7 août, *gauleiter* de Lorraine et M. Robert Wagner, *gauleiter* d'Alsace. La première de ces provinces a été rattachée au gau de Sarre-Palatinat et la seconde à celui de Bade ;

« – 5° L'Alsace et la Lorraine ont été intégrées dans l'administration civile de l'Allemagne. La frontière et la police douanières ont été portées à la limite occidentale de ces territoires ;

« – 6° Les chemins de fer ont été incorporés dans le réseau allemand ;

« – 7° L'administration des postes, télégraphes et téléphones a été prise en mains par les postes allemandes, qui substituent graduellement au personnel en place leur propre personnel ;

« – 8° La langue française est éliminée tant de la vie administrative que de l'usage public ;

« – 9° Les noms des localités sont germanisés ;

« – 10° La législation raciale de l'Allemagne est introduite dans le pays et, à la faveur de cette mesure, les Israélites sont expulsés ainsi que ceux des nationaux que l'autorité allemande tient pour des intrus ;

« – 11° Seuls les Alsaciens et les Lorrains qui consentent à se reconnaître comme étant de souche allemande sont admis à réintégrer leurs foyers ;

« – 12° Le patrimoine tant des associations de caractère politique que des Juifs est frappé de confiscation, de même que les biens acquis postérieurement au 11 novembre 1918 par les Français.

« Rien n'illustre mieux l'esprit qui anime ces mesures, en elles-mêmes arbitraires, que les paroles prononcées publiquement le 16 juillet à Strasbourg par M. Robert Wagner. Faisant état de l'élimination en cours de tous les éléments de souche ou de nationalité étrangères, ce haut fonctionnaire affirmait que le dessein de l'Allemagne était de régler une fois pour toute la question d'Alsace.

« Une pareille politique, qui ne saurait être le fait d'organes d'occupation subordonnés, équivaut à une annexion déguisée et est formellement contraire aux engagements souscrits par l'Allemagne à Rethondes. En effet :

« C'est avec la France entière, dans ses frontières de l'État de 1939, que l'Allemagne a signé la Convention du 22 juin.

« C'est l'intégrité de la France entière que l'Allemagne a comprise dans la convention d'armistice en précisant que le gouvernement français avait le droit d'administrer les territoires [308] occupés et non occupés, sans limitation territoriale aucune.

« Fort de son droit, le gouvernement français élève une protestation solennelle contre les mesures prises, en violation de la convention d'armistice, à l'égard des départements alsaciens et lorrains et de leurs populations, et qui constituent une annexion de fait de ces territoires.

Vichy, 31 août 1940. »

Cette note fut remise le 2 septembre 1940 par le général Huntziger au général von Stulpnagel, à Wiesbaden. Nos services et moi-même demandâmes qu'elle fût rendue publique. M. Paul Baudouin porta cette demande au Conseil des ministres, dont la majorité préféra s'abstenir de publication. Aux Affaires étrangères, nous l'avons regretté ; nous aurions souhaité que le public, en France et au-dehors, connût la protestation du gouvernement français et fût informé par elle de faits trop ignorés de la masse. J'eus plusieurs fois ensuite à revenir sur l'intérêt que nous aurions eu à dénoncer publiquement les injustices qui nous étaient infligées, en cette matière et en d'autres. Chaque fois, je devais me heurter à la crainte de provoquer, par la divulgation officielle d'une plainte, des représailles allemandes dont la population ferait les frais. Je n'ai jamais cru qu'il fût opportun de céder outre mesure à cette sorte de chantage : le chantage à la persécution ; et, comme on le constatera bientôt, j'ai soutenu par écrit l'opinion contraire.

Quoi qu'il en fût de ce point, une protestation officielle, parfaite de fond et de forme, se trouva élevée le 2 septembre, contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne ; et ce fut, à tout prendre, une coïncidence inespérée que celle de cet acte de courage avec la crise de nervosité, pendant laquelle il s'était agi de se battre contre l'Angleterre.

Cette crise avait porté à l'état aigu la tension des rapports personnels entre M. Laval et le général Weygand. Il y avait déjà quelque temps qu'on les savait à couteaux tirés. Leur antipathie en vint au point de les faire considérer comme incompatibles dans le gouvernement ; et c'est

le général Weygand qui fut sacrifié. Il le fut aussi à l'amiral Darlan, qui le trouvait insupportable. Le 6 septembre, un remaniement ministériel l'éliminait du Cabinet, sans même qu'il eût été pressenti au préalable, et le remplaçait à la Défense nationale par le général Huntziger, qui nous avait jusqu'alors représentés à Wiesbaden. Le même jour, le portefeuille de l'Information [309] était confié à M. Laval. Était-ce la conséquence de ce que le Conseil avait constaté, quant à l'anglophilie de notre opinion publique ? C'est bien possible. Toujours est-il que la position de M. Laval dans le gouvernement, ses moyens d'influencer la presse et l'opinion, se trouvèrent considérablement accrus par sa nomination à la tête d'un département qui lui mettait entre les mains un instrument des plus efficaces. Son rôle, son autorité, grandirent avec ses attributions.

Le lendemain du jour où le général Weygand avait été « sorti » du ministère, il fut nommé délégué général du gouvernement en Afrique du Nord et Afrique occidentale française. En cette qualité, il « coifferait » le gouverneur général de l'Algérie, le résident général en Tunisie, le résident général au Maroc, le gouverneur général de l'Afrique occidentale, ainsi que les autorités militaires et navales dans ces territoires. Sa nomination à cet emploi d'exceptionnelle importance procédait de l'avertissement donné par le ralliement de l'Afrique Équatoriale à la France libre. Un homme de particulière autorité avait paru nécessaire pour prendre en mains nos possessions et protectorats d'Afrique, de Tunis à Dakar, en passant par Alger et Rabat. Mais il se trouva que cet homme n'avait, Dieu merci, aucun penchant pour la politique, germanophile, bien au contraire : à défaut d'autre preuve, l'aurait prouvé sa mésentente chronique avec M. Laval. Il devait avoir en Afrique une activité si peu rassurante pour les Allemands, que Hitler exigera son rappel à la fin de 1941.

Ayant souvent recouru à lui pour lui soumettre mes vues et le prier de les soutenir, je tenais à prendre congé de lui avant son départ pour Alger. Je savais qu'il avait été sensible à la façon cavalière dont on lui avait retiré son portefeuille, et cela au point de ne pas avoir mesuré d'emblée l'importance capitale de sa nouvelle mission qui lui était confiée. Venant de se casser des côtes dans l'atterrissage manqué de son avion sur l'aérodrome de Vichy, il ne put me recevoir qu'au bout de huit ou dix jours. Il avait encore, lorsque je le vis, le torse emmaillotté de bandelettes sous son vêtement civil. La réflexion lui avait montré la

valeur singulière de l'atout que le jeu des compensations lui mettait en mains.

L'Algérie a toujours exercé sur moi une attraction que les loisirs de ma carrière n'ont pas satisfaite autant que je l'eusse désiré. Parfois, en m'accoudant à ma fenêtre devant le promenoir couvert de la place du Parc, il m'arrivait de penser que j'aurais pu, depuis trois mois, avoir sous les yeux la baie [310] d'Alger, du haut des coteaux de Mustapha supérieur, si le gouvernement avait passé la mer. Je le dis au général, qui me répondit : « Vous n'y seriez probablement plus. Il vaut mieux avoir tenu l'Afrique hors du coup. Cela ne veut pas dire qu'elle n'y puisse pas entrer plus tard. Jusque-là, l'essentiel est d'en tenir les Allemands à distance. »

J'avais bien envie de lui dire de m'emmener comme secrétaire général. Je ne le lui dis pas ; car je me savais compromettant et il était déjà assez compromis par lui-même.

Son élimination du gouvernement produisit une forte impression à Vichy et sans doute aussi à l'extérieur de ce vase clos. Elle fut interprétée comme une victoire de M. Laval. L'on y vit la preuve que le Maréchal entendait laisser le champ libre à l'activité déployée par le vice-président du Conseil auprès des autorités d'occupation. Exacte ou non, cette conclusion de l'événement fut celle qui prévalut parmi les fonctionnaires des ministères, sans en excepter le nôtre.

[311]

TROISIÈME PARTIE
VICHY. L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Chapitre III

L'AFFAIRE DE DAKAR. ÉCHEC À UNE TENTATIVE ALLEMANDE POUR ENVOYER UNE MISSION EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

[Retour à la table des matières](#)

Les négociations avec les Allemands. Redoublement des vexations allemandes contre les Français. — Mes notes au ministre les signalent. — Les expulsions en masse de Lorrains. — Attitude du gouvernement français en face de ces excès. — Contraste entre sa patience envers les Allemands et la sévérité de la presse française envers les fautes politiques des Français. — Ma note du 8 septembre 1940 au ministre demandant qu'on en finisse avec les examens de conscience et qu'on rompe le silence sur nos griefs contre l'Allemagne. — Mutations diplomatiques. — Rappels ou déplacements d'ambassadeurs. — Ma note du 2 août demandant au ministre des promotions pour eux dans la Légion d'honneur. — Tendance lavaliste à souhaiter que la neutralité américaine se stabilise. — Nouvelle de l'embarquement du général de Gaulle à Londres pour une destination inconnue. — Télégramme de M. Paul Baudouin au général Noguès. — Intercession du Portugal à Londres pour prévenir de nouveaux incidents franco-anglais. — Tentative anglo-gaulliste de débarquement à Dakar. — Suites de cet incident. — Bombardement de Gibraltar. — Ma note du 25 septembre au ministre pour obtenir qu'il ne soit pas renouvelé. — Tentative des Allemands pour envoyer à Dakar une mission soi-disant économique. — Nous y mettons opposition matérielle. — Les Allemands y renoncent.

À partir du moment où le général Weygand eut quitté Vichy, M. Laval eut les coudées plus franches. Aux Affaires étrangères, nous les eûmes moins, dans la proportion même où M. Laval les eut davantage.

La situation de M. Paul Baudouin devint de jour en jour plus incommode. Lui-même m'en faisait la confiance. Quand je lui représentais l'imprudence de parier sur le tableau allemand : « Si vous croyez, me répondait-il, que ma situation est facile ! Je ne parie pas ; ce n'est pas moi qui risque la mise. » Les relations avec l'Allemagne lui échappaient à peu près totalement.

[312]

Encore plus à moi. J'étais connu pour ne pas les concevoir comme le vice-président du Conseil. Lorsqu'il y avait, pour régler telle ou telle affaire d'armistice, une réunion interministérielle, à laquelle dut prendre part un représentant des Affaires étrangères, l'on faisait appel au plus élevé en grade de mes subordonnés, parce que M. Laval la présidait. Ainsi faisait, par amitié pour moi, pour m'éviter des avanies, l'amiral Fernet, à qui il appartenait de convoquer les membres de ces commissions restreintes, en sa qualité de secrétaire général de la présidence du Conseil. Je ne m'en choquais nullement, tout en constatant que j'étais éliminé du jeu.

Je n'abandonnai cependant pas la partie et ne renonçai pas à tenter de faire circuler dans notre politique un air plus tonique que celui qui y soufflait.

Les Allemands redoublaient de vexations dans la zone occupée. Elles paraissaient procéder d'un propos délibéré d'opprimer et, pour ainsi dire, de pénaliser notre peuple. Le 8 septembre, je communiquais au ministre le renseignement que voici :

« Pour l'anniversaire de l'entrée en guerre, les autorités allemandes d'occupation ont donné comme consigne à la presse parisienne, contrôlée par elles, de développer les trois points suivants : a) la France est aussi coupable de la guerre que l'Angleterre ; b) le peuple français est aussi coupable que ses dirigeants de 1939 ; c) s'il est durement traité, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même. »

C'est Jean Luchaire, directeur du *Matin* à Paris, bien placé pour connaître les consignes allemandes, puisqu'il les exécutait servilement, qui avait fait part de celle-là à l'un de ses confrères de la presse parisienne ; et c'est de ce dernier, venu à Vichy, que nous la tenions.

Nos informateurs, sur ce qui se passait en zone occupée et en zone interdite, étaient occasionnels : parlementaires restés à Vichy, à qui parvenaient quelques nouvelles de leurs départements ; équipes d'infirmières de la Croix-Rouge, qui avaient été autorisées à porter du ravitaillement à nos prisonniers de guerre, dans leurs camps d'internement. Chaque fois, je transmis par note au ministre les informations recueillies de la sorte, sur les violences des Allemands dans nos départements du nord-est et du nord. Il y en avait de révoltantes : par exemple, des expulsions massives de Lorrains, dont une dizaine de milliers, originaires de la Moselle, venaient d'arriver à Lyon, après n'avoir eu que deux heures pour quitter leurs foyers ; la [313] déportation dans le *Reich* de jeunes gens et même de jeunes filles, pour y travailler à l'usine ou aux champs. Ces procédés, écrivais-je le 9 septembre, rappelaient ceux des Allemands en Pologne.

Ma comparaison n'était pas des plus opportunes. Car la crainte de voir l'Allemagne traiter les Français comme les Polonais était précisément un des grands arguments invoqués par certains de nos ministres, pour prôner la docilité envers elle. Mais je ne le sus qu'un peu plus tard. En revanche, nos renseignements m'apprirent bientôt que j'étais resté fort en dessous de la réalité, dans mon évaluation numérique des expulsions de Lorrains. Elles avaient été se répétant ; si bien que c'était maintenant beaucoup plus de 10 000 Mosellans qui étaient arrivés à Lyon sans ressources, après avoir dû abandonner dans leur pays natal tout ce qu'ils possédaient. Certains, déjà évacués de chez eux par nos soins au début de la guerre ou au moment de l'invasion, venaient à peine de rentrer dans leurs foyers, quand ils en avaient été expulsés par les Allemands. Aussi revins-je sur ce sujet le 11 septembre.

Ces cas répétés d'expulsion en masse m'indignèrent et je fus étonné de constater en haut lieu si peu de signes d'émotion. L'élimination du général Weygand avait fait disparaître du gouvernement son élément le moins patient envers l'Allemagne et le moins docile à M. Laval. L'amiral Darlan n'avait pas de sympathie pour notre Dauphin, mais, depuis Mers-el-Kébir, pas d'antipathie pour sa politique. Quelques

ministres civils, — notamment ceux des Affaires étrangères (Baudouin), de l'Intérieur (Peyrouton), des Finances (Bouthillier) — cherchaient bien à se tenir les coudes pour s'appuyer mutuellement dans le Conseil ; mais, même d'accord entre eux, ils ne faisaient encore à M. Laval qu'un assez léger contrepoids. Je crois d'ailleurs qu'en l'occurrence la brutalité même des Allemands convainquit notre gouvernement en général qu'ils pouvaient se permettre tout ce qu'ils voudraient et lui fit craindre de les rendre encore plus oppressifs en les irritant. En tout cas ce me parut être l'état d'esprit du Maréchal. Je suis persuadé qu'il souffrit cruellement de ce qui advenait en Lorraine. Mais il ne lui plut pas de donner de l'éclat au drame. Avec des gens qui lui en parlaient à seule fin de s'en lamenter, je le vis détourner la conversation, faire comme s'il ne savait pas de quoi il s'agissait. Le devoir de son gouvernement lui sembla consister surtout dans l'installation provisoire des expulsés. Quant à l'indispensable protestation contre leur expulsion, il s'en [314] remit à nos services du soin de la formuler et de l'acheminer, par la voie normale, à la commission de Wiesbaden ; ce qui fut fait.

Des protestations ou des instructions pour protester, il en est parti des masses du bureau qui traitait, chez nous, les affaires d'armistice : sur toutes sortes de cas d'espèce. J'aurais aimé que toutes ne restassent pas sous le boisseau où les enfermait le secret diplomatique. Je n'étais pas, dans notre cadre, seul à le souhaiter. À l'administration centrale et à l'étranger, nous étions nombreux à désirer, à espérer un mot du Maréchal à la radio, ou bien une ligne dans un communiqué du gouvernement. Nous avions infiniment de respect pour le Maréchal, en qui nous voyions un grand vieillard couvert de gloire, et beaucoup de compassion pour lui dans sa tâche affreuse ; aussi nous était-il pénible de penser qu'en France et au-dehors, on pût s'imaginer que les excès de l'Allemagne le laissaient froid et sans réaction. Personnellement, je croyais, — sans doute à tort, — qu'à force de les dénoncer, d'insister sur leur gravité, je donnerais conscience au gouvernement de son propre intérêt à les relever, pour ne pas inspirer aux Français et aux étrangers mauvaise opinion de lui-même.

Tantôt donc, utilisant des renseignements rapportés par une équipe d'infirmières qui venait de circuler entre Besançon, Vesoul, Dole, Épinal, Saint-Dié, Toul, Verdun, Lunéville et Nancy, je signalais à un ministre que les expulsions de Lorrains continuaient par fournées ; que

les Allemands commençaient à fusiller les civils dont ils avaient à se plaindre et à faire afficher l'annonce des exécutions ; qu'ils réquisitionnaient copieusement, notamment chevaux et attelages de ferme, obligeant paysans et charretiers à les conduire eux-mêmes, dans des convois militaires ; qu'ils maltraitaient indignement nos indigènes coloniaux, prisonniers de guerre, spécialement nos Sénégalais, contre qui leur barbarie était scandaleuse. En faisant, pour ainsi dire, étalage de constatations pénibles, qu'il appartenait au ministère de l'Intérieur de confirmer, mon but était de pouvoir, le 22 septembre, ajouter ceci :

« La population de l'est supporte avec peine le joug allemand. Elle est devenue hostile aux occupants et accorde toutes ses sympathies aux Anglais. Les Allemands réagissent en cherchant à exploiter l'affaire de Mers-el-Kébir : mais c'est sans succès. La crainte que le pays ne soit annexé à l'Allemagne s'est beaucoup répandue. On la constate même en Franche-Comté. Partout, le sentiment public s'est notablement redressé, [315] voire même raidi contre le destin. Les habitants sont indifférents ou prévenus à l'égard du gouvernement français, dont ils ne savent d'ailleurs à peu près rien et ignorent l'activité. Leur impression est que Vichy les abandonne, se désintéresse du sort de leurs provinces et d'eux-mêmes. Ils montrent de l'irritation contre Radio-Toulouse, à laquelle ils appliquent des sobriquets mal sonnants, tels que « Toulouse-Stuttgart ». La presse de la zone occupée soulève leur dégoût. Tant chez eux que chez nos prisonniers des camps subsistant en France, l'on recueille des témoignages de l'espoir que la situation se retournera. »

D'autres fois, c'est à propos de nos départements du nord que j'agitais la cloche d'alarme. De ce côté, notre source d'information était la même : la Croix-Rouge. Des infirmières en tournée, originaires de la région, avaient rencontré à Nancy une équipe venue de Vichy et donné des nouvelles de Lille, de Tourcoing, de Roubaix. La frontière douanière franco-allemande avait été reportée au sud des départements du Pas-de-Calais et du Nord, à la Somme disaient-elles. Les autorités allemandes d'occupation déclaraient aux habitants :

« Votre pays fait désormais partie du Grand *Reich*. »

En rapportant au ministre cette déclaration, j'ajoutais :

« Elle a porté un rude coup à nos compatriotes, qui cependant ne perdent pas leur moral, ne pouvant s’imaginer que pareille monstruosité dure. »

Enfin, je me fis l’écho de ce qui nous était revenu d’un territoire étranger occupé par les Allemands et menacé par eux d’annexion : le Luxembourg. Un gauleiter y avait été nommé. Il proscrivait tout ce qui pouvait rappeler l’indépendance nationale et faisait enrôler d’autorité les jeunes gens dans la *Hitler Jugend*. Je conclus ainsi mon bref rapport :

« Ces persécutions attristent la population luxembourgeoise, qui cependant garde bon moral. Les Allemands lui deviennent de plus en plus antipathiques et elle ne croit pas que pareil régime puisse durer. »

Toutes ces informations furent reçues par M. Paul Baudouin avec la sympathie qu’il réservait invariablement à tout ce que je lui transmettais. Il comprit parfaitement à quoi je voulais en venir, sut lire entre les lignes la suggestion que j’y avais mise : élever la voix, pour l’honneur des ministres et pour le réconfort de la nation, qui attendait cela d’eux. Mais il m’objecta le danger d’exciter la fureur du fauve. Ce danger, me dit-il, fermait la bouche au gouvernement. Je m’en rendis [316] compte, d’ailleurs, en abordant le sujet avec le Maréchal. L’Allemagne avait posé en Pologne des précédents de férocité, dont il entendait, autant que possible, épargner à la France le renouvellement. Il ne voulait pas, me dit-il, lui fournir l’occasion de les répéter, ou d’en aggraver la répétition commencée. La terreur répandue par les occupants produisait de l’effet sur lui : plus d’effet que sur le peuple.

Mais le silence gardé, à l’égard du public, sur les pires crimes des Allemands, me parut présenter un autre inconvénient. Ce mutisme contrastait violemment avec la latitude presque illimitée que le gouvernement laissait aux journaux, — voire avec celle qu’il s’octroyait à lui-même, — pour dénoncer, condamner, déplorer des fautes, tantôt réelles, tantôt imaginaires, tantôt exagérées, mais toujours imputées à des Français, individus ou collectivités. Certains de nos représentants au-dehors m’avaient avisé de la surprise qu’en éprouvait l’opinion publique étrangère. Même la nôtre, tenue dans l’ignorance des protestations élevées à Wiesbaden, avait les oreilles rebattues d’invites à la contrition, tandis qu’elle n’entendait jamais la moindre allusion aux persécutions commises contre notre population, non plus

qu'aux menaces de démembrement suspendues sur notre territoire. Or était-il possible d'attendre le relèvement de la France d'un exercice immodéré et souvent déplacé du repentir ? Pouvait-on l'espérer sans le secours d'un tout autre facteur : le sentiment des iniquités perpétrées ou projetées à notre détriment ? Je ne le pensais pas. À mon avis, il avait été assez question de nos torts envers nous-mêmes ; le moment était venu de ne plus se taire sur les torts d'autrui envers nous. Bien que la matière sortît un peu de mes attributions, j'en fis l'objet d'une note, que je remis au ministre, le 8 septembre 1940. J'y posai la question en ces termes :

« Peut-on relever la France sans donner aux Français la conscience des injustices qu'ils subissent et de celles qui les menacent ? N'appartient-il pas à leur gouvernement d'éveiller leur conscience à cet égard, en se montrant lui-même sensible aux injustices subies et en garde contre les injustices menaçantes ? »

À cette question, je répondis en concédant qu'il avait pu être utile de faire notre examen de conscience, mais en soutenant que ce ne l'était plus et que ce pouvait devenir nuisible. Le peuple en serait induit à tenir la défaite pour définitive, ses conséquences pour justes, et le ressort du redressement en serait affaibli chez lui. Car il n'y avait pas d'exemple, à ma [317] connaissance, qu'un pays se fût relevé en donnant pour base à son relèvement l'acceptation muette et définitive de sa mutilation et de son asservissement.

Je citai ensuite, à l'appui de ma thèse, divers exemples empruntés à l'histoire de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, et repris :

« L'une des conditions essentielles de notre relèvement sera notre conscience intime, profonde, des injustices commises contre nous et des violences perpétrées contre notre droit. Cette condition venant à manquer, notre relèvement deviendrait improbable. Si notre peuple se résignait débonnairement à l'abdication de son indépendance et à la destruction de son unité nationale, il n'aurait pas plus d'énergie pour réagir contre d'autres maux et s'accommoderait de croupir dans la décomposition interne. »

Je demandai donc qu'un peu de lumière fût jetée sur les iniquités que nous subissions et sollicitai de l'information officielle moins de mutisme à cet égard. Je suggérai que le public fût informé des

contraintes exercées sur nous, que des extraits de la presse allemande et italienne fussent communiqués à nos journaux, et conclu :

« De la sorte, notre opinion publique apprendrait quelque chose du traitement infligé et des dispositions manifestées à la France par l'Allemagne et l'Italie. Elle ne s'imaginerait pas que le gouvernement français, ou bien trouve naturelles les exigences ennemies, ou bien n'ose pas révéler les concessions qu'il y fait. Elle comprendrait qu'il n'y cède que contraint et forcé, et qu'il est le premier à en mesurer l'excès. Elle saurait qu'il a les yeux ouverts sur les menaces de démembrement et elle s'en aviserait elle-même, ce qu'elle fait encore très peu. Enfin elle ne s'endormirait pas sur le cliché l'occupant est correct, ne risquerait pas de se déprimer sous l'effet des examens de conscience et des actes de contrition, mais acquerrait cette notion de l'injustice subie et menaçante, sans laquelle elle ne sera jamais capable de se ressaisir pour aucun effort prolongé. »

Je fis dactylographier cette note à plus d'exemplaires que de coutume, de manière à pouvoir la distribuer un peu plus largement. J'en remis un exemplaire à M. Paul Baudouin. Il convint que l'information était systématiquement déprimante, contrite et partielle, mais me fit observer que, vu les dispositions du ministre à qui elle venait d'être confiée, il était chimérique d'espérer qu'elle le devînt moins. Je fis porter une copie [318] de la même note à Paris par un auditeur au Conseil d'État, M. Célier, dont les sentiments m'étaient connus, pour savoir de lui s'il y avait, en zone occupée, quelque usage à faire des idées que j'exprimais. Il me la rapporta peu après, en me disant qu'elle avait paru être, pour le moment, encore moins utilisable en zone occupée qu'en zone libre. De part et d'autre de la ligne de démarcation, nos journaux continuèrent donc à recevoir des consignes de silence sur les contraintes que nous endurions.

Pouvait-on seulement conclure de la protestation émise contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine que le gouvernement conservât l'espérance de la sauver, au moment de la paix avec l'Allemagne ? Ce ne me semblait pas. En notant aujourd'hui mon impression d'alors, je dois m'empresser d'ajouter qu'elle aurait pu être différente plus tard, si j'étais resté davantage à Vichy. Je ne parle ici que du temps que j'y ai passé. Or, pendant ce sombre été de 1940, la plupart de nos ministres étaient encore sous le coup de la défaite qui s'était abattue sur le pays et la prenaient pour base de leurs spéculations sur l'avenir, dans la

mesure où ils s'en permettaient. Ce qui est arrivé depuis, le renversement de la situation par l'écrasement de l'Allemagne, n'entraîna pas dans leurs prévisions. Le maximum de l'optimisme possible consistait, à leurs yeux, dans l'impuissance finale du *Reich* à triompher des Anglais, mais sans qu'il en résultât que lui-même fût mis hors de combat. Quant au dénouement le plus probable, c'était, — toujours selon eux, — une situation militaire laissant l'Allemagne arbitre des conditions de la paix européenne : et dans ce cas, le sauvetage de notre frontière de 1919 leur paraissait peu vraisemblable. L'état d'esprit régnant, sous l'effet de contingences atroces, était nettement défavorable à des réactions osées contre les violences allemandes, quelle qu'en fût la nature.

Bien que le gouvernement eût à peine entrepris l'œuvre intérieure, qui allait être appelée « révolution nationale », il tenait à donner l'impression de rompre avec les errements du passé. De là des mutations de personnel, qui n'épargnèrent pas la carrière diplomatique. Dans certains cas individuels, l'ingérence allemande dans nos affaires imposa des disgrâces. Enfin, tout régime nouveau qui débute, toute équipe gouvernementale qui s'installe, ayant ses fidèles et surtout trouvant des fidélités suscitées par son avènement, le besoin de places à distribuer fit que l'on en rendit vacantes.

[319]

L'ensemble du personnel diplomatique et consulaire était couramment soupçonné de désapprouver la politique du gouvernement et tenu pour suspect d'inféodation à l'alliance anglaise. Il fallait, disait-on, « y porter la hache » : exercice qui, aux heures troubles, trouve toujours des amateurs intéressés. Peut-être pour endiguer ce courant, le gouvernement publia des communiqués, faisant état des mises à la retraite d'agents démissionnaires et des sanctions prises contre quelques « dissidents » ; mais ce procédé ne fit qu'aggraver le danger, en prouvant qu'il y avait eu des départs volontaires. Dès le 19 juillet, j'eus donc à prendre énergiquement et par écrit la défense du personnel en général, en insistant sur sa correction et sa discipline, tant à l'administration centrale que dans les postes extérieurs, où cependant les événements, sans être plus douloureux pour les Français de l'étranger que pour leurs compatriotes de France, leur avaient été beaucoup plus inexplicables. Je demandai qu'on s'abstînt de répandre l'inquiétude dans « un corps de fonctionnaires qui remplissaient leur

devoir au milieu de difficultés politiques, économiques et morales, considérablement accrues par la détresse de leur patrie, dans des circonstances qui exigeaient de leur part d'autant plus d'abnégation et de caractère ».

Ma note à ce sujet ne put que limiter les exécutions sans les prévenir toutes. Un décret sur le rajeunissement des cadres, auquel j'ai déjà fait allusion, entraîna des mises à la retraite qui ne s'imposaient pas. En outre, un fâcheux esprit de dénonciation s'étant introduit dans nos colonies à l'étranger, certains de nos représentants en furent les victimes. De ce nombre fut M. Gaston Maugras, notre ministre à Athènes, que nous venions de nommer ambassadeur à Ankara ; une première vague de dénonciation contre lui fut refoulée avec succès, une seconde l'emporta. En revanche purent être préservés, à Rabat, le général Noguès, dont le rappel eût alors causé de l'émoi au Maroc, et à Beyrouth M. Gabriel Puaux, bien qu'accusé de mollesse dans la répression des menées dites « gaullistes ».

Des mouvements diplomatiques, qui m'arrivaient tout faits du Conseil des ministres, changèrent les titulaires de grands postes. M. Coulondre fut remplacé à la tête de notre ambassade en Suisse, parce qu'il avait été le dernier ambassadeur de France à Berlin et le chef de cabinet de M. Daladier ; M. W. d'Ormesson, rappelé de notre ambassade au Vatican, parce qu'il avait tenu la rubrique de politique extérieure au *Figaro* et qu'il était mal vu des Italiens ; M. Adrien Thierry, rappelé de [320] notre ambassade à Bucarest, pour prévenir la demande de son rappel de la part des Allemands ; M. Massigli, rappelé de notre ambassade à Ankara sur l'injonction impérative du Reich, après la publication de télégrammes de lui, saisis à La Charité-sur-Loire dans les archives du quartier général français ; M. de Saint-Quentin, rappelé de notre ambassade à Washington pour faire place à M. Henri Haye, sénateur de Seine-et-Oise, mieux en cour à Vichy ; M. de La Baume, rappelé de notre ambassade à Madrid, pour donner l'occasion d'y envoyer M. François Pietri, qui venait de quitter le ministère des Transports.

Je groupe ici, pêle-mêle, des mutations qui n'ont pas été simultanées et se sont succédé entre juillet et novembre 1940. Leur groupement donne donc une impression de « chambardement », à laquelle ne correspond pas l'exacte réalité. Il n'en est pas moins de fait que je vis déplacer ou mettre au rancart des chefs de poste, que l'intérêt du service

eût conseillé de maintenir en place ou d'utiliser ailleurs ; et comme tous étaient pour moi de vieux camarades, j'en fus d'autant plus affecté.

Les ambassadeurs rappelés furent généralement regrettés dans les pays d'où notre gouvernement les retirait. Ainsi en fut-il notamment de M. Massigli, l'un des premiers disgraciés. L'ambassadeur de Turquie vint, le 15 juillet 1940, me lire un télégramme du ministre turc des Affaires étrangères, M. Saradjoglou, qui, après avoir relaté un entretien avec M. Massigli sur la divulgation des documents dont son collègue allemand, M. von Papen, avait pris prétexte pour demander son rappel, déclarait en propres termes :

« Sa situation n'a jamais été ébranlée en Turquie et la continuation de sa mission auprès du gouvernement turc ne sera accueillie qu'avec satisfaction. »

Je ne manquai pas de rendre compte à M. Paul Baudouin, par écrit, de cette démarche, dont M. Saradjoglou souhaitait, au surplus, que le gouvernement français eût connaissance. Mais le Conseil des ministres ne revint pas sur sa décision.

Impuissant à empêcher des mises en disponibilité ou des mutations, décidées malgré mon avis contraire, je m'efforçai du moins d'obtenir, dans l'intérêt du pays, plus que dans celui des intéressés, qu'elles fussent compensées par des promotions dans la Légion d'honneur, pour manifester clairement qu'elles n'étaient pas des sanctions. Le 2 août, je remis au ministre une note à cet effet. J'y demandais au ministre de proposer au Conseil que M. Adrien Thierry, officier de la Légion d'honneur, fût promu au grade de commandeur et que MM. de Saint-Quentin [321] et Massigli, déjà commandeurs, fussent élevés à la dignité de grand officier.

« Le rappel et la mise en disponibilité de ces trois ambassadeurs, disais-je, sont généralement interprétés comme un limogeage ou même comme une sanction. Or la mesure prise à leur égard n'est motivée, pour aucun des trois, par la moindre défaillance dans l'accomplissement de leur mission, où tous trois ont rempli leur devoir avec tout le succès possible. »

Suivait une brève, mais précise énumération des titres qu'ils s'étaient acquis dans les postes d'où on les rappelait, pour conclure ainsi :

« Leurs services justifieraient' une récompense, sous la forme honorifique qui est ici proposée. Les circonstances de leur rappel et de leur mise en disponibilité, ainsi que l'interprétation qui en est faite par le public, rendent cette récompense encore plus équitable et souhaitable. »

Cette note me fut renvoyée par M. Guérard, directeur du cabinet de M. Paul Baudouin, avec une annotation disant simplement qu'elle avait été placée sous les yeux du ministre. J'en parlai directement à celui-ci, qui me répondit : « Il n'y aura sans doute pas de promotions de civils dans la Légion d'honneur, tant que durera l'armistice. Je ne crois pas possible d'obtenir du Conseil une infraction à ce principe en faveur de vos trois collègues. » Ma proposition ne fut donc pas retenue. Aussi me suis-je abstenu de la renouveler pour MM. d'Ormesson, Coulondre et de La Baume, quand les deux premiers furent mis en disponibilité et le troisième transféré de Madrid à Berne.

En voyant changer notre ambassadeur à Washington, je me demandai si notre gouvernement entendait modifier sa politique envers les États-Unis.

En effet, il m'était, revenu qu'au lieu de souhaiter, comme je le faisais, l'intervention armée de l'Amérique, certains conseillers du Maréchal voyaient notre intérêt dans la stabilisation de la neutralité américaine. Elle nous permettrait, disaient-ils, de nous joindre aux États-Unis dans une action médiatrice, pour mettre fin à des hostilités anglo-allemandes sans décision militaire. L'on avait, m'assura-t-on, introduit cette idée dans l'esprit du Maréchal. Je la jugeais déraisonnable, car elle eût réservé à la France un rôle que sa situation amoindrie ne lui aurait, en aucune façon, permis de jouer. En outre, elle aurait abouti à préférer l'isolationnisme américain à l'interventisme de Roosevelt, alors que l'intervention armée des États-Unis était [322] pour nous la ressource providentielle, sur laquelle nous pouvions compter pour terminer le conflit par la défaite de nos ennemis.

Nous n'avons jamais, dans les services du ministère ni dans son personnel extérieur, accordé la moindre créance à l'idée falote de faire jouer à la France un rôle médiateur, soit seule, soit en serre-file des États-Unis. En prenant congé de Roosevelt, M. de Saint-Quentin lui déclara :

« Tous les Français conservent foi dans les États-Unis et en vous-même. »

À quoi le président répondit, non sans émotion :

« Je considère comme un devoir de rétablir la France dans son indépendance, son intégrité et sa puissance d'avant l'oppression allemande. »

Les vœux et les assurances échangés dans ce dialogue ont déterminé la politique de notre ministère envers les États-Unis, tant qu'il m'a été donné de la suivre. Aussi ne cessai-je jamais de manifester à MM. Murphy et Matthews la plus franche impatience de voir leur pays intervenir par les armes. Chacun en fit autant avec eux dans nos services. Rien ne m'autorise à penser que le successeur de M. de Saint-Quentin à Washington, M. Henri Haye, ait donné le moindre encouragement aux isolationnistes.

Je ne sache pas qu'aucun Français mandaté, qualifié, se soit jamais fait l'interprète, en Amérique, de la très faible minorité française qui tablait sur le succès des opposants à Roosevelt, prétendait invincible la répugnance des Américains à laisser impliquer leur pays dans un conflit européen, et tournait en dérision notre confiance dans l'évolution des États-Unis vers la participation à la guerre.

Le maréchal Pétain avait du penchant pour les Nord-Américains, beaucoup d'amitié pour le général Pershing, tandis qu'il n'avait pas d'inclination pour les Anglais et ne gardait pas bon souvenir du maréchal Flaig, tout en souhaitant sincèrement un accommodement avec Londres. L'on était sûr, avec lui, de toucher une corde sensible, quand on lui représentait la nécessité de ne pas nous aliéner les Américains. Sa réponse, en ce cas, était à peu près invariable :

« Oui ; il faut garder l'amitié des États-Unis. »

Mais il ne croyait pas — ou pas encore — à la possibilité d'une défaite militaire de l'Allemagne. Dès lors, il se faisait des illusions sur le rôle que l'avenir pouvait réserver à son propre gouvernement, dans la solution d'un conflit que la force des [323] armes n'aurait pas réglé, et il ne comprenait pas que la principale raison de l'attention portée par Roosevelt à la France de l'armistice était de la disputer à l'emprise politique du *Reich*, d'y maintenir un lien diplomatique avec le monde anglo-saxon, d'y servir la cause de l'Angleterre.

De plus en plus populaire dans notre pays, la cause britannique continuait à porter, aux yeux du gouvernement de Vichy, le lourd handicap du blocus de notre territoire et de l'appui prêté au comité français de Londres. Aux Affaires étrangères, nous vivions dans l'appréhension perpétuelle d'incidents maritimes ou coloniaux.

Cet état d'alerte ne faisait pas perdre leur sang-froid aux fonctionnaires, qui en avaient vu d'autres et étaient exempts de passion. Je n'en dirais pas autant de tout le monde. Témoin le fait suivant, dont je n'eus pas connaissance sur le moment et qui ne me fut révélé que six ans plus tard.

Le 8 septembre, l'ambassadeur d'Espagne faisait savoir à M. Paul Baudouin que, d'après un renseignement transmis par son collègue à Londres, le général de Gaulle avait quitté cette ville pour s'embarquer à destination de l'Afrique : du Maroc croyait-on. Dans l'après-midi du même jour, le ministre expédiait au général Noguès le télégramme suivant, rédigé de sa main :

« Déchiffrez vous-même. Je suis informé par une source que je crois sûre du départ de Londres de M. de Gaulle pour l'Afrique française, probablement pour l'Afrique du Nord. Prenez toutes dispositions pour l'appréhender. Veuillez considérer M. de Gaulle comme hors la loi et employez n'importe quel moyen pour l'empêcher de nuire. Signé : P. Baudouin. »

Le signataire faisait communiquer son télégramme à l'intérieur, aux Colonies, à la Marine et à la Guerre.

Je ne fus mis au courant, ni de la confiance de l'ambassadeur d'Espagne, ni des instructions envoyées au général Noguès, ni de leur communication à d'autres ministères. Je n'en eus connaissance qu'en l'année 1946, par la lecture d'un livre où il en fut fait état. Probablement le télégramme de M. Paul Baudouin fut-il porté directement de son cabinet au bureau du chiffre, avec ordre de ne pas le distribuer dans les services. En tout cas ne l'ai-je jamais eu sur ma table, ni vu sur celle de quiconque ; et il ne m'en fut pas soufflé mot, même sans m'en citer les termes exacts.

La seule chose que j'aie entendu murmurer alors, c'est que, d'après une rumeur, le général de Gaulle aurait pris la mer : [324] mais cela, sans la moindre indication sur l'origine de cette rumeur, ni la moindre

allusion à la conclusion qui en avait été tirée, ni à l'instruction expédiée au général Noguès.

M. Paul Baudouin a expliqué depuis lors, devant la Haute Cour de justice, que son télégramme du 8 septembre avait été destiné à le couvrir du côté des Allemands, vraisemblablement informés par l'Espagne en même temps que lui-même. Il a ajouté qu'il avait, tout aussitôt, envoyé au Maroc son chef de cabinet, M. de Boisanger, pour mettre les choses au point et indiquer au général Noguès le motif réel de ses instructions draconiennes. Tenu complètement à l'écart de toute cette affaire, au point de n'en avoir pas même été averti sommairement, je ne saurais, naturellement, risquer la moindre appréciation sur cette explication.

La seule chose, encore, que j'aie sue à cet égard, c'est qu'effectivement, M. de Boisanger fut dépêché à Rabat le 10 septembre, accompagné du capitaine de Gorostarzu, attaché au cabinet du Maréchal — avec mission d'exposer les vues du gouvernement, de se renseigner sur la situation du protectorat et d'enquêter sur l'état d'esprit du personnel diplomatique et militaire. Il me souvient d'avoir vu, au retour de M. de Boisanger, un rapport de lui sur sa brève mission, rapport n'excédant en rien le cadre d'un programme général d'information et d'enquête, sans rien de sensationnel.

C'est à ce moment que se place la visite de M. Paul Baudouin à Otto Abetz, à Paris, que j'ai déjà mentionnée pour constater qu'elle avait été unique. Je l'attribuai au désir manifeste qu'il avait, non pas de reprendre à M. Laval la négociation franco-allemande, ce qui eût été impossible, mais de s'y immiscer, d'y participer autrement que par des avis donnés en Conseil des ministres. Il y avait rivalité, concurrence entre lui et le vice-président du Conseil, et c'était naturel. Car, lorsqu'on est ministre des Affaires étrangères, l'on souhaite d'en faire la besogne et quand, sans l'être, l'on en fait la besogne, l'on souhaite de le devenir. En réalité, l'accession de M. Laval au ministère des Affaires étrangères pouvait être prévue de loin ; la négociation franco-allemande la préparait, en se nouant progressivement par les soins du vice-président du Conseil. Comme tout homme qui s'estime à sa place et capable d'y rendre service, M. Paul Baudouin défendait la sienne en tâchant d'en exercer une attribution essentielle. Mais lorsqu'il y a concurrence, compétition, il y a souvent aussi émulation ; car les choses se passent un peu, dans les équipes ministérielles, [325] comme dans les classes

de collégiens. M. Laval était le premier de la classe. L'émulation, chez son compétiteur, jouait dans le sens de l'exemple qu'il donnait : l'exemple du contact diplomatique avec le diplomate de l'occupation. L'influence de cet exemple se faisait d'ailleurs sentir partout. La répugnance à entrer en rapports, non pas sociaux certes, mais de service, avec les autorités allemandes, passait pour pudeur contraire à l'intérêt public. Ministres techniques réinstallés à Paris, chefs et membres d'une délégation économique établie dans la capitale, mettaient de côté leur répulsion envers l'occupant pour discuter avec lui des affaires de leur ressort. Enfin, l'émotion et l'agitation, encore toutes récentes, qu'avait soulevées le ralliement de l'Afrique équatoriale à la France libre, étaient prolongées par la crainte d'une tentative analogue en Afrique occidentale ou en Afrique du Nord et d'une réaction des Allemands et des Italiens contre un point de nos possessions qui fût à leur portée.

À son retour de Paris, M. Paul Baudouin nous réunit dans son cabinet, quelques chefs de service et moi, pour nous donner un aperçu de sa conversation avec Abetz. Je dois dire que l'intérêt et plus encore le résultat m'en parurent très disproportionnés avec les mobiles qu'à tort ou à raison, j'avais attribués à la visite. D'abord, la conversation me sembla avoir consisté surtout en un monologue. En effet, je n'ai pas souvenir que le ministre nous ait, dans le récit qu'il nous fit, rapporté une seule réponse de son interlocuteur allemand. Il nous dit avoir parlé à celui-ci des difficultés où se débattait encore notre Indochine, prise dans l'étau que tentaient de fermer sur elle le Japon et le Siam, et lui avoir demandé que l'Allemagne agît diplomatiquement à Tokyo pour modérer le gouvernement nippon. Il avait aussi, nous dit-il, garanti à Otto Abetz la ferme résolution du gouvernement de défendre, contre toute tentative anglo-gaulliste, les colonies africaines restées dans l'allégeance de Vichy et, à cette occasion, représenté à l'ambassadeur du *Reich* l'insuffisance des effectifs militaires disponibles pour cette tâche, donc la nécessité de les augmenter, ce qui n'était possible qu'avec l'autorisation de la commission d'armistice. Enfin, il avait esquissé un programme conditionnel de rapprochement franco-allemand, dont les conditions étaient que le Reich traitât la France humainement sous le régime d'armistice, s'abstînt d'élever des prétentions exagérées quand il s'agirait de la paix et respectât, dans le présent et dans l'avenir, les bases morales et spirituelles de la

civilisation propre à la population [326] française. Ce dernier point est une idée à laquelle tenait M. Paul Baudouin et qu'il exposait volontiers, quand venait en discussion, à Vichy, la politique à laquelle on commençait à donner le nom de « collaboration ». En revanche, il ne résulta pas de son récit qu'il eût fait écho à la solennelle protestation du gouvernement contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine ; protestation remise le 2 septembre, comme je l'ai dit, par le général Huntziger au général von Stulpnagel.

L'on a allégué depuis, en se fondant sur un rapport d'Abetz à la Wilhelmstrasse, que, dans sa conversation avec lui, M. Paul Baudouin lui aurait suggéré une opération militaire commune, franco-allemande, pour ressaisir telle ou telle colonie française ralliée à la France libre. Le ministre n'a fait, devant mes collègues et moi, aucune allusion à pareil projet, au cours du récit que je viens de résumer et qu'il nous fit dès son retour de Paris, pour ainsi dire au débotté.

En tout cas, sa visite à la rue de Lille resta sans lendemain et ne le fit pas entrer dans le circuit de la négociation entre Vichy et la puissance occupante. Elle ne lui valut pas les faveurs de l'ambassade d'Allemagne, où, — on l'a su depuis, — il n'avait pas la cote, dès avant de s'être mis en contact avec elle. Car dès le 3 août 1940, Brinon, rentrant un jour de Vichy à Paris, l'avait signalé ou plutôt dénoncé au consul général Schleier, comme étant à la tête d'un groupe de fonctionnaires des Affaires étrangères, qui poursuivaient une politique anglaise et rejetaient M. Laval, tout en reconnaissant le maréchal Pétain ; et Schleier avait fait état de cette dénonciation, dans ces termes mêmes, auprès de son chef Abetz, dans un document qui fut ensuite découvert en inventoriant les archives allemandes saisies. La dénonciation de Brinon, recueillie par Schleier, avait même été plus étoffée que cela, si je puis dire : elle avait reproché à M. Paul Baudouin d'avoir écouté les rapports des diplomates de notre ambassade à Londres, rapatriés après la rupture diplomatique, d'avoir prêté l'oreille à leurs prévisions de victoire finale anglaise, et d'y avoir vu la confirmation de son propre penchant à ménager l'Angleterre. Or Schleier était aux côtés d'Abetz, quand tous deux ensemble reçurent le ministre à la rue de Lille, le 14 septembre ; et à tous deux, documentés par Brinon, le ministre était suspect. Ils continuèrent donc à lui préférer M. Laval.

Pendant les jours qui suivirent, nous fûmes fortement alertés par le Conseil des ministres contre une tentative possible du général de Gaulle, ou des Anglais, ou des deux à la fois, pour [327] faire « partir en dissidence » une nouvelle région de notre empire africain. Cette mise en garde, qui n'était pas sans fondement, se confondait probablement avec l'information émanant du gouvernement espagnol, lui-même renseigné par son ambassadeur à Londres. Mais la région où Vichy s'attendait à la tentative annoncée était l'Afrique du Nord : le Maroc, plutôt que l'Algérie.

Aussi avons-nous chargé le ministre de Portugal à Vichy de demander à M. Salazar qu'il intervînt à Londres, pour que les Anglais s'abstinsent de toute entreprise contre notre Afrique du Nord et même fissent cesser la campagne de radiodiffusion, qui tendait à dresser nos nationaux de nos territoires nord-africains contre le gouvernement métropolitain. Le 16 septembre, M. de Gama Ochoa vint me communiquer un télégramme de M. Salazar, disant qu'il avait transmis cette demande à l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne, et qu'il nous ferait part de la réponse du gouvernement britannique, à peine l'aurait-il reçue.

Le cabinet anglais ne se pressa pas de répondre. Car c'est seulement le 30 septembre que M. de Gama Ochoa vint me lire un nouveau télégramme de M. Salazar, qui disait :

« Mes démarches personnelles auprès de l'ambassadeur d'Angleterre sont restées sans aucun résultat. À Londres, où j'ai fait exposer le danger de la situation, la position prise fut que le gouvernement anglais n'avait rien à voir avec le mouvement de dissidence dans l'empire colonial français. »

La transmission de cette réponse anglaise, totalement évasive et d'un formalisme quelque peu conventionnel, était suivie d'une observation de M. Salazar, ainsi conçue :

« Un soulèvement quelconque au Maroc français pourrait créer à l'Espagne une occasion impérieuse d'intervenir, ce à quoi elle ne cesse de se préparer, bien que sa situation économique lui conseille la paix. Cela renforce le point de vue que nous avons défendu auprès du gouvernement anglais, à savoir qu'il y a danger à fomenter la désaffection dans l'empire français d'Afrique. »

Cette remarque de M. Salazar était parfaitement judicieuse, au moment où elle lui vint à l'esprit. Il est certain qu'un mouvement de « dissidence » au Maroc, avant que les Alliés pussent l'appuyer de forces militaires considérables, aurait été fatal à la position de la France dans l'empire chérifien.

Mais, quand M. de Gama-Ochoa vint me communiquer ce télégramme de M. Salazar, — le 30 septembre, — il y avait déjà [328] une semaine que l'expédition anglo-gaulliste, contre laquelle Vichy avait été mis en garde, avait atteint une destination africaine, autre que le Maroc. Il me faut donc revenir en arrière de quelque peu, pour relater ce nouvel incident, qui fut grave.

Vers la mi-septembre 1940, une division française de croiseurs, — Montcalm, *Georges-Leygues*, *Gloire*, — avait été transférée de Méditerranée à Dakar. Les Anglais la laissèrent passer à Gibraltar, non sans surveiller son mouvement. C'est je crois, à la suite de ce transfert, opéré sans encombres, que l'amiral Darlan adressa à nos forces navales un ordre du jour commençant par ces mots :

« Il y a encore une flotte française ! »

Sentiment de satisfaction très naturel de sa part ; constatation exacte (même pour beaucoup plus que les trois croiseurs en question). Mais on peut se demander si, dans l'état de défiance mutuelle des gouvernements anglais et français à cette époque, l'envoi d'une division navale à Dakar et l'ordre du jour consécutif venaient bien à propos.

Je ne pense pas toutefois que ce mouvement de trois croiseurs français ait pu avoir eu la moindre influence sur ce qui suivit de peu. Car la préparation et, pour ainsi dire, le montage d'une expédition, même limitée, exigent plus de quelques jours.

Or, le 23 septembre, le général de Gaulle, appuyé de forces britanniques, se présentait devant Dakar et faisait, pour rallier l'Afrique-Occidentale française à la France libre, une tentative qui échouait. L'escadre anglaise ouvrait le feu contre la place et contre les navires français en rade. Place et bâtiments de guerre français ripostaient. Le 25 septembre, l'escadre britannique et les unités navales de la France libre se retiraient, sans avoir réussi dans leur mission.

Nos services du ministère sont restés complètement étrangers, tant aux instructions préalables de résistance données au gouverneur général Boisson, qu'à l'ordre de résister qui lui fut confirmé, quand furent apprises la tentative de ralliement, puis l'attaque. Cette affaire fut traitée exclusivement sur le plan gouvernemental. L'esprit dans lequel elle le serait ne pouvait, au surplus, faire aucun doute, étant donnée la position de principe antérieurement prise, une fois pour toutes, par le gouvernement.

Cette position se fondait sur deux postulats : le maintien du *statu quo* dans les colonies françaises ; l'exclusivité du gouvernement de Vichy comme pouvoir politique français.

[329]

Le maintien du *statu quo* dans les colonies françaises, donc sa défense contre tout coup de force pour le changer, procédaient de la conviction que des dérogations à ce principe amèneraient les Allemands et les Italiens à occuper l'Afrique du Nord. C'était un axiome auquel il n'y avait pas à contredire.

Quant à l'exclusivité du gouvernement de Vichy, elle procédait à la fois d'un réflexe d'autodéfense et d'un principe de droit public. Le réflexe d'autodéfense portait à ne pas admettre de concurrence. Le principe de droit public consistait dans l'unité de gouvernement.

Les ministres les plus modérés, — les plus nuancés, dirais-je, — auraient admis que la France eût intérêt à être représentée dans le camp des Alliés, mais seulement à titre militaire, par une force armée volontaire : pas à titre politique, par un comité ou un conseil national, se prévalant du droit de personnifier la France. Le gouvernement de Vichy était inflexible sur la règle de l'unité et susceptible sur l'infraction qui y avait été commise. Même la conception d'une représentation purement militaire dans le camp britannique avait finalement été écartée. Elle était ostensiblement désavouée par les condamnations prononcées contre le général de Gaulle et ses lieutenants, tandis que les sanctions prises contre les fonctionnaires civils ralliés à sa cause manifestaient avec évidence la résolution de dénier toute légalité, même virtuelle, de refuser toute justification à l'organisme qu'il présidait.

Cette position de principe, immuable et défendue avec ténacité, interdisait toute tendance à fermer les yeux sur les passages de territoires coloniaux à la « dissidence ». Elle rendait inévitables la résistance aux opérations entreprises pour les détacher de Vichy et, s'il y avait eu violence contre eux, la réponse à la force par la force.

Dans ces conditions, le maximum que l'on pût espérer obtenir, c'était de limiter la riposte au coup pour coup, de la restreindre à l'endroit où l'attaque avait eu lieu. Or, cette fois-ci, même cela ne put être obtenu. Le gouvernement décida, en effet, de faire bombarder Gibraltar par notre aviation d'Afrique du Nord ; et comme nos escadrilles étaient plus au point qu'en juillet précédent, comme le délai entre la décision et l'exécution put donc être plus court, je ne réussis pas à empêcher que le bombardement fût exécuté et même répété une fois.

Les esprits, dans le Conseil des ministres, étaient échauffés. [330] Un coup comme celui de Dakar, coup manqué par surcroît, venait en aide à l'action de M. Laval. Le motif invoqué à Londres pour le justifier était sans aucune réalité : il n'y avait pas l'ombre d'un Allemand à Dakar, ni dans aucun autre endroit d'Afrique-Occidentale ; Anglais et Français libres avaient été induits en erreur sur ce point. Le gouverneur général Boisson n'aurait pas toléré la présence d'Allemands ni d'Italiens dans sa colonie ; il avait déclaré ne pouvoir la tenir en mains qu'à cette condition. La tentative repoussée se soldait par un échec pour le général de Gaulle et pour les Anglais, ce dont le gouvernement du Maréchal se prévalait comme d'un succès pour lui-même. Il en était enhardi. De nouveau, l'on parlait d'expédition militaire contre une colonie anglaise d'Afrique-Occidentale, à monter dans une des nôtres, et d'opérations à entreprendre pour rentrer en possession de notre Afrique-Équatoriale. Selon ce que me rapportait alors M. Paul Baudouin, le général Bühner, chef d'état-major des colonies, versa une douche d'eau froide sur ces bouillants projets, en alléguant la durée du délai nécessaire pour les préparatifs. Mais en tout cas était-il entendu que le bombardement de Gibraltar serait encore renouvelé.

La situation était donc dangereuse. Pour l'empêcher d'empirer, la difficulté était plus grande qu'auparavant, parce que l'irritation s'était accrue et que, cette fois, la confiance en soi était de la partie. Il n'était possible de lutter contre l'animosité du gouvernement envers le « gaullisme » et l'Angleterre, qu'en y faisant des concessions de forme

et de style. Cependant, fût-ce avec les précautions voulues, il fallait mettre obstacle au renouvellement du bombardement de Gibraltar.

Ce fut le but d'une note que je remis au ministre le 25 septembre. Après avoir pris acte du succès que le gouvernement du Maréchal portait à son actif, je demandai que notre réaction au coup de Dakar fût « maintenue dans une juste mesure » et, visant spécialement nos représailles aériennes contre la citadelle anglaise de la côte ibérique, je continuai :

« Cette riposte-là ne gagnerait pas à être renouvelée plus souvent. Car elle présenterait alors les inconvénients suivants : devenir un geste ; avoir surtout une valeur sportive, alors que la politique extérieure n'est pas du sport ; nous faire prendre, dans une question hispano-anglaise, — celle de Gibraltar, — une position offensive que l'Espagne n'a pas prise et ne prendra peut-être jamais ; apporter de l'eau au moulin de Serrano Suñer et des phalangistes, c'est-à-dire des éléments espagnols qui [331] nous sont le plus hostiles, au détriment du colonel Beigbeder et des éléments raisonnables, que nous avons intérêt à renforcer ; enfin exercer un retentissement dangereux au Maroc tout proche, alors que tout ébranlement y est à éviter pour nous. »

Cela posé, je tirai de la situation du moment tous les arguments possibles contre une oscillation démesurée de notre politique extérieure et répétai :

« La situation internationale actuelle n'est pas définitivement fixée. La manière dont elle évoluera dépend des péripéties de la lutte qui se poursuit. »

Je montrai ensuite que le projet d'invasion des îles Britanniques et l'effet des bombardements aériens de l'Angleterre étaient deux déceptions pour l'Allemagne :

« Il était admis avec raison, disais-je, que la conquête de la maîtrise de l'air était la condition préalable du succès de l'invasion de l'Angleterre par les Allemands. Or, la maîtrise de l'air n'est pas, à l'heure actuelle, acquise à l'Allemagne. Bien plus, le bilan de deux mois de guerre aérienne active se solde plutôt en faveur des Anglais que des Allemands. Pour sérieux que puissent être les effets des bombardements allemands sur Londres, ils sont inférieurs en valeur pratique aux résultats des bombardements anglais sur les bases de

déport des Allemands, c'est-à-dire sur les ports de la Manche, ainsi que sur les usines de la Ruhr. Enfin la saison est avancée, des opérations d'embarquement et de débarquement seraient contrariées par le mauvais temps et, en tout cas, les mois qui se sont écoulés ont permis aux Anglais d'augmenter très notablement leurs effectifs et d'améliorer leurs préparatifs de défense. La partie militaire anglo-allemande n'est donc pas gagnée et tout ce qu'on en peut dire consiste à poser sur elle un point d'interrogation. »

Dans ces conditions, je m'élevai contre le parti consistant à « offrir ou accorder à l'Allemagne des concours matériels étendus, sans garantie ni chance sérieuse qu'elle renoncât à nous démembrer au profit d'elle-même et de son alliée italienne ». Je terminai en déclarant que nous aurions à nous mordre les doigts d'avoir « rendu à l'Allemagne des services gratuits, sans y gagner d'être épargnés par elle ni par l'Italie, de nous être fait une ennemie irréconciliable de l'Angleterre et de nous être aliéné définitivement les États-Unis ».

À l'instigation de M. Paul Baudouin, je portai cette note au maréchal Pétain. Elle était relativement courte : il la lut en [332] ma présence. Elle était suffisamment prudente pour ne le heurter en rien : il se déclara d'accord avec les observations et les conclusions qu'elle contenait. Il me répéta ce qu'il m'avait déjà dit antérieurement : qu'il ne laisserait se passer rien d'irréparable entre l'Angleterre et lui ; qu'il saurait garder l'amitié des États-Unis. Les bombardements de Gibraltar, — le premier avait été exécuté le 24 septembre, le second le 25, — ne furent plus renouvelés. Quant à l'expédition contre une colonie anglaise, ou française « dissidente », il en fut bien encore question, mais de moins en moins comme d'un projet effectivement retenu ⁶.

Les réflexions consignées dans ma note du 25 septembre m'avaient été inspirées, non seulement par le bombardement aérien de Gibraltar et par le projet, heureusement velléitaire, d'une expédition de représailles contre une colonie africaine de l'Angleterre, mais encore par l'idée, qui s'était fait jour confusément, d'élargir le cadre de la négociation franco-allemande, d'y inclure une demande d'augmentation de nos effectifs militaires, — ce que le *Reich* n'eût pas manqué de subordonner à quelque contrepartie, — enfin d'amener

⁶ Il y eut cependant une tentative, qui réussit, pour ressaisir le Gabon, colonie que les « Gaullistes » reprirent ensuite.

Hitler à anticiper sur ses conditions de paix, bien entendu en les amendant à notre profit. Tout cela me paraissait prématuré et inopportun. De fait, il y eut bien, à ce moment, un retour de M. Laval à Paris, — ce qui n'était plus pour éveiller mon attention, tant c'était devenu habituel, — et une visite du général Huntziger au quartier général allemand de Fontainebleau, sur laquelle une grande discrétion fut observée. Mon impression est qu'elle dut avoir un but de sondage sur les dispositions de la *Wehrmacht* à notre égard. Mais ce qui est certain, c'est que rien de nouveau n'en résulta ; et ce n'est pas pour surprendre. Car le maréchal von Brauschicht, commandant en chef l'armée d'occupation, était méfiant envers les militaires français, qu'il soupçonnait de ne vouloir renforcer leurs troupes dans la métropole que pour tomber un jour sur les siennes, fort dédaigneux des moyens militaires que la France pourrait mettre en œuvre au-delà des mers, sceptique sur les dispositions de nos officiers à les utiliser contre l'Angleterre, et encore fermement convaincu, à cette époque, que les forces du *Reich* auraient promptement raison des Anglais. Je pense que c'est principalement sous l'influence de grands soldats, sûrs d'eux-mêmes et de leurs armées, [333] instinctivement méfiants des Français, que Hitler lui-même exclut l'hypothèse de faire servir la France à ses desseins, autrement qu'en l'exploitant à fond.

Il eût pourtant été normal que l'Allemagne reconnût, par quelque concession sur l'application de l'armistice, l'attitude du gouvernement français dans l'affaire de Dakar. Non seulement elle n'en fit rien, mais elle éleva la prétention d'introduire des observateurs allemands en Afrique-Occidentale française. Désir de contrôle, preuve de cette méfiance dont je viens de parler : et cela venait de la commission d'armistice, commission militaire.

Dès le 24 septembre, c'est-à-dire avant même que l'escadre anglaise eût viré de bord à Dakar, nous recevions de Wiesbaden la nouvelle qu'une commission économique allemande partait en avion pour la capitale de notre colonie d'Afrique occidentale. Ce que valait le nom d'« économique », donné à cette commission, il était aisé de le comprendre. Une seconde communication de Wiesbaden nous faisait savoir, presque aussitôt, qu'un deuxième avion se préparait à décoller, emmenant les secrétaires, adjoints et dactylographes de la mission, dont les chefs étaient partis par le premier aéroplane. Enfin, le 25 septembre, le général Noguès nous avertissait télégraphiquement de l'arrivée à

Casablanca du premier avion allemand, portant les chefs de mission. Ces « distingués économistes » étaient au nombre de trois, MM. Nicol, Schellert et Erdmann ; le troisième, qui ne dissimulait d'ailleurs pas sa qualité, était un colonel de la *Wehrmacht*.

C'était clair : il s'agissait d'implanter en Afrique occidentale une commission allemande de contrôle, un réseau d'observateurs pour le compte du *Reich*. Ce noyau, déjà passablement étoffé, n'aurait pas manqué de grossir ensuite, jusqu'à devenir quelque chose d'analogue à l'organisation consulaire américaine que le général Weygand mettait en place en Afrique du Nord. Or nous attachions, aux Affaires étrangères, la plus grande importance à maintenir l'Afrique-Occidentale française et spécialement Dakar complètement libres d'immixtion allemande, à l'abri du moindre droit de regard. La côte occidentale d'Afrique était la moins éloignée du continent américain. Les États-Unis avaient manifesté pour elle un intérêt particulier. Le nom de Dakar avait paru dans des déclarations publiques de Roosevelt. Dans nos services, c'est là qu'une action anglo-américaine, — un débarquement, pour appeler les choses par leur nom, — était alors considérée comme le plus probable. [334] Notre parti fut pris immédiatement de nous opposer à l'exécution de la décision du *Reich*.

D'accord avec le ministère de la Défense nationale, nous avons donc télégraphié à Wiesbaden de notifier aux Allemands que nous refusions d'admettre à Dakar leur commission, et au général Noguès d'interdire la continuation du voyage de l'avion qui avait atterri à Casablanca. Notre notification à Wiesbaden fit suspendre l'envol du second aéroplane. Mais à Casablanca, les trois passagers du premier, n'ayant pas reçu d'Allemagne l'ordre de renoncer à leur mission, insistèrent pour l'accomplir, élevèrent des objections contre le refus de les y autoriser, entrèrent en discussion avec le général Noguès, offrirent de dépêcher à Dakar un seul d'entre eux, proposèrent de le camoufler en « pékin », voire en touriste.

Le général Noguès nous tenait au courant des péripéties de cette contestation :

« Malgré les inconvénients que je lui ai exposés, nous télégraphiait-il, la commission économique allemande, actuellement à Casablanca, insiste pour envoyer un de ses membres à Dakar pour un séjour de vingt-quatre heures. Ce dernier, accompagné de Nicol, prendrait place

à bord d'un des avions emmenant des renforts à Dakar, si la situation le permettait. J'ai demandé son avis au gouverneur général (25 septembre). »

Deux jours se passaient, et un nouveau télégramme du général Noguès nous apprenait ce qui suit :

« Le colonel Erdmann me dit avoir reçu mission de se renseigner sur la situation à Dakar dans les moindres délais et il insiste très vivement pour effectuer le voyage qui lui a été ordonné. Il propose de l'effectuer en civil dans un avion français, accompagné par un officier français, avec toutes les garanties nécessaires pour passer inaperçu. Il ne resterait qu'un jour. Dans ces conditions, il y a peut-être intérêt à accorder cette autorisation. Je vous demande de me faire connaître d'urgence la décision prise. Je réquisitionnerais à cet effet un des avions destinés au transport des troupes sur Dakar (27 septembre). »

Notre situation était difficile. La France était matériellement très faible. Son gouvernement n'était que trop convaincu de sa faiblesse. Même en Afrique, les puissances de l'Axe avaient encore le vent en poupe. Une offensive italienne, poussée de Libye contre l'Égypte, était arrivée jusqu'à Sidi-Barrani, à un saut de puce d'Alexandrie. Mussolini avait fait embarquer pour Benghazi le cheval blanc sur le dos duquel il comptait faire son [335] entrée dans la grande cité maritime de basse Égypte. Ciano avait dit à qui voulait l'entendre qu'avant peu il prendrait le thé sur la terrasse de l'hôtel *Shepherd's* au Caire. Tout cela datait de la veille. Berlin et Rome avaient donc encore le verbe haut, au moment où nous prétendions faire rebrousser chemin à une commission allemande, en route pour Dakar et déjà parvenue à Casablanca. Enfin, le dernier mot, à Vichy, appartenait au ministère de la Défense nationale, qui pouvait être plus accommodant que les Affaires étrangères. Nous devons donc combiner une fermeté inébranlable avec des arguments pouvant faire douter les Allemands qu'il fût, de leur propre point de vue, opportun d'insister sur leur exigence.

C'est ce que nous avons fait. Le 27 septembre, un télégramme répondant à celui du général Noguès lui disait :

« D'accord avec le général Huntziger, j'estime que les circonstances nous obligent à nous opposer au voyage projeté par le colonel Erdmann, même si ce dernier devait se déplacer en civil. Nous sommes convaincus que le gouvernement allemand sera le premier à

comprendre la gravité des raisons qui, à notre regret, nous déterminent à maintenir notre *veto*. »

Le même jour, un autre télégramme du ministère au même destinataire précisait en ces termes notre irréductible refus :

« Je vous confirme qu'il ne peut être question que le colonel Erdmann ou tout autre Allemand se rende en ce moment à Dakar à quelque titre que ce soit. Quant au prétexte de tourisme, ce serait une mauvaise plaisanterie, qui n'est pas de mise dans les circonstances actuelles. »

Ces mêmes instructions indiquaient à notre résident général au Maroc les arguments qu'il pouvait faire valoir à l'officier allemand. Ces arguments étaient les suivants : si les Allemands avaient voulu justifier après coup l'attaque anglaise contre Dakar, ils ne s'y seraient pas pris autrement ; — nous avons repoussé à Dakar les Anglais et les « gaullistes » et nous entendions ne pas affaiblir, par la visite inconsidérée et inopportune d'officiers et de fonctionnaires allemands, la force morale de notre position et la bonne foi de nos démentis aux raisons invoquées par le gouvernement britannique ; — nous avons le devoir de maintenir l'ordre et la paix publique en Afrique-Occidentale française et nous ne voulions pas en compromettre la stabilité par la venue d'étrangers, dont l'arrivée soulèverait immanquablement l'émotion ; — il était temps de penser que le même inconvénient devait être évité au Maroc ; — [336] toutes valables du point de vue français, ces considérations l'étaient aussi du point de vue allemand.

Le même langage fut simultanément tenu de notre part à Wiesbaden, où le général von Stulpnagel se résigna à contremander la mission en Afrique occidentale. Mais à Casablanca, les chefs de la mission ne cessèrent pas tous, pour autant, de faire les mauvaises têtes et de regimber contre les ordres de leur propre gouvernement. Le général Noguès nous avisa de leurs ultimes résistances, par un télégramme du 28 septembre, ainsi conçu :

« J'ai fait connaître aux deux laissions allemandes, économique et militaire, l'interdiction de se rendre à Dakar et les instructions de Wiesbaden leur enjoignant de rentrer. La réaction des deux chefs de délégation' a été assez vive. Le colonel Erdmann exécute l'ordre reçu. Il partira demain matin 29 septembre à sept heures. M. Schellert est venu me voir cet après-midi. Alors que notre première entrevue avait

été des plus courtoises, mon interlocuteur s'est montré aujourd'hui amer et vindicatif. J'adresserai demain à Votre Excellence un compte rendu de cette conversation et des entretiens que j'ai eus avec le colonel Erdmann. Je signale au Département que, sous prétexte d'attendre le retour de M. Nicol, M. Schellert se refuse à quitter le Maroc avant mardi. Ce fonctionnaire a envoyé à Wiesbaden, par le canal du colonel Erdmann, un rapport demandant à la délégation allemande d'armistice d'annuler l'ordre de rentrer, reçu ce matin, et d'obtenir pour sa mission l'autorisation de se rendre en Afrique-Occidentale française. J'ai, à cette occasion, répété à mon interlocuteur que la situation à Dakar était loin d'être complètement éclaircie et que M. Boisson se refusait pour le moment à autoriser l'arrivée d'étrangers dans la colonie dont il a la charge. En résumé, si la réaction des deux chefs de mission peut présenter quelques inconvénients, je considère néanmoins que la mesure prise par le Département aura le meilleur effet sur le moral du pays. »

Le point final fut ainsi mis à la tentative des Allemands pour s'introduire en Afrique-Occidentale française et de la sorte fut évitée leur ingérence à Dakar. Comme le faisait remarquer le général Noguès, notre ténacité à nous y refuser fut d'un bon effet moral au Maroc même, où notre refus d'en passer par leur volonté s'était matériellement traduit en acte.

Si l'on réfléchit que, vers le même moment, M. Murphy quittait le poste de chargé d'affaires des États-Unis à Vichy pour aller occuper, à Alger, celui de représentant politique de son [337] pays en Afrique du Nord et prendre la tête d'une équipe d'agents américains, camouflés en consuls au Maroc, en Algérie et en Tunisie, l'on constatera que le travail accompli pendant ces journées de septembre 1940, pour interdire l'Afrique-Occidentale à la surveillance des Allemands, n'a pas non plus été inutile aux événements de novembre 1942.

[338]

TROISIÈME PARTIE
VICHY. L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Chapitre IV

LA CONVERSATION FRANCO-ANGLAISE DE MADRID

[Retour à la table des matières](#)

Dispositions réelles de Mussolini à l'égard de la France. — Les actes de Hitler continuent à démentir l'illusion de pouvoir le fléchir. — Nouveaux efforts français à Washington, Ottawa et Pretoria pour éviter le retour d'incidents comme celui de Dakar. — Utilisation de Dublin et de Lisbonne pour tenter de chapitrer les Anglais. — Négociation franco-anglaise par l'entremise des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid. — Conversations entre M. de la Baume et sir Samuel Hoare. — Mémoire de lord Halifax du 5 octobre. — Accueil du gouvernement français à ce document. — Sa réponse du 12 octobre. — M. de la Baume poursuit ses entretiens avec sir Samuel Hoare. — Ils laissent espérer un accommodement sur des bases qui se sont précisées. — La nouvelle de l'entrevue de Montoire coupe court à cette possibilité de modus vivendi. — Visite de M. Louis Rougier à mon cabinet.

L'affaire de Dakar n'en fournit pas moins aux partisans des idées de M. Laval une occasion de plus de s'en prendre à l'Angleterre et, par conséquent, de prôner l'entente avec l'Allemagne. La situation militaire, appréciée par eux avec ce réalisme étroit qui s'en tenait systématiquement aux données du moment, influençait leur jugement dans le sens même où les orientait leur irritation contre les Anglais.

Leur tendance à ne concevoir de salut pour nous qu'en demandant quartier à nos ennemis, de Berlin ou même de Rome, était toujours forte.

Combien elle était illusoire en ce qui concerne l'Italie, mon successeur au Vatican, M. W. d'Ormesson, me le répétait à peu de temps de là. Dans une lettre personnelle du 1^{er} octobre, il m'écrivait :

« Quant à attendre de l'Italie une évolution de son attitude en notre faveur, je crois qu'il n'y faut pas compter. Je conçois fort bien qu'au lendemain de l'armistice, nous ayons pu, non seulement la souhaiter, mais y croire. Les appels que contenaient alors les déclarations de M. Paul Baudouin étaient parfaitement compréhensibles. La raison semblait inviter l'Italie, [339] en effet, à ne pas accabler la France et à se rapprocher d'elle ; car le poids du III^e *Reich* triomphant se fera rudement sentir sur la frontière italienne, lorsque les lampions de la victoire seront éteints. Mais l'Italie n'est plus libre. Toute sa politique est commandée par la peur de l'Allemagne. En outre, elle veut profiter de notre "collapsus" pour assouvir ses appétits et pour se venger sur nous de son propre complexe d'infériorité sur son alliée. »

Après avoir émis l'hypothèse que Mussolini en vienne à rechercher une paix de compromis avec l'Angleterre, moyennant de substantiels avantages, M. d'Ormesson ajoutait :

« Dans ce cas, jamais l'Italie ne lâchera la malheureuse proie que représente la France abattue, sans forces, sans armes, à portée de ses doigts. »

Il prêchait, en ce qui me concerne, un converti. Depuis longtemps, j'étais d'avis que nous n'avions pas de quartier à espérer de nos voisins d'au-delà les Alpes, tant que Mussolini serait à leur tête. Les perspectives que le *Duce* se croyait alors ouvertes du côté de l'Égypte, de Suez, du Levant, de la mer Rouge, n'opéraient pas la moindre diversion à ses convoitises sur la Tunisie et même sur la province de Constantine, — non plus, cela va sans dire, que sur la Corse et Nice. Il était au comble de ses rêves impérialistes. La pensée d'un service à nous rendre auprès des Allemands effleurait moins que jamais son esprit.

Quant à Hitler, en qui se résumaient les volontés de 80 millions d'Allemands, aucun acte de lui ne le montrait certes disposé à nous épargner, dans l'avenir ni dans le présent. Mais c'était précisément

l'excès avec lequel il pesait sur nous, le degré inouï de l'emprise matérielle qu'il exerçait sur la France, qui amenaient constamment notre gouvernement à l'idée de le fléchir, en concluant quelque marché avec lui.

La question de nos prisonniers de guerre commençait à se poser. L'Allemagne en avait environ un million chez elle et 400 000 en zone occupée de France. Les conditions de leur captivité, telles qu'elles étaient décrites à Vichy, inspiraient les plus vives inquiétudes sur l'état de santé où ils nous seraient rendus.

J'en trouve la trace dans une note de la direction politique de notre ministère, en date du 17 octobre. Cette note faisait observer qu'en les laissant mourir de faim ou dépérir de maladie, le Reich s'assurerait un moyen de compenser la faiblesse relative des pertes de vies humaines que la guerre nous avait fait [340] subir ; qu'on pouvait se demander si sa véritable intention n'était pas d'exterminer la nation française ; qu'il était au moins contradictoire que l'Allemagne se comportât en Alsace-Lorraine comme si elle bénéficiait déjà d'un traité avantageux, tandis qu'elle retenait nos prisonniers de guerre, comme si elle était encore en état d'hostilités avec nous. À travers ces observations, perçait le désir du retour des prisonniers, qui devait plus tard occuper tant de place dans les préoccupations du gouvernement de Vichy et lui inspirer des combinaisons si malencontreuses.

Dans nos services et dans notre personnel à l'étranger, la cruauté du sort fait à la France inclinait beaucoup plus les esprits à compter sur la victoire anglaise que sur la mansuétude allemande, même achetée. Par là se maintenait chez nos agents le vœu d'une détente, d'une réconciliation entre la France et l'Angleterre.

Notre ministère a fait, après le coup de Dakar, un nouvel effort auprès des États-Unis, du Canada et de l'Afrique du Sud, pour démentir auprès d'eux le prétexte dont s'était couverte l'attaque dirigée contre notre Afrique-Occidentale, et obtenir leur intercession bénévole à Londres contre la répétition de semblable entreprise.

Dès le 24 septembre, nous avons télégraphié à Washington pour opposer une dénégation formelle à l'accusation selon laquelle l'Afrique-Occidentale française aurait été sous contrôle allemand. Notre télégramme se croisa avec le compte rendu, câblé par M. Henry

Haye, d'une conversation entre M. Sumner Welles et lui. Notre ambassadeur nous disait :

« Les milieux politiques des États-Unis, non seulement ne désapprouvent pas l'agression anglaise contre Dakar, mais la considèrent comme une mesure de protection, prise en faveur de l'intérêt américain. »

En effet, M. Sumner Welles s'imaginait que « des officiers allemands et peut-être même des troupes étaient déjà installés au Sénégal ». Sur la foi de ce faux renseignement, il souhaitait que l'attaque de Dakar, — encore en cours au moment où il en parlait avec M. Henry Haye, — fût couronnée de succès et jugeait cette opération légitimée par un principe général défensif, qu'il énonçait ainsi :

« Ce qui compte avant tout pour les États-Unis, c'est la victoire anglaise. Je suis persuadé que seule la victoire des Anglais peut sauvegarder le patrimoine américain. »

M. Henry Haye insista sur le danger de provoquer, par des [341] entreprises anglaises contre nos colonies une intervention militaire allemande en Afrique du Nord. Il signala ce qu'il y avait de douloureux pour la France à devoir repousser une attaque britannique contre Dakar, au moment même où elle résistait, en Indochine, à une pression matérielle japonaise. Il suggéra que les États-Unis intercédassent à Londres pour aplanir les différends franco-anglais et en prévenir l'aggravation par le renouvellement d'actes similaires. Mais tout ce qu'il obtint fut que M. Sumner Welles voulût bien se féliciter de ce que le gouvernement de Vichy n'eût pas considéré l'attaque de Dakar comme un casus belli, non sans ajouter toutefois que, dans l'hypothèse contraire, les États-Unis auraient dû placer sous trusteeship américain toutes les possessions françaises d'Amérique.

Après avoir reçu l'analyse de cet entretien, tout autre que satisfaisant, nous avons, le 26 septembre, télégraphié à Washington les quelques lignes suivantes :

« Veuillez faire savoir à M. Sumner Welles que, contrairement à ce qu'il avait entendu dire, aucun élément allemand, militaire ni civil, ne se trouve en Afrique-Occidentale française. »

Ce qui fit plus que nos arguments et nos affirmations, pour amener les États-Unis à une plus juste appréciation de la situation, ce fut

l'échec, somme toute assez piteux, de la tentative manquée. Il est à peu près certain qu'elle avait eu, avant d'être tentée, au moins l'approbation du gouvernement de Washington. Lorsqu'elle eut échoué, le Département d'État et la Maison-Blanche s'en prirent aux exécutants, non pas d'avoir entrepris l'opération, mais de ne pas l'avoir réussie. L'état d'esprit des Américains était donc encore très éloigné de celui auquel nous souhaitions les amener, dans l'intérêt d'une détente entre Londres et Vichy. M. Henry Haye nous en avertit, d'ailleurs, sans réticence. Mais la déconvenue éprouvée par les Anglais devant Dakar et ressentie comme telle à Washington, n'en devint pas moins assez vite le principe de réflexions sur l'inopportunité d'initiatives prématurées dans nos possessions africaines, avant que les États-Unis fussent en guerre et en mesure de lancer, de concert avec l'Angleterre, sur un ou plusieurs points de notre empire, des masses suffisantes pour réussir à coup sûr. J'eus même l'impression que la résistance de Dakar fit prendre plus au sérieux par les Américains la prétention de ce damné gouvernement de Vichy à interdire aux Allemands l'usage des colonies qui lui restaient. En tout cas, c'est immédiatement après, en octobre 1940, [342] que les affaires de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane purent être arrangées avec les États-Unis, comme je l'ai déjà rappelé, à la satisfaction des deux parties. Finalement donc, si je ne me fais pas d'illusion, ce ne serait pas en pure perte que nous aurions, cette fois encore, dépensé à Washington encre et salive : ces deux grandes ressources de la diplomatie !

Auprès des Dominions d'Afrique du Sud et du Canada, pourtant en guerre aux côtés de la Grande-Bretagne, nous avons trouvé plus de compréhension que de la part des États-Unis, encore neutres.

Dès le 25 septembre, M. Paul Baudouin avait télégraphié à Prétoria et à Ottawa que l'attaque de Dakar détruisait le fruit d'efforts faits en vue d'une détente franco-anglaise ; qu'il n'y avait jamais eu aucun risque, ni même aucune possibilité matérielle de mainmise allemande sur l'Afrique occidentale française ; que tous les bruits répandus à cet égard étaient faux ; qu'aucun mouvement local, indigène ni français, n'avait appelé les Anglais ni les forces de la France libre ; que les préparatifs de l'expédition avaient dû être longs et que le coup avait donc dû être monté de longue main ; enfin que la responsabilité ne pouvait qu'en être laissée à ses auteurs, tout en souhaitant que les conséquences n'en fussent pas irréparables.

À peu près identique à celui qui avait été câblé la veille à Washington, ce télégramme, quoique trop âpre à mon gré, n'en fournit pas moins à nos représentants diplomatiques l'occasion de causer avec les premiers ministres d'Afrique du Sud et du Canada.

Le 1^{er} octobre, notre ministre à Prétoria, M. Simonin, nous rendait compte d'une conversation avec le général Smuts qui lui avait dit :

« Je peux vous donner l'assurance formelle que le gouvernement britannique n'a, en ce qui concerne l'empire colonial français, d'autre but que de le conserver intégralement à la France. Les initiatives prises par les Anglais procèdent uniquement de la crainte que l'Allemagne ne s'empare de positions comme Dakar. Je désire pouvoir rassurer Londres. Je suggère donc que le gouvernement français s'engage à informer confidentiellement une tierce puissance, par exemple les États-Unis, de toute tentative directe ou indirecte des Allemands ou des Italiens pour prendre pied dans l'empire colonial français. Un accord confidentiel de cette nature stabiliserait les rapports franco-anglais dans une meilleure atmosphère. »

Les assurances données par le général Smuts venaient à [343] propos : car, en France, les gens qui soupçonnaient l'Angleterre de vouloir prendre pour garder n'étaient pas absolument rares. Quant à sa suggestion, elle était intéressante et pratique. Mon avis fut de l'accueillir et d'y donner suite. Mais le ministre crut ne pouvoir la retenir qu'à titre éventuel. Le 3 octobre partit donc pour Prétoria un télégramme prescrivant à M. Simonin de prendre acte, de remercier, de déclarer que nos colonies seraient défendues contre quiconque et enfin de spécifier :

« Nous sommes également résolus à ne pas laisser les ennemis de la Grande-Bretagne s'assurer des bases navales ou des positions militaires dans nos possessions d'outre-mer. »

Quant à la réponse du gouvernement français à la suggestion sud-africaine, elle fut formulée dans les termes suivants :

« La procédure que vous a suggérée le général Smuts est certainement celle à laquelle nous aurions recours, en cas de danger réel d'installation étrangère dans l'une de nos possessions coloniales. Mais ce cas ne s'est pas encore présenté avec le caractère de réalité ni d'actualité ; et c'est précisément pour l'avoir cru à tort que le

gouvernement britannique est allé au-devant d'une mésaventure pénible à Dakar. »

Il eût sans doute mieux valu, pour assainir les rapports franco-anglais, accepter sans plus la suggestion du général Smuts, plutôt que d'en ajourner l'acceptation jusqu'au moment où la menace d'installation ennemie dans l'une de nos colonies serait devenue effective. Mais notre gouvernement estimait avoir, lui aussi, un apaisement à recevoir : il voulait être rassuré sur les activités dites « gaullistes ». Les dispositions serviables manifestées par le général Smuts avaient fait espérer à Vichy de pouvoir l'utiliser à donner aux Anglais un conseil délicat : celui de desserrer leurs liens avec le général de Gaulle et, en tout cas, de brider ses initiatives dans nos territoires d'outre-mer, non encore ralliés à lui. Le 14 octobre, M. Simonin fut chargé de signaler au général Smuts que la pierre d'achoppement à la détente franco-anglaise, souhaitée de part et d'autre, consisterait dans le rôle politique attribué par les Britanniques au général de Gaulle et dans l'action exercée par lui sur les populations de nos colonies. Cette indication, déjà claire par elle-même, fut accompagnée d'une discrète ouverture, faite sous forme interrogative : le Premier ministre sud-africain croirait-il pouvoir faire quelque chose dans ce sens ?

Le général Smuts dut bien comprendre que le gouvernement de Vichy désirait mettre à profit la déception causée en Angleterre [344] par un échec mortifiant pour la marine britannique et la mauvaise humeur inspirée aux ministres anglais par une incontestable erreur du comité français de Londres. Il esquiva la réponse à la dernière ouverture de Vichy. Mais il se montra toujours aussi amical, toujours aussi favorable à de mutuelles explications, dans une conversation ultérieure avec M. Simonin, à qui il dit :

« Je ne méconnais pas le point de vue du gouvernement français ; mais, de votre côté, tenez compte de celui des Anglais, engagés dans une guerre dont dépend l'existence de leur nation, pour laquelle les nécessités de la défense militaire priment tout. Les Anglais sont très préoccupés du danger que certaines parties de l'empire colonial français tombent aux mains de l'ennemi ; c'est pour cela qu'ils soutiennent le général de Gaulle. Les deux positions essentielles, objets d'inquiétudes britanniques, sont Dakar et la Syrie : Dakar, à cause des communications maritimes ; la Syrie, à cause de l'Égypte. Je sais bien qu'il n'y a pas d'Allemands à Dakar et que la commission italienne

d'armistice en Syrie n'émet aucune prétention induë. Mais les Anglais craignent qu'Allemands et Italiens ne préparent, à l'insu de la France, quelque coup de force. Aussi insistai-je sur ma suggestion, que je renouvelle expressément : une garantie à donner par la France à l'Angleterre, avec le concours des États-Unis, encore neutres, c'est-à-dire par leur entremise. »

Le télégramme nous rendant compte de cet entretien était daté du 22 octobre. Quand il parvint à Vichy, la défiance des Anglais envers la France venait d'être portée au suprême degré par un événement sensationnel, — Montoire, — dont j'aurai bientôt à parler et qui nous fermait nécessairement l'oreille du général Smuts.

Nos démarches diplomatiques ont rencontré à Ottawa un accueil aussi amical qu'à Prétoria.

Nous savions qu'une quinzaine de jours avant l'affaire de Dakar, notre ministre au Canada, M. Ristelhueber, avait eu une confiante conversation avec M. Mackenzie King, qui lui avait dit se rendre compte de la très difficile situation du gouvernement français et s'était montré disposé à agir en conciliateur entre Londres et Vichy. Ces bonnes dispositions ne furent nullement affectées par le nouvel échange d'obus de marine, de torpilles et de bombes d'avion, qui s'était produit entre Anglais et Français sur la côte occidentale d'Afrique et dont le retentissement, parmi les Canadiens français, avait été [345] douloureux. M. Ristelhueber nous télégraphia, le 12 octobre, que M. Mackenzie King restait toujours aussi bien intentionné à notre égard, manifestait toute sa compréhension de la position pénible où le gouvernement français se trouvait placé, et persistait dans la résolution d'envoyer un représentant diplomatique à Vichy, dès que les circonstances le permettraient.

De fait, c'est précisément à ce moment que le gouvernement canadien, remettant à la disposition de l'armée le général Vanier, dernier ministre du Canada en France, procéda à la nomination d'un chargé d'affaires, M. Pierre Dupuy, à qui furent confiées, en même temps, les légations auprès des gouvernements belge, hollandais et français. Sans doute, les deux premières de ses trois missions allaient-elles l'amener d'abord à Londres : mais seulement d'abord ; car il n'était pas dit que la troisième dût n'exister que sur le papier.

Sans donc nous avoir procuré des résultats concrets, notre nouvel effort de persuasion auprès des Dominions d'Afrique du Sud et du Canada nous avait cependant fait constater un état d'esprit sympathique à notre vœu de détente avec la Grande-Bretagne, voire même une disposition à en favoriser la réalisation.

Nous nous sommes adressés aussi, en vue du même but, à un troisième Dominion, neutre celui-là : l'Irlande.

Depuis notre malheureuse rupture diplomatique avec Londres, Dublin était devenu pour nous un poste d'observation et d'information. Notre ministre dans ce poste, M. Laforcade, nous envoyait des renseignements que notre Conseil des ministres aurait eu intérêt à méditer. Par exemple, dans la deuxième quinzaine d'octobre 1940, il nous signalait l'évolution de l'opinion publique irlandaise, nous disant :

« Après avoir cru à la prochaine défaite de l'Angleterre, les Irlandais sont maintenant frappés par l'efficacité de la résistance britannique à toutes les attaques. Ils en viennent à prévoir que les Anglais ne pourront jamais être forcés dans leur île. Ils s'attendent à une guerre d'usure, conduisant à une paix blanche. Mais certains d'entre eux rappellent Waterloo, survenu après tant de victoires napoléoniennes, et se demandent si Hitler n'est pas arrivé au même tournant que Napoléon. Enfin, ils sont très impressionnés par le resserrement de l'amitié anglo-américaine. »

Alléguerait-on, chez nous, que les Irlandais étaient aveuglés par leur amour pour l'Angleterre ? C'était peu soutenable ! Donc, nous dépeindre leur état d'esprit sous ces couleurs, au [346] moment où nous nous préoccupions d'obvier aux suites d'un nouvel incident franco-anglais, équivalait à peu près à nous dire : gardez-vous de vous brouiller davantage avec les vainqueurs de demain.

Nous sachant désireux d'aplanir nos difficultés avec Londres, notre ministre à Dublin s'efforça de faire parvenir des conseils de modération de l'autre côté du canal Saint-Georges : entre autres, le conseil de ne pas se livrer, contre le gouvernement du Maréchal, à des incriminations qui faisaient le jeu des Allemands. Il nous informa, le 22 octobre, de l'action qu'il essayait d'exercer en ce sens ; il croyait en voir un effet dans le ton apaisé d'une allocution de M. Churchill, radiodiffusée la veille. Mais la date de son télégramme (22 octobre) dit assez qu'il dut s'en tenir là ; car c'est une date limite dans l'histoire de Vichy : ce

Montoire, auquel je dois me référer avant d'en avoir parlé, parce qu'il a obligatoirement arrêté certains efforts entrepris auparavant.

Nous ne nous sommes pas contentés de frapper à la porte de trois Dominions ; nous avons aussi gratté à l'huis du Portugal, traditionnel allié de la Grande-Bretagne. C'était, de notre part, une habitude que de recourir à l'entremise du ministre de ce pays à Vichy. J'en retrouve une trace, contemporaine de notre effort pour remédier aux conséquences de Dakar, dans le télégramme suivant, adressé le 14 octobre au ministre de France à Lisbonne, M. Gentil :

« Il est utile que vous sachiez que M. Salazar nous a témoigné, ces temps-ci, les dispositions les plus amicales et serviables. À plusieurs reprises, il s'est entremis pour déterminer une détente entre l'Angleterre et la France, et chercher à obtenir que le gouvernement britannique, soit facilite le ravitaillement de notre pays, soit s'abstienne d'initiatives hostiles dans nos colonies. Il a utilisé à cet effet, tantôt la voie de l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne, tantôt celle de l'ambassadeur du Portugal à Londres. Il nous a fait connaître, par son ministre auprès de nous, les réponses qu'il recevait et les impressions qu'il recueillait. Nous avons été sensibles à l'action qu'il a exercée et qui n'a pas cessé d'être utile. Quand vous aurez l'occasion de lui rendre visite, veuillez l'en remercier. »

Nous tendions donc la perche au chef du gouvernement portugais, pour renouveler à Londres des opportunes intercessions. Mais nous ne nous sommes pas bornés à solliciter les bons offices de tierces puissances, membres du Commonwealth britannique ou alliés à lui. Faisant réellement flèche de tout bois, nous avons [347] fait aborder par l'un de nos représentants diplomatiques à l'étranger un représentant diplomatique de l'Angleterre : ce qui était le moyen le plus direct dont nous pouvions disposer, pour approcher le gouvernement britannique.

À Madrid, notre ambassadeur, qui était encore M. de La Baume, continuait à causer avec son collègue anglais, sir Samuel Floare. M. Paul Baudouin, qui en était informé, alimentait leurs entretiens en munissant notre ambassadeur de suggestions à faire passer au *Foreign Office* par son interlocuteur. Dès avant l'affaire de Dakar, il avait ainsi lancé l'idée d'un accommodement à conclure pour prévenir les heurts franco-britanniques dans nos territoires d'outre-mer, soit du fait des Anglais pour en détacher de Vichy, soit du fait de Vichy pour en

reprendre au général de Gaulle. Un message de lui, dans ce sens, avait été transmis à Londres via Madrid. Sir Samuel Hoare et M. de La Baume eurent une nouvelle conversation le 27 septembre, — donc au lendemain des événements de Dakar, — sur les moyens de mettre un terme aux périlleux incidents franco-anglais et de ramener une certaine harmonie entre Londres et Vichy.

M. Paul Baudouin saisit l'occasion. Il adressa à M. de La Baume des instructions lui prescrivant de proposer ferme à sir Samuel Hoare un arrangement destiné à consolider, en quelque sorte, le *statu quo* dans l'empire colonial français, de manière à éviter le retour de conflits comme celui qui s'était produit devant la capitale de notre Afrique-Occidentale, ou comme ceux que pourrait susciter une tentative de Vichy pour ressaisir l'Afrique-Équatoriale. C'était d'autant plus opportun, que l'amiral Darlan, au même moment, chargeait notre attaché naval à Madrid de faire prévoir à Londres des représailles contre nos colonies passées au « gaullisme ».

À Londres aussi, l'affaire de Dakar, qui avait été un échec pour les Anglais, et par conséquent une leçon pour eux, avait fait faire des réflexions : ces réflexions portaient le gouvernement britannique à prévenir le renouvellement de pareille expérience, grâce à un *modus vivendi* dont il cherchait les bases.

Le 5 octobre, M. de La Baume nous télégraphiait l'analyse d'un mémorandum, que sir Samuel Hoare lui avait remis et que lord Halifax adressait au gouvernement français. Il ne nous en fit parvenir le texte par la valise que peu après.

Le gouvernement anglais déclarait désirer une meilleure entente avec le gouvernement du Maréchal. Il nous demandait [348] de nous engager à n'attaquer ni navire, ni port britannique ; à ne pas discuter l'appui que l'Angleterre donnerait au général de Gaulle pour maintenir l'autorité de celui-ci dans les colonies françaises qui se rallieraient à lui ; à garantir que les colonies françaises restées sous l'obédience de Vichy ne passeraient pas sous l'influence allemande ou italienne ; à promettre que la flotte française ne tomberait pas entre les mains de l'Allemagne ou de l'Italie. Ces quatre engagements auraient constitué ce que lord Halifax appelait « une attitude de plus grande coopération du gouvernement français à l'égard du gouvernement britannique ». En échange de ces engagements de notre part, le gouvernement anglais

aurait renouvelé l'assurance de restaurer l'intégrité de la France, sans en excepter nos territoires d'outre-mer, et il se serait prêté à examiner la possibilité d'échanges commerciaux entre la France métropolitaine et ses colonies, sous la condition que nos importations ne pussent pas bénéficier à l'Allemagne et à l'Italie.

Ainsi parut pouvoir être résumé, d'après son analyse, ce mémorandum anglais. Il donna le signal d'une négociation de plusieurs semaines, qui se déroula à Madrid entre M. de La Baume et sir Samuel Hoare et fut, du côté français, dirigée par le ministre en personne.

M. Paul Baudouin était attiré par un rapprochement avec l'Angleterre. Il le souhaitait dans l'intérêt de la France et dans celui du gouvernement de Vichy : c'est à dessein que je distingue ici entre les deux. L'intérêt de la France était d'obtenir des Anglais, d'abord, le desserrement du blocus, ensuite, leur appui lors du règlement de la paix. L'intérêt du gouvernement de Vichy, était de se faire réhabiliter, en quelque sorte, par la seule puissance qui l'eût accablé de mépris, et de détacher le gouvernement britannique du général de Gaulle. Si mon analyse est exacte, ce sont là les considérations qui ont inspiré à M. Paul Baudouin un incontestable désir d'aboutir, cette fois, à quelque chose de concret.

Le ministre, toutefois, dans une question de cette importance, ne pouvait tout prendre sur lui. Aussi, le 7 octobre, soumettait-il au maréchal Pétain l'analyse du message de lord Halifax (nous n'en avons pas encore le texte intégral). Les observations du Maréchal ne furent pas, dans l'ensemble, indulgentes pour les ouvertures du secrétaire d'État britannique.

La France, dit-il, n'avait pas l'intention d'attaquer des ports ni des navires anglais, mais elle devait réserver son droit de [349] légitime défense ou de représailles, si l'Angleterre attaquait un territoire français. La participation du général de Gaulle ou de « gaullistes » à une opération militaire ou navale anglaise, dirigée contre un territoire français, n'en modifierait pas le caractère agressif. Le gouvernement français était disposé à renouveler toutes les assurances possibles, au sujet des colonies demeurées dans son allégeance, comme au sujet de la flotte : sur ce point, aucune difficulté. Quant à « l'attitude de plus grande coopération avec l'Angleterre », souhaitée par lord Halifax, le Maréchal avait conscience d'avoir été très patient, bien que fort mal

traité. L'offre, faite par lord Halifax, de renouveler l'assurance concernant la restauration de la France dans son intégrité, métropolitaine et coloniale, impliquait la victoire finale de l'Angleterre et, en tout cas, était conforme à l'intérêt britannique : elle ne saurait justifier la mainmise de l'Angleterre ou du général de Gaulle sur des territoires français. Enfin des échanges commerciaux entre la France et ses colonies semblaient être, rendus impossibles par la condition posée et par l'éventualité d'un contrôle anglais. Il fallait donc répondre en montrant poliment le néant du mémorandum de lord Halifax, et en insistant sur deux points : l'opportunité de créer un meilleur « climat » entre la France et l'Angleterre ; la possibilité, pour celle-ci, de fermer les yeux sur des transports alimentaires entre les colonies françaises et leur métropole.

M. Paul Baudouin ne jugea pas urgent de faire partir une réponse aussi critique et négative. Il télégraphia seulement à M. de La Baume de hâter l'envoi du mémorandum de lord Halifax, qui nous parvint *in extenso* quelques jours plus tard.

D'abord venait un préambule qui n'était pas des plus adroits ; car, après avoir exprimé la disposition du gouvernement britannique à « écarter les malentendus et la friction », il faisait grief au gouvernement français d'avoir fait tirer à Dakar sur des navires anglais, sans tenir compte d'une invitation à parlementer, et d'avoir fait bombarder Gibraltar sans avertissement.

Ensuite étaient énoncés trois points, pour ainsi dire préjudiciels. Toute attaque française contre des navires ou des ports anglais entraînerait une attaque anglaise contre des ports et des territoires français. Toute discussion entre Londres et Vichy devrait se dérouler dans le cadre de l'ouverture faite par M. de La Baume à sir Samuel Hoare, et non pas dans celui de la communication adressée par notre attaché naval à Madrid à son collègue anglais. Enfin le gouvernement britannique [350] conserverait son appui au général de Gaulle et lui prêterait main-forte pour maintenir sous l'autorité de la France libre les colonies françaises ralliées à elle.

En troisième lieu arrivait l'énumération des questions qui pourraient être discutées. Elles étaient au nombre de trois : garanties à fournir par le gouvernement français, pour que les colonies qui n'étaient pas « ou ne seraient pas » contrôlées par le général de Gaulle ne puissent pas

tomber sous l'influence allemande ou italienne ; à cette condition, étude à Londres des propositions qui viendraient de Vichy, pour rendre possibles quelques échanges commerciaux entre nos colonies et la zone non occupée de la France ; garanties à fournir par le gouvernement français, pour que des navires de notre marine ne puissent pas tomber entre les mains des Allemands ou des Italiens.

À propos du premier sujet de discussion, lord Halifax renouvelait la promesse de restaurer la grandeur et l'indépendance de la France, en spécifiant que cette déclaration couvrait aussi les territoires qui se joindraient au général de Gaulle. Dans sa conclusion, il affirmait l'intérêt majeur que l'Angleterre prenait au blocus et subordonnait tout relâchement de cette mesure à la certitude que le gouvernement français pût agir, par rapport aux colonies, indépendamment des injonctions allemandes ou italiennes et fût disposé envers l'Angleterre « à une attitude plus coopérative ».

Ce document était certainement, dans son texte intégral, plus raide, plus exigeant, plus restrictif et plus chiche, qu'il n'avait paru l'être d'après son analyse. Cependant, le maréchal Pétain me parut ne pas l'avoir apprécié à sa juste valeur. Ce qui me surprit le plus fut sa relative indifférence à la promesse, réitérée par les Anglais, de restaurer intégralement la France, en Europe et hors d'Europe. Que l'exécution en fût subordonnée à la victoire britannique, ce n'était pas, selon moi, pour en annuler la portée, parce que la victoire britannique n'était pas une hypothèse à exclure. Quant à prétendre que, la restauration de notre pays étant exigée par l'intérêt de l'Angleterre, l'engagement d'y procéder allait de soi et ne méritait pas d'être relevé, ce n'était pas du tout mon avis. Car, dans une conjoncture comme celle où était l'univers, comment s'imaginer que l'intérêt de l'Angleterre ne pût être vu que d'une manière, ou qu'il ne pût pas changer au cours d'événements imprévisibles ? Mon opinion était donc que, parmi les propositions de lord Halifax, il n'y en avait pas de plus importante pour nous à retenir.

[351]

Je touche ici à un point qui m'a occupé en bien d'autres occasions que la négociation d'octobre 1940. Je m'en suis expliqué

rétrospectivement dans une note que j'ai rédigée en 1943, pour un service qui travaillait alors en liaison avec Alger (celui de M. Chauvel).

Même exprimée publiquement et solennellement, avant que ses auteurs offrissent de la renouveler dans un accord bilatéral, une assurance comme celle dont il était question n'était pleinement « donnée » que lorsqu'elle avait été « reçue » par celui à qui elle s'adressait, c'est-à-dire lorsqu'il en avait pris acte. Faute de cette précaution de la part du destinataire, elle pouvait toujours être retirée par ceux qui l'avaient énoncée, surtout s'ils avaient pour eux la supériorité de la position. À plus forte raison pouvait-elle être révoquée, quand le destinataire faisait pire que s'en taire, qu'il commettait l'imprudence de s'en gausser, de la tourner en ridicule, d'en contester la validité et la sincérité, comme l'avaient parfois fait notre presse et notre radio.

Aussi, obtenir de notre gouvernement qu'il prît acte des assurances de restauration émanant, tantôt de Londres, tantôt de Washington, est-il un des buts que je me suis assigné, de juin à novembre 1940, avec le plus de constance et le moins de succès. J'avais plaidé cette cause, sans résultat, dès la formation du cabinet Pétain, en disant au ministre : « Hâtez-vous de prendre acte des paroles prononcées par M. Churchill devant M. Paul Reynaud à Tours, pour que la France, sortie de la lutte, ne soit pas privée du bénéfice de la promesse faite à la France, encore en lutte. » J'avais réitéré ce conseil quand, après notre demande d'armistice, M. Churchill avait renouvelé publiquement sa généreuse déclaration. Je l'avais encore répété, lorsque Roosevelt, recevant M. de Saint-Quentin en audience de congé, lui avait exprimé des intentions bienveillantes touchant l'avenir de la France. Je le répétais de nouveau en ce début d'octobre 1940, pendant qu'étaient mises à l'étude les propositions de lord Halifax. Comme on le verra bientôt, ce ne devait pas être la dernière fois.

Mais rien n'y fit ; et cet article essentiel du mémorandum britannique, — l'engagement de restaurer l'intégrité de la France en Europe et hors d'Europe, — ne fut pas retenu de notre côté comme élément de la négociation franco-anglaise. Ce fut une faute.

Le 12 octobre partit à destination de Londres, via Madrid, une réponse portant le timbre du cabinet du ministre, où elle [352] avait été rédigée, après consultation du Maréchal et d'un certain nombre au

moins des membres du Conseil. N'étant pas sûr que le texte en ait jamais été publié *in extenso*, je le cite ici en entier :

« Le gouvernement français accueille avec faveur les ouvertures du gouvernement anglais tendant à mettre un terme aux actes hostiles dont l'Empire et la flotte française ont été l'objet ou la victime. Les trois conditions préalables posées par le gouvernement britannique à la reprise de relations correctes avec le gouvernement français appellent de sa part les observations suivantes :

« a) Le gouvernement français n'a jamais pris l'initiative d'attaques contre des navires ou des territoires britanniques. Les opérations qui ont eu lieu, où qu'elles se soient déroulées, ont toujours procédé d'initiatives anglaises, dont le gouvernement français a toujours cherché à limiter les conséquences. Le gouvernement français ne songe pas à se transformer en agresseur. Aussi ne peut-il s'expliquer pourquoi le gouvernement britannique le menace de recourir, avec toutes ses forces, dans le cas d'une agression qui ne s'est jamais produite, à des mesures de représailles contre les ports et les territoires coloniaux français. Pour sa part, il doit déclarer nettement au gouvernement britannique qu'il n'hésiterait pas à riposter avec tous ses moyens, si des forces armées britanniques renouvelaient leurs attaques contre des navires français ou des territoires français, ou encore soutenaient une action dirigée contre ces navires ou ces territoires.

« b) Le gouvernement français estime, comme le gouvernement britannique, que des conversations éventuelles pourraient utilement se développer dans le cadre des entretiens qui ont eu lieu le 27 septembre entre M. de La Baume et sir Samuel Hoare.

« c) Le message de lord Halifax précise que le gouvernement britannique ne peut retirer son appui à M. de Gaulle, si celui-ci le réclame, pour « maintenir son autorité dans les colonies françaises qui se rallient à sa cause ». Le gouvernement français ne reconnaît ni la cause, ni l'autorité de M. de Gaulle. Il n'existe qu'un gouvernement français, dont l'autorité s'étend à tous les territoires coloniaux français, et qui a pour strict devoir de défendre l'empire français, d'en faire respecter et éventuellement d'en restaurer l'intégrité contre toute violence. Si le gouvernement britannique prétendait reconnaître un autre pouvoir que celui du gouvernement français sur des [353]

possessions françaises, ou accorder son appui à des entreprises ayant pour objet de soustraire les possessions françaises à l'autorité légitime du gouvernement français, il priverait de sa base nécessaire tout effort tendant à un apaisement entre les deux pays. Mais puisque le gouvernement britannique désire, comme le gouvernement français, une détente, sa politique doit être compatible avec l'honneur, la dignité et les intérêts de la France.

« Quant aux autres questions dont l'examen est subordonné au règlement préalable des trois conditions précitées, le gouvernement français désire, dès maintenant, faire remarquer qu'il n'a pas attendu le mémorandum britannique pour affirmer publiquement et à maintes reprises sa volonté de conserver la maîtrise de son empire colonial et la propriété de sa flotte, désarmée ou non. Ces droits lui sont reconnus par les conventions d'armistice et il a pris les précautions nécessaires pour qu'ils soient respectés.

« Enfin, le gouvernement français déclare qu'il a le vif désir de contribuer à l'établissement d'un *modus vivendi* acceptable par les deux gouvernements, concernant le régime des échanges commerciaux entre les colonies françaises et la métropole, car de la solution de cette question dépendent la vie et la santé d'un grand nombre de Français : hommes, femmes ou enfants.

« Si désireux qu'il soit de ne pas revenir sur des événements qu'il déplore pour ne plus songer qu'à une détente qu'il souhaite, le gouvernement français ne peut se dispenser de contester l'appréciation que porte lord Halifax sur son attitude passée à l'égard de la Grande-Bretagne. Il se croit, en effet, beaucoup plus fondé que le gouvernement de Sa Majesté à se plaindre du cours qu'ont pris les relations franco-britanniques. Le gouvernement français a longtemps supporté passivement les actes d'hostilité de la flotte britannique. Il nourrissait et il nourrit encore l'espoir de recueillir les fruits d'une longue patience, dont il ne s'est départi récemment qu'à regret. »

Cette réponse différait sensiblement d'un premier projet, plus acariâtre, qui avait été amendé. Elle avait été allégée notamment de jugements violents sur le général de Gaulle. Telle qu'elle était sortie de cet élagage, elle laissait encore à désirer. Car elle reflétait, en somme, trop exactement les observations que le Maréchal avait faites de prime

abord. Ce qu'elle contenait de bon se condensait en peu de lignes : la concordance des vœux du gouvernement français avec ceux du gouvernement britannique pour la recherche d'un terrain d'entente ; [354] l'assurance que nous ne songions pas à attaquer des navires, des ports ni des territoires anglais, et pas non plus à laisser tomber aux mains des Allemands la flotte française ni l'empire colonial français ; l'opinion que des pourparlers pouvaient se développer utilement dans le cadre de l'entretien du 27 septembre entre sir Samuel Hoare et M. de La Baume ; l'aveu de l'intérêt que nous voyions à des changes commerciaux entre nos colonies et la métropole. Mais ce que la réponse contenait de mauvais occupait beaucoup plus de place : c'était la discussion et le rejet des conditions posées par lord Halifax ; l'argumentation mise en œuvre pour renvoyer à l'Angleterre la responsabilité exclusive de la tension à laquelle il s'agissait de mettre un terme ; la revendication du droit de riposte et de représailles ; enfin, la contestation du rôle assumé par le général de Gaulle.

Bref, l'ensemble de la rédaction se ressentait du souci, non seulement de conserver pour soi le bénéfice de la position d'offensé, mais de garder une prudente réserve en acceptant le principe d'une conversation franco-anglaise, par laquelle on craignait d'être compromis aux yeux des Allemands, si le fait en venait à leur connaissance. Cette préoccupation-là résultait de la présence, dans le gouvernement, d'un partisan déclaré de l'entente avec les Allemands, en rapports suivis et en pleine négociation avec eux, et d'un ministre de la Marine qui était encore bien loin d'avoir pardonné aux Anglais leurs attaques. La crainte d'une indiscretion ou d'une fuite a exercé son influence sur les termes de maint document officiel émanant de Vichy.

Le ministre comprit-il que la réponse du gouvernement était trop négative pour permettre le développement souhaitable d'échanges de vues entre M. de La Baume et sir Samuel Hoare ? Fit-il tenir à notre ambassadeur à Madrid des instructions verbales plus nuancées, où une place plus large était faite à ce qui pouvait fournir matière au modus vivendi désiré ? Je le croirais volontiers.

En tout cas, M. de La Baume eut le mérite de prendre, dans ses instructions, ce qui était d'intérêt national et de laisser de côté le reste. De nouvelles conversations entre sir Samuel Hoare et lui éliminèrent les difficultés qui s'étaient, jusque-là, opposées à un arrangement et, finalement, les bases d'arrangement suivantes furent ébauchées : le

gouvernement de Vichy renoncerait à ressaisir les territoires français d'outre-mer qui s'étaient ralliés au général de Gaulle ; de son côté, le [355] gouvernement britannique s'abstiendrait de rien entreprendre de nouveau contre les territoires français d'outre-mer demeurés dans l'allégeance de Vichy ; la France métropolitaine pourrait, sans que l'Angleterre y mît obstacle ni entrave, reprendre des relations maritimes avec ses colonies.

Ces bases étaient bonnes et dans l'intérêt commun des deux parties à cette époque. Car il ne faut pas oublier que, dans la situation d'octobre 1940, les États-Unis étant encore neutres et les Anglais encore très à court d'effectifs, nos alliés n'auraient pas pu exploiter militairement leur irruption dans nos possessions d'Afrique du Nord et d'Afrique-Occidentale. L'heure des événements de novembre 1942 n'avait pas encore sonné. D'autre part, l'engagement qu'aurait pris le gouvernement de Vichy de n'entreprendre aucune action contre les colonies françaises ralliées au général de Gaulle nous aurait tiré une fameuse épine du pied, en éliminant l'hypothèse d'un conflit entre Anglais et Français et, chose plus douloureuse encore, entre Français de deux bords.

Les pourparlers en étaient là, quand la diplomatie anglaise se prit à douter que l'amiral Darlan fût d'accord avec M. Paul Baudouin pour renoncer à ressaisir les territoires français d'outre-mer ralliés au général de Gaulle. Sir Samuel Floare s'en ouvrit à M. de La Baume, en lui demandant s'il pouvait compter que les déclarations de nos Affaires étrangères ne seraient pas mises en échec par notre Amirauté. Naturellement, M. de La Baume répondit conformément à ses instructions et les bases d'accord restèrent esquissées comme je l'ai dit.

Mais pendant que s'était déroulée à Madrid cette négociation, menée avec toute la célérité voulue, la fin d'octobre avait été atteinte : et la fin d'octobre vit se produire l'entrevue de Montoire. Je dois ici anticiper un peu sur l'ordre chronologique pour indiquer que cette entrevue, sur laquelle je reviendrai bientôt, coupa court à la négociation de Madrid, et même en anéantit le fruit. Sir Samuel Hoare vint, en effet, dire à M. de La Baume qu'étant donné cet important fait nouveau, dont on ne savait pas au juste ce qu'il couvrait ou annonçait, l'accommodement entrevu entre Londres et Vichy n'était plus possible. M. de La Baume, qui était déjà transféré de Madrid à Berne et dont le séjour à Madrid n'avait été prolongé que pour lui permettre de mener à bien ce qu'il

avait commencé, quitta peu après l'Espagne pour la Suisse ; et la tentative dont il avait été l'intermédiaire tomba à l'eau.

Pendant les quelques semaines sur lesquelles elle s'est étendue, [356] je n'entendis jamais souffler mot d'une autre négociation conduite entre Londres et Vichy, au nom du maréchal Pétain, par le professeur Louis Rougier. Personne ne m'en a jamais parlé, si vaguement que ce fût. Je ne l'ai apprise que quatre ans plus tard, quand elle a été divulguée par celui qui l'avait menée. Je n'ai, d'ailleurs, pas été autrement surpris de l'ignorance où j'en avais été tenu. Car le maréchal Pétain était très secret, même avec ceux à qui il témoignait le plus d'amitié. Toujours est-il qu'il n'a jamais fait avec moi la moindre allusion à des pourparlers par personne interposée entre lui-même, M. Churchill et le *Foreign Office*. Pas davantage M. Paul Baudouin.

Une fois, en revanche, je reçus dans mon cabinet la visite de M. Rougier, que j'avais connu professeur de philosophie à Rome après la guerre de 1914-18 et revu, à Rome aussi, vers 1933, à son retour d'Égypte. Il me demanda mon avis sur l'issue probable des hostilités anglo-allemandes. Je lui répondis que les Anglais auraient le dessus et que leur avantage s'affirmerait dès 1941. Il me dit avoir la même opinion que moi et ajouta : « Je repars pour négocier. — Ah ! lui dis-je, vous négociez ? » Mais, voyant que je ne savais rien de son activité, que je n'étais pas dans le secret, il tourna court, éluda la réponse et parla d'autre chose. Je n'attachai pas d'importance à l'indiscrétion, vite rattrapée, qui lui avait échappé ; et ma distraction, ce jour-là, m'empêcha d'en apprendre davantage.

[357]

TROISIÈME PARTIE
VICHY. L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Chapitre V

LES DEUX ENTREVUES DE MONTOIRE

[Retour à la table des matières](#)

Le message du Maréchal du 16 octobre. — Demande d'explications du chargé d'affaires des États-Unis. — Mon entretien avec M. Matthews et ma note au ministre à ce sujet. — Échange de télégrammes avec notre ambassadeur à Washington. — Ma note du 14 octobre tee de définir une politique extérieure française établie sur des données qui ne consistent pas exclusivement dans la défaite et l'occupation. — Conversation avec le Maréchal quand je la lui porte. — Je suis chargé de préparer un projet de lettre du Maréchal à Hitler. — Ce projet est abandonné presque aussitôt. — Départ de Laval pour la zone occupée. — Comment j'apprends la nouvelle de son entrevue avec Hitler. — Communiqué officiel. — Je me démetts de mes fonctions et demande ma mise en disponibilité. — Je prends congé de M. Paul Baudouin, du Maréchal, de M. Laval. — Ma note au personnel des services. — Télégramme du roi d'Angleterre et message de Roosevelt au Maréchal. — Efforts pour hâter la réponse du Maréchal à ces deux communications. — Effet des deux entrevues de Montoire à Washington, au Canada, en Irlande, en Tunisie. — Télégramme au général Weygand à Alger. — Mon départ de Vichy.

Toutes les négociations ou tentatives de négociation franco-anglaises se sont développées parallèlement à la négociation franco-allemande, que M. Laval poursuivait avec Abetz. Ce parallélisme ne

pouvait qu'inciter le vice-président du Conseil à activer celle dont il était chargé. Peut-être en fut-il de même du côté allemand.

Un *modus vivendi* avec l'Angleterre, malgré l'espoir qu'il ouvrait d'atténuer le blocus, ne se recommandait pas au gouvernement du Maréchal par des raisons aussi pressantes qu'un accord avec l'Allemagne, qui pouvait nous serrer la vis à son gré et qui ne s'en privait pas. Je craignais donc que l'impatience d'aboutir à un arrangement avec les Allemands n'entraînât notre gouvernement à se lier les mains envers eux ; et ma crainte était d'autant plus vive, que sa réponse officielle au mémorandum de lord Halifax avait été plus réticente et, par endroits, plus aigre envers les Anglais.

[358]

Le Maréchal venait de lancer, le 11 octobre, un long message au peuple français. J'entendais dire autour de moi que ce document avait d'abord dû être le manifeste d'un « parti unique », dont il avait été question et que l'on avait renoncé à former : le rédacteur en avait, disait-on, été M. Bergery. Le « papier » ayant plu, le Maréchal l'avait fait sien et, sans doute après quelques retouches, l'avait transformé en un message de lui-même à nos compatriotes. Il contenait un paragraphe sur la politique extérieure, un sur la politique intérieure, un sur la politique économique. Le tout se présentait comme le manifeste de cette « Révolution nationale », dont le Maréchal avait, pour la première fois, prononcé le nom en public le 8 octobre, pour le répéter d'ailleurs le 11.

Le passage sur la politique extérieure avait été composé sans la moindre consultation de nos services, complètement en dehors de moi, et, — je le suppose sans en rien savoir, — agréé tel quel par M. Paul Baudouin. Il posait en principe que la France se libérait également de ses amitiés et de ses inimitiés, « dites traditionnelles », pour repartir en quelque sorte sur de nouveaux frais ; il parlait de paix, pour opposer la conception d'une paix « faite à la manière du passé » à celle d'une « paix vivante pour le vainqueur et génératrice de bien-être pour tous » ; il se terminait en déclarant « qu'en présence d'un vainqueur qui aurait su dominer sa victoire, nous saurions dominer notre défaite ».

Je ne pouvais donc douter que le gouvernement eût fait choix d'une politique étrangère qui, sous la généralité vague des expressions employées pour la définir, affichait un réalisme dédaigneux des amitiés acquises avant l'armistice, une absence délibérée de préjugé contre les

inimitiés dont nous subissions quotidiennement les accablants effets, et se manifestait, pour commencer, par un appel du pied à l'Allemagne.

Ce message du Maréchal fut jugé équivoque, troublant, par plusieurs des diplomates étrangers qui nous témoignaient de l'intérêt, et franchement alarmant par le chargé d'affaires des États-Unis. Celui-ci, M. Matthews, vint le jour même me confier sa crainte que le passage consacré à la politique extérieure ne fût interprété, dans son pays, comme signifiant que la France rejetait l'amitié américaine, aussi bien d'ailleurs que l'amitié anglaise. En effet, c'était toujours, observa-t-il, par les mots d'« amitié traditionnelle » que les relations amicales des États-Unis et de la France avaient été définies jusqu'alors. Aussi devait-on prévoir que le gouvernement de Washington et [359] l'opinion publique américaine appliqueraient les paroles du Maréchal aux relations de notre nation avec la leur. M. Matthews désirait pouvoir démentir cette interprétation, en anticipant sur une demande d'explications, qu'il s'attendait à recevoir.

Je lui répondis en démentant l'interprétation qu'il redoutait, non sans faire pour cela un laborieux effort d'exégèse, mais avec la conviction intime que le Maréchal n'avait pas voulu viser les États-Unis, dont l'amitié lui tenait à cœur. M. Matthews sollicita ensuite de moi des éclaircissements sur les phrases du message qui concernaient la coopération avec l'Allemagne. Ici, je préfère citer textuellement un passage de la note par laquelle je rendis compte au ministre, le même jour, de notre entretien :

« Il (M. Matthews) a indiqué, à ce propos, que l'Allemagne, avec laquelle la France souhaitait pouvoir coopérer, était un pays dont les États-Unis pouvaient devenir très rapidement l'ennemi déclaré. Parlant à titre personnel, d'après des impressions qui, a-t-il dit, lui étaient propres, il a exprimé l'opinion que son gouvernement pouvait entrer en guerre dans un assez bref délai. La situation des États-Unis par rapport à l'Angleterre, a-t-il observé, était à peu près celle de l'Italie par rapport à l'Allemagne, juste avant l'intervention italienne. Finalement, il a demandé, toujours à titre personnel et parlant sans instructions, si éventuellement la France pourrait conserver des relations diplomatiques avec les États-Unis, dans le cas où les États-Unis seraient en guerre avec l'Allemagne. »

De nouveau, je dus faire appel à l'exégèse pour expliquer le sens du message. Je donnai à la coopération franco-allemande une signification réduite à la recherche, pour le présent, des moyens d'alléger les charges de l'occupation et, pour l'avenir, des conditions propices à un voisinage pacifique avec l'Allemagne. Je prétendis que l'intention du Maréchal avait été surtout de constater que les Allemands pouvaient nous faire infiniment de mal et, ensuite, de leur poser implicitement la question : est-ce votre intérêt ?

M. Matthews promit de prévenir les réactions de son gouvernement en transmettant à Washington les explications que je lui avais données. Avant de me quitter, il fit allusion à la tension très aiguë des rapports du Japon avec les États-Unis, pour en conclure que l'accord franco-japonais d'août-septembre ne pouvait pas avoir été vu de bon œil par ses compatriotes. Sur ce point, je lui objectai que nous nous en étions [360] tirés au mieux, après deux mois d'une négociation pendant laquelle les États-Unis n'avaient pu nous prêter aucun appui matériel.

Le lendemain (12 octobre), nous avons télégraphié à notre ambassadeur à Washington une paraphrase des propos échangés entre M. Matthews et moi, et nous avons fait en sorte d'y placer les assurances suivantes :

« Il n'a jamais été question chez nous de répudier les relations amicales avec les États-Unis et si quelqu'un ne peut pas être soupçonné de n'en pas faire tout le cas qu'elles méritent, c'est bien le maréchal Pétain... Vous pouvez affirmer en toute bonne foi à vos interlocuteurs que nos intentions et nos sentiments envers les États-Unis sont au-dessus de tout soupçon et que nous y trouvons notre meilleure raison d'espérer qu'ils nous garderont, de leur côté, leur amitié et leur sollicitude. »

Quatre jours après, le 16 octobre, M. Henry Haye nous télégraphia qu'il avait lui-même abordé le sujet au Département d'État et constaté, dans un entretien avec M. Sumner Welles, que ma conversation avec M. Matthews avait « atténué les doutes surgis sur la signification du message ». Le mot « atténué » indiquait que les doutes n'avaient pas été complètement dissipés ou levés. Cette indication nous était confirmée par la phrase finale du télégramme de notre ambassadeur :

« La démarche du chargé d'affaires des États-Unis à Vichy est un signe de l'extrême susceptibilité dont font preuve actuellement, à notre égard, les milieux officiels américains. »

J'avais été contrarié de devoir me creuser la tête pour justifier les termes d'un message dont je n'avais eu connaissance qu'en l'entendant à la radio. D'autre part, j'étais inquiet de voir le gouvernement afficher le désaveu du passé et le parti pris d'innover.

Dans ces conditions, ne convenait-il pas de réagir, une fois de plus, contre la tendance à pactiser avec l'Allemagne, à ne faire dépendre notre sort que d'elle ? N'était-il pas opportun de définir une politique extérieure française, établie sur des données plus nombreuses et plus complexes que les seuls faits de notre désastre militaire et de l'occupation allemande ? Je le crus et c'est ce que je fis dans une note du 14 octobre 1940 : donc, deux jours seulement après le départ de la réponse du gouvernement au mémorandum de lord Halifax et trois jours après ma conversation avec M. Matthews. Avec toutes les précautions nécessitées par l'état d'esprit régnant, en tenant le plus grand compte possible des préjugés auxquels je me [361] heurtais, du courant contre lequel je luttais, j'exprimai ou répétai des opinions dont j'espérais faire, à la longue, adopter quelque chose.

Connues ou prévues, les prétentions de l'Allemagne et de l'Italie nous dictaient, selon moi, le but de notre politique extérieure. Ce ne pouvait être que sauver le plus possible de ce qui nous appartenait.

Sans doute avions-nous aussi à résoudre les questions qui résultaient de l'armistice et de l'occupation. Mais leur intérêt était surpassé par celui de préserver, dans toute la mesure du possible, l'intégrité de notre territoire métropolitain et l'essentiel de notre empire d'outre-mer. But difficile à atteindre, sans doute, dans l'état de nos moyens.

Nos moyens étaient conditionnés par les conséquences désastreuses de notre défaite. Mais ils l'étaient aussi par l'ensemble de la situation internationale. Les conséquences de notre défaite ne pouvaient pas s'atténuer appréciablement dans un court délai. Mais la situation internationale évoluait et pouvait nous devenir moins défavorable.

La campagne d'été s'était terminée sans que l'Allemagne eût marqué aucun avantage décisif. L'invasion annoncée ne s'était pas produite. Une campagne d'automne était encore possible ; elle pouvait

apporter la décision ou la faire prévoir. Mais il était à remarquer que la stratégie des puissances de l’Axe paraissait changer. À la méthode du corps à corps, de l’attaque directe contre les îles Britanniques, elles avaient substitué celle d’une vaste manœuvre indirecte, d’une sorte de coup par la bande. L’Italie dirigeait une offensive contre l’Égypte. Elle massait des troupes en Italie contre la Grèce. L’Allemagne mettait la main sur la Roumanie, en occupait militairement certaines parties. Elle ramenait des divisions de l’ouest à l’est, sur la frontière russe, en faisait passer par la Finlande au nord de la Norvège. Rome et Berlin exerçaient une forte pression sur l’Espagne pour la faire entrer en guerre. Le Japon, l’Allemagne et l’Italie signaient un pacte d’alliance. Le champ de bataille avait donc tendance à s’élargir. Des opérations excentriques s’annonçaient, sinon pour suppléer à l’opération principale, au moins pour lui venir en aide.

Résistance anglaise, élargissement des opérations, avaient déjà produit des effets sur le plan international. Dans l’Empire britannique, peut-être l’Afrique du Sud ne serait-elle plus en guerre, si sa métropole avait moins brillamment résisté à l’Allemagne. En Europe occidentale, peut-être l’Espagne [362] serait-elle déjà en guerre contre l’Angleterre, si celle-ci avait fait moins bonne contenance devant les Allemands. Dans le Proche-Orient, la même raison avait maintenu intacte l’entente d’Ankara avec Londres ; ensuite, l’avance allemande vers la mer Noire, faisant sentir aux Turcs que la guerre approchait d’eux, avait resserré entre eux et les Russes des liens détendus. En Europe septentrionale et orientale, la Russie avait éveillé les méfiances de l’Allemagne en occupant les trois pays baltes et la Bessarabie. L’Allemagne, réciproquement, avait éveillé les méfiances de la Russie, en mettant la main sur la Roumanie et, à un moindre degré, sur la Finlande. D’ores et déjà, la Russie rendait à l’Angleterre, en retenant des unités allemandes sur la frontière orientale du *Reich*, un service qui n’était pas négligeable. Sa réaction au pacte germano-italo-japonais consistait à faire bonne mine à mauvais jeu. Par crainte, elle ne s’exposerait pas à une rupture avec l’Allemagne. Mais elle n’ignorait pas que son compte lui serait réglé par les Allemands, à peine ceux-ci en auraient-ils fini avec les Anglais. C’est sous l’incubation d’un conflit entre Slaves et Germains que se développaient les rapports de Berlin avec Moscou.

En Amérique du Nord, l’Allemagne avait inspiré aux États-Unis, après la défaite de la France, une crainte qui pouvait être paralysante.

Cette crainte était, grâce à la résistance anglaise, devenue un facteur d'action. Moins la cause britannique avait paru perdue, plus le concours américain s'était intensifié, la solidarité anglo-américaine resserrée. L'isolationnisme perdait chaque jour du terrain au profit de l'interventisme. Le gouvernement américain vendait des torpilleurs à l'Angleterre. Londres et Washington se mettaient d'accord pour avoir des bases navales communes dans la mer des Antilles et le Pacifique. Loin d'intimider les États-Unis, le pacte germano-italo-nippon faisait sur eux l'effet d'un stimulant. En resteraient-ils là après l'élection présidentielle de novembre ? Iraient-ils au bout de leur évolution ? En tout cas, leur adhésion morale et matérielle à la cause britannique était déjà suffisante pour donner à la guerre en cours l'aspect d'une lutte du inonde anglo-saxon contre le germanisme. C'était là un phénomène de grande portée politique.

L'on constatait donc les prodromes d'une large extension du conflit. Si elle n'était pas enrayée, elle transformerait la guerre actuelle en guerre universelle. Dès maintenant, elle attestait les répercussions politiques de cette guerre sur divers points de plusieurs continents.

[363]

La guerre ne pouvait s'étendre sans se prolonger. Or, l'Allemagne et l'Italie, même si elles remportaient des succès sur des théâtres extérieurs, pouvaient ne pas se trouver bien de la prolongation de la guerre. Car la première, malgré son formidable potentiel de production et ses remarquables capacités de résistance morale, n'était à l'abri, ni de l'affaiblissement matériel, ni de la démoralisation. Quant à la seconde, elle avait une structure économique et un climat moral qui ne lui permettraient pas de soutenir longtemps l'épreuve d'une guerre prolongée. Il serait risqué, à l'heure actuelle, de vouloir prédire comment évoluerait cette situation internationale mouvante. Mais l'on devait constater qu'elle comportait beaucoup d'inconnu et contenait en germe le principe de plusieurs évolutions diverses.

Après avoir ainsi dépeint la situation du moment, en plaçant dans mon tableau tout ce dont notre gouvernement aurait eu à tenir compte et en y insistant à dessein, je lui déconseillais de parier, d'opter, parce que je ne pouvais douter du choix qu'il eût fait, en cas de pari ou d'option. Je l'engageais donc à une expectative vigilante et lui en donnais les raisons.

Il ne dépendait pas de nous de revenir à l'Angleterre, encore que sa victoire apparût à l'instinct populaire comme notre meilleure chance de salut. Il ne tenait qu'à nous, au contraire, de nous offrir à l'Allemagne : mais c'était sans garantie ni chance qu'elle renonçât pour cela à nous mutiler. Quant à l'Italie, qui n'était « victorieuse » et partie prenante qu'au titre d'alliée du *Reich*, elle ne pouvait espérer sa part de proie française qu'autant que l'Allemagne prélèverait la sienne. Aussi craignait-elle de devoir modérer ses appétits, dans la proportion où les Allemands modéreraient les leurs. Notre liberté d'action extérieure était donc loin d'aller actuellement jusqu'à la possibilité d'option. Elle se mouvait, quant à présent, dans un espace plus étroit. Avec l'Angleterre, le maximum à quoi nous puissions aspirer pour l'instant était une détente. Mais cette détente était de notre intérêt. Car si l'Angleterre était victorieuse, la *pax britannica* nous serait infiniment moins désavantageuse que la *pax germanica*. Il y avait donc là une chance dont nous ne devons pas nous priver. Sur ce point, j'affirmais :

« Nous n'avons pas le droit, dans l'état actuel du conflit, de dédaigner une déclaration comme celle que le gouvernement britannique a faite publiquement et communiquée aux neutres par la voie diplomatique : à savoir, qu'il est résolu à rétablir la France dans son intégrité et sa grandeur. »

Je montrais ensuite que des rapports orageux avec Londres [364] nous aliéneraient inmanquablement Washington. Les dispositions des États-Unis à notre égard étaient entièrement subordonnées à celles de l'Angleterre. La concordance des unes avec les autres nous avait été surabondamment démontrée depuis trois mois. Une détente anglo-française conditionnait une détente franco-américaine. Le concours diplomatique américain, à l'heure de la paix, dépendrait pour nous des sentiments qu'éprouveraient envers nous le peuple et le gouvernement britanniques. Or les États-Unis, soit qu'ils eussent pris part à la guerre d'ici là, soit qu'ils eussent seulement poussé et accru leurs armements, pourraient peser d'un poids considérable sur le règlement des comptes. Croire que nous puissions, sans inconvénient, être indifférents à leur sympathie ou à leur antipathie, serait une erreur. Pour ces raisons, nous avons un intérêt certain à ménager le monde anglo-saxon.

Visant alors le cas où le renouvellement d'incidents franco-anglais ne pourrait être évité, j'insistais pour qu'il n'en fût pas tiré de conséquence extrême. Il nous appartenait d'avoir, le cas échéant,

assez de sagesse pour ne pas nous laisser conduire où nous ne voulions pas aller. Il ne nous conviendrait d'être les jouets, ni des mauvais procédés des Anglais, ni du machiavélisme des Allemands et des Italiens. Car, déclarée ou non, une guerre franco-britannique n'aurait pas que des effets diplomatiques à retardement. Elle entraînerait vraisemblablement la destruction ou l'effritement des restes de notre marine, au bénéfice principal de l'Italie, qui, ne risquant presque jamais sa flotte hors de ses ports, serait alors seule à posséder une marine intacte à la fin du conflit actuel.

En attendant l'évolution des opérations militaires et de la situation internationale, il s'agissait donc pour nous de « durer », comme il s'était agi pour certains de « vivre » sous la Terreur : mais de « durer sans aggraver le présent ni hypothéquer l'avenir ». Ce résultat-là était à emporter chaque jour sur l'Allemagne et sur l'Italie.

Une fois de plus, je montrais que compter sur l'Italie pour refréner l'Allemagne, était une chimère. L'Italie était dans une telle position d'infériorité par rapport à l'Allemagne, qu'elle n'était pas libre envers celle-ci. Elle avait, en outre, encore plus d'appétits que son alliée. Enfin, elle croyait devoir s'arrondir d'autant plus, que le *Reich* avait déjà absorbé plus de dépouilles. L'idée de jouer de l'Italie pour modérer l'Allemagne devait donc être abandonnée comme condamnée par l'expérience. Le mot « Italie » ne signifiait d'ailleurs plus [365] « peuple italien » : il n'équivalait plus qu'au nom propre Mussolini. Or, Mussolini était fermé à toute idée de rapprochement avec nous, autrement qu'après avoir prélevé sur nous quelques livres de notre chair. L'idée d'entente latine, souvent émise chez nous, n'était admise par lui qu'autant que nous y entrerions après mutilation et sur un plan inférieur à celui de sa nation. Il n'y avait pas un chef de gouvernement sur qui la rapidité et les proportions de notre désastre eussent produit plus d'impression, ni qui en eût tiré une conclusion plus absolue, quant à la profondeur de notre déchéance. Un journal à ses ordres, comme tous ceux de son pays, déclarait récemment que la France était déclassée pour deux siècles. D'où chez lui, qui se piquait du réalisme le plus cynique, l'âpre résolution d'exploiter à fond l'aubaine inespérée de notre effondrement. L'Italie ne deviendrait pour nous plus traitable et plus maniable, que si les affaires de l'Axe se faisaient moins brillantes, qu'elle-même s'affaiblissait et que nous commencions à nous relever.

Ayant ainsi détruit l'illusion de pouvoir tirer parti des Italiens, je passais aux Allemands. Je m'efforçais d'orienter notre gouvernement vers un redressement de son attitude envers eux et d'aiguiller notre négociation avec eux sur une voie honorable.

De nouveau, je constatais que, n'ayant pas été haïs chez nous du fait de leur victoire, ils l'étaient de jour en jour davantage du fait de leur occupation. Il avait dépendu d'eux, au lendemain de l'armistice, de montrer un minimum de générosité, dont, leur aurait su gré notre population abattue et désemparée. Mais ils n'avaient fait aucun cas de cette occasion. Ils s'étaient comportés envers nous comme s'il leur était indifférent de se rendre insupportables à notre nation et qu'il leur suffisait de compter sur la contrainte.

Je m'attaquais alors à l'attitude d'aplatissement qui était trop souvent la nôtre. Il ne semblait pas que nous eussions été servis par les excès de zèle qui étaient manifestés dans nos journaux et nos émissions radiodiffusées. L'exagération ne pouvait que nuire à notre considération sans profiter à nos intérêts. C'était, ici le cas de se rappeler l'axiome énoncé par Hitler dans son discours au *Reichstag* du 30 janvier 1934 :

« L'expérience enseigne qu'une attitude d'humble soumission chez les vaincus, loin d'inciter les vainqueurs à l'apaisement, les encourage toujours plus à de nouveaux abus. »

Aux yeux des Allemands comme des Italiens, notre effondrement militaire et notre désagrégation politique nous avaient [366] laissés sans prestige. Nous ne pouvions en récupérer une part qu'en alliant au sentiment de notre faiblesse toute la tenue morale et toute la dignité possibles. Cette attitude était celle qui, en nous faisant le mieux respecter des Allemands, répondrait le mieux à nos intérêts. C'est là un point sur lequel je crus devoir être très affirmatif :

« Nous ne pouvons pas ne pas opposer un refus à certaines exigences allemandes. Car il se peut que notre refus coupe court à l'exigence que nous aurons jugée inadmissible. Du reste, même si les Allemands passent outre, il est alors préférable pour nous de subir un *diktat*, que de nous exécuter de bonne grâce. Nous ne pouvons pas non plus ne pas protester contre certaines initiatives allemandes, prises en dehors de nous. D'abord, notre protestation maintient le droit et réserve l'avenir. Ensuite, même inutile, la résistance opposée sur un point peut faire

hésiter l'adversaire à revendiquer sur un autre point. Moins nous protesterons contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine, plus les Allemands seront tentés de nous enlever la Flandre. Nous ne pouvons pas enfin ne pas faire constater aux Allemands qu'ils nous imposent des sacrifices non prévus par l'armistice, et cela sans aucune contrepartie pour nous. »

L'aspect négatif du problème franco-allemand ainsi exposé, j'en considérais l'aspect positif, parce que c'était celui sur lequel le gouvernement avait tendance à s'hypnotiser exclusivement.

Pour que pût être poursuivi un *modus vivendi* avec l'Allemagne, à plus forte raison un rapprochement avec elle, il était nécessaire qu'elle en créât d'abord les conditions ; et pour qu'elle en créât les conditions, il était nécessaire qu'elle fût persuadée de son intérêt à le faire. La persuader signifiait convaincre son *Führer*, puisque lui seul comptait. C'était donc de lui que nous avions à faire comprendre qu'il aurait plus d'intérêt à nous épargner, qu'à nous tyranniser et saigner à blanc. Tel pourrait être l'objet d'un mémorandum, adressé à Hitler par le canal de la commission de Wiesbaden ou de l'ambassade d'Allemagne à Paris. Au moins aurions-nous ainsi la certitude que notre communication irait à son adresse, tandis que les recours des membres de notre gouvernement aux autorités allemandes de France occupée ne les mettaient jamais en présence que d'exécutants et n'aboutissaient jamais aussi qu'à régler au jour le jour des cas d'espèce à notre détriment intégral, sans même un minimum de garanties en échange des sacrifices continuels qui nous étaient infligés.

[367]

Quand je compare, à sept ans de distance, le crédit que je faisais ou affectais de faire au bon sens de Hitler avec mon incrédulité motivée à la modération de Mussolini, je ne peux m'empêcher de trouver le contraste bien violent et bien injustifié. Car Hitler valait encore moins que Mussolini, et la possibilité de convertir le premier à une sorte de tempérance politique était encore plus chimérique que celle de faire entendre raison au second. Mais Hitler jouissait alors à Vichy d'un préjugé favorable ; nombre de nos ministres lui attribuaient des dons politiques exceptionnels ; l'on disait couramment que, dans le jeu d'enfer qu'il avait joué depuis 1935, il n'avait pas commis une seule faute. Aussi l'unique moyen pour moi de faire passer les vérités que je

tenais à énoncer était-il de ne pas paraître m'élever contre la réputation faite au *Führer*.

Une des vérités que j'avais à cœur de formuler concernait notre empire colonial : c'était que nous repoussions de nos territoires d'outre-mer les forces de l'Angleterre et celles de la France libre, bien que nous eussions tout lieu de craindre qu'ils nous fussent pris par l'Allemagne et l'Italie. Peut-être les Allemands et les Italiens ne les avaient-ils soustraits à toute occupation que pour leur enlever une raison de s'insurger contre l'armistice, et se proposaient-ils d'y prendre pied ou d'en disposer en faveur de tiers, une fois que la démobilisation coloniale nous aurait privés des moyens de les défendre. Cette hypothèse n'était nullement à exclure : elle était même plausible. En tout cas, elle était à la base des initiatives que prenaient les Anglais et les « gaullistes », lorsqu'ils tentaient de s'emparer de nos colonies par la force. Elle était aussi à l'origine de l'inquiétude qui régnait parmi nos colons, nos administrateurs et officiers coloniaux, nos sujets et protégés. Il était de fait que nous nous trouvions actuellement dans le cas de défendre nos colonies contre les Anglais et les « gaullistes », sans savoir si nous pourrions ensuite les garder pour nous, si nous n'aurions pas, plus tard, à les remettre aux Allemands, aux Italiens, ou encore à des tiers, Espagnols ici, Japonais là. Cela était grave et pourrait nous conduire à un véritable jeu de dupe. Nous devions être résolus à défendre, au prix de n'importe quel risque, ce que, dans notre empire, nous considérions comme essentiel et vital. Aussi nous importait-il grandement de ne pas nous laisser désarmer au-delà d'une mesure qui nous permît encore d'y résister à une agression extérieure.

L'allusion du Maréchal à la paix, dans son message du 11 octobre, la présentait presque comme un élément de cette [368] « Révolution nationale », désormais officiellement mise à l'ordre du jour. Ce n'était pas la première fois qu'il parlait publiquement de la paix comme d'un des buts de son gouvernement. Dès le 11 juillet, il avait dit aussi dans un message radiodiffusé : « Il faut négocier et conclure la paix. » Le 6 septembre, dans son message à l'Empire, il avait déclaré : « La France a perdu la guerre », pour continuer, il est vrai, en affirmant que son unité était à sauver. Je devais donc, aussi, contrecarrer la tendance du gouvernement à croire venue l'heure de la paix, à prendre l'initiative de la négocier : et en tout cas devais-je encadrer de quelques garde-fous la voie d'une négociation franco-allemande, engagée et poursuivie

complètement en dehors du ministre des Affaires étrangères et de moi-même. Tout, à mon avis, administrait la preuve de ce fait capital : que la situation militaire et la situation internationale pouvaient évoluer en notre faveur. N'en résultait-il pas clairement que l'heure propice à la paix ne pouvait pas être, pour nous, celle où l'Allemagne avait encore le plus de cartes en mains et nous-mêmes le moins ? Ce me semblait et je tins à le rappeler. Ce m'était aussi un thème habituel, que de prôner la résistance à l'inadmissible, la protestation contre l'intolérable. Je revins donc sur ces idées à la fin de ma note.

Ce ne devrait jamais être une raison pour nous, parce que les Allemands et les Italiens proclamaient des principes de leur choix, comme celui de « l'espace vital », de n'en pas proclamer d'autres, inspirés du droit naturel et conformes à notre intérêt. Alors même que la force finirait par prévaloir complètement sur eux, le rappel obstiné que nous en aurions fait contiendrait en lui les réparations de l'avenir : cela, qu'il s'agît d'Alsace-Lorraine, de Flandre française, de comté de Nice ou d'Afrique du Nord... La pire faiblesse matérielle ne justifiait pas la résignation à l'inacceptable. Il n'était pas prouvé qu'il nous convînt, dans la situation internationale actuelle, d'anticiper sur des tractations de paix. Si souhaitable que fût une négociation avec les Allemands, nous pourrions donc avoir, éventuellement, à en limiter l'ampleur. Quelles que fussent les circonstances où sonnerait l'heure de la paix, il y aurait à regimber contre des conditions excessives. Que si un traité de paix devait nous être exagérément onéreux, mieux vaudrait alors le subir comme un *diktat*, que de perdre le droit de le déclarer imposé par la force. Mais il n'était pas inéluctable que la paix nous fût un *diktat*. Notre destin restait suspendu aux vicissitudes d'une lutte dont notre élimination n'avait [369] pas décidé et dont les développements n'étaient pas achevés. La continuation de la guerre et l'incertitude du lendemain, tout en laissant pour nous subsister de grands risques, nous rendaient cependant des chances. À nous de ne pas les compromettre et, si elles venaient à se préciser, d'en tirer parti !

Ma conclusion était, en somme, une exhortation à « l'attentisme », sans toutefois le nommer. Le mot venait alors d'être inventé. Il l'avait été par les germanophiles, par les partisans de la politique de M. Laval, pour railler, pour bafouer les gens qui faisaient obstruction à l'évolution vers l'Allemagne. Or « l'attentisme » était le maximum de ce que l'on

pouvait espérer obtenir du gouvernement ; et l'expérience n'allait pas tarder à me prouver que même cela ne pouvait être obtenu de lui.

Je remis ma note à M. Paul Baudouin. Il la jugea propre à faire réfléchir le maréchal Pétain, sur quelques-uns des défauts de la politique que lui prônait M. Laval, et m'engagea à la lui porter. Il ajouta :

— Je hâterai d'autant plus ma négociation avec Hoare par La Baume, que je sens celle de M. Laval avec Abetz plus près d'aboutir à quelque chose.

— À quoi ? lui demandai-je.

— Franchement, reprit-il, je n'en sais rien.

Suivant le conseil de mon ministre, je portai ma note au Maréchal. Il la reçut avec la bonté qu'il me témoignait invariablement. Mais c'était une « note-fleuve » et je ne pouvais lui demander de s'y plonger en ma présence. Il m'assura qu'il la lirait et, en attendant, m'interrogea : « Qu'avez-vous voulu dire ? » Je lui résumai alors brièvement mon argumentation, en insistant sur l'indécision de la situation militaire, l'élargissement des opérations, l'extension probable de la guerre, la mouvance de la situation internationale, la possibilité qu'elle nous devînt moins désavantageuse, l'intérêt d'une détente avec les Anglais, la nécessité de ne pas nous aliéner les États-Unis, le devoir de ne pas dire amen à toutes les injonctions des Allemands, celui de leur faire entendre des doléances, l'opportunité de leur représenter qu'il était contradictoire de prétendre à un rapprochement avec nous en se rendant toujours plus haïssables, enfin le danger de se laisser embarquer dans une négociation prématurée de paix. Il me répondit :

— Oh ! la paix, elle n'est pas pour demain ! D'ailleurs, Hitler entend ne la faire qu'en bloc. Mais, en attendant, j'ai les Allemands sur le dos. Je suis bien décidé à n'en pas passer par leurs quatre volontés ; mais je suis bien obligé de compter [370] avec eux. C'est vrai qu'ils font fausse route en se faisant détester. J'irai à eux comme j'ai fait pour les mutins en 1917.

— Mais les mutins, monsieur le Maréchal, étaient Français et, qui plus est, sous vos ordres. Les Allemands sont les occupants et se conduisent en tortionnaires. Une démarche de vous auprès d'eux compromettrait votre personne.

— Il n'en est pas question maintenant, conclut-il évasivement.

Je redescendis de chez le Maréchal troublé, et plus encore intrigué. Je le savais torturé par les entraves que les autorités d'occupation mettaient à son administration, obsédé par le désir de les desserrer, de rendre quelque liberté d'action à son gouvernement, plus que gêné aux entournures. Peu de temps auparavant, recevant une délégation de je ne sais quelle partie de la France, il avait avoué :

« J'ai la corde au cou ; de temps à autre, on me la serre. »

Et il avait fait le geste de serrer cette corde symbolique.

Le surlendemain, M. Paul Baudouin me pria de préparer une lettre du Maréchal à Hitler, sur un thème qu'il m'indiqua sommairement : protestation contre l'exercice perpétuel de la contrainte, appel au sens politique du *Führer* pour l'amener à nous ménager. Il s'agissait, me dit-il, de substituer l'idée d'une lettre à celle d'une entrevue, que M. Laval insinuait dans l'esprit du Maréchal, en lui conseillant d'essayer sur les Allemands l'effet de son prestige.

L'idée d'une entrevue du Maréchal avec Hitler était-elle donc dans l'air ? Cela me paraît probable, rétrospectivement, quand je rapproche le projet de lettre que je fus chargé de rédiger, de la demi-confiance qui avait échappé au Maréchal l'avant-veille, lorsqu'il m'avait dit : « J'irai à eux comme j'ai été aux mutins en 1917. » Mais je ne crois pas que le Maréchal, ni personne de son entourage le plus proche et le plus intime, se crût encore très près du jour où pareille éventualité deviendrait une réalité.

J'avoue que, lorsque je fus en présence de mon papier, je me trouvai un peu dans l'état d'un lycéen à qui l'on aurait donné pour sujet de composition, en dissertation française, la lettre d'un personnage historique à un autre : Louis XI écrit à Charles-le-Téméraire, de Péronne, ou bien François I^{er} à Charles-Quint, du château de Madrid, pour lui représenter l'avantage qu'il aurait à le relâcher. Mon embarras à me tirer de cette composition eût été grand, si je n'avais consacré aux rapports franco-allemands, le 14 août, une note dont je pouvais démarquer [371] les passages essentiels. C'est ce que je fis, sans pouvoir, hélas ! perdre de vue la disparité de position entre les deux correspondants, mais en tâchant quand même de conserver à ma prose le ton de dignité et de fermeté qui me paraissaient nécessaires.

Je commençai donc par constater que les innombrables cas d'espèce, quotidiennement posés par l'armistice et l'occupation, étaient dominés par la question des rapports franco-allemands, qui en subissaient inévitablement les effets, mauvais parce que la méthode uniformément employée par le *Reich* était la contrainte. J'observai ensuite qu'il avait dépendu de l'Allemagne d'orienter vers le mieux nos rapports d'avenir avec clic, mais qu'elle en avait dédaigné l'occasion. Trop souvent, disais-je, l'attitude, le comportement, l'action même de ses représentants, à tous les degrés de la hiérarchie, nous avaient paru signifier qu'il leur était indifférent d'indisposer et d'alarmer l'opinion publique française et qu'il leur suffisait de pouvoir compter sur la sommation. Je notai qu'une amélioration progressive des relations franco-allemandes n'était possible, que si l'Allemagne en créait les conditions et, pour les créer, se persuadait de son intérêt à le faire. Je défendis ensuite le Maréchal et ses agents contre le reproche de parler en juristes ou d'oublier qu'ils parlaient au nom d'un pays vaincu. J'invoquai l'expérience propre du signataire, qui avait lui aussi connu la victoire, pour affirmer qu'il y avait plus de vraie prévoyance dans la modération que dans la rigueur. Je pris ensuite, une à une, les principales difficultés suscitées par les autorités d'occupation au gouvernement et à l'administration de la France, occupée et non occupée : rigidité de la ligne de démarcation ; obstacles dressés devant la remise en place des populations déplacées et la remise en marche de la vie économique ; restrictions et dérogations à la faculté de gouverner et d'administrer la France entière ; conditions inacceptables posées au retour des administrations à Paris et à l'installation du gouvernement à Versailles ; multiplicité des réquisitions, perquisitions, investigations, contrôles ; pillage de dépôts d'archives, de collections nationales, de souvenirs militaires, devenus l'objet de prélèvements à l'abri desquels ils auraient dû être ; obstination à garder la totalité de nos prisonniers de guerre. J'indiquai que, dans nombre de ces cas, l'Allemagne aurait pu se dispenser d'exigences, dont le bénéfice pratique ne nous apparaissait pas. J'alléguai que, de son propre point de vue, la valeur positive d'une pacification future entre son peuple et le nôtre dépasserait de beaucoup celle des concessions qu'elle nous ferait [372] en tempérant des rigueurs excessives. Je terminai en déclarant que cette question d'ensemble était à considérer dans un esprit et sur un plan différents de ceux où l'avaient été les affaires courantes.

Mon « papier » ne fut pas retenu. Le 21 octobre, M. Paul Baudouin me le rendit, en me disant qu'il n'avait pas paru assez souple et qu'au surplus M. Laval entendait rester seul maître de la négociation avec l'Allemagne. Je ne regrettai pas que ce projet de lettre à Hitler ne fût pas parti : pour des raisons exactement opposées à celles qui l'avaient fait rejeter, il ne me satisfaisait pas.

Le ministre ne me confia pas qu'il avait eu l'intention d'y substituer une lettre de lui-même à Ribbentrop, puis y avait renoncé. Je n'ai connu ce projet que sept ans plus tard. Aujourd'hui encore, j'en suis réduit aux conjectures sur la raison qui le fit naître, comme sur celle qui le fit abandonner. Mais je crois pouvoir risquer une supposition, qui a les plus grandes chances d'être exacte : c'est que M. Laval s'ouvrit au Conseil d'une entrevue imminente, arrangée par Abetz, entre Ribbentrop et lui. De là, sans doute, le désir de M. Paul Baudouin de lui couper l'herbe sous le pied en écrivant à Ribbentrop, puis sa renonciation à le faire, soit parce qu'il n'en avait plus le temps, soit parce qu'il en fut empêché.

Le même jour ou le lendemain, le bruit se répandit dans nos bureaux que M. Laval était parti en automobile pour Paris, en emportant son chapeau haut de forme. Son départ ne constituait pas une grande nouvelle : les précédents étaient nombreux. Mais le carton à chapeau en était une ! Voilà à quel indice, une coiffure, nous avons pu nous douter que le vice-président du Conseil comptait rencontrer un Allemand plus haut placé qu'Abetz ! En méditant sur ce détail, je me rappelais les articles officieux de journaux, qui avaient proclamé que désormais les hauts fonctionnaires auraient une responsabilité réelle : et c'est un couvre-chef qui me renseignait sur les intentions d'un ministre ! Ce ministre, à la vérité, n'était pas le mien, mais supplantait le mien dans une affaire où mon dessaisissement ne mettait pas à couvert, pour le public, mon apparente responsabilité. Elle me pesait de plus en plus et, par surcroît, j'étais agacé de devoir mon tuyau à un tube.

Le 23 octobre au matin, ne devant encore mes lumières qu'à ce huit-reflets, je descendais de ma chambre à mon bureau, quand l'ambassadeur du Brésil, M. de Souza-Dantas, rencontré par hasard, me dit mystérieusement :

[373]

« Il me semble bien que quelque chose d'important se soit passé hier. »

Continuant mon chemin, je vis venir à moi l'un de mes deux secrétaires, M. de Nerciat, qui m'annonça :

« M. Laval a eu hier une entrevue avec Hitler. »

C'est ainsi que, secrétaire général des Affaires étrangères, j'appris la nouvelle de cette importante entrevue, prélude d'une autre, encore plus sensationnelle.

La nouvelle dépassait de beaucoup mon attente. Mais je n'étais pas au bout de mes surprises.

Dans la journée, j'appris que M. Laval était rentré à Vichy pour rendre compte au Conseil des ministres et conférer avec le Maréchal. Il prétendit, me dit-on, ne pas avoir su, à son départ de Vichy, devoir rencontrer Hitler et s'être attendu seulement à une entrevue avec Ribbentrop. Abetz l'avait fait monter en auto à Paris sans lui dire où il le conduisait, ni pourquoi il l'emmenait en province, puis en cours de route lui avait demandé :

— Savez-vous qui vous allez rencontrer ?

— Oui, M. de Ribbentrop.

— Eh bien, non ! Le *Führer* en personne !

— Sans blague !

C'est ainsi que M. Laval aurait été conduit à une entrevue avec Hitler, sans l'avoir su d'avance.

Cette version de l'événement, donnée par lui au Conseil des ministres, me parut très suspecte. Peut-être ai-je eu tort, mais je n'y crus pas. Cette surprise-party à rebours me parut invraisemblable, dans une occasion aussi sérieuse. En tout cas, si la vérité était cela, fallait-il que M. Laval se fût avancé avec Abetz, pour que celui-ci eût disposé de lui de la sorte et, qui plus est, disposé presque autant du maréchal Pétain, que Hitler attendait à Montoire !

De ce qui s'était dit entre Hitler et M. Laval, de ce que M. Laval en relata au Conseil des ministres, je n'ai jamais rien su de précis et, aujourd'hui encore, n'en sais pas davantage. Je présume qu'entre le *Führer* et le vice-président du Conseil, il fut question de la

« collaboration » franco-allemande, qui devait sortir consacrée de la deuxième entrevue de Montoire. Évidemment s'est-il agi aussi de l'invitation que M. Laval, transformé en messenger de Hitler, apportait au maréchal Pétain pour rencontrer le *Führer* le lendemain.

Cette invitation était la carte forcée. Comment, en effet, aurait-elle pu être refusée, dès l'instant que Hitler attendait [374] le Maréchal dans son train blindé, à l'endroit même où il avait reçu M. Laval, et comptait sur sa visite dans les vingt-quatre heures ? Cela tenait donc plus de la convocation que de l'invitation. N'en aurais-je pas eu l'impression par moi-même, qu'elle m'aurait été donnée par les propos de ministres que l'événement rendait perplexes. Sur la porte de l'*Hôtel du Parc*, je rencontrai, ce jour-là, M. Bouthillier, ministre des Finances. Il me demanda :

— Que pensez-vous de tout cela ?

— Que c'est l'engrenage.

Il prit un temps et repartit, sur un ton tout autre qu'enthousiaste :

« On ne peut pas refuser. »

Le Maréchal a-t-il senti qu'il était mis en présence du fait accompli ? Je l'ai cru. A-t-il été fâché d'y être mis ? Je ne l'ai pas pensé. Rencontrer Hitler un jour ou l'autre était une éventualité qu'il n'avait pas exclue. Il avait grande confiance dans son prestige personnel, dans l'impression qu'il produisait ; et je dois dire que, sur ce point, il n'avait pas tort. Mais combien peu pourraient peser le prestige d'un homme, l'impression qu'il produirait, le respect qu'il inspirerait, dans une entrevue où serait inaugurée une politique dont les bases avaient mani-festement été arrêtées au préalable entre M. Laval et Abetz ! Se rendre à l'entrevue équivalait, en réalité, à entériner d'avance ce dont les négociateurs avaient déjà convenu.

Je me sentais au terme de ce que je pouvais supporter, sans engager ma responsabilité dans une ligne de conduite que je n'approuvais pas, au bout des concessions que je pouvais faire à des idées qui n'étaient pas les miennes. J'étais déjà à peu près décidé à me démettre de mes fonctions, quand le Maréchal partit avec M. Laval pour rejoindre Hitler à l'endroit dont on ne divulguait pas encore le nom et où le train du *Führer* était garé. Il n'emmenait avec lui que le directeur de son Cabinet, M. du Moulin de La Barthète, son officier d'ordonnance, le

commandant Bonhomme, et son médecin, le D^r Ménétrel, en même temps chef de son secrétariat particulier. Lorsqu'il avait annoncé à M. Laval son intention d'emmener le ministre des Affaires étrangères, le vice-président du Conseil s'y était opposé catégoriquement, lui déclarant :

— « Dans ce cas, vous aurez à vous passer de moi. »

L'exclusive donnée par M. Laval à M. Paul Baudouin avait été péremptoire. Quant à prendre avec soi un fonctionnaire quelconque de notre ministère, cela n'avait même pas été en [375] question ; et j'ai à peine besoin d'ajouter qu'aucun de nous ne le regretta.

Tandis que le Maréchal s'acheminait vers une destination que nous ne connaissions pas, j'achevai de me persuader que M. Laval l'avait, à la légère, engagé dans une affaire très grave et lui avait, pour ainsi dire, fait mettre la main dans un engrenage, où, plus ou moins vite, il passerait tout entier. L'événement qui s'accomplissait pendant que j'y réfléchissais me faisait secouer violemment cette gangue d'idées fausses dont on était enveloppé à Vichy et qui contraignait les récalcitrants à verser dans la casuistique. J'en avais assez.

Dans la soirée du 25 octobre, le Maréchal rentra à Vichy. Il avait eu son entrevue avec Hitler le 24 à Montoire, passé la nuit à la préfecture de Tours, visité un camp de prisonniers français à Amboise. M. Laval, autant qu'il m'en souvienne ne revint pas avec lui : il avait été à Paris poursuivre ses conférences avec Abetz ou Ribbentrop. De ce que le Maréchal rapporta à ses ministres, sur sa conversation avec Hitler, il ne me fut rien confié.

Les seules informations que je recueillis me vinrent, le soir même, de M. du Moulin de La Barthète, que je rencontrai à dîner au restaurant. Celle qui me frappa le plus fut celle-ci :

— « L'entrevue peut être synthétisée par cette phrase de Hitler au Maréchal : Je suis sûr de gagner la guerre ; aidez-moi à l'écourter. »

Cela me parut extrêmement dangereux. Hitler, en effet, pouvait ne pas être sûr de gagner la guerre et nous tromper ; il pouvait aussi en être sûr et se tromper. Dans ces deux cas, l'aider à écourter la guerre, ce serait, en réalité, l'aider à la prolonger et, par là, à prolonger nos propres souffrances. Tel est le raisonnement que je me fis et qui me parut

valable, même si nous ne prêtions aux Allemands qu'une aide économique.

Mon parti fut définitivement pris de donner ma démission de mes fonctions. Je le dis séance tenante à un secrétaire d'ambassade, M. Sébilleau, attaché au cabinet du Maréchal. Comme il me demandait ce que je pensais de l'événement :

— « J'en pense qu'il faut m'en aller. »

Le lendemain, 26 octobre, parut un communiqué officiel du gouvernement français sur l'entrevue de Montoire. Examen de la situation générale, moyens de rétablir la paix en Europe, accord sur le principe d'une collaboration franco-allemande : tels étaient, d'après ce communiqué, les sujets dont on s'était entretenu. Le troisième était plus qu'un sujet de conversation : [376] c'était la constatation d'un accord posant en principe que la France collaborerait avec la puissance occupante. Principe singulièrement périlleux dans sa généralité ! Il impliquerait ceci : que, loin de s'être accordé pour ramener l'occupant à l'observation de l'armistice, l'on avait convenu d'en dépasser les conditions au profit de l'Allemagne, l'espoir étant laissé aux Français qu'elle les leur allégerait sur d'autres points. Cela correspondait bien à la synthèse que M. du Moulin m'avait faite :

« Je suis sûr de gagner la guerre ; aidez-moi à l'écourter. »

Si je n'avais été déjà résolu à partir, le communiqué du gouvernement m'y aurait décidé. Je prévis que la collaboration serait une immense duperie, qu'elle équivaldrait à régulariser, presque à légitimer les violations d'armistice dont nous avions à nous plaindre, qu'elle aboutirait à activer la mise en coupe réglée de la France, avec l'aval, — c'est le cas de le dire, — de son propre gouvernement. Je ne doutai pas que, notre assentiment donné à ce marché de dupe, l'illusion de la réciprocité ne fût promptement dissipée par la réalité. Enfin je ne pus concevoir qu'on appelât collaboration les rapports d'un galérien avec son garde-chiourme, quand il était notoire que, par la faute des occupants, les relations de nos compatriotes avec eux étaient devenues de cette sorte.

J'étais entièrement libre de mes mouvements. Je n'étais lié par aucun serment : l'on ne m'en avait pas demandé. Le Maréchal ayant toujours été plein d'attentions pour moi, j'allai néanmoins le prier de

me rendre ma liberté. Il y consentit de bonne grâce. Comme il paraissait croire qu'il y avait incompatibilité entre M. Laval et moi, je rectifiai, en précisant que l'incompatibilité était entre la politique de M. Laval et mes opinions. Je demandai à M. Paul Baudouin, encore titulaire du portefeuille des Affaires étrangères, de me mettre en disponibilité. Il voulut bien m'offrir l'ambassade de Buenos-Aires, la seule qui fût vacante : je déclinai cette proposition. « Je comprends, me dit-il ; vous ne voulez pas être ambassadeur de M. Laval. » Je fis un signe d'acquiescement. En effet, bien que M. Laval n'eût pas encore été nommé ministre des Affaires étrangères, il était de notoriété publique qu'il allait l'être incessamment. Sa nomination était dans l'ordre des choses, étant donné le rôle qu'il avait joué dans les prodromes de Montoire. Elle fut officielle peu d'heures après. Pour attendue qu'elle fût, elle ne m'en parut pas moins une calamité pour le pays et pour le Maréchal.

[377]

Une fois ma décision notifiée au Maréchal et à M. Paul Baudouin, j'allai l'annoncer personnellement à M. Laval, bien qu'il la connût déjà. Il me reçut très courtoisement et me donna un aperçu de sa politique en commençant ainsi :

— « Moi, je ne pense qu'à mon pays. »

Je n'ai jamais beaucoup aimé les Français qui disent « mon pays » en parlant de la France à un autre Français. J'ai toujours eu envie de leur répondre : « Mais, vous savez, c'est aussi le mien. » Il va sans dire que je retins cette réplique caustique, qui n'eût pas été de mise. M. Laval continua :

— « Les Anglais ne pourront jamais débarquer en Europe. » Il avança quelques arguments à l'appui de son affirmation : faiblesse et dispersion des effectifs britanniques, supériorité des forces allemandes, etc... Je l'écoutais, surpris qu'il ne fît entrer en ligne de compte rien de ce qui pouvait advenir pendant la suite de la guerre, ni de la part des Américains, ni de celle des Russes, et parût ne pas concevoir que les rapports des forces pût être renversé. Les réflexions que m'avait fait faire l'observation des événements me rendaient imperméable à son argumentation, au point de m'empêcher d'admettre que les Anglais ne pussent jamais débarquer en Europe, bien qu'à cette époque, cette éventualité n'eût pas pour soi la vraisemblance. Tandis que mon esprit

le contredisait silencieusement, il enchaîna sur l'idée que la France devait donc dresser ses plans d'après l'état réel des choses et s'entendre avec l'Allemagne sur la base de la collaboration. Il ne spécifia pas que la collaboration dût rester économique et sembla n'y pas mettre de limite. Décidé que j'étais à ne pas revenir sur ma détermination, j'évitai d'entrer en matière, quand il eut terminé son exposé, et je pris congé.

Mon audience chez lui avait duré environ vingt minutes. Comme c'était plus qu'il ne fallait pour la simple formalité d'un congé, M. Rochat, alors directeur des Affaires politiques, me demanda si, du fait de mon entretien avec M. Laval, mon départ n'était pas remis en question. Je le détrompai.

Je priai M. du Moulin de faire spécifier, dans le décret qui me mettrait en disponibilité, que j'y étais mis « sur ma demande ». Ainsi fut fait ; et ce fut aussi avec cette spécification que la nouvelle fut communiquée à la presse et diffusée à la radio.

Il me restait à en faire part au personnel placé sous mes ordres. C'était la totalité de nos agents des cadres diplomatique et consulaire, à l'administration centrale et dans les postes extérieurs. Je me sentais à leur égard une responsabilité. Ils [378] n'ignoraient pas les motifs de ma démission, dont le bruit s'était répandu avant même qu'elle fût officielle. Je ne me reconnus pas le droit de déterminer, parmi des fonctionnaires dont la situation pouvait être très inférieure à la mienne et les responsabilités professionnelles sans aucun rapport avec les miennes, un mouvement d'abandon de leurs postes et de sacrifice de leur carrière. Je rédigeai donc, sous la forme d'une note de service, une sorte d'ordre du jour d'adieu, où je dis à tous mes subordonnés :

« Je me démetts de mes fonctions pour laisser à M. Laval la faculté de choisir un secrétaire général à sa convenance, sans avoir à tenir compte d'aucune position acquise. Mon souci est de rendre le dernier service qu'on puisse attendre d'un vieux fonctionnaire, et qui est de s'en aller à temps. Personne, dans la carrière, n'est dans une situation comparable à celle du secrétaire général et n'a donc à imiter son exemple. Je conseille à tous de rester à leurs postes et de continuer à servir avec le même patriotisme et le même loyalisme, dont ils m'ont donné tant de preuves. Enfin je remercie tous du concours dévoué qu'ils m'ont prêté pendant les cinq terribles mois que j'ai passés à leur tête. »

J'eus ainsi la conscience en repos à l'égard de collègues qui avaient dépendu de moi et sur qui je ne voulais pas que mon autorité morale pût influencer, au moment où cessait, par ma volonté, mon autorité administrative.

Quand cette note de service se fut répandue dans les bureaux, où personne ne se trompa à sa signification, je reçus les visites individuelles d'un grand nombre de mes collègues. L'un des premiers à venir me serrer la main fut Jean Giraudoux, qui me dit : « Vous devez éprouver un grand soulagement. » C'est exactement ce que je ressentais. Ensuite vinrent M. Basdevant, qui devait me suivre dans quelques mois, M. de Saint-Quentin, qui était sur son départ pour Rio-de-Janeiro, et Jules Henry, qui partait pour Ankara, où il mourut.

Les deux entrevues de Montoire, — surtout la seconde, celle du Maréchal avec Hitler, — et la nomination de M. Laval aux Affaires étrangères, avaient suscité une émotion considérable à l'étranger, principalement, cela va de soi, à Londres et à Washington. Immédiatement étaient arrivés au Maréchal deux messages, l'un du président Roosevelt, l'autre du roi George VI, pour le conjurer de ne pas se lier avec l'Allemagne. Celui de Roosevelt lui fut, d'ordre du président, remis en mains propres par M. Matthews, chargé d'affaires des États-Unis. [379] Il était de ton rogue et presque comminatoire. Celui du roi d'Angleterre était, au contraire, déférent et triste.

De concert avec trois collègues dont les sentiments envers les États-Unis étaient identiques aux miens, MM. de Saint-Quentin, Jules Henry et de Seguin, je fis remarquer à M. Matthews la différence des deux messages et lui indiquai franchement qu'un ton hautain n'était pas le plus approprié à produire l'effet souhaité sur l'esprit du destinataire. Pour parler durement à un vaincu dont l'épée s'est brisée dans ses mains, il faut avoir soi-même l'épée à la main. Ce n'était pas alors le cas des États-Unis. Les interprètes de leur politique l'oubliaient trop facilement : leur Président tout le premier ; et cet oubli pouvait leur aliéner les sympathies du Maréchal qui, je l'ai souvent noté, en avait pour leur nation. Cela me parut utile à dire à leur représentant, dans l'intérêt même de la cause commune.

Ensuite, je m'employai à obtenir que le Maréchal répondît sans délai et d'une manière satisfaisante au Président des États-Unis et au roi d'Angleterre. J'accompagnai chez lui M. Paul Baudouin, qui s'y rendait

dans la même intention. Nous lui représentâmes que deux messages comme ceux-là, témoignant de l'émoi répandu dans tout le monde anglo-saxon par son entrevue avec Hitler, par l'annonce officielle de la collaboration et par l'entrée de M. Laval aux Affaires étrangères, méritaient qu'il y fit une réponse prompte et conçue en termes propres à rassurer Londres et Washington sur ses intentions. À cette occasion, je lui rappelai qu'il n'avait jamais pris acte des assurances données par M. Churchill et par Roosevelt, touchant la restauration de la France dans son intégrité territoriale, en Europe et outre-mer. Le Maréchal nous écouta avec son habituelle sérénité et ne nous contredit pas. Mais, quand je quittai Vichy, le matin du 1^{er} novembre, ses réponses à Londres et à Washington n'étaient pas encore parties ; elles n'avaient même pas été rédigées. Cet effort pour les hâter fut ma dernière activité comme secrétaire général des Affaires étrangères.

Les journées que je m'octroyai pour plier bagages me permirent de parcourir encore quelques courriers quotidiens. Diverses pièces, que j'y relevai, achevèrent de me prouver que les deux entrevues de Montoire avaient produit le pire effet, soit sur des places où nous nous étions évertués à mettre en œuvre des bonnes volontés, soit sur des points sensibles de notre Empire.

Dès la rencontre de M. Laval avec Hitler, le bruit s'était [380] répandu aux États-Unis que la France négociait avec l'Allemagne les conditions de son entrée en guerre contre l'Angleterre. Loyalement, M. Henry Haye en avertit Vichy et transmit en même temps un propos qui lui avait été tenu, à ce sujet, par M. Sumner Welles :

« Si c'était exact, pareille attitude du gouvernement français entraînerait, de la part des États-Unis, des décisions inexorables. »

Un peu d'apaisement fut produit ensuite, à Washington, par des déclarations de M. Paul Baudouin aux correspondants chez nous des principaux journaux américains. Le ministre, à la veille de remettre son portefeuille, leur avait, en effet, déclaré qu'une collaboration franco-allemande ne pouvait être envisagée qu'après la conclusion d'une paix juste. Pas plus que ses services, il n'entendait par là une paix séparée, mais seulement des justes conditions faites à la France dans une paix générale. Rien ne m'autorise à supposer que le Maréchal pensât différemment sur ce point. Tout, au contraire, me conduisit à croire que lui non plus ne voulait pas d'une paix séparée et se félicitait même de

constater que Hitler ne s'en souciait pas davantage. À plus forte raison le Maréchal ne songeait-il pas à faire entrer la France en guerre contre l'Angleterre. Mais, dès l'instant que ces suppositions avaient été faites en Amérique, M. Paul Baudouin avait eu raison de les démentir.

Ses démentis, pourtant, n'y coupèrent pas court. Car M. Henry Haye fut mandé au Département d'État le 24 octobre, pour entendre de M. Sumner Welles la lecture d'un message de Roosevelt au maréchal Pétain. C'était cette même semonce dont M. Matthews avait été chargé d'assurer la remise entre les mains de son destinataire. Il y était dit que, si le gouvernement français violait son engagement de ne pas utiliser ses forces contre l'Angleterre, « ce serait mettre un point final à une période de cent soixante ans d'amitié ininterrompue entre la France et les États-Unis, et le gouvernement américain se trouverait ainsi dégagé de toute obligation de soutenir, quelles que fussent les circonstances, les intérêts français. »

Peu suspect de défiance envers le gouvernement de Vichy et personnellement tout dévoué au Maréchal, M. Henry Haye croyait devoir nous communiquer cet avertissement, bien qu'il le sût transmis directement à destination. Le même jour, 24 octobre, il télégraphiait :

« Le gouvernement des États-Unis a arrêté, d'accord avec les autres gouvernements américains, un plan d'occupation [381] des territoires français des Caraïbes, au cas où la politique française se souderait à la politique de l'Axe. »

Voilà donc par quoi je pus juger de l'impression produite aux États-Unis. Du Canada nous en fut signalée une tout aussi forte. Dès le 23 octobre, notre ministre à Ottawa avait télégraphié :

« Les prises de contact entre les négociateurs français et allemands soulèvent ici une vive émotion. »

Des articles de journaux posaient aussitôt la question : la France va-t-elle déclarer la guerre à l'Angleterre ? Le lendemain, M. Ristelhueber nous rendait compte de controverses dans la presse sur cet angoissant sujet, les uns proférant contre la France des accusations de trahison, les autres assurant que le Maréchal refusait de se joindre aux puissances de l'Axe. Mais les uns et les autres se trouvaient d'accord pour approuver un message, lancé par M. Churchill à la nation française, et pour estimer qu'il venait à son heure ; car personne ne doutait que les Allemands ne

manœuvrassent « le gouvernement Pétain-Laval » pour qu'il se joignît à Hitler et à Mussolini.

Voilà quelle était la réaction du public dans un Dominion où l'élément français vibrait à chaque vicissitude du destin de la France.

Ce facteur de sensibilité ne jouait pas en Irlande. Cependant, notre ministre à Dublin télégraphiait à Vichy, le 24 octobre, qu'une forte émotion avait été provoquée dans le pays par un bruit, selon lequel le gouvernement français aurait eu l'intention de faire la guerre à l'Angleterre. Bien que la presse irlandaise mît en relief le démenti émanant de M. Paul Baudouin, M. Laforcade demandait à pouvoir renseigner le gouvernement de Dublin et, par voie officieuse, celui de Londres sur la portée réelle des entrevues de Montoire.

Voilà l'inquiétude observée dans un État qui n'éprouvait pas de particulière tendresse pour le Royaume Uni.

Enfin me tomba sous les yeux un télégramme envoyé de Tunis, le 26 octobre, par notre résident général, l'amiral Esteva. La nouvelle de l'entrevue du Maréchal, avec Hitler avait, nous disait-il, « causé dans toute l'opinion une intense émotion. » Il constatait « la réapparition de plus en plus tumultueuse d'un état d'esprit analogue à celui qui s'était manifesté entre le 17 et le 24 juin. » Il se faisait l'écho de « l'angoisse ressentie par un pays qui n'avait pu se battre contre un ennemi détesté, alors qu'il en avait les moyens », et déclarait :

« La crainte d'une paix séparée et prochaine, que les radios [382] étrangères dépeignent d'avance comme fatale à la Tunisie, fait vaciller les espoirs des Français. »

Voilà quelle fut, — traduite par un marin qui poussait la discipline jusqu'à l'abnégation, — l'alarme jetée dans la Régence par les rencontres de M. Laval et du Maréchal avec l'homme fatal, dont la victoire définitive eût entraîné le transfert de la Tunisie à l'Italie.

Cette alarme était aussi naturelle que l'émotion constatée à Washington, à Londres, à Ottawa, à Dublin. Aussi nous étions-nous préoccupés d'y parer, non seulement à Tunis, mais dans toute notre Afrique du Nord et même, en général, dans toute l'Afrique française ressortissant encore à Vichy. Nos gouverneurs et résidents généraux y étaient, depuis la mi-septembre, placés sous l'autorité suprême du général Weygand. Celui-ci avait, en quittant Vichy, chargé l'un de nos

secrétaires, M. Pierre de Leusse, qui avait été son officier d'or-donnance, de le renseigner personnellement sur ce qui se passerait d'important. M. de Leusse lui télégraphia donc le 25 octobre :

« D'après les informations recueillies ce soir auprès des personnes qui ont accompagné le Maréchal, la conversation entre lui et Hitler, bien qu'elle ait duré un peu plus d'une heure et demie, n'est pas sortie des généralités. Les thèmes développés par Hitler ont été sa certitude de vaincre l'Angleterre et la possibilité d'une collaboration franco-allemande. Le Maréchal n'a pris aucun engagement. Tandis qu'il rentrait à Vichy, M. Laval est reparti pour Paris et ne rentrera à Vichy que demain. »

Ce télégramme est parti sous mon contreseing sans que j'y changeasse un mot. Cependant la phrase : « Le Maréchal n'a pris aucun engagement », me paraissait, bien qu'exacte à la lettre, aller un peu au-delà de la réalité. Car dès l'instant qu'un communiqué, rédigé et publié à Vichy, avait constaté l'« accord sur le principe d'une collaboration franco-allemande », l'on ne pouvait pas dire qu'il n'y eût pas engagement de principe à collaborer. Mais, quoi qu'il en fût, M. de Leusse transmettait à Alger ce qu'il avait appris de bonne source — probablement par M. du Moulin de La Barthète. Fût-elle un peu optimiste sur un point, son information offrait l'intérêt de couper les ailes à de dangereux canards : et c'est ce qu'il importait le plus de faire, dans notre empire comme à l'étranger.

J'étais alors remis de la surprise et, pour ainsi dire, du choc qui avaient pu m'influencer de prime abord. Renseignements [383] du dehors et réflexions personnelles me firent préciser le jugement hâtif que je m'étais formé sur l'événement. À mon avis, c'était une erreur que d'avoir conduit les choses avec l'Allemagne au point que Hitler, allant à Hendaye pour rencontrer Franco, pût dire à M. Laval et au Maréchal de venir le trouver à Montoire ; et c'était aussi une erreur, que d'avoir donné à la négociation avec les Allemands un autre but que de les ramener à l'observation de l'armistice, par eux dépassé et violé. Telle fut finalement ma conclusion sur ce qui était advenu.

J'ai déjà noté que Montoire avait arrêté net la négociation avec les Anglais via Madrid, au moment où elle avait virtuellement abouti à un résultat, qu'il restait toutefois à transformer de virtuel en actuel. Lorsque je pris congé du Maréchal, il ne me dit rien de l'autre

négociation qu'il avait nouée avec Londres, par M. Rougier, et dont je ne soupçonnais pas l'existence. J'ai déjà fait observer aussi que le mystère était dans ses habitudes, le secret dans sa nature, même avec les personnes en qui il avait le plus de confiance. Me taire ce qu'il jugeait inutile de me confier était donc tout à fait conforme à sa manière ; et quand M. Rougier a rendu publique la négociation dont il fut l'agent, la réalité ne m'en parut nullement entachée par le fait que je n'en avais rien connu.

Je me retirai à Marseille. Une des premières lettres de sympathie et d'approbation qui m'y parvint m'était écrite par un ambassadeur à la retraite, M. de Marcilly, que j'estimais particulièrement pour son intelligence, sa droiture et son caractère. Il me disait :

« J'étais sûr que vous vous en iriez, quand vous auriez constaté que vous ne pouviez plus rien empêcher, ni rien obtenir. »

C'était l'exacte synthèse des mobiles de ma démission. Comme le général Weygand m'avait appuyé, en juillet et août, dans l'action que j'avais alors exercée pour freiner le mouvement vers l'Allemagne, je lui écrivis de Marseille pour lui annoncer moi-même ma démission et lui envoyer mon ordre du jour de l'adieu à mes collègues. Il me répondit :

« Je me félicite de ne plus faire partie du gouvernement, car je me serais trouvé dans le cas de désapprouver le Maréchal. »

Cette réponse me confirma aussi dans l'idée que j'avais eu raison de me retirer tout de suite après Montoire et l'entrée de M. Laval aux Affaires étrangères.

[384]

**Cinq mois tragiques aux Affaires Étrangères
(21 mai – 1^{er} novembre 1940).**

ÉPILOGUE

[Retour à la table des matières](#)

Ma mise à la retraite (18 juin 1942). — Débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (Novembre 1942) — Le Maréchal nous fait demander nos conseils, à M. Léon Noël et à moi (mai-juin-juillet 1943). — Avis que nous lui faisons transmettre. — Mes deux notes du 25 mai 1943. — Ma note du 20 juillet 1943. — Le Maréchal nous fait remettre, à M. Léon Noël et à moi, une délégation éventuelle de ses pouvoirs. — Je la décline par lettre au Maréchal du 22 septembre 1943.

Les Allemands m'ayant, une fois pour toutes, refusé l'*ausweis* nécessaire pour entrer en zone occupée, je ne pus venir à Paris avant qu'il devînt possible de passer la ligne de démarcation avec une simple carte d'identité. Mon domicile resta donc fixé, à Marseille, d'où je me rendis trois fois en Afrique du Nord en 1941 et 1942. Je n'y cachai à personne ce que je souhaitais, espérais et prévoyais, c'est-à-dire la défaite de l'Allemagne, ni le mal que je pensais de la politique de collaboration, qui s'avérait bien le marché de dupe auquel je m'étais attendu. Je renouai des relations amicales avec M. Murphy à Alger et avec un de ses acolytes, M. Pendar, à Marrakech.

Dans la première quinzaine de juin 1942, me trouvant à Marseille, je fus l'objet d'un mouchardage. Le 18 juin, j'étais mis à la retraite, seul parmi nombre d'autres ambassadeurs en disponibilité. Le 25 juin, j'en recevais la notification officielle par une lettre de deux lignes, laconiques et sèches, signées d'un sous-fifre.

En novembre 1942, à la nouvelle du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, j'eus un espoir, vite démenti : ce fût que le Maréchal renversât sa politique, s'envolât, vers Alger. Illusion rapidement perdue ! Elle fut pour moi comme la réminiscence d'efforts anciens, dont j'avais été témoin, auxquels j'avais participé, et qui avaient eu pour but de préparer le Maréchal à un revirement, le jour où l'Angleterre et les États-Unis [385] auraient marqué un point important, présage du gain de la partie. Que s'étaient, en effet proposé les plus sûrs de ses conseillers ? De le préparer à faire ce qu'il ne fît pas ce jour-là.

À partir de ce moment, je n'ai pas douté qu'il ne fût en marche vers un amer destin.

En mai-juin 1943, je vins passer trois semaines à Paris. J'y reçus la visite d'un attaché au cabinet du Maréchal, qui me faisait demander mon opinion et mes conseils, en même temps qu'à l'un de mes collègues, M. Léon Noël. Après nous être concertés, ce dernier et moi, nous conseillâmes au Maréchal : 1° de révoquer l'acte constitutionnel qui avait fait de M. Laval son successeur éventuel ; 2° de modifier la disposition constitutionnelle, d'après laquelle les pouvoirs du chef de l'État seraient automatiquement transférés au chef du gouvernement, dans le cas où le premier disparaîtrait ou serait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions ; 3° de retirer le pouvoir à M. Laval, autrement dit de le renvoyer du gouvernement ; 4° de constater lui-même, maréchal Pétain, l'impossibilité où il était d'exercer ses fonctions, faute du minimum de liberté nécessaire, et de se placer dans la situation du roi des Belges ou du roi de Danemark. (C'est ce que nous appelions « se mettre lui-même en disponibilité ».)

Il nous avait semblé que ces initiatives, si le Maréchal les prenait, seraient utiles à lui-même, en le tirant d'une situation inextricable, à laquelle il n'y avait pas pour lui d'autre issue possible ; au gouvernement d'Alger et à la Résistance métropolitaine, en faisant place nette en France d'un gouvernement-fantôme, de jour en jour voué davantage à ne plus reposer que sur une équivoque ; enfin et surtout à la France entière, en réalisant l'unité de gouvernement national au profit d'Alger et de la Résistance, que nous savions coordonnés entre eux. Nous ne nous dissimulions pas qu'à peine le Maréchal se serait effacé, les Allemands constitueraient un nouveau gouvernement français avec M. Laval, qui ferait appel à des Déat, Doriot, Henriot et consorts. Mais un gouvernement de cette espèce n'aurait pu, en 1943, avoir aucun

caractère national aux yeux des Français dignes de ce nom, ni être pris par eux pour autre chose que la créature de l'occupant. Tous les sentiments nationaux, quelles qu'en fussent les nuances politiques, auraient donc cristallisé autour des deux pouvoirs coordonnés qui, en fait, les interprétaient déjà en Afrique du Nord et dans la métropole.

Nos conseils, d'après ce qui nous fut rapporté par l'émissaire [386] du Maréchal, ne le heurtèrent nullement. Cependant, il s'abstint de les suivre. À un moment donné, toutefois, son émissaire nous apporta la copie d'une courte lettre à Ribbentrop, où le Maréchal revendiquait le droit de choisir à son gré le chef de son gouvernement, mais donnait l'assurance de ne pas changer sa politique extérieure. Cette lettre marquait une tendance à entrer partiellement dans nos vues, puisqu'elle manifestait le désir de se débarrasser d'un président du Conseil impatientement supporté. Mais elle restait encore très loin du point jusqu'où nous avions conseillé au Maréchal de s'avancer, dans son propre intérêt et dans l'intérêt général.

Pour appuyer nos avis auprès de lui, lui en expliquer les motifs et lui en faire sentir le prix, je rédigeai, à titre personnel, deux notes, en date du 25 mai 1943, dont je donnai lecture à son envoyé en autorisant celui-ci à en copier des passages. La première était une critique de la politique extérieure suivie depuis Montoire ; la seconde, une récapitulation des principales erreurs de prévision commises par le gouvernement de Vichy, avec, en face de chacune, la mention des démentis que les événements y avaient apportés jusqu'au printemps de 1943.

Dans la première, après avoir constaté que l'œuvre du Maréchal était désormais considérée par beaucoup comme condamnée sans appel, et que son prestige personnel, en France et à l'étranger, n'était plus que l'ombre de ce qu'il avait été, je m'exprimais dans les termes suivants :

« Ce n'est pas seulement la politique intérieure qui est cause de cette situation. C'est aussi et surtout la politique extérieure. C'est principalement celle-ci qui a miné l'œuvre du Maréchal et sapé son prestige personnel. Rien d'étonnant à cela. La politique extérieure commandait tout le reste. Elle était la clef. C'est d'elle que dépendait le minimum d'accord indispensable entre le gouvernement et le sentiment national.

« La politique extérieure n'avait pas besoin d'être très active ; elle n'en avait même pas les moyens. Mais elle ne devait pas être fautive.

Or elle l'a été avec continuité et redoublement. Elle a pris pour base une prévision inexacte : la victoire finale de l'Allemagne. Elle a aggravé cette erreur de prévision par un vœu paradoxal : le vœu que l'Allemagne fût victorieuse. Elle s'est obstinée dans cette erreur et dans ce vœu, malgré les démentis répétés des événements. Bref, elle a joué sur le tableau perdant ; augmenté la mise chaque fois qu'elle aurait dû la [387] diminuer ; identifié l'intérêt de la France à celui de l'Allemagne, dans une partie que l'Allemagne avait gagnée contre la France, mais était en train de perdre contre les Anglo-Saxons et les Russes. Les actes, les mesures, les attitudes et les paroles, par lesquels cette politique extérieure s'est exprimée, ont heurté l'instinct populaire, qui se rend compte d'avoir eu raison contre le gouvernement, et froissé la conscience nationale en ce qu'elle a de plus respectable et de plus délicat. »

J'indiquais alors sommairement quelques-unes des conséquences intérieures et extérieures d'une attitude malavisée, qui avait mis, disais-je, le gouvernement en état de rupture morale avec le pays. Puis, relevant au hasard certaines fautes qui m'avaient frappé, dans la politique pratiquée, au nom du Maréchal, par une sorte de maire du palais, dont il était notoirement las, je poursuivais ainsi : « Une situation militaire et internationale mouvante, qui n'évoluait plus en faveur des Allemands, aurait dû déconseiller la solidarité que le gouvernement affiche avec l'Allemagne. C'est une grave imprudence de la part d'un vaincu, que de s'exposer à perdre avec son vainqueur une guerre qu'il a déjà perdue contre lui. C'en est une autre, que de se mettre à couteaux tirés avec les puissances qui ont la maîtrise de la mer et qui ne sont pas en passe de la perdre, quand on prétend sauvegarder l'intégrité d'un empire colonial. C'en est une autre encore, que de défier d'anciens alliés qui occupent vos colonies et d'en chercher la garantie du côté d'anciens ennemis, qui ne sont plus en mesure d'y faire passer un soldat. C'en est encore une autre, que de repousser comme hypocrites ou mensongères toutes les promesses de restitution de nos biens, de restauration de notre puissance en Europe et outre-mer, alors qu'il eût convenu, au contraire, d'en prendre acte.

« Si l'on passe, de ces considérations générales, à des faits particuliers, l'on en relève de déconcertants. Quand le gouvernement a retiré la nationalité française au résident général de France à Rabat, ministre des Affaires étrangères du sultan au Maroc, a-t-il seulement

réfléchi qu'il s'agit de la base essentielle du protectorat de la France sur le Maroc ? C'est pourtant ce qu'il a fait.

« Voilà, sur le plan des intérêts nationaux, quelques-uns des effets de fautes commises par défaut de prévoyance, esprit de système et passion.

« L'occasion s'est présentée d'y mettre un terme, lorsque les Allemands ont procédé à l'occupation totale de la France. [388] Elle n'a pas été saisie. Elle s'est présentée, de nouveau, au cours des journées qui ont suivi, lorsque l'Allemagne a dissous l'armée et la marine, tenté de s'emparer de la flotte, commis d'autres violences encore. Elle n'a pas été saisie non plus.

« C'est à regretter. Car il eût mieux valu tirer de la situation créée à ce moment-là les conséquences qu'elle comportait logiquement et pratiquement, c'est-à-dire constater la disparition totale du minimum de liberté nécessaire au fonctionnement d'un gouvernement et d'un État. »

Pour ma seconde note en date du même jour, j'avais choisi la forme, qui eût été un peu comique en des circonstances moins tragiques, d'un tableau synoptique, mettant en regard les erreurs de prévision et les démentis des faits. Voici comment elle se présentait :

Récapitulation de quelques erreurs de prévision.

1° L'armistice de la France déterminera celui de l'Angleterre. Dans un délai de quinze jours à un mois, le gouvernement britannique aura suivi l'exemple du gouvernement français.

Cela n'a pas eu lieu.

2° Le pilonnage aérien de l'Angleterre par l'aviation allemande aura raison du moral anglais et paralysera l'industrie de guerre britannique

Cela n'a pas eu lieu.

3° Les îles Britanniques seront envahies. Elles ne l'ont pas été.

4° L'Axe gagnera « la bataille de l'Atlantique ». La guerre sous-marine coupera la Grande-Bretagne de ses communications maritimes avec les États-Unis, avec ses colonies, avec le reste du monde. Cela ne s'est pas produit.

5° Les États-Unis ne se décideront pas à l'intervention armée. Leur opinion publique n'est pas au point. Leur armement non plus. Leur industrie de guerre n'est qu'en voie de création. Les États-Unis n'ont pas eu à prendre la peine de se décider. Ils ont été attaqués par le Japon, d'accord avec l'Allemagne.

6° La Russie n'attaquera jamais l'Allemagne, ni l'Allemagne la Russie, avant que l'une des deux soit perdue. La complicité germano-russe durera jusqu'à l'avant-dernière heure. L'Allemagne a attaqué la Russie.

7° L'armée allemande ne fera qu'une bouchée de l'armée russe. Cela n'a guère été le cas.

8° La prise de Moscou est une question de jours (fin de l'été, début de l'automne 1941). La prise de Stalingrad est une question de jours (fin de l'été, début de l'automne 1942). Ni Moscou, ni Stalingrad n'ont été pris.

[389]

9° Les Allemands tiendront en Russie, pendant l'hiver de 1942-1943, sur un front raccourci et y récupéreront des divisions à envoyer en Afrique du Nord. Cela n'a pas du tout été le cas.

10° Les Allemands et, les Italiens s'empareront d'Alexandrie, de l'Égypte et du canal de Suez.

Il n'en a rien été.

11° Les Anglais et les Américains ne se relèveront jamais de leurs défaites en Extrême-Orient.

Sans s'en être encore relevés, ils les ont au moins enrayées.

12° La guerre sera portée en Australie et aux Indes ; la révolution, dans l'Hindoustan.

Cela a pu être évité.

13° L'Allemagne mettra la main sur l'Irak et s'en servira pour attaquer, à travers la Syrie, l'Égypte anglaise.

Les Allemands ont bien mis la main sur l'Irak, non sans que nous les y ayons aidé ; mais ils ont dû lâcher prise au bout de quinze jours, et cela a amené les Anglais en Syrie.

14° Les Russes lâcheront les Anglo-Saxons, ou bien les Anglo-Saxons lâcheront les Russes. L'Allemagne détachera de la coalition, soit les uns, soit les autres.

Cela n'est pas arrivé.

15° Les deux camps feront une paix de compromis.

L'Axe ne demanderait pas mieux. Mais ses adversaires ne feront de paix de compromis ni avec l'Allemagne hitlérienne, ni avec l'Italie mussolinienne.

16° Les bombardements aériens sur l'Allemagne n'auront pas plus d'effet

Cela paraît déjà ne plus pouvoir être soutenu.

pratique que ceux de l'aviation allemande sur l'Angleterre.

17° Le continent européen ne peut pas être envahi. Voire...

L'attaché de cabinet qui nous servait d'intermédiaire m'assura avoir dit au Maréchal que j'avais relevé jusqu'à dix-sept fautes lourdes, dans la politique extérieure de son gouvernement. Il ajouta que le Maréchal n'en avait pas paru choqué, ni même surpris.

En juillet 1943, je quittai Marseille et repris mes quartiers à Paris. J'y fus de nouveau approché de la part du Maréchal et répondis à ces approches en renouvelant les mêmes conseils, les mêmes critiques et les mêmes opinions qu'au printemps précédent. Dans l'intervalle, les Alliés, Français compris, [390] avaient débarqué en Sicile et s'en étaient emparés. Je ne doutais pas qu'ayant entrepris de mettre les Italiens hors de combat et de chasser les Allemands d'Italie, ils n'y réussissent en plus ou moins de temps. Le succès de leur débarquement en Sicile me paraissait démentir l'axiome de M. Laval : qu'ils ne pourraient jamais débarquer en Europe. Aussi, dans une note en date du 20 juillet 1943, m'exprimai-je de la sorte :

« L'une des dernières en date des prévisions du gouvernement est que le continent européen ne peut pas être envahi. Or, il l'est déjà et le sera encore sur d'autres points. La prévision gouvernementale en question a donc été fausse, comme l'ont été toutes les précédentes sans exception. Maintenant le gouvernement prétend que les Anglo-Saxons ne pourront établir en Europe que des têtes de pont. Cette prévision sera démentie comme les précédentes.

« Si tard que ce soit, il y a intérêt à ce que le Maréchal convienne qu'il n'a cessé d'être trompé et égaré par de mauvais conseillers, dépourvus de clairvoyance et d'objectivité, qui avaient misé si fort sur le tableau perdant, que retirer leur mise leur est devenu impossible. »

Consterné et alarmé par les invectives déversées de Vichy sur les Anglais et les Américains après leur intervention en Afrique du Nord, ainsi que par les mesures de rigueur prises contre les chefs français qui

y avaient fait cesser une inepte résistance aux Alliés, j'abordais ensuite ce sujet :

« L'on demeure confondu, disais-je, devant les absurdités coupables, qui ont été commises et proférées à Vichy, à la suite du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord. Jamais l'aveuglement sur le possible et l'impossible, sur l'intérêt national et le contraire de cet intérêt, n'a été poussé plus loin. Rien n'a été épargné pour nous faire des ennemis d'alliés qui venaient là avec des intentions amicales, accomplir une œuvre militaire. »

Enfin, outrepassant un peu les limites de la politique étrangère et coloniale, où je m'étais, par principe et par habitude, cantonné jusque-là, je signalais au Maréchal les conséquences désastreuses de la solidarité croissante entre son gouvernement et les autorités d'occupation :

« Il faut, disais-je, constater l'effet profond et catastrophique, qui a été produit, à l'intérieur et à l'extérieur, par la participation, sans cesse accentuée et accélérée, des autorités françaises à la déportation des jeunes Français en Allemagne. À l'intérieur, c'est contre le gouvernement et ses agents, contre [391] ses préfets, sa police, sa gendarmerie, voire contre le chef de l'État, que se tournent la rancune et l'indignation des populations touchées par cette mesure. L'on n'est plus seulement réfractaire à une exigence allemande ; on l'est, par patriotisme, à un ordre du gouvernement, considéré (ou plutôt déconsidéré) comme associé et complice des occupants. À l'extérieur, la coopération du gouvernement à cette besogne de déportation achève la déroute du peu de crédit qui lui restait. L'on dit : il n'a plus l'ombre de liberté et c'est sa seule excuse. »

Je me demandais si des critiques aussi dépourvues d'artifices ne choqueraient pas le Maréchal, à qui j'en faisais transmettre l'écho. Mais j'ai lieu de penser qu'il n'en fut rien. En effet, vers le 20 septembre 1943, je reçus la visite d'un envoyé du Maréchal, qui me remit un acte signé de celui-ci. C'était une délégation éventuelle de pouvoirs, dans le cas où le Maréchal se trouverait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Je refusai de prendre livraison de ce document et remis au porteur une lettre, où j'indiquais au Maréchal les motifs de mon refus. Pour pouvoir les lui exposer plus franchement, sans cependant manquer au respect que je lui devais, je feignis de n'avoir été avisé que d'une

intention, bien que je me trouvasse en présence d'une désignation.
Voici en quels termes j'énonçai et motivai mon refus :

« Monsieur le Maréchal,

« Il m'est revenu, de source autorisée, que vous vouliez bien songer à me comprendre au nombre de trois personnes, à qui vous délégueriez vos pouvoirs dans une hypothèse déterminée. Je ne peux être qu'infiniment honoré et touché de ce choix, où je reconnais votre haute bienveillance à mon égard. Cependant, si vous réalisiez votre intention, je me verrais dans l'obligation d'en décliner l'honneur.

« En effet, dans le cas où vous seriez totalement privé de votre liberté, je ne vois, pour une personne restée en France, aucun moyen d'exercer des pouvoirs que vous lui auriez délégués d'avance.

« En second lieu, voici bientôt trois ans que je me suis démis de mes fonctions. Vous avez bien voulu, sur ma demande, m'en relever au lendemain de Montoire et de la nomination de M. Laval aux Affaires étrangères. La date de ma démission en indique la cause. Depuis lors, je n'ai jamais varié d'opinion sur l'erreur de la politique suivie et sur l'aggravation de cette erreur, au fur et à mesure qu'elle se prolongeait.

[392]

« Or, sa prolongation, par les actes et les paroles de ministres qui se sont obstinés dans une voie malencontreuse, a abouti à une situation à laquelle je ne vois plus de remède, ou au moins plus de palliatif. Les événements militaires se sont mis à marcher relativement vite. Mais l'évolution intérieure, l'évolution nationale, dans notre pays et dans d'autres, marche plus vite encore que les événements militaires. À l'heure actuelle, l'organisation en France d'un pouvoir de transition, pour le jour où il en pourra être institué un, me paraît se faire en dehors de votre autorité, par les soins d'un comité extérieur à la métropole et des ramifications qu'il possède dans la métropole. Il me semble être trop tard pour coordonner avec cette action, qui vous échappe, une action venant de Vichy.

« J'espère que nous excuserez la franchise de mes explications et je vous prie d'agréer, monsieur le Maréchal, l'hommage de mon profond respect. »

Cette lettre porte la date du 22 septembre 1943. Après qu'elle eût été remise au Maréchal, je n'entendis plus parler de rien ⁷.

*
* *

Je n'avais pas eu l'occasion d'approcher le Maréchal depuis quatre ans, quand je l'ai revu dans la salle d'audience de la Haute Cour de justice. Le voir là m'a causé un véritable choc moral. Celui que les poursuites contre lui avaient pour but de produire sur l'opinion publique ? Franchement non. L'impression que j'ai reçue et gardée du procès et de la condamnation du maréchal Pétain a été cruellement douloureuse. Elle ne m'a pas été compensée par le sentiment qu'elle fût nécessaire pour satisfaire le droit, la justice, le patriotisme ou même la politique. Mais je ne veux pas étendre à un sujet nouveau l'épilogue que j'ai mis aux souvenirs des cinq mois pendant lesquels j'ai pu agir un peu, observer davantage, apprendre quelque chose de ce qui se passait et, sans doute, en ignorer beaucoup.

FIN

⁷ Cependant, quelques jours plus tard, je reçus la visite du D^r Ménétrel, qui venait me réclamer la délégation écrite et signée du Maréchal. Je lui répondis que je l'avais laissée entre les mains de l'envoyé qui me l'avait apportée.

[393]

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

PARIS – LANGEAIS – BORDEAUX – LA BOURBOULE

CHAPITRE PREMIER
TROIS SEMAINES AU QUAID'ORSAY

Arrivée à Paris. — Situation militaire. — Visites à MM. Alexis Léger, Édouard Daladier, Paul Reynaud et Paul Baudouin. — Situation diplomatique. — Projet de manœuvre pour rompre l'encerclement des armées de Belgique. — Abandon de ce projet et repli sur Dunkerque. — Comité de guerre du 25 mai. — Visite de M. Paul Reynaud à Londres le 26. — Convocations chez M. Paul Reynaud le soir du 26 et le matin du 27. — Démarche de Roosevelt à Rome le 27 mai. — Capitulation du roi des Belges. — Conseil des ministres français le 27 au soir. — Projet d'offre concrète à l'Italie. — Objections contre ce projet. — Consultation avec Londres et renonciation à présenter l'offre à Rome. — Mes notes au ministre des 28 et 29 mai. — Conversations avec le général Weygand, avec l'amiral Darlan. — Note diplomatique française du 31 mai au gouvernement italien. — Mutisme à Rome. — Conversation avec M. Guariglia. — Visite au maréchal Pétain. — Nomination d'un ambassadeur de France à Moscou. — Attitude des Balkaniques et de la Turquie. — Débarquement de troupes espagnoles à Tanger. — Déclaration de guerre de l'Italie. — Appel de M. Paul Reynaud à Roosevelt. — Départ de Paris pour la Touraine le soir du 10 juin..... 3

CHAPITRE II TROIS JOURS À LANGEAIS

De Paris à Langeais. — Inconvénients du cantonnement des services publics en Touraine. — Démenti officiel à l'opinion étrangère, qui tenait la résistance militaire française pour brisée et désorganisée. — Démarche auprès des ministres du Canada et de l'Afrique du Sud. — Télégramme [394] du général Smuts à M. Winston Churchill. — Conseil des ministres du 12 juin à Cangé. — Conseil suprême franco-anglais du 13 juin à Tours. — Convocation chez M. Paul Baudouin le soir du 13 juin. — Il me rapporte la noble déclaration faite par M. Churchill. — Avec quelle éventualité les ministres anglais se sont-ils cru confrontés à Tours ? — Incertitude sur ce point. — Réponse de Roosevelt à l'appel de M. Paul Reynaud le 10 juin. — Second message de M. Paul Reynaud à Roosevelt, le soir du 13 juin. — Licenciement d'une partie du personnel du ministère avant de quitter la Touraine. — Télégramme d'Ankara annonçant que la Turquie gardait la neutralité après l'agression italienne contre la France et l'Angleterre. — Départ pour Bordeaux, le matin du 14 juin [25]

CHAPITRE III À BORDEAUX LES DERNIERS JOURS DU CABINET PAUL REYNAUD

De Langeais à Bordeaux. — Alternative posée devant le gouvernement : demande d'armistice ou départ pour l'Afrique. — En cas de départ pour l'Afrique, que fera-t-on de l'armée ? — En cas de demande d'armistice, que fera-t-on de la flotte ? — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet le 15 juin. — Éventualité d'un changement de ministère. — Objections opposées au départ pour l'Afrique. — Insuffisance des moyens militaires en Afrique. — Dispositions inquiétantes de l'Espagne. — Question du passage éventuel des Allemands par l'Espagne. — Conseil des ministres du 15 juin. — Ma rencontre avec le général Weygand et l'amiral Darlan, attendant l'issue de ce conseil. — Vive réaction du général Weygand à l'hypothèse d'une capitulation de l'armée sans armistice. — Visite du

maréchal Pétain à M. Paul Reynaud et note lue par le maréchal. — Visite de M. Paul Baudouin à M. Paul Reynaud. — Réponse de Roosevelt au second message de M. Paul Reynaud. — Télégramme de M. de Saint-Quentin. — Proposition anglaise d'union intime franco-britannique. — Conseil des ministres du 16 juin après-midi et dislocation du gouvernement [34]

CHAPITRE IV LA FORMATION DU CABINET PÉTAÏN LA DEMANDE D'ARMISTICE

Démission de M. Paul Reynaud. — Le maréchal Pétain chargé de former le cabinet. — Convocation à la présidence de la République dans la soirée du 16 juin. — Objections contre le choix de M. Laval pour les Affaires étrangères. — M. Laval, écarté de ce ministère, refuse le portefeuille de la Justice. — Première séance du cabinet Pétain. — Demande d'armistice. — Les ambassadeurs d'Espagne, d'Angleterre et des États-Unis reçus par M. Paul Baudouin. — Le Nonce apostolique convoqué le matin du 17 juin. — Allocution radiodiffusée du maréchal Pétain. — Ma visite de congé chez M. Paul Reynaud. — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet. — Deux télégrammes de lord Halifax. — M. Paul Reynaud et sir Ronald Campbell convoqués le 18 juin par M. Paul Baudouin. — Question de la flotte française. — Probabilité d'équivoque entre Bordeaux et Londres. — Avertissement à l'amiral Darlan. — Télégramme circulaire aux chefs de postes diplomatiques. [395] — Leur réaction à la demande d'armistice. — Démissions de M. Brugère et de M. Corbin. — Objurgations de M. Coulondre. — Réaction des territoires d'outre-mer. — Mission du général Kœllz auprès du général Noguès à Alger. — Télégrammes adressés par M. Peyrouton, de Tunis, et M. Puaux, de Beyrouth. — Commencement de l'affaire d'Indochine. — Visite de l'ambassadeur de Chine à mon cabinet. — Demande du gouvernement japonais à notre ambassadeur au Japon et mission du général Nishiara à Hanoï. — Télégramme du général Calroux. — Son rappel. — Son remplacement par l'amiral Decoux [48]

CHAPITRE V

LA CONCLUSION DE L'ARMISTICE AVEC L'ALLEMAGNE

Réactions de l'Angleterre et des États-Unis à la demande d'armistice. — Deux admonitions sévères de Roosevelt. — Réaction moins rude du gouvernement britannique. — La flotte française, objet principal de l'anxiété anglaise. — Visites à Bordeaux de M. Alexander, de l'amiral Dudley Pound, de lord Lloyd. — Départ pour Londres du général de Gaulle. — Affaire du Massilia. — Arrestation et remise en liberté de Mandel. — Allocution radiodiffusée du général de Gaulle. — Réponse allemande à la demande d'armistice. — Réunion chez le maréchal Pétain pour choisir les plénipotentiaires. — Projet de départ du gouvernement pour Perpignan. — Bombardement aérien de Bordeaux. Inquiétude croissante des Anglais pour la flotte française. — Lettre de l'ambassadeur d'Angleterre à M. Paul Baudouin. — Les ministres français croient que l'Angleterre ne tardera pas à demander l'armistice. Agitation des partisans d'une volte-face politique. Conversation avec le général Weygand. — Communication téléphonique du général Huntziger. — Réception des conditions d'armistice. — Réunion du 21 juin chez le général Weygand pour les examiner. — Amendements suggérés. — Clauses navales. — Télégramme du maréchal Pétain à Hitler pour arrêter l'avance allemande sur Bordeaux. — Conseil des ministres dans la nuit du 21 au 22. — Les Allemands repoussent les demandes françaises d'amendements. — Visite de l'ambassadeur d'Angleterre à mon cabinet le 22 juin. — Dénouement brusqué de la négociation de Rethondes et signature de la convention. — L'ambassadeur d'Angleterre et son personnel quittent Bordeaux. — Première prévision d'une action navale anglaise contre la flotte française. — Notre représentation diplomatique à Londres reste assurée par un chargé d'affaires, M. Roger Cambon [73]

CHAPITRE VI

PREMIÈRES RÉPERCUSSIONS DE L'ARMISTICE FRANCO-ALLEMAND. CONCLUSION DE L'ARMISTICE FRANCO-ITALIEN. — DÉPART DE BORDEAUX

Très vive réaction anglaise à la conclusion de l'armistice. — Projet d'envoyer à Londres MM. Bressy et Chastenet. — Visite du maréchal Pétain à M. Paul Baudouin et à moi. — M. Laval entre dans le cabinet comme ministre sans portefeuille. — Causes de friction entre Bordeaux [396] et Londres. — M. Churchill distingue entre la France et le gouvernement de Bordeaux. — Remise au point par M. Paul Baudouin. — M. Laval la trouve trop douce. — Nos efforts pour aplanir les difficultés avec l'Angleterre. — Initiatives britanniques en Afrique du Nord. — Protestation du gouvernement français. — Nous nous adressons au Canada et à l'Afrique du Sud pour modérer Londres. — Accueil fait à nos instances à Ottawa et à Prétoria. Télégramme du roi d'Angleterre au président de la République. — Réponse de M. Albert Lebrun. — Inquiétudes aux États-Unis. — Efforts pour les apaiser. — Autres difficultés franco-anglaises. — Conclusion de l'armistice avec l'Italie le soir du 24 juin. — Journée de deuil national à Bordeaux le 25 juin. — Retour à Bordeaux des plénipotentiaires français. — Leur rapport au conseil des ministres. — Informations rassurantes télégraphiées en Afrique du Nord et en Syrie. — Restitution aux Allemands d'aviateurs prisonniers. — Irritation à Londres. — Recours aux bons offices des États-Unis. — Entretiens de M. de Saint-Quentin avec MM. Cordell Hull et Sumner Welles les 28, 29, 30 juin. — Intentions de notre appel à Washington. — Apparition d'unités allemandes à Bordeaux. — Le gouvernement quitte Bordeaux pour Clermont-Ferrand le 29 juin. — Le ministère des Affaires étrangères à La Bourboule. — Départ pour Vichy le 1^{er} juillet [94]

DEUXIÈME PARTIE

VICHY MERS-EL-KÉBIR ET SES SUITES DANGERS COURUS PAR L'INTÉGRITÉ MÉTROPOLITAINE ET COLONIALE DE LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER LE COUP DE MERS-EL-KÉBIR LA RUPTURE DIPLOMATIQUE AVEC L'ANGLETERRE

Arrivée à Vichy. — L'hôtel du Parc. — Ministères à l'hôtel. — La capitale improvisée. — Croyance très répandue à la défaite de l'Angleterre. — Théorie selon laquelle la flotte serait garante de l'intégrité de la France. — Idée de faire jouer au gouvernement du Maréchal un rôle constructif à l'intérieur. — Communiqué britannique relatif à la Syrie et au Liban. — Le coup de Mers-el-Kébir : 3 juillet. — Nouvelles qui nous parviennent au cours de cette journée. — Événements concomitants ou consécutifs qui nous sont annoncés le 4 juillet et les jours suivants : Plymouth, Portsmouth, Southampton, Alexandrie, Dakar. — Lien entre ces opérations, qui répondent à un but commun. — Lacune initiale dans notre information sur les termes de l'ultimatum de l'amiral Sommerville à l'amiral Gensoul. — Cause de cette lacune. — Raison profonde de l'action violente des Anglais : leur interprétation des clauses navales de l'armistice. — Leur indifférence aux ordres secrets de sabotage éventuel, donnés par l'amiral Darlan. — Impression produite à Vichy par Mers-el-Kébir. — Conséquences politiques [397] de cette impression. — Immédiate protestation à Londres et communication à Washington, Ottawa, Prétoria et Sydney. — Réponse écrite de lord Halifax. — Tendances contradictoires à Vichy : limiter ou étendre la portée de l'événement. — Conseil des ministres du 4 juillet. — Décision de rompre les relations diplomatiques avec l'Angleterre. Cette décision a permis d'éviter une résolution extrême. — Mise à exécution de la rupture des relations officielles. — Démission de M. Roger Cambon. — Gérance de M. de Castellane. — Délai nécessité par le repli de l'ambassade et des

missions techniques. Message du maréchal l'étain à Roosevelt. — Pas de réponse écrite à ce message [113]

CHAPITRE II

RENONCIATION À DES DÉCISIONS DANGEREUSES RÉACTIONS ÉTRANGÈRES AU COUP DE MERS-EL-KÉBIR

Mesures de représailles adoptées en même temps que la rupture diplomatique. — Danger de conflit armé qu'elles présentaient. — Effort pour y faire renoncer. Note de M. Basdevant au ministre. — Note de nos services au ministre sur le même sujet. — Renonciation à l'arraisonnement des navires anglais. — Effort pour faire renoncer au bombardement de Gibraltar. — Contre-ordre donné aux escadrilles d'Oran au dernier moment. — Comment se sont précisées nos données sur l'ultimatum anglais de Mers-el-Kébir. — Déclaration de M. Churchill aux Communes. — Télégrammes de M. Roger Cambon. — Télégramme circulaire de Vichy du 5 juillet. — Télégramme de M. Roger Cambon transmettant le texte de l'ultimatum anglais. — Première mention de l'option Antilles ou États-Unis. — Multiplicité des versions de cet ultimatum. — L'amiral Darlan soupçonné à tort de l'avoir tronqué intentionnellement. — Atmosphère à Vichy le 6 juillet. — Télégramme circulaire du 6 juillet répliquant à la déclaration de M. Churchill. — Conclusion arbitraire tirée de ce télégramme, quant aux intentions de M. Paul Baudouin. — Plus de doute sur la réalité de l'offre Antilles ou États-Unis. — Notre télégramme à Ankara sur ce sujet. — Contre-coup de Mers-el-Kébir à l'étranger. — Concession spontanée des Allemands et des Italiens et suspension des clauses navales de l'armistice. — Conclusions tirées de Mers-el-Kébir par les Espagnols. — Langage tenu par lord Halifax à M. de Castellane. — Impression produite par Mers-el-Kébir sur les Canadiens français. — Dispositions serviables témoignées par le général Smuts à Prétoria. — Totale approbation des États-Unis à l'action de la Grande-Bretagne. — Agacement causé à Washington par nos justifications. — Démarches pour obtenir des amicales intercessions à Londres. — Négociation avec Washington au sujet de la force navale française stationnée à la Martinique [132]

CHAPITRE III
EFFORTS POUR MAINTENIR DES RELATIONS OFFICIEUSES AVEC
L'ANGLETERRE
PRODROMES DE LA « RÉVOLUTION NATIONALE »

Recherche d'un moyen de conserver des relations officieuses avec Londres après la rupture des relations officielles. — Retour à Vichy de MM. Bressy et Chastenet sans avoir pu passer en Angleterre. — Ouvertures de lord [398] Halifax en vue de renouer les relations ou même de revenir sur la rupture diplomatique. — Projet de maintenir à Londres un agent officieux et choix d'un diplomate pour cette mission. — Demande au Canada et à l'Afrique du Sud de renvoyer en France leurs ministres. — Un conseiller d'ambassade est agréé à Londres comme agent officieux. — Désignation de sir Neville Bland en la même qualité à Vichy. — Retour inopiné à Vichy de notre agent officieux. — Lettre de lord Halifax du 10 juillet. — Conditions mises par le gouvernement français à la reprise de relations avec l'Angleterre. — Réponse du gouvernement à la lettre de lord Halifax. — M. Paul Baudouin persiste quand même dans l'intention de maintenir un lien officieux avec Londres. — Nouveaux incidents franco-anglais. — Échec de la tentative afin d'établir des relations officieuses. — L'amiral Dudley Pound annonce la fin des actions navales contre notre marine. — Le rapport écrit de l'amiral Gensoul sur Mers-el-Kébir arrive à Vichy. — Affaires intérieures. — Pouvoirs constitutionnels votés au maréchal Pétain. — M. Laval vice-président du Conseil et successeur éventuel du chef de l'État. — Sa position et son influence s'accroissent. — Campagne de presse contre des personnalités de la III^e République. — Inconvénients à l'étranger des accusations contre elles. — Ma note du 16 juillet protestant contre cette campagne. — Procès politiques en perspective. — Ma note du 30 juillet protestant contre les incriminations et poursuites intentées à des hommes politiques français. — Tendances racistes et campagne antisémite. — Ma note du 5 août protestant contre les concessions faites à l'antisémitisme et au racisme [153]

CHAPITRE IV

HITLER DEMANDE À DISPOSER MILITAIREMENT DE L'AFRIQUE DU NORD
RÉACTION CONTRE LA CROYANCE À LA DÉFAITE ANGLAISE

Thèse selon laquelle Mers-el-Kébir aurait rendu à la France sa liberté d'action. — Probabilité d'une demande allemande, en retour de la suspension des clauses navales de l'armistice. — Lettre du général von Stulpnagel, apportée de Wiesbaden par le général Huntziger. — Hitler réclame la disposition militaire de l'Afrique du Nord, du littoral provençal et du tonnage maritime français en Méditerranée. — Le Conseil des ministres décide de refuser. — Mon projet de réponse du maréchal Pétain à Hitler. — Autre projet de réponse rédigé par M. Guérard. — Le Conseil des ministres s'approprie ce second projet. — Danger d'avoir, tout en refusant, « laissé la porte ouverte à la négociation ». — Ma note du 17 juillet indique pourquoi il faudra maintenir le refus, même si Hitler maintient sa demande et insiste. — M. Paul Baudouin m'engage à porter cette note au Maréchal. — Mon entretien avec le maréchal Pétain. — Hitler ne renouvelle pas sa demande. — Valeur démonstrative du refus qui y a été opposé. — Erreurs professées à Vichy, pendant l'été de 1940, sur l'invasion des îles Britanniques ; sur la vulnérabilité de l'Angleterre aux bombardements aériens ; sur l'efficacité de la guerre sous-marine contre elle. — Argumentation développée, dès le 8 juillet, pour réagir contre la croyance à la défaite anglaise [170]

[399]

CHAPITRE V

LA CURÉE

MENACES À NOTRE INTÉGRITÉ TERRITORIALE

Inquiétude causée par l'éventualité d'une paix germano-anglaise. — Discours de Hitler faisant une offre de paix à l'Angleterre. — Ma note du 20 juillet à ce sujet. — Accueil fait à cette note par le maréchal Pétain. — Renseignements qui nous parviennent sur les conditions de paix réservées à la France par l'Allemagne et l'Italie. — Démembrement territorial probable au profit de l'Allemagne à l'Est et au Nord. — Les revendications italiennes au sud-est, en

Méditerranée, en mer Rouge. — Conclusions à tirer des intentions pillardes de Hitler et de Mussolini. — Ma note du 26 juillet. — Menaces connues de nous contre l'intégrité de notre empire colonial. — Récapitulation de ces menaces. — Colonies de l'hémisphère occidental : Antilles et Guyane. — Afrique du Nord : Tunisie, Maroc, Algérie. — Extrême-Orient : Indochine. — Afrique orientale : Djibouti. — Afrique équatoriale, Congo, Tchad, Cameroun. — Afrique occidentale, Togo. — États du Levant, Syrie et Liban. — Ma note du 22 juillet à ce sujet. — L'empire, encore intact, partout guetté comme une proie [182]

CHAPITRE VI

SYMPTÔMES D'ÉVOLUTION DES RAPPORTS INTERNATIONAUX L'ALLEMAGNE ET VICHY — BERLIN ET MOSCOU LONDRES ET WASHINGTON — VICHY ET MOSCOU

La situation internationale évoluera-t-elle et en quel sens ? — Acharnement de la presse allemande contre la France. — Activité de la diplomatie du *Reich* dans des pays où elle donne ombrage à la Russie. — Informations envoyées par notre ambassadeur à Moscou sur les rapports germano-russes. — Animosité croissante des Allemands contre les États-Unis et personnellement contre Roosevelt. — Note du 24 juillet au ministre lui faisant prévoir que les États-Unis et la Russie participeront à la guerre dans le camp britannique. — Conclusions à tirer des opérations militaires quant aux chances allemandes d'envahir l'Angleterre, de l'écraser sous les bombes ou de l'étouffer par le blocus sous-marin. — Raisons psychologiques des erreurs de Vichy sur ces points. — Sévérité injuste envers nous-mêmes. — Excès des *mea culpa*. — Politique extérieure prônée par M. Laval. — Elle est axée sur la victoire finale des Allemands et la collaboration avec eux. — Nos renseignements de Washington nous confirment que les États-Unis font cause commune avec l'Angleterre. — Nos renseignements de Moscou nous confirment que la Russie se défie de plus en plus de l'Allemagne. — Synthèse des prévisions plausibles le 20 août. — Nos sentiments envers les États-Unis. — Ouverture faite par nous à Moscou. — Demande d'un ambassadeur soviétique à Vichy. — Tentative de conversation politique. — Nomination de M. Bogomoloff. — Visite de

M. Ivanoff à mon cabinet. — Nouveaux efforts pour causer avec Londres par diverses voies, notamment par Madrid. — Efforts pour [400] contrecarrer les visées ennemies sur nos départements menacés. — Instructions aux préfets de la Corse et des Alpes-Maritimes [197]

Chapitre VII

Défense du « statut quo » en Tunisie

Négociation DILATOIRE AVEC L'ESPAGNE SUR LE MAROC

Envoi d'instructions à l'amiral Esteva, résident général à Tunis. — Maintien de la position française en Tunisie — Espagne et Afrique du Nord. — Protestations contre des manifestations antfrançaises de la radio et de la presse espagnoles. — Revendication espagnole au Maroc présentée par voie diplomatique. — Instruction du colonel Beigbeder à M. de Lequerica le 17 juin. — Communication du même à M. de la Baume le 21 juin. — Démarche de M. de Lequerica. — Énergique réaction du général Noguès. — Attitude adoptée par le gouvernement français. — Le général Noguès consulté sur une transaction qui excluait la cession des Beni-Snassen et admettait en principe celle des Beni-Zéroual. — Objections réitérées du général Noguès. — Insistance du gouvernement espagnol. — Embarras du gouvernement français. — Précautions et réserves dont sera entourée une négociation avec Madrid. — Continuation du dialogue entre Vichy et Rabat. Projet d'accord du 31 juillet. — Visite à Vichy du général Noguès. — Note sur les entretiens avec lui. — Troublantes nouvelles d'Espagne et du Rif. — Projet d'accord du 26 août et note au ministre commentant ce projet. — Instructions données par le ministre le 29 août. — Note du 30 août au ministre. — Télégramme du 31 août au général Noguès. — Réponse temporisatrice de Rabat. — Les trois notes des 9 et 10 septembre, au ministre. — Annonce d'une visite de M. Serrano Suñer à Berlin et commentaires italiens à cette nouvelle. — La non-belligérance de l'Espagne mise en question. — Prévisions rassurantes venues du Portugal. — M. Serrano Suñer à Paris. — Déclaration du colonel Beigbeder à M. de la Baume. — Visite du grand vizir du Maroc à Vichy. — M. Serrano Suñer à Berlin. — Communiqué sur ses entrevues avec Hitler et Ribbentrop. — Forte émotion à Vichy. — Instructions du 29 septembre à M. de la Baume. — Retour de M. Serrano Suñer à Madrid. — Le gouvernement espagnol laisse tomber

la proposition française de concession territoriale au Maroc. — Raisons de cette attitude négative. — M. Serrano Suñer remplace le colonel Beigbeder aux Affaires étrangères. — Entrevue de Hitler avec le général Franco à Irun. — Déclaration du 26 octobre de M. Serrano Suñer à M. de la Baume [220]

CHAPITRE VIII

Négociations avec le Japon sur l'Indochine et conflit AVEC LE SIAM

Référence au début de l'affaire d'Indochine, pendant le séjour du gouvernement à Bordeaux. — Le gouvernement évoque à lui la négociation avec le Japon. — Communication de M. Matsuoka à M. Arsène-Henry. — Note remise au ministre le 3 août par le sous-directeur d'Asie. — Ligne de conduite adoptée par le gouvernement. — Enquête auprès [401] des États-Unis. — Réponse de Washington. — Conclusion qu'en tire, le gouvernement. — Insistance de M. Matsuoka auprès de M. Arsène-Henry. — Les prétentions japonaises s'accroissent. — Instructions du gouvernement à notre ambassadeur au Japon. — Impatience et mauvaise humeur de M. Matsuoka. — Nouvelles instructions à M. Arsène-Henry pour la négociation politique engagée à Tokyo. — Concours diplomatique demandé aux États-Unis. — Réponse de Washington. — Développement de la négociation politique à Tokyo et à Vichy. — Signature le 29 août de l'accord politique franco-japonais. — Répugnance du gouvernement japonais à le publier intégralement. — Réaction des États-Unis. — Réaction de la Chine. — Visites de l'ambassadeur de Chine à mon cabinet. — Négociation militaire à Hanoï. — L'amiral Decoux aux prises avec le général Nishiara. — Menaces de l'armée de Canton. — Signature à Hanoï de la convention militaire du 22 septembre. — Hostilités franco-japonaises au Tonkin et difficultés à faire rétrograder les forces nippones. — Déclarations de M. Paul Baudouin à la presse, commentant les accords de Tokyo et d'Hanoï. Reproches des États-Unis. — Revendications territoriales siamoises et conflit avec le Siam. — Recours à l'assistance diplomatique des États-Unis et de l'Angleterre. — Ferme attitude du gouvernement français à l'égard du

Siam. — Jugement d'ensemble sur les affaires d'Extrême-Orient de juin à novembre 1940 [240]

Chapitre IX
Soucis pour la Syrie et le Liban
Négociation avec les États-Unis sur les colonies d'Amérique

Craintes pour la Syrie et le Liban. — Contacts avec la Turquie pour y préserver le *statu quo* et y déjouer éventuellement des visées italiennes. — Caractère très différent des dangers à écarter de nos colonies d'Amérique. — Les États-Unis en craignent le transfert à l'Allemagne. — Éventualité d'un *trusteeship* panaméricain. — Conférence panaméricaine de La Havane. — Note française remise le 24 juillet à M. Murphy. — Mon entretien avec lui à ce sujet. — Conversations entre M. de Saint-Quentin et M. Sumner Welles à Washington. — Nos démarches auprès des ambassadeurs du Brésil et d'Argentine. — Acte final de la conférence de La Havane. — Déclaration de M. Sumner Welles. — Note française aux États-Unis sur la décision de la conférence panaméricaine. Réponse du gouvernement américain. — Apaisements donnés à M. de Saint-Quentin par Roosevelt le 4 septembre. — Mission du gouverneur général Carde. — Question des avions du *Béarn*. — Faux bruit de fortifications à la Martinique. — Réveil de méfiance aux États-Unis. — Suggestion faite par le président Roosevelt pour dissiper les soupçons. — Le gouvernement français y adhéré. — *Modus vivendi* conclu entre l'amiral Greenslade et l'amiral Robert à Fort-de-France [267]

[402]

Troisième Partie

Vichy :
L’Afrique équatoriale française se sépare de Vichy
L’incident de Dakar
Efforts d’accommodement entre Vichy et Londres
Les entretiens de Montoire

Chapitre premier
Le joug allemand S’ALOURDIT

L’occupation allemande de jour en jour plus oppressive. — Violations d’armistice. — L’annexion de fait de l’Alsace-Lorraine. — Nos départements du nord rattachés au gouvernement général de Belgique. — Réactions contradictoires à Vichy. — Celle des Affaires étrangères : protester. — Celle de M. Laval : amadouer l’Allemagne en se portant vers elle. — Faux réalisme de celle seconde tendance. — Ma note du 4 août au ministre sur les violations d’armistice. — M. Laval chargé personnellement des relations avec les Allemands. — Ses voyages à Paris. — Démission de M. Léon Noël, délégué général du gouvernement à Paris. — Mésintelligence entre M. Laval et le général de La Laurencie, successeur de M. Léon Noël. — J’ignore tout des pourparlers entre M. Laval et les autorités d’occupation. — Question du transfert du gouvernement à Paris et du Maréchal à Versailles. — Ma note du 21 juillet sur la perplexité causée par ce projet aux chefs de mission diplomatique auprès de nous. — Antipathie du général Weygand pour M. Laval. — Unique entrevue de M. Paul Baudouin avec Abetz. — Ma note du 14 août au ministre sur les griefs que l’Allemagne nous donne contre elle-même comme à plaisir. — L’Allemagne exige que nous mettions fin à la mission du chargé d’affaires de Pologne. — Note du 12 août au ministre déniait toute justification à cette exigence. — Le gouvernement obligé de s’y soumettre. L’Allemagne lui impose la même mesure contre les représentants de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg et de la

Norvège. — Réactions de leurs gouvernements réfugiés à Londres. — Lettres de sympathie que j'adresse aux diplomates ainsi congédiés. — Arrestation dans le midi de la France de deux Allemands que notre ministère de l'intérieur n'avait pas osé laisser partir. — Fixation du montant de l'exorbitante indemnité d'occupation. — Virulence de la presse italienne contre la France. — Vaine tentative française pour ramener le gouvernement fasciste à des dispositions plus humaines. — Conclusion à tirer de l'échec de cette tentative [281]

[403]

Chapitre II

L'alerte de fin août — La protestation Contre l'annexion DE FAIT DE L'ALSACE-LORRAINE

Irritation causée à Vichy par un discours de M. Churchill. — Réplique de M. Paul Baudouin, le 22 août. — Mon entretien avec lui avant qu'il la prononce. — Impression fâcheuse produite par sa réplique. — Ma note du 23 août au ministre sur les inconvénients des concessions au courant d'anglophobie. — Émotion et excitation régnant à Vichy dans les derniers jours d'août. — Visite de M. Laval au quartier général allemand de Fontainebleau et son offre au maréchal von Brauchitsch. — Nouvelles d'Afrique-Équatoriale française. — Agitation au sein du cabinet. — M. Laval reparle de guerre à l'Angleterre. — Objections de bon sens contre cette énormité. — M. Paul Baudouin fait poser des questions précises à l'amiral Auphan. — Celui-ci répond en signalant les impossibilités matérielles qui s'opposent à des hostilités franco-anglaises. — L'alerte passe ; efforts de nos services pour déterminer une protestation du gouvernement contre l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine. — Ma note du 13 août au ministre demandant que le gouvernement protestât. — Protestation solennelle et motivée, rédigée dans nos services entre le 29 et le 31 août. — M. Paul Baudouin la fait adopter par le Conseil des ministres. — Remise de ce document le 2 septembre par le général Huntziger au général von Stulpnagel à Wiesbaden. — Tension croissante entre le général Weygand et M. Laval. — Le général Weygand éliminé du cabinet et remplacé à la Défense nationale par le général Huntziger. — M. Laval reçoit le portefeuille de l'information. — Le général

Weygand nommé délégué général en Afrique. — Ma visite chez lui avant son départ de Vichy [298]

Chapitre III
L'affaire de Dakar
Échec à une tentative allemande
pour envoyer UNE MISSION EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Les négociations avec les Allemands. Redoublement des vexations allemandes contre les Français. — Mes notes au ministre les signalent. — Les expulsions en masse de Lorrains. — Attitude du gouvernement français en face de ces excès. — Contraste entre sa patience envers les Allemands et la sévérité de la presse française envers les fautes politiques des Français. — Ma note du 8 septembre 1940 au ministre demandant qu'on en finisse avec les examens de conscience et qu'on rompe le silence sur nos griefs contre l'Allemagne. — Mutations diplomatiques. — Rappels ou déplacements d'ambassadeurs. — Ma note du 2 août demandant au ministre des promotions pour eux dans la Légion d'honneur. — Tendance lavaliste à souhaiter que la neutralité américaine se stabilise. — Nouvelle de l'embarquement du général de Gaulle à Londres pour une destination inconnue. — Télégramme de M. Paul Baudouin au général Noguès. — Intercession du Portugal à Londres pour prévenir de nouveaux incidents franco-anglais. — Tentative anglo-gaulliste de débarquement à Dakar. — Suites de cet incident. — Bombardement de Gibraltar. — Ma note du 25 septembre au [404] ministre pour obtenir qu'il ne soit pas renouvelé. — Tentative des Allemands pour envoyer à Dakar une mission soi-disant économique. — Nous y mettons opposition matérielle. — Les Allemands y renoncent [311]

Chapitre IV
La CONVERSATION FRANCO-ANGLAISE DE MADRID

Dispositions réelles de Mussolini à l'égard de la France. — Les actes de Hitler continuent à démentir l'illusion de pouvoir le fléchir. — Nouveaux efforts français à Washington, Ottawa et Pretoria pour

éviter le retour d'incidents comme celui de Dakar. — Utilisation de Dublin et de Lisbonne pour tenter de chapitrer les Anglais. — Négociation franco-anglaise par l'entremise des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid. — Conversations entre M. de la Baume et sir Samuel Hoare. — Mémoire de lord Halifax du 5 octobre. — Accueil du gouvernement français à ce document. — Sa réponse du 12 octobre. — M. de la Baume poursuit ses entretiens avec sir Samuel Hoare. — Ils laissent espérer un accommodement sur des bases qui se sont précisées. — La nouvelle de l'entrevue de Montoire coupe court à cette possibilité de modus vivendi. — Visite de M. Louis Rougier à mon cabinet [338]

Chapitre V

Les deux ENTREVUES DE MONTOIRE

Le message du Maréchal du 16 octobre. — Demande d'explications du chargé d'affaires des États-Unis. — Mon entretien avec M. Matthews et ma note au ministre à ce sujet. — Échange de télégrammes avec notre ambassadeur à Washington. — Ma note du 14 octobre tente de définir une politique extérieure française établie sur des données qui ne consistent pas exclusivement dans la défaite et l'occupation. — Conversation avec le Maréchal quand je la lui porte. — Je suis chargé de préparer un projet de lettre du Maréchal à Hitler. — Ce projet est abandonné presque aussitôt. — Départ de Laval pour la zone occupée. — Comment j'apprends la nouvelle de son entrevue avec Hitler. — Communiqué officiel. — Je me démetts de mes fonctions et demande ma mise en disponibilité. — Je prends congé de M. Paul Baudouin, du Maréchal, de M. Laval. — Ma note au personnel des services. — Télégramme du roi d'Angleterre et message de Roosevelt au Maréchal. — Efforts pour hâter la réponse du Maréchal à ces deux communications. — Effet des deux entrevues de Montoire à Washington, au Canada, en Irlande, en Tunisie. — Télégramme au général Weygand à Alger. — Mon départ de Vichy [357]

Épilogue

Ma mise à la retraite (18 juin 1942). — Débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (Novembre 1942) — Le Maréchal nous fait demander nos conseils, à M. Léon Noël et à moi (mai-juin-juillet 1943). — Avis que nous lui faisons transmettre. — Mes deux notes du 25 mai 1943. — Ma note du 20 juillet 1943. — Le Maréchal nous fait remettre, à M. Léon Noël et à moi, une délégation éventuelle de ses pouvoirs. — Je la décline par lettre au Maréchal du 22 septembre 1943 [384]

[405]

*Cet ouvrage
a été achevé d'imprimer sur les presses
de la
LIBRAIRIE PLON
Le 4 octobre 1949*